This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 482702

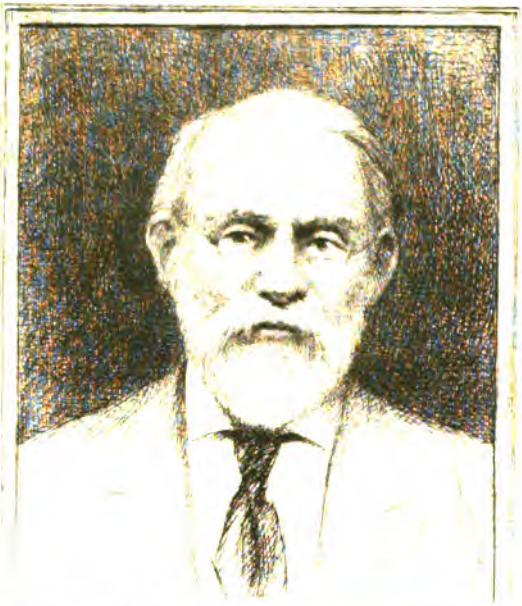

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.B34
B4

34
II

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'ÉTAT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DU DIOCÈSE DE BAYEUX

TOME II

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'ÉTAT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DU DIOCÈSE DE BAYEUX

Par MICHEL BÉZIERS

PUBLIÉS PAR G. LE HARDY

TOME II

ARCHIDIACONÉ DE BAYEUX (Suite)

ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1895

Dumm
Nijhoff
3-1148
15088

LA CATHÉDRALE DE BAYEUX

PRÉBENDES

Noms des prébendes et des canonicats

1. — Saint-Jean-le-Blanc. — Cette prébende est unie au prieuré du Plessis-Grimoult. Le roi y nomme.
2. — Feuguerolles-sur-Orne.
3. — Brécy.
4. — Thany (*alias* Tanis).
5. — Merville-sur-Mer.
6. — Cussy.
7. — Les Essartiers.
8. — Saint-Martin-de-la-Lieue.
9. — Moon.
10. — Albray *alias* Evrecy.
11. — Cartigny.
12. — Castillon.
13. — Gavrey, *Gavreum* ou *Gaverum*. Cette prébende tire son nom du bourg de Gavrey, au diocèse de Coutances, à 4 lieues de cette ville. Rob. Cenalis dit : *Guillelmus Nothus, Odonis frater, Gavreiani agri proventum sodalitio Bajocassino perpetuo addixit*. Le chanoine de Gavrey est seigneur du fief de l'Aumône à Gavrey. Le chef est assis dans la paroisse de Ver, vicomté de Gavrey, et s'étend dans les paroisses de Ver et de Mesnil-Amand. Le chanoine est patron collateur de Gavrey, Ver et Mesnil-Amand, avec droit d'official, de visite, et de déport

lors des vacances. Il a en son intégrité les dîmes de Gavrey et de Mesnil-Amand, et la principale partie de celle de Ver.

14. — La Haye-Piquenot.

15. — Grisy. — La charge de principal du collège de Bayeux est attachée à cette prébende.

16. — La Vieille (Saint-Pierre de).

17. — Vendes.

18. — Audrieu.

19. — Coulombières.

20. — Danvou.

21. — Saint-Germain-de-la-Lieue.

22. — Amayé.

23. — Gueron.

24. — Saint-Patrice.

25. — Le Locheur.

26. — Arry.

27. — Cambremer.

28. — Castilly.

29. — Saint-Laurent.

30. — Landes.

31. — Bretteville.

32. — Goupillières.

33. — Missy.

34. — Barbières.

35. — Sainte-Honorine-du-Fay.

36. — Esquay.

37. — Mons.

38. — Vaucelles.

39. — Pézerolles, *alias* Subles.

40. — La Mare.

41. — Bernesq. L'office de théologal est attaché à cette prébende.

42. — Saint-Jean de Caen.
43. — Saint-Pierre de Caen.
44. — Cully.
45. — Notre-Dame de Froide-Rue.
46. — Port.
47. — Pouligny.
48. — Mathieu.
49. — Gavrus.

CHAPELLES, CHAPELAINS

Copie d'un vieil mémoire des chapelles fondées en l'église cathédrale Notre-Dame de Bayeux, à la superscription duquel, n'y avait point de date, et commençait comme en suit :

« Mémoire des chapelles fondées en l'église de céans, et charges auxquelles sont tenues les chapelains d'icelles, et comme elles sont données et conférées.

Premièrement :

1. *Notre-Dame.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie en laquelle sont 12 chapelains d'une commune, qui sont tenus tous les jours incontinent dire et chanter après matines, une messe haute en l'honneur d'icelle, et sont tenus subjets d'y assister jusqu'à la fin de la dite messe, auxquels chapelains le chapitre de céans en communauté y pourvoient.

2. *Saint-Eloy* est la chapelle fondée en l'honneur de M. saint Eloy, dont le chapelain est tenu dire une messe basse par semaine, la donation de laquelle est au semainier.

3. *Saint-Michel.* — Icy est la chapelle fondée en l'honneur de saint Michel, à laquelle le chapelain est tenu dire demi-an de messes, qui est 4 en une semaine,

et 3 en l'autre. La donation de laquelle est au chapitre en communauté.

4. *Chapelle des Innocents.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur des saints Innocents, en laquelle le chapelain est tenu dire une messe tous les dimanches de l'an, et encore une tous les mois. La donation de laquelle est au chapitre en communauté.

5. *Chapelle de la Conception.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de la Conception de la glorieuse Vierge Marie, en laquelle il y a 12 officiers, autrement dits *heuriers*, d'une commune, lesquels doivent se trouver et assister aux heures qui se font au chœur de céans, auxquels officiers messieurs du Chapitre pourvoient en communauté, et sont sujets une fois l'an au chapitre général chacun en son endroit remettre ès mains de Messieurs leurs offices, pour y pourvoir autres, si bon leur semble.

6. *Saint-Thomas.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Thomas, martyr, archevêque de Cantorbie, en laquelle le chapelain est tenu dire un demi-an, qui est par une semaine 4 messes, et pour l'autre 3 messes, la donation de laquelle est au semainier.

7. *Saint-Nicolas pro majori.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Nicolas, en laquelle y a 2 portions et 2 chapelains, dont le chapelain *pro majori portione* doit par semaine une messe.

Saint-Nicolas pro minori. — L'autre chapelain *pro minori portione* doit dire une messe le mois, lesquelles sont en la donation du semainier.

8. *Saint-Sébastien.* — En cette chapelle sont 3 chapelles fondées l'une en l'honneur de M. saint Paul, dont le chapelain doit par chacune semaine 2 messes, laquelle est en la donation du semainier.

Sainte-Radegonde. — C'est en l'honneur de Mme sainte Radegonde, dont le chapelain doit demi-année qui sont 4 messes en une semaine et 3 en l'autre, laquelle chapelle est à la donation du chapitre en communauté.

Saint-Gerbold. — La tierce est fondée en l'honneur de M. saint Gerbold, dont le chapelain doit une messe par semaine, et est la dite chapelle à la donation du semainier.

9. *Saint-Julian.* — En cette chapelle sont deux fondations, l'une fondée en l'honneur de M. saint Julien, évêque du Mans, en laquelle le chapelain doit une messe par semaine.

Saint-Exupère. — L'autre fondée en l'honneur de M. saint Exupère, dont le chapelain doit une messe par mois ; lesquelles deux sont en la donation du semainier. Plus y a une année fondée qui se dit par quarts, par 4 prêtres habitués ou heuriers, incontinent après la messe matutinale.

10. *Saint-Maur.* — En cette chapelle il y en a deux de fondation, l'une fondée en l'honneur de M. saint Maur, dont le chapelain doit 2 messes par semaine.

Sainte-Marguerite. — L'autre fondée en l'honneur de Mme sainte Marguerite, dont le chapelain est tenu de dire une messe par semaine, Lesquelles 2 chapelles sont en la donation du semainier.

11. *Saint-Contest.* — En cette chapelle sont 3 chapelles de fondation, l'une fondée en l'honneur de M. saint Contest, le chapelain de laquelle doit demi-année, savoir 4 messes pour une semaine et 3 pour l'autre, laquelle est en la donation de la commune.

Saint-Hilaire. — L'autre fondée en l'honneur de M. saint Hilaire, dont le chapelain doit 2 messes par semaine, et est la donation au semainier.

Sainte-Honorine. — La troisième est fondée en l'honneur de Mme sainte Honorine, dont le chapelain doit par chacune semaine une messe, et est en la donation du semainier.

12. *Sainte-Julitte.* — En cette chapelle sont 3 chapelles fondées l'une de M. saint Cyr et sainte Julitte, dont le chapelain doit 2 messes par semaine.

Saint-Martin. — L'autre fondée en l'honneur de M. saint Martin, dont le chapelain est tenu de dire une messe par semaine.

Saint-Jean-l'Evangéliste. — La troisième de M. saint Jean-l'Evangéliste, dont le chapelain doit dire une messe par mois. Lesquelles 3 sont en la donation du semainier.

13. *Le Sépulcre.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur du sépulcre de N.-S. J.-Ch., en laquelle le chapelain doit dire 2 messes par semaine ; plus, y a une année de fondation scavoir 4 messes tous les jours qui se doit dire par les prêtres habitués en cette présente église, par quarts; laquelle chapelle est en la donation du semainier.

14. *Saint-Contest.* — A cet autel est fondé la chapelle de M. saint Contest, dont le chapelain est tenu de célébrer une demi-année, scavoir 4 messes par semaine et 3 en l'autre : la donation de laquelle est au semainier.

15. *Saint-Gilles, pro majori et minori.* — Cet autel est fondé en l'honneur de M. saint Gilles, auquel y a 2 chapelles et portions ; la première, *pro majori portione* doit une messe par semaine ; la seconde, *pro minori* doit une messe le mois, et n'a le chapelain d'icelle aucune distribution. Les dites 2 chapelles sont en la donation du semainier.

16. *Saint-Pierre.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Pierre *ante fores capituli,* dont le

chanoine doit une messe le mois, et en est la nomination du semainier.

17. *Sainte-Trinité.* — En icelle chapelle est érigée de nouveau la chapelle Sainte-Trinité qui était fondée en un autre autel ; dont le chapelain d'icelle doit dire une messe tous les dimanches et jours de fête *de stalo altiori*, laquelle est à la donation de la communauté ou Chapitre de céans.

18. *Saint-Martin.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Martin en laquelle les grands et petits vicaires célèbrent et disent plusieurs messes tant hautes que basses, selon et en suivant les fondations à eux faites.

19. *Saint-Jean-l'Evangéliste, in introitu librariæ.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Jean l'Évangéliste, dont le chapelain y doit célébrer une demi-année, qui est 4 messes par semaine et 3 l'autre, et est en la donation du semainier.

20. *L'Annonciation de Notre-Dame.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de l'Annonciation de la glorieuse Vierge Marie, en laquelle le chapelain d'icelle est tenu dire ou faire dire un demi-an, qui est par une semaine 4 messes, et pour l'autre 3. Est en la donation du semainier.

21. *Saint-Antonin.* — Cy-dessus est fondée la chapelle en l'honneur de M. saint Antonin, dont le chapelain d'icelle doit dire ou faire dire 2 messes par semaine, et est en la donation du semainier.

22. *La Magdeleine.* — A cet autel est fondée la chapelle de la Magdeleine, auquel le chapelain d'icelle doit célébrer 2 messes par semaine, la donation de laquelle est au semainier.

23. *Saint-Jean-l'Evangéliste.* — Cet autel est con-

sacré en l'honneur de M. saint Jean l'Évangéliste *in introïtu chori* auquel y a une chapelle fondée dont le chapelain doit une messe par semaine ; la donation au semainier.

24. *Saint-Hierosme.* — Cy-est la chapelle de M. saint Hierosme dont le chapelain doit dire 2 messes par semaine, laquelle chapelle pour le présent est en la donation des parents de feu M. Contho (?) grand custos de céans, et fondateur d'icelle, lesquels doivent présenter encore une fois seulement, puis après sera en la donation de la communauté du chapitre.

25. *Saint-Regnobert.* — A cet autel il y a une année fondée, laquelle se doit dire par 4 des prêtres habitués de céans, par quart, scavoir à chacun prêtre une semaine par mois, et sur peine de 5 sols d'amende pour chacune messe à payer par les défaillants de ce faire.

26. *Saint-Pierre.* — A cet autel y a 2 chapelles, l'une fondée en l'honneur de M. saint Pierre qui se nomme *ante fontes*, dont le chapelain doit 2 messes par semaine.

Saint-Léonard. — L'autre fondée en l'honneur de M. saint Léonard. Le chapelain doit par semaine 2 messes, la donation desquelles deux est au semainier.

27. *Saint-Vincent.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Vincent, dont le chapelain d'icelle doit dire une messe par semaine, laquelle est en la donation du semainier.

28. *Sainte-Catherine.* — En cette chapelle sont 2 chapelles, l'une fondée de M^me^ sainte Catherine, dont le chapelain doit 3 messes par semaine.

Toussaints. — L'autre en révérence de Tous saints, dont le chapelain doit une messe par semaine, lesquelles deux sont en la donation du semainier.

29. *Saint-Jean-Baptiste.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Jean-Baptiste, en laquelle le chapelain doit dire une messe par semaine, et est en la donation de la communauté du chapitre.

30. *Saint-Pantaléon.* — Cette chapelle est fondée en l'honneur de M. saint Pantaléon à laquelle le chapelain doit célébrer une messe la semaine. Icelle est en la donation du semainier.

31. *Notre-Dame et Saint-Manvieu.* — Cy-dessous est la chapelle fondée en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, et de M. saint Manvieu, en laquelle chapelle il y a tous les jours messe fondée qui se doit dire par 4 des prêtres habitués ou chapelains de céans, par quart, savoir est, chacun des prêtres est tenu dire par chacun mois la messe tous les jours, d'une messe entière; laquelle fondation est communément appelée: année, ainsi que les quarts. Et à messieurs du Chapitre à pourvoir et ordonner pour dire les messes, lesquels des dits chapelains ou habitués qui leur plaira.

32. *L'Autel de Prime.* — A cet autel plusieurs belles fondations ont été faites: 1° Y a tous les jours messe ordinaire nommée la messe matinale, laquelle se dit par deux des prêtres habitués de céans; savoir: en hiver au commencement des matines du chœur, et en été devant le commencement d'icelles matines. — Plus tous les jours y a 4 messes ordinaires qui sont les messes de la confrairie des pauvres, fondées au dit autel, lesquelles ne se doivent célébrer que par les prêtres habitués et chapelains de céans, lesquels en peuvent avoir chacun un quart, ainsi qu'il est avisé par la communauté des confrères d'icelle confrairie. Lesquelles messes doivent être dites par ceux qui ont la charge quand on commence les quatre heures canonicales au chœur de céans; savoir est: une à

Prime, l'autre à Tierce, l'autre à Sexte, et l'autre à Nohe, et ce, sur peine de 5 sols d'amende à payer par les défaillants de ce faire.

Plus y a autre fondation de 3 messes par semaine, savoir est : lundi, mercredi et vendredi, appelées les fondations du trésorier, qui se doit par les habitués comme dessus, au commencement de Laudes. — *Item*, encore une autre fondation d'une messe tous les samedis, de la fondation de Bagigaud.

Par accord fait au chapitre en 1341 et 1380, il fut arrêté que les chapelains percevraient 2 deniers pour Matines, et autant pour la messe ordinaire.

« Tout ainsi que les chapelains sont tenus rendre honneur et service aux chanoines, leurs supérieurs, eux de leur part, ne doivent tomber en mépris de leurs personnes, ainsi les estimer comme membres de leur corps, ni dénier à iceux tous bons et loyaux offices de paternité. Au contraire, les associer et rendre participant de quelques commodités temporelles. Cela invita la Cour de Parlement d'ordonner par son arrêt du 28 août 1539 contre le doyen et chanoines de l'église cathédrale de Bayeux que les chapelains d'icelle église prendraient part et portion aux distributions des obits et heures de la dite église, et par autre arrêt entre les dites parties, du mois de février 1551 ou 1552, elle adjugea aux dits chapelains la tierce partie de chacun obit particulier. » (Forget, advocat d'Évreux, *Traité des personnes et choses ecclésiastiques*, p. 72 et 73, 1625.

Procuration générale du Chapitre donnée le 21 avril 1553 à Olivier Conseil, chancelier de la dite église, Jacques de Bourges, archidiacre d'Hyesmes, Guion Vimont, Marguarin de La Bigne, Guillaume de Vaucelles, et Guil-

laume Gouye, chanoines, pour passer transaction au sujet des distributions du chœur, et en vertu d'un arrêt du Parlement du 1er février 1551 avec les chapelains fondés en la dite église, les heuriers, petits-vicaires, et autres supots du chœur.

Cette transaction fut passée le 8 mai 1553 (1), devant les tabellions de Bayeux, présence de Philippe Blondel, licentié-ès-droits, et lieutenant en la viconté de Bayeux de M. le bailly de Caen, de Robert des Soliers, et Denys, Le Barbey, licentié ès-lois, avocat, procureur du Roy à Bayeux, témoins noble homme Jean Cocquelet gentilhomme ordinaire servant en la maison du Roy, maître Thomas Cohuey commandeur de Valognes et curé de Manneville, et Pierre Jean, curé de Tracy-sur-la-Mer, cet accord concernait le fait des distributions quotidiennes du chœur, et l'augmentation que prétendaient avoir les dits chapelains, et autres du petit chœur, sur les deniers de la commune de la dite église, dont il y avait déjà eu sur ce fait une sentence donnée en cour de Rome le 28 juillet 1438.

(1) Le même jour 8 de mai 1553, le chapitre de la cathédrale était composé de : Olivier Conseil, chancelier, Jean de Bourges, archidiacre d'Hyesmes, Bénedict Citadin, soudoyen et chanoine, Gilles de Bours, grand-couteur, Guyon Vimont, Pierre de Villy, Anthoine du Solier, Pierre Rebier, Gervais Germain, Antoine Puquet, Guillaume Troussay, Etienne Feu, Robert Gouye, Marguerin de La Bigne, Jean Meuldrac, Jean Penet, Jacques Le Mière, Pierre Tusjan, Guillaume de Vaucelles, Guillaume Gouyé, Jacques Trecot, Jean Eustace, Geoffroy Asselin, Jean Pelvé, Pierre Le Maufrais, Augustin Ravaschier et Pierre du Vivier, tous chanoines.

INVENTAIRE DU TRÉSOR (1476)

Inventaire des Joyaux, Capses, Chases, Reliquaires, Tentes, Parements, Livres et autres biens appartenant à l'église Notre-Dame de Bayeux, dressé par ordre de Messieurs du Chapitre de la dite église, donné au Chapitre général d'après la fête de saint Ravend et saint Rasiphe en l'année 1476 : le dit inventaire commencé au mois de septembre suivant, Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem étant pour lors évêque, et Guillaume Le Bailleul, doyen de la dite église.

Des Joyaux d'or et d'argent

Chases et reliquaires, trouvés tant dans le chœur que dans les environs du grand autel.

1° Au front de l'autel une fort belle table toute d'argent massif dorée et émaillée avec art, au milieu de laquelle il y avait un crucifiement, des deux côtés 10 images en deux rangs, et tout le champ semé de fleurs de lys, et tous les bords haut et bas, et aux côtés. Enrichie de précieuses reliques qui portaient toutes leur écriteau, et au milieu du bord de bas, sur un champ d'azur, il était écrit en lettres d'or que cette table avait été faite et donnée des biens de M. Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux. Il était entré en cette table 363 marcs 2 onces 4 gros d'argent, et la façon et dorure coûta autant que la valeur de l'argent.

Cette table d'argent était enchassée dans un cofre de menuiserie, et attachée avec des crampons d'argent. Elle se couvrait par deux coulisses qui se joignaient dans le milieu, enrichies de riches peintures toutes d'or et azur, aussi bien que les deux bouts du dit cofre, quoique moins riches, et dans le milieu du devant était un pilier servant à couvrir la jointure des dites coulisses, sur lequel était

dépeint un crucifiement de pareille peinture, donné aussi par le patriarche d'Harcourt. Dans ce cofre étaient renfermées les chasses dont il sera parlé ci-après.

En reconnaissance d'un si magnifique présent le Chapitre ordonna qu'à toutes les messes des anniversaires ou obits, ou autre messe qui sera dite au chœur au lieu d'anniversaire ou d'obit, après l'oraison dominicale, tout le chœur se prosternerait à genoux, et dirait le *De Profundis*, *Kyrie eleison*, *Pater*, etc... pour le repos de l'âme du patriarche, ce qui se continue encore.

Le dit cofre contenait les chasses de saint Ravend et de saint Rasiphe, de saint Pantaléon, de saint Antonin et de saint Regnobert.

La châsse de saint Ravend contenait les corps précieux de ces saints martyrs. Elle était par le derrière, d'argent doré, ou travaillé en martelure. Le devant, les deux bouts et... étaient de fin or, chargés d'images en bosse, aussi d'or, enrichies de grands et riches émaux, et de pierres précieuses de plusieurs sortes. Elle était soutenue de 4 pieds de cuivre doré, en façon de pieds d'aigle.

La châsse de saint Pantaléon qui renfermait le corps de ce glorieux martyr, était toute d'argent doré, chargée d'images élevées, enrichie de tous côtés de saphirs, perles, et autres pierres précieuses de diverses sortes. A l'un des bouts était l'image du saint Sauveur, et à l'autre, un image de Notre-Dame qui avait un beau saphir environné de trois perles, et autres petites pierreries, et à un des côtés, au milieu était l'image de Notre-Seigneur qui avait un très beau et riche saphir en sa poitrine. Elle était portée sur 4 lions, et 2 serpents de cuivre doré.

La châsse de saint Antonin contenait le corps de saint Antonin martyr, faite assez nouvellement, lors de l'inventaire, et d'une très belle façon. Elle était toute d'argent

doré, chargée d'images en bosse, ornée aux chapitaux de grosses perles, et par tous les bords de beaux émaux, de gros saphirs, de grosses grenades, grosses perles, et autres perles et pierres précieuses. A l'un des bouts il y avait un très gros saphir, et à l'autre une très grosse grenade, et au-dessus de la châsse une espèce de tour d'argent doré, portée sur 4 lions de cuivre doré, placée sur une table couverte entre les lions, et par les bords, d'argent doré.

La châsse de saint Regnobert renfermait le corps (ou peut-être une partie du corps) de saint Regnobert, second évêque de Bayeux. Elle était toute d'argent doré. Au haut d'un côté était l'image de Notre-Seigneur, qui avait en sa poitrine un gros saphir, tout ce côté et les deux bouts chargés d'images d'évêques en bosse, ornées de pierres précieuses, et l'autre côté qui était sans images, avait au milieu un grand béril rond autour duquel étaient écrits deux vers, qui commençaient par : *custodis munus*, et au-dessus, au milieu, était attaché un autre gros béril rond par 4 barres d'argent doré, portée sur 4 pieds de cuivre doré faits en manière de loups.

Dans une espèce de tabernacle fait en manière d'armoire placé sous l'image du crucifix en ce temps-là derrière le grand-autel, dans l'arcade du milieu, il y avait 7 autres chasses peintes de peintures d'or et d'azur par devant, remplies de plusieurs corps et reliques de plusieurs saints dont les noms ne sont point marqués dans cet inventaire, mais renvoye à un autre inventaire de 1369 qui était écrit à la fin d'un livre des Evangiles couvert d'argent doré, dans lequel étaient aussi les jurements que doivent faire les chanoines et les chapelains lors de leur réception à l'église. Lequel livre était gardé dans le buffet du chapitre. Cet inventaire de 1476 est conforme à l'ancien de 1369, sinon que dans ce dernier il y est fait

mention de 6 ou 7 reliquaires et joyaux qui ne se trouvent point dans celui de 1476, parce qu'on ne les trouva plus, et dans celui-ci il s'en trouve qui n'étaient point dans le premier de 1369, parce que, selon les apparences, ils ont été donnés ou acquis depuis à l'église.

Dans une armoire derrière l'autel, du côté droit, il y avait un vaisseau d'argent, fait en manière d'une tour carrée, dans laquelle était une petite fiole de béril garnie d'argent, faite en triangle en forme d'écusson, ornée de pierres précieuses, dans laquelle il y avait du précieux sang de N.-S. Jésus-Christ.

Dans une autre armoire derrière l'autel, à gauche, étaient les reliques et reliquaires qui suivent :

Une image de Notre-Dame, d'argent doré, assise dans une chaise, tenant son fils, ornée de pierreries, et tenant une pomme en sa main, et dans sa poitrine une très jolie petite boîte d'ivoire, ronde, et dans laquelle il y avait du lait de la Sainte Vierge.

Un vaisseau rond de béril, soutenu par ses deux bouts de 2 pinacles d'argent doré, posé sur 4 pieds, étant dessus une creste ou amortissement, le tout d'argent doré, et au dedans de ce béril, il y avait du lait de la Sainte Vierge.

Un vaisseau de cristal en forme de colonne, barré de 2 barres d'argent, au-dessus un pinacle d'argent, au bout duquel il y avait une petite pomme de corail, à pied rond, d'argent blanc varié au bord de bas, et dedans il y avait des cheveux de la Sainte Vierge.

Un vaisseau carré d'argent doré, orné de toutes sortes de pierreries, et couvert de cristal, dedans lequel était écrit : *de capillis B^e^ Virginis, cum aliis reliquiis*, et par

dessus, une petite croisette assise sur 4 colonnes d'argent, et le pied carré d'argent.

Un vaisseau rond d'argent doré, environné de pierreries enchâssées en chaton d'argent doré, et par dessus, une petite tourelle. Les deux côtés sont de béril, en l'un desquels y avait une image de Notre-Dame environnée de beaux émaux, et en l'autre il y avait un long écrit qui commençait : *de sepulchro Domini, et de præsepio ejus* etc... Ensuite étaient marqués les noms des saints dont les reliques étaient aussi renfermées dedans. Le pied en était d'argent blanc véré au bord de bas, posé sur 6 lions d'argent.

Une coupe d'argent doré, au-dessus un béril rond, et les bords de l'ouverture ornés de pierreries. Le pied d'argent doré à 6 carres. Il y avait dedans une portion du chef de saint Etienne.

Un vaisseau de cristal rond soutenu par les deux bouts de 2 pinacles d'argent doré, à 4 pieds d'argent doré, et par dessus, au milieu, un petit clocher, et dedans une machoire et une dent maxillaire de sainte Marguerite.

Un joyau duquel le dessus était d'or ouvragé, et orné de pierreries, au milieu une image du saint Sauveur, et à l'entour il y avait un autre ouvrage d'ivoire ; et de l'autre côté un crucifix d'argent doré. Entre les deux images il était écrit en lettres anciennes d'argent doré : *R. Petri, Pauli, Stephani, Gregorii* et *Ciriaci*.

Un autre joyau dont le dessus était d'or et ouvragé, semblable au précédent, et orné de pierreries, au-dessus une petite croix, et au milieu une image de saint Sauveur faite d'émail, et le dessous d'argent doré où était écrit en lettres anciennes : *R. Remigii, Sydrach, Misach* et *Abdenago*.

Un vaisseau rond d'argent blanc, ouvrant par le mi-

lieu, et au bord de dessus est écrit en lettres d'argent : *Caput S^ti Exuperii*, et entre les lettres il y avait 6 pierres enchassées dans l'argent doré, le pied rond posé sur 3 colonnes d'argent blanc, et 3 petits lions au milieu d'argent doré, et dedans était le chef de saint Exupère.

Un autre vaisseau rond d'argent, à pied rond, ouvragé sans pierreries, dans lequel était le chef de saint Loup.

Un bras dont la main était de carnation, le poignet d'argent doré, orné tout autour de grosses perles et pierreries, la manche d'argent doré, au milieu de laquelle était un béril rond tout bordé de pierreries et de perles comme le poignet. Au-dedans était le bras de saint Etienne, et au bout il y avait un anneau d'argent, auquel pendait une grosse chaînette d'argent, à laquelle était attachée une petite croix d'argent, au milieu de laquelle il y avait une petite portion de la vraie Croix.

Un autre bras d'argent doré, tant le bras que la main et le poignet, le bord de la manche enrichi de pierreries, dont il n'en restait qu'une, et au-dessus un long béril enchassé en argent doré. Au-dedans était le bras de saint Quentin, martyr.

Un vaisseau d'or fait en manière de navicule toute couverte et environnée de pierreries et grosses perles, posé sur un pied rond d'argent blanc véré au bord de bas ; et au dedans était une grande partie du chef de saint Pantaléon.

Un vaisseau de cristal fait en manière de colonne, un petit pinacle dessus, et une croix d'argent doré sur un pied aussi d'argent doré à 6 pans. Au dedans était une dent de saint Bertin, et plusieurs autres reliques.

Un autre vaisseau de cristal semblable au précédent, au bout du pinacle, une petite pomme de corail. Il y

avait au dedans des corps de saint Martin et de saint Ravent.

Un autre vaisseau rond de cristal, soutenu par les deux bouts de 2 pinacles, posé sur 4 pieds ; et par dessus, au milieu, un petit clocher, le tout d'argent doré, et au dedans, un os de la poitrine de saint Gilles.

Un vaisseau de bois fait en manière de pot, dont les bords, la couverture, l'anse, les liens et le pied qui était à 6 pans, étaient d'argent doré. C'est le pot de saint Thomas de Cantorbéry, plein de plusieurs reliques mentionnées en l'inventaire de 1369.

Un vaisseau rond dont le derrière était d'argent, et le devant de cristal, à pied rond d'argent doré, au bout duquel il y avait une petite pomme de corail, et au dedans un os de saint Antonin.

Un autre vaisseau fait en manière de colonne, à pinacle d'argent, une petite croix dessus, et le pied à 8 pans ou cornières aussi d'argent, et dedans était un doigt de saint Vincent, et au pied était attaché à un ruban de soie un petit étui d'argent émaillé, dedans lequel il y avait une dent de saint Exupère.

Un petit vaisseau de cristal soutenu par les deux bouts de 2 pinacles assis sur 4 pieds d'argent doré, avec une creste ou amortissement dans lequel étaient quelques os de saint Vincent.

Un autre vaisseau rond de cristal assez gros, couvert d'argent blanc véré par les bords, à pied rond pareillement véré, et par une ouverture paraît pareillement le dit cristal, et par dessus une petite pomme d'argent doré, dedans lequel il y avait du sang de saint Thomas de Cantorbéry.

Un autre petit vaisseau de cristal en forme de colonne à pied rond, et par dessus une petite tourelle, le tout

d'argent blanc, dans lequel il y avait quelques reliques de saint Vigor.

Un autre vaisseau d'argent fait en manière de boîte, ouvragé tout autour de ses pans, et de branches, le pied rond d'argent doré garni de 7 petits émaux par dessus, et 4 petites pierreries ; au haut une petite pomme d'argent doré au bout de laquelle il y avait une petite pierre, et dedans il y avait plusieurs reliques marquées par un écriteau, dont plusieurs des noms ne se pouvaient lire.

Un autre vaisseau rond de cristal soutenu par les deux bouts de 2 pinacles posés sur 4 pieds, et par dessus une creste ou amortissement, le tout d'argent doré. Dedans il y avait des vêtements de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, et de la barbe de saint Etienne.

Un autre vaisseau rond de cristal semblable à celui ci-dessus, et un petit campanille ou clocher sur le milieu de l'areste, au bout duquel il y a 2 petites pommes de corail, le tout d'argent doré, dans lequel il y avait des reliques de saint Laurent.

Un autre petit vaisseau de cristal en manière de boîte, ayant un petit pied doré, et couvert par dessus sans façon, et au-dessus un petit anneau d'argent doré, ayant au dedans de la poudre du corps de saint Barthélemy.

Item un cofre d'ivoire ayant environ pied et demi de long, 1 pied de large, et 5 à 6 pouces de haut, barré et bordé *à couplets* derrière sur lesquels il s'ouvre, et à serrure par devant qui ferme à clef par une barre d'argent dont le crampon tombe dans la serrure, le tout d'argent doré et ouvragé en bosse, ayant à un bout 2 petits anneaux en haut et en bas, et à l'autre bout il n'y en a qu'un, l'autre étant tombé, dans lequel est la chasuble de saint Regnobert.

Un vaisseau d'argent doré fait en manière de pomme

nellée tout autour, en laquelle nelure sont figures d'hommes sauvages et de serpents, le pied rond aussi nellé et d'argent doré, et au-dessus une petite pomme d'argent en haut de laquelle est un anneau près d'une main d'argent, dans lequel il y a plusieurs reliques.

Item une boîte ronde d'ivoire liée de liens d'argent doré, un crampon par dessus et une serrure par devant, 4 petits anneaux des deux côtés, posée sur 3 pieds, le tout d'argent doré, pleine de plusieurs et diverses reliques dont quelques-unes sont inconnues.

Item 4 cofres d'ivoire dont 4 sont carrés, et les autres plus longs que larges, garnis par dessus et aux coins d'argent doré et ouvragé comme celui du chasuble de saint Regnobert se fermant sans clef et sans serrure, dans lesquels sont plusieurs joyaux et reliques dont il est fait mention dans l'inventaire de 1369.

Par cet inventaire de 1369, il est fait mention de 5 cofres de cette façon. Celui qui y est marqué le quatrième ne s'y est point trouvé, et il est dit que le dit cofre demeura entièrement vide.

Item une tête d'argent, le visage et le col chevelu, la poitrine et les épaules d'argent doré, et le bord de bas orné de petites rosettes, dans laquelle est le chef d'une des 11,000 vierges.

Item, un sépulchre d'argent doré de Notre-Seigneur, sur le milieu duquel est l'image de Notre-Seigneur couché. Aux deux bouts, aux côtés et aux derrières, il y avait 4 images élevées au devant, en manière d'un petit suaire, et au dessous sont en émail, les armes de M. Nicolas du Boscq, évêque de Bayeux, qui le donna à l'église. Cet ouvrage était parfaitement bien travaillé.

Item une image de saint Sauveur très précieuse, toute

d'or, tenant en sa main droite étendue entre ses deux doigts un béril rond orné de 4 pierreries, et en l'autre un livre émaillé par le milieu et par tous les bords, enrichi de grosses perles et pierres précieuses, aussi bien que tout le bord de son vêtement, et l'escabeau de ses pieds, et est assis sur un coussin d'or.

Tous ces reliquaires se trouvent dans l'inventaire de 1369, mais tous ceux de cet inventaire ne se trouvent pas ici, dont quelques-uns se trouvent transportés à la chapelle de Notre-Dame de La Délivrande, comme le remarque l'inventaire de 1476.

Ceux qui suivent cy-après ont été donnés à l'église ou acquis depuis le dit inventaire de 1369 jusqu'à celui de 1476.

Un vaisseau d'argent doré en façon de boîte ronde posée sur un petit pied rond au couvercle duquel, et lequel est bordé, est attachée une petite chaînette, et en haut, une petite pomme à laquelle est attachée un petit anneau, le tout d'argent doré. Par l'inventaire de 1369 il semble qu'il y avait dedans une petite croix d'argent dans laquelle il devait y avoir de la vraie croix.

Un petit coffre d'argent carré, sans ouvrages ni pierreries, doré par le haut et par les côtés de dorure fort consommée, et le dessous d'argent, auquel est attaché une chaîne d'argent, au bout de laquelle il y a un anneau d'or garni d'un beau saphir en forme d'écusson, et au dedans il y avait, dit-on, des reliques de sainte Marguerite.

Un vaisseau de béril rond, soutenu par les deux bouts de deux pinacles, et aux deux bouts des deux pinacles sont en émail les armes de l'évêque du Bosc, et au-dessous le dit béril, il y a 3 petites images assises sur un

pied fait en manière de naçelle posée sur 6 oiseaux; le tout d'argent doré; et dedans le dit beril il y avait des os de saint Pantaléon et de sainte Madelaine.

Un autre vaisseau fait en manière de demi-cercle, véré au bord, dessous et dessus, assis sur cinq pieds d'argent doré, au dedans duquel il y avait des os de saint Aubert, évêque d'Avranches.

Un autre vaisseau fait en manière de colonne, véré dessous et dessus, orné de petites pierres; au tabernacle de dessus, il y a une petite croix d'argent doré à 8 cares, sur un pied rond d'argent véré. Par le bord, et au-dessus dudit pied, il y a une manière de deux châteaux, entre iceux deux fleurs de lys dorées.

Item une image d'un évêque d'argent doré, tenant à sa main gauche une croix ornée de 5 pierres, sa mitre ornée de menues pierreries. Aux deux côtés de la poitrine il y a deux fermaillets d'argent doré; dedans l'un est écrit : *de la haire,* et dans l'autre : *et du sang.* Au-dessous est un béril rond, auquel par derrière est écrit : *un os de saint Vigor, évêque de Bayeux,* et au-dessous le dit béril, il y a un os des Onze mille Vierges. Aux deux côtés pendent 2 petites chaînes, au bout desquelles il y a comme 2 encensoirs; le pied posé sur 8 petites tourelles d'argent doré, et au-dessous est écrit : *du don de feu M. Zanon de Castillon, évêque de Bayeux.*

Un vaisseau qui semble être de corne, en manière de coupe, et 2 anses des deux côtés, couvert d'un béril plat, garni de 2 bandes des deux côtés, et les deux bouts de haut et bas ornés de pierreries, un pied rond d'argent doré, tant en dehors que dedans. Il ne paraît pas qu'il y eût aucune relique.

Une moyenne croix toute d'or, laquelle se porte aux processions ordinaires de l'église, posée sur un bâton

couvert d'argent, ornée partout, devant et derrière, de précieux *émails*, ceux de devant enrichis de grosses pierres, camayeux et grosses perles, et au *croison* est écrit en lettres d'or émaillées de diverses couleurs, en sept lignes : *Hic est Jesus Nazarenus, rex Judæorum.*

Une autre croix plus grande d'argent doré, laquelle se portait aux processions des fêtes solennelles. Aux quatre coins, tant devant que derrière, étaient 8 précieux émaux environnés de grosses pierres, et en chaque émail une image. Dessous le bras, 2 bérils pendant, et en la pomme de dessous, 6 autres plus grands. Au milieu de derrière, un cristal rond environné de petites pierres, dedans lequel est écrit : *De ligno Sanctissimæ Crucis Domini Nostri Jesu Christi* ; et au milieu du dit cristal il y avait une portion de la vraie croix posée en manière de petite croix.

Une autre belle croix, aux deux côtés les images de Notre-Dame et de saint Jean, assise sur deux bâtons d'argent doré, émaillés à fleurs et feuilles ; aux quatre coins, 4 bérils. Aux deux bouts de bas et de haut, paraissaient 2 petites croix d'or dans lesquelles il y avait de la vraie croix, et aux deux autres côtés il y avait d'autres reliques de plusieurs saints. Le pied assis sur 6 petits anges. Entre lequel pied et la croix il y avait une colonne à 6 carres, auxquelles il y avait 6 diverses images, et sur le pied 6 émaux, en 3 desquels était écrit : *Jesus.* En celui de devant sont les armes de France, et aux deux autres sont les armes de Castillon qui donna la dite croix. Le tout d'argent doré.

Une autre croix très précieuse toute d'or, ornée tout autour de précieux émaux et de grosses perles. En haut, une petite croix, et de la vraie croix dedans ; 4 petites pierres au croisillon, et au derrière était écrit : *Signa Dei*

patri casti Moysi aurea porta (?). Aux bras de la principale croix pendent 4 petites chaînettes ayant au bout des pommes d'or, auxquelles pendaient les images de Notre-Dame et de saint Jean, et 2 petites lames d'or émaillées; la dite croix assise sur un pied d'argent doré, ouvragé à image, posé sur 4 lions, et 2 autres figures sauvages aussi d'argent doré.

Une autre croix fort belle d'argent doré à émails aux quatre coins; sous la tête du crucifix, un petit cristal rond dans lequel il y avait de la vraie croix. Au-dessus, un béril fait en triangle. Au dedans est écrit: *De pulvere capitis atque corporis B. Eligii,* dessous lequel une Annonciation d'émail; aux deux côtés, les armes de l'évêque Nicol. du Bosc; assise sur un pied à 6 carres, posée sur 6 petits lions, autour duquel est écrit que c'est du don du dit Nicolas du Bosc, évêque. On pouvait ôter la croix de dessus le pied pour y mettre un *sacraire,* ayant au-dessus une petite croix d'argent doré dans lequel se mettait le Saint-Sacrement, pour être porté en procession le jour de la fête du Saint-Sacrement.

Une autre croix plus petite, assez longue, d'argent doré, au milieu un petit cristal en forme de croix, dedans lequel il y avait de la vraie croix, par devant ornée de petites pierres, et par derrière d'argent tout plein; assise sur un pied rond d'argent doré, posé sur un trois-pieds d'argent doré, et à la pomme de dessous la croix, 6 émaux.

Une petite croix d'or qui se mettait tous les jours sur l'autel pendant la messe; au milieu un petit béril rond dedans lequel il y avait de la vraie croix, et autour 4 pierres, et aux 4 membres de la dite croix, 4 perles environnées chacune de 3 perles, posée sur un petit pied d'argent à 6 carres.

Une autre petite croix d'argent dorée par devant. Au haut est écrit : *Hic est de sudario Jesu Christi, et de cotta B^ti Martini,* assise sur un pied d'argent véré et émaillé, posée sur 6 lions d'argent doré.

Une autre petite croix d'argent doré devant et derrière, à pied plat, sur lequel sont les figures des 4 évangélistes, posés sur 4 pieds d'argent doré.

Une croix de bois vieille et usée assise sur le *treif* au derrière de l'autel, et au bas une portion de la vraie croix.

Le baston de saint Révérend, couvert et vestu de drap de soie, et l'un des bouts virolé d'argent blanc.

Argenterie.

Un ancien calice d'argent doré, dehors et dedans, pesant 2 marcs 6 onces avec la patène.

Un autre d'argent doré comme ci-dessus, pesant avec la patène 2 marcs 4 onces, un gros moins.

Un autre d'argent véré et la patène, le pied à 6 carres, pesant 2 marcs une once et demie.

Un autre petit dont la patène était de..... doré, doré dehors et dedans, pesant 6 onces 6 gros. Ces calices ne servaient point et étaient mis avec les reliques.

Trois pots d'argent à 2 anses servant pour les Saintes-Huiles.

Un calice d'argent doré dehors et dedans, émaillé à la coupe, à la pomme du milieu et sur la patte, pesant, avec la patène, 4 marcs, une once moins.

Un autre d'argent doré dedans et dehors, et dont la verge et la patte sont façonnées à images, et sur la patène, les stigmates en émail, le tout pesant 4 marcs 4 gros, avec une cuillère à servir l'eau.

Un autre calice, patène et cuillère à servir l'eau, d'argent doré, au milieu du pied, une croix d'émail pesant 4 marcs 4 gros.

Ces 3 calices servaient à l'autel,

De plus 2 instruments servant *ad osculum pacis*, sur l'un desquels il y a une crosse, et au bas une image de Notre-Dame, sur l'autre un Crucifiement. Donné de nouveau par Guillaume Compamy, chanoine de Bayeux, comme il est écrit au bas, tous deux d'argent doré, l'un pesant un marc et demi, et l'autre 2 marcs 4 gros.

Une escaille d'argent, pour mettre le sel pour l'eau bénite, pesant 3 onces.

Deux petits plats d'argent servant à laver les mains du prêtre, pesant 5 marcs 2 onces.

Deux navettes avec une cuillère pour mettre l'encens, l'une pesant un marc 7 onces, l'autre un marc 5 onces 3 gros.

Un bénitier et le goupillon d'argent, servant à l'eau bénite, pesant 26 marcs.

Deux candélabres d'argent godronnés, donnés par M. Guillaume Le Bailleul, doyen, pesant 8 marcs 4 onces.

Deux autres candélabres d'argent, pesant 8 marcs 6 onces, ouvragés de bêtes et de branches entrelacées.

Deux grands encensoirs d'argent, pesant 9 marcs 4 onces.

Deux autres plus petits, un pesant 3 marcs 7 gros, l'autre 3 marcs 3 onces 3 gros.

Deux ampoulles d'argent pour servir le vin et l'eau à la messe, pesant un marc 6 onces.

Une autre ampoulle fort belle d'argent doré, ayant au milieu un cristal, au travers duquel on voit le vin et l'eau, une autre pareille perdue depuis peu.

Une custode d'argent doré, suspendue avec le Saint-Sacrement à une crosse.

Une lampe d'argent suspendue devant l'autel.

En 1479, après cet inventaire, le patriarche d'Harcourt donna par son testament (étant mort au mois de décembre au dit an) un calice et la patène tout d'or, pesant 3 marcs 2 onces 5 gros.

Une croix d'or, pesant 4 marcs 3 onces, en laquelle du long et de travers il y a du béril enchassé en or. D'un côté au haut et aux deux bras sont les images élevées du Crucifiement, de Notre-Dame et de saint Jean, et au bas les armes en émail du patriarche; de l'autre côté en émail, les quatre évangélistes. Sans pied.

Le dit patriarche avait donné auparavant ses ornements épiscopaux, consistant en une mitre dont le champ est de perles menues, semé de perles plus grosses ensemble 3 à 3, ayant au devant 16 *affiches* d'argent doré, et derrière autant, les unes émaillées, les autres enrichies de pierreries et petites perles; ayant au devant la représentation de l'Annonciation, et derrière le couronnement de la Sainte Vierge en images, les pendants garnis de 7 affiches tout le long, au bout de chacun 3 qui font les bords, d'argent doré enrichi d'émaux et de pierres; au bout de chaque pendant, 6 chaînettes où sont attachés 7 férets d'argent doré, et au-dessus 2 saphirs taillés en forme de cœur.

Un anneau d'or auquel est attaché un très beau et très précieux saphir carré.

Un bâton pastoral à 4 pièces, tout d'argent doré, la verge par les carres émaillée de rondeaux, entre les rondeaux des figures de branches; la pomme qui soutient la crosse ornée de plusieurs tabernacles tous émaillés, et

aux deux côtés deux images : dans la rotondité de la crosse une image de Notre-Dame devant laquelle une figure d'évêque priant. La dite crosse soutenue d'un ange à aîles émaillées, pesant 18 marcs 6 gros.

Deux mitaines de laine à usage d'évêque, les bords enrichis de broderie, et sur les mains deux figures de Véronique environnées de perles.

Le bâton de chantre, d'argent, lié de bandes, et le dessus doré, où il y a un petit lion lié de fils d'argent.

Un bonnet à l'usage du chantre, aux 4 carres : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité de Notre-Seigneur, et le couronnement de la Sainte Vierge, enrichi de pierreries ; au haut un bouton de petites perles ; au bout des deux bandes, les images de saint Pierre et de saint Paul.

Item, le bâton du petit-évêque dont la crosse est d'argent doré, et la verge d'argent blanc.

Deux mîtres à l'usage du petit-évêque dont l'une est à orfroi et pendants sans images, et l'autre est à pierres avec images à broderie, deux devant et deux derrière.

Ornements.

Outre tout ce que dessus, il y avait quantité de beaux et riches ornements de drap d'or à broderies, chargés de perles à greffes d'or ou d'argent, toutes différentes façons plus ou moins riches, avec images en broderies à la plupart, entre autres : 4 chapes du don de l'évêque Zanon de Castillon, et 2 de Guillaume Chartier, évêque de Paris, toutes des plus magnifiques, tant à cause de l'étoffe que de la broderie d'or dont elles étaient chargées, aussi bien que des perles et des pierreries et images dorées, et plus de 30 autres riches en étoffe et broderie, mais sans perles et pierreries, dont il y en avait 5 très riches données par

le patriarche d'Harcourt, toutes lesquelles ne servaient qu'aux fêtes solennelles et se conservaient séparées des autres dans un *triangle* qui étaient placé sous le pupitre au côté droit, dans lequel se conservaient aussi 2 manteaux magnifiques qui avaient servi, à ce qu'on dit, au duc Guillaume et à la duchesse le jour de leurs noces, dont le premier était *d'or-trait* semé de croisettes et de fleurons d'or, ayant un orfroy au bas à images, et tout autour chargé d'agraffes d'or, émaillé de camayeux et pierres précieuses, au nombre de 210, dont il y en avait 70 de perdues. L'autre, qui était celui de la duchesse, tout semé de petites images *d'ortrait* à orfrois par devant, et tout le long du bord de bas, enrichi d'agraffes d'or émaillées de camayeux et pierres précieuses, au nombre de 516, dont il y en avait 204 de perdues.

Outre ces chapes ci-dessus, 55 autres servant aux fêtes, à 4 chapes qui ne sont pas solennelles, dont il y en a encore 14 fort riches, à orfrois de broderie d'or et images, ou d'étoffes semées de fleurons d'or, ou autres choses.

Plus 30 chasubles avec les tuniques et dalmatiques, étoffes, fanons, garnitures d'aubes et amicts, toutes plus magnifiques les unes que les autres, très riches, faites de drap d'or ou d'argent, velours, damas et autres étoffes précieuses à orfrois, chargés de broderies et images en broderies, environnées de perles, entre autres, avec leurs tuniques et dalmatiques, etc., dont 3 furent données par Zanon de Castillon, évêque de Bayeux, 2 par Louis d'Harcourt, patriarche, évêque de Bayeux, une autre par Guillaume Le Chartier, évêque de Paris, et une autre par Martin Pinard, évêque d'Avranches, auparavant doyen de Bayeux. Pour chacun des 32 ornements, il y avait 3 aubes et 3 amicts.

Toutes ces chasubles ne servaient qu'aux fêtes solen-

nelles, et répondaient aux chapes précieuses ci-devant indiquées.

Il y avait encore plusieurs tuniques et dalmatiques servant aux enfants de chœur, aussi fort riches comme dessus, dont il y en avait 4 données par le patriarche, de damas blanc broché d'or, et 4 autres de damas vermeil.

Outre ces chasubles, il y en avait encore 16 autres servant aux autres jours, avec tunique et dalmatiques, et 3 aubes à chaque; pour la plupart, dont il y en a encore plusieurs chargées de broderie d'or, ou drap d'or, au nombre de 7 ou 8. Le reste de damas, satin et autres étoffes de soie.

Sans parler de grand nombre d'étolles, fanons, parements de col pour les diacres et sous-diacres, pareillement de drap d'or, broderies, perles dessus pour la plupart.

Item, plusieurs parements d'autel dont il y en avait 3 en broderie et perles, dont 2 furent donnés par l'évêque du Bosc, et Zanon de Castillon.

Plusieurs broderies du doublier qui se mettait sur l'autel, servant à l'orner, appelées *fromel*, 4 en broderies et perles, dont un donné par Zanon de Castillon, un autre par le patriarche; sans parler de plusieurs tapis tant pour le pied de l'autel, chaire épiscopale, et celle du prédicateur, fort riches, de drap d'or; bannières au nombre de 3, images de Notre-Dame, de broderies d'or, courtines, tapis tant pour l'autel que pour le *sacraire*, et quantité d'autres pareilles pièces servant à l'autel.

Item, plusieurs tentes de tapisserie; 18 pièces de drap appelé *bondquin*, de diverses couleurs, servant à parer les deux côtés du chœur. Une autre tente de serge vermeille du don de Guillaume Le Bailleul, avec ses armes, et un chevalier qui tue une bête, en broderie d'or.

Sept tentes de tapisserie de laine ayant aux coins les armes du patriarche.

Une autre avec un ciel de satin vermeil, avec les armes du patriarche en broderie, et par lui donné pour tendre spécialement le jour des reliques.

Une tente longue et étroite de toile à broderies d'images et écriteaux représentant la conquête d'Angleterre, laquelle se tend dans la nef le jour et octave des reliques (1).

Item, outre quantité de livres qui étaient répandus, tant dans le chœur que dans les chapelles de l'église, la plupart attachés avec des chaînes de fer, posés sur des pupitres où chacun pouvait lire ce qu'il y avait, dans la dite église.

Un excellent missel contenant tout l'office pontifical à l'usage de l'église et diocèse de Narbonne, donné par le patriarche d'Harcourt avec les ornements pontificaux dont il a été parlé ci-dessus.

Deux missels complets servant l'un au grand autel et l'autre à l'autel de derrière.

Un évangéliaire très précieux ayant dedans de belles histoires, c'est-à-dire d'images et de vignettes, couvert à champ d'or, d'un côté ayant des images élevées d'argent doré des deux côtés, enrichies de pierreries, pierres et précieux émaux.

Un autre évangélier couvert d'un côté d'argent doré, de l'autre d'argent blanc à écailles.

Un épistolier couvert d'un côté d'argent doré avec un crucifix, et de l'autre côté d'argent blanc où est l'image de saint Paul.

(1) C'est la fameuse broderie connue sous le nom de *Tapisserie de la Reine Mathilde.*

Il s'est trouvé encore dans la dite église, lors de l'inventaire, plusieurs meubles de matière de cuivre et autres.

Le bassin du duc Guillaume, de cuivre doré.

Aux deux côtés de l'autel 6 pilliers, au dessus 6 anges tenant 6 candélabres, le tout de cuivre.

Devant la *gesne* (*janua*, porte) du chœur, un candélabre à 7 branches, de cuivre doré.

Un aigle de fin cuivre. Autour du pied sont les armes et le nom du cardinal de Saluces, doyen de Bayeux, qui le donna en 138(?).

Dans la nef, devant le crucifix, était une couronne ronde de grand circuit, pendant à une grosse chaîne de fer, laquelle est très excellente et de grande estimation, faite de fin et cher métal, écrite tout autour de vers, à lanternes hautes de diverses façons, et toutes dorées, et au bout de bas de la chaîne qui la porte, il y a une grosse pomme de semblable matière et toute dorée.

Plus, l'on conservait 5 cornes d'ivoire dont quelques unes étaient figurées de diverses figures de bêtes et d'oiseaux, lesquelles on mettait au parement à l'entour du grand autel.

Trois autres cornes de corne que l'on dit être des ongles de griffon, virolées d'argent par le bout, servant comme les autres ci-dessus à parer l'autel.

Un œuf d'autruche.

Une dent de baleine figurée en manière de poisson.

Une corne entière d'une licorne, fort longue et très précieuse, de laquelle le gros bout est virolé et garni d'argent.

Une autre corne d'une licorne coupée par le bout aigu.

Une palme dont le bout de bas est virolé d'argent, et au-dessus est écrit : *De Monte deserto canonicus hujus ecclesiæ.*

Articles présentés par l'Évêque et le Chapitre de Bayeux à Messieurs les Commissaires députés du Roy, touchant les ravages que les Protestants commirent en 1562, dans l'église cathédrale de cette ville.

(Extrait d'un cahier écrit en papier attaché dans un livre écrit en parchemin, au 1er feuillet duquel est écrit : *Repertorium cartularii de rebus fabricis Bajoc. ecclesiæ pertinentibus*).

Viron le douzième jour du mois de mai 1562, les sieurs d'Aigneaux et de Coulombières-Bricqueville avec grand nombre de gens portant armes, tant de cette ville, de la ville de Caen, que de Saint-Lô et autres lieux, soi-disants de la Religion-Réformée, après avoir assiégé et pris le château de cette ville de Bayeux, avec grande furie entrèrent en l'église cathédrale du dit lieu, à son de tambour, en la présence de M. le vicomte, et de l'avocat du Roy au dit lieu (Lescalley), et du ministre, en laquelle église ils rompirent, démolirent et abbatirent les images, coffres, bancs, tables, sièges, huys, fenêtres, ferrures, gonds, pentures, clôtures de fer et autres férailles ; prirent, rompirent, déchirèrent, brulèrent, pillèrent et emportèrent grand nombre de chapes et chasubles, tuniques et dalmatiques, calices, joyaux, argenteries, linges, et autres choses servant à la célébration du divin service, autant qu'ils en trouvèrent en la dite église, réservé les quatre chasses et autres reliquaires étant au trésor, duquel le dit sieur de Coulombières s'est saisi des clefs ; réservé aussi les orgues, les chaires, couronne pendante, le crucifix, la table de marbre étant et servant pour le grand autel, auxquelles choses ils ne touchèrent par la promesse et réservation qu'en avaient faites les dits sieurs de

Coulombières et d'Aigneaux, et Monsieur de Bayeux avant que d'entrer en la dite église.

Item le dit jour à l'instant les dessus dits, et par force, rompirent les huis du lieu auquel étaient les lettres, chartriers, papiers, journaux, cartulaires, titres et enseignements contenant les anciennes fondations, biens et revenus de la dite église; desquels lettres, chartriers et enseignements ils prirent et emportèrent grande partie, et le reste le brulèrent, et firent si grand feu qu'il prit à une maison et autres lieux circonvoisins.

Le dit jour, après midi, furent descendues les dessus dites quatre chasses, dont l'une était d'un côté et des deux bouts d'or, et l'autre côté d'argent doré, enrichies de grand nombre de perles et de pierreries, et les trois autres couvertes d'argent doré, et enrichies de pierreries; et quelques autres biens et joyaux, présence du dit sieur de Coulombières et par son commandement, du dit sieur vicomte, de son lieutenant-général, et du dit sieur avocat, et portées en la maison du sieur évêque dont fut fait inventaire, ensemble de deux licornes (1), la table de l'autel d'argent doré, et de plusieurs reliques, croix, tant d'or que d'argent, calice, mître, crosses, candelabres, une représentation d'un Salvateur couvert d'or fin et enrichi

(1) Ces deux licornes étaient d'argent, l'une entière de la longueur de quinze pieds, et l'autre de près de neuf. L'évêque et le Chapitre la portèrent au roi François Ier lorsqu'il passa par Bayeux, en 1532, ce qu'il accepta, dit M. de Bras, comme un présent autant rare et exquis qu'on eût pu voir, mais il les remit en leurs mains en leur disant que puisqu'ils les avaient bien gardées depuis le temps du roi duc Guillaume-le-Bâtard, et de leur évêque Odo son frère, ils les gardassent. Elles furent transportées au château de Caen, en 1562, par ordre du duc de Bouillon, avec plusieurs autres bijoux et joyaux, dont les protestants firent leur profit.

de pierreries, et autres biens et joyaux, mis pour lors en la présence du dit évêque et des sus-dits, entre les mains d'aucuns des officiers et principaux bourgeois de la dite ville, et depuis par eux représentés, et mis entre les mains de Monseigneur le duc de Bouillon, suivant son vouloir et commandement.

Plus, sur la sommation faite et interpellation, le mercredi ensuivant par les officiers au dit sieur évêque, ou son vicaire, et à aucuns d'illec du chapitre, de dire et déclarer s'il y avait autres biens en la dite église que ceux contenus au dit inventaire, fut dit et déclaré aux dits officiers par les dits délégués du Chapitre, que le grand cousteur d'icelle église, ses gens serviteurs, et autres personnes commises à garder la dite église avaient mis et retiré en quelque lieu secret près la dite église, plusieurs joyaux, comme livre couvert d'argent, un encensoir, deux candélabres, une paix, un plat, une croix d'argent doré, et autres choses servant ordinairement au service de l'autel, et le tout d'argent, avec plusieurs chasubles, tapisseries, chappes, parements et draps d'or et velours, et autres sortes de soie, un *poille* avec les pendants, le tout de satin cramoisi violet, bandes, passements d'or à grandes franges de draps d'or et fils de soye cramoisi, (laquelle frange a été depuis reconnue en la maison du grand-doyen en cette ville, après le partement de Jean Le Huey, soi disant, pour lors, capitaine des gens de la Religion Prétendue Réformée, en cette ville et en cette qualité, occupant la dite maison). Grande quantité de linges, tant aubes, doubliers, serviettes et autres linges pour servir à la dite église, suivant le billet et mémoire sur ce fait.

Auquel lieu fut délibéré par les dits sieurs officiers faire ouverture pour mettre les choses dessus, et en faire

inventaire, ce qui ne put être fait ce jour pour la brièveté de l'heure, et différé le lendemain, qui était le jeudi ; — Auquel jour n'y fut encore procédé par les dits officiers, pour plusieurs empêchements à eux survenus, ainsi qu'ils disaient ; néanmoins plusieurs instances et diligences sur ce faites par les dits sieurs évêque et le Chapitre, et la nuit ensuivant, le dit lieu secret et *mussé* fut ouvert, et les biens y étant pris, pillés et emportés, d'autant qu'il y en avait de valeur et de prix, dont il y a procès-verbal et estimation faite, ou commencée à faire par le dit sieur viconte et officiers, ce qui n'a pu être poursuivi par les dits du Chapitre, obstant les troubles et forces des dits de la R. P. R.

Davantage, lors, ou le lendemain, par délibération et conclusion prise par le dit de Colombières, le ministre et autres de cette ville de la dite R. P. R., et à leur stipulation, le dit sieur évêque sus-nommé, est contraint avec force de vider de sa maison et évêché dedans 24 heures, de sorte qu'il fut contraint promptement s'embarquer sur la mer au havre de Port, près de cette ville de deux lieues, néanmoins qu'ils se fussent assaisinés de dix des meilleurs chevaux du dit sieur évêque, et dont ils sont encore saisis, et à l'instant du partement du dit sieur, Jean L'honoré, dit Jacob (1) maître de la Forte-Main de cette ville, ôta par force, et tira des mains de la femme de maître Michel Vérel, concierge et garde des prisons du dit sieur évêque, demeurant pour lors en la maison épiscopale, les clefs d'icelle maison épiscopale, lequel La Fortemain prit de son autorité, et fit emporter toutes les

(1) Jacob L'honoré et Charlotte, sa femme, sont inscrits dans le registre de la confrairie à Saint-Patrice, sous l'année 1540. Ils embrassèrent depuis la Réforme.

provisions de la dite maïson épiscopale, tant : foin, fagot, que gros bois, et plusieurs meubles, desquelles clefs il est toujours demeuré saisi, jusqu'à ce qu'il eût le tout emporté de la dite maison.

Depuis le dit temps, les dits du Chapitre, leurs officiers et commis ont été privés de l'entrée de la dite église, les clefs d'icelle baillées au dit sieur Jean Jacob maître de La Forte-Main, desquelles il s'est tenu pareillement saisi jusqu'à l'entrée du mois de septembre que nouvelles arrivèrent de M. le duc d'Estampes, pendant lequel temps il s'est fait en ladite église grandes pilleries, démolitions, abbattements, rompement des orgues, et grande partie des chaires rompues, et emporté la plus grande partie des orgues, abbatu une grande couronne de cuivre doré étant devant le crucifix, à laquelle il y avait grande quantité de lames d'argent ; levé les tombes et sépultures de cuivre ; déterré les corps des morts, et signanment le corps du deffunt patriarche d'Harcourt étant dedans un cercueil de plomb ; et emporté les biens de la fabrique, comme grand nombre de panniers pleins de verres de diverses couleurs, plomb, cables, cordes, *furains*, poulliots et autres instruments et meubles requis et nécessaires pour l'entretenement et réparations de la dite église.

Plus, au dit temps que l'on procédait à faire le dit inventaire, présence du dit de Coulombières, des dits officiers et de leur ministre, fut inventaire des livres étant en la librairie de la dite église, et de quelques ornements de peu de valeur, d'autant qu'il en est demeuré et qu'on en avait laissé en la dite musse [cachette], les dits livres mis à l'évêché, et les dits ornements avec autres livres servant à la célébration du divin service, mis en la maison de la ville, lesquels livres de la dite librairie mis au dit évêché ont été du depuis les uns pillés et dérobés, les

autres rompus et brullés avec plusieurs lettres, chartres et titres d'enseignements appartenant au dit sieur évêque.

Du depuis lequel temps, et environ la mi-septembre ensuivant, suivant le commandement du dit sieur d'Estampes, après avoir encommencé la célébration du divin service avec grands frais et dépenses pour avoir rétabli, dressé et remis les choses nécessaires, avaient continué à faire le divin service jusqu'au quatrième jour de mars dernier, néanmoins que la ville eût été assiégée quinze jours précédents.

Puis lequel jour le dit sieur de Coulombières avec grand nombre de soldats et gens de guerre avaient par force entré en cette ville, même dedans la dite église, néanmois la composition faite de ceux de la ville avec M. de Coligny amiral de France, et abbatu, dégradé et brûlé tout ce qui avait été réparé, racoutré et approprié pour la célébration du service divin ; pris, apprehendé et tué plusieurs prêtres et personnes ecclésiastiqués, les autres arrançonnés, battus, outragés, liés, garottés, trainés parmi les rues la corde au col, leurs biens, meubles et provisions pillés et dérobés. Les maisons tant du dit sieur Évêque que des dits sieurs du Chapitre, dévalisées, ravagées, rompues et démolies ; huys, fenêtres, croisées, grilles de fer, serrures, ferrures, gonds, pentures et autres ferrailles, tellement qu'ils ont rendu bonne partie des dites maisons inhabitables.

D'avantage, en quelque lieu secret de l'une des maisons de l'un d'iceux chanoines, avait été retiré quelque nombre de chapes et ornements de drap d'or et velours cramoisi grandement enrichis d'orfrois, lesquels ont été pris par force, et emportés par aucuns qui les ont appliqué à leur usage, et en ont fait des manteaux, tour-de-lit,

doublé des chaises, robes de nuit, tiré des linges, et fait faire des chaises de grand prix et valeur.

Plusieurs en outre ont par force et violence entré dans une des chambres de la maison de ville, en laquelle avaient été mis par inventaire quelques biens de la dite église, et ont pris et emporté une tapisserie de grande valeur qu'on avait accoutumé de mettre aux fêtes solennelles à l'entour du chœur de la dite église. Avec cela prirent plusieurs chapes, ornements et autres biens, ainsi qu'il appert par l'inventaire qui en a été fait.

Après le département duquel sieur de Coulombières et ses troupes, aucuns des habitants de cette ville sont demeurés saisis des clefs de la dite église, et ont abattu et démoli entièrement le pupitre faisant la séparation du chœur et de la nef, et même ont abattu le bois, soufflets, reste des orgues, ont abattu et rompu les restes des dites chaires, grand nombre de vitres, et démoli plusieurs pilliers, murailles et clotures de la dite église.

Plus, ont pris de la dite église, pillé et emporté, tant de nuit que de jour, coffres, armoires auxquelles on avait accoutumé de mettre et retirer les chapes et autres ornements et biens de la dite église ; et grande quantité de bois provenant des autres coffres, tables, sièges et cloturès des chapelles, que même des orgues d'icelle église, du précédent par eux rompues.

D'avantage, viron le vingt-huitième jour de mars, deux officiers de cette ville, savoir : maître Guillaume Le Hutrel, conseiller des tailles, et M. Nicolas Philippe, grénetier, saisis pour lors des clefs de la dite église, avec grand nombre d'autres personnes, rompirent dix cloches de la dite église du nombre de douze, duquel nombre ils en ont laissé une moyenne et la plus petite, lesquelles cloches rompues étaient de telle grosseur et pesanteur

qu'il était requis avoir 27 hommes pour les sonner, et ont été, tant à rompre les dites cloches, descendre et vider les métaux de la dite église, les porter et peser au poids-le-roi, l'espace de quinze jours, puis après, en ont disposé les dits officiers à leur plaisir.

Plus, ont pris et enlevé au dit temps, de la dite église, plusieurs sépulcres élevés, et tombes de cuivre des évêques et autres gros seigneurs inhumés en la dite église, avec les grilles et clôtures de fer étant sur aucunes des dites sépultures ; même ont emporté les pierres, fragments et la couronne de cuivre *dorée d'or*, avec la chaîne de la dite couronne, de la pesanteur de 2,000 livres pour le moins.

Pareillement, ont emporté viron le dit temps quatre grandes portes de fer, et autres grilles et ferrailles faisant la clôture du dit chœur, et généralement toutes les ferrures de la dite église, chapelles, excepté la porte de devant.

Outre, les dessus dits, leurs alliés pendant le mois de mai dernier, ont pris, arraché grande quantité de plomb de la couverture, gouttières, voutes et galeries d'icelle église, jusqu'à 4,000 livres et plus, ainsi qu'il sera trouvé en faisant la visitation du lieu.

D'avantage, remontrent que grande partie des dîmes, biens, revenus, tant du sieur évêque que des chanoines et autres bénéficiers du diocèse, ont été, puis le dit temps du 12 mai pénultième, et sont encore empêchés, pris, détenus, et recelés par les gentilshommes et gens de la dite religion.

Outre, les fermiers du dit évêque, chanoines et bénéficiers, travaillés, molestés, battus en recueillant les dites dîmes ; et qui plus est, contraints les dits fermiers, tant par quelque prétendu commissaire du dit sieur Amiral, que du dit sieur de Coulombières, payer le prix de leur

affermage, et par corps, non seulement ce qu'ils doivent, mais par avance, sur les termes à échoir.

Et depuis l'édit de paix, ont pris et enlevé au manoir du dit sieur évêque 5 tonnes tenant chacune 7 ou 8 pipes; ont joui du moulin de la porte de cette ville appartenant au dit sieur évêque, qui est baillé par chacune semaine pour 10 boisseaux de froment; et ce, par l'espace de 5 mois et demi, et ont coupé tant en herbe que foin, presque toute la levée des petits près du sieur évêque.

Item, remontrent les dessus dits que, néanmoins l'édit du Roi, ils n'ont osé commencer à faire le divin service en cette ville, ni aux villages circonvoisins, jusqu'à la venue de M. de Matignon, qui fut le seizième jour de juillet, pour le port d'armes, excès, outrages, meurtres, forces et violences qui se commettent journellement aux prêtres et gens d'église voulant recommencer à faire le service divin, et administrer les sacrements; lequel service ils ne pourraient sûrement continuer sans avoir forces du parti du Roy, pour l'assurance tant du pays que de leurs personnes, attendu les menaces dont usent de jour en jour les dits de la R. P. R., et qu'il soit vrai que ès villages du diocèse le service divin n'y est encore recommencé qu'à bien peu de paroisses, et font les dits de la religion leurs prêches en plusieurs églises, et desquelles, depuis l'édit, ont emporté, pris ou dérobé les cloches, tant des faubourgs de cette ville que des lieux et paroisses circonvoisines, et de quoi les ecclésiastiques et trésoriers des dites paroisses n'ont ôsé faire aucune poursuite ni instance.

Plus, sera considéré par les dits sieurs commissaire que, du précédent l'arrivée du dit sieur d'Estampes en cette ville de Bayeux, qui fut le 6 de septembre dernier, et depuis jusqu'au 7 du mois de mars derrein, il ne s'est fait aucun prêche en cette ville ni faubourgs, et néanmoins les

dessusdits contrevenant aux édits du roi, ont fait et continué du depuis les dits prêches dedans cette ville, et aux villages dépendant du Roy, et des personnes ecclésiastiques, que tant dans les églises et autres lieux à leur plaisir.

Plaise aux dits sieurs conseillers entendre que, outre les grandes ruines, pertes et dommages cy devant déclarés, les autres églises du diocèse pour la plupart ont été ravagées, pillées et dérobées, et plusieurs d'icelles démolies et abattues, signanment : les églises et couvent de Saint-François et de Saint-Augustin, assis aux faubourgs de cette ville de Bayeux, ainsi qu'il paraît par la vue du lieu, et les dits religieux chassés, battus et outragés ; les ornements, joyaux, calices et reliques, linges et autres meubles, pillés, dérobés, de sorte que les dits religieux sont encore du jour d'huy absents de leurs maisons, et vagabonds par les champs, pour ce que qu'il n'y a aucune demeure ni assurance pour eux aux dites maisons, au grand préjudice de la République Chrétienne, pour ce que les dits religieux avaient accoutumé d'administrer ordinairement la parole de Dieu, tant en cette ville et faubourg que par le diocèze.

Fait et présenté ce jour d'huy, 19 jour d'août 1563. — *Signé* Gayant, grand archidiacre de Bayeux, et official de M. d'Humières, évêque du dit lieu. — Et plus bas, *signé :* Chefdeville, par le commandement du Chapitre, le notaire étant absent.

Requeste présentée à Messieurs du Parlement de Rouen, par Messieurs du Chapitre de Bayeux, le 16 décembre 1572.

A Messieurs du Parlement,

Supplient humblement les Doyen, Chanoines, et Cha-

pitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Bayeux, disant que : durant le temps des troubles qui ont eu cours en ce royaume, et même en ce pays de Normandie, dès et depuis l'an 1562, ceux de la nouvelle opinion qu'ils ont prétendu faire appeler : *Religion*, faisant la guerre à Dieu, son Église, et au Roy, comme ennemis commun de Dieu et des hommes, et de leur patrie, conduits au pays de Normandie par le sieur de Coulombières leur chef et capitaine, comme voulant du tout ruiner, abolir et abattre la sainte hiérarchie, et ordre établi de Dieu et par les saint décrets et conciles, auraient à diverses fois envahi la ville de Bayeux, pillé, robbé, ravagé et saccagé la dite ville, bourgeois, manants et habitants d'icelle, et même l'église cathédrale Notre-Dame du dit Bayeux, qui est de l'ancienne fondation des prédécesseurs du Roy, et qui était auparavant les dits ravages et saccagements l'une des plus belles et splendides du dit royaume, fondée et augmentée par les rois, ducs, comtes, barons, et autres grands seigneurs, de grands revenus, privilèges et prérogatives, et à cette cause, les évêque, doyen, dignités, chanoines, vicaires, chapelains, heuriers, et autres ministres qui sont en fort grand nombre en la dite église chargés d'y faire et célébrer grand service divin par chacun jour et sans intermission.

En premier lieu, le dit de Coulombières et ses adhérents, ainsi comme ennemis de Dieu et des hommes, et tels déclarés par les arrêts des cours souveraines de ce royaume, et même par la cour de céans, auraient, tant en forme d'hostilité, guerre ouverte, qu'autrement, comme voleurs et brigands, volé et pillé l'évêque du dit Bayeux, qui pour lors résidait sur son évêché en la dite ville de Bayeux, y faisant son devoir d'évêque, auquel ils n'auraient laissé aucuns de ses meubles, ni même ses chevaux,

dont, et de ses autres meubles, le dit de Coulombières se serait emparré, et lors aurait pillé et robbé, ayant réduit le dit évêque en telle et si extrême nécessité, et tremeur de mort, qu'il aurait été contraint de se retirer de son dit évêché, et tout à pied s'en aller au prochain port de mer, où, par un évident miracle et ordonnance de Dieu, il aurait trouvé un navire auquel il se serait embarqué, et comme miraculeusement conduit par les vents de la mer n'aurait demeuré qu'environ six heures à passer, et à arriver à sa maison patrimoniale en Picardie.

Or, les dits ennemis continuant leurs cruautés auraient bien passé plus outre, car ils auraient meurtri et occis grand nombre de gens d'église, bourgeois et citoyens du dit Bayeux, dont ils auraient contraint, les uns à souffler à la pistolle (1), aux autres auraient coupé la gorge, les autres jetés par dessus les murailles dans les fossés de la ville, qui en ce faisant, auraient été rompus, meurtris et tués.

Et enfin, autres :

Auraient les dits de Coulombières et leurs adhérents pendu et étranglé maître Thomas Noël en une fenêtre de sa maison, lequel était citoyen et avocat du dit Bayeux, et tenant ordinairement la juridiction comme le plus ancien avocat, et même contrôleur du domaine du roi, se montrant en ce faisant bon et fidèle catholique ;

Auraient coupé la gorge à Dénis Heuste, sieur de La Motte, entre les bras de sa mère, du sang duquel ils auraient souillé et maculé le visage de la demoiselle mère du dit sieur de La Motte, et fait infinis autres exécrables cas et crimes en la dite ville de Bayeux. Et même auraient volé, pillé et saccagé, ravagé et ruiné la dite grande église cathé-

(1) Recevoir un coup de pistolet dans la bouche.

drale Notre-Dame de Bayeux, en laquelle ils avaient violé les tombeaux et sépulcres des évêques et autres seigneurs, dignifés, chanoines, et autres inhumés en la dite église ; et entre autres celui du feu patriarche de Jérusalem, jadis évêque de Bayeux, et gouverneur pour le roi en Normandie, inhumé au chœur de la dite église, dont ils avaient tiré hors terre, et ouvert le cercueil de plomb ; et plusieurs autres ; tiré de leurs pistolets sur les corps morts trouvés ès dits sépulcres, et par après, iceux jetés aux chiens ; rompu tous les images, robbé et pillé tous les calices, et autres vaisseaux d'or et d'argent ; abattu et ruiné les chaires du chœur de la dite église, le pupitre, les orgues, une grande couronne qui était affichée devant le crucifix de la dite église, laquelle était du don du feu roi Guillaume, toute dorée, et de grande valeur ; abbattu, prins et emporté toutes les cloches de la dite église, où il y avait un nombre infini de métal ; ravi et emporté tous les ornements de la dite église, et même les chapes, chasubles, tuniques, et toutes autres espèces d'ornements, dont il y avait grand nombre de fin drap d'or et d'argent, qui avaient été anciennement donnés et aumônés à la dite église par les rois, ducs et autres princes, prélats et seigneurs ; ensemble les chasses couvertes de fin or et argent où reposaient les reliques des saints, dont ils jetèrent les os aux chiens et par les rues ; les valeurs desquels ornements, vaisseaux, chasses et meubles, étaient infinies, et se pourraient difficilement estimer ; et même ce qui est encore de plus périlleuse importance, les sieurs de Coulombières et ses adhérents et complices ne s'étant contentés à tant, avaient volé, pillé, ravagé et brulé la plupart des chartriers, chartres, lettres, titres, registres et enseignements concernant les fondations, dotations et augmentations, biens et revenus de la dite église cathédrale. Ensemble

pillé tous les livres servant à faire le divin office, et les livres de la bibliothèque de la dite église, et où il y avait un infini nombre de livres et des plus excellents et riches qui se pourraient trouver en bibliothèque de France, et fait un feu de joie devant la porte de la dite église des autres meubles qui ne leur semblaient assez précieux.

Lesquels brigands et voleurs ont réduit les dits suppliants en telle nécessité qu'aujourd'hui ils ne peuvent bonnement user d'exécution pour une bonne partie de leurs rentes et revenus, et s'il ne leur était pourvu de remède convenable, dont ils sont en danger et péril imminent de la totale perte de leurs dits revenus, dont s'ensuivrait que le divin service, et autres charges auxquels ils sont tenus par les dites fondations, dotations et augmentations tant royales, ducales, comtales que autres, ne pourraient être accomplies selon l'intention des fondateurs, dotateurs, augmentateurs et gens de bien ayant donné les dits biens et revenus à la dite église pour prier Dieu pour eux, et pour honorer et servir Dieu et sa sainte Eglise.

Desquels ravages, voleries et pilleries, saccagements et dévastations, d'autant même que les dits suppliants entendent bien montrer en temps et lieu qu'ils ont été en tout, ou la plupart, faits, commis et perpétrés en temps de pacification, hors le temps des troubles, et en celui de paix, contre et au préjudice de l'accord fait par les dits habitants ou leurs délégués avec le feu amiral de Chatillon, avec lequel ils avaient composé pour la rançon de la dite ville et habitants d'icelle pour 10,000 livres qu'ils lui avaient payé ; et partant ne peuvent les dits ravages, larcins, voleries, pilleries et dévastations, être censés ni jugés être abolis par les édits que le Roi, durant sa minorité, a été contraint par ses dits ennemis, et de Dieu, faire promulguer à leur entente ; les dits suppliants protestent pour-

suivre la raison et justice, sous le bon plaisir du Roi, et cependant ne serait raisonnable qu'ils tombâssent de totale perdition du revenu de l'Eglise, par le moyen des ravages, pilleries et combustion de leurs lettres, chartres, titres et enseignements tant propriétaires que possessoires.

Ces choses considérées qui sont si notoires à un chacun qu'elles n'ont besoin d'autre probation, il vous plaise, Nos Seigneurs, qui êtes conservateurs sous sa Majesté, de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et des droits et revenus d'icelle, en ayant égard à la matière, et que leurs redevables qui connaissaient bien que les dits suppliants ont perdu, par le moyen que dessus, la plupart de leurs lettres, chartres, titres et enseignements, prétendent s'excuser, et parvenir à ne pouvoir plus être astraints à rien payer de ce qu'ils doivent loyalement à la dite église et suppliants ; ayant aussi égard qu'en pareil cas, vous en avez ordonné par vos arrêts du 23 décembre 1568, 11 avril 1570, et dernier de juin 1572, pour les prieurés et Hotel-Dieu de La Madeleine de Rouen, de Caen et de Bayeux, cy-attachés ; permettre aux dits Suppliants, leur communier, ou receveur, faire sommer et interpeller, par le premier huissier ou sergent sur ce requis, toutes les personnes qui se trouveront par les registres, comptes, lettres, papiers et enseignements du dit Chapitre dénommé, débiteurs et redevables à la dite Eglise et Chapitre, de leur exhiber les acquits et décharges si aucuns en ont, soit du tout, ou sur ce qu'ils doivent, et comparoir au dit Chapitre, ou bien en la commune de la dite Eglise, pour amiablement compter, et arrêter au certain, avec le communier et receveur du dit Chapitre, les sommes dues par les dits redevables, et ce, dedans huitaine du jour de l'interpellation; autrement, à faute de ce faire, et le dit temps passé, qu'il soit dès à present permis aux dits du Chapitre, leurs commu-

niers et receveurs, faire exécuter par le premier huissier ou sergent sur ce requis, les dits débiteurs et redevables, envers la dite Eglise et Chapitre, en vertu de leurs comptes, papiers et enseignements, pour les sommes que les dits du Chapitre trouveront leur être dues, et à leur église, sans que les dits débiteurs et redevables qui auront été refusants ou délayants d'exhiber leurs acquits et décharges, et de venir compter, puissent prétendre aucune dépense, dommages-et-intérêts pour avoir été exécutés pour choses non dues, ou pour plus qu'ils ne devaient, attendu leur morosité et négligence, afin que les dits Suppliants puissent continuer à jamais d'accomplir l'intention des rois, et autres princes et seigneurs fondateurs, dotateurs et augmentateurs de la dite église, et prier Dieu pour votre prospérité et santé ; *Et vous ferez justice.*

Signé *Lanternier*, un paraphe. — Et en marge est écrit : Soit communiqué au sieur procureur du Roy. — Fait en Parlement le 10 décembre 1572. — Et plus bas :

« Le procureur général du roi n'empêche pareil arrêt être donné aux Suppliants que celui de l'Hotel-Dieu de Bayeux, à la charge qu'ils ne pourront faire convenir les personnes à fins de comptes, ailleurs que par devant les juges ordinaires des lieux. — Fait le 16 jour de mars 1572.

Signé : *Bigot*. Et en marge :

« Soit fait ainsi que les suppliants le requèrent. — Fait en Parlement, le 17 de décembre 1572, dedans quinzaine, au lieu de huitaine. — Fait comme dessus. »

Lettres d'abolition pour un citoyen de Bayeux, après que les Ligueurs furent chassés de cette ville en 1590.

Devant nous Jean Vauquelin, écuyer, conseiller du roi, et lieutenant général de Mr le bailly de Caen, le mardi 30 jour de janvier 1590, s'est présenté Me Jean d'Escrametot, ecuyer, élu en l'élection de Bayeux, lequel a remontré que, combien qu'il n'ait porté les armes contre le Roi, si étant que, à raison que la ville de Bayeux a été occupée par ci-devant par les Rebelles ennemis de Sa Majesté, et que lors, il fût enfermé dans icelle, dont il lui avait été impossible de se retirer, jusqu'à ce que Mgr de Montpensier fût [venu] l'assiéger, qu'il trouva moyen de sortir de la dite ville; pour cette raison, il déclare que, en tant que besoin serait, il entend s'aider de l'édit fait par le Roi au camp d'Amiens, le 28 de nov. et publié en la cour du Parlement le 22 de déc. dernier, et suivant icelui, être très mari et repentant de s'être tenu en la dite ville depuis qu'elle a été occupée par les dits Rebelles, et de ce qu'il aurait signé quelques états de levée, promettant à S. M. toute fidélité et obeissance, et d'employer.....

Psalmi quos singulis diebus Dpmini Canonici insignis Ecclesiæ cathedralis Bajocensis, ratione suarum præbendarum, recitare tenentur :

Dominus Episcopus, Psalmi 1-2-3.
Canonicus de Breceyo, P. 4-5-6-7 (*Brécy*).
— de Feuguerollis, 8-9-10 (*Feuguerolles-sur-Seulles*).
— de Mervilla, 11-12-13-14-15 (*Merville*).
— de Thanis, 16-17 (*Thanis à Monceaux. — Ou Thaon*).
— de Essarteriis, 18-19-20-21 (*Essartiers St-Jean des*).
— de Cusseyo, 22-23-24-25 (*Cussy*).
— de Moone, 26-27-28-29 (*Moon ?*) (*Manche*).
— de Sto Martino, 30-31 (*St-Martin de Bayeux*).
— de Cartigneyo, 32-33 (*Cartigny-l'Epinay*).
— de Albreyo, 34-35 (*Evrecy*).
— de Gavreyo, 36-37 (*Gavray*) (*Manche*).
— de Castillione, 38-39-40 (*Castillon*).
— de Griseyo, 41-42-43 (*Grisy*).
— de Haya, 44-45-46-47 (*La Haye-Piquenot*).
— de Vendis, 48-49-50 (*Vendes*).
— de Vetula, 51-52-53-54 (*St-Pierre de la Vieille*).
— de Colomberiis, 55-56-57 (*Colombières*).
— de Aldreio, 58-59-60 (*Audrieu*).
— de Sto Germano, 61-62-63-64 (*St-Germain*).
— de Damno voto, 65-66-67 (*Danvou*).
— de Guerone, 68-69-70 (*Gueron*).
— de Amayeo, 71-72-73 (*Amayé*).
— de Locherio, 74-75-76 (*Le Locheur*).
— de Sto Patricio, 75 (*St Patrice*).
— de Camera Osmerii, 78 à 83 (*Cambremer*).
— de Arreyo, 84 à 87 (*Arry*).
— de Sto Laurentio, 88-89 (*St Laurent*).
— de Castilleio, 90 à 94 (*Castilly*).
— de Brettevilla, 95 à 100 (*Bretteville*).
— de Sto Joanne Albo, 101 à 103 (*St-Jean-le-Blanc*).
— de Misseyo, 104-105 (*Missy*).
— de Landis, 106 à 108 (*Landes*).

Canonicus de Sta Honorina, 109 à 114 (*Ste Honorine*).
— de Goupilleriis, 115 à 118 et 129 (*usque ad ℣. Bonitatem*), etc. (Goupillières, Monts).
— de Montibus (*incipit ad ℣. Bonitatem, usque ad ℣. Principes.*
— de Barberiis (*incipit ad ℣. Principes, et præterea.* Ps. 120 à 127 (*Barbières Thaon*).
— de Pezerolliis, 128 à 134 (*Subles*).
— de Escayo, 135 à 137 (*Esquay-sur-Seulles*).
— de Bernesco, 138 à 141 (*Bernes*).
— de Vaucellis, 142 à 144 (*Vaucelles*).
— de Mara, 145 à 150 (*La Mare*).

Alii canonici, nempe de Sto Petro (*St Pierre de Caen*), de Sto Johanne (*St Jean de Caen*), de Frigido-vico (*Froide-rue de Caen*), de Culeyo (*Culy*), de Pouligneyo (*Pouligny*), de Portu (*Port en Bessin*), de Mathonio (*Mathieu*), et de Gavrus nullos habent psalmos recitandos, ut pote fundati post psalterii fundationem.

Capellæ in Ecclesia ista, presertim sacrariæ nunc noncupatæ sunt, quia reliquiis sacris ante spoliationem ab Heterodoxis A. 1562 ornatæ erant, unde in stationibus illarum in festis ad vesperas venerabantur has reliquias; jamque illarum loco diaconus tunica indutus librum defert Evangelii loco reliquiarum quæ ibi celebrantur, dicuntur quoque sacrariæ quia in his capellis sacra Deo lubet invocare (?) sanctorum qui coluntur, ibi patrantur.

Quinque...., sunt in hac ecclesia species capellarum 1° Duodecim affectatæ pueris de choro. — 2° Electivæ pro quibuslibetelectis. —3° Pro officiariis de choro. — 4° Sunt sacerdotales. — 5° Sine distributionibus. Sunt a paucis annis sine claustura; erant et in ipsis libri, super pulpita jacebant, ubi cuique studere licebat. In pluribus capellis plures tituli, pauci supra centum libras annui redditus, vixque ob mutationes certo dicendum; distributiones autem annuæ undecim librarum circiter honorarium.

Sunt capellæ in ista Ecclesia sine distributionibus : 1° Stæ Trinitatis, — 2° Storum Omnium, — 3° Sti Petri in pontificalibus, — 4° Sti Ægidii. Dicuntur hi capellani adstare in cornu altaris episcopi, et ab illo lucra, vel a choro, persolvi.

In actis : 1° Sti Exuperii, seculo evangelicæ promulgationis, — 2° Beatum Regnobertum discipulum ejus, rectoris civitatis Bajocæ filium, patronum suum et pastorem, dictum Exuperium in domum suam introduxisse, et ad fidei dogmata facilius gentibus spargenda, locum ibi tradidisse, notum fecit D. Petite : ubi primus directus est in hac diocœsis locus in quo munera episcopalia exercuit Exuperius ex isto loco parvæ capellæ, sive primæ sacrariæ amplius productæ, idemque cathedralis ecclesiæ, ut prostat, erecta, est in qua locus capellæ dictæ primæ constructæ venerationis causa, fondatore sequenti ornatus est, et commendatus traditus.

Charta fundationis capellæ Beatæ Mariæ Virginis retro chorum, in ecclesia Bajocensi, Anno 1170 (Date contestable).

Universis sanctæ matris Ecclesiæ prælatis, Henricus Dei gratia Bajocensis episcopus, Richardus decanus, et Capitulum Bajocense, Salutem. Cum in universis ecclesiis solemnitas et memoria Beatæ Dei Genitricis et Virginis Mariæ præ cæteris sanctis, sicut dignum est, dignis attollatur laudibus, in istis præsertim ecclesiis quas in ejus honorem constat esse fundatas quadam venerationis prærogativa et studio propensiori eam decet honorare, id igitur attendentes, decrevimus in majori ecclesia Bajocensi eidem gloriosæ Virgini Mariæ dedicata, missam quotidie celebrandam, in quam ei lœtabundum salutan-

tium proferatur alloquium, ejusdem que missæ festivæ celebraturi duodecim clericos in cantilenam perpetuos deputavimus, assignantes eis in perpetuam eleemosinam ecclesiam Sanctæ Annæ apud Cadomum, de qua Radulphus Scriba ejusdem ecclesiæ persona reddet eis annuatim quoad vixerit, in Natale Domini quindecim solidos andegavensis monetæ, vel duos aureos, eo autem decedente, vel quomodo libet modo cadente, eadem ecclesia cum integritate eisdem cedet eisdem clericis eorum usibus applicandam ratione ministerii sui, Beatæ Virginis in illius missæ celebrandæ dependendi.

Richardus autem decanus nostro assensu id confirmante quadraginta solidos andegavenses percipiendos singulis annis in festo S^ti Michaelis per manum vicarii ecclesiæ de Ferraria-Episcopi. Henricus autem cantor Bajocensis pari ductus devotione nostro similiter assensu dedit eis in perpetuam eleemosinam quadraginta solidos andegavenses annuos, percipiendos duobus terminis, ad Pascha scilicet, et in festo S^ti Michaelis in cantoris ecclesia de Nulleio. Joannes autem thesaurarius Bajocensis simili affectione concessit eisdem vicariis quadraginta solidos andegavensis monetæ in dominio suo Bajocensi annuatim persolvendos in festo S^ti Michaelis.

Considerantes itaque præscripta beneficia gloriosæ beatæ Virginis, et honore cedere (?), ne possint a quorumdam levitate vel malitia futuris numquam temporibus avelli, ea episcopali autoritate roboramus, et cartæ nostræ attestatione prosequimur, excommunicantes eos qui contra hoc tam pium nostrum ac nostrorum indultum venire presumpserint, vel tenori præscripto aliquam attulerint læsionem, dictæ missæ more laudabiliter inchoato celebrandæ, vel nostræ et personarum nostrarum Decani, Cantoris et Thesaurarii prescriptæ devotioni aliquid un-

quam præjudicium afferentes, vel impedimentum. Vale.

Affectatæ sunt duodecim portiones hujus capellæ pueris de choro ecclesiæ Bajocensi quamdiu capaces post impletos in musicæ cantu annos. Alia onera et munera infra referuntur istorum capellanorum, gratia quarum duæ portiones tribuuntur, scilicet una ut pedagogus sit decem puerorum grammaticæ, altera vero ut symphonicæ illorum rectori. Eliguntur quæque duodecim in capitulo, nec præventionibus subditæ sunt, tam ab antiquo quam a judiciis variis. Retributiones illis æquales, si officiis æqualiter debitis intersint.

Capellæ sequentes de eadem ecclesia vel ab hebdomariis de Capitulo, vel a Capitulo in corpore eliguntur.

In choro retro majus altare : Capella S^te^ Crucis ab antiquo S^torum^ Ravenni et Rasiphi, ubi missæ simplices et feriarum celebrantur. Nullus titulus nec redditus.

Sub terra, infra chorum, capella S^ti^ Mamerti confessoris et pontifici reperta anno 1412, ubi altare sine statuto redditu, sed devotum pro infirmis præsertim in inguine ruptis populari devotione Mamertus, gallice S^t^ Mamert, corrupte : Hermes, ob morbum hernies. Guillelmi Heudeline canonicus de Amayeo 1595 hanc capellam picturis illustravit, ubi et ipse depictus in tabella altaris et a parte sinistra.

Capellæ a parte dextra ecclesiæ hujus ingressus sub initio chori ad navis januam, ex deliberatione capitulari XXIV januarii 1678 :

Saint Eloi (?) cité à la fin du livre Langevin comme chargé d'une messe chaque semaine, mais dont le nombre a été diminué par rapport à la modicité de son revenu à une messe par mois.

Saint Michel et saint Blaise. Ce dernier n'existe plus.

Le chapelain de Saint-Michel doit une messe chaque mois, et aux 3 fêtes du saint.

Saints Innocents. Elective. 2 messes chaque mois, et une le jour sainte Anne.

Saint André. 50 messes par an.

Saint Léon. Elective. Une messe chaque semaine.

« Capella Conceptionis Beatæ Mariæ, pro duodecim horariis capellanis sine titulo, sed precariis, annuatimque in Capitulo, quamdiu placet assiduitas in officiis chori, et mores; ob reddituum jacturam plurimam malignitate temporum, ad sex reducti, et pro utilitate sacerdotum in communem sacristiam, duas in partes divisa est, una pro cæteris presbiteris ecclesiæ apposita, officium que horariorum in capellam S^ti Sebastiani, ut infra dictum, translatum. Hæc capella Conceptionis inter receptos habetur. In cartulario veluto et nigro nihil habetur. »

Saint Nicolas. 2 portions au même autel. La première doit une messe par semaine, suivant Langevin ; la deuxième, une par mois. Elle existait en 1452.

Saint Thomas de Cantorbéry est cité dans les statuts du chapitre du 25 juillet 1412. Doit 4 messes dans une semaine, et 3 l'autre, avec 2 le jour du saint ; ce qui fait 182 messes par an, à cause d'un revenu en fond de plus de 200 livres.

« Sub uno altari tres tituli, ex cartulario andegavensi : ex registris ecclesiæ quatuor priscæ capellæ sequentes prostant. 1^a S^ti Sebastiani, olim sine onere et redditu, ubi prædicta Conceptionis B^æ M^æ V^is capella horarium, et ministeria translata sunt, modo vero ex fundatione dominus de Haricuria missa de S^to Sebastiano singulis feriis secundis hebdomadarum, de inferiori stallo choristæ cum

pueris de choro, et die festi S^ti Sebastiani solemnis missa celebratur, adstantibus dignitatibus et canonicis.

2^a Capella ibidem S^ti Gereboldi, redditus C libras, patrono hebdomadorio ; quovis mense, ac die patroni : missa.

3^a Ibidem SS^orum Petri et Pauli, plus oneratur sacrificiis quam proficit redditu annuo.

4^a Ibidem S^æ Radegundis. Elective. Une messe chaque mois.

Saint Julien et saint Exupère, au même autel. L'un et l'autre doivent une messe par semaine au même autel.

Saint Maur, une messe par semaine au même autel, où les 3 suivantes de la fondation d'un chanoine : *decimis fruitur supra centum annuo feodi (?).*

Sainte Marguerite. Une messe chaque mois, et une le jour de la sainte.

Prima portio S^ti Contesti, 20 messes.

Saint Hilaire, 2 messes par semaine.

Sainte Honorine, une messe par mois.

Sainte Julite à l'autel précédent avec les 2 suivantes ; 26 messes par an.

Saint Martin, proche ou sous la tour; 8 messes par an.

Saint Jean l'Évangéliste, avec la suivante, sous la tour; une messe par mois.

Le Saint-Sépulcre.

« A parte sinistra ecclesiæ :

Capella S^ti Contesti. 55 messes par an. Eodem sub titulo : SS^ti Cosmæ et Damiani, scilicet post raptum reliquiarum S^ti Ravenni et Rasiphi anno 1562 a Calvinistis. »

Deux portions de Saint-Gilles au même autel. La pre-

mière doit une messe par semaine, la deuxième une par mois, mais elle n'a point de distribution.

« Sti Petri ante fores capituli ; olim capellanus iste, ut episcopi sacrarum largitionum ejus minister, stipendiis super molendini portæ civitatis Bajocensis redditibus episcopo debitis fruebatur, et missam quotidie ante dictum episcopum faciebat. Postea deperditis lucris præter distributiones XX libr. monetæ habituariis unius ecclesiæ astandis officio divino in choro, unica missa per annum (per Andegavensem autem : per mensem), ab oneribus absolvitur. Ab hebdomadario nominatur capitulo.

« Capella Sæ Trinitatis sub eodem altari precedenti ; prisca loca in alio altari deservire solita. Missæ ab antiquo singulis dominicis et festis de stallo altiori reductæ ob defectum reddituum feria IIIa et IVa, in choro infra hebdomadam. Festis Sæ Trinitatis duæ, scilicet : secunda ut dignior ab hebdomadario decantatur, licet nil scriptum sit in martyrologio chori. Capellanus tribus privatis missis per annum liberatur ; nullis chori fruitur distributionibus, sed tantum gaudet libris XII redditus, et comitati capituli subditur.

« Sti Martini, fundatione canonici a Sto Petro de Campis, circa 1300, ubi in muro a dextris, antequam dealbaturæ anno 1682 deleratur de genibus aderat veste talari, rubra sub supercilio, et in vitreis specularibus adsunt alii duo : unus Haymo nomine, similis coloris veste, et Richardus Lombardus qui turram de Villaribus construxit, veste violaceo. Affectata est hæc capella a vicariis sex, de choro, multis onerata sacrificiis, deservitur.

« Annuntiationem Bæ Mæ Vis ex fundatione Petri de Levi episcopi Bajocencis, anno circiter 1328, missa quo-

vis mense, ac in festis Annontiationis et Assumptionis debentur in eodem altari capellæ.

« Stⁱ Joannis evangelistæ in introïtu librariæ. Ista capella ex fundatione Petri de Benais ep. Bajoc. anno 1289, die mercurii, vigilia Stⁱ Mathei, cum esset in capitulo cui post mortem suam tribuit collationem, cum decimis quas possidebat emptione sua in paræciis de Airello, et Carcagneio, cum oneribus missarum in actu relatis, singulis mensibus, unam. Scilicet reditus ut illius capella possessori cum supersit tantum XV, onus anticum missarum sex mensibus evanuit.

« Stⁱ Antonini olim super januam, ingressus in atriæ viæ, in capellam Stⁱ Pantaleonis nunc deducta, cum onere duarum missarum olim, nunc unius. Hebdomadario.

« Sub ecclesiæ pulpite lapideo in clausura chori quatuor sunt capellæ. Scilicet, a parte dextra Stæ Magdalenæ cum onere CV missarum, et redditus obventione annua totidem librarum currentis monetæ. Hebdomadario subdita. »

Saint Denis, autrefois chaque semaine, maintenant chaque mois. Le semainier.

In parte sinistra pulpiti ejusdem est tertia capella juxta januam Stⁱ Joannis Evangelistæ. Une messe par semaine. L'Hebdomadaire.

Saint Laurent martyr, *ex fundatione et dotatione Theobaldi Senescalci, Bajocencis decani, anno 1279.* Autrefois deux messes par semaine. A présent une par mois. Cent livres de revenu. L'Hebdomadaire.

Saint Pierre *ad fontes, solis fruitur habituariis distributionibus.* Une messe par semaine, et au jour du saint. Les quatre suivantes sont au même autel.

Saint Pierre *in pontificalibus.* Une messe par an. Les

distributions du chœur pour son seul revenu. L'hebdomadaire.

Saint Jérôme *ex fundatione Tonis custodis ecclesiæ hujus; collatio plene jure capituli sub titulo S^tæ Trinitatis. Jordanus de Dampetro canonicus de Cartigneio petiit ut in titulo S^ti Hieronymi converteretur, quia una erat jam S^tæ Trinitatis, quod actum 12 oct. 1528. Sub capitulo. Dictus Jordanus CCC^lib solutis una vice redditus fundavit sexto novembri sequentis. Joanni du Hamel hanc pleno jure contulit capitulum IX januarii 1570. Resignatione olim subdita.* Une messe par mois.

3. Saint Regnobert, de la fondation des évêques. *Quotidie missam ministri de choro persolvunt, retributione semper communi e choro data.*

4. Saint Léonard. *Guillel. Bonnet Episc. Bajoc. testamento 1308 fundavit. Executores autem ejus post obitum anno 1326 fundum dedere.* Une messe par mois. Trois cents livres de rente. L'hebdomadaire.

Saint Vincent *ante fores magnæ sacristiæ per quinque missas annuatim ab onere possessor eximitur.* Autrefois chaque semaine. L'hebdomadaire.

Sainte Catherine. Quarante messes par an. L'hebdomadaire présente au chapitre *ex tractatu X maii 1396 cum episcopo Bajocensi Nicalao de Bosco, capitulo Bajoc. et heredibus. Capellani redditus XXIV^lib annui capellæ sub molendinis de Jurques persolvuntur.*

Sub eodem altari capella Sanctorum Omnium prostat. Modo unicam per hebdomada missam tenetur. L'hebdomadaire.

Capella S^ti Joanni Baptistæ, missa per mensem tenetur. L'hebdomadaire.

Saint Pantaléon, doit une messe par mois, et le jour du saint.

Capellæ collectivæ quæ non resignantur

Ex supradictis sacrariis : sunt electivæ a Capitulo in corpore graduatis, nec resignationibus subditæ, juxta possessiones et judicia. Hæ vero sunt : S^ti S^tæ Cyriaci et Julittæ. — 2° S^tæ Trinitatis. — 3° S^ti Michaëlis. — 4° S^ti Leonis. — 5° S^ti Hieronymi. — 6° S^ti Conterti ex fondatione Odonis episcopi. — 7° S^ti Joannis Baptistæ. — 8° S^tæ Radegondis. — 9° S^torum Innocentium. — 10° S^ti Exuperii. — 11° S^ti Juliani. — Et affectatæ sunt officiariis de choro ecclesiæ cathedralis.

Die I^a mensis februarii 1681 in capitulo generali. Dominus Archidiaconus de Vadis, et canonicus de Frigido-Vico commissarii specialiter deputati ad inquirenda hujus ecclesiæ statuta, et actus capitulares, quibus ex certissime Capitulo constaret de numero capellarum, hanc in ecclesiam fondatarum, quæ ab antiquo aut ex fondatione suam solis in ecclesiam servientibus clericis et officiariis electione sunt conferendæ hac die exhibuerunt statutum in generali mensis februarii capitulo, anno Domini 1523.

COLLÉGIALE SAINT-NICOLAS-DES-COURTILS

Saint-Nicolas-des-Courtils ainsi surnommé à cause des jardins qui l'environnaient, et qui sont appelés en langue vulgaire des courtils, *de hortis*. C'est une ancienne église située presque vis-à-vis le château, laquelle a pris depuis quelques siècles le titre de collégiale. Il y a huit chapelains fondés qui chantent tous les jours l'office canonial *ad instar* de la cathédrale. On présume qu'elle est de la fin du XII^e^ siècle, ou du commencement du XIII^e^. Le prologue des statuts dressés en 1401 pour cette église parle ainsi de sa fondation :

« Comme en l'église ou chapelle de M. Saint-Nicolas-des-Courtils de ce Bayeux, soit établie une très noble et très ancienne confrérie, qui anciennement, comme on a trouvé par écriptures, et par le raport de gens anciens, fut établie en la dite église fondée par grande dévotion, par un miracle qui advint à plusieurs bons marchands, et à plusieurs mariniers en une grande tempête de temps en la mer, tant qu'ils y cuidaient être à leur fin, jusqu'ils eurent mémoire de M. Saint Nicolas, lequel saint après leur oraison faite se apparut à iceux, et de la vertu divine par la vertu du dit saint, fut ce temps apaisé, pourquoi iceux marchands et mariniers retournés à Bayeux fondèrent la dite chapelle, et y fut établie la dite confrérie, y furent ordonnés quatre chapelains ; et depuis ce, a-t-on ordonné d'autres chapelains et clercs, nommés cousteurs, qui y sont institués. »

C'est ainsi que parlent de l'origine et fondation de Saint-Nicolas les statuts conservés dans un vieux registre qui est à l'Hôtel-de-Ville. Ces statuts outre le prologue, sont divisés en 10 chapitres ou articles. Le premier

traite de la manière comme on peut et doit être reçu à la confrérie. Le deuxième, de l'office du trésorier, du receveur et des procureurs d'icelle confrérie. — Le troisième, de l'élection des huit chapelains, et des deux clercs ou couteurs. — Le quatrième, de la résidence et demeure des dits chapelains ou couteurs. — Le cinquième, de la pension et proufit que les dits chapelains ont de la dite confrérie. — Le sixième, du service que les dits chapelains et cousteurs doivent faire, et comment. — Le septième, de l'office aux cousteurs, et de ce à quoi ils sont obligés. — Le huitième, du siège de la confrérie, et de la manière dont elle doit seoir. — Le neuvième, des choses à quoi y doivent être sujets les dits frères et sœurs. — Le dixième, enfin, traite de la charité de la dite confrérie.

Il paraît par là que l'église Saint-Nicolas n'était qu'une confrérie dans les commencements. Une chartre de l'an 1303 en fait mention (*Cartularium B^e Mariæ Cathedral.*, p. 55, v°), comme d'une église existante, *ecclesia S^ti Nicolai de Ortis Bajoc.* Les statuts n'obligeaient les chapelains qu'à acquiter les obits et fondations, et à chanter à notes matines, messes, vêpres et complies, à l'usage de la grande-église. Ils ne devaient l'office canonial que aux deux fêtes de saint Nicolas, à l'Eucharistie, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à la Mi-août et à la Toussaint. Ce n'est que longtemps après qu'ils se sont assujettis à tout l'office canonial, par une fondation qu'ils ont reçue dit-on à cet égard.

Leur revenu alors n'était pas considérable, il consistait à chacun 12 livres par an, avec une robe de 6 sols tournois. On les payait en deux termes, à la Saint-Michel et à Pâques, et ils ne recevaient la robe qu'à la Saint-Nicolas d'été, mais ils avaient toutes les offrandes et oblations « revenantes tant aux antiennes qu'aux baise-mains » par

an, sur quoi ils payaient la pension pour ce due au curé de Notre-Dame des Fossés, du territoire duquel dépendait leur église. Les gages des deux couteurs n'étaient que de 6 sols tournois, avec chacun une robe de même valeur. Le curé de Saint-Sauveur qui a succédé au droit de Notre-Dame est, dit-on, dans la possession immémoriale d'administrer les sacrements aux chapelains de Saint-Nicolas, au lit de mort, mais il lui contestent le droit de les enterrer.

Pour occuper une de ces places, les statuts demandent que le sujet qui se présente soit né de la ville ou des faubourgs de Bayeux, et qu'aucun ne lui soit préféré à son préjudice. Les frères et sœurs doivent faire l'un après l'autre la nomination et élection du chapelain. Après l'élection, ils doivent le présenter à M. le doyen de Bayeux ou à ses vicaires, qui de plein droit, sans nuls bans faire à leurs nomination et présentation, contfert et doit conférer la collation de chaque chapelain.

Cette confrérie eut le sort des établissements humains. Elle tomba insensiblement par le peu de personnes qui s'y faisaient enrôler, en sorte que l'élection, par défaut de confrères, vint au pouvoir des chapelains qui pourvurent par eux-mêmes aux places vacantes. Enfin en 1719 ils se défirent de ce droit en faveur de M. le Doyen leur collateur, qui depuis, a toujours nommé à ces places sans contradiction.

L'église de Saint-Nicolas, depuis qu'on y a transféré en 1676 l'office paroissial de Saint-Sauveur, est autant connue par cette dernière dénomination que sous son nom primitif. Elle est bien bâtie. Elle a deux chapelles qui forment le croisillon, mais elle n'a pas de bas côtés. Le chœur est orné de hautes et basses stalles qui furent faites en 1612. Le couronnement est orné des armes des

gentilshommes qui contribuèrent à leur construction. Le reste du chœur et toute la nef sont environnés d'un lambris qui leur donne un grand air de propreté. On voit plusieurs épitaphes dans la nef. La première, à main droite en entrant, est ainsi conçue :

Ci-devant repose le corps de noble et discrète personne, maistre Robert Pasturel, prêtre, chanoine de Goupillières en l'église cathédrale de Bayeux, ci-devant chapelain de céans, lequel décéda le 31 de janvier 1707, âgé de 62 ans.

De l'autre côté, vis-à-vis de la chaire, est un marbre encadré de sculptures, sur lequel on lit en caractères d'or :

Cy-devant gît noble dame Marie de Hérissy, marquise de Fontenay, dame de Crouay, Longeau, Hamon, et du Mesnil, femme de messire Henry Le Berceur, chevalier, seigneur et marquis de Fontenay, seigneur de Saint-Marcouf, Emendreville et Azeville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, conseiller et chambellan du Roy, grand bailly du Cotentin, commandant pour le service de sa majesté à Cherbourg, et sur les côtes de Cotentin, laquelle décéda le 7 mai 1731 âgée de 49 ans 6 mois 7 jours. Priez Dieu pour le repos de son âme.

A l'entrée de la chapelle Notre-Dame, qui est à droite, il y a une épitaphe écrite sur du papier collé sur un cadre en bois contre le chœur. Elle contient ces mots :

Nobilium Petri Hamelii causidici, haud equidem Dupondii, et quum publicarum privatarum que controversiarum palæstra in solo forensi bis quinis lustris exercuit, et Anney Le Huey, patentis religionis, liberæ prudentiæ, verecundiæ liberalis, quondam feminæ.

EPITAPHIUM

Felices nos una domus dum vita maneret
Jungebat, sacri fœdere conjugii ;
Egimus et dulces animis concordibus annos,
Et fato ereptis, permanet illa fides

Permanet una fides, uno que clausa tenetur
Marmore, quæque eadem contumulatur humo
Viximus innocui, fraudis non conscius alter
Altera fæmineum quæ tulit usque decus,
Et fuimus, lector, laudanda prole parentes
Dulce quibus tanti pignus amoris erat
Viximus humani, sed quæ constantia rebus!
Prestiterit cœlo vivere; terra! Vale!

Hoc

Diis utriusque parentis manibus religiosæ devotionis et perpetuæ observantiæ ponebat monimentum Stephanius Hamelius vice-comitis Bajocencis sub prefectus, anno salutis MDXCV.

Pierre du Hamel, écuyer, sieur de Rubercy, pour qui a été faite l'épitaphe précédente, portait pour armes : de sable à la croix échiquetée d'or et de gueule d'un trait, cantonnée de quatre têtes d'aigle arrachées d'argent. Il fut père du suivant :

Etienne du Hamel, écuyer, sieur de Rubercy, lieutenant particulier de M. le vicomte de Bayeux, mourut le 8 de septembre 1619, et fut père de :

Germain du Hamel, écuyer, sieur de Rubercy, lieutenant particulier de M. le vicomte de Bayeux, qui prit possession de sa charge le 7 septembre 1619, veille du décès de son père. Le commun bruit était qu'il y avait bonne espérance que ce serait un bon justicier, et homme de bien, d'autant qu'il avait un commencement d'homme sage, discret, et honorable. Il laissa pour fils : Michel, écuyer, sieur de Rubercy, lieutenant particulier du vicomte de Bayeux, et Pierre, écuyer, sieur de Cotun, qui vivaient en 1656.

Dans la chapelle dite : de la capellette, contre le mur, on lit ces paroles :

Observandissim. parentum memoriæ nobilissimo Francisco de La Rivière domino de Romilly et de Hériz, et Jacqueline Cossey ejus

uxori, quorum ille vir omnibus animi et corporis dotibus ornatissimus, post munus legati generalis vicecomitis Bajocencis per aliquos annos gestum, cum maxima doctrinæ et integritatis laude, ætatis An. 48, non sine ingenti omnium bonorum mœrore anno salutis MDLVII, XII[a] septembris die immaturo fato abreptus est. Hæc post numerosam liberorum sobolem ex unico viro susceptam, e quibus quam plurimos morbus vel mors incivilibus bellis assumpsit, quem luctum animo plusquam virili mulier tulit, florenti adhuc ætate vidua dereclita per XXVII annos castissime vixit, re citra sordes, arte et industria aucta, demum suæ ætatis anno LXV, impertitæ salutis MDLXXXIIII die XXIII decembris fato functa est.

Obsequentissimus filius Joannes de La Rivière D[us] de Heriz suis et Petri de La Rivière D[us] de Romilly impensis m. m. p. p.

LES PAROISSES

DE LA VILLE ET FAUBOURGS DE BAYEUX

Saint-André. Cette paroisse, située dans la cité, a une extension de six maisons hors les murs du côté de l'Ouest. Son territoire est de fort petite étendue. Il aboutit inclusivement par la maison des religieux de Longues à la paroisse de Saint-Malo, et à celle de Saint-Sauveur par l'hostel de Castilly dont il réclame une portion. C'est une des anciennes paroisses de Bayeux. On prétend que son église était primitivement au-delà des murs de la ville, au Nord, et que s'étant trouvée dans l'alignement lorsqu'on la rebâtit, on fut obligé de l'abattre, et de transporter son office dans une chapelle qui était sur la porte de la ville. D'où vient qu'elle est appelée souvent dans les titres : Saint-André-de la Porte. Cette translation est antérieure au XIII[e] siècle, car une charte de 1284 (*Cartul. Domus Dei Bajoc.*, f° 20), fait mention d'une moitié de maison sise *in parochia S[ti] Andreæ de Porta,* que Tho-

mas Le Clerc vendit pour la somme de 10 sous tournois aux Prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu.

La seconde église attenante à la porte de la ville était bâtie sur une voute à laquelle on montait par deux escaliers placés des deux côtés de la porte. On ne voit pas d'exemple d'un pareil emplacement. Dans la suite, cette église menaçant ruine, fut abandonnée à des usages profanes, et son office transféré dans l'église de Saint-Malo où il est présentement. Cette nouvelle translation est de l'année 1682. La porte et l'église Saint-André ont été abattues en 1751 à cause de leur vétusté.

Il y avait au carrefour de cette paroisse une belle croix de pierre qui fut ruinée pendant les ravages des Calvinistes. Un mémoire de 1537 l'appelle la croix du pilori. Un autre manuscrit de 1552 marque que c'était là que le fabricier de la cathédrale dressait un reposoir pour la station du Saint-Sacrement aux processions de la fête de Dieu, et que depuis, les chapelains de Saint-Nicolas se soumirent à fournir la tente pour le dresser vis-à-vis de leur église, moyennant une décharge de 6 sols de rente qu'ils faisaient au Chapitre.

La paroisse Saint-André dépend du Chapitre pour la juridiction contentieuse. Le curé a un petit trait de grosse dîme à prendre dans la campagne de Saint-Patrice, et un autre dans celle de Saint-Loup. Ce dernier trait fut échangé pour 25 livres de rente, par transaction passée le 9 d'aoust 1575 entre Germain du Val, grand doyen de Bayeux, et Richard du Rozel, curé de Saint-André, avec le consentement de messieurs du Chapitre, et du seigneur de Manvieux, patron de Saint-André. La collation de cette cure appartient à M. le grand doyen de Bayeux, et la nomination à M. le marquis de Faudoas, du chef de Mme de Boran de Castilly son épouse, dont le père

avait acquis en 1732 ce patronage de Michel Hélyes, écuyer, seigneur de Subles.

Saint-Exupère est appelé indifféremment dans les vieux titres Saint-Soupir, Sainte-Soupire et Saint-Soupière de Bayeux. Il n'a repris son nom primitif que dans le XVI^e^ siècle. L'église distante d'environ un mille du centre de la ville peut passer pour la plus ancienne. Il est constant qu'après la mort de saint Exupère, premier évêque de Bayeux, arrivée dans le III^e^ ou IV^e^ siècle, les habitants bâtirent une église sur son tombeau, hors la ville, sur le bord du grand chemin, à l'extrémité du mont Phaunus, et que cette église fut depuis érigée en paroisse sous le nom de ce saint. Elle n'a rien par elle-même que de très simple. Le chœur, d'une bâtisse beaucoup plus ancienne que la nef, a 29 pieds de longueur sur 14 de largeur. La nef a 53 pieds de longueur sur 21 de largeur, y compris l'allongement de 16 pieds qui fut fait en 1753 par feu M. Le Prêtre, curé de ce lieu. On avait abbatu dès 1746 l'arcade qui était à l'entrée du chœur, afin de lui donner plus de jour, et de l'élargir. On y a fait quelque décorations depuis peu.

Mais ce qui rend cette église si respectable, ce sont les corps et les cendres des saints qui y ont été enterrés. L'an 1679, pendant qu'on réparait le chœur en neuf, le sieur Biet, curé de cette paroisse, quelques chanoines et pieux ecclésiastiques, profitèrent de l'occasion pour visiter leurs tombeaux. Ils en trouvèrent sept qui renferment autant de nos premiers évêques reconnus pour saints. Leur dévotion leur en fit enlever quelques ossements qu'ils partagèrent avec leurs amis. M. Le Faye, alors prêtre habitué de Saint-Exupère, et depuis curé du Quesnay-Guesnon, eut part à cette pieuse volerie. Il enferma les particules

qui lui furent données, dans un beau reliquaire que possède à présent M. Gouet, curé de Fontenailles, promoteur du diocèse. Il dressa même, pour en constater l'authenticité, une espèce de procès-verbal qui m'a fourni ces remarques. Il y a marqué, sur le rapport d'un de ses amis, témoin occulaire, la position de ces tombeaux, qu'il dit être de pierre dure, couverts par dessus, et les noms des saints qui y sont enfermés. Voici la copie du procès-verbal :

« *Informatio reliquiarum septem sanctorum episcoporum Bajocensium, S^ti Rufiniani, S^ti Manvæi, S^ti Contesti, S^ti Patrici, S^ti Gereboldi, S^ti Framboldi, S^ti Geretrandi quorum sacra corpora nunc in ecclesia S^ti Exuperii requiescunt.*

« Justi autem hæreditabunt terram, et inhabitabunt in sæculum sæculi super eam. (*Psalm.*)

« Cogitantis mihi sæpenumero, atque animo reputanti cujus potissimum ductu ac patrociniis sanctorum septem episcoporum, quorum sacra corpora in ecclesia S^ti Exuperii nunc requiescunt, sacras reliquias comparare potuerim, cum vix aliquis subiit, qui et sancta eorum possessione gaudeat, et in communicandis celestibus hujusce generis thesauris, prorsus quispiam inveniatur. Cum autem hos sanctos præsules priscis ab annis meis fuerim deprecatus, et si propriis oculis fuerim expertus illos apud divinam majestatem omnipotentes existere, et semper precantibus benignas aures præbere haud parum cognoverim, tamen sacris reliquiis gaudentium preces faciliori aures semper accipere credidi. At non habens unde peculiari cultu sanctos illos possem colere, hinc fit ut olim quemdam adiens ex meis amicis, ab ipso quæsitum num sua benevolentia et opere, vota et desideria mea posset adimplere, sed proh Deum ! spem non fefellit expectatio.

Hinc enim rarus amicus meorum jampridem desideratorum valde locuples, reliquias sanctorum septem episcoporum, quorum sacra corpora requiescunt in basilica S^ti Exuperii mihi libenter, benigne ac devote largitus est.

« Sed ut varia esse solent magna hominum multitudine judicia, non dubito hac de re quosdam reperiri, qui non ita comprobabunt horum sanctorum reliquias, immo fabulosas et futiles existimabunt. Sed illi hujusce ordinis homines in suis tenebris maneant, cum ad tantum honoris gradum extolli nullatenus sint idonei; enim vero non projiciuntur ante porcos margaritæ: attamen nihil in rerum natura certius haberi potest. Tempore enim quo dicta ecclesia S^ti Exuperii silicibus structa fuit, quidam homines sanctitate ac pietate clari, tum illustres ecclesiæ cathedralis canonici, tum presbyteri ejusdem paræciæ S^ti Exuperii, inter quos præcipuus erat magister Petrus Biet, ejusdem ecclesiæ pastor, et rector, et quidem alii ejusdem generis, se, Deo dante, hoc pretioso tempore utentes, sacras reliquias sanctorum illorum e sepulcris, deducturos esse, vicissim statuerunt, ut possint his sacris adornati monumentis, hos sanctos præsules peculiari cultu prosequi. Oblata igitur pavimenti occasione, anno 1679, cujuslibet sancti sepulcrum scrutati sunt atque aliquantulum ex illorum reliquiis reverenter ac devote sumpserunt, et hactenus mundis in capsis religiose servaverunt, ex quibus ipsis hic meus amicus, qui ipse sua manu propria deduxit ex illorum sepulcris mihi ultro hoc grande munus donavit. Nulli itaque mirum videri debet quod habeam tot ac tantos thesauros, cum eo modo a me descripto, illos receperim ab his ipsis qui propriis manibus e sepulcris illorum sanctorum surripuerunt. Quæ cum ita sint has reliquias esse veras et certissimas neminem lateat, aut profecto nullæ reliquiæ in toto ter-

rarum orbe possunt inveniri certæ, cum illæ pro certo e sepulcris septem sanctorum episcoporum quorùm sacra corpora requiescunt in ecclesia Sti Exuperii emanaverint, quas ille præ manibus meis collocare dignatus est.

« IIIus Stus Rufinianus Italia ortus, ad predicandum evangelium, venit in Galliam circa annum Domini 304, et Sto Regnoberto in sede episcopali successit. Sanctum ejus corpus nunc jacet in ecclesia Sti Exuperii majori sub altari in cornu Evangelii.

« Vus Sus Manveus Bajocis ortus in defuncti Sti Lupi quartus Bajocensis episcopus locum suffectus est, circa annum Domini 410. Ejus sacræ reliquiæ requiescunt in dicta ecclesia Sti Exuperii a campanili dictæ ecclesiæ prope murum usque ad majus altare.

« VIus Sus Contestus Bajocis natus, post obitum Sti Manvei omnium votis expetitus unctus est in episcopum circa finem quinti sæculi. Sacra ejus ossa requiescunt in eadem ecclesia ante altare Sti Clari.

« VIIus Stus Patricius in urbe Bajocensi ortum adeptus ob vitæ sanctitatem post mortem Sti Contesti onus pastorale occupavit anno Domini 515. Ejus sacræ reliquiæ, ante Beatæ Virginis altare ejusdem requiescunt.

« XIIus Stus Gereboldus in Anglia natus in defuncti Regneberti episcopi Bajocensis locum unanimi omnium consensu substitutus est. Hanc dignitatem adeptus, eximiam predecessorum suorum sanctitatem virtutibus ac meritis exequavit, circa anno Domini 682. Ejus sacræ reliquiæ in eadem ecclesia Sti Exuperii requiescunt, a limine scilicet sacristiæ ejus ecclesiæ, prope murum usque ad majus altare.

« XVIus Stus Framboldus post obitum Roberti fratris Sti Hugonis antea episcoporum Bajocensium in episco-

patu successit A. Dⁱ 752. Sacræ ejus reliquiæ requiescunt in eadem ecclesia sub crucifixi effigie a dextris.

« XVIIᵘˢ Sᵗᵘˢ Geretrandus post mortem Sᵗⁱ Framboldi onus pastorale occupavit, anno Dⁿⁱ 800. Ejus reliquiæ in eadem ecclesia Sᵗⁱ Exuperii requiescunt, sub crucifixi effigie, a sinistris, prope corpus Sᵗⁱ Framboldi. »

Henry Le Faye, auteur de cette information, y en a joint une autre qui concerne quelques reliques de saint Regnobert et de saint Zenon son diacre, dont il devint dépositaire. Il déclare qu'à l'aide d'un sien ami, il les tira de leurs tombeaux qui sont aussi dans l'église Saint-Exupère. Car, ajoute-t-il, quoiqu'ils eussent été levés en 846, elles ne le furent pas toutes à cause des Barbares qui ravageaient alors le pays. Ainsi lui et son compagnon enlevèrent tout le reste par les ouvertures qui sont sur ces deux tombeaux : *non deseruimus feretrum quod universa hæc ossa exhauserimus.* » Il rapporte ensuite les actes de saint Regnobert faussement attribués à saint Loup, et qu'on lisait, dit-il, dès l'an 1,000 dans l'église de Bayeux :

« Ego Lupus indignus Bajocensis ecclesiæ quartus a Beato Exuperio sedens, a Beato Rufiniano episcopo onus adeptus pastorale, quæ de actibus seu vitæ Sᵗⁱ Regnoberti in sede episcopali avi nostri, audita et pro certo omnibus habita explanare aliqua non neglexi. Fuit ergo Regnobertus ex regali ortu progenie, licet pagana, in provincia Bajocensi ab urbe milliario, in villa cui vocabulum est Nogrondus gallice Noron... Sᵗᵘˢ Exuperius primus ecclesiæ minister Bajocensis, fidei Christianæ rudimenta illum edocuit, et baptizavit, et jam decrepita ætate positus, deprecabatur Dominum ut talem habeat successorem in ecclesia, qui oves ad celestia regna convocaret... Post vero

ejus obitum S^tus^ Saturninus Tolosanensis urbis episcopus, beatum et pium Regnobertum consecravit episcopum. Vixit autem centum-viginti annis, in episcopatu vero nonagenta, sepelierunt que eum in basilica S^ti^ Exuperii quam ipse ædificaverat. Hæc sanctus Lupus. »

On leva dans le IX^e^ siècle les corps non seulement de saint Regnobert et de saint Zenon son diacre, mais encore de saint Exupère, de saint Loup, et de saint Révérend, premier prêtre du diocèse. Ces reliques furent exposées dans la cathédrale de Bayeux à la vénération des fidèles ; mais les incursions des Normands payens obligèrent son clergé à les transporter en différents lieux où elles sont demeurées. L'église de Saint-Exupère ne se glorifie plus d'avoir que leurs cendres et leurs tombeaux. Le tombeau de saint Regnobert derrière le maître-autel est resté ouvert. Il est gardé par une balustrade qui n'empêche pas d'en voir le fond. Celui de saint Exupère est entre saint Regnobert et saint Rufinien. Le respect qu'on a pour la sainteté de ce lieu fait qu'on y enterre personne. Le célèbre Hallé dépeignit si bien ce sujet dans une épigramme latine qu'elle remporta le premier prix aux Palinods de Rouen et de Caen. On la trouve parmi ses opuscules à la page 104.

Cette église a toujours été très renommée par le concours de peuple qui y vient implorer dans ses besoins, l'intercession de son patron, et des saints qui y reposent. Quand l'évêque est mort, le clergé et le peuple vont processionnellement pour demander à Dieu par l'intercession de cet apôtre de Bayeux un digne successeur de son zèle. On en fait autant chaque année le jour de saint Marc pour attirer la bénédiction du ciel sur les fruits de la

terre. En un mot, c'est l'église de nos citoyens dans leurs pressantes nécessités.

Elle fut pillée en 1562 par les Calvinistes, qui enlevèrent ses vases sacrés et ses ornements. Il y a plusieurs confréries. Les plus connues sont celles de Mont-Carmel, du Rosaire et de Saint-Clair.

La nomination de la cure dépend du chanoine semainier, et la collation, du Chapitre, qui perçoit les grosses et menues dimes, sur lesquelles il paye pension au curé et au vicaire. Le Chapitre jouit du patronage et des dimes de Saint-Exupère par échange fait en 1153 avec le prieuré du Plessis-Grimoult, pour les églises de Montsecret, de Fresnes et de Cauville.

« Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, venerabiles Decanus et Capitulum Bajocense, salutem in Domino. Perpetuam universitatem vestram reddi volumus certissimam quod : cum causa verteretur inter nos ex una particula, et priorem et conventum S^ti Stephani de Plesseio ex altera super ecclesiis de Monte Secreto et de Fraxinis, tandem discretorum assensu et consilio virorum, lis illa amicabiliter sortita est finem in hunc modum, dicti siquidem Prioris et Conventus dictas ecclesias de Montesecreto et de Fraxinis, ecclesiam quoque de Cauvilla quæ ad nostram communiam dicebantur pertinere, de concessione nostra liberas et immunes cum omnibus eorum pertinentiis in perpetuum debent obtinere ; Nos vero ecclesiam Beati Exuperii prope Baïas quæ ad eorum juridictionem dicebatur pertinere, in puræ et perpetuæ eleemosinæ beneficium cum omnibus ad eam pertinentibus liberam ad proprios usus debemur perenniter possidere. Quod ut firmum, etc... » Cette charte est confirmée par une suivante de Robert, évêque de Bayeux,

dans laquelle elle est relatée en entier! (*Ex cartulario S^ti Stephani de Plesseio.*) »

La paroisse de Saint-Exupère est dans la banlieue. Son territoire a beaucoup augmenté par l'union de la cure de Saint-Georges, du territoire duquel le curé de Saint-Exupère est devenu seul décimateur. Le carrefour de Saint-Georges à prendre à la rue de l'Abreuvoir, au couchant, et à la maison de la Croix d'or dans la rue aux Coqs, au Nord, le quartier de Beauregard, les Quatre-Hayes derrière les Capucins, le hameau de Belle-Fontaine au Sud-Est, et quelques maisons du village de Crémelle au Midi, dépendent de Saint-Exupère. Elle est séparée de la paroisse de Saint-Vigor: au Nord par la grande route de Caen (cependant la maison qui fait le coin de la foire des Trépassés, et l'extension sur le même côté jusqu'à la cour des Vallées, en deçà de la barrière Saint-Jean, sont de la dépendance de Saint-Exupère. On y compte 520 communiants.

On voit au pignon du chœur de cette église, par dedans le cimetière, un tombeau élevé sur lequel on lit cette épitaphe:

Qui publicus dolor ac clades!

Jacet hic dominus Joannes Corbetius, vir singularis prorsus exempli, in insignis ecclesiæ Bajocensis canonicus de Portu, duorum summæ pietatis ac prudentiæ antistitum vicarius generalis, ut religionis omnis ipse observantissimus, ita ad eamdem dux, auctorque cæteris, ac moderator sapientissimus, sacerdotum norma, sacrarum virginum parens, pauperum patronus, omnium consilium, vir plane in commune bonus, et sui sancte negligens, ut proximo serviret; qui vita quam longa fuit in operibus bonis transacta more raptus est subita quidem et precipiti, sed diu provisa, diu meditata, die junii VII ætatis LXXII, seculi LXVII. Hic sepultus est ex voto pone S^ti Exuperii et S^ti Regnoberti tumulum, ut quorum in vita assiduus cliens fuerat, perpetuus eisdem comes post mortem adhæresceret.

Jean Corbet, prêtre du diocèse de Séez, se distingua par une éminente piété, et par les vertus d'un digne ecclésiastique. Sur la résignation de Sébastien Corbet, son oncle, il prit possession du canonicat de Port le 27 février 1615. Il faut prendre garde de le confondre avec ses deux neveux : Jean Corbet reçu chanoine de Port le 21 novembre 1644, et un autre Jean Corbet, aussi reçu à la même prébende le 19 septembre 1659. Il avait une grande dévotion pour l'église de Saint-Exupère dans laquelle il fonda un obit, et donna à cette intention 3 livres de rente au au curé et à ses prêtres, 20 sous au trésor, et 3 sous 4 deniers au custos.

Il est auteur de l'épitaphe de M. Le Gaufre, qu'on voit sur un marbre encadré dans la chapelle Notre-Dame de la cathédrale, et d'un sonnet imprimé à la tête de la paraphrase du *Stabat* de M. Heuzebroc, grand-couteur, imprimé en 1662. Il servit de grand-vicaire à M. de Servien et à M. de Nesmond, évêques de Bayeux. Il avait été amené à Bayeux par Sébastien Corbet, chanoine de Port, son oncle. Celui-ci fut reçu archidiacre de Bayeux le 6 août 1601. Sa collation expédiée deux jours auparavant, marque qu'il était du diocèse de Bayeux, et qu'il avait obtenu cette dignité par la résignation de Claude Gauchet. Ses lettres de sous-diacre en 1574, et de diacre en 1576, ordres qu'il prit à Bayeux, le disent du diocèse de Séez, Hermant aussi.

Parmi les illustres curés de cette paroisse, on trouve Jean-Batiste Le Vaillant, prêtre, docteur en théologie, qui devint chanoine de Bernesq, et théologal en 1714, puis chanoine du Locheur. Il mourut le 2 juin 1740. Il fit en 1715 l'oraison funèbre de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, qui a été imprimée. Et le suivant dont l'épi-

taphe est ainsi conçue sur son tombeau, contre son église paroissiale :

Icy repose le corps de vénérable et discrète personne Mᵉ Thomas Le Prestre, docteur en théologie, curé de cette paroisse, lequel après l'avoir gouvernée avec le zèle d'un pasteur selon le cœur de Dieu, avait employé ses biens et ses soins pour la décoration de son église, et avait donné dans le cours d'une longue maladie des preuves de la plus parfaite soumission aux ordres de Dieu, est décédé le 5 juillet 1761, âgé de 45 ans, universellement regretté. Priez pour le repos de son âme.

Saint-Jean est la plus considérable des paroisses de Bayeux par l'étendue de son territoire, et par le nombre de ses habitants qui va à plus de 2,000 âmes. Son faubourg, regardé comme la basse ville, aurait été fermé de murailles par le patriarche d'Harcourt, si il n'eût pas été prévenu de la mort.

Ce faubourg portait indifféremment le nom de Saint-Jean ou de Saint-Symphorien, mais l'église n'était connue que sous celui de Saint-Symphorien, comme on le voit par le livre Pelut de l'évêché qui l'appelle : *Ecclesia Sᵗⁱ Symphoriani Bajocensis*. Ce fut M. de Nesmond qui, dans une visite, ordonna qu'elle prendrait le nom de Saint-Jean, et que Saint-Symphorien ne serait plus dorénavant que le second patron. Quoique l'ordonnance de l'évêque ait prévalu sur l'usage, le curé cependant est toujours appelé dans les synodes sous le titre de saint Symphorien. Cette mutation paraît avoir remis les choses dans leur état primitif, selon une vieille inscription gothique qu'on voit sous différentes figures à l'un des piliers de la nef :

Saint Jean-Baptiste et saint Symphorien, nos bons patrons, saint Luc et saint Michel impétrez-nous le moyen de parvenir à la gloire du ciel.

L'an 1439 les paroissiens de Saint-Symphorien augmentèrent leur église d'une aile qu'ils firent bâtir vers le Septentrion.

« Parrochiani Sti Symphoriani Bajocensis augmentaverunt suam ecclesiam versus septentrionem de una ala, quam alam petierunt benedici autoritate domini Bajocensis, quam licentiam benedicendi recusavit dare vicarius, donec locum noviter antiquæ ecclesiæ additum visitasset, et se informasset de qualitate loci, an videlicet esset liber ab omni exactione seculari, et alias habitis ad dedicandum, et recepisset obligationem thesauriorum de manu tenendo locum illum noviter additum. Quod factum est præsente magistro Joanne Senot qui obligationem recepit in ecclesia Sti Symphoriani ad hoc præsente multitudine populi. » *Ex Codice Libri Nigri episcopatus*, f° 90 v°.)

Le clergé est composé d'un curé, d'un vicaire, de deux habitués ou obitiers, et d'un sous-diacre d'office. Le chanoine de Saint-Germain présente à la cure, M. le grand-doyen donne la collation.

La paroisse de Saint-Jean a été augmentée par celle de Saint-Flocel, par la réunion qui fut faite des deux cures au mois de mai 1709.

Il n'y a que quelques années qu'il y avait deux chapelles joignant le cimetière, mais dont les titres et offices avaient été supprimés longtemps auparavant, l'une sous l'invocation de saint Jean, l'autre sous celle de saint Louis. Dans la première qui a été convertie en un cellier à l'usage du curé, on voyait autrefois des fonts baptismaux, ce qui pourrait faire croire qu'elle aurait servi d'église paroissiale. En effet, selon un titre du mois de novembre 1238, Ernest, prêtre de Saint-Jean de Bayeux, donna à la chapelle Notre-Dame de la cathédrale 5 sous

tournois de rente à prendre sur une maison située : *in Frigido vico, in parochia Sti Joannis Bajoc.* (*Cartular. Capellæ Beatæ Mariæ in ecclesia Cathedral.*, p. 7.)

L'autre chapelle, du titre de Saint-Louis, avait été abandonnée pour servir d'entrée au cimetière. Elle fut totalement détruite avec une portion de ce cimetière en 1732, afin de donner plus d'étendue à la rue qui est vis-à-vis.

M. Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, et Robert Le Savoureux, son secrétaire, chanoine de la Haye, fondèrent à Saint-Jean la messe de saint Laurent tous les premiers jeudis de chaque mois. M. Le Savoureux, aumônier de M. d'Angennes, son secrétaire en 1643, fut reçu chanoine de la Haye le 15 mai 1645. Il prit possession de l'évêché le 28 juin 1649, pour M. Molé, successeur de M. d'Angennes. Il fonda à la cathédrale la fête de saint Regnobert, de première classe, par lettre du 23 novembre 1654, pour lui, pour Jacques d'Angennes, son bienfaiteur, Michel Rocher pénitencier, ses parents et amis. Il mourut en 1657.

La paroisse de Saint-Jean a donné la naissance à Jean Blanlo, soudiacre, mort en odeur de sainteté à Paris en 1656. Elle a eu d'illustres pasteurs, tels que Gilles Le Coq qui se sacrifia pour le salut de son troupeau dans la peste de 1626, et voulut par humilité être enterré sous la tour de son église, où on lui a dressé l'épitaphe qui suit :

D. O. M.

Sta viator optime et huic saxo adhibe faventiam.

Ægidius Le Coq hujusce ecclesiæ pastor egregius, in Bajocensi gymnasio multis annis docendæ juventuti cum laude versatus, vir eruditione non vulgari, eximia integritate morum, insigni erga Deum pietate, singulari in populum sibi creditum officiorum propensione, cum post decoratam multis ornamentis hanc sedem, grassante per

domos pestilentia sublevandæ egentium inopiæ, et procurandæ morientium saluti dies cum noctibus impenderet, dira lue correptus, magno bonorum omnium desiderio excessit e vita, anno salutis MDCXXVI. VI Kalend. Septembris, Ætati XXX.

Non es contentus, viator?
Scire voles magnus parvo sub marmore pastor
Cur fuerit templi conditus ante fores?
Accipe hoc quod quæris: magnus, dum viveret, ejus
Primus erat parvis conciliare labor,
Et quoniam magni sacro sub fornice manes
Cætera sub gelido cespite turba jacet
In medio sedem moriens negat. Ergo colendæ
Asto memor pacis, qui pia busta vides.

Jacobus Le Coq presbyter hujus ecclesiæ fratri merenti merens hoc monumentum posui curavit 1632.

Un autre des illustres pasteurs de Saint-Jean fut Robert Davauleau, qui fut aussi principal du collège de Bayeux et mourut en 1654. Sa vie se trouve dans l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, pages 501 et suivantes.

Contre le second pilier qui partage la nef avec l'aile, en entrant, on voit sur une petite plaque de cuivre, cette épitaphe de François Bailleul, sieur de La Fosse:

J'ai dans les bandes militaires
Bravé les périlleux hazards,
Couru les terres étrangères,
Courtisé les plus nobles arts;
Enfin, préférant à la guerre
Aux arts et grandeurs de la terre
Les trésors de l'Eternité,
Je possèdes avec les fidèles
Dedans l'éternelle cité
La paix et sagesse éternelle.
1625.

Contre le premier pilier en entrant sont deux reliefs qui représentent Jésus descendu de la croix, avec la sainte

Vierge, et différents autres personnages, entre lesquels reliefs est cette épitaphe :

Cy devant gist honorable homme
Guillaume Philippes, en son vivant
Bourgeois de Bayeux, et sa femme
Fonda céans deux obits venants
L'un le vingt-sixième d'octobre
Jour de son décès et trépas,
L'autre en janvier vingt-sept se célèbre.
Mil cinq cent trente et trois.

Contre le second pilier, vers l'aile, on lit cette autre :

Cy-bas devant cette figure
Laquelle est la Passion
Est mis le corps en sépulture
D'un homme par dévotion
Piteux, plein de compassion
Messire Nicolle Le Roux
Natif par génération
De la paroisse d'Arguenchy
Lequel fina criant : Mercy
A Dieu le jour saint Révérent
En septembre il est ainsi
Dieu lui pardonne entièrement.
L'an mil CCCC vrayement
Qu'il courait LX et dix
Trépassa. Priez humblement
Que Dieu lui donne le Paradis.

Contre le dit pilier, proche de la sacristie, paraît une autre épitaphe en marbre, laquelle contient ces paroles :

Hic jacet Guillelmus Hermerel, scutifer, regis consiliarius et vectigalium coactor in præfectura Bajocensi, annum agens 76, pie obiit 16 aprilis 1655.

Quam bene defunctis marmor commune duobus,
Hic patri et nato positum, qui scilicet ambo
Omnia persimiliter, vultum, vitæ que tenorem,

Et studia, et mores. Ambo præstare fidelem
Regi opera tradere, amborum et regia castis
Gaza fuit manibus multus tractata per annos.
Oppressor populi neuter, vectigal uterque
Sedulus exegit, princeps jubet, at nihil ultra,
Nullaque viscatas macularunt munera palmas.
Vir probus et sapiens, vir frugi, et largus egenis,
Et pietatis amans, pater audiit, audiit una
Filius, et calcata patri vestigia pressit.
Virtutis pariter, census ac muneris hæres,
Et partis ut honeste opibus, sic usus honeste est.
Hoc uno anteibat genitorem, at dulce parenti
Sic vinci est, doctus callens quod Palladis artes,
In summo poterat causas orare senatu,
Aureaque ascendens insidere lilia judex.
Sed patriæ non passus amor, Beli urbe vetusta
Perpetuas voluit, patris instar, figere sedes.
Bajoca nascentem, morientem et vidit utrumque,
Mense et eodem, aperuit gremium quo terra sepulcro
Parca ambos clausit ; sed mersus funere natus
Morte triumphata Christus qua luce resurgit,
Augurium felix, olim quod et ille resurget
Ad vitam excelso sine fine beandus olympo.
Id nato, patrique, tibique præcare, Viator.

Saint-Laurent est compté parmi les anciennes paroisses de Bayeux. Avant le funeste accident arrivé à cette ville en 1106, elle était enfermée dans l'enceinte des murs, aujourd'hui elle forme un petit faubourg conjointement avec la paroisse de Saint-Ouen, qui lui est contiguë. L'église autrefois beaucoup plus grande, menaçant ruine faute de réparations fut interdite avec son cimetière par M. l'évêque de Bayeux, dans une visite qu'il y fit le mardi 14 août 1759. L'office fut aussitôt transféré dans celle de Saint-Ouen, où il fut fait jusqu'en 1762, qu'après les réparations, nécessaires, l'église de Saint-Laurent fut rouverte le jour même de son premier patron. Elle est

présentement fort propre en dedans. La jolie balustrade qui environne le sanctuaire est un présent de M. d'Amours, sieur de Villiers-le-Sec.

On lit, dans le chœur, contre le mur méridional, l'épitaphe suivante :

Cy devant gist honorable homme James Le Maigre, en son vivant bourgeois de Bayeux, lequel a fondé quatre obits en cette église, le premier le vendredi des quatre-temps d'après la S^te^ Croix, le second le 14^e^ de janvier, le troisième le vendredi après les quatre-temps d'après les Cendres, le quatrième le vendredi des quatre-temps d'après la Pentecôte.

Du même côté une pierre sculptée qui représente deux tisserands à leur métier; c'est en mémoire du droit que ceux de cette profession ont dans cette église d'y faire faire l'office de saint Louis, leur patron, et pour lui, ils font 100 livres de rente à la dite église.

Dans la nef, contre le mur septentrional, proche de la chapelle de la sainte Vierge, on lit, en gothique :

Cy devant gist vénérable et discrete personne Guillaume-Raoul Vignel, prêtre, en son vivant chapelain en l'église de Bayeux, et curé de céans, qui trépassa l'an MCCCCLXXV le VI^e^ jour de septembre. *Dieu ly face pardon à l'âme. Amen. Pater. Ave.*

Contre la susdite chapelle, sur une tombe, en entrant au chœur, on lit :

Cy gist Michel Malenfant, vivant conseiller assesseur en baillage et vicomté de Bayeux, lequel décéda le 18 février 168(?). Priez Dieu pour son âme.

Au milieu du chœur, sur une pierre blanche, sont ces mots :

Cy gist demoiselle Madeleine Rogier, épouse de M^e^ Michel Malenfant, vivant conseiller assesseur à Bayeux, laquelle a fondé le salut

du St-Sacrement pendant l'octave. Elle décéda le dernier juin 1688. Priez Dieu pour son âme.

La paroisse de Saint-Laurent dépend du chapitre pour la juridiction contentieuse, et le chanoine à qui elle prête son nom, nomme à la cure de plein droit. Le gros de sa prébende consiste en 12 livres, qu'il a à prendre sur le revenu de la cure. Le couvent des Augustins, l'hôtel des Cazernes, et la manufacture d'étoffe sont de son territoire.

Cette paroisse se glorifie d'avoir donné la naissance, le 8 septembre 1611, à Pierre Halley, célèbre professeur en droit canonique dans l'Université de Paris. C'est à lui principalement que les professeurs doivent l'avantage d'enseigner le droit civil, depuis l'an 1679, ce dont ils avaient été privés environ un siècle auparavant. Il était prieur de Pierre-Solain, près Bayeux, chapelain de Saint-Michel-du-Marché de cette ville, et de Sainte-Agathe de Caen. Il mourut à Paris le 27 décembre 1689.

Saint-Loup donne le nom à tout le faubourg de Bayeux qui est du côté du Midi. C'est une très grande paroisse. On distingue Saint-Loup-*sur* et Saint-Loup-*hors*; l'un compose le faubourg, l'autre la campagne, et ils sont tous deux de franc-aleu. L'église est très bien décorée, et dans la campagne, il y a une ancienne confrérie en l'honneur de son patron, qu'on invoque pour les enfants malades de la peur, et pour les personnes attaquées de la fièvre. C'est la première station du clergé de la ville aux jours des Rogations.

On conservait dans cette église une pierre que l'ignorante crédulité du peuple avait rendue digne de sa vénération. Cette pierre, grosse comme un baril, sans autre taille ni façon, était enclavée et maçonnée dans la muraille près le lavatoire du grand-autel, vers le septentrion,

sur laquelle, dit M. Potier, on remarquait aisément la forme d'un pied assez grand, que l'on tient être la mesure du pied de saint Loup, que, miraculeusement et sans artifice, il imprima, marchant sur icelle. Mais, en 1687, ajoute M. Hermant, on la démolit, afin d'ôter de devant les yeux du peuple l'objet d'une tradition toute superstitieuse.

Le clergé de Saint-Loup est composé : d'un curé, d'un vicaire et d'un prêtre habitué. Cette paroisse dépend du Chapitre pour la juridiction contentieuse. La cure est à la pleine collation de M. le grand-doyen, qui perçoit les grosses dîmes, et paye la pension du curé et du vicaire. Il en faut pourtant excepter quelques pièces de terre dont la grosse dîme appartient au curé du château, et la tierce gerbe du hameau de Brunville qui dépend du personnat de ce nom.

Le personnat de Brunville est ancien. Il en est fait mention dans le vieux pouillé de l'évêché, qui l'appelle : *Decima de Brunsvilla.* On dit qu'il est à la nomination du sieur Coullard de Brunville, lieutenant-général du juge de l'amirauté de Bayeux. Quoique le curé de Saint-Loup recueille la verte dîme dans sa paroisse, il n'a pas toute celle de Brunville; le trésor de son église en perçoit une portion.

Son territoire est borné au levant par la rivière d'Aure, au couchant par celle de Drôme, et il aboutit au midi aux paroisses de Subles et de Gueron. Le trait de dîmes que M. le doyen perçoit dans Saint-Loup au droit du sieur curé de Saint-André, est recueilli dans le quartier appelé La Cambette. La paroisse Saint-Loup est citée dans le chartrier de la chapelle de Notre-Dame de la cathédrale, titres de 1257 et 1258, page 15 folio verso. La seigneurie de Campigny a de grandes extensions dans cette

paroisse. Il y a au village de Brunville le petit fief de Baussy, qui relève de cette seigneurie. Il appartient aux héritiers de feu M. de Faoucq de Jucoville.

Sainte-Madeleine. — Cette paroisse, située près des murs de la ville, est bornée au levant par celle de Saint-Jean, et au couchant par Saint-Martin. L'église, placée vis-à-vis le vieux pont qui communique à la cité, est fort ancienne. On croit que c'était un monastère dans les commencements. Il en est parlé dans la chronique de Verdun, sous l'année 1027, au sujet de la guérison miraculeuse d'un habitant de Bayeux, nommé Humbert, qui, quoique demeuré des membres, entreprit le voyage de la Terre-Sainte sur l'ordre qu'il assurait en avoir reçu du ciel par révélation. *Pontem ante monasterium Bæ Magdalenæ, in eadem civitate Bajocensi, quod erat vicinum domus suæ a quatuor. . hinc et inde sustentatus transiit.*

Cette citation prouve que le monastère de Sainte-Madeleine était alors dans la ville même dont l'enceinte s'étendait bien au-delà : *in eadem civitate Bajocensi.* Mais il périt dans le terrible incendie qui arriva quelques années après, et qui réduisit toute la ville en cendres. Il ne paraît pas que ce monastère se soit relevé. On bâtit seulement sur ses ruines, et sous le même titre, une chapelle qui fut unie d'abord à la grande trésorerie de la cathédrale par l'évêque Philippe d'Harcourt, et ensuite à la prébende de Cambremer, de qui elle dépend encore. Il est vraisemblable que ce fut dans ce temps-là qu'elle fut érigée en paroisse. L'auteur de l'*Almanach de Bayeux*, année 1751, observe que l'église de Sainte-Madeleine fut brûlée en 1582, par ordre du sieur de Bailleul, protestant, et lieutenant à Bayeux, mais elle ne put être abattue

comme il ajoute, parce que les murs paraissent bien plus anciens que cette époque.

Le clergé est composé du curé, qui est à la pleine collation du chanoine de Cambremer, et d'un prêtre habitué qui fait les fonctions de vicaire.

On voit cette épitaphe, gravée sur une pierre de marbre, dans le chœur, du côté de l'évangile.

G. L. V.

Passant, ne te vienne pas à dédain de t'arrêter quelque peu en ce lieu. La terre exhale quelquefois de bonnes odeurs. Ici, sous même sépulcre, reposent les os d'honorables hommes Lubin et Nicolas Le Breton, père et fils. Le premier décédé du 14 juillet 1587, l'autre du 13 juin 1605. Si tu veux savoir quelle fut leur conversation en ce monde, tu le peux apprendre en ce que le monde même n'y a trouvé à redire. Quelle leur piété envers Dieu ? Tu n'as qu'à voir la fondation faite par Lubin ès archives de cette église, et recevoir le témoignage rendu par la voix publique au zèle pieusement catholique de tous les deux. Quelle la suite de leur génération? Sache que de Nicolas est resté seulement un fils, Martin Le Breton Sr de la Guesierie, qui désirant ne dégénérer de si louables ancêtres, a fondé un service annuel à leurs âmes, et à leurs corps fait poser ce monument, par lequel aussi je te prie de prier pour eux. Je ne te voulais autre chose. Adieu. Et te souviens que la plus grande consolation en la mort est l'espérance qui nous porte de là la mort.

Les armes de Le Breton employées sur l'épitaphe sont : d'argent au chevron de sable accompagné de 3 hermines, 2 et 1.

Pierre du Bosc, célèbre ministre protestant, et un des grands orateurs de son siècle, naquit dans cette paroisse le 21 février 1623.

Gilles de Caux, contrôleur général des fermes à Bayeux, y mourut le 16 septembre 1733. C'était un poète français, connu par plusieurs pièces de poésies, et des tragédies fort estimées.

Saint-Malo tient le second rang parmi les paroisses de Bayeux. Il est constant qu'elle existait déjà au commencement du XIIIe siècle. Un titre de 1230, copié dans le Cartulaire de la chapelle Notre-Dame de la cathédrale marque que Richard André donna aux clercs de cette chapelle 2 tournois à prendre sur une maison sise *in parochia Sti Machuti Bajocensis.* L'acte est terminé par ces mots : *actum A. Dni 1230, mense decembris, coram parochianis Sti Machuti.* L'église paraît aussi ancienne que la paroisse, ainsi on ne doit pas ajouter foi à l'*Almanach de Bayeux* qui dit qu'elle n'a été bâtie que vers 1330.

Cette église, située proche des murs de la ville, au Nord, sur la rue qui porte son nom, reconnaît les sieurs d'Argouges pour ses fondateurs. Il est au moins certain que c'est eux qui ont aumôné le fond, et bâti le chœur et la nef, par leurs armes qu'on voit en bas-relief à la voûte du chœur et sur le portail, et peintes dans plusieurs vitres. Le collatéral et les chapelles qui sont au Nord, ont été faites après coup. Les armes qu'on voit aux voûtes annoncent que c'est l'ouvrage de plusieurs gentilshommes.

Je ne suis pas de l'avis de ceux qui, fondés sur une fausse tradition, soutiennent que Saint-Malo, dans son origine, n'était qu'une annexe de la paroisse d'Argouges-sous-Bayeux, et que ses habitants étaient obligés d'aller tous les ans faire leurs pasques à Argouges, comme à leur mère église. Cette opinion n'a d'autre fondement qu'un ouï-dire destitué de toute vraisemblance. Dans le temps que les sieurs d'Argouges avaient un territoire à Bayeux, ils faisaient tenir leurs plaids proche le puits de l'église Saint-Malo, pour les habitants qui étaient leurs vassaux. De là est venue apparemment l'erreur qu'ils dépendaient aussi d'Argouges pour le spirituel.

On garde à la tour de Londres, parmi les chartes que

les Anglais enlevèrent de Normandie, un acte latin de 1419 concernant cette paroisse. Son titre porte : *De redditione reddituum pertinentium capellano, clericis, et thesaurariis ecclesiæ S^ti Macuti.* Tout le monde sait que les vieilles chartes donnent communément la qualité de chapelain au prêtre qui faisait les fonctions curiales dans une église, et que par le mot : église, elles n'entendent que celles qui jouissent du titre de paroisse. D'ailleurs, toute équivoque à ce sujet disparaît dans deux chartes qu'on trouve dans le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, l'une de l'an 1225 qui fait mention d'un manoir situé *in vico S^ti Machuti apud Bajocas ;* l'autre de 1234 qui rapporte la donation faite à l'Hôtel-Dieu d'une rente à prendre sur une autre maison située dans la même paroisse : *in Franco vico.*

On dit que le cardinal Jean Le Moine, grand doyen de Bayeux en 1288, fit bâtir à Saint-Malo une chapelle, et que c'est à son droit que la famille de Le Moine, qui a longtemps subsisté dans cette paroisse, la possédait, comme la possèdent encore les représentants de cette famille. Les armes de ce cardinal sont peintes sur le tableau de l'autel, sur la vitre et la balustrade. Il portait : d'argent à 3 clous de sable, au chef d'azur chargé de 3 bandes d'or.

Les registres font mention de plusieurs autels érigés dans cette église : l'autel de Saint-Jacques et de Saint-Roch, par le cardinal Le Moine ; l'autel de Saint-Sébastien, par les frères de confrérie de Saint-Eloy et de Saint-Sébastien, dont je vais parler ci-après ; l'autel de Saint-Marin, proche les fonts, qui ne subsiste plus, et où l'on avait fondé une messe de six heures tous les dimanches ; l'autel de Saint-Louis, fondé par les Betton de La Rosière, où l'on voit leurs armes qui sont : d'argent à 6 roses de gueules, 3, 2 et 1 ; l'autel de la Sainte Vierge ; l'autel de Saint-Ri-

chard, appartenant à MM. Helyes de Bonparc, et où leurs armes sont en relief contre la muraille ; et la chapelle de Sainte-Luce, où se fait l'office de la paroise de Saint-André. Elle est titulaire, et fut fondée en 1518 par Michelle de Saint-Fromond, veuve de noble homme N. de Foulognes, seigneur de Castillon. La nomination appartient au seigneur de Câtillon.

Le plus ancien curé de Saint-Malo que j'aie pu découvrir est un Raoul d'Argouges, docteur ès-droits. Il eut une contention avec Guillaume Le Bailleul, doyen de Bayeux, en 1462, pour la juridiction de son église, laquelle fut terminée par un mandement du bailly de Caen. Son successeur fut maître Hervieu Le Vair. Celui-ci permit, l'an 1466, aux bourgeois et gens de métier de la ville, cité et faubourgs de Bayeux, mus en dévotion, de fonder en son église paroissiale de Saint-Malo, une confrérie et charité en l'honneur et révérence de messeigneurs Saint-Eloy, Saint-Sébastien et Saint-Malo, la confrérie et les statuts au nombre de 19 articles furent approuvés et confirmés, le 14 janvier de la même année, par l'official de M. le grand doyen.

« Universis presentes litteras inspecturis, officialis Decani Bajocensis statutum in Domino. Ad nos accedentes honesti viri magistri Guillelmus Laloüel curiæ nostræ advocatus, Robertus de Trousseauville curatus S^ti^ Lupi Bajocensis, et Hebertus Senot, presbyteri, Yvo Le Cousteur, Ludovicus Guesnel, Colinus Doré, Thomas Quennet, Johanne Le Roy, Guillelmus Le Gay, Cardotus Bailleul, Guillelmus Massieu, Radulphus Le Marchant et Johannet Quesnnet burgenses et cives Bajocenses nobis exposuerunt quod causa devotionis moti, pro suarum ac eorum in hac parte successorum animarum

salute, aliisque justis ac rationalibus de causis ducti, quamdam confrateriam ac caritatem in ecclesia parrochiali Sti Macuti Bajocensi, in honorem Dei, gloriosissimorum que sanctorum Eligii, Sebastiani et Macuti faciendam inceperunt, ordinaverunt et constituerunt, dum tamen ad hoc nostrum præbere velleremus consensum. Cujus quidem confratriæ et caritatis ordinationes et statuta nobis exhibuerunt humiliter, supplicantes quales ordinationes et statuta hujusmodi videre, inspicere et examinare, ac si opus foret emandare et corrigere, illisque addere vel detrahere, et tandem illas et illa laudare, ratificare, approbare et confirmare dignaremur ; et quia justa petentibus non est denegandus assensus, hinc est quod nos officialis decani Bajocensis præfatus, visis prius per nos, et diligenter inspectis et examinatis ordinationibus et statutis confratriæ hujusmodi, receptoque per nos et per prenominatis nobis suo et eorum in eadem confraternia et caritate successoribus futuris nóminibus prestito corporali juramento de confratria et caritate hujusmodi fideliter manutenendis, ac ordinationibus et statutis ejusdem tuendis in futurum, et observandis, inceptionem seu inchoationem, ordinationem et stabilitationem dictæ confratriæ et caritatis, nec non ordinationes et statuta ejusdem a supra nominatis, nomine quo supra factas et editas, factaque et dicta laudavimus, approbavimus, ratificavimus per presentes. Decernentes prout decernimus easdem ordinationes et statuta tanquam justas, sanctasque et rationabiles, juxtaque sancta rationabilia per prenominatos et eorum in dicta confraternia successores futuros, modo et forma in eis contentis et declaratis, debere teneri adimplerique et observari, illosque ad hoc, eodem nomine, per presentes condemnamus et compellimus. In cujus rei testimonium

sigillum magnum curiæ nostræ una cum signeto nostro presentibus litteris quas volumus dictis ordinationibus et statutis annecti, duximus apponendum. Actum et datum Bajocis. Anno Domini 1466 die XIV mensis januarii. »

Cette confrérie devint fameuse. Près de 1,200 personnes, dont plusieurs de la première qualité, s'y firent enrôler dès les deux premières années. il y a dans le chartrier un vieux registre qui contient leurs noms à la suite des statuts. On y voit aussi des rimes qui exposent le motif de cette pieuse institution. On peut juger de leur excellence par ces deux strophes :

Au nom de Dieu qui soit oré
Servi, décoré hautement
Le bon prévot Colin Doré
Eleu dès le commenchement
A servi moult loyalement
A la très noble charité
Fondée charitablement
De Bayeux emmi la cité
En signe de fraternité
A l'église de St-Malo
Pour servir l'humanité.
Que Dieu gart *ab omni malo.*

L'an soixante-six, mil quatre cens
Le dit prevost et maître Yon
Et plusieurs bons clercs de très grand sens
Nobles, bourgeois en union
Marchands meus en devocion
La charité par noble moyen
Eslevèrent sans fiction
Pour conforter chascun chrétien
Autant le jeune que l'ancien
Au nom du glorieux saint Eloy.
Saint Malo, saint Sébastien
Qui nous secourent tous sans déloy.

L'an 1543, l'on dressa de nouveaux statuts au nombre de 32 articles, dans une assemblée composée du curé, des trésoriers, du prévôt, des échevins de la charité, d'autres, et de prêtres obitiers. Il fut arrêté par un consentement unanime que les participants aux obits seraient érigés, et de fondation nouvelle, ordonnés en chapelle au nombre de 8 chapelains avec le curé ou son vicaire, et de 2 clercs ou couteurs. L'official du grand doyen y donna son approbation le 9 décembre de la même année. Par ces nouveaux statuts, les nouveaux chapelains sont tenus de dire et de célébrer par chacun jour de dimanche : matines, à commencer entre cinq et six heures du matin, suivant l'ordinaire de la cathédrale. Ils doivent porter un chapron de drap noir depuis le jour et fête de la Toussaint jusqu'à Pâques, et le demeurant du temps une aumusse comme les chapelains de Saint-Nicolas-des-Courtils. Pour aspirer à ces places, il faut être procréé de légitime mariage, régénéré sur les fonts de la Sainte-Église, et constitué en ordre saint, ou tel qu'il y puisse être pourvu dedans l'an.

Le seigneur d'Argouges-près-Bayeux présente à la cure de Saint-Malo. Le curé et les chapelains qui sont présentement réduits à 5, et dont il y en a une pour le vicaire au choix du curé. M. le grand-doyen est collateur de la cure et des places des chapelains. Il a droit de déport et de visite dans cette église, ainsi qu'il fut reconnu par acte du mois de novembre 1494.

Cette paroisse a cela de particulier que les affaires qui concernent le temporel de son église ne sont point mises à la délibération du total des paroissiens, mais suivant un usage immémorial, à celle du curé et des chapelains qui font une voix, du prévôt et des 2 échevins qui ont la seconde, et de 4 notables qui font la troisième. Elle n'a pas plus de 600 communiants. Son territoire s'étend dans

la rue Saint-Malo, à commencer vers Saint-André, depuis la maison inclusivement qui fait face à la rue des Cuisiniers. Dans cette rue il y a aussi 5 ou 6 maisons à droite en allant à l'église cathédrale, pour Saint-Malo, aussi bien que la moitié de la rue Franche des deux côtés.

L'église était fort sombre avant les réparations qu'on y fit en 1735 ; pour lui donner plus de clarté, on ôta les traverses de carreau, et le verre peint des vitres, à la place desquelles on mit du verre blanc, et il n'est resté de verre peint qu'aux deux fenêtres qui sont au chevet du chœur. On lit en bas de celle qui est à droite, en lettres gothiques :

Sous le bon plaisir de Jacques d'Argouges, patron indubité de ce lieu, Jehan Le Liepvre, avocat à Bayeux, et Cardinette, son épouse, ont donné ce vitrage l'an 1505.

Les armes qu'on voit à quelques endroits de l'église sont les restes de la litre que Mme de Choisy, veuve du conseiller d'État, dame d'Argouges, fit faire vers le milieu de l'autre siècle. La litre neuve qu'on y voit y fut mise en 1750 par la dame Le Lucas de Varreville, veuve de Claude-Olivier Regnauld, trésorier de France, écuyer, seigneur et patron d'Argouges et de Saint-Malo. Ses armes sont : de gueule au chevron d'or, accompagné de 3 quintefeuilles de même.

L'an 1748, au mois d'avril, la belle croix du cimetière fut faite sur le dessin de M. Moussard, architecte du Roy, et bénite par M. le grand-doyen. Celle d'auparavant était de l'année 1582. On voit dans le chœur deux bons tableaux, *Saint-Sébastien*, et les *Innocents*. Le premier est de Raphaël Le François, peintre, de cette paroisse.

On voit encore, dans le chœur, sur une plaque de cuivre attachée au mur de la tour, cette épitaphe :

Arrête, passant !

Pour voir le nœud d'amour entre Jean et Pierre Les Baillis frères et grands-vicaires, contre lesquels les efforts du temps sont faibles et inutiles, car la piété et la vertu en a fait la tisseure, et l'estrainte. Ils n'ont rien partagé que leurs corps et le temps, les désirs de l'un étant les plaisirs de l'autre. Ils ont brûlé des mêmes flammes, leurs cœurs palpitants de semblables élans, Pierre voulant que Jean soit son consort et associé à toutes ses fondations. Priez que la gloire les adopte au ciel puisque la piété leur bâtit un temple d'honneur en terre.

Suit l'anagramme du défunt maître Pierre Le Bailly, vivant prêtre et grand-vicaire en l'église cathédrale de Notre-Dame de Bayeux :

Pierre Le Bailly
Il a belle prière.

Du Bailly on a vu la rare piété
Aussi chaste que belle, être à tous exemplaire ;
Digne d'être imitée et leur servir de gloire
Pour les rendre immortels à la postérité.
Un décret éternel l'a toujours arrêté
Dans sa condition sans jamais l'en distraire,
Servir Dieu sans cesse c'était son ordinaire
Ses délices, son tout et sa félicité.
Vivant il méprisa de Mausolée le sort
Et les superbes tours bâties après leur mort,
Pour sacrer à Jésus et à sa Vierge Mère
Son bien, son cœur, son âme, son espoir, sa vertu.
C'est ce qui, dans le Ciel, bienheureux l'a rendu,
Et fait que dans l'église IL A BELLE PRIÈRE.

QUATRAIN

Le Grand Dieu, je dis sans le vanter.
L'a fait naître ici-bas des vertus l'exemplaire
N'ayant point de second pour écrire et chanter ;
Et dans la sainte église, IL A BELLE PRIÈRE,
Vivit post funera virtus.
1633.

Pierre Le Bailly, dont il s'agit dans cette épitaphe, était de la paroisse Saint-Malo même, et eut pour père Richard Le Bailly. Il reçut la tonsure en 1564, et servit plusieurs années dans son église paroissiale en qualité de clerc, comme on le voit par les registres. Il avait un frère, nommé Jean, qui prit aussi le parti de l'église. Leurs voix les firent recevoir hauts-vicaires de la cathédrale. C'est sous ce titre qu'ils eurent, l'un et l'autre, les chapelles de Saint-Jean et de la Trinité. Pierre Le Bailly écrivait parfaitement bien. Il avait écrit tous les antiphonaires dont on se servait autrefois à la cathédrale, ainsi que les cartons du maître-autel, dont on se sert encore. Il rédigea en 1586, l'Obituaire de cette église, qui forme un petit volume in-folio. Lui et son frère firent plusieurs fondations, telles que l'office de la Présentation de la Sainte Vierge, de première classe, et le lendemain, une messe des morts pour leurs parents et amis, par contrat du 22 août 1621; les sermons de l'octave du Saint-Sacrement, en 1627. Jean fonda encore, par acte du 25 janvier 1631, 4 obits. Ils en ont fondé aussi dans l'église de Saint-Malo. Ils avaient pour armes : de gueule au chevron d'or accompagné de 2 roses d'argent en chef, et une tête de licorne de même en pointe.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on voit, incrusté dans les murs, un marbre sur lequel est contenu, en caractères d'or, l'épitaphe suivante :

Demeure, Passant!

A l'honneur de Dieu, et à la mémoire de noble homme Jacques Hébert, vivant Sgr de Brunville, du Bosq, et de Mou (? Moult), lequel décéda le 6 août 1628.

Cy-devant gist un vray Gaulois
Qui fut protecteur de sa ville

Très noble, judicieux, habile
Et bon serviteur de nos rois.
C'était un homme sans malice (1),
Observateur des bonnes lois
Qui fut l'azile du bourgeois
Et le support de la justice.
Cher passant qui viens en ce lieu
Arrête-toi sur cette lame
Et fais ta prière au Bon Dieu
Qu'il aye pitié de son âme.

Reliquiæ generis magni et majoris origo
Nunc tandem pulvis fatali condor in urna.
Antiquæ claros mihi notabilitatis honores,
Virtutem que unam dederat natura, parcus que
Nil, nisi me, dandum habuit. Sic vivere cæpi
Hæres ipse mei. Sed quas natura negavit
Virtus fecit opus ; tua sub nostris et lilia palmis
Francia ! creverunt dum propugnacula fortis
Servabam, et tibi murus eram,
Nunc cinis, umbra, nihil ! Mortis, nostrique memento !

Le sieur de Brunville était d'une très ancienne noblesse. Il comptait parmi ses ayeux Guy Hébert, chevalier d'auprès de Bayeux, qui accompagna, en 1034, le duc Robert dans son voyage de la Terre-Sainte, comme il se voit dans la vieille chronique et annales de Normandie écrites en lettres gothiques. Il y a eu aussi un Jean Hébert, doyen de la cathédrale de Bayeux, décédé vers 1338. Dans l'Obituaire de la cathédrale, on lit, au 28 septembre : *Obitus parentum Heberti decani*, et au 11 octobre : *Obitus Adelinæ matris Heberti decani.* Ces citations regardent ou le susdit doyen, ou Herbert de Charmont, qui était doyen en 1240. Les armes de Hébert sont : d'argent au lion de sable; pour supports

(1) Il était avocat à Bayeux.

2 lions de même armés et lampassés d'argent, et pour cimier un lion naissant, aussi de sable.

Il est sorti 4 personnes distinguées de la paroisse Saint-Malo. Les 3 suivants étaient frères.

1° *Guillaume Chartier,* mort évêque de Paris en 1472, le 1er mai. C'est un fait certain, et omis par tous les écrivains, que son cœur fut rapporté à Bayeux, et enterré dans l'église de Saint-Malo, où il avait reçu le saint baptême. Un ancien chapelain de cette paroisse, décédé il y a longtemps, m'a assuré avoir encore vu dans sa jeunesse son épitaphe sur une plaque de cuivre contre l'autel Saint-Sébastien. C'est en mémoire de ce prélat que le clergé de la cathédrale, à la fin de la station qu'il fait tous les troisièmes lundi de carême dans l'église de Saint-Malo, est tenu de chanter un *Libera* avec les suffrages accoutumés, pour le repos de l'âme de ce prélat. Au 16 de mars, *Lunæ dies*, dit le vieux nécrologe de la cathédrale, *post Oculi, apud sanctum Machutum, finitis suffragiis, et orationibus ibidem fieri consuetis, debet cantari in ecclesia ipsa pro speciali commemoratione beatæ memoriæ Guillelmi Quadrigarii, quondam Parisiensis episcopi, ejusdem paræciæ oriundi : Repons. Libera, cum suis versibus, etc...* Il y a dans le chartrier de Saint-Malo deux vieux titres de parchemin des années 1331 et 1330, par lesquels Jean Le Chartier, fils de Guillaume Le Chartier, bourgeois de Bayeux, et demourant paroisse Saint-Malo, fit des donations à cette église de quelques rentes en bled. C'était apparemment des ancêtres de l'évêque de Paris.

La liste des hommes illustres du chapitre de Bayeux le met au nombre de ses chanoines, en 1415. Il obtint un canonicat dans l'église de Paris, en 1433. Ce fut le canonicat de Jean de Vivien, nouvellement élu évêque de

Nevers. Il fut élu évêque de Paris le 14 décembre 1447, d'un consentement unanime du chapitre, où il était alors présent comme chanoine. Il prit possession par procureur, le 29 mars, et en personne, le 4 août 1447. Il fut un des commissaires nommés pour la revision du procès de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans. Il s'attira l'aversion du roi Louis XI par une députation que la ville de Paris fit de lui vers les Princes, dans la guerre du Bien-Public. Le roi porta son ressentiment contre lui jusqu'après sa mort. Il ordonna être faite et mise sur son corps une épitaphe contenant les motifs de cette haine. (*Chronique scand.*, p. 66, 69, 51 et 52.) La dite épitaphe fut faite jusqu'à l'asseoir. Sans doute qu'après le règne de Louis XI on supprima le monument de son humeur vindicative, et que l'on mit à la place l'épitaphe rapportée par Hermant. Ainsi la postérité dont il avait voulu dicter le suffrage, se dégagea de sa tyrannie, et rendit justice à la mémoire de Chartier, dont les conseils, s'ils étaient suivis par ce prince, eussent prévenu bien des désordres.

2° *Alain Chartier*, l'un des plus habiles et des plus éloquents personnages de son temps. Il fut secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, et composa plusieurs ouvrages recueillis par Duchesne, et imprimés in-4° en 1617;

3° *Jean Chartier*, moine Bénédictin, et auteur, dit-on, des *Grandes Chroniques de France*, qui ont été imprimées en 3 volumes. L'an 1439, Guillaume de Farrechal, abbé de Saint-Denis, mourut. Les moines divisés nommèrent à sa place Jean Courtois et Philippe de Gamaches. En attendant que la division fut éteinte, le Roi et le Parlement nommèrent 4 religieux pour gouverner le tempo-

rel de cette abbaye. Le premier de ces religieux fut Jean Chartier, *prior Mdrolii ;*

4° *Gilles Buhot*, docteur en Sorbonne, chanoine de Cartigny, à Bayeux, né le 21 avril 1602. Il a laissé quelques ouvrages. Il mourut, en 1674, au Séminaire de la Délivrande, qu'il avait fondé. M. Delaunoy y a fait son éloge dans l'*Histoire du Collège de Navarre.*

Saint-Martin. — Cette paroisse, comme la précédente, était dans la cité avant qu'on ait abattu les murs de ce côté-là. Il avait encore au-delà des murs une extension qui est bornée par la rivière d'Aure. Cette rivière se sépare en deux branches, un peu au-dessous de l'Hôtel-Dieu, et se réunit ensuite au pont Becco. Elle forme, par cette disposition, une espèce de petite île, qui est toute sur Saint-Martin.

Cette paroisse, quoiqu'on en ignore l'origine, doit être comptée parmi les plus anciennes de la ville. Elle va au moins de pair, en antiquité, avec la prébende qui porte son nom dans la cathédrale ; or, cette prébende a toujours été regardée comme une des plus anciennes de cette église.

L'église première ayant été réparée à diverses fois, sa première bâtisse avait été défigurée en grande partie. Il restait néanmoins assez de cette bâtisse pour prouver qu'elle avait une haute antiquité. Le mur méridional dont les pierres avaient une couleur semblable à celle de la brique, et les vestiges des croisées longues et étroites qu'on apercevait à plusieurs endroits, en démontraient l'ancienneté. Elle avait été bâtie avec les murs de la ville qui la fermaient par là. Elle était située au pied de la porte qui portait le même nom. Le maître-autel était même sous une grande arcade pratiquée dans le mur de

la ville. Il y avait, au chevet du chœur, une fenêtre qui avait été bouchée selon toute apparence, lorsqu'on bâtit les deux tours qui défendaient l'entrée de la porte. Mais quand les murs de ce côté-là, et la porte, furent-ils bâtis? Ce fut, apparemment, après l'horrible incendie de la ville qui arriva au milieu du XI^e^ siècle, ou après celui de 1106. On voit, dans le cartulaire de la chapelle Notre-Dame, 2 chartes de l'an 1250 qui, parlant de cette église, l'appellent, l'une : *Ecclesiam S^ti^ Martini de porta Bajocensi;* l'autre : *Parochia S^ti^ Martini subtus murum domini Regis*, ce qui démontre sa situation auprès de la porte, et sous le mur de la ville.

Elle était petite et fort simple. On y avait fait des réparations considérables ès années 1744 et 1745. On exhaussa les murs et on y mit une charpente neuve, et un lambris à la nef et à l'aile qu'elle avait au Nord. Elle fut interdite, par M. l'Evêque, le 5 de novembre 1759, et son office fut transféré aux Augustins, pour faciliter la démolition de la porte. Enfin, elle a été abattue depuis elle-même, parce qu'elle avançait trop dans la rue, de sorte que les paroissiens ont été obligés d'en rebâtir une autre. Cette église n'avait que 50 pieds de long sur 29 de large.

On voyait, contre la chaire, sur le mur, en lettres gothiques, ces mots :

Du don de Maistre Jehan Torel, prêtre de céans, curé et vicaire du grand autel en mil cinq cents.

Tout auprès de là, contre une fenêtre, on lisait :

Ci gisent Maistre Guillaume Vymard, diacre du grand autel, et Perrette sa sœur, femme de Pierre Thorel, lequel maistre Guillaume trespassa l'an MCCCCLXIX, le XVIII^e^ jour d'octobre, et ladite femme le XIII^e^ jour de septembre MCCCCIIIIXXIX. Requiescant in pace. Amen.

Un peu au-dessous :

Ci devant gist honorable homme Guillaume Mahey, décédé le xx^e^ jour de mars 1586.

Dans l'aîle, contre le mur, on lisait :

Cy devant gist le courps de damoiselle Marie de La Mare, de son vivant femme de maistre Noël Le Coq, S^r^ de Chousin, advocat à Bayeux, laquelle décéda en l'âge de XLVI, le jour de S^t^ Michel, l'ange par elle tant réclamé. L'an 1625. Priez Dieu pour son âme. Amen.

Le cimetière, situé derrière cette église, fut béni en 1439, après que le grand-vicaire de l'évêque en eût fait la visite : *Similis observantia facta in benedictione novi cœmeterii S^ti^ Martini de Porta Bajocas, super quo ante benedictionem quidam capiebant redditum, sed post donatam terram, ante ipsius benedictionem antedicti vicarii qui etiam locum hujusmodi visitavit.* Je crois que l'ancien cimetière était placé où est aujourd'hui la poissonnerie, car c'est en ce temps-là qu'y fut placée la poissonnerie, qui était auparavant dans la rue Saint-Malo.

La paroisse Saint-Martin est desservie par un curé et un obitier qui fait les fonctions de vicaire. Le curé est à la pleine collation du chanoine de Saint-Martin. L'obitier, à la nomination du curé, et des paroissiens.

La nouvelle église n'est pas encore achevée ce 10 décembre 1763. Elle a 76 pieds de long sur 21 de large. M. l'Evêque y mit la première pierre, en 1762, selon l'inscription qui est dans le chœur.

Il est sorti de cette paroisse deux personnes qui méritent que j'en fasse mention ; je veux dire Jacques Moussard, architecte du Roi, et Guillaume Moussard, vicaire-général de ce diocèse, scholastique, et chanoine de Merville en l'église cathédrale de cette ville.

L'aîné, né avec de grandes dispositions pour les beaux-arts, aurait porté ses connaissances fort loin s'il eût eu moins de penchant pour le plaisir. Les progrès qu'il fit dans la peinture, les mathématiques, la géométrie, la physique, l'architecture, paraissaient être en lui, moins l'effet du travail que de l'amusement. La tour de l'Horloge de la cathédrale, conduite sur ses dessins, fut rebâtie par ses soins en 1714 et 1715. Ce morceau, dont le plan parut d'abord autant effrayant que l'exécution impossible, prouve les ressources du génie de son auteur. L'église et les bâtiments de la charité de Bayeux, l'église de Saint-Vigor-le-Grand, l'hôtel de Castilly, et bien d'autres ouvrages qui existent à Bayeux et dans les environs, rendront son nom célèbre dans nos fastes. Il a laissé aussi plusieurs tableaux, et autres morceaux de peinture. Il mourut au mois d'aout 1750, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Malo, étant âge de 7? ans.

Guillaume Moussard, son frère puîné, se distingua également dans l'état ecclésiastique, qu'il avait embrassé. De curé de La Potherie, il devint secrétaire de M. de Nesmond, qui, à la recommandation de M^me^ de Sézanne, sa nièce, lui donna, en 1711, la prébende de Merville. Il prit possession, le 23 décembre 1723, de la scholastique, sur la résignation de M. de Murasson qui l'aimait beaucoup. Son érudition, ses talents, et la douceur de son caractère, joints à une figure heureuse, lui gagnèrent tous les cœurs. Le chapitre le nomma, en 1728, un des grands vicaires qui furent chargés du gouvernement pendant la vacance. Le pontificat de M. de Lorraine, si rempli de troubles à cause de la Constitution, n'altéra pas la confiance qu'il avait acquise dans le diocèse. M. de Luynes le nomma son grand-vicaire et son official, en 1729. Plusieurs affaires importantes qu'il traita avec

connaissance, mirent ses talents pour cette place dans tout leur jour. Quelques-unes mêmes, envoyées à Rouen à M. le procureur-général, tirèrent de la bouche de ce magistrat l'éloge flatteur que M. Moussard était, à son avis, le plus habile official de la Province. Il avait une grande disposition pour la chaire, et les suffrages qu'il s'est attiré à Caen et à Bayeux, prouvent qu'il les méritait. Il aurait aussi réussi dans la poésie française si il avait cultivé son goût. On trouve encore dans les petites pièces qu'il a laissées, et qui sont demeurées manuscrites, un tour heureux et beaucoup d'harmonie. La relation qui parut en 1715 sur la mort de M. de Nesmond est de lui. On ne lui donna pas le temps de la revoir avant l'impression. Il compila presque seul le nouveau bréviaire, imprimé en 1738 par ordre de M. de Luynes. Il fut attaqué de paralysie sur la fin de ses jours, et mourut le 19 novembre 1756 à Bayeux.

Suivant un usage immémorial, les francs-bouchers de Bayeux entretiennent à l'entrée de cette église, par dehors, une lampe allumée toutes les nuits, depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques. Le jour Saint-Louis, ils se font amener, au même lieu, les vaches destinées pour la boucherie, et ils leur coupent le bout de l'oreille. Ils y avaient une confrérie célèbre, dont voici un extrait de leurs statuts :

« En l'honneur de Dieu, et de sa très glorieuse Mère, et de feu S[t] Louis, roi de France, une compagnie et frarie fut establie anciennement en la paroisse S[t]-Martin de La Porte dedans la cité de Bayeux, laquelle frarie est et doit être maintenue par les échevins et francs-bouchers de Bayeux, jurés sur le fait du métier de boucherie, entre la rivière de Vire et la rivière d'Orne, et des vaulx de Souleuvre,

et mêmement des demourants en icelle ville et cité, que comme pour le bien de la chose publique, et obvier aux périls, inconvénients et dangiers qui par impéritie et ignorance de plusieurs vendent char en détail, usants du dit métier, voulant être maîtres sans être examinés ne approuvés par les échevins ou jurés du dit mestier en ce corps, et cognoissant ainsi qu'à eux compette et appartient par succession de ligne, comme plus à plein peut apparoir par les statuts et ordonnances cy-après déclarés :

« Iceulx échevins et francs-bouchiers sont subgez maintenir et garder les statuts et ordonnances de la dite confrarie, eslire et mettre chacun ou deux faicturiers lesquels sont tenus servir à leur tour, rendre compte de leurs recettes et mises aux dits frères et sœurs, l'an et jour révolu.

« Item, un chacun frère de la confrarie, le jour St Louis, doivent estre au service le jour et feste du dit saint, et payer chacun un denier d'offrande, et se aulcun est défaillant, il doit VII deniers d'amende, pour convertir au luminaire et prouffit d'icelle confrarie.

« Iceulx échevins et francs-bouchiers sont subgets maintenir la kalende, c'est assavoir une lampe servie, et faire ordre chacune nuit, en portail de l'église St Martin de la Porte de Baieux, affin que si aucune personne d'icelle ville avait nécessité de feu ou clarté, ils et chacun en puissent illecques recouvrer, et icelle lampe estre allumée aux vigilles et festes St Martin, tant comme l'en dit le service. — Item doit estre maintenu aux despens de un chascun du dit mestier une torche de cire pésant cent livres, laquelle torche est ordonnée chacun an pour conduire en clarté le précieux corps de Notre-Seigneur en procession, le jour et feste du Saint-Sacrement.

« Item, est deu au Roy nostre sire, à recevoir par la

main du prévôt de la ville, treize gallons de tel boire comme est beu en icelle frarie chaque fois qu'elle sied.

« Item, aux trois sergents d'icelle prévosté est deu leur diner avec frères et sœurs, ou à chacun deux gallons de tel boire comme est beu en icelle frarie pour chacune fois qu'elle sied.

« Item, ung chacun frère ou sœur d'icelle confrarie sont tenus païer au Roy nostre sire, à recevoir par la main du prévot de la ville, à la fête de l'Ascension, chacun cinq deniers tournois, pour *gambage*, et par tant sont quittes de toutes coustumes ès lieux et plans dessus devisés.

« Item, est deu aux échevins deux gallons de tel boire comme est beu en icelle frarie chaque fois qu'elle sied.

« Item, chacun frère ou sœur doivent à leur doyen sergeant, chacun an deux deniers, moitié à Noel, et moitié à la S[t] Jean-Baptiste, avecques les plumes et gresses du diner d'icelle frarie, et un gallon de boire.

« Item, se aucun frère trépassait en sentence d'excommunication, et il n'eust pas de quoy estre absous, les faicturiers sont tenus le faire absoudre au dessous de vingt souls, aux dépens de la dit confrarie.

« Item, se aulcuns frères ou sœurs trespassent de ce siècle, le doyen sergeant le doit faire savoir aux frères ou sœurs, lesquels frères sont tenus porter le corps du trespassé en l'église, estre au service et enterrement, et poïer chacun un dénier d'offrande; et se il en deffault nul, ils doivent chacun défaillant deux déniers d'amende à la confrarie; et pour le trespassé doivent les faicturiers faire célébrer deux messes, et bailler quatre cierges de luminaire, lesqueulx cierges doivent ardre tant comme le corps sera sur terre, et doivent les faicturiers faire porter la cloque, le tout aux dépens d'icelle confrarie, et est deu au

doyen sergeant quatre déniers sur les biens du trespassé.

« ..... Item, nulle personne du dit mestier ne doit exposer en vente en icelle ville nulle manière de char, si elle n'a été mise en machacre dedans la cité, et ne doit nul du dit métier mettre à machacre pour exposer en vente en icelle ville nulle char de beste aumaille, que premier icelle ne soit visitée, voir boire ou mangier devant le portail de l'église S[t] Martin ou ailleurs en dedans cité, par les dits échevins ou le doyen sergeant, ou aulcuns d'iceulx francs-bouchiers, et se icelle beste boit ou mange, elle doit estre eschantillonnée en l'oureille, et doivent iceulx jurés garder l'escantillon pour et affin que eulx en puissent tesmoigner la vérité où il appartiendra, attendeu le deu de leur office, et pour icelle visitation sont tenus poïer aux dits échevins dix deniers tournois.

« ..... Item, nul ne doit achater ne mettre à machacre pour exposer en vente nulle beste nourrie en hostel de barbier ne de saigneur, ne en maladrerie de lèpre, ne nulle beste entechée de morsure de loup, sur peine d'amende, de forfaiture et de pugnition corporelle.

« Item, nulle personne du dit mestier ne doit mettre à machacre ne exposer en vente nulle char de beste aumaille malade ou entachée du *saucis* qui est dit le *mor*, ne beste entechie ou malade de la *poinchere*, ou beste sans loy qui n'a point de gresse, ou beste qui de soy se laisse mourir, ou chiet du tac; se aulcun en est trouvé saisi, et icelle beste n'ait été premier que la mettre à machacre, visitée et escantillonnée par les dits jurés, celuy sur qui est telle char prinse entachie d'aucune des maladies dessus dites, adjugiée estre telle par les dits jurés, le dit malfaicteur doit trainer icelle char depuis le premier pas du portail de l'église S[t] Martin, du long de la rue S[t] Malo outre les sangles S[t] Patrice, et illecque faire une fosse

pour icelle char enfouir, et couvrir de terre. Le dit malfaicteur privé du dit métier, et poier 60 sous et 1 dénier tournois d'amende au Roy nostre sire, à recevoir par la main du prévost de la ville, et se iceulx échevins ou jurés pour ce faire, ne pouvaient recouvrer le dit malfaicteur, il leur doit estre presté l'exécuteur de la haute-justice, et doivent estre en personne iceulx jurés jusqu'à qu'icelle justice soit accomplie, et se aulcun estoit défaillant, il devrait deux sols d'amende au profit de la dite frarie, et le doit faire savoir à un chascun le doyen-sergeant quand le cas s'offre.

« Item, se aulcuns du dit mestier plaide devant les dits échevins pour aucune cause touchant le fait du mestier seulement, si c'est pour basteure ou injeure faite en la halle de Bayeux, celuy enchiet pour injure doit deux souls d'amende; si c'est pour basteure il doit dix sous d'amende à employer au proufict de la confrarie; et de chascune querelle, aux dits échevins : quatre déniers, et des amendes et faultes, les peut justicier leur doyen-sergeant, et se aulcun va contre les statuts et ordonnances dessus dites, on le peut traduire devers le prevost de la ville, comme coustumier, et priver de la compagnie jusqu'à ce que du cas ait amendé aux taux et ordonnances des dits frères. »

Les statuts et ordonnances ci-dessus déclarés furent lus et publiés en jugement devant Pierre Bosquet, lieutenant général de Guillaume Bosquet, vicomte de Bayeux, le 19 novembre 1431, et fut donné congé aux dits francs-bouchers et échevins de jouir de leurs privilèges et droictures selon les ordonnances dessus dites. Elles furent lues aussi à l'audience de la cour, notoirement et publiquement publiées ès dites assises en général.... en la présence de Pierre de Rupalley, écuyer, procureur du Roy

nostre sire au bailliage de Caen, et de Pierre Langlois, avocat d'iceluy seigneur en la dite vicomté, et autres officiers du Roy, et plusieurs autres bourgeois de la dite ville de Bayeux.

Le roy Charles VII confirma les dits statuts par ses lettres données à Paris le 10 novembre 1452, et de son règne le trente-unième. Ils furent encore lus et approuvés ès assises tenues à Bayeux le 15 juin 1453 par Jehan de Saint-Fromont, lieutenant commis de noble homme Jacques de Cleremont, écuyer, bailli de Caen, commissaire du Roy.

Notre-Dame de La Potherie doit être comptée au rang des anciennes paroisses de Bayeux. Le surnom de La Potherie lui vient apparemment de ce qu'on y fabriquait ou vendait autrefois des pots de terre. L'église, située proche le glacis du mur méridional du château, est petite et d'une très ancienne bâtisse. On y fit des réparations en 1762, et la petite tour fut transférée du milieu de l'église au bas de la nef. La Sainte-Vierge en est la principale patronne, et on en fait la fête à l'Assomption. On peut aussi regarder saint Marcoul comme son second patron. Cet ancien abbé de Nanteuil prit naissance sur cette paroisse vers la fin du IVe siècle. On montre encore, sur une vieille tradition, la maison où il naquit proche l'église. On y fait la fête le 1er de may, quoiqu'elle soit marquée le 4 de ce mois dans le bréviaire de Bayeux. Il y a une célèbre confrairie en son honneur. On le réclame surtout pour les écrouelles.

Le chanoine de Saint-Germain nomme à la cure et perçoit les dîmes de cette paroisse, dont la juridiction s'étend vers le couchant jusqu'au village de Nihaut.

En allant à ce village il y a une pointe de terre entre

deux chemins, communément appelée La Mare-Saint-Etase. Ce nom vient par corruption de Saint-Eustache, qui était une ancienne maladrerie qu'on y avait bâtie pour les malades de la lèpre. Le manuscrit de M. Potier marque que le droit de visite dans cet hôpital fut confirmé en 1390 au chanoine de Saint-Germain, qui l'a également dans La Potherie. Il y a longtemps qu'il n'existe plus; on a bâti depuis peu une chaumière à la place.

Jean-Baptiste Hersant du Ronceray a été curé de La Potherie sous l'épiscopat de M. de Nesmond. C'était le fils d'un peintre de Bayeux qui a peint la contretable et les tableaux de la chapelle Notre-Dame de la cathédrale. On prétend que ce peintre a représenté son fils sous la figure du lévite qui est à l'autel de cette chapelle. Le curé de La Potherie avait une sœur morte aux Ursulines de Bayeux, et l'un et l'autre se mêlaient aussi de peinture. J'ai vu, entre les mains d'un particulier, deux manuscrits qui contenaient la chronologie des évêques de Bayeux, et l'histoire de Normandie, ornés des bustes des ducs et des évêques, de la main de ce curé.

Gilles Heuzebroc, grand couteur de la cathédrale, a possédé au droit de ses parents la ferme de La Potherie. Il naquit en cette ville le 5 juin 1603, et y mourut le 9 mars 1669. Il avait du goût pour la poésie française. Nous avons de lui une paraphrase sur le *Stabat*, qui est très bien faite. Elle parut à Caen en 1662 chez Yvon, sous les auspices de M. de Nesmond, nouvellement évêque de Bayeux, à qui elle est dédiée. Il y a, à la fin, des vers tant latins que français, adressés par différentes personnes à l'auteur. Parmi ces pièces, il y en a une de sept stances françaises, qui est de la composition du sieur Herson, chapelain et curé de Saint-Martin de Bayeux.

Saint-Ouen-du-Château. — Cette chapelle est de fondation royale. Richard Ier, duc de Normandie, faisait assez souvent son séjour à Bayeux, où il avait un palais qu'il avait fait bâtir. A son retour de Rouen, où il avait assisté à la translation des reliques de saint Ouen, archevêque de cette ville, il fit bâtir à Bayeux une chapelle en l'honneur de ce saint, et y nomma pour premier chapelain Richard Ier, évêque du lieu, vers 950 ou 960. Elle est située dans le château, mais je pense que l'ouvrage du duc est détruit, et que la maison du gouverneur a été élevée sur ses ruines. La raison en est que le mur septentrional de cette maison a beaucoup l'air de celui d'une église, et que l'église qui subsiste à présent ne répond nullement à la magnificence du prince Richard.

Ce prince se réserva pour lui et ses successeurs le droit d'y nommer. C'est à ce titre que Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, y nomma en 1200 Richard de Saint-Amand pour son chapelain. Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie, par acte passé à Anet au mois d'avril 1207, donna cette chapelle avec ses appartenances à Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, et à ses successeurs. Il y mit la condition d'en laisser jouir, sa vie durant, le doyen de son église qui la possédait. Hermant appelle ce doyen Richard de Rhoan, ou de Rohon. Il se trompe; c'est Richard de Saint-Amand, dont je viens de parler, et dont l'obit est marqué ainsi dans le vieux nécrologe au 17 d'août : *Obitus Ricardi S^ti^ Amandi, decani, sacerdotis.*

Depuis cette donation, les évêques de Bayeux ont toujours joui de la chapelle de Saint-Ouen-du-Château. Un particulier, sur un mandement du viconte de Coutances, s'était saisi des biens appartenant à cette chapelle. L'évêque Guillaume de Trie, dans les assises de Bayeux de l'année

1321, obtint du bailliage de Caen une main-levée de ces biens, comme étant de la manse principale. L'église du château est encore qualifiée de chapelle, *capella de castro*, dans le vieux livre Pelut de l'évêché, composé au milieu du même siècle. Mais les titres postérieurs à ce temps lui donnent la qualité de paroisse. Il y en a un de 1385 qui stipule ainsi : « Fut présent en sa personne Jehan Jourdain, demourant à présent en la paroisse de S[t] Ouen du Chatel de Bayeux... »

Le nombre des paroissiens ne va pas à plus de 50 ou 60 personnes. Son territoire est singulier. Il n'est composé que de quelques maisons répandues à Saint-Loup et à Saint-Patrice. M. l'évêque de Bayeux est patron collateur de la cure.

Saint-Ouen-des-Faubourgs. — C'est une tradition reçue à Bayeux que l'enceinte des murs de la ville s'étendait autrefois jusqu'au quartier de Saint-Ouen, et qu'il n'a été réduit en faubourg que par les révolutions que souffrit cette ville en l'incendie du milieu du XI[e] siècle et de la destruction de 1106.

Le plus ancien titre qui fasse mention de cette paroisse est la charte que Henri II, roi d'Angleterre, donna peu après 1154 pour la confirmation des biens du prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnée. Elle nous apprend que la chapelle de Saint-Ouen servait de titre à la vingtième et dernière prébende du nombre de celles que le duc Guillaume, son ayeul, avait fondées à Saint-Nicolas, ce qui prouve que l'église de Saint-Ouen existait déjà au milieu du XI[e] siècle.

L'église est fort petite. Elle est surnommée des Faubourgs dans les titres, parce qu'elle est hors la ville, ou des Prés, parce qu'une partie de son territoire, voisin de

la rivière d'Aure, est en prairies. Ses habitants ne montent pas à plus de 60 communiants. Elle paraît avoir été plus longue, mais les différentes réparations qu'on y a faites, principalement à la nef, ont effacé tout ce qui restait de son ancienne bâtisse. On lit cette épitaphe dans le chœur, gravée contre le mur méridional, au-dessus de la sacristie :

Cy devant repose le corps de Me Jacques Champion, prêtre, curé de céans, du diocèse du Mans, décédé le 13 de février 1661. Priez Dieu pour le repos de son âme. — Me Thomas Roulland, prêtre, grand vicaire de la cathédrale en ce lieu, et son successeur en la dite cure, a fondé deux obits en cette église, suivant le contrat passé au tabellionage de Thuit le 21 janvier 1662. Priez Dieu pour eux.

L'archidiacre de Caen est dans la possession immémoriale de la visiter, par où il paraîtrait qu'elle pouvait être originairement du doyenné de Creully. Néanmoins, le vieux pouillé de l'évêché la met au nombre de celles qui composent le doyenné de la chrétienté de Bayeux. La cure est à la nomination des religieux de Saint-Nicolas-de-La-Chesnée.

L'an 1356, Bayeux fut pris et brûlé par les partisans de Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux. Les murs furent rebâtis et réparés vingt ans après, et son enceinte diminuée vers le Nord. Ce fut alors qu'on détruisit, comme préjudiciable au commerce de la ville, le Pont-Aubert, ou, par corruption, le Pont-Trubert, qui est sur la rivière d'Aure à peu de distance de Saint-Ouen. Le curé percevait une partie des droits qu'on percevait à ce passage. Il demanda d'être indemnisé du dommage que la destruction du pont avait causé à son bénéfice. La ville lui donna par forme de dédommagement des terres qu'elle avait dans le territoire de Saint-Patrice. La rue qui va de l'église à ce pont est encore pavée, mais le pavé est couvert d'eau et de terres de rapport. Les environs du cime-

tière l'étaient aussi. On en tira les pierres en 1748 pour aider au rétablissement de ses murs.

En 1456, il mourut beaucoup de monde à Bayeux d'une maladie épidémique. Les habitants, désolés, eurent recours à Dieu par des prières. On ordonna une procession générale à Saint-Ouen. L'évêque Zanon Castiglione et presque tous les habitants y assistèrent pieds nus. La maladie cessa presque aussitôt.

En 1562, quatre soldats du seigneur de Coulombières, chef des Protestants, se saisirent d'un malheureux prêtre de Saint-Ouen. Ils l'égorgèrent, le bardèrent comme un poulet, le firent rôtir, le coupèrent par morceaux et le donnèrent à manger à leurs chiens. Cette inhumanité, plus digne des cannibales que des chrétiens, fit horreur à tout le monde. On arrêta ces scélérats par ordre de M. de Matignon qui commandait pour Sa Majesté en Normandie, et on leur fit subir le châtiment qu'ils méritaient. (Feuardent, *Ejus dedicatio super Ruth. — Hist. de Matignon*, p. 90.)

Saint-Patrice. — Cette paroisse donne le nom à un des principaux faubourgs de Bayeux, et a une grande étendue. Il n'est pas douteux qu'elle ne soit aussi ancienne que la prébende de la cathédrale qui en porte le nom. Mais dire que l'église a été bâtie à la place de la maison de saint Patrice, évêque de Bayeux, et que la prébende est fondée de ses biens, c'est avancer un fait qui n'a aucun fondement. La mémoire de ce saint, si elle a jamais existé, est totalement éteinte. On n'y reconnaît point d'autre patron que saint Patrice, primat d'Irlande, qui mourut en 491.

L'église, depuis les réparations qui y ont été faites, est grande et bien propre. La nef fut exhaussée de 3 pieds

en 1745. Le chœur fut rebâti à neuf ès années 1747 et 1748. Il a 48 pieds de long, 29 de largeur et 25 de hauteur. Il ne fut béni par M. Hugon, vîcaire général, que le 22 décembre 1748, parce que, outre la bannie du 2 janvier 1746, par laquelle on avait accordé 1,300 livres et ajouté ensuite 100 écus, on fut encore obligé de taxer de nouveau les paroissiens pour dédommager les ouvriers qui s'étaient chargés de l'entreprise. Les chanoines de Saint-Patrice et de Vaucelles donnèrent chacun 50 écus, et celui de Gueron 20 pistoles. Pendant tout cet intervalle, on avait fait l'office de saint Patrice dans l'église des Dames de la Charité, où le Saint-Sacrement avait été porté le 25 avril 1745.

On plaça dans le nouveau chœur un bel autel dont fit présent la dame veuve Brunet, qui, outre plusieurs bienfaits, a fait aussi quelques fondations. Le contretable qui est une Ascension, et celle de la chapelle de la Sainte Vierge sont de Rupalley, peintre de Bayeux. *Le Crucifiement de Notre-Seigneur, la Sainte-Marthe, Sainte-Marguerite,* qui sont dans le chœur, et *la Bénédiction de Jacob,* qui est sur la porte de la nef, sont de Pillet, peintre de la même ville. Ce sont des copies. Le plus beau de tous les tableaux est *le Serpent d'airain,* qui fut donné par feu M. l'abbé Hélyes de Bompar, grand couteur de la cathédrale.

Il y a en bas de l'église une tour fort haute et terminée en lanterne, qui fut bâtie en 1549 aux frais d'un riche habitant de ce lieu, nommé Samson, et, aux côtés du chœur, deux chapelles, dont la principale est titrée sous l'invocation de sainte Geneviève.

Ce n'est point Guillaume Chartier, évêque de Paris, qui la fit bâtir au xv^e^ siècle, comme le dit Hermant, mais Guillaume Sohair, son neveu, chanoine et grand couteur

de l'église de Bayeux, et depuis chanoine de Paris. Né à Bayeux, et pourvu à Rouen d'un canonicat, il le permuta avec Louis Le Chartier pour la prébende de Danvou, dont il prit le visa à Bayeux le 22 juillet 1464. Il s'enrôla dans la Confrérie de la Charité à Saint-Malo de cette ville en 1466, et il mourut en 1482. On voit ses armes à la voûte de la chapelle Sainte-Geneviève. Ce sont six losanges posés 3, 2 et 1. Demoiselle Sohair, veuve de Robert Melantour, avocat du roy à Bayeux, par acte du 14 mars 1488, fonda trois messes par semaine dans cette chapelle. Elles furent réduites à six par an en 1682 par M. de Nesmond. Le titulaire est à la nomination du trésorier en charge de Saint-Patrice. Voici l'acte de la dite fondation :

« Devant Thomas Le Gros, garde du scel des obligations de la viconté de Bayeux, demoiselle Louise Sohair, veuve de Robert Malentour, advocat du Roy en la dite viconté, en mémoire de Me Guillaume Le Chartier, évêque de Paris, oncle de la dite damoiselle, et de Guillaume Sohair, grand couteur et chanoine de Bayeux, et depuis en l'église cathédrale de Paris, et pour augmenter le revenu de l'église Saint-Patrice de Bayeux a fondé trois messes pour être dites de semaine en semaine et continuées ainsi dans la chapelle de Sainte-Geneviève que le dit sieur grand couteur son frère a fait bâtir dans la dite église; et pour fournir d'ornements, baille 10 livres une fois payées au trésor, et pour le chapelain 6 livres de rente à prendre sur un manoir et héritage paroisse St Malo à la porte St André, appartenant à Roulland Delaunay, jouxte les héritages de feu Jean Le Moigne et Eustache Jourdain d'une part, et Robert Le Fèvre d'autre, d'un *but* sur la rue St Malo, et d'autre sur les murs de la ville, d'ancienne fieffe de 1353 à défunt Roland Colet et sa

femme, et à feu Henry de Bernières, la dite rente acquise par la dite demoiselle et la veuve Guillaume Toustain ; la dite damoiselle a donné par contrat passé le 14 mars 1488 devant Me Thomas Artur et Jean Grenel, tabellions royaux au dit Bayeux, la rente de six livres pour les messes être célébrées par les chapelains, de laquelle les dits chapelains seront pourvus par les trésoriers de la dite église de Saint-Patrice ; les dits trésoriers arrêtant pour eux et la dite église, et obligeant les biens d'icelle église, le dit jour et an que dessus, ce 14 mars 1488. »

Depuis, le sieur de Subles Hélyes, en augmentant la dite fondation, a constitué sur une maison sise en la dite paroisse de Saint-Malo, proche les murs de la ville, 10 l. de rente foncière, pour être célébrées en la dite chapelle Sainte-Geneviève de la dite église Saint-Patrice, douze messes par an. Les autres messes ont été réduites par l'arrêt épiscopal de 1682 pour les 6 livres de rente, à 6 messes par an.

Il y a dans l'église de Saint-Patrice une célèbre confrérie qui fut érigée le 1er d'août 1469 en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, et sous la protection des bienheureux saints Patrice, Sébastien et Mathurin. Cette confrérie, confirmée depuis par le pape Alexandre VII, a un autel particulier et très bien décoré.

Le clergé est composé d'un curé, un vicaire, et 4 habitués ou obitiers. Le curé est élu à la nomination alternative des chanoines de Saint-Patrice et de Vaucelles. Les obitiers originaires de la paroisse sont élus par le corps des paroissiens.

Le territoire de Saint-Patrice peut être considéré comme ville et campagne. Son faubourg comprend les monastères des religieuses Ursulines et de La Charité, et la place du Marché qui est entre deux. La campagne est bornée au

Nord par la paroisse de Vaux-sur-Aure, et au couchant par celle de Vaucelles. La dîme appartient à plusieurs décimateurs. Pour la grosse dîme, le Chapitre de Bayeux en a la moitié, le chanoine de Guéron un quart, les chanoines de Saint-Patrice et de Vaucelles un quart. Les chapelains de Saint-Nicolas-des-Courtils et le curé de Saint-André chacun un trait. Pour les restes, le Chapitre un cinquième, le chanoine de Guéron deux cinquièmes, les chanoines de Saint-Patrice et de Vaucelles deux cinquièmes. Le Chapitre sur sa partie fait au curé du château 140 boisseaux d'orge et 72 boisseaux de froment. Cette dîme est un échange fait en 1317 avec l'évêque Guillaume de Trie pour une portion d'autre dîme que le Chapitre avait à Mathieu, proche La Délivrande.

Le fief du chanoine de Saint-Patrice est dans les paroisses de Saint-Patrice, de Ranchy, viconté de Bayeux, et dans celles de Bully et de Feuguerolles, viconté de Caen.

Saint-Sauveur a toujours été regardé comme la première paroisse de Bayeux, par rapport à son antiquité et à ses prérogatives. Anciennement son office se faisait dans la nef de l'église cathédrale, à une chapelle qui était attenante au pupitre. Cette proximité dérangeait assez souvent l'office du chœur, et le dérangement était réciproque. Le Chapitre, pour y remédier, prit le moyen de transférer cette paroisse dans une autre église. La chapelle Saint-Etienne, qui était proche la cathédrale, parut propre à ce dessein. Elle appartenait au grand couteur. Il la céda pour 15 livres de rente que le Chapitre s'obligea de faire par dédommagement à lui et à ses successeurs. De là vient que cette paroisse est appelée dans les vieux titres : *S^t Sauvéour de Baïex*, et *S^t Etienne de Baïex*. Une charte de 1242 fait mention : *de parochia S^ti Stephani*

Bajoc. et *de vico qui dicitus Bienvenu.* Une autre de 1256 parle aussi d'une maison située *in parrochia S^ti Stephani juxta portam Arboream.* (*Cartularium B. M. Cathedralis, 12 v°*, et *Cartul. Domus Dei*, p. 18). Il est à remarquer que, malgré cette translation, le curé de Saint-Sauveur s'était conservé dans la possession de chanter sa première messe dans la nef de la cathédrale, et les prêtres et les paroissiens d'y célébrer l'office paroissial les vigiles et fêtes de Saint-Sauveur. Ils étaient maîtres des cloches ce jour-là. Leur cimetière renfermait la plus grande partie de ce qu'on appelle la place Notre-Dame.

La chapelle de Saint-Etienne, attenante au mur de la ville contre la porte de Saint-Vigor-le-Petit, passait pour avoir été bâtie par saint Regnobert. Elle était par conséquent très ancienne. Le laps du temps y avait apporté beaucoup de dommages. D'ailleurs, le nombre des paroissiens de Saint-Sauveur s'était accru considérablement; il fut nécessaire de leur en donner une autre plus grande et en meilleur état. Le chapitre proposa au chapelain de Saint-Nicolas-des-Courtils de les recevoir dans leur église. Ils y consentirent moyennant 1,100 livres qu'ils reçurent de lui, et 300 livres de M. l'Évêque.

Le Concordat est de l'année 1676. Les paroissiens de Saint-Sauveur, en transférant leur office à Saint-Nicolas, abandonnèrent en même temps tous les droits qu'ils avaient dans la nef de la cathédrale, dans le cimetière y attenant, et dans la chapelle de Saint-Etienne. Le cimetière fut détruit et converti en une place qu'on ouvrit presque aussitôt. La chapelle fut abattue, et M. de Nesmond forma de ce côté-là une entrée à son évêché.

Le concordat porte que le curé sera pourvu de la huitième et dernière place de chapelain dans l'église Saint-Nicolas, et qu'il aura un pareil rang à l'office canoniale,

que du revenu des deux communes réunies, il en fut tiré 112 livres pour valoir *de gros* au curé, et que le surplus sera partagé. Ce gros est, pour le curé, un dédommagement de 80 écus qu'il avait à prendre sur les obits de sa paroisse, et qui allèrent au profit des deux communes. Le concordat porte encore que des quatre places de choriste fondées à Saint-Sauveur, on les réduira à deux pour composer une neuvième et dixième place à Saint-Nicolas; que vacance d'icelle arrivant, il y sera pourvu par le curé, chapelain et paroissiens, et que celles de Saint-Nicolas resteront toujours, suivant l'usage, à la nomination des frères et sœurs de la confrarie de Saint-Nicolas. La dixième place en a été distraite depuis par le vicaire qui a été établi dans cette paroisse.

Le curé de Saint-Sauveur a une belle prérogative à l'entrée de nos évêques. Le prélat, conduit par tout le clergé, avant que d'entrer à la cathédrale, est tenu de s'arrêter à l'église de Saint-Sauveur. Le curé lui lave les mains dans une jatte d'argent, qui est fournie avec le pot à l'eau par l'évêque, et l'un et l'autre, par un usage immémorial, demeurent au curé.

Cette paroisse a près de 1,400 communiants. On fit pour elle des statuts qui furent approuvés du Chapitre en 1549. Elle est une de celles dont la juridiction contentieuse lui a été conservée par l'arrêt de 1671. Le Chapitre en est le curé primitif. Il y nomme en corps, et de plein droit, le curé qu'il qualifie de vicaire perpétuel. Ce curé, comme étant *de gremio capitulari*, a son sel franc, et est obligé de comparaître aux chapitres généraux.

On réunit à la paroisse de Saint-Sauveur, par décret du 13 novembre 1713, celle de *Notre-Dame-des-Fossés*, dont l'église, située sur le bord des fossés du château, était surnommée : la *Capellette*, *Ecclesia de Capellata*

prope castrum, eu égard sans doute à sa petitesse, et à celle de son territoire. La tradition lui donne saint Regnobert pour fondateur. Le patronage en appartenait au seigneur du fief de La Conseillère, sis en la paroisse d'Agy, et la collation au grand doyen de la cathédrale. Elle fut abattue en 1562, non par les Calvinistes comme le dit Hermant, mais par le gouverneur et les notables de la ville, sous prétexte qu'elle pouvait incommoder le château en cas de siège. L'office fut transféré avec le titre dans une chapelle de Saint-Nicolas-des-Courtils. La modicité de son revenu de 80 livres, le petit nombre de ses habitants, de 80 personnes, déterminèrent sa réunion à Saint-Sauveur. Il avait été convenu entre le collateur et Pierre Suhard, écuyer, sieur de Vaux, propriétaire du fief de La Conseillère, qu'à la première vacance d'une des places de chapelain de Saint-Nicolas, la nomination en appartiendrait à ce seigneur, et à ses successeurs en ligne directe. La mort sans enfants de ce gentilhomme anéantit la convention.

Le fief noble de La Conseillère, ou de Saint-Vigor-d'Agy, relève du roi par un tiers de fief de chevalier. Le chef en est assis en la paroisse de Notre-Dame-des-Fossés de Bayeux, et s'étend en celles de Saint-Vigor-le-Petit, Saint-Patrice de Bayeux, d'Agy, et ès-environs, selon l'aveu rendu par Pierre Suhard, écuyer, sieur de La Conseillère.

Saint-Vigor-le-Petit est appelé : Saint-Vigor-du-Pont-Notre-Dame dans les vieilles chartes, et *Saint-Vigoret* dans celles de 1400 et des années suivantes. (*Cartularium Domus Dei*, p. 97, folio verso). Un acte passé à Bayeux, le 18 octobre 1483, l'appelle encore : *Saint-Vigor-au-Pont-Sainte-Marie*. Ces différentes dénominations ont

été données à cette paroisse pour la distinguer de Saint-Vigor-le-Grand qui est auprès de Bayeux, à l'Orient. Nicolas Clément, par une charte de 1274, donna à l'Hôtel-Dieu de Bayeux 20 sous de rente à prendre : *in quadam domo sita Bajocis in parochia S^ti Vigoris de Ponte Beatæ Mariæ, in loco qui dicitur : Pons Beatæ Mariæ.* Le pont Notre-Dame est vis-à-vis l'église Saint-Vigor. Il avait emprunté ce nom de l'église cathédrale dédiée sous l'invocation de la Sainte Vierge, et qui est tout proche. C'était à l'entrée de ce pont qu'était la porte de la ville.

Son territoire est petit et renfermé dans une presqu'île, étant borné par les deux bras de la rivière d'Aure. L'église, qui n'a l'air que d'une chapelle, fut bâtie apparemment pour administrer les sacrements aux habitants qui s'établirent en ce lieu. Ils sont presque tous tanneurs.

Elle fut donnée aux chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu qui la desservaient par eux-mêmes ou par un prêtre qu'ils y commettaient. Les prêtres de Saint-Lazare qui leur ont succédé, quand on a converti le prieuré en séminaire, en ont usé de même. Le supérieur du séminaire est le curé né de cette paroisse. Il la fait desservir par un prêtre de sa congrégation ou par un autre. L'Hôtel-Dieu est sur son territoire.

Une charte de 1396 fait mention de deux habitants : « demourants en la paroisse de Saint-Vigor eu Pont sainte Marie de Baiex. »

LES COMMUNAUTÉS DE BAYEUX

Les Augustins sont les premiers des trois ordres mendiants établis à Bayeux. Longtemps avant la fondation de leur Ordre, il y avait dans l'Occident des ermites qui suivaient la règle de saint Augustin. Le pape Alexandre IV les rassembla tous en 1256, et en composa l'Ordre des Augustins tel qu'il subsiste aujourd'hui. On tient qu'il y avait de ces ermites à Bayeux dès 1220. Cela paraît assez vraisemblable. Dans les processions et autres actes publics, ils ont le pas devant les Cordeliers qui s'y établirent aussi la même année.

Leur première habitation n'étant pas apparemment assez commode pour eux ni pour la ville, où ils pouvaient faire beaucoup de fruit, on leur procura la maison des *Sachets* (1), qu'ils occupent à présent. Le roi Philippe le Bel, qui leur en donna des lettres de donation vers 1273, leur en expédia aussi pour l'amortissement de leurs possessions. Cette maison était alors renfermée dans la cité. Selon un acte de 1274 par lequel Guillaume Baudart, clerc, donne aux 12 chapelains de Notre-Dame, 4 sols de rente à prendre sur une maison à Bayeux ; il paraît que cette maison était située *in magno vico Bajocensi, inter manerium fratrum S^ti Augustini, quod tenent de me*, dit-il, *et manerium hæredum Johannis L'Esmery*. (*Cartularium capellæ B^e Mariæ in ecclesia cathed.*, p. 43, folio recto). Elle demeura hors l'enceinte de la ville avec

(1) Les Sachets, où les frères du Sac et de la Pénitence de J.-C., avaient été introduits en France par saint Louis, à la prière de la reine Blanche. La corruption qui se glissa bientôt chez eux fit supprimer cet ordre presque dès sa naissance.

la rue des Bouchers, sur laquelle elle est située, quand on rebâtit les murs de ce côté-là en 1377.

L'église est grande, surtout le chœur qui est vaste et élevé. Il est environné de stalles qui furent faites sous l'épiscopat de M. d'Angennes. La nef a, du côté Nord, un rang de chapelles assez bien décorées. La plus belle est celle que la communauté des cordonniers fit orner à ses frais en 1671. Les côtières de ces chapelles ont été relevées à neuf cette année 1763, et le cloître totalement détruit. Cette église, extrêmement bien décorée en argenterie et ornements, perdit tout dans les funestes ravages des Calvinistes. Les religieux furent obligés de fuir pour se dérober à la fureur de ces prétendus réformés. Ils ne revinrent que plusieurs années après. Leur maison servait, en 1571, à tenir les classes du collège de Bayeux (2). Il y a plusieurs confréries. La plus célèbre est celle de Saint-Révérend, premier prêtre du diocèse de Bayeux, qui fut institué, en 1649, durant la vacance du siége, par les vicaires généraux, en faveur des prêtres du diocèse.

Il y avait au bout du chœur une chapelle souterraine qui fut abattue en 1758. On y voyait en grand relief Jésus dans le tombeau, environné de la Sainte Vierge, des disciples et des femmes qui l'assistèrent à la Passion.

(2) Le jeudi pénultième jour de novembre 1571, fut en l'église de Saint-Malo de Bayeux, baptisé une fille pour Gilles Lesvelley, demeurant ès-escoles, aux dits Augustins de Bayeux, nommée Françoise, par demoiselle Françoise de Malfilastre, femme de M. Richard Malherbe, viconte lieutenant général du sieur Viconte de Baieux, présent maître Jehan Lesvelley, prêtre, chanoine du dit Bayeux, en la prébende de Grisy, principal au dit collège ès dits Augustins, et oncle du dit Gilles. (Extrait des registres de baptême de Saint-Malo.)

Les murailles étaient chargées de peintures à fresque, au bas d'une desquelles on lisait ces vers :

L'an de grace mil cinq cens
Moins un, fit faire par bon sens
A l'honneur de la passion
Ce lieu, meu en dévotion
Frère Simon, dict Cuperlli
Prieur de ce couvent ici
Qui fut natif de Saint-Patrice.
Priez Dieu qu'il lui soit propice.

Simon Culperlli (alias Culperchie) ou Cuperey, docteur en théologie, prieur des Augustins de Bayeux, se trouve parmi les associés de la confrérie de Saint-Patrice en 1469. La famille était de cette paroisse. Il était savant pour son siècle. J'ai vu dans ce couvent un volume in-folio manuscrit d'homélies, discours, et autres ouvrages de sa composition.

Il en est sorti depuis deux religieux qui se firent aussi une grande réputation par leur savoir : le P. Roger Le Lièvre, savant dans la langue hébraïque, refusa constamment un évêché que lui offrit le cardinal de Richelieu. Il fut élu provincial en 1626, et mourut au couvent d'Orléans qu'il avait rebâti à neuf. Le P. Ravenel, docteur en théologie, avait un talent particulier pour la conversion des ennemis de l'Église. Il en donna des marques à Metz par la conversion de plusieurs familles juives, et dans le diocèse de Chartres, par l'abjuration d'un grand nombre de protestants en 1635.

Quatre chapitres provinciaux ont été tenus dans ce couvent. Le premier fut tenu en 1390. Les Augustins en firent l'ouverture le 13 juillet par une haute messe que messieurs du Chapitre leur permirent de chanter dans l'église cathédrale. Le second commença le 4 mai 1656

par une haute messe qu'ils chantèrent également au chœur de la cathédrale. Il fut terminé trois jours après par une procession à la même église, où il se trouva environ 110 religieux capitulants (*Journal manuscrit du sieur La Bestinière, avocat*).

Le troisième fut tenu en 1701, pendant lequel on solennisa la fête de la canonisation de saint Jean de Facond, de l'ordre de saint Augustin. La cérémonie commença le 21 avril par messieurs du chapitre, qui, accompagnés du clergé et des religieux de la ville, partirent à 8 heures du matin, et allèrent chanter une messe solennelle aux Augustins. Le panégyrique fut fait par M. Le Fort, chanoine de Saint-Laurent. Le 22, les P. P. Bénédictins firent la même cérémonie au même lieu. Prédication, le soir après vêpres, par un bénédictin. Le 23, les confréries de saint Révérend. Ils partirent de Saint-Symphorien ; sermon. Le 24, dimanche, grande messe chantée en musique à la cathédrale par les Augustins. Panégyrique le soir par un Augustin. Le 25, les P. P. Cordeliers aux Augustins. Panégyrique. Le 26, les Capucins n'y furent point. Les Augustins y suppléèrent par eux-mêmes. Panégyrique par un Capucin. Le 27, la collégiale de Saint-Sauveur fit la même cérémonie. Panégyrique par le sieur curé. Le 28, la clôture par une messe chantée par les Augustins. Prédication, salut et bénédiction. Enfin, le quatrième chapitre fut ouvert le 29 avril 1752. Il ne s'y trouva pas plus de 20 prieurs de différentes maisons. Le même jour, ils élurent pour provincial le R. P. Montpasson, du couvent de Metz, et pour définiteur le P. Pillet, prieur et profès de celui de Bayeux.

En 1659, on célébra dans ce couvent la fête de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de

Valence et religieux de l'Ordre des Augustins. Voici l'ordre qui fut observé à la procession générale : le samedi, 20 septembre, on sonna les deux grosses cloches de la cathédrale depuis sept heures et demie du soir jusqu'à huit heures pour le couvre-feu.

Le lendemain, dimanche, fête de saint Mathieu, on commença matines à 5 heures. A 7 heures et demie on sonna les deux cloches ordinaires aux fêtes doubles communes, pour commencer primes à 8 heures précisément. Ensuite, l'on dit tierce, l'eau-bénite et la grande messe de l'office Saint-Mathieu, en la manière accoutumée.

L'on sonna les deux grosses cloches depuis l'Évangile jusqu'à l'*Agnus Dei*, pour avertir le peuple. Pendant qu'on chantait Sexte, Messieurs sortirent du chœur, pour prendre tous des chapes dans la sacristie, ainsi qu'il se pratique à la procession que l'on fait au matin, le jour de l'Assomption Notre-Dame, et les vicaires et autres chapelins prirent les chapes qui leur furent préparées dans le chœur. Ensuite, la procession sortit et alla par la rue des Cuisiniers, et le Pont-aux-Vaches, pendant laquelle on sonna toutes les cloches :

1° 50 pauvres marchaient deux à deux ;

2° Les Capucins ;

3° Les Cordeliers ;

4° Les Augustins, revêtus de surplis et de chapes, qui faisaient porter au milieu d'eux une enseigne où était dépeinte l'image de saint Thomas, à la tête de 24 enfants habillés en anges, ensuite l'un des dits religieux portait une bannière avec l'image du même saint ;

5° Toutes les paroisses et églises et faubourgs marchaient à leur rang ordinaire ;

6° Le clergé de la cathédrale revêtu de chapes.

Etant arrivé aux Augustins, on chanta solennellement la messe de saint Thomas, *sub ritu de stallo altiori*, pendant lequel Messieurs du Chapitre, et autres, demeurèrent revêtus de leurs chapes.

Après la messe, tout le clergé retourna dans le même ordre par la Franche-Rue à la cathédrale où l'on chanta Nones.

Épitaphes qui sont aux Augustins.

Contre l'ancien mur de la chapelle des Cordonniers, on lisait cette inscription gothique :

L'an de grace mil CCCC
LX et deux certainement
Par dévotion et grand sens
Fut fondée nouvellement
Et est la fondation telle
Que après Vespres dicte sera
Chacun jour sans nulle cautelle
Fidelium, et Inclina
Une antyene distinctement
Estre dicte en cette chapelle
A fin perpétuellement
Pour la douche Vierge Puchelle
Maistre Jehan Renault Jourdan
Jadis chanoigne de Baleux
Cil qui en luy tout pardona
Luy doine le royaume des Chieulx.
Amen. — Pater noster.

A l'entrée de cette chapelle, sur une pierre du mur, on lit en caractères gothiques :

Hic ante jacet venerabilis pater Frater Guillelmus Le Gris, baccalaureus in sacra pagina, qui obiit Anno Domini Millesimo CCCCºLXIXº die ultima augusti. Ejus anima requiescat in cœlis. Pater noster.

Tout proche, sur la porte du cloître :

Anno Domini Millesimo CCCCºXXXº die mensis julii obiit venerabilis pater religiosus frater Guillelmus Scutiferi, olim memoriæ bonæ, et honestæ, in sacra pagina magister, filius hujus conventus, cujus anima requiescat in pace.

A la droite de celle-là, vers la chapelle de Saint-Célerin :

Hic jacet meritus et venerabilis religiosus frater Richardus de

Hamello, in sacra theologia baccalaureus, filius hujus conventus, de Sto Fromundo oriundus, qui obiit anno Domini MoCCCCoLXIXo et die XII mensis augusti.

Contre le mur méridional proche la chaire :

Hic inferius jacet venerabilis religiosus frater Johannes Le Vautier, in sacra pagina baccalaureus, formatus filius hujus conventus, qui obiit anno Domini MCCCCLXIIIo die tertiæ mensis augusti. Anima ejus requiescat in pace.

Les Cordeliers furent établis à Bayeux du vivant même de saint François d'Assise, leur fondateur. On dit que l'évêque Robert des Ablèges, au retour d'une seconde expédition contre les Albigeois, amena avec lui le bienheureux Grégoire Lombard, un de ses disciples. Il le prit à Villefranche en Beaujolais, où Guichard, comte de Beaujeu, venait de fonder une maison de ce nouvel ordre. Les citoyens de Bayeux, édifiés de sa vie exemplaire et pénitente, l'engagèrent à appeler près de lui quelques-uns de ses religieux. On leur donna, dans la paroisse de Saint-Jean, la chapelle de Sainte-Marguerite et le terrain d'autour, où l'on a établi depuis la halle à blé.

Ils n'y avaient pas demeuré deux ans qu'ils passèrent à une autre habitation plus grande qui leur fut aumônée dans la paroisse Saint-Louis par Jean d'Arry (1), chanoine de Bayeux. Le sieur de Campigny, pour avoir part à leurs prières, affranchit en même temps ce terrain de

(1) Ce Jean d'Arry, né à Bayeux, s'est distingué par les donations qu'il a fait à différentes églises. Par acte du mois de mars 1226, il donna aux chapelains de Notre-Dame de la cathédrale, une maison sise sur la rue qui va du château au marché (*Cartular. Bæ Mæ Cathedr.*, p. 6 verso). Pierre d'Arry avait une maison située proche une des portes de la ville selon un acte de 1246 (*Eodem*, p. 10 verso).

la redevance qui était due à sa seigneurie. On s'empressa si fort à leur faire du bien ès-années 1271-1284-1363, que leur territoire se trouva composé de 24 arpents de terre, tous enfermés de murailles, mais ils en ont perdu depuis la meilleure partie pendant les ravages des Calvinistes qui enlevèrent la plupart de leurs titres.

Les mémoires de ce couvent marquent qu'il ne fut pas deux ans à bâtir, avec une partie de l'église qui fut discontinuée pendant plusieurs années, sans qu'on en sache la raison. Pendant qu'on l'achevait, le cardinal Raoul de Grosparmy, évêque d'Albe, légat en France, accorda 40 jours d'indulgence aux personnes qui aideraient en biens ou en services à sa construction, après en avoir fait la visite et dit quelques prières. Elle fut achevée en 1261, et dédiée sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, apôtres. Avant la consécration, le pape Clément IV, par une bulle datée de Pérouse, le IV des Kalendes de juin, la première année de son pontificat, accorda une indulgence d'un an et 40 jours de pardon à quiconque assisterait à sa dédicace, ou qui la visiterait chaque année le jour de son anniversaire.

Le bienheureux Grégoire, après avoir gouverné cette maison l'espace de 52 ans, mourut le 28 novembre 1274 en odeur de sainteté. Il avait été provincial de France en 1223 et continué jusqu'en 1233. C'est à lui que le B. Élie, général de l'Ordre, adressa la lettre circulaire sur la mort de saint Francois, en 1226. Il fut inhumé dans le chapitre à main gauche en entrant. On lit cette épitaphe sur un des poteaux de la porte :

Hic suc tumba inferius
Jacet frater Gregorius
Sancti Francisci socius
Natione que Lombardus.
Parcat ei Altissimus. Amen.

Et d'une main nouvelle :

Die 18 novembris 1274.

L'an 1506, par l'entremise de Guillaume Le Superbe, religieux profès de Bayeux, les pères conventuels qui étaient rentrés quittèrent ce couvent, et furent mis en leurs places les pauvres frères mineurs de l'Étroite Observance. Ils y tinrent leur chapitre général en 1530. Le P. Messier, provincial, y présida. Ils en ont encore tenu depuis, notamment en 1626. L'ouverture s'en fit le 6 de mai, et il s'y trouva près de 130 religieux.

Ce couvent fut pillé et ravagé par deux fois consécutives durant les troubles de la religion : en 1561, par les Protestants de Bayeux; en 1562, par les troupes de l'amiral de Coligny et de Bèze, qui, après la bataille de Dreux étaient venus à Bayeux recevoir le secours qu'on leur avait promis d'Angleterre. Un auteur contemporain (le P. Gonzague, *Hist. Ord. S^ti Francisci*, p. 564 et 565) remarque que l'église bâtie en pierres de taille et éclairée par 16 grandes croisées de verre peint, fut totalement ravagée, outre le maître-autel orné de plusieurs colonnes de cuivre, et d'architecture d'un goût exquis. Il y avait 5 magnifiques autels plus petits sous l'invocation du saint nom de Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Antoine de Pade, de saint Bonaventure et de sainte Foy, vierge et martyre. On y gardait un morceau de la vraie croix, de la crèche et du sépulchre de N.-S; des reliques de la Sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Paul, saint André, saint Philippe, saint Jacques, saint Barthélemy, sainte Agnès, des martyrs saint Vincent, saint Cristophe, et de plusieurs autres, qui furent dérobées avec leurs chasses, dont il y en avait quelques-unes d'argent. Les Réformés brisèrent à coups de marteau les tombeaux dont plusieurs étaient de

quelques princes de la maison d'Orléans, et de plusieurs évêques. Ils jetèrent les cendres au vent et massacrèrent deux religieux : André du Mont, âgé de 55 ans, et Pierre Derot, âgé de 25.

Le célèbre P. François Feuardent était alors à Bayeux. Comme il était connu et estimé des chefs de la Réforme, il n'eut pas de peine à se mettre à couvert de la fureur de ces barbares. Il obtint même d'eux que la cathédrale qu'ils voulaient abattre, serait conservée, et qu'au lieu de la réduire en un monceau de pierres, ils s'en feraient un prêche.

Né à Coutances en 1541, il prit l'habit de cordelier à Bayeux, et y fut ordonné diacre le 9 d'avril 1557 par M. d'Humières. Il reçut le bonnet de docteur en théologie à Paris le 5 mai 1576. Dans son ouvrage : *Theomachia Calvinistica,* il parle ainsi de lui-même : *Me nascentem accepit Constantia neustriaca, post aluerunt atque educarunt Bajocæ... Bajocis religiosorum mendicantium conventus qui meæ studia pueritiæ atque adolescentiæ foret. Lutetia vero Parisiorum... labores ætatis meæ firmioris et corroboratæ probavit, atque adeo coronavit. Inde ad omnes Franciæ partes qui fructus pertinuerint ac dimanaverint, testis ipsamet Francia est. Senectutis nunc meæ portus tuum Bajocum est* (il adresse la parole au cardinal d'Ossat, évêque de Bayeux, auquel il a dédié cet ouvrage) *quod puerilis contentionis illec et quasi igniculus fuit.*

Il aimait beaucoup le couvent de Bayeux. C'était là où il a composé la plus grande partie de ses ouvrages. Il lui donna en 1595 son beau calice de vermeil, avec la patène et les burettes. Il rétablit et enrichit sa bibliothèque comme on l'apprend de cette inscription qui est sur la porte :

Hanc bibliothecam ab Hæretiis 1562 penitus devastatam omnibus modiis locupletiorem et ornatiorem instaurari curavit F. Franciscus Feuardentius parisiensis theologus annno 1602.

Il y mourut en 1610, et fut enterré dans le chœur, sous la lampe, où l'on voit cette épitaphe sur le pavé :

F. Franciscus Feuardentius doctor et guardianus Parisiensis, quasi ignis affulgens, cujus morum splendorem magnificabant Catholici, vim concionum et scriptorum ardentem reformidabant sectarii, constantem ad sublimia progressum suspiciebant sodales, asserta majorum religione, novita repressa, vindicato a furore Hæreticorum templo cathedrali, absumpto denique igneo vigore in veritate tum facienda, tum docenda extinctus est plurimum mærentibus orthodoxis, Anno J. C. 1610 Ætatis 71.

Avant qu'on eut placé dans le chœur ce beau lambris qu'on voit à présent entre le maître-autel et les stalles, il y avait contre le mur septentrional l'épitaphe suivante, gravée sur une plaque de cuivre enchassée dans un cadre de bois :

Fo Francisco Feuardent franciscano, sacræ theologiæ doctori, viro puritate vitæ ac morum integritate incomparabili, christianæ religionis propagatori, catholicæ veritati vindici, sacrarum litterarum illustratori, magno omnium bonorum luctu e terris sublatus 19 mensis januarii, anno Domini 1610, Ætatis vero 71.

Carolus Turgot regis in senatu Rothomagensi consiliarius, Constantinæ ecclesiæ scholasticus canonicus, in Victurii prope Cænemannos prior commandatarius.

Mutuæ amicitiæ quam ille honorifica nuncupatione suarum in Job, et aliarum elucubrationum testatam esse voluit lugubre pignus, sed grati animi, monimentum in spem Resurrectionis, promissionumqne credentibus in cœlo consortii M. P.

Dum tuus hæreticos consumpsit fervidus ignis,
Molleque Christicolis lumine pandit iter,
Tu mea fovisti divinis pectora flammis
Tu mea traxisti pectora amore tui.

Vige opus et terris junxit quos unicus ardor
Fac jungat cœlis numinis unus amor (1).

L'an 1675, Dieu faisant connaître de temps en temps la vertu du bienheureux Grégoire Lombard, premier gardien de ce couvent, les P. Cordeliers, en présence du grand vicaire de M. de Nesmond, levèrent ses ossements de terre et les transportèrent solennellement au milieu du chœur dans un mausolée de carreau, qui lui avait été dressé par le P. Hersant, docteur de Sorbonne et gardien. Ce fut au sujet de cette translation que J. Le Cavelier, de Caen, fit la pièce de vers intitulée : *Bajoca sancta in beatum Gregorium reviviscens,* et son épitaphe que voici :

Piis Bti Gregorii manibus
Cujus in tumulo
Magnum mundi contemptum
In effigie
Expressam mortis imaginem
In veste
Perpetuam quam Deo vovit paupertatem; omnes debent meditari.
Attende quisquis est !

Detectum novissime, sicut non novum admirare prodigium, quod Deus nostra ætate revelavit, presens sæculum reveretur, tota posteritas prædicabit.

Primis suborientis in Italia fratrum minorum ordinis temporibus, christianæ religionis tot devovet athletas quot sibi socios adjungit,
Sanctus Franciscus

Ipse pauper natus eo momento restaurator est evangelicæ paupertatis.

Quo primum sui ordinis fundator agnoscitur.

Abdicato vitæ seculari statu, ad pedes ejus advolant non pauci, non minus splendore natalium

Quam doctrina et pietate insignes.

(1) L'éditeur a veillé à l'exacte reproduction du texte de Beziers, sans entreprendre d'en rectifier les obscurités.

Hos inter eminet Gregorius, cujus infantiam Longobardia, Seraphicus ordo adolescentiam, virilem ætatem Gallia, summam coluerunt Bajocæ senectutem.

Ex canonico minor consecratur,

Et quam ei viam ab celestem gloriam prior gradus exhibebat periculorum plenam facit alter securiorem.

Ejus commendationis et famæ initium dedit Assisium, eamdem confirmat Roma consommavit Gallia. Hæc nempe erat terra promissionis, quæ ipsi contigit in partem hereditatis.

Gloriosi laboris adfuere consortes Ægidiûs et Pacificus, quos communis votorum conjunxerat amor, ut ante providerent saluti, quam sibi domicilia figerent.

Peragratis Galliæ provinciis, Gregorius Bajocas adventat, hanc urbem intuitur veluti sui metam peregrinationis, et suæ complementum sanctitatis.

Gregorio debitos honores deferri jubet magistratus, delatos gratulatur Ablegellius episcopus; applaudit universus clerus. Sacris ejus concionibus ita capiuntur cives, ut Arriensis canonici opera diligentiaque Bajocis cœnobium sacro illius ordini ædificandum curaverint, nec edium amplitudine, nec præstantium virorum numero cæteris concessurum.

In tanto rerum successu, anno etatis circiter quadragesimo quinto, moritur Sus Franciscus, magno omnium desiderio, majori ordinis detrimento.

Una hoc in luctu charissimos fratres sustentat et refecit consolatio, F. Eliæ vicarii generalis ad Gregorium missa de Sti Francisci obitu epistola, tam gravibus conscripta verbis quam evangelicis reserta preceptis.

A Francisci obitu annos octo et quadraginta numerabat Gregorius, cum vigiliis et laboribus confectus in suo Bajocensi convento, Deo reddit quam ab ipso acceperat vitam v. calend. januarii, anno 1274. — Suæ administrationis 52æ. — Ex ejus sepulcro non semel emissus odor persuavis, locupletissimus testis est ejus sanctitatis.

Sed cum ad limen capituli sepultus esset, nec singulis hanc locum liceret ingredi, in medium templi ejus ossa translata sunt, et solemni mausoleo recondita, ut qui, cum viveret, in eodem loco pro animarum salute publica vota nuncupaverat, ibi quoque post mortem, effigie expressus, christianis exemplar esset singulare Deum in perpetuum venerandi.

Le 10 mars 1687, il arriva un étrange accident à cette église. On achevait une tour couverte en plomb sur le chœur, pour y mettre de nouvelles cloches. Le plombier laissa imprudemment un réchaud plein de feu en quittant son travail. Quelques charbons poussés par les vents mirent le feu à la charpente. Sur les dix heures du soir les flammes parurent au dehors. Une heure après elles se communiquèrent aux couvertures, les embrasant de telle façon qu'il n'y eut plus moyen de les éteindre. Cet incendie fut si violent qu'il consuma tout ce qui était dans l'église, fondit les cloches, et calcina les murs du haut en bas. A peine trouva-t-on le moment pour enlever le Saint Sacrement qui fut transporté dans l'église de La Potherie.

Je ne dois pas taire le miracle qui fut opéré alors à l'égard des reliques du bienheureux Grégoire. Il est constaté par les procès-verbaux dressés, tant de la part de M. Lamy, vicaire-général, et des députés du Chapitre, que de celle du corps de la ville, et des religieux de ce couvent. Le feu, par sa vivacité, avait calciné et brisé totalement son mausolée. Il aurait dû consommer aussi ses ornements qui y étaient renfermés dans deux caisses de bois de sapin. Cependant il sembla les respecter au point qu'il n'y eut que le coin d'une caisse de la largeur d'un pouce qui fut brûlé. Les rubans, les bandes de parchemin, les fils de soie, le taffetas qui les enveloppait furent conservés au milieu des brasiers dont ils étaient couverts, et ce qui est plus surprenant, les deux cachets de cire d'Espagne qu'on y avait apposés demeurèrent intacts et aussi vermeils qu'ils étaient quand on les y mit. Les reliques furent remises sous un nouveau mausolée que fit faire le P. François Martin, docteur de Sorbonne et gardien de cette maison. Sur ce mausolée on voit en relief la statue de ce

bienheureux avec une inscription au pied conçue en ces termes :

F. Gregorii sancti Francisci socii, et religiosæ hujus familæ parcatis reliquiæ e capitulo ubi primum depositæ, in hunc sacrum locum, sollicitantibus omnium votis solemni ritu translatæ anno 1673; Sed et quantum templum deflagravit 1687, ambusto licet lapide quo tegebantur, singulari Dei gratia intemeratæ; demum 1693 cum renovatum est novo huic tumulo redditæ, beatam expectant resurrectionem.

Le dommage causé à cette église fut estimé à plus de 60,000 livres. De tous ceux qui donnèrent leurs soins à son rétablissement, le plus distingué fut le Père Martin. Ce religieux, homme d'esprit et d'un caractère insinuant, agit si puissamment auprès des personnes riches et charitables, qu'il en obtint de quoi réparer les pertes que l'incendie avait attiré. L'église fut bénie de nouveau le 23 mars 1693, le mardi d'après Pâques, par M. Dufour, grand archidiacre de Bayeux. Le monument qu'on voit sur une plaque de cuivre dans le chœur, y a été placé pour en conserver la mémoire. Il contient ces mots :

Deo multæ miserationis
Adjutori in tribulatione
In perpetuæ gratiarum actionis
Monumentum.

Templum hoc quondam nominatissimum quod martii X^e die anni Christi 1687 incuria plumbarii conflagrarat, muro tantum superstite, F. Franciscus Martinus Cadomensis, Sorbonicus doctor, hujusce conventus guardianus, zelo succensus domus Dei annis 1691-92 et 93, difficillimo quidam tempore, renovari curavit, non sine magno sumptu, quem a clero, a civitate, e vicinia viri optimi affecti, quorum mentio habetur in archivo, cœnobiis maximam partem erogarunt. Dominus retribuere dignetur.

La contretable qui fut placée au maître-autel est fort

belle. C'est un achat de l'abbaye de Mondaye, à l'ancienne église de laquelle elle avait servi. La date qui est au haut porte qu'elle avait été faite en 1634.

En 1733 on lambrissa tout le haut de l'église. Les armes qui y sont attachées sont celles de M. de Luynes, évêque de Bayeux, du Chapitre, de M. de Vastan, intendant de la généralité de Caen, de Coulons, gouverneur, et de Hermerel du Martel, subdélégué de l'intendant. Le chœur avait été orné, sur la fin de l'épiscopat de M. de Nesmond, d'un double rang de stalles. En 1744 on y ajouta un exhaussement pour les mettre de la même hauteur que le lambris qui est entre les stalles et le maître-autel.

En 1746, le P. Sainte-Croix, gardien, fils du seigneur de Sainte-Croix-sur-la-Mer (son nom de famille est : Maheust), fit faire à ses frais le tabernacle du grand autel. et les deux chapelles de saint François et de saint Antoine de Pade, qui sont à l'entrée du chœur. Les statues de ces deux saints sont du sieur Mangin, sculpteur de Bayeux. Il laissa encore en mourant à son couvent 200 livres de rentes hypothèques, dont l'amortissement d'une partie fait par ses héritiers, a servi pour acheter un ornement complet. Il est enterré dans cette église, où l'on voit à l'entrée de la chapelle de la Sainte Vierge, son épitaphe ainsi conçue :

Hic jacet Reverendus Pater Franciscus de Sainte-Croix, antiquus guardianus hujusce conventus, qui pro eo plurimum desudavit, hocce templum refecit, et magnifice exornavit. Obiit Nonis februarii anni 1750. Dominus ei retribuere dignetur. Amen.

Le père Nicolas-Grégoire Le Tourneur, gardien du grand couvent de Paris, laissa aussi des marques de reconnaissance à cette maison dont il était profés. La balustrade de fer qui ferme le chœur, les chandeliers de l'autel,

et la lampe de bronze doré sont des effets de son attachement pour elle. Il mourut à Paris en 1747 dans le temps qu'il se disposait à venir finir ses jours à Bayeux, lieu de sa naissance.

Cette même année, à la fin d'une mission qui fut faite dans cette église, on y érigea une confrérie du titre de Sainte-Croix-du-Calvaire. La piété des citoyens éleva en même temps le magnifique calvaire qu'on voit contre le chœur par dehors. La première pierre fut posée le 20 février, par l'abbé Philippe de Graville, vicaire-général du diocèse. Les quatre statues ont été placées depuis, pendant une seconde mission du P. d'Irlande, jésuite, donnée immédiatement avant le jubilé.

Il est sorti de ce couvent des religieux de mérite ; tels sont les Pères Léobin Colleville, Jean de la Mare, Guillaume Loyseleur, qui mourut évêque *Abehonensis*, et fut enterré au milieu du chœur de cette communauté, à laquelle il avait légué ses habits pontificaux, François Feuardent, surnommé le marteau des hérétiques, à cause de son zèle pour combattre les hérésies, Guillaume Le Goupil, docteur de Sorbonne, et auteur d'un ouvrage intitulé *Apologiarum Christianæ religionis apologia*. In-folio, *Parisiis*, 1662,

Thomas Pillon, célèbre prédicateur. Il naquit à Bayeux en 1642 sur la paroisse de Notre-Dame-des-Fossés, et eut pour père Contest Pillon, bourgeois de cette ville, et pour mère Marguerite Le Fort, sœur de Jacques Le Fort, curé de Saint-Laurent, doyen de La Chrétienté. Il reçut à 13 ans la tonsure de M. Servien, et se fit après cordelier dans le couvent de Bayeux. Après sa profession, il fut envoyé à Paris, où il fit de grands progrès dans l'étude. Il devint lecteur de théologie, et gardien du couvent de Caen. Il se rendit savant dans les lettres sacrées

et humaines, et joignit à ses connaissances une grande piété et une rare pureté de mœurs. Il prêcha avec applaudissement à la cour, à Paris, et dans plusieurs célèbres villes de France. Il prêcha à Bayeux l'avent de 1675; c'est le sujet des vers qui suivent :

Reverendo Patri Pillon
Bajocis summo dum applausu concionanti extemporalis gratulatio.
1675 Joannes Le Masson

Non minus eloquio Pilium quam nomine reddis
Docte semen Pitho talis ab ore fluit,
Hanc miror, verum ista magis miranda videtur.
Quod juveni detur jam superare senem
Bajoca cuncta mens facundo pendet ab ore,
Et suadam insolitam pulpita sacra stupent.
Bajoca nec solum orantem miratur alumnum,
Constitit attonitis Sequana cætus aquis,
Dum Scotum rediisse putat sub luminis auras,
Nec male, nam Pilius Scotus et alter adest
Ingenium stupuit solers, orisque lepores
Audiit attonita mente superbus Iber,
Audit aula frequens, studio plansuque resolvis
Dum nodos sacræ difficiles sophiæ.
Quod superest terris, unum tibi docte precabor
Junctaque sunt precibus publica vota meis,
Ut velut eloquio facundum Nestora vincis
Vincere sic detur tempora longa senis.

A peine eut-il fini sa station qu'il fut pris de mal, et mourut le 11 janvier 1676, âgé de 33 ans, étant près de recevoir le bonnet de docteur en théologie. Il fut enterré dans le chapitre de ce couvent. M. Le Masson fit encore pour lui l'épitaphe suivante, à la prière de son oncle le curé de Saint-Laurent :

Reverendi admodum patris
Thomæ Pilon
Ordinis fratrum minorum

Theologiæ professoris celeberrimi
Guardiani conventus
Cadomensis ejusdem ordinis.

Post conciones habitas per totum adventum, cum summo omnium applausu, in ecclesia cathedrali Bajoc. 1675 statim defuncti épitaphium :

Hic jacet et parva vir magnus clauditur urna
Francisci indigetis vix habet ordo parem.
Ignea vis huic ingenii, suadæque lepores
Invidit Pilii mellea lingua senis,
Hic geminæ antistes sophiæ percalluit artes
Quasque docet Phœbus, doctaque Pallas amat,
Magna loquor, sed adhuc adstant majora, viator !
Nec tamen in parvo marmore cuncta leges.
Par erat ingenio pietas, prique diserto
Par manus, at soli par erat sibi,
Flagra, preces, vigiles, noctes, jejunia, zona
Setosa ad lumbos, en pia vita viri.
Qui tantas et tot valuit conjungere dotes
Dic, age, quantus erat ! Num fuit omnis homo ?
Ergo immaturo ne quis mihi funere raptum
Dixerit : explevit tempora multa brevi.
Quot Christus, totidem vivendo lustra peregit,
Æmulus ut vitæ, sic fuit, ille necis.
Ut peteres divum monstratas impiger aras
Læta prior voluit scandere tecta poli;
Tendere vis, quo fuit iter ? Sic vive, viator,
Certa hæc, nec dubita, ducet ad astra via.

Les Capucins doivent leur établissement à Bayeux à la piété de M. Antoine Descrametot, grand-chantre de la cathédrale. Dès 1612, il en retira quelques-uns dans sa maison au faubourg Saint-Georges. Voyant qu'ils étaient favorablement reçus de M. d'Angennes, évêque de cette ville, et de ses habitants, il leur donna vis-à-vis de sa maison un terrain pour y bâtir un couvent. Il retint, en qualité de fondateur pour lui et ses héritiers, le droit de

sépulture dans leur chœur. Le contrat de donation fait sous-seing le 14 juillet 1615 fut lu et approuvé le lendemain dans une assemblée du maire et des officiers de la ville.

L'extrait suivant nous fournira toutes les circonstances de cet établissement. Il est tiré d'un journal manuscrit du sieur La Bertinière, avocat à Bayeux, qui a recueilli tout ce qui s'est passé de son temps dans cette ville, c'est-à-dire depuis 1615 jusqu'en 1662 :

« Le mercredi 14 de juillet 1615, devant Jacques Le Bédey, sieur de Vaux, viconte de Bayeux, maire et juge politique de la ville, tenant la chaire dans la cour ordinaire, et en présence du sieur de Montfréard, grand-maître des eaux et forêts, du sieur de Peticœur, sieur des Gardemottes, élu à Bayeux, de Heuste, sieur de Morrenda, grainetier, de Dodin, sieur de Saint-Quentin, de Lambert Scelles, écuyer, conseiller à Bayeux, de Pierre Fouquet, de Pierre Suard écuyer sieur du Pray, conseiller, et de plusieurs bourgeois de la ville, comme Pierre Hardouin, Charles Eurry, Simont Mallet, Pierre Masure, Pierre Halley, huissier, et autres en grand nombre, il a été fait lecture environ deux heures après midi par Gilles Fumée, avocat du roi, d'un contrat passé le 14 du dit mois de juillet sous-signe privé, contenant donation faite par le sieur Descrametot, chantre de l'église de Bayeux, à des Capucins, d'un jardin assis vis-à-vis de sa maison à Saint-Georges, pourvu qu'ils aient agréable de venir résider au dit Bayeux, et a été résolu par les dits sieurs en général, qu'ils seront reçus en cette ville, pourvu qu'ils veullent y venir, et que chacun y contribuera de son pouvoir; et à cette fin a été le dit chantre député pour en porter parole aux Pères de la religion en leur chapitre. »

Suivant quoi le dit sieur Chantre est allé trouver ces

pères, viron la Saint-Michel, et en a emmené pour le commencement 4 ou 6 qu'il a placés en sa maison à Saint-Georges en attendant que leurs bâtiments, avec l'aide de Dieu seront construits. Puis le provincial de l'ordre de ces Pères est venu, qui a prêché dans l'église de Bayeux, le dimanche 11 octobre, et a fait une belle prédication par laquelle il a fait entendre au peuple qu'il avait envie de fonder leur monastère par la Croix. Suivant quoi, à l'issue de la prédication, après la procession faite, Mgr l'évêque en bénit une (croix) pour être portée sur le lieu en place convenable; mais il faisait alors si mauvais temps que cela ne put être exécuté que 15 jours après. Il s'y trouva une douzaine de capucins, et un grand nombre de notables officiers et bourgeois de la ville.

Le vendredi 25 mai 1616, jour des Quatre-Temps, la procession générale, accompagnée de Mgr l'Évêque, alla où les Capucins doivent bâtir leur couvent. Après que le prélat eut achevé les prières accoutumées, et fait le tour des fondements dans lesquels il répandit de l'eau bénite, M. de Matignon, lieutenant général de la province, et M^me^ la princesse de Longueville, son épouse, donnèrent par cérémonie deux petits coups de marteau sur deux pierres fondamentales, et chargées des armes des dits seigneur et dame, qu'on avait préparées dans la place destinée au maître-autel. Ils jetèrent ensuite quelqu'argent aux maçons, c'est-à-dire le seigneur 2 pistoles, et la dame 6 quarts d'écus, sans comprendre le grand denier qu'ils donnèrent pour aider à la construction du bâtiment des religieux. Puis Mgr l'Évêque jeta de l'eau bénite sur tous les fondements de l'église. Le gardien de ce nouveau couvent fit un sermon sur le présent sujet, et cette cérémonie fut suivie par une haute messe en musique, qui fut chantée à un autel qu'on avait dressé dans l'enclos.

Le même journal marque encore que le mercredi 21 juin 1617, MM. Le Bedey, vicomte de Bayeux; de Beauregard, gouverneur du château; de La Guerrand, et autres personnes de qualité, cueillaient par toute la ville pour les R.R. P.P. Capucins, afin d'achever leur église et leur couvent. MM. les Officiers municipaux leur donnèrent en même temps les matériaux du boulevard Saint-Georges, pour la même fin.

L'an 1647, les Capucins tinrent un chapitre provincial à Bayeux. Ils en firent l'ouverture le 18 juillet par une procession en l'église cathédrale, qui fut suivie d'un sermon par le P. Gratien, de la famille de M. du Sausséy-Cauvet, de cette ville. Il y avait 80 religieux.

L'an 1733, la nuit de la fête des Rois, le couvent pensa être brûlé par l'imprudence de 2 valets qui, en se couchant, oublièrent leur chandelle près de leur lit. Leur appartement était sous la bibliothèque. Il fut tout brûlé. La prompte diligence qu'on apporta pour arrêter le feu, sauva la biblothèque et les appartements voisins qui ne perdirent que quelques soliveaux. Les deux misérables périrent dans les flammes. Le dommage a été réparé depuis par le secours des personnes charitables.

L'église, simple, mais propre, n'a rien de remarquable que l'épitaphe en marbre du fondateur, qui est enterré dans le chœur suivant sa fondation. Voici ce qu'elle contient:

Quid hic hæres, viator?

Forsan unius sepulcrum in tam vasti templi spatio attonitus miraris, quid enim vitæ cum morte, quid mortuo cum tumulo, altaribus.

Audi!

Hic jacet nobilis et discretus vir Antonius Descrametot, cantor et canonicus ecclesiæ Bajocensis. Satis est indicasse nomen ejus quem fama predicat suum, asserit caritas, pietas celebrat, ex quo anni, dum jus diceret, e foro evocans tanquam perfectum exemplar, ec-

clesiæ Bajocensis cantorem insignem et pium canonicum proposuit, quo in munere quam Deo et hominibus carus extitit, testantur omnes.

Unice suos dilexit, ex quibus unum cantorem ecclesiæ Bajocensis alterum canonicum fecit. Sacerdotium ejus caritas insignivit, dum Deum quotidianis sacrificiis adorat, et seipsum suaque omnia egenis devovit quorum pater nominabatur, factus pauper ut illos ditaret; ex tali tamen paupertate dives, contemptu divitiarum ditior factus.

Reverendos patres Capucinos summo semper amore coluit, vixit inter eos tanta cum pietate quanta decet ordinem Seraphicum, et inter eorum manus et lachrymas spiritum emisit, ut ab angelorum manibus suscipientes super cœlestos spiritus animam Deo offerunt.

Huic solo in quo jacet, et quod eis dederat, et illi ipsum solum huic solidanter, quod dederat reddiderunt. Quod largiris, amor, sic pie reddis amor!

On voit son portrait au naturel dans le réfectoire, avec ces mots qu'on lit au bas :

D. Anton. Descrametot et hujusce conventus fondator, Ætatis suæ 78. — 1652 Pinxit.

On y voit encore plusieurs portraits qui représentent les personnes les plus illustres de l'ordre des Capucins. Voici les inscriptions des principaux :

R. P. Angelus de Joyeuse, capucinus, prædicator. — Mihi vivere Christus est, et mori lucrum. — *(Philipp. II)*. — Obiit anno Domini 1608 die 28 septemb. Ætatis suæ 46.

R. P. Fidelis a Friburgo, guardianus Felchiere ab hæreticis, in Valle martyrio coronatus, una cum socio usque ad mortem vulnerato, anno 1622.

R. Felix a Cantalitio, S^ti Philippi Neri familiarissimus, jumentum apud Deum factus est, pro fratribus suis, surdis auditum, cæcis visum, mortuis vitam restituit. Obiit Romæ 15 maii 1587 ubi quotidie miraculis corruscat.

R. P. Honorati de Champigny, capucini, vera effigies. Obiit provincialisis parisiensis, et definitor generalis. Anno 1624 septemb. 26, Calvomonti. Sepulcrum honoratus miraculis.

R. P. Adrianus a S^to Bomerio, provincialis, eruditione clarus,

pietate insignis, suavitate amabilis, fratribus summe carus, inter lacrymantes gaudio immortali beandus, obdormivit in Domino die 21 octobr. 1584. Ætatis suæ 57, religionis 40.

Il est sorti du couvent de Bayeux : 1° le P. Amadée qui publia deux livres sous ces titres : *Paulus ecclesiastes, sive eloquentia christiana,* — et *De legitimo jure admittendi fideles sæculares ad tertium ordinem.* Il mourut en 1676; 2° le P. Tranquille, depuis connu sous le nom d'Osmont du Sellier, et réfugié en Hollande pour le Jansénisme. Il est auteur de ces ouvrages : *Instruction théologique sur les promesses faites à l'Église,* 1733, in-12. — *Défense de la doctrine de saint Augustin, touchant la grâce efficace,* 1734, in-8°. — *Justification de l'histoire de M. Fleury,* 1736 et 1738, 2 vol. in-12. — *Examen en forme de lettres de l'instruction pastorale de Mgr de Cambray du 14 avril* 1734, in-4°, 1736.— *Réponse à la bibliothèque janséniste du P. Colonia,* 1740, in-12°.

Les Ursulines de l'ordre de Saint-Augustin, sont chargées de l'instruction des petites filles, conformément à leur institut. Demoiselle Françoise d'Harcourt, fille de Guy, baron de Beuvron, ayant proposé un établissement à Bayeux pour ces religieuses, sa proposition fut acceptée par les bourgeois, le jeudi 28 septembre 1723, et par Mgr l'Evêque le 5 octobre suivant. En conséquence, elle donna 500 livres de rente pour cette fondation, par contrat passé devant Jean Noël et Augustin Maheust, tabellions à Bayeux, le lundi 8 d'avril 1624, controllé le 10 juin, et publié à l'auditoire royal le 12 suivant.

M. Rocher, chanoine théologal, se transporta ensuite, par ordre exprès de Mgr l'Évêque, à Pontoise, d'où, avec la permission du grand-vicaire du lieu, il amena à

Bayeux 3 religieuses qui furent mises en clôture le 6 mai 1624. Elles logèrent d'abord dans la maison de M. de Montfréard, rue Dom-Jourdan (1), et 10 ans après, en 1634, elles passèrent, le mardi penultième de mai, au faubourg Saint-Patrice, dans le couvent des Billettes (2), qui leur avait été cédé le 7 juin de l'année précédente.

Les religieux Billettes demeuraient à Bayeux depuis 1328, qu'ils y avaient été introduits par Pierre de Levis, évêque de cette ville. En les supprimant, on les assura leur vie durant, à chacun une pension de 100 livres de rente, et au P. Philippe du Roch, leur prieur, 200 livres.

L'établissement des Ursulines de Bayeux avait été confirmé le 14 mai 1626 par lettres du Roy, enregistrées au Parlement de Rouen le 9 janvier 1627, à la poursuite de leur fondatrice.

Cette demoiselle mourut le 9 juillet 1628, et fut enterrée dans la chapelle que ces religieuses occupaient dans la rue Dom-Jourdan. Mais lorsqu'elles passèrent dans leur nouvelle maison, elles y emportèrent son corps, et le déposèrent dans le chœur, vis-à-vis de la grille où elle fut mise, et à ses côtés, deux de ses nièces qui avaient demeuré avec elle. Elle avait fondé, par contrat passé à Bayeux le 11 septembre 1607 une messe solennelle à diacre et à sous-diacre dans la cathédrale, en l'honneur

(1) Cette rue a depuis retenu le nom de rue des Ursulines. Elle est appelée dans une charte de 1252 : *vicus qui vulgo nuncupatur vicus Jordani Bartholomœi. Cartularium Domus Dei Bajocensis.* p. 43 folio verso.

(2) Le couvent des Billettes, selon un acte de 1504, avait pour bornes, au levant une petite voye, au nord le chemin du Roy, et au couchant les hoirs de feu Richard Lombard, dont les fonds sont à présent à M. Hélyes, écuyer, seigneur de Bomparc. Ce lieu s'appelle encore La Lombarderie.

de saint Sébastien, pour qui elle avait une grande dévotion. La messe doit être chantée dans la chapelle de ce saint par deux heuriers, par les enfants de chœur et le grand acolyte.

Parmi les associés de la confrérie de Saint-Patrice, en 1469, on trouve dans la liste pour second, Fr. Richard Jehan, prieur de la Charité, et ensuite Fr. Thomas Auvray, religieux de la Charité. Ce sont tous religieux du couvent des Billettes.

Les Hospitalières ont été admises dans l'Hôtel-Dieu à la place des chanoines de Saint-Augustin pour avoir soin des malades. Il est à propos de reprendre les choses dès le commencement.

Quelques-uns ont pensé que les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, sont les fondateurs de l'Hôtel-Dieu. Mais il est plus certain qu'on en doit attribuer la fondation aux évêques de Bayeux et à plusieurs dignitaires de la cathédrale. En effet, dans la bulle d'indulgences que Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et évêque de Bayeux, accorda le 14 juin 1486 (cette bulle est datée de Nulleio, où cet évêque demeurait assez fréquemment, Neuilly-l'Évêque, près Isigny), en faveur de ce prieuré et pour tous ses bienfaiteurs, on lit :

Sane eum accepimus et etiam nobis, evidenter constiterit, et constet, hospitale seu Domum Dei Bajocencem dudum fondatum pro bonæ memoriæ Robertum, Guidonem et Guillelmum, episcopos Bajocences, prædecessores nostros, Hebertum decanum, Hugonem cantorem, et Radulphum Morin vicarium nostræ Bajocensis ecclesiæ, ad laudem et honorem Dei, Gloriosissimæ Virginis Mariæ Genitris Ejusdem, et beati Joannis apostoli et evangelistæ, erectum et deputatum ad alendum, nutriendum et alimentandum pauperes, debiles, et cœtera.

Quelqu'ancien qu'il soit, il ne paraît cependant dans des titres que vers l'an 1200.

Robert des Ablèges, nommé évêque de Bayeux en 1205, commença les bâtiments de cet hôpital. Il y fit beaucoup de bien, et y joignit quelques donations faites précédemment en faveur des pauvres par les ducs de Normandie, rois d'Angleterre. Il y établit pour premier administrateur Raoul Morin, grand vicaire de sa cathédrale, dont le zèle bienfaisant pour les pauvres lui mérita l'honneur d'être mis au nombre des fondateurs de cette maison. Dans le nécrologe de la cathédrale, composé en 1585, on lit au 27 août ces mots : *Obitus Radulphi Morin, sacerdotis, vicarii, fundatoris et custodis Domus Dei Bajocensis*. Les bâtiments ne furent achevés qu'en 1248 par l'évêque Guy, qui souscrivit aussi en 1255 à la donation qui fut faite du bois que cet hopital devait employer pour son usage.

L'Hôtel-Dieu fut érigé en titre de prieuré sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangéliste, et les évêques de Bayeux en furent regardés comme les fondateurs, collateurs et patrons. On y établit un prieur, 6 religieux et un novice de l'ordre de saint Augustin, tant pour chanter l'office que pour l'administration spirituelle et temporelle de la maison. On voit sur la couverture d'un de ces cartulaires ces mots écrits d'une main récente : « Il n'est fait mention qu'en l'année 1271 des religieux et du prieur, comme on peut le voir ès pages 15, 16 et 23, ce qui fait voir qu'ils n'ont été établis au dit Hôtel-Dieu que peu avant l'année 1271. » L'auteur de cette note paraît mal informé. Dans un autre cartulaire, page 8, on trouve une charte du mois d'août 1208 qui parle de P..., prieur de l'Hôtel-Dieu, et des frères du dit couvent, d'où il suit

que ce prieuré a été au moins établi au commencement du XIIIe siècle.

Le roi saint Louis, durant le voyage qu'il fit en 1256, en Normandie, se déclara son bienfaiteur. Il donna une charte datée: *Apud Condetum-supra-Nigram-Aquam* le 9 d'avril 1256, par laquelle, pour le salut de son âme, de Louis, son père d'heureuse mémoire, et de la reine Blanche sa mère, il confirma au prieur et aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux tout ce qu'ils possédaient à titre d'achat, de fondation, *ant quovis alio justo modo*. Il leur aumôna en outre la halle à bled avec tous ses droits, et la chapelle de Sainte-Marguerite qui était dans cette halle. Le roi Philippe-le-Bel, par une charte du jeudi après la Pentecôte 1296, confirma aux prieur et frères de cette maison la coutume du bled, *quod vulgariter tripotum nuncupatur*, avec la place où cette susdite coutume soulait être recueillie, aumônée par le roi saint Louis son ayeul, pour la sustentation des pauvres, et celle des personnes qui en ont soin. La dite charte est adressée à son bailly de Caen ou à son lieutenant.

Les religieux chargés du soin de cette maison firent apparemment quelque prévarication dans l'administration du bien des pauvres, car le même prince, par une autre charte du 8 novembre 1298, ordonna que si le maître et les frères mettent la main à ces biens en quelque chose tant petite qu'elle soit, qu'on les en empêche, pour ne pas ôter aux pauvres les aliments qui leur sont dus. Le vendredi d'avant la Mi-Carême de cette année, il y eut un procès-verbal fait de ces biens à l'assemblée de la maison de ville par le viconte de Bayeux, suivant la commission qu'il en avait reçue du bailly de Caen. Par cet acte, il est démontré que la collation de ce prieuré et Hôtel-Dieu appartient à l'Évêque de Bayeux, et que les bourgeois

déclarent ne pouvoir s'opposer à la présentation qui sera faite par lui du prieur de cette maison, duquel ils avaient vu Dom Raoul Morin avoir été le premier maître et administrateur, mis et établi par Robert, évêque de Bayeux, et que de plus ils avaient vu successivement 5 prieurs mis et établis par les évêques de Bayeux au dit prieuré, à la charge de rendre leurs comptes de la dite administration.

Le viconte de Bayeux ayant fait rentrer au profit du domaine la coutume du tripot, le prieur et les religieux de l'Hôtel-Dieu présentèrent une requête à Charles-le-Bel pour être rétablis dans ce droit qui leur était enlevé. Le roi leur délivra des lettres patentes datées de Paris le 11 janvier 1365, adressées à ce viconte ou à son lieutenant, par lesquelles il maintient l'Hôtel-Dieu dans le droit de percevoir la susdite coutume, et il fait défense au dit viconte et à tous autres de les y troubler d'ors en avant. Par d'autres lettres du 18 juin de la même année, adressées au bailly de Caen, ou au viconte de Bayeux, fait défense à qui que ce soit de vendre les grains ailleurs que dans le tripot, et ce, pour empêcher la subreption de la coutume perçue par l'Hôtel-Dieu (1). Ces dernières sans doute, sont les mêmes que celles du 13 juin 1365 données à Paris, et portant que les deniers à Dieu qui seront donnés pour tous les marchés que l'on conclura à Bayeux, seront payés à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

P..., prieur de l'Hôtel-Dieu, et les frères du dit couvent,

(1) Dans les lettres du 11 janvier 1365, il est marqué que la Maison-Dieu est hors la clôture et forteresse de la ville de Bayeux. Dans celles du 17 juin au dit an, il est dit : « Jusque et naguères, et depuis les guerres entrevenues au pays, et que la dite ville a été close en partie, au dehors de laquelle cloture la dite maison et lieu du dit tripot sont demeurés. »

fieffent à Geoffroy Le Roux une maison à eux appartenant, située paroisse Saint-Patrice, pour la somme de 18 sous 2 chapons et 40 œufs, par contrat du mois d'août 1208.

Alexandre, prieur de l'Hôtel-Dieu, et ses religieux, fieffent à Robert d'Aiguillon, clerc de Saint-Laurent, une maison qu'ils avaient rue de la Bretagne, paroisse Saint-Laurent, en 1303. (*Cartul. Dom. Dei.* f° 8 et 69).

Fr. Pierre Duval, humble prieur de la Maison-Dieu de Baïex, et tous les frères d'icelui lieu..... avons baillé..... afin d'héritage à Guillaume Regnaut une place assise en la paroisse de Saint-Symphorien de Baïex, au bas des Camps-Fleury pour 16 sous 1 denier et 10 œufs de rente. Fait l'an 1338, le vendredi avant la Saint-Marc.

Fr. Richard Jean, prieur de l'hôpital Notre-Dame de Bayeux est cité dans les arrêts de l'Échiquier entre 1453 et 1497 (*Hist. d'Harcourt*, p. 1402).

Aimeric Le Franc, prieur de l'Hôtel-Dieu, était mort en 1538.

Jean d'Hôtel, clerc, en fut pourvu par collation du 11 septembre au dit an. La même année 1538, Jean-Batiste Pechion, chanoine trésorier de Bayeux, fut nommé au prieuré de l'Hôtel-Dieu par le cardinal de Trivulce, évêque de Bayeux, qui établit en même temps Marianus Donatasius (1) son grand vicaire pour avoir soin de cet hôpital. Les habitants y nommèrent en même temps Pierre du Bouillon, prétendant avoir le droit de nomination. Mais le Parlement de Rouen donna un arrêt de condamnation contre les derniers, et confirma l'évêque dans ce droit.

(1) Il était docteur ès-droits, et fut pourvu du canonicat de Cussy le 21 octobre 1338.

L'an 1540, en vertu d'un arrêt du même tribunal du 3 décembre, M. Le Sueur, conseiller au Parlement, fut chargé de faire la visite du dit Hôtel-Dieu, et y députa deux administrateurs, l'un au spirituel, l'autre au temporel, pour rétablir les choses dans l'état primitif d'où elles étaient déchues.

En conséquence de l'édit de Charles IX de l'an 1561 se déclarant conservateur du patrimoine des pauvres, cet hôpital fut régi par gens de bien et solvables, et on taxa aux religieux la somme de sept vingt livres pour leur vivre et vêtement qui leur fut payée depuis le 20 janvier 1562 jusqu'en 1581 qu'elle fut supprimée. Pierre Denyse, prieur, obtint un arrêt du Grand Conseil du 29 mars de la même année, par lequel il fut maintenu en possession de ce prieuré hospitalier, à charge de nourrir et entretenir bien et dûment les religieux et les pauvres. Il ne s'acquitta pas bien de sa gestion. Le procureur général requit qu'il fut condamné à rendre compte devant les juges des lieux. Sur quoi le sieur Denyse obtint un second arrêt du 13 octobre 1588 par lequel il fut déchargé de rendre compte du passé, et sur son offre, autorisé à prendre 600 livres et 100 boisseaux de froment sur les revenus, et que du surplus il rendrait compte devant l'évêque de Bayeux, le bailly de Caen ou son lieutenant, le substitut du procureur général, et deux notables bourgeois de Bayeux. Cet arrêt fut confirmé par un autre du conseil privé le dernier mai 1595. Le prieur Denyse mourut l'année suivante, et eut pour successeur Michel L'Escalley, prêtre. Malgré cela, les bourgeois firent élection d'administrateurs jusqu'à ce que Jacques de Marconnets, prieur, obtint un arrêt du Grand Conseil le dernier juin 1633, lequel casse et révoque celui du Parlement comme contraire et préjudiciable à l'arrêt du

grand et privé Conseil rendu ès années 1581, 1588 et 1595, et ordonna que les susdits arrêts seront exécutés selon leur forme et teneur.

Jacques de Marconnets, prêtre, prieur de l'Hôtel-Dieu, chanoine de Missy, et titulaire de la chapelle de Saint-Gourgon était de Bayeux, et fils de Simon de Marconnets, natif de la ville de Bagnoles en Languedoc, lieutenant général en l'élection de Bayeux, qui obtint des lettres de noblesse au mois de septembre 1595, vérifiées à Rouen à la Cour des Aides le 15 avril 1598, et à la Chambre des Comptes le 27 octobre suivant. Il avait épousé Perrette Le Barbey, fille du sieur de Bussy, médecin du roi, dont sortit, entre autres enfants, ce prieur, lequel mourut le 8 juin 1647 à 7 heures du matin, d'un mal inopiné qui ne dura que 3 à 4 jours. Il fut inhumé le 10 dans le chœur de l'église de l'Hôtel-Dieu. Ce fut une grande perte pour ses frères, neveux et nièces, d'autant qu'il les assistait grandement, tirant pour le moins 1,000 écus de rente de ses bénéfices.

Comme on ne logeait dans l'hôpital que des passants qui couchaient à terre sur la paille, ou sur de vieux grabats tout pourris, qu'il n'y avait que 3 ou 4 pauvres qui y étaient nourris sous la conduite d'un gardien à gages, la salle était prête à tomber en ruine. En 1640, M. Séguier, chancelier de France, vint à Bayeux, à cause des troubles de l'année précédente. Il était accompagné de M. de Verthamont, conseiller d'État, qui, par son ordre alla visiter l'hôpital; et sur son rapport il fut arrêté d'y remédier, et d'y établir les religieuses.

Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux, résolut de faire venir des hospitalières de Dieppe. Engagé à ce dessein par M. Corbet, chanoine de Bernesq, il en obtint la confirmation et l'approbation de M. le chancelier de France.

On commença au mois de juillet 1641 par la visite de l'hôpital. Le contrat de fondation fut passé au mois de septembre suivant, nonobstant les oppositions du prieur commendataire, des officiers de la ville, et des pauvres mêmes qui traversèrent cette affaire. Par ce contrat devant les tabellions de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Jean-Julien sieur de La Hunaudière, avocat, et Marie-Julien de La Hunaudière, sa sœur, donnèrent la somme de 10,000 livres pour l'établissement des Religieuses de la Miséricorde dans cet hôpital. La demoiselle de La Hunaudière fit un contrat le 17 novembre 1641 pour la fondation d'une communauté de religieuses hospitalières à Bayeux. La proposition faite le dernier jour de mai 1642 au sieur de Marconnets, prieur. Il accepta l'établissement des religieuses à condition d'une liquidation de biens pour sa pension et celle de ses religieux.

La ville y consentit aussi sans approuver le partage des biens qui étaient aumônés pour la subsistance des pauvres. Toutefois Mgr l'Evêque passant outre, accorda aux religieux la liberté de choisir sur les fonds ce qu'il y avait de plus clair et de meilleur dont il fut fait adjudication, et ensuite on leur laissa par acte du 3 octobre 1643 2,600 livres de rente et 240 boisseaux de froment, et 2 tiers du bois de chauffage. Par le même acte, Mgr l'Evêque fit une ordonnance portant l'établissement des dites religieuses hospitalières pour avoir soin des malades de l'Hôtel-Dieu.

Pendant que toutes ces choses s'arrangeaient, M. le chanoine de Bernesq, chargé de trouver une fondatrice, avait engagé M^lle^ de La Hunaudière, fille du sieur Julien de La Hunaudière et de Catherine Avice à embrasser la religion. Cette fille recommandable par son esprit et sa grande mémoire, l'était encore davantage par sa piété et

son affection pour les pauvres. Elle avait déjà entré aux Ursulines de Bayeux en qualité de novice quelques années auparavant, dans le dessein de fonder un couvent du même ordre à Saint-Sauveur-le-Vicomte. Mais Dieu qui avait d'autres vues sur elle, permit qu'elle eut de grandes peines intérieures, et des craintes sur sa vocation, de sorte que par l'avis de quelques personnes de piété, elle fut obligée d'en sortir.

C'est ce qui fit qu'elle eut d'abord de la peine à se rendre aux conseils de M. de Bernesq, mais enfin elle s'y rendit après qu'on lui eut levé toutes les difficultés qu'elle apporta.

Elle partit le 20 mai 1642 avec deux compagnes pour prendre l'habit à Dieppe dans la première maison de cet Ordre, et y resta deux ans en noviciat. Dans cet intervalle les lettres d'établissement furent expédiées à Paris au mois de novembre 1643 à la requête de cette demoiselle, et vérifiées à Rouen le 16 mars 1644. On fit élection de 2 religieuses de la même maison le 25 avril 1645. Elles partirent deux jours après, amenèrent à Bayeux la nouvelle religieuse avec ses deux compagnes, et prirent possession de l'Hôtel-Dieu le 12 de mai. La fondatrice fit profession le 14, et entra en possession du gouvernement qu'elle tint près de 19 ans, n'étant morte que le 17 janvier 1680, âgée de 60 ans, 4 mois et 4 jours.

Mgr de Nesmond voyant que ces religieuses s'acquittaient dignement de l'administration de l'hôpital, supprima le prieuré de l'Hôtel-Dieu avec son titre, et établit un séminaire à sa place. Son décret est du 22 novembre 1675. Il bâtit à ses frais la maison conventuelle des Hospitalières, et leur chapelle en 1699. Il mit la première pierre au bâtiment des religieuses le 9 octobre 1699. Il bénit cette maison et la consacra le 19 septembre 1701. Il

fit aussi des réparations et augmentations considérables à la salle des malades.

Cette salle n'avait qu'une aile au levant. Elle ne suffisait pas pour contenir tous les malades qu'on y apportait. En 1749 on en commença une autre de l'autre côté, qui fut achevée en 1751. C'est présentement un des hôpitaux les plus beaux et les plus réguliers de Normandie pour sa propreté et sa clarté.

L'an 1744 les Hospitalières célébrèrent 3 jours de suite la centième année de leur fondation. L'ouverture en fut faite le lendemain de l'Ascension, 15 de mai, par Mgr l'Evêque, qui, après sa messe fit un discours, et la clôture par l'abbé de Graville, un de ses grands vicaires. Leur église était magnifiquement décorée.

G. L'Honoré, licencié aux lois, médecin des malades de l'hôpital de la ville de Bayeux mérite qu'on en fasse mention. Il était de Bayeux même, et n'avait pas moins de goût pour la poésie que pour la médecine. On voit un sonnet de lui adressé à M. Heuzebrocq, grand-couteur de la cathédrale, sur sa paraphrase du *Stabat*, imprimée en 1662 ; un poème latin et un autre en français qui parurent en 1687 en l'honneur de M. de Gourgues, intendant de Caen, pour le remercier de ce qu'il avait employé ses soins et son bien à rétablir l'hôpital de Bayeux qui tombait en ruines.

Les Bénédictines sont situées hors la ville dans la paroisse de La Potherie, Maître Robert Le Valois, seigneur d'Escoville, et Madeleine de Boivin son épouse, en considération de Madeleine et Marguerite Le Valois, leurs filles, professes de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, fondèrent à Bayeux un monastère électif de religieuses bénédictines mitigées, en 1646, et le dotèrent de 1,000 livres

de rentes hypothèques. La ville et le chapitre y donnèrent leur consentement le 8 de mai sus dite année. Le contrat de fondation fut approuvé par Mgr l'Evêque le 7 août suivant, et ratifié le 18 du même mois par Louis-François, et Henry Le Valois, fils des fondateurs. Il ne fut homologué au Parlement de Rouen que le 29 de novembre 1678.

Les 2 religieuses susdites présentèrent en même temps une requête à Sa Majesté pour obtenir la permission de bâtir leur monastère. Elle leur fut accordée par lettres données à Paris au mois de décembre 1646. Le roi amortit gratis tout ce qui revenait à son domaine, à charge par les religieuses de faire célébrer tous les ans un service solennel le jour de saint Louis pour le repos des âmes de ses prédécesseurs. L'église fut achevée en 1659. La maison ne le fut que quelques années après. M. de Nesmond y contribua. Ses armes paraissent en bas-relief sur la galerie d'en bas.

Madeleine Le Valois d'Escoville, qui avait été établie première prieure de ce monastère, le gouverna l'espace de 24 ans, le remplit de 28 religieuses voilées de sa main, et l'orna de plusieurs bâtiments. Elle mourut en odeur de sainteté le 29 janvier 1672, à la fin de la cinquante-septième année de son âge, et fut enterrée au milieu du chœur des dames, où l'on voit son épitaphe sur une grande plaque de cuivre qui lui donne la qualité d'abbesse et de fondatrice de cette maison.

Ces religieuses embrassèrent la réforme, et l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement en 1701 par le conseil de Me Hue de Launé, vicaire général du diocèse. Elles en firent profession le 10 septembre. Leur église est très bien décorée. On y voit un magnifique mausolée, enrichi

de bas-reliefs, et de figures en bosse, qui y a été érigé en l'honneur des fondateurs. Voici ce qu'il contient :

A la mémoire éternelle de noble seigneur Robert de Valois, chevalier, seigneur chatelain et patron d'Escoville, conseiller du Roy en tous ses conseils, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordinaires de S. M., et de noble dame Madeleine de Boyvin dame de Canouville son épouse, fondateurs, dotateurs et patrons de ce monastère, où ils ont choisi leur sépulture pour eux et les seigneurs leurs enfants. Ce tombeau a été fait mettre par la dite dame fondatrice, et par M. Louis de Valois leur fils ainé, chevalier des ordres du Roy, seigneur, châtelain et patron d'Escoville, St-Germain-le-Vasson, et du Livet, gentilhomme ordinaire servant de la chambre, et maréchal des camps et armées de S. M., pour marque de leur piété, et affection envers le dit sieur d'Escoville, l'an de grace M. D. C. LXXIII le X de novembre. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Il est sorti de ce monastère 2 religieuses qui ont été successivement abbesses de Notre-Dame des Anges à Coutances : Françoise, et Louise de Pellevé, fille de messire Antoine de Pellevé, comte de Flers, et de Marie Fauvel, baronne de Larchamps. La première fut bénie le 29 novembre 1713 à Bayeux, dans le palais épiscopal par Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, l'autre en 1721 après sa sœur.

Les religieuses de Notre-Dame de la Charité, suivent la règle de saint Augustin. Elles sont tenues par leur Institut de recevoir, nourrir et entretenir à proportion de leur revenu, les pauvres petites filles qui leur sont présentées. Leur couvent est dans le faubourg Saint-Patrice vis-à-vis le Marché. Ce furent Marguerite Morin, du diocèse de Coutances, et Marie du Bosq, personnes pieuses et charitables à qui Dieu inspira de le fonder. Mgr Molé, évêque de Bayeux, souscrivit le 11 avril 1650 à leur requête. Le nouvel institut fut encore approuvé par Mgr Ser-

vien qui ne tarda pas à lui succéder. Sa piété le porta aussi à leur faire de grands biens. Il peut en être regardé comme un des principaux fondateurs, par les sommes considérables qu'il leur donna.

Marguerite Morin reçut l'habit de Me Corbet chanoine de Port, un des vicaires généraux du diocèse, et prit le nom de Marguerite de Jésus. La cérémonie s'en fit le 1er de juin 1657 avec un grand concours de personnes de toute condition. Le couvent de la Charité s'est beaucoup accru dans la suite par les acquisitions qu'il a faites des maisons et jardins qui étaient ès environs, et par les donations qu'il a reçues. Le plus considérable de ces bienfaiteurs est maître du Vigney. Comme le motif qui l'y détermina est singulier, je crois devoir en rapporter l'histoire tout au long.

Robert Rogier sieur du Vigney, né à Bayeux, paroisse de Saint-André, d'une honnête famille, le 8 juin 1644, procureur du Roy en élection à Bayeux, de son mariage avec demoiselle Madeleine d'Auxais, eut un fils et 2 filles. La cadette avait dit-on tout ce qui peut former une personne aimable; l'aînée moins heureuse pour les avantages du corps, ne lui en doit point du côté de l'esprit. M. et Mme du Vigney, par une prédilection souvent trop commune aux parents, résolurent d'éloigner l'aînée du monde, pour assurer un état plus brillant à leur fils, et à la cadette qu'ils chérissaient beaucoup. Ils étaient riches. Dans cette vue, ils la firent entrer de bonne heure au couvent afin de lui en inspirer le goût. Mais cette demoiselle qui n'avait aucune inclination de ce côté-là n'y fut pas plutôt entrée qu'elle demanda à en sortir. Revenue chez elle, on lui fit essuyer tant de désagréments qu'elle préféra rentrer dans un autre monastère. Elle le quitta encore. Enfin, après avoir essayé de plusieurs maisons reli-

gieuses à Bayeux et à Caen, la mauvaise humeur de ses parents la détermina tout d'un coup pour celle de la Charité qui commençait à se former à Bayeux. Elle y entre donc, prend le voile à regret, prononce ses vœux au bout du temps d'épreuve, et reçoit le nom de sœur Saint-Charles. La cruelle famille se croyait ainsi débarrassée par là, ne songeait plus qu'à remplir les vues trop humaines vis-à-vis des deux autres enfants, lorsqu'ils furent enlevés presque coup sur coup par une mort précipitée. Le coup fut sensible. Il fit ouvrir les yeux aux parents. Saisis de douleur et de repentir, ils proposèrent à la sœur Saint-Charles de se relever de ses vœux en lui obtenant une dispense de Rome. Mais cette généreuse fille leur répondit que Dieu lui ayant fait la grâce de goûter un état qu'elle n'avait embrassé que malgré elle, elle était résolue de finir ses jours dans le couvent. Une pareille réponse acheva de les toucher. Ils ne songèrent plus qu'à expier leur faute par des bienfaits dont ils ne cessèrent de combler, en considération de leur fille, la Charité où elle s'était faite religieuse.

Dans cette vue Me du Vigney s'obligea volontairement, par acte passé devant les notaires de Bayeux le 9 février 1706, de faire bâtir de ses propres deniers le chœur des religieuses, le corridor y attenant, l'église, la chapelle, les 2 sacristies avec les chambres et tribunes au dessus. Ces ouvrages furent exécutés et mis à leur perfection dans l'espace de 2 ans, suivant l'acte passé devant les mêmes notaires le 21 mars 1708. Il y fit même une augmentation considérable, et y ajouta des décorations auxquelles il ne s'était pas engagé, comme porte un autre acte sous-seing privé du 27 avril 1707, et ratifié en chapitre le 29 suivant. Telles sont 2 chapelles dans l'église, et les deux statues de saint Robert et de sainte Madeleine qui sont deux excellents

morceaux de M. Restout de Caen. Pour conserver la mémoire de ces bienfaits, et des engagements réciproques de reconnaissance de la part des religieuses, M. du Vigney fit apposer dans la sacristie, et derrière le chœur des dames, 2 plaques de cuivre qui en contiennent tout le détail.

Il y est porté entre autres, que le sieur et dame du Vigney auront dans ce monastère, pendant leur vie seulement, tous les droits et prérogatives dus aux patrons et bienfaiteurs, et qu'à ce titre ils auront dans l'église un prie-dieu à leur usage du côté de l'évangile, au pied de la grille du chœur ; et dans le monastère, un appartement pour la demoiselle du Vigney, où elle pourra se retirer à sa volonté pour y vaquer à ses exercices de piété ; qu'après leur décès, et celui de sœur Saint-Charles leur fille, ils auront tout trois leurs sépultures, savoir les sieur et dame du Vigney à la place de leur prie-dieu proche la grille, et leur fille dans le chœur des religieuses, avec chacun une tombe portant inscription de leurs qualités de patrons fondateurs et bienfaiteurs des sus dits édifices ; que la communauté, à la présentation du sieur et dame du Vigney, et après leur mort à celle du sieur Curé de Tournières Trévières et de Saint-Martin de Blagny, sera tenue de recevoir, nourrir, entretenir et instruire une pauvre petite fille de l'âge de 7 ans, de l'une des dites paroisses alternativement, et à perpétuité, laquelle sera avertie par les religieuses de prier Dieu pour ces deux fondateurs, et la sœur Saint-Charles, leur fille ; qu'enfin, sous la permission accordée par le seigneur évêque de Bayeux, on solemnisera tous les ans dans ce monastère le 29 avril la fête de saint Robert, abbé de Citeaux, et patron du sieur du Vigney, et la fête de sainte Madeleine, patronne de la demoiselle du Vigney, le 22 juillet.

L'église a 60 pieds de longueur, autant de hauteur, et 24 pieds de largeur. L'autel est très propre. La contretable représente l'Annonciation. Elle est du père Eustache Restout, religieux de Mondaye, parent du sculpteur du même nom. Le sieur et la dame du Vigney sont enterrés dans le sanctuaire, suivant leur intention. Il mourut âgé de 74 ans, le 2 mai 1718, et elle, le 28 mars 1724, à l'âge de 88 ans. Le nouveau bâtiment qui donne sur la place du Marché a été fait ès années 1743 et 1754, aux frais de cette maison.

Le Séminaire fut d'abord établi en la Rue-Franche, parvis de Saint-Sauveur, dans une maison dont Gilles Buhot, chanoine de Cartigny, par contrat passé devant les notaires de Paris le 11 mars 1669, fit une donation en faveur du diocèse, entre les mains d'Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet (Me Buhot avait acquis cette maison le 24 septembre 1668 de Nicolas Buhot, son père, avocat à Bayeux), vicaire-général de Mgr de Nesmond. Le pieux chanoine, docteur de Sorbonne, en avait déjà fondé et bâti un à ses frais, plusieurs années auparavant, dans le bourg de la Délivrande, où, sous l'autorité des évêques de Bayeux, il instruisait lui-même les jeunes ecclésiastiques dans les devoirs de leur état. Mais ne trouvant pas qu'il fût séant de n'en pas voir un aussi, dans la ville épiscopale, ce motif le détermina à faire approuver son dessein par Mgr de Nesmond. Le prélat donna son consentement à un dessein si utile pour la religion: Il expédia le décret d'érection à Paris le 11 avril 1669, et obtint des lettres de confirmation du Roi datées du mois d'août suivant, lesquelles furent enregistrées à Rouen le 16 juin 1670. On les verra à la fin de cet article.

Par son décret Mgr l'Evêque unit et incorpora comme

annexe le séminaire de la Délivrande au nouveau séminaire de Bayeux. Il établit pour supérieur des deux maisons le chanoine de Cartigny, dont la piété et la science éclataient depuis longtemps dans ces sortes d'exercices. Mgr de Nesmond voyant que cette maison devenait trop petite pour contenir le grand nombre de jeunes ecclésiastiques qui venaient y étudier les devoirs de leur état, il jeta les yeux sur le prieuré de l'Hôtel-Dieu, comme plus propre et plus commode à ces sortes d'exercices. Ce prieuré était occupé comme nous avons vu ci-devant, par des chanoines réguliers sous un prieur commendataire, qui était à la nomination de l'évêque. On leur avait ôté depuis quelques années le gouvernement temporel des malades de l'Hôtel-Dieu, pour le confier à des religieuses hospitalières. Mgr l'Evêque, après s'être assuré du consentement de Jean Ratier, conseiller et aumônier du Roy, et prieur commendataire de l'Hôtel-Dieu (la procuration de ce prieur est du 15 novembre 1675) et de ses religieux, supprima le titre du prieuré, et réunit tous les biens au séminaire par décret du 22 novembre 1675, auquel accédèrent les lettres de confirmation de S. M. du mois de mars 1676, enregistrées à Rouen le 4 août suivant. Les religieux avaient fait une cession de tous les biens de l'Hôtel-Dieu en faveur du séminaire, par un concordat passé entre eux devant les tabellions de Bayeux le 25 novembre 1675, et ratifié le même jour par Mgr l'Evêque.

Le chanoine de Cartigny n'eut pas la satisfaction de voir cet ouvrage consommé. Il était mort le 5 janvier 1674, à l'âge de 72 ans. Cet ecclésiastique qui n'a pas moins illustré le diocèse par sa piété que par sa profonde érudition, était né à Bayeux, paroisse de Saint-Malô le 21 et non le 17 avril 1602, de Nicolas Buhot avocat. Il prit possession du canonicat de Cartigny le 15 septembre 1628,

ce qui ne cadre pas avec ce que dit Hermant, et il le résigna à Pierre L'Honoré, son neveu, en 1673. On a de lui les ouvrages suivants :

1° *Discours funèbre sur le trépas du roy Louis Le Juste*, prononcé en l'église cathédrale de Bayeux le 12 juin 1643, jour de son premier service;

2° *Discours sur le joyeux avènement du roy Louis XIV*, prononcé à l'occasion du *Te Deum* pour la victoire de Rocroy, chanté en la dite église le 15 du même mois. A Paris chez Pierre Targa, in-4°, 1644;

3° *Corpus philosophiæ in tres breves tomos distributum, autore Ægidio Buhot, in sacra facultate theologiæ Parisiensi doctore.* Cadomi 1673, 3 vol. in-12.

On mit à sa place dans le séminaire Thomas du Hamel, docteur en Sorbonne, chanoine et chancelier de Bayeux, et frère du célèbre prieur de Saint-Lambert. Il n'y fit que quelques années. Il eut pour successeur Adjutor Josset, docteur de Sorbonne, chanoine de Bayeux, et d'un savoir distingué, qui, comme le précédent se dégoûta bientôt d'un si paisible emploi. On prit le parti d'appeler des prêtres de la Mission de la congrégation de Saint-Lazare. Par acte passé à Paris le 7 de septembre 1682, Mgr de Nesmond les établit directeurs perpétuels du séminaire de Bayeux, tant au spirituel qu'au temporel, aux conditions y spécifiées, leur donnant, cédant et transportant les maisons, bâtiments et lieux du séminaire en l'état où ils sont, avec toutes leurs appartenances, droits, biens et revenus en dépendant. Le même jour cet établissement fut accepté par Me Jolly, supérieur général de la Mission. Ils en prirent possession en 1685.

Les maisons des chanoines réguliers avaient servi jusqu'alors au logement des ordinants. Elles étaient anciennes, et tombaient en ruines. Mgr de Nesmond les fit

abattre, et élever à la place le beau et spacieux bâtiment qu'on y voit aujourd'hui. Il en posa lui-même la première pierre le 20 ou 22 d'avril 1693, comme porte l'inscription qu'on voit au bas de l'aile droite. Les lettres patentes du roi pour l'établissement de la Mission à Bayeux sont datées de Fontainebleau au mois d'août 1683, et furent enregistrées au Parlement de Rouen le 13 mai 1684. Autres lettres patentes du Roy données à Versailles le 29 mars 1695, portant mandement à la Chambre des Comptes, et à la Cour des Aides de Rouen, et aux trésoriers de France à Caen d'enregistrer les sus dites lettres, dont l'enregistrement ne se fit ès sus dites cours que le 29 janvier 1697.

Le supérieur du séminaire subrogé aux droits du prieur de l'Hôtel-Dieu, est curé né de la paroisse de Saint-Vigor-le-Petit. Il présente aussi à la cure de Couvert près Bayeux.

Décret d'érection du Séminaire.

François de Nesmond par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque de Bayeux, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Considérant que la décharge de notre conscience dans l'obligation formidable que nous avons de rendre compte à Dieu du salut des âmes qu'il lui a plu de commettre à notre soin pastoral dans l'étendue d'un si grand diocèse dépend principalement de la capacité et de la sainteté des personnes dont nous sommes obligés de nous servir dans les fonctions ecclésiastiques, que l'unique moyen que les conciles à l'exemple des saints prélats de l'église qui nous ont précédés, nous ont suggéré pour les procurer, était l'établissement des séminaires, et singulièrement dans la ville du siége épiscopal, où notre présence plus ordinaire nous donnerait le

moyen de veiller avec plus d'assiduité à sa conduite, sans néanmoins en discontinuer les exercices ailleurs, et notamment ceux qui ont été depuis plusieurs années pratiquées avec beaucoup de succès et d'édification par notre autorité et celle de nos prédécesseurs sous la direction de notre bien aimé Me Gilles Buhot, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de Cartigny de notre église cathédrale, en la maison par lui construite de ses déniers, avec beaucoup de dépenses, sur le territoire et paroisse de Luc, proche la fameuse dévotion et chapelle Notre-Dame de La Délivrande de notre diocèse, et comme le zèle et la piété du dit sieur Buhot l'aurait porté pour l'avancement d'un si pieux et important dessein de faire une donation en faveur de notre diocèse, entre les mains de Me Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'un de nos grands vicaires, par contrat passé devant Loïer et son compagnon notaires au Châtelet de Paris, le onzième de mars dernier, accepté par le dit sieur Féret au nom de notre diocèse, tant d'une maison en la dite ville de Bayeux, pour commencer l'établissement du dit séminaire, et de la dite maison de Luc, proche la dite chapelle de Notre-Dame de La Délivrande, pour servir d'annexe à notre dit séminaire de Bayeux ; — Après nous être duement et diligemment informés de l'utilité et commodité de la dite donation, et l'avoir reconnue très utile et avantageuse à notre diocèse, Nous avons icelle approuvé et ratifié, approuvons et ratifions, et en conséquence appuyé de l'autorité des Saints Conciles, et des Ordonnances de nos Rois, avons créé et érigé, créons et érigeons par ces présentes, un séminaire ecclésiastique en la dite ville de Bayeux, lieu de notre siége épiscopal, en la dite maison portée par la dite donation, sise en la rue de la Franche-Rue, paroisse Saint-Sauveur, auquel nous avons annexé

et uni, annexons et unissons la dite maison située sur la dite paroisse de Luc proche la dite chapelle de La Délivrande, le fond enclos joignant et dépendant d'icelle pour être le dit séminaire et son annexe susdits, sous l'autorité, dépendance absolue, et entière juridiction et visite de Nous, et successeurs évêques de Bayeux, et être en icelui séminaire et annexe fait et continué les exercices du séminaire; et parce que nous sommes entièrement persuadés du zèle, de la capacité et expérience du dit sieur Buhot en cette sorte d'exercices, nous l'avons préposé et établi pour supérieur à la conduite et direction du dit séminaire, et de son annexe, en laquelle annexe et maison de Luc, pour la plus grande commodité des exercices, nous avons ordonné et ordonnons qu'il sera choisi et préparé un lieu propre pour servir de chapelle et oratoire sous le titre de *Jésus-Enfant*, et de saint Joseph son père nourricier, en laquelle pourra être célébrée la Sainte Messe, et chanté les offices, et heures canoniales, pour la commodité de ceux de cette maison, après que par Nous ou notre grand vicaire le lieu aura été visité. Donné à Paris en notre hôtel, sous notre scel le 11 avril 1669. Signé : Fr. de Nesmond, évêque de Bayeux. Et plus bas : Par mandement de mon dit seigneur, etc.....

Lettres patentes du Roy pour la dite érection.

Louis, par la grâce de Dieu, etc..., notre bien aimé et féal conseiller en notre conseil, le sieur de Nesmond, évêque de Bayeux, nous a fait remontrer que l'unique moyen de pourvoir au salut des âmes qui ont été commises aux évêques dans l'étendue de leurs diocèses, étant de procurer la sainteté et capacité des personnes dont ils sont obligés de se servir dans l'emploi des fonctions ecclésiastiques, et n'y ayant point d'expédient plus assuré pour y parvenir

que l'établissement de séminaires dans lesquels ceux qui sont appelés à l'état ecclésiastique, sont instruits et élevés à la perfection, et les exercices de leur vocation, etc... Après s'être duement informé de l'utilité et avantage de la donation faite par le sieur Buhot, etc..., et pour contribuer à ce pieux et important établissement, il aurait la dite donation approuvée et ratifiée, et en conséquence, il aurait sous notre bon plaisir... créé et érigé en séminaire ecclésiastique en notre dite ville de Bayeux où est son siège épiscopal, en la maison portée par la donation du dit sieur Buhot, ou telle autre qui se trouvera ci-après plus commode, auquel il aurait annexé une autre maison avec son enclave, faisant partie de la dite donation, construite dans ce dessein par le dit sieur Buhot, de ses propres deniers, et avec une dépense considérable, sur le territoire et paroisse de Luc, proche la chapelle de Notre-Dame de La Délivrande au dit diocèse de Bayeux, dans laquelle maison les exercices du séminaire ont été utilement, et avec une singulière édification pratiqués depuis plusieurs années, sous l'autorité du dit évêque et de ses prédécesseurs, etc... A ces causes, désirant favoriser, etc... Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois d'aoust 1669, et de notre règne le 27me.

L'Hôpital général occupe un grand terrain, dont partie sur la paroisse de Saint-Jean et partie sur la paroisse de Saint-Exupère. Il contient dans son enclos l'ancienne chapelle des aveugles de Saint-Gratien, qui est placée sur le bord du chemin en allant à Saint-Exupère du côté du Midi. Voici quelle en fut l'origine :

Guillaume, duc de Normandie, surnommé Le Conquérant, épousa peu après 1042, sans s'assurer auparavant d'une dispense, Mathilde de Flandres, sa cousine.

Mais après les épousailles, dit Nagerel, Mauger, archevêque de Rouen, excommunia le duc Guillaume et sa femme pour être trop prochains de lignage. Néanmoins, ils furent dispensés au moyen que le duc Guillaume aumôna rentes pour le vivre et vêture de 100 pauvres aveugles, partie à Cherbourg, partie à Bayeux, partie à Caen, et autre partie à Rouen où sont encore les hôtels. Il n'y a plus que la chapelle qui subsiste. Encore ne sert-elle plus qu'à des usages profanes depuis qu'il y en a une autre bâtie pour l'hôpital. Il y a aussi deux titulaires, ou portions de chapelains, auxquels M. le Grand-Doyen de Bayeux nomme de plein droit. Ce collateur avait une pleine juridiction sur les aveugles de Saint-Gratien, ainsi qu'il fut reconnu en 1448. On voit par des titres que dès l'année 1614, ces aveugles ont obtenu sentence pour le paiement des rentes à eux dues; que les chapelains des aveugles de Saint-Gratien ont fieffé en 1641 des fonds à eux appartenant, et qu'en 1656 les dits aveugles ont encore fait plusieurs fiefs. Ces trois rentes font à présent partie des revenus de l'Hôpital général.

Louis XIV, par son édit de 1662, ordonna de fonder, dans toutes les villes où il n'y en aurait pas, des hôpitaux pour y renfermer les pauvres mendiants. En conséquence on en établit un à Bayeux, où il n'y avait que celui de Saint-Gratien. M. de Nesmond, nommé depuis peu à l'évêché de Bayeux, et dont le nom sera à jamais en bénédiction dans le diocèse, acquit des fonds aux environs de la petite habitation des aveugles, et se chargea d'en bâtir un à ses frais, auquel il unit le bien et revenu de Saint-Gratien. Cet ouvrage important, commencé en 1667, se trouva en état de recevoir et loger les pauvres en 1673. C'est une vaste maison qui consiste en deux grands corps de logis séparés, l'un pour les hommes, l'autre pour les

femmes. Il y a encore laissé bien des fonds considérables, tant en terres qu'en rentes.

Dans l'établissement de cet hôpital il n'y avait que les aumônes de Mgr de Nesmond et quelques autres personnes charitables qui le fissent subsister ; car les soins des assemblées et les cotisations que l'on faisait dans la ville ne formaient pas de secours certains. Le Roy, par deux déclarations du 15 janvier 1683, et du 21 août 1684, commença à assurer des fonds à cet hôpital, ayant par ces déclarations, après la suppression des prêches et de l'exercice de la Religion Réformée, confisqué au bénéfice des hôpitaux tous les revenus et fonds servants, tant pour les prêches et leurs ministres, que pour les pauvres de cette religion. Ainsi, les revenus de cette nature qui existaient dans le baillage de Bayeux, furent adjugés, sur la requête des administrateurs, partie à l'Hôpital général, partie à l'Hôtel-Dieu, par sentences de ce baillage du 30 septembre et 7 octobre 1684. Cet hôpital, en vertu de l'édit de Sa Majesté du 28 avril 1699, remboursa les offices des mesureurs de grains à son profit. Il obtint aussi les droits des halles de la ville par arrêt du Conseil du 28 juin 1721, confirmé par lettres patentes du 23 juin 1724. Il lui a été permis de percevoir 20 sous sur chaque tonneau de cidre et muid de vin qui entre dans la ville pour y être consommé, avec les droits sur la réception des officiers des juridictions, et des maîtrises d'ouvriers, et gens de métier.

M. de Nesmond n'avait point cessé de faire du bien à cette maison tant qu'il vécut. Il voulut encore lui prouver son affection après sa mort, ayant ordonné par testament que ses entrailles seraient disposées dans la chapelle, au pied de l'autel où l'on voit son épitaphe. Il mourut le 16 juin 1715. Dans le même endroit, et au-dessous, on

voit celle de Jean Rathier, trésorier de la Cathédrale, précepteur de la jeunesse de M. de Nesmond, qui y fit de grandes fondations, et voulut y être enterré. Il mourut le 28 mars 1697.

Le territoire et les revenus de l'hôpital ont été beaucoup augmentés, tant par les acquisitions de ses administrateurs que par les bienfaits de personnes charitables. Son horloge et ses chanterelles sont un présent que lui fit, peu avant sa mort, M. de Bailleul, chanoine de Gavrus, et ancien syndic de l'hôpital. Il mourut en 1752.

Ses biens et revenus perçus par un receveur, sont régis par des administrateurs, à la présidence de M. l'Évêque ou de ses grands vicaires. Le soin des pauvres avait été donné d'abord à des personnes de piété. Il a été confié depuis à des sœurs de la Charité, de l'institution de Saint-Vincent de Paul, communément appelées sœurs grises, que M. de Luynes fit venir au commencement de son épiscopat.

DOYENNÉ DE FONTENEY-LE-PESNEL

Arry (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 22 feux, notariat de Noyers.

Elle est sur la rivière d'Odon. Il y a deux villages; la Conarderie et les Huës, et d'excellentes eaux minérales. Il n'en est point parlé dans le *Dictionnaire Universel de la France*, mais seulement d'Arry en Picardie au diocèse d'Amiens, élection d'Abbeville. Le chanoine d'Arry en

l'église de Bayeux présente de plein droit à la cure. Le curé a toutes les dîmes. La prébende d'Arry est fort noble. Elle a été possédée par des personnes de grande considération, telles que le célèbre Pierre de Blois au XII^e^ siècle ; Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal en 1352 ; Maître Gervais Chrétien, fondateur du collège de son nom à Paris, immédiatement après ce cardinal.

Il appartient au chanoine d'Arry de tous temps de conférer de plein droit les cures ou vicaireries perpétuelles d'Arry, de Neuilly-le-Malherbe, et de Vendes à son tour avec le chanoine de ce nom. Il lui appartient aussi de visiter ces églises, d'y exercer la juridiction archidiaconale, et d'y percevoir les droits de procuration. Il a justice de baron sur les hommes et tenants dans Arry, qu'il fait exercer par son sénéchal et autres officiers. De son fief d'Arry dépend à foy et hommage un autre fief d'Arry que tiennent les représentants de François du Saussey, écuyer, au droit de demoiselle Catherine Maillet son épouse.

Elle est à une demi-lieue du bourg d'Evrecy, une lieue de Villers et de Cheux et 3 lieues de Caen.

Audrieu (Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste d'). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, lieu de notariat, 180 feux.

Le Pont-Roch et Hervieu sont les principaux hameaux de cette paroisse. L'ancien patron est saint Jean-Baptiste. Il y a une confrérie du Rosaire qui en sert à présent sous le nom de Notre-Dame. L'église est bien bâtie. La nef a deux bas côtés et deux chapelles qui forment une croix entre le chœur et la nef, et au-dessus une très belle pyramide. Dans la chapelle à droite on voit les épitaphes suivantes :

Cy gist le corps de feu M^re^ Philippes Costard vivant chevalier

Sr de La Motte et d'Audrieu, qui décéda le 31e jour d'octobre 1667, âgé de 86 ans.

Ses armes sont : de gueule au lion d'or.

A la droite de cette épitaphe est celle-ci :

Cy gist le corps de feue noble damè Jeanne Blin, en son vivant veuve de feu Mre Philippes Costard chevalier Sgr de La Motte et d'Audrieu, laquelle décéda le 10e jour de juin 1682, âgée de 82 ans.

A la gauche est cette autre :

Cy gist le corps de feu Philippes François de Cairon, écuyer, en son vivant Sgr de La Motte et d'Audrieu, lequel décéda le 6e jour de décembre 1683, âgé de 44 ans.

Il y a deux portions de cure. Le baron d'Audrieu présente à la première, apparemment par rétrocession du prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye à qui la nomination en appartenait dans le xrve siècle. L'abbé de Vendosme nomme à la seconde. Il y a aussi un prieuré simple qui dépend de la même abbaye. Il n'a ni chapelle ni autel, mais une ferme, et un trait de dîme seulement. Les dîmes sont partagées de cette façon : le prieur d'Audrieu a 6 parts des grosses, le curé de la première portion, le chanoine d'Audrieu fondé en l'église de Bayeux, le chanoine de Saint-Jean, et le prieuré de Saint-Nicolas : chacun un dixième. Les vertes dîmes sont partagées entre le prieur d'Audrieu et le curé de la première portion, excepté sur le fief du chanoine d'Audrieu auquel appartient celle qui y provient.

Au milieu du xve siècle il s'éleva un procès entre le châtelain de Tilly et les habitants d'Audrieu, au sujet du guet et de la garde du château de Tilly, le châtelain prétendant que ses paroissiens y étaient tenus. L'affaire commencée aux assises de Caen fut portée à l'échiquier

de la province ; mais les parties fatiguées par la longueur des procédures et par la dépense, s'appointèrent le 13 avril 1455 devant les tabellions de Briquessard : Jacques de Harcourt frère et procureur de Jean d'Harcourt, châtelain de Tilly, déclara et reconnut que les habitants d'Audrieu étaient exempts de toute garde et guet du château de Tilly, d'autant que leurs prédécesseurs n'y avaient point été sujets, et les habitants d'Audrieu, par compensation des frais et dépenses faites par le susdit seigneur, lui donnèrent la somme de 200 livres tournois comme par dédommagement. La transaction fut signée des parties, au nombre desquelles se trouvèrent frère Antoine de Warignies, prieur d'Audrieu (1).

Il était de la même famille qu'André de Warignies, seigneur de La Motte qui nomma en 1467 Guillaume de Warignies, clerc, à la chapelle de Saint-Jean et de Saint-Louis de La Motte, située dans son manoir seigneurial de La Motte-d'Audrieu (2).

Il y a trois fiefs principaux dans cette paroisse : le fief seigneurial qui fut érigé en 1715 en titre de baronnie. Le fief de La Motte-d'Audrieu, avec un château et une chapelle titulaire de Saint-Louis, à la présentation du possesseur de ce fief, et un troisième nommé simplement : le fief d'Audrieu. Celui-ci est-il différent du fief de Cully sis à Audrieu qui fut à Jean de Cully, et qui était ès-mains de Guillaume d'Octeville seigneur de Cully en 1453 ? Il relève par un quart de fief de chevalier de l'évêché de Bayeux à cause de la baronnie de Douvres (3).

Messieurs d'Estampes, de Percy et de Lambert ont été

(1) *Hist. d'Harcourt*, t. III, p. 710 et 711.
(2) Registres du Secrétariat de l'évêché.
(3) Aveux de l'évêché de Bayeux, 4 avril 1453.

successivement seigneurs d'Audrieu. Marie de Lambert dame châtelaine dudit lieu épousa Gilles de Seran, chevalier, seigneur et patron de La Tour-au-Gras, Saint-Pierre, Saint-Loup, Aubigny, etc., dont Guillaume-François de Seran, seigneur d'Audrieu, père de Léonor de Seran, chevalier, seigneur et baron d'Audrieu, premier gentilhomme de la chambre du Roy, chevalier de son Ordre, qui obtint l'érection de sa terre en baronnie. La litre autour de l'église d'Audrieu fut faite pour lui. Ses armes sont : d'azur à trois croissants montant d'or ; celles de sa femme sont : d'azur au plein vol d'argent. C'était Marie-Catherine d'Osmont.

Il en eut Pierre-Léonor de Séran, baron d'Audrieu, marié : 1° à Marie-Madeleine Radulph ; 2° à Marie-Charlotte-Renée Le Marchand de Feuguerolles, morte en 1765, dont des enfants. Du premier lit est sorti : Edmond-Pierre de Séran, seigneur de Saint-Germain.

M. d'Osmont a eu aussi : Marie-Charlotte de Seran, femme en quatrième noces de Pierre Rouxel comte de Grancey, gouverneur d'Argentan, mort en 1704, fils de Jean, et père de Jacques de Médavy, maréchaux de France.

Elle est à 2 lieues et demie de Bayeux et à 3 lieues et demie de Caen.

Bernières-le-Bocage (Saint-Aubin de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, notariat de Trungy, 48 feux, 130 communiants.

Elle est sur la rivière d'Aure, à 2 lieues de Bayeux, 5 lieues de Caen, un quart de lieue de l'abbaye de Mondaye. Il n'y a pour écarts que deux maisons au hameau de La Senaudière, qui est du territoire de Juaye. Le sei-

gneur nomme à la cure deux fois, et l'abbé de Mondaye une fois alternativement.

Noble homme Guillaume Flambart, écuyer, seigneur de Bernières, présenta en 1491 Marguerin Flambart, clerc, à cette cure. Les dîmes appartjennent au curé. La seigneurie de Bernières a été possédée par les Percy, seigneurs de Juaye. Richard de Percy en était seigneur en 1356. Elle appartient aujourd'hui à noble homme Gabriel-François de Piédouë, écuyer, seigneur et patron de Bernières. Le Chapitre de Bayeux a un fief et plusieurs rentes en cette paroisse. Thomas Bellet, seigneur de Bernières, capitaine de Caen, fut père de Françoise-Madeleine, dame de Bernières, veuve en 1765 de N. de Piédouë, écuyer, qui se remaria à M. de La Fargues.

Bretteville-sur-Bordel ou *Brettevillette* (Saint-Julien de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 10 feux, notariat de Noyers. 4 lieues de Bayeux.

Elle est sur la petite rivière de Bordel, à 3 lieues et demie de Caen. Présentateurs : M. de Tournebu, M. de Gouville et M. de Banville. Les deux premiers sont seuls seigneurs et décimateurs. M. de Tournebu a 3 fils. Il a hérité de cette seigneurie du président de Croisilles qui portait : d'azur à 3 petites croix d'or.

Dans la chartre confirmative du duc Guillaume, donnée en l'année 1060 à l'abbaye de Saint-Didier de Lisieux, il est marqué que Gillebert donna à cette abbaye, pour sa fille qui y avait pris le voile, la moitié de Bretteville, située proche Cheux, et son église avec un moulin. Les choses ont changé depuis ce temps-là (1).

Geoffroy de Beauval, écuyer, tenait en 1453, de l'évê-

(1) *Nova Gallia Christiana*, t. IX, colonne 203.

que de Bayeux, à cause de la baronnie de Douvre, noblement, un demi-fief de chevalier à Brettevillette et à Troismonts (1).

On voit dans le chœur l'épitaphe en marbre de Messire Jean de Banville, écuyer, seigneur de La Londe, patron de Bretteville, conseiller du Roy, décédé en 1676.

La seigneurie, demi-fief de chevalier, relève par foy et hommage du baron de Creully. Guiot de Bretteville, chevalier, seigneur de Bretteville, Formigny, d'O, Belle-Etoile, capitaine de la ville et château de Bayeux en 1400, eut de Guillemette de La Luzerne, Henry, seigneur de Bretteville, Bougy, chevalier de l'ordre du Porc-Épic, qui vivait ès années 1466-1475, avec Hinette de Fierville, dame de Fierville, Castilly, Than, Vaux-sur-Aure, son épouse. Jacques de Bretteville, écuyer, seigneur de Bretteville, en descendait. Il ne laissa que deux filles qui partagèrent la seigneurie avec le patronage de la cure. L'aînée fut mariée à Guillaume de Croisilles, dont est descendu après plusieurs degrés Jean-Claude de Croisilles, chevalier, seigneur et patron de Bretteville. La cadette épousa Jacques du Bois, écuyer, seigneur de Noyers, père de Noël, qui jouissait par parage d'une moitié du fief de Bretteville (2).

C'est la patrie d'Etienne du Bois, Jésuite connu depuis sous le nom de M. l'abbé de Bretteville. Il est auteur de plusieurs ouvrages concernant la chaire et mourut au mois de décembre 1688.

Broüé (Notre-Dame et Saint-Laurent de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 167 feux, notariat d'Audrieu,

(1) Aveux de l'évêché en 1453.

(2) *Hist. d'Harcourt*, t. III, p. 988 et 989.

120 communiants, une lieue de Cheux, 2 lieues et demie de Bayeux. — Broé et Brouay.

Elle est limitrophe de Putot, à 3 lieues de Caen, une lieue et demie de Cheux, 3 lieues de Bayeux.

La petite rivière de Thuë y prend sa source ; le bénéfice est à la présentation des doyen et chanoines du Saint-Sépulchre de Caen. Cette collégiale conserve encore les lettres de Philippe-Auguste, de 1221, qui lui confirment la donation du patronage de Broüé. Elle perçoit toutes les dîmes. Le curé n'a qu'une pension congrue, selon la bulle d'Innocent III, de l'année 1210 ; l'Hôtel-Dieu de Caen y possède quelque terre ou rente qui lui fut donnée par Simon de Loucelles. La seigneurie appartient à Marie-Gabrielle de Bourdon, dame et patronne de Fonteney-le-Pesnel, et relève de la baronnie d'Audrieu.

Bucels (Saint-Germain de). Sergenterie de Briquessard, élection de Bayeux, 60 feux, notariat de Lingèvres.

Son nom a souffert divers changements. Il s'écrivait autrefois par *Buxedellum*, *Buscellum*, *Buschedellum*, *Buxellum* et *Bucellum*. On écrit encore Bucel, et on prononce Bucès.

Elle a pour paroisses limitrophes du Septentrion à l'Orient ; Chouain ; de l'Orient au Midi : Audrieu et Tilly ; du Midi à l'Occident : une partie de Tilly et Lingèvres, et de l'Occident au Septentrion : Couvert. Elle ne contient que le hameau de Marcel, placé entre le Midi et l'Occident. Elle est séparée de la paroisse d'Audrieu et d'une partie de celle de Tilly, par la Seulle, dans laquelle se jette à une portée de fusil loin de l'église, le Douët-Roulard, ruisseau assez considérable en hiver par le débordement des eaux. En allant de l'église à Couvert, à deux portées de fusil, il y a un carrefour de sept chemins,

dont l'un vient de l'église, l'autre du Pont-Roch, l'autre de Tilly, l'autre de Lingèvres, l'autre de Bernières, l'autre de Couvert et l'autre de Bayeux. Elle est à 2 lieues de Bayeux.

L'abbé de Caen nomme à la cure et a les deux tiers des grosses dîmes. Nous apprenons de divers mémoires que ce fut Serlon de Lingèvres qui aumôna dans le XI^e^ siècle le patronage de Bucels à l'abbaye de Caen. Enguerran de Saint-Manvieu et Serlon de Bucels lui cédèrent aussi tout et tel droit ecclésiastique qui pouvait leur appartenir sur cette église, c'est-à-dire la portion ecclésiastique qui était en leurs mains. M. du Hamel de Rochefort, comme châtelain de Lingèvres est seigneur honoraire de Bucels. Il a été confirmé dans cette qualité par arrêt du Parlement de Rouen daté du 12 mai 1758, contre M. Buhot de Bucels qui la lui contestait.

Carcagny (Saint-Pierre et Saint-Paul de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 100 feux, 340 communiants, notariat d'Audrieu.

Les vieilles chartres portent Querqueigny.

M. l'évêque de Bayeux seul seigneur de Carcagny, nomme à la cure, et son chapitre en donne la collation. Elle dépend encore de celui-ci pour la juridiction contentieuse. Le curé n'a que le tiers de la dîme, le collateur a les deux autres tiers, sur lesquels il est dû au commandeur de Bougis 144 boisseaux d'orge, ce qui fut reconnu par les commissaires du Chapitre, le 28 juin 1737. Le Chapitre tient cette dîme de la donation de l'évêque Philippe d'Harcourt, comme on le voit par la bulle de confirmation du pape Adrien IV, de l'année 1153.

La seigneurie de Carcagny, en 1174 était ès-mains de Richard du Hommet, connétable de Normandie. Pierre

de Benais, évêque de Bayeux, l'acquit en 1276 de Robert de Hottot de Beaumont, et de Raoul de Meulan-Courseulles, héritiers du connétable, et l'unit pour toujours à la manse de l'Évêché. Elle est comptée parmi celles que le Roy Louis XI érigea en haute justice en 1477, en faveur de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux.

La moitié du hameau de Saint-Léger situé sur la route de Caen à Bayeux est de la paroisse de Carcagny, c'est-à-dire la portion de maisons qui sont à main droite en venant de Bayeux, l'autre moitié est sur Martragny. Elle est séparée à l'Est d'avec Nonant, par la rivière de Seulle, à 2 lieues un quart moins de Bayeux, 4 lieues de Caen et 2 lieues du bourg de Creully.

Cheux (Saint-Vigor de). Bourg, baronnie, chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, lieu de notariat, 2,200 livres. Mesnil-Patry, Tessel, Saint-Vaast, Juvigny, Mondrainville, Grainville, Saint-Manvieu, Mouen et Tourville. 167 feux, et près de 600 communiants.

Cheux, autrefois *Ceux*, est appelé *Ceusium* dans les anciennes chartres. Cette paroisse est sur un ruisseau qui y prend sa source, et qui va se perdre dans celui de Rots. Elle est distante à 2 lieues à l'Ouest de Caen, sur la route de Saint-Lô, à 3 lieues au Sud de Creully, à 2 lieues au Nord d'Evrécy, et à 3 lieues Nord-Est de Villers. Les paroisses limitrophes sont, en commençant par le Sud, presque à égale distance de trois quarts de lieue : Fontenay-le-Pesnel, Tessel, Bretteville-sur-Bordel, Grainville, Mondrainville, Mouen, Verson, Saint-Manvieu et Mesnil-Patry.

Il se tient au bourg de Cheux tous les mardis, un mar-

ché fort fréquenté, et une foire le premier mardi d'après la Saint-Martin.

La seigneurie de Cheux est à Saint-Étienne de Caen, avec extension à Mouen, Mondrainville, Tourville, avec les foires et marchés de Cheux, le patronage de certaines chapelles et autres dignités et franchises.

La baronnie appartient à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, par donation du duc Guillaume. Elle est dans la part des religieux. Outre ce fief, il y en a deux autres plus petits qu'on appelle : Marchanville et Saint-Vandrille. Celui-ci a été aliéné pour les mouvances; mais non pas, à ce qu'on prétend pour les droits honorifiques dans l'église. Cette église est une des plus grandes et des plus régulières du diocèse.

Cheux est le chef-lieu d'une sergenterie qui comprend 15 paroisses dans le bailliage de Caen. La paroisse relève en entier de la juridiction de l'abbaye de Saint-Étienne. L'abbé de Saint-Vandrille nomme à la cure, la collation appartient à l'abbé de Saint-Étienne, à cause de son exemption, cette paroisse étant exempte de déport, et dépendante de l'exemption.

Voici ce qu'on lit dans la chartre confirmative de Rotrou, archevêque de Rouen, année 1170, par rapport aux immunités de Saint-Étienne : *præterea etiam cœnobio (S.-Stephani) confirmamus jura episcopalia in ecclesia de Ceusio, scilicet synodum et circatam cœterasque consuetudines quas in præfatis ecclesiis idem cœnobium habet :* et dans celle de Henry II, évêque de Bayeux, année 1172. *Item prædicto cœnobio confirmamus pocessiones in..... Pentecostes de Ceusio, et pocessiones de Allemania, et pocessiones de Icio, cum earumdem villarum membris et adjacentiis.*

Le présentateur perçoit les deux tiers de la grosse dîme, le curé a l'autre tiers.

Il y a dans l'abbaye Saint-Étienne de Caen une chapelle titrée de Saint-Martin-de-Cheux, possédée par quatre titulaires qui sont à la pleine collation de l'abbé. Comme les Religionnaires firent périr tout ce qu'ils purent trouver de monuments anciens, on n'a pu en connaître ni la fondation ni le fondateur (1).

Ce fut à Cheux que logèrent la plupart des seigneurs de l'armée de France en 1450, lorsque le comte de Dunois vint mettre le siège devant Caen, alors occupé par les Anglais.

M. de Than, professeur émérite de philosophie au collège des Arts, ancien recteur de l'Université de Caen, est présentement curé de Cheux. C'est là où, au milieu de ses occupations curiales, il a composé en faveur des jeunes étudiants, une grammaire latine et française imprimée à Caen, en trois parties, ès-années 1751 et 1754. Il mourut le 19 mai 1765.

Chollain (Saint-Martin de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 68 feux, notariat de Nonant.

Quelques uns écrivent : *Choin*, et le livre Pelut de l'évêché l'appelle *Ecclesia de Chiconio*, la mettant à la nomination du seigneur de Cully (*Dominus de Culley*). Elle y est encore aujourd'hui, et la dîme au curé, excepté deux petits traits qui sont perçus par l'abbé de Saint-Sever et le chapelain de Saint-Maur, en l'église cathédrale de Bayeux.

Le 18 de décembre 1471, Jean Chrétien fut pourvu, sur la nomination de Guillaume, seigneur d'Octeville et

(1) *Origines de Caen*, par M. Huet, p. 261.

de Cully, de la cure de Chouain, vacante par la démission de Jacques Pellevé, nommé à la prébende de Cully, en l'église de Bayeux.

En 1507, Jean Pellevé, diacre, curé de Chouain, permuta ce bénéfice pour une prébende dans la cathédrale de Tournai, contre Jean Bureau, frère ou fils de Hugues Bureau, seigneur de Giberville. Celui-ci étant venu à mourir peu de temps après, Jacques de Pellevé, seigneur de Cully et de Chouain y présenta de nouveau par procureur Jean de Pellevé son frère, alors prêtre et chanoine de Bayeux; la collation est du 1er août 1509.

Le fief de Chouain auquel sont attachés les droits honorifiques et le patronage, est surnommé de Cully. Il a été possédé par les maisons d'Octeville et de Pellevé. Il est aujourd'hui ès-mains de messire Charles-Jean-François Le Roux de La Moqrais, seigneur de La Haye-Comtesse. Un recueil d'aveux rendus pour les fiefs de la vicomté de Bayeux, fait mention d'autres fiefs sis à Chouain, un pour l'évêque de Bayeux, un pour l'abbé de Caen, un pour l'abbesse de Caen, et ceux du Quesné et de La Champagne qui furent à Bénédict et François Brazard, écuyers.

Cette paroisse est sur la rivière de Seulle, à une lieue et demie de Bayeux.

Il y a dans l'église une chapelle ou autel fondé dans le xve siècle, par Thomas Le François, docteur de Sorbonne, chanoine de Missy, scholastique de Bayeux, décédé en 146.. Ce titre, à la nomination des parents du fondateur, est passé depuis quelque temps à celle des paroissiens de Chouain. Il est sous l'invocation de la Sainte Vierge.

C'est la patrie de Philippe du Bois, principal du collège de Maître-Gervais, à Paris, chanoine de Saint-Étienne-des-Grez, connu par ses interprétations sur

quelques auteurs latins à l'usage de M. le Dauphin. Il mourut à Paris, le 17 février 1703, âgé de 67 ans.

Condé-sur-Seulle (Notre-Dame de Assomption). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 52 feux, 150 communiants, notariat de Nonant.

Cette paroisse à une lieue et demie de Bayeux, n'a qu'un hameau appelé Flais ou Flaye. Elle est bornée au Midi par les paroisses de Chouain et de Couvert, au Couchant par Ellon, au Nord par Nonant qui l'environne, et au Levant par la Seulle. L'abbé de Caen nomme à la cure. Les deux tiers de la grosse dîme lui appartiennent, l'autre tiers et les verdages au curé. La seigneurie de Condé relève de l'évêché de Bayeux à cause de la baronnie de Saint-Vigor, par un quart de fief de chevalier. Elle a été possédée par la maison de Longaunay, barons de Nonant. Elle est tenue aujourd'hui par les enfants de noble dame Marie-Françoise Petit du Bois-d'Aunay, veuve de Gilles Canteil, écuyer, sieur de Condé, fils de Louis-Vincent Canteil de Saint-Laurent, conseiller et secrétaire du Roy, qui l'avait acquise. Ils y possèdent 2 fiefs : Saffray qui est le dominant, et Lamborne.

Il y a proche l'église une belle fontaine qui faisait moudre autrefois 3 moulins, dont 2 servaient à la fabrique du papier et de la poudre à canon. Ces moulins étaient situés dans un lieu appelé La Maladrerie, où il y avait un grand chemin qui allait du pont de Condé à Bayeux. En creusant, il y a trente et quelques années, dans le pré du Clos-Neuf, près de ce pont, on trouva un cercueil de pierre qui contenait plusieurs particules de plomb, une bouteille de verre de forme quarrée, de la contenance d'un pot, et une petite cueillier d'étaing.

Il paraît aussi dans un autre endroit des vestiges d'une

habitation considérable. C'était apparemment la demeure des premiers seigneurs de Condé, qui portaient le nom de cette terre. Richard de Condé fut un des gentilhommes qui suivirent le duc Robert de Normandie, en 1096, à la conquête de Jérusalem (1). Turstin de Condé vivait au milieu du XII^e^ siècle sous l'épiscopat de Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. Il donna à l'abbaye de Saint-Étienne, pour le repos de son âme, une terre nommée Cantepie. Ranulphe et Hugues de Condé, ses fils, consentirent à la donation en la mettant sur l'autel. C'est apparemment cette terre que la susdite abbaye possède encore à Condé. Richard de Condé aumôna en 1189, à cette abbaye, le patronage de l'église de Condé-sur-Seulle, ce qu'on apprend de la confirmation de Henri II, évêque de Bayeux, expédiée la même année, laquelle est dans le chartrier de cette abbaye. Le XIII^e^ siècle nous fournit deux personnes de la même famille, messire Richard de Condé, qui se trouve inscrit parmi les gentilshommes de Normandie vivant alors, dans un vieux registre de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il portait pour armes : d'azur à la fleur de lys d'argent, et Richard de Condé, prieur de la grande abbaye de Caen, qui mourut en 1265, entre les bras de son abbé Nicolas I (2).

Guillelmus de Condeto supra Seulam, armiger, vendit aux religieux du Plessis-Grimout, 60 sous tournois en 10 parties, qu'il avait au hameau de Cantelou, paroisse d'Estry, par acte du mois de mars 1274 (3).

Guillaume de Condé, seigneur de Condé, par acte du 10 décembre 1402, gardé au trésor de l'église de Condé-

(1) *Histoire de Normandie*, par Dumoutier.
(2) *Neustria Pia*, p. 635.
(3) 2^e^ cartulaire, du Plessis. Estry, IV folio.

sur-Seulle, donna à Robert Le Prévost, curé dudit lieu, une pièce de terre pour l'acquit de 4 messes par an, pour lui, ses parents et ses amis. Présents, Jean de Condé, écuyer, Mahieu de Condé, écuyer, seigneur de Condé-sur-Seulle, se trouve parmi les vassaux de l'évêché de Bayeux dans les aveux rendus au Roy, en 1453, par Zanon de Castiglione, évêque de Bayeux, et en 1460, par Louis de Harcourt, son successeur. Il est dit dans le premier aveu que ce seigneur tient de la baronnie de Saint-Vigor, appartenant à l'évêché, par foi et hommage, un quart de fief de chevalier, dont le chef est assis en ladite paroisse de Condé, à cause duquel il est tenu de faire à l'évêque, par chacun an, 6 livres de cire, avec reliefs treizièmes, et aides coutumiers, et que, quand il a à faire taxation des amendes de la seigneurie, il les doit apporter à taxer devant le sénéchal de l'évêque, ou son lieutenant, afin que par leur conseil ils soient taxés (1).

Nous croyons que Turstin, archevêque d'Yorck, qui reçut la consécration des mains du pape Callixte II, en 1119, dans le concile de Rheims, et Audin son frère, qui, de chapelain de Henry Ier, roy d'Angleterre, était devenu évêque d'Evreux, en 1112, sont nés à Condé-sur-Seulle, et sortis de ses anciens seigneurs.

1° Quelques écrivains et surtout les titres de l'église de Bayeux donnent constamment à Turstin le surnom de Condé. C'est ainsi que l'appellent, et le vieux nécrologe de cette église au 1er janvier, où il dit : *Obitus Turstini de Condeto,* et la liste des hommes illustres sortis du chapitre de Bayeux, imprimée à la fin d'un mémoire vers 1706, et dressée certainement sur les chartres du Trésor;

2° Orderic Vital, auteur contemporain, nous assure en

(1) Aveu du 4 avril 1453.

parlant d'Audin, frère du précédent, qu'il était né dans un village du Bessin : *Hic in Bajocensi pago ortus*. Or, le mot village, *pagus*, ne peut appartenir à Condé-sur-Noireau, bourg très ancien et très considérable, situé dans le fond du Bocage, que M. Hermant (1) prend pour la patrie de Turstin, et encore moins à la ville de Bayeux, qui est, selon M. Le Brasseur, le lieu natal d'Audin (2). C'est donc plus certainement au village de Condé-sur-Seulle qu'ils sont nés, et où nous venons de voir qu'il a demeuré longtemps des seigneurs qui portaient le même nom ;

3° Ces deux prélats sont surnommés de Bayeux dans plusieurs auteurs, non seulement parce qu'ils ont été élevés et formés parmi le clergé de Bayeux, mais aussi parce qu'ils sont censés être de cette ville, en égard à son voisinage de Condé-sur-Seulle. Nous croyons donc devoir préférer notre sentiment à celui des écrivains qui les croient surnommés de Condé parce qu'ils étaient originaires du bourg de Condé-sur-Noireau.

Couvert (Sainte-Basile de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 86 feux, notariat de Nonant. Elle est à une lieue et demie de Bayeux, sur le chemin de cette ville à Villers et à Vire.

L'église est à l'extrémité de la paroisse, à l'Orient, fort écartée des maisons qui sont à l'autre bout, ce qui suppose quelque changement considérable arrivé en ce lieu. On a permis au curé d'avoir dans son presbytère, qui en est également éloigné, une chapelle où il garde le Saint-Sacrement, et où il dit la messe sous semaine. Le curé

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 195.
(2) *Histoire du comté d'Evreux*, p. 120.

est à la nomination du supérieur et des prêtres du séminaire de Bayeux. Ils y présentent au droit des chanoines de l'Hôtel-Dieu, auxquels ils ont succédé. Le chapitre de Bayeux a les deux tiers de la dîme, le séminaire l'autre tiers, et le curé n'a qu'une pension congrüe.

Cette paroisse a donné le nom à la maison de Couvert, dont il ne reste plus que la branche des seigneurs de Coulons, et une autre, dit-on, en Angleterre. Le principal fief de Couvert relève du Roy. Il était possédé, de temps immémorial, par ceux de cette famille qui est noble de nom et d'armes. Une portion ayant été donnée à une fille en mariage, tomba ès mains du Roy, et forma ce qu'on appelle la fieferme de Coulons. Les commissaire du Roy la vendirent en 1519 à Christophe Lambert, écuyer, et en 1537 à Me Jehan du Hamel, élu à Bayeux, pour le prix de 52 livres (1), à charge de rembourser le sieur Lambert ou ses hoirs, du principal de la première acquisition, et autres coutages raisonnables. Les sieurs Lambert et du Hamel acquirent aussi au même lieu plusieurs prés des dits commissaires.

Guillaume de Couvert, écuyer, seigneur de Couvert, aumôna le patronage de cette paroisse et une portion de la dîme, en 1258, aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Bayeux (2).

Guillaume de Couvert, seigneur de Couvert, devait 42 deniers au Roy pour le fief noble relevant de Sa Majesté qu'il possédait dans la vicomté de Bayeux. Il comparut avec plusieurs chevaliers et gentilshommes de la même vicomté, à Tours, en 1272, dans la quinzaine

(1) Compte du receveur de la viconté de Bayeux, en 1563. — Chapitre : *Du domaine non fieffé.*

(2) Généalogie manuscrite de la maison de Couvert.

d'après Pâques, devant Bertrand de Verneuil, maréchal de France.

N. de Couvert, seigneur de Couvert, eut pour enfants : Guillaume et Jean de Couvert qui formèrent deux branches. Guillaume vivait en 1392 et 1402, avec sa femme, Alix Piquot, fille d'André, seigneur de Russy, Sainte-Honorine, Colleville. Elle était veuve en 1411, et mère de Simon, curé de Gouberville-en-Cotentin, en 1407 et 1452. Par sa mort, la terre de Couvert vint au suivant.

Jean de Couvert, frère de Guillaume, seigneur de Couvert, comparut à la montre de Robert, sire de Beaumesnil, le 1er janvier 1371, laquelle était destinée pour la garde de la bastille faite à l'abbaye de Conches. Mathieu d'Estreham lui céda en 1381 tout le droit qu'il prétendait au fief d'Estreham-le-Perreux, lequel était tenu par ledit Jean de Couvert en parage de lui, en son fief d'Estreham. Il eut pour enfants : Roger qui suit, et Jean de Couvert vivant en 1402, et auteur de la branche des Couvert de Coulons.

Roger, seigneur de Couvert, s'allia d'Alix de Vaubadon, veuve de Guillaume Baratte. Par contrat du 1er mars 1409, tant en son nom que faisant fort pour la demoiselle sa femme, il vendit à Allain Maillard, écuyer, 6 boisseaux de froment et 12 boisseaux d'orge. Il fut du nombre des parents assemblés en 1419 avec Jean de Saint-Fromond, Raoul d'Argouges, Robin de La Haye, Guillaume de Louvières et autres, pour choisir les partages à douaire de dame Jeanne de Vassy, baronne de La Quièze, veuve de Henry de Hottot, seigneur châtelain de Beaumont-le-Richard, et autres seigneurs. Il fut père de Raoul, Jean et Allain de Couvert.

Raoul de Couvert, seigneur de Couvert et d'Estréham,

rendit aveu de ce dernier fief en 1452, comme on le lui rendit à lui-même à cause du même fief et du fief Au-Chambellan. Il fit des partages et des lots en 1425, tant pour lui que pour sa femme, veuve de Jean d'Anisy, écuyer, et mourut sans enfants, laissant pour veuve demoiselle Jeanne Hamon, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Campigny, maréchal hérédital de la ville et cité de Bayeux. Son frère lui succéda dans ses terres.

Jean de Couvert, écuyer, seigneur de Tancarville, Moutier et Estréham, cité en un titre de 1455, épousa demoiselle Marie du Mont, dont il eut deux filles, Isabeau et Jeanne de Couvert. Celle-ci bailla suivant l'arrêt du Roy, déclaration des fiefs de La Haye à Engranville, s'étendant à Surrain et à Formigny, avec droit de patronage à Engranville; du Buret assis à Tournières et à Baynes; et de Vaubadon, avec droit de patronage. Elle mourut sans enfants, et MM. de Hérissy en héritèrent par sa sœur aînée.

Isabeau de Couvert, dame de Couvert et d'Estréham, épousa, par contrat du 7 septembre 1464, Guillaume d'Hérissy, écuyer, seigneur de Fierville, Creullet et Cauches; elle mourut en 1511, et fut enterrée dans l'église de Fierville, doyenné d'Evrécy, où l'on voit son épitaphe et son tombeau. Les armes de Couvert sont : d'azur à deux fasces d'argent chargées chacune de deux sautoirs de gueules, ainsi qu'on le voit sur ce tombeau, et aux vitres de la maison seigneuriale d'Estréham, parties avec celles d'Hérissy. Messieurs de Couvert, seigneurs de Coulons, qui ont formé une autre branche, les ont quittées pour prendre celles de Fontenay, depuis l'alliance qu'un de leurs ancêtres fit avec l'héritière de ce nom.

La maison d'Hérissy-d'Estréham a possédé plusieurs années la seigneurie de Couvert; elle en a sorti et a passé

à d'autres familles. Me Gabriel Le Duc, chevalier, seigneur de Saint-Cloud, de Fierville et de Couvert, lieutenant des maréchaux de France, et l'un des Trente de l'Académie de Caen, a laissé à ses héritiers cette seigneurie par sa mort arrivée le 23 février 1735, âgé de 71 ans. Il était né à Caen le 30 décembre 1669, et avait marié deux fois.

Cristot (Saint-André-de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 80 feux, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse est appelée dans d'anciens titres *Cressetot, Crassitofta.* Les vieilles chartres l'appellent *Crisetot.* Or *tot* ou *toft* en anglo-saxon signifie, selon quelques-uns, la place où était un bâtiment, une masure, et, selon d'autres, un petit bocage (1). Elle est entre Caen et Bayeux, à 3 lieues de distance de l'une et de l'autre. Il y a deux hameaux, Le Hamel et les Hauts-Vents. Celui-ci est partie sur Cristot, partie sur Saint-Aubin-de-Fontenay et Audrieu. Messieurs du Buisson et de Tontuit (2), seigneurs de Cristot, présentent alternativement à la cure. Le curé et les religieux de l'abbaye de Vendosme partagent la dîme par moitié.

L'église est simple et petite, n'ayant que 82 pieds de longueur sur 19 de largeur. La nef fut rebâtie en 1758, dans la longueur de 52 pieds; le chœur, y compris le sanctuaire, a 30 pieds, et 7 croisées. La tour est entre le chœur et la nef.

Mr de Tontuit a une chapelle titulaire de la Sainte-Vierge dans sa maison, au village du Hamel. Elle fut fondée le 16 juin 1735, avec droit d'y présenter lui et ses successeurs. Me Néel de Cristot, son frère, qui, de grand

(1) *Origines de Caen*, par M. Huet, pp. 307 et 308.
(2) Du nom de Néel.

doyen de Bayeux, devint évêque de Séez en 1740, a fait plusieurs embellissements à cette maison, où il vient de temps en temps se délasser des fatigues de l'épiscopat. Il est frère puîné de Michel Néel, archidiacre des Vez, vicaire général du diocèse de Bayeux, et, depuis, du cardinal de Soubize, évêque de Strasbourg, mort abbé d'Essonnes en 1731. Sa seigneurie de Cristot relève du Mesnil-Patry. Les armes de Néel sont : d'argent à 3 bandes de sable, et au chef de gueules.

Me de Cristot a écartelé : au 1er et 4 d'argent au franc quartier de gueules, au 2 et 3 d'azur à 3 quintes feuilles d'or.

Ducy (Sainte-Marguerite de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 43 feux, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse, située sur un terrain élevé, est arrosée dans sa partie occidentale par la Seulle, qui la sépare avec Condé. Elle a pour lieux limitrophes Carcagny au Nord et Audrieu au Sud. On y compte 2 lieues de Bayeux et 4 lieues de Caen. Il y a deux portions de cure qui sont à la présentation : la première, de l'abbaye de Blanche-Lande; l'autre, d'un patron laïque. Le curé de la grande portion a les deux tiers de la grosse dîme et la moitié des verdages, excepté sur le fief de Hermanville, où il ne prend point de verdages. Le curé de la petite portion a le tiers de la grosse dîme et l'autre moitié des verdages, avec tous ceux du fief de Hermanville. Le curé *pro prima* fait 4 livres de rente de muaison au chapitre de Bayeux pour quelque portion de la dîme qu'il avait à percevoir dans cette paroisse.

L'église est assez bien bâtie; elle a une pyramide fort élevée. On y trouve plusieurs épitaphes gravées sur le

pavé, comme dans le sanctuaire ; du côté de l'Evangile, celle-ci :

Cy gît le corps de Charles de Cingal, écuyer, seigneur et patron de Ducy, seigneur de Louvières et de..... lequel décéda le 6 décembre de l'année 1636.

Dans le chœur, du côté de l'épître, cette autre-ci :

Cy gist le corps de noble dame Louise-Geneviève de Chaumontel, épouse de messire Charles de Saint-Laurent, chevalier, seigneur de Quetiéville, seigneur et patron de cette paroisse, lequel décéda le 17 juin 1742, âgée de 42 ans.

Au haut de la tombe sont des armes : my-partie d'une barre au chef chargé de 2 étoiles, l'autre d'une face à 3 croissants.

Sous la tour, cette autre-ci :

Icy repose le corps de demoiselle Catherine Le Haribel, veuve de Laurent de Cingal, écuyer, seigneur d'Hermanville, laquelle décéda le 12 février 1706. Priez Dieu pour son âme.

L'épitaphe la plus remarquable est celle qu'on lit autour d'un tombeau situé dans le cimetière vis-à-vis le portail :

Cy gist le corps de Maitre Jean Le Mare, prêtre, curé de la première portion de Sainte-Marguerite de Ducy et chapelain de Saint-Maur, lequel décéda le 11 d'octobre 1692, âgé de 75 ans.

Au Midi :

Hinc mores mutare homines, hinc temnere terram,
Hinc facili discent tendere ad astra viam.
Hec vita est, hùc justorum sapientia tendit
Qui didicere satis, si didicere mori.

Au Nord :

Mon âme, c'est en Dieu par dessus toutes choses
Qu'il faut qu'en tout, partout, toujours tu te reposes.

Il n'est point de repos ailleurs que criminel,
Et luy seul est des saints le repos éternel.

Au Couchant :

J'ay été, je ne suis plus.
Vous êtes et vous ne serez plus.
Jean Le Mare, afin de vivre en mourant,
A vécu comme un homme qui devait mourir.

La maison du Hommet a eu anciennement la seigneurie de Ducy, qui s'est trouvée partagée par la suite. Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, aumôna le patronage de sa portion à l'abbaye de Blanchelande, sous l'épiscopat de Henri II, qui confirma la donation par une chartre sans date. On distingue à présent le fief de Ducy, le fief d'Hermanville, qui partagent les honneurs de l'église, et le fief de Louvières. Le fief de Ducy, possédé par Messieurs de Chaumontel, fut vendu vers la fin du siècle dernier par Jean de Chaumontel, écuyer, seigneur et patron de Ducy, à Me Blouet, seigneur de Fresne-Camilly. Il fut retiré par le seigneur de Quetiéville-Saint-Laurent au droit de sa femme, qui était une Chaumontel. Etait-ce Gilles de Saint-Laurent, chevalier, seigneur de Quetiéville et de Ducy, qui, par contrat du 14 avril 1699, donna deux pièces de terre aux obits de Ducy? Son fils étant mort sans enfants, ses héritiers, Messieurs Vaultier d'Anferville et de La Cour-Longueville, l'ont revendu depuis à Me Julien de La Pigacière, père de M. Julien de La Pigacière, écuyer, seigneur et patron de Ducy, mousquetaire de la maison du Roy.

Le fief de Hermanville tire son surnom de monseigneur Guillaume de Hermanville, seigneur de Ducy, vivant en 1299, avec Madame Luce du Hommet, sa femme, et de Guillaume de Hermanville dit Le Jeune,

leur fils, qui vivait en 1311. Il appartenait en 1356 à Raoul du Mont, et depuis à Messieurs de Cingal. Pierre de Cingal, écuyer, sieur de Louvières, nomma à la seconde portion en 1646, et Jacques-Philippe de Cingal, écuyer, seigneur et patron de Ducy le 11 janvier 1681.

Épiney-sur-Odon (Saint-Martin-d'). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 140 feux, notariat de Villers.

Cette paroisse située sur la rivière d'Odon est à une lieue et demie du bourg de Villers et à 4 lieues et demie de Caen. Il y a six hameaux qui sont, par rapport à l'église, Épênes à l'Est, Ectot au Sud-Est, Le Ménil au Sud-Sud-Est, Vaux au Sud, Canchères au Sud-Ouest, et Monbrocq au Nord-Ouest. Les carmélites de la rue Saint-Jacques de Paris ont une ferme et un moulin dans ce lieu ; l'un et l'autre surnommés de Longaunay sont situés entre les villages du Ménil et de Vaux. Entre celui-ci et Canchères est la ferme du Saussey, au-dessous de laquelle passe le ruisseau Moigneau qui prend sa source dans le bois de Villers-Bocage, passe par devant l'église du côté du Midi, et va se décharger dans l'Odon. Entre l'église et Monbrocq est la ferme d'Eparts ou des Parcs au-dessous de laquelle passe un autre ruisseau qui prend sa source à l'Ouest à la fontaine de Saint-Martin, dont il conserve le nom ; passant entre Épinay et Parfouru il prend la dénomination de ruisseau de Ruaudey et il en conserve le nom jusqu'à l'Odon où il se perd.

Il est parlé d'Epiney dans la chartre de fondation de l'abbaye de Cerisy année 1032. *Concedo*, dit le duc Robert son fondateur, *villam Spineti dimidiam cum dimidia ecclesia, et molendinis, aquis et pratis, liberam ab*

omnibus consuetudinibus tam ecclesiasticis quam secularibus (1).

L'abbé de Cerisy présente deux fois de suite à la cure, et M. l'Évêque de Bayeux la troisième. Le tiers des dîmes appartient à celui-ci, les deux autres tiers au curé. La paroisse relève de la haute justice de Saint-Georges d'Aunay, et la seigneurie, de celle de Mons, possédée par M. de Beaumont de Sallen, conseiller d'épée au bailliage et présidial de Caen. Cette seigneurie était en 1470 ès-mains de Bertin de Silly, seigneur de la Houllette, qui devint depuis seigneur de La Rocheguyon par son mariage avec Marie, dame de La Rocheguyon. Elle tomba ensuite à Jean de Longauney, puis à M. le comte de Saint-Géran, enfin à présent aux susdites dames Carmélites de Paris, par l'acquisition qu'elles ont faite de la terre et fief de Longaunay, situés à Epinay (1).

Fontenay-le-Pesnel. Sergenterie de Cheux, élection de Caen, chef-lieu d'un doyenné rural, qui contient 37 paroisses, notariat d'Andrieu.

Elle tire son nom de plusieurs sources d'eau qui arrosent son terroir, et son surnom, de la riche et ancienne famille de Pesnel, à qui il appartenait anciennement. Il est entre les bourgs de Cheux et de Tilly, à trois quarts de lieue de distance, et à 3 lieues de Caen et de Bayeux. Son territoire, d'une assez grande étendue, est sur la grande route de Caen à Saint-Lô. La petite rivière de Bordel passe par le milieu, et va se joindre à trois quarts de lieue de là à la Seulle, dans la paroisse de Tilly, au couchant.

Il y a deux églises paroissiales : Saint-Martin et Saint-

(1) *Neust. pia*, p. 431.
(1) *Hist. des gr. offic.* t. VIII, p. 171.

Aubin, distantes l'une de l'autre d'un quart de lieue. Saint-Martin a 63 feux, Saint-Aubin en a 96. Chaque église a ses paroissiens, mais le sel, la taille et les dîmes sont communes. Les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen possèdent la moitié des grosses dîmes, le personnataire de Fontenay et le curé de Saint-Martin partagent l'autre moité avec tous les verdages, de sorte que le curé de Saint-Aubin est réduit à la pension congrue. Il n'y a qu'une grange dîmeresse pour ces deux paroisses; la dîme des deux territoires est apportée à cette grange bâtie sur le territoire de Saint-Martin, et les habitants de l'une et de l'autre viennent y chercher des pailles quand ils en ont besoin.

Il y a trois fiefs : Boislonde, Petiville et Fontaine-Daniel. Les vassaux du fief de Boislonde sont paroissiens de Saint-Martin, ceux des deux autres, le sont de Saint-Aubin. Boislonde appartient à demoiselle Marie-Gabrielle de Bourdon, dame de Broué; Petiville à M. de Cheux, seigneur et patron de Montigny, et Fontaine-Daniel aux prieur et religieux de cette abbaye. Les vassaux du premier fief sont paroissiens de Saint-Martin; ceux des deux autres fiefs le sont de Saint-Aubin.

Alexandre Néel, chevalier, seigneur et patron de Fontenay-le-Pesnel et de Neuville présenta Jean Néel à la cure de Fontenay, vacante par la mort de Richard Néel, prêtre, en 1488. Ce Richard était encore curé de Magny-le-Freulle.

Guillaume du Verney en ses registres parle d'une demi-vavassorie située à Fontenay-le-Pesnel, qu'il appelle : La Vavassorie dans un contrat passé au tabellionnage de Caen le 9 de février 1435, pour avoir appartenu à Raoul

de Meulan, deuxième du nom à cause de sa mère Jeanne Pesnel (1).

La première et principale église a saint Martin évêque de Tours pour premier patron, saint Cosme et saint Damien pour seconds. Elle est située ainsi que Saint-Aubin sur le bord du grand chemin, la première au levant et à la gauche, l'autre au couchant sur la droite, à distance d'un quart de lieue de l'une à l'autre. Il y a dans l'église de Saint-Martin, outre le maître-autel, deux autres petits assez bien décorés qui ferment le chœur. La chapelle située du côté de l'aile gauche est titulaire sous l'invocation de saint Marc, saint Robert et saint Jean-Baptiste. Elle fut fondée le 26 novembre 1643 par Jeanne de La Serre, dame de Saint-Martin-de-Fontenay, et approuvée par décret de M. d'Angennes, évêque de Bayeux, le 5 décembre suivant. Sous le chœur est un caveau où reposent le célèbre M. de Segrais et Mme de Croisilles son épouse, M. et Mme du Motel, seigneurs de ce lieu. Jean Regnauld, seigneur de Segrais, de l'Académie de Caen, connu par ses poésies françaises, mourut le 25 mars 1701, âgé de 77 ans (2).

Dans le cimetière proche la tour, il y a un sépulcre en carreau fort propre sous lequel est inhumé Robert Arondel, bachelier en théologie, curé de Saint-Martin et doyen de Fontenay. La porte du cimetière est accompagnée de deux pilastres en carreau, au-dessus desquels il y a un Christ et sa passion ingénieusement représentée.

Mlle Boûrdon de Broué présente à la cure de Saint-Martin et à la chapelle de Saint-Marc-de-Fontenay.

Les maisons qui composent Saint-Martin et Saint-Au-

(1) *Hist. Harc.* t. I, p. 84.

(2) *Orig. de Caen*, par M. Huet, p. 408.

bin-de-Fontenay sont pêle-mêle. On ne distingue point de hameaux à Saint-Martin ; il y a seulement, à l'entrée du côté de Caen, une ferme séparée qui est au levant, la maison seigneuriale au Nord, derrière laquelle est un petit étang, et des deux côtés deux petits bois d'ormes et de sapins ; à l'extrémité, une maison proche Juvigny au couchant, et l'autre près de Tilly entre le couchant et le Nord.

Richard Gondoüin était seigneur et patron de Fontenay en 1356. Guillemette Gondouin, son arrière petite-fille, nomma à la cure en 1464, Richard Néel à la place de Roland de Talens décédé depuis peu. Il était donc différent de Roland de Talens sous-doyen de Bayeux qui mourut en 1473, et dont on voit l'éloge dans Hermant (1). Jeanne de La Serre, dame de Fontenay, fille héritière de Grégoire de La Serre, écuyer, avocat et conseiller du Roy à Caen, était veuve de Marc de La Menardière, seigneur de Cuverville, quand elle fonda, en 1643, la chapelle de Saint-Marc. Sa fille unique, Hélène de La Menardière, dame de Cuverville et de Fontenay, porta ces terres à Jean d'Acher, seigneur du Mesnil-Vité, qu'elle avait épousé en 1630 (2).

L'autre église est sous l'invocation de saint Aubin, évêque d'Angers, et de saint Mathieu. On croit, malgré l'antiquité de son édifice, que ce n'était originairement que la succursale de Saint-Martin. On trouve en effet des titres qui portent : *jouxte la vicairie de Saint-Aubin-de-Fontenay*. Le Livre Pelut de l'évêché l'appelle *Ecclesia seu vicariatus S^ti Albini de Fonteneto Paganelli.*

La présentation de la cure est attachée à la terre et au

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 377.
(2) Généal. de la mais. de La Menardière.

fief de Vaux : Parmi ses seigneurs on distingue Jean Nicholaï en 1350; Guillaume de Miharenc en 1466; René d'Escajeul, écuyer, seigneur de Vaux en 1663; puis M. d'Amours ; puis M. de Boisgruel, écuyer, de Caen, pour l'acquisition qu'il fit de la terre de Vaux; enfin M. Robert-François de Gaalon, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-de-Fontenay, qui nomma à la cure en 1761.

Il y a dans l'église, du côté de l'évangile, une chapelle ou titre de personnat. L'inscription suivante qu'on y voit, apprend quel en a été le fondateur : *Jehan Nichole patron de cette église a fondé cette chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Denis l'an de grâce 1346*. Elle était séculière dans son origine. L'abbé de Fontaine-Daniel proche Mayenne, auquel la présentation avait été donnée, la fit réunir en 1444 à son abbaye, par une bulle d'Eugène IV. Quelque temps après il la régularisa en y présentant un de ses religieux *per commendam*, ce qui a toujours été continué depuis. Le titulaire paie la pension congrue du curé de Saint-Aubin, néanmoins on trouve dans les registres de l'évêché de Bayeux un visa du vicaire général en date du 12 janvier 1467 (vieux style), accordé à Robert Delon, chanoine de Bayeux, pour personnat sur la nomination d'Odet d'Aydye, seigneur de Lesain et de Castillon, conseiller chambellan d'Excellent Prince le Duc de Normandie, et son lieutenant dans ce duché (1).

Les maisons de Saint-Aubin sont assez réunies, et forment une espèce de bourg. Il n'y a qu'un petit hameau appelé Les Hauts-Vents, composé de 7 feux, qui est

(1) Registres de 1467, p. 28.

éloigné de l'église d'une demi-lieue, au Nord-Ouest, sur les limites de Cristot et d'Audrieu.

Je ne dois pas omettre que la dîme et la terre que l'abbaye de Saint-Étienne de Caen possède à Fontenay, est un don de Guillaume Pesnel, dont il est fait mention dans la chartre du Roy Henry II (1).

Grainville (Saint-Pierre de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, a 80 feux. Notariat de Cheux.

Grainville, *Granivilla*, *Grainivilla*, vient, selon M. Huet, de *Groen* (2), que les Anglais prononcent par *Green*, et qui signifie verd. J'aime mieux le sentiment de ceux qui croient qu'il vient d'un de ses principaux habitants nommé Guérin, *Guarini-villa*, d'où s'est formé par la suite Grainville.

Cette paroisse est sur la rive gauche de l'Odon, à 2 lieues et demie de Caen et à une demi-lieue du bourg de Cheux. Le grand chemin neuf de Caen en Bretagne la traverse d'un bout à l'autre. On y voit les restes de cette ancienne route romaine qui part du village de Vieux où il y avait une station militaire, et qui tend du côté de Bayeux.

Ses hameaux sont ceux de L'Église, de La Croix, de Valru, de Caye ou Cahier, du Catrouge, de La Grande-Rue et de Trébuctée ou Trabuctel. L'abbesse de Caen présente à la cure. Le curé a les dîmes.

Il y a plusieurs fiefs : celui de l'abbaye de Sainte-Trinité, auquel est attaché le patronage; les fiefs L'Évêque et du Maresq, appartenants à M. de Missy, évêque d'Avranches; les fiefs de Grainville et de Torigny pour la

(1) *Neustria Pia*, p. 631.
(2) *Orig. de Caen*, p. 302.

famille de M. de La Cour, écuyer, seigneur de Grainville, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Rohan-Prince, et un fief pour les doyen et chanoines du Sépulcre de Caen.

Guillaume de Benneville compris en un arrêt de la Cour des Aides de Rouen, du 24 décembre 1495, fut père de Jacques, qui, par sa femme Gravette d'Anisy, fut père de Gilles, seigneur de Grainville, et de Précaire, vicebailly à Caen, mentionné avec Catherine Perreau, sa femme, en un arrêt de vérification donné à ladite cour en 1574; de celui-ci sortit Nicolas de Benneville, seigneur de Grainville et des Granges, lequel épousa Françoise d'Harcourt, héritière de Juvigny (1).

Guillaume Acarin, fondateur et premier doyen de la collégiale du Saint-Sépulcre de Caen en 1219, était de Grainville. Sa famille y subsistait encore au milieu du xv^e^ siècle (2).

Hottot (Notre-Dame de). Sergenterie de Briquessard, élection de Bayeux, 130 feux et 400 communiants, notariat de Lingèvres.

Cette paroisse est bordée au levant par la Seulle, au midi par le ruisseau de Candon, et à l'occident par le chemin de Caen à Torigny. Elle est à 3 lieues de Bayeux, 4 lieues et demie de Caen, une demi-lieue de Villers.

Il y a deux portions de cure. Le Roy nomme à la première à cause de la fiefferme de la Comtesse-de-Boulogne, dont le chef est assis à Audrieu. Le seigneur châtelain de Tilly à la seconde. Le premier curé perçoit la moitié de la grosse et menue dîme; l'autre moitié appartient quant

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 995-997.
(2) M. Huet, *Orig. de Caen*, p. 223-229.

au tiers au commandeur de Bougis, quant aux deux autres tiers au second curé, avec les menues dîmes.

Il y a dans le château de Hottot une chapelle titrée de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, appartenante à la dame veuve de M. du Moutier de Sainte-Croix, garde du corps du Roy, qui mourut à Paris en 1757. Il avait acquis, l'année précédente, la terre et seigneurie de Hottot. Elle était possédée par la famille de Costard. Nicolas Costard, écuyer, seigneur de La Motte, Coullons et Hottot, nomma à la cure le pénultième de mars 1593. Jean-Claude Costard, chevalier, seigneur haut justicier de Hottot, vivant en 1743, avait eu pour père Pierre Costard, seigneur de Hottot.

Le fief d'Orval, assis à Hottot, relève de la châtellenie de Tilly. Le fief des Forges-Hottot a appartenu aux Marguerye et aux Costard.

La châtellenie de Saint-Vaast, les fiefs d'Orbois et d'Audrieu ont des extensions en cette paroisse; il y a aussi pour le Roy quelques tènements mouvants de la fiefferme de dame Maheust des Soliers, engagée à M. Descrametot, écuyer.

Hottot est renommé par les petites bagues de fil d'or, d'argent et de crin que fabriquent les habitants, et dont ils font un débit assez considérable.

Juvigny (Saint-Clément de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 19 feux, 60 ou 70 communiants, notariat de Cheux.

Cette paroisse est placée sur un coteau mi-côte en pente douce, terminée par la rivière de Seulle qui est à son couchant, et en partage le territoire avec Tilly et partie de Hottot. Elle est à 4 lieues de Caen, 3 lieues de Bayeux, 2 lieues de Villers-Bocage, cinq quarts de lieues de Cheux et une lieue et demie de Tilly.

Il y a pour tout hameau celui du Pont-de-Juvigny sur la route de Saint-Lô à Caen, lequel tire sa dénomination d'un pont à cinq arches qui est sur la rivière de Seulle. Le reste de la paroisse consiste en quelques maisons et fermes détachées.

A son Midi est un ruisseau nommé le Doit-de-Barbée, qui partage Vendes et Juvigny. Il s'unit à un autre portant le nom de ruisseau du Rhône, qui sépare Saint-Vaast de Juvigny, et va se décharger dans la Seulle, à 600 pas de cette rivière. A pareille distance de l'église est un vaste château bâti à la moderne par le seigneur. Les dehors, également modernes, consistent en terrasses, quinconces, bosquets, avenues, bois-taillis percés d'allées et de palissades, qui forment les plus belles promenades. Quoi qu'il ne soit qu'à mi-côte, l'horizon y est très beau, et les vues en sont fort étendues.

Cette paroisse, dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, est distinguée, suivant un mémoire de 1461, par Juvigny-le-Vieux et Juvigny-le-Nouveau (1). Elle dépend de la juridiction de Caen depuis qu'on a réuni à son bailliage la vicomté d'Evrecy. La même histoire fait mention d'un petit Hôtel-Dieu ou prieuré hospitalier du titre de Sainte-Apolline, qui était à Juvigny, et dont la nomination appartenait au seigneur. Il ne subsiste plus. La cure a été longtemps partagée en deux portions. En 1356, Jean de Vaux, chevalier, présentait à la première, et le seigneur de Tilly à la seconde. Ces deux portions ont été réunies en une seule par décret de l'évêque du 8 juin 1744. M. le marquis de Malherbe en est le présentateur. Le curé perçoit toute la dîme.

La seigneurie de Juvigny, avec celles de Saint-Vaast,

(1) *Histoire Harcourt*, t. I, p. 855 et 991.

de Préaux, etc., fut érigée il y a quelques années en titre de marquisat sous la dénomination de marquisat de Malherbe-Juvigny, en faveur de la maison de Malherbe, qui possède cette terre, et dont les armes sont : d'hermines à 6 roses de gueules 3, 2 et 1. Elle appartenait originairement à une famille qui portait son nom, et qui avait encore le fief de La Chapelle en la paroisse de Méry, un quart de fief en celles de Tilly et de Hottot, et un demi-fief en celle de Fontaine, comme on l'apprend de deux aveux trouvés en la Chambre des Comptes, l'un rendu au Roy par Thomas de Juvigny le 25 mars 1371, et l'autre par Pierre de Juvigny et sa femme le 17 avril 1372. Le nom de Juvigny est illustre dans les anciennes chartres du comté de Mortain. Ses armes sont : d'argent à la croix ancrée d'azur.

Cette seigneurie se trouva divisée par la suite. Jeanne de Tilly, fille de Guillaume, châtelain de Tilly, et de Guillemette de Tournebu, porta la seigneurie de Juvigny en mariage à Philippe d'Harcourt, sire de Bonnestable, dont vint Girard d'Harcourt, qui eut pour successeur en la terre de Juvigny Jean son fils aîné; puis Jacques d'Harcourt, baron de Lougey, cinquième fils de Jean et de Catherine d'Arpajon, survéquit à ses frères dont il hérita. Il avait fait des partages avec eux ès années 1501 et 1502, et avait eu par non choix, outre plusieurs terres et seigneuries, celles d'Auvrecher et de Juvigny, tant en ancien patrimoine qu'en acquisitions. Il mourut le 1er juillet 1550. Jean d'Harcourt, son quatrième fils, en devint héritier après lui. Il épousa par dispense sa cousine Jacqueline de Benneville et de Maisoncelles, pour réunir en quelque façon les biens sortis de sa maison par le mariage de Françoise d'Harcourt avec Nicolas de Benneville. De

cette alliance sortit Jacques d'Harcourt, seigneur de Juvigny.

Nicolas de Benneville, seigneur de Grainville et des Granges, fit preuve de noblesse en 1599. Il portait pour armes : d'azur au léopard d'or, la patte droite de derrière soutenue d'une molette d'argent. Il acquit la seigneurie de Juvigny par son alliance, avec Françoise d'Harcourt, qui en était héritière. De ce mariage vint :

Jacques, seigneur de Benneville, Juvigny, Maisoncelles, reçu conseiller au Parlement de Rouen, père, par Françoise ou Catherine Mallet de Drubec, sa femme, de deux filles. Jacqueline, puisnée, épousa par dispense, comme nous l'avons vu, son cousin Jean d'Harcourt, baron de Lougey, et partagea la seigneurie de Juvigny avec son aînée qui suit.

Catherine de Benneville s'allia de Charles Roïer, seigneur de La Brizolière et de Sept-Forges, qui le fit père de Charles Royer, seigneur de La Brizolière-Benneville, reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1656, mort en 1679.

François de Malherbe, seigneur châtelain de Saint-Vaast et du Bouillon, fils de Jacques, conseiller au Parlement de Rouen, reçu en 1644, fut grand-prévost de la Haute et Basse-Normandie. Il devint seigneur en partie de Juvigny, au droit de Jacques de Royer, marquis de La Brezolière, héritier de Charles de Benneville, et en partie par acquisition du baron de Lougey. Il épousa Suzanne de Cotentin, fille de Jean, seigneur de Tourville, vicomte et capitaine de Coutances, dont le suivant (1) :

Jean-Baptiste de Malherbe, chevalier, seigneur et mar-

(1) *Histoire des grands officiers*, t. III, p. 631. — *Mercure de France*, juin 1734.

quis de Malherbe, Juvigny, Saint-Vaast et Préaux, seigneur de Lebisé, Le Bouillon, ci-devant enseigne de la compagnie des Gendarmes-Anglais, et auparavant guidon de celle des Gendarmes-Flamands, fut marié à dame Françoise-Henriette Le Prévost de Réviers.

Cette dame, décédée le 15 septembre 1743, est enterrée dans le chœur de Juvigny. Son épitaphe dit : *Elle n'a vécu que soixante ans, assez pour le Ciel et trop peu pour ses amis, les pauvres et sa famille,* dont le suivant, et Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, chanoine de Paris le 6 juin 1731, abbé de Grestain en 1735, et de Livry près Paris en 1759, lequel a refusé l'évêché de Béziers.

Augustin-François de Malherbe, chevalier, seigneur et marquis de Malherbe, Juvigny, Saint-Vaast, Préaux, officier dans le régiment du Roy, fut marié le 21 mai 1735 dans la chapelle du château de Lion proche Caen, avec demoiselle Anastasie-Madeleine-Thérèse de Sabine, fille unique et héritière de Pierre Sabine, seigneur et patron de Saint-Laurent-de-Rièu, comte de La Quièze, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine-Thérèse Héron de La Tuillerie, sa veuve. De ce mariage sont sortis un fils et une fille morts jeunes.

Lingèvre (Saint-Martin de). *Linguebra.* Sergenterie de Briquessard, lieu de notariat, élection de Bayeux, 133 feux.

Son territoire n'est arrosé que par quelques ruisseaux qui prennent leurs sources dans cette paroisse ou dans les environs. Aussi est-il composé de beaucoup de terres à labour et de landes. Il n'a que quelques prés ou her-

bages. Il n'y a point d'autres bois que celui de La Tillaye qui contient au plus 70 arpents de terre.

La châtellenie de Lingères et la seigneurie de Buceels furent fieffées à M. de Fontette le 31 juillet 1767. Ils ont été unis au marquisat de Tilly l'année suivante.

L'église a été bâtie et dotée, on ne sait en quel temps, par un châtelain de Lingèvres. On le voit encore peint dans une vitre du sanctuaire du côté de l'Evangile. Il y est avec l'habillement et dans l'attitude que les anciens monuments donnent aux fondateurs. Sa femme y est aussi représentée. On le reconnaît pour être de la maison de Lingèvres à ses armes parlantes, peintes en grand au haut de la vitre. Elles portent : d'or au lion givré de gueules posé en chef, avec deux jumelles de gueules (1).

Une sentence de 1535 marque qu'il y avait alors trois chapelles dans cette église, l'une de la Sainte-Vierge qui subsiste encore, les deux autres de Saint-Nicolas et de Saint-Louis, qui sont détruites. On ne sait par qui elles ont été fondées. Ainsi, on est étonné que dans des lettres de *committimus* obtenues en 1661, par François de La Mare, curé de Lingèvres, il ait pris la qualité de chapelain de la chapelle de Saint-Louis, de fondation roïale en l'église de Lingèvres, à moins qu'il ne se soit servi de ce titre comme d'un prétexte pour obtenir ses lettres de *committimus* (2).

L'abbesse de Cordillon présente à la cure, et jouit des deux tiers de la grosse dîme. C'est une acquisition que la communauté fit par contrat passé à Paris le 11 mai 1689, du prieur et religieux de Roïal-Lieu près Compiègne. Le curé a l'autre tiers avec les verdages.

(1) Variante des armes de Mathan.

(2) *Mémoires de M. de Rochefort* du 12 septembre 1742, p. 30-31.

Dans le procès que cette abbaye a eu contre M. du Hamel de Rochefort, seigneur de Lingèvres, pour les droits honorifiques, elle a produit deux chartres du mois d'aoust 1319 et de janvier 1320, par lesquelles elle prétendait que Philippe-le-Long, Roy de France, était l'auteur des donations du patronage et de la dime de Lingèvres, faite au prieuré de Roïal-Lieu, et que par conséquent la seigneurie de Lingèvres faisait alors partie du domaine du Roy. Messire de Rochefort a montré que ces chartres ne contiennent point une donation réelle, mais seulement l'appropriation de ces dîmes audit prieuré. Par la chartre de 1319, le Roy subroge deux religieux au prêtre séculier de Lingèvres, et leur en donne tous les revenus. Thomas Corbeüil était alors curé. Par la chartre de 1320, avec le consentement de l'évêque diocésain, omis dans la précédente, le Roy retranche la portion des deux religieux, et les réduit à un pour la desserte du bénéfice, en faisant accroître l'excédent au profit du prieuré.

Ce bénéfice était dès lors très considérable, comme il est attesté par le procès-verbal dressé en 1526 par l'évêque de Bayeux, pour l'union de la cure au prieuré de Roïal-Lieu : *In redditibus abundat in tantum, quod certa portio eorumdem potest dicto monasterio pro præmissis omnibus applicari.* Le Livre Pelut de l'évêché, dressé au milieu du même siècle, sert à appuyer ce témoignage : *Ecclesia de Linguebra, prior de Regali Loco, desservitur per religiosum. CCX Libras communis valoris, LXX taxationis.*

Lingèvres est à 3 lieues de Bayeux et à 2 lieues de Villers-Bocage. Il y a 4 fiefs, La Châtellenie, Le Vivier, Verrières et Le Mesnil-Landon. Les deux premiers relèvent du Roy, l'un par un huitième de hautber, l'autre par un quart de chevalier. Les deux autres dépendent du

marquisat de Malherbe. Verrières relève de la seigneurie de Campigny, aux héritiers de Louis du Hamel, écuyer. Un ancien aveu marque encore le fief noble de Saint-Vaast, sis à Lingèvres, qui relève du Roy. La fiefferme nommée Dame-Maheust-de-Soliers, assise à Buccéels, a aussi quelques extensions dans Lingèvres.

La seigneurie a eu de tous temps le titre de châtellenie. Ce titre lui a été confirmé en 1618, par arrêt de la Chambre des Comptes, et tout récemment, en 1758, par arrêt du Parlement de Rouen, contre l'abbaye de Cordillon, qui le contestait avec les droits honorifiques. Outre les droits communs aux autres seigneuries, elle avait anciennement celui de halle et marché, comme il est prouvé par des aveux de 1462, 1473 et 1480. Les vassaux sont tenus de faire la garde du château en temps de guerre.

Serlon de Lingèvres comparut en 1049 à la tête de la revue qui fut faite des seigneurs et gentilshommes du Bessin. Il tient un rang éminent dans la chartre de confirmation faite à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, par Roger de Montgommery. Il fut père d'un autre Serlon de Lingèvres (1).

Richard de Lingèvres, chevalier, était de la même famille, et du pays de Bessin. Le désir d'acquérir de la gloire le poussa à aller offrir ses services à Roger Ier, roy de Sicile, que le bruit de ses victoires rendait alors célèbre par toute l'Europe. Il en fut reçu avec distinction, et contribua extrêmement à la conquête du royaume et de la ville de Tripoly, en Afrique, en 1146. Le Roy, par reconnaissance, lui donna le comté d'Andria, dont il s'était emparé depuis peu sur l'empereur de Constantinople (2).

(1) *Mamoires de M. de Rochefort*, p. 5 et 6.

(2) Manuscrit d'Eusèbe, bibl. du Chap. de Bayeux, p. 200-209.

Il ne fut pas dans la même faveur sous Guillaume-le-Mauvais, fils et successeur de Roger. Ce prince, qui n'eut ni les qualités ni la conduite de son père, fit beaucoup de mécontents. Le chevalier de Lingèvres et Robert de Bazenville, son compatriote, furent de ce nombre. A l'occasion d'une maladie mortelle dont le Roy fut attaqué, ils prirent les armes, coururent La Pouille, et y causèrent de grands dégâts. Guillaume en étant revenu contre toute attente, dépouilla de ses biens et bannit le comte de Bazenville, qui était son parent. Nous ignorons le sort de Lingèvres ; nous pouvons présumer qu'il ne fut pas meilleur, sa faute étant égale.

Guillaume de Soliers fut seigneur châtelain de Lingèvres au milieu du XII^e^ siècle. Il souscrivit à la chartre de confirmation de Henri II, roi d'Angleterre, pour le prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye. Il fonda l'abbaye de Cordillon, dans sa terre de Lingèvres. On a prétendu qu'il fut confisqué peu après 1204, et que la seigneurie de Lingèvres fut réunie au domaine du roy. C'est un ouy-dire sorti d'une enquête de 1384. On n'en trouve aucune preuve ni à la chambre des Comptes de Paris, ni à celle de Rouen (1). Il avait épousé à ce qu'on croit, Mathilde, fille de Jourdain Taisson et de Letice.

Étienne de Forges lui succéda dans la châtellenie de Lingèvres. Selon une ancienne généalogie mentionnée dans une requête de 1616, il avait épousé Marcelle de Soliers, qui le fit père d'Étienne II qui suit, et de Guillaume de Forges. Il eut un procès avec l'abbesse et les religieuses de Cordillon, pour des droits de territoire (2). Cette affaire fut terminée par Guy, évêque de Bayeux, le

(1) *Mémoires de M. de Rochefort*, p. 14 et suiv.
(2) *Mémoires du seigneur de Rochefort*, p. 6.

mardi avant la fête de saint Mathieu, dit Hermant, sans fixer l'année (1). Un mémoire marque que cette contestation s'éleva en 1245. Reste à savoir en quel temps elle fut terminée. Par sa fondation, l'abbaye de Cordillon avait un droit de pâturage dans les landes de Lingèvres, et de chauffage dans les bois; l'exercice de ces droits fut le sujet de la contestation. L'évêque, dans la transaction, accorda à l'abbaye, avec le consentement du seigneur, 6 acres de terre proche le monastère, et une cinquième partie des bois (2).

D'Étienne de Forges II[e] du nom sortit Robert, seigneur de Lingèvres qui fit des partages avec son oncle en 1262. Au moyen de ces partages, la seigneurie de Hottot fut démembrée de la châtellenie de Lingèvres, et porta depuis le nom de Hottot-de-Forges. En 1365 Jean de Forges était seigneur de Lingèvres.

Martin de Mauny, écuyer, et Perrette des Forges, sa femme, firent, le 4 janvier 1419, l'inféodation d'une terre située à Longraye, à Laurent Le Caille (3).

On ignore à quel titre cette seigneurie passa à Jéan de Mauny qui vivait au commencement du xv[e] siècle. Raulette de Mauny, dame de Lingèvres, fille de Jean, fut mariée en 1477 à Robert de Hoye, chevalier, seigneur et baron de Blangy, dont vint Martin, qui fut maintenu contre le capitaine du château de Bayeux dans le droit de faire garder son château de Lingèvres par les vassaux de cette paroisse, de Bucéels, Hottot, Couvert, Bernières, Longraye, Trungy et Torteval. L'arrêt de la cour de l'échiquier du 18 mars 1490 porte que ladite châtellenie

(1) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 219-220.
(2) *Observ. de M. de Rochefort* du 24 avril 1742, p. 5 et 6.
(3) Manuscrit.

de Lingèvres jouira par provision ores et à l'avenir dudit guet sur les habitants relevants d'elle, tant en fiefs qu'arrières-fiefs, et le capitaine de Bayeux condamné à la restitution dudit guet.

Martin de Hoye, seigneur et châtelain de Lingèvres, baron de Blangy, et noble homme Michel de Marguerye passèrent entr'eux une transaction, le 18 octobre 1496, par laquelle le dernier reconnaît que son fief noble de Forges est tenu de la châtellenie de Lingèvres. Il rendit lui-même aveu au Roy en 1498, de son fief et châtellenie de Lingèvres par un huitième de hautbert (1).

Godefroy de Hoye, seigneur et patron de Lingèvres, fonda audit lieu quelques obits, et fut inhumé en 1525 dans le chœur de l'église où l'on voit son tombeau. Il avait rendu aveu au Roy le 26 mars 1517 de sa châtellenie de Lingèvres (2).

Messire Gaston de Hoye, baron de Blangy et châtelain de Lingèvres passa le 15 janvier 1547 une transaction devant les notaires de Blangy avec Pierre Costard, sieur de La Motte, au sujet de quelques droits.

M. Pierre Hoye, prêtre, sieur de Blangy, rendit foy et hommage à la chambre des comptes le 9 octobre 1551 pour les fiefs de Lingèvres et de Hottot. Il présenta le 10 mai 1565 une déclaration au procureur du Roy, receveur du Domaine, suivant les lettres patentes de Sa Majesté. Il inféoda en 1593 quelques héritages à deux particuliers, sous condition, entr'autre choses, de lui apporter au jour et fête de Saint-Martin d'Été, patron de la paroisse, un denier d'offrande à son banc et chaise.

Françoise de Hoye, son héritière, dame de Lingèvres,

(1) *Aveux de la viconté de Bayeux.*
(2) *Aveux de la viconté de Bayeux.*

fut mariée à la fin du même siècle à Jaques du Breuïl, écuyer, dont vint Jean du Breuïl, chevalier, seigneur et patron de Lingèvres, Bucéels, décédé en 1631. Il rendit aveu au roi en 1616 pour le fief et châtellenie de Lingèvres et la seigneurie de Hottot. Il laissa pour fille unique Catherine du Breuïl, dame des dits lieux, morte en 1696.

Elle épousa : 1° François du Poërier, seigneur de Portbail, père d'Antoine, qui suit; 2° Pierre Costard, écuyer, seigneur de Hottot, qui à cause d'elle fut châtelain de Lingèvres, et en eut des enfants. Il rendit au Roy son aveu le 1er mai 1676 par lequel il déclare que la châtellenie de Lingèvres s'étend dans cette paroisse et dans celles de Longraye, Hottot, Bucéels, Choüain, Couvert, Villers et ès environs. Il acheta en 1703 la haute justice de Hottot et de Lingèvres, fit employer dans l'adjudication, les droits honorifiques de Lingèvres, et le patronage utile de Hottot. Cependant comme il avait déclaré par écrit à son beau-fils que ces droits étaient attachés à la châtellenie de Lingèvres, laquelle il avait prise par option, la déclaration prévalut à la clause du contrat.

Antoine du Poërier, chevalier, seigneur de Lingèvres, sorti du premier lit de Catherine du Breüil, fut père de Suzanne-Françoise-Thomasse du Poërier, laquelle porta en mariage la châtellenie de Lingèvres à messire Luc-Isaye du Hamel, seigneur de Rochefort et de Clouay, subdélégué de M. l'Intendant de Caen au département de Saint-Lô.

L'abbaye de Cordillon est du territoire de Lingèvres. Elle fut fondée vers 1200, et tire son nom, selon le P. du Moustier, du petit ruisseau de Riller, auprès duquel elle est bâtie. *Ferunt dici Çourdillium, quod juxta cur-*

rentem Rillam, vulgo Riller, conditum sit amnem (1). Cette abbaye, dédiée sous le titre de saint Laurent, martyr, est occupée par des religieuses de l'ordre de saint Benoît. On dit que leur premier établissement était à Bayeux même, dans la paroisse de Saint-Étienne, autrement Saint-Sauveur, et que s'y trouvant trop à l'étroit, elles le quittèrent pour aller à Lingèvres où Guillaume de Solliers, seigneur du lieu, leur donna un terrain plus étendu, plus commode, au milieu de son bois. Il les mit en possession de la chapelle de Saint-Laurent qu'il avait en ce lieu, leur donna les maisons et les terres qui l'environnent avec des droits de chauffage et de pâturage dans son bois (2). Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, confirma ces donations en 1210. Mathilde Tesson, femme du fondateur, augmenta la fondation de son mari en 1217. Jean de Reviers y donna du bien en 1230 pour l'acquit d'une messe quotidienne *de Beata*. Les registres de l'évêché de Bayeux font mention de deux chapelles qui existaient au xv^e^ siècle dans cette abbaye, l'une de Saint-Maur pour laquelle fut expédié un visa le 23 septembre 1465 sur la nomination de M^me^ d'Harcourt, abbesse, l'autre de Saint-Laurent *ad majus altare*, dont le visa est du 7 juin 1469.

J'aurais pu me dispenser de parler des abbesses qui ont gouverné cette abbaye, mais un mémoire particulier qui m'a été généreusement prêté par une dame de cette maison et quelques notes que j'ai faites moi-même, m'obligent d'ajouter ce qui suit à la notice qu'on trouve de ces abbesses dans le nouveau *Gallia Christiana*.

Nicolle est la première abbesse dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Elle a été omise dans le *Gallia*

(1) *Neust. Pia*, p. 919.
(2) *Mémoires de M. de Rochefort*, p. 3.

Christiana (1). Elle vivait en 1247. La manière dont il est parlé d'elle dans les titres de la maison ne laisse aucun doute sur la noblesse de son extraction.

Michelle de Combray était religieuse, professe de ce lieu et portait pour armes : de synople à la bande de gueules.

Jeanne de Tessel était d'une ancienne famille dont les biens étaient entre Caen et Cordillon.

Nicolle de Feuguerolles était fille de messire Jean de Feuguerolles, seigneur dudit lieu et de Saint-Louet, et de noble dame Jeanne de Vaucelles. Elle vivait encore en 1358, et mourut vers la fin de cette année-là.

Philippine Thésart fut élue abbesse en 1409; elle était issue de la maison Thésart, châtelaine des Essarts, depuis barons de Tournebu. Elle était nièce de Louis Thésart, évêque de Bayeux, depuis archevêque de Reims, fille de Hébert, seigneur des Essarts, et de Perrette de Dampierre.

Elle a été inconnue aux auteurs de l'*Histoire des grands Officiers de la couronne*, qui ont donné la généalogie de cette maison, t. II, p. 33 et suivantes. C'est d'elle dont il est parlé dans le catalogue des rôles normands les années 1417 et 1418. *Libertates confirmatæ abbatissæ S^ti Laurentii* de *Cordillon. Pro abbatissa S^ti Laurentii de Cordillon.*

Marguerite de Loucelles, fille de M. Jean de Loucelles, écuyer, seigneur de la paroisse de Cornières (aujourd'hui Anctoville). Elle décéda en 1461.

Perrette de Littehaire existait encore en 1480-selon le *Gallia Christiania*, et mourut au mois d'octobre 1486 selon le mémoire de l'abbaye. Ces dates sont contredites par l'acte suivant. — *Die 22 7^bris 1473. Dominus Vica-*

(1) *Mémoires de Cordillon.*

rius de speciali mandato Domini passata electione per modum compromissi facta de persona Isabellæ de Troismonts ad monasterium seu abbatiam S. Laurentii de Cordillione ordinis S^ti Benedicti, vacantem per mortem Dominæ Perretæ de Littehaire..... quia dicta Isabella plurimum existat commendata zelo religionis et vitæ munditia, ac de nobilibus parentibus orta, eam auctoritate ordinaria præfecit in abbatissam dicti monasterii..... (1).

Jeanne de Troismonts, d'une très ancienne maison, prenait ordinairement la qualité d'humble abbesse de Saint-Laurent de Cordillon, au prieuré dudit lieu. Elle était morte en 1517 (2).

Bonne d'Harcourt nomma à la cure d'Orbois au mois de janvier 1573.

Jeanne de Savonnières mourut âgée de 110 ans selon le mémoire de l'abbaye. Elle est inhumée au milieu du chœur, où l'on voit son tombeau.

Catherine de Savonnières, nièce de la précédente, était alliée par Madeleine de Beauveau, sa mère, à toutes les maisons royales de l'Europe. Le nouveau Moreri met Gyonne de Beauveau, femme de Jean de Savonnières, seigneur de La Bretèche.

Marie Le Prevost, issue d'une famille riche de Normandie, eut une affaire avec M. Servien, évêque de Bayeux, pour avoir reçu la profession de Charlotte de Matignon sans l'avoir fait examiner auparavant par l'ordinaire. On lui envoya une suspense de ses fonctions. Elle lui fut signifiée le 7 janvier 1655 par M. Manoury, curé de Saint-Martin de Bayeux. Cette abbesse reconnut

(1) *Reg. anni*, 1473, p. 29 et 30.
(2) *Mémoires de M. de Rochefort*, p. 10.

sa faute, fut relevée le 20 suivant, et mourut le 13 avril 1658 (1).

Marie-Anne-Angélique de Froulay de Tessé, douée d'un grand mérite et fort savante, vit mourir Jeanne de Bonnefonds, une de ses religieuses âgée de 99 ans, et 80 de profession, le 9 février 1745.

Marie-Suzanne Le Berceur, fille de Hervé, marquis de Fontenay, gouverneur des ville et château de Cherbourg, et de Marie de La Luzerne de Brevans. Son tendre attachement pour Cordillon où elle avait pris le voile, lui fit refuser l'Abbaye-aux-Bois située dans Paris, à laquelle le Roy la nomma en 1745. L'abbaye étant devenue vacante en 1751, toute la communauté fit de vives instances afin d'avoir la dame de Fontenay pour abbesse, et Sa Majesté accorda cette grâce aux vœux unanimes des religieuses. Elle décéda le 9 novembre 1755, âgée de 72 ans.

Bonne-Eulalie d'Enneville, religieuse de Valognes, fut nommée à l'abbaye de Cordillon en 1756, et Marie de Jucoville de Faoulq, une de ses religieuses, fut nommée à celle de Valognes en 1761.

Les bénéfices cures qui suivent sont à la nomination de l'abbaye de Cordillon : Lingèvres, Orbois, Manvieux, Sainte-Croix-Grandtonne, alternativement, et Cambernon sous Coutances.

Locheur (Saint-Jacques du). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 70 feux, notariat de Noyers.

Son territoire, d'assez petite étendue, est situé en côteau sur la rivière d'Odon, et sur la grande route de Caen à Vire.

Cette paroisse est à 3 lieues et demie de Caen, 2 lieues

(1) Reg. de l'érêché, p. 27 et 29.

du bourg d'Auney et une lieue et demie du bourg de Villers. Les paroisses limitrophes sont : Arry à l'Orient, Tournay à l'Occident, Neuilly-le-Malherbe au Sud, et Noyers au Nord (1). Ce n'était anciennement qu'une chapelle située dans la paroisse d'Arry, et à la pleine collation du chanoine de ce nom. Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, par décret du 23 janvier 1162, l'érigea en paroisse, et la démembra de la prébende d'Arry pour la soumettre à l'avenir au chanoine du Locheur (2). *Ego Philippus Bajocensis ecclesiæ minister humilis ad eam respiciens consuetudinem quæ in ecclesia Bajocensi pro parte majori obtinet, ut videlicet ecclesiæ quæ in præbendarum territoriis fundatæ sunt territoria pertineant, convenientia canonicorum Bajocensis ecclesiæ, constituo capellam de Locheor cum omni jure suo esse canonici ejusdem loci qui nunc vel futurus est, et in nullo esse subjectam ecclesiæ de Arre.* Henri II, successeur de Philippe d'Harcourt, confirma cette érection en 1166.

Le chanoine du Locheur présente de plein droit à la cure et perçoit toutes les dîmes de cette paroisse. Ses hameaux sont de peu de conséquence. Il n'y a pas d'autres fermes écartées que celle du Mesnil sur le chemin du Locheur à Noyers.

Longraye (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, notariat de Lingèvres, 280 communiants, 100 enfants, 107 feux et 400 habitants.

Le nom latin de cette paroisse *Longarea*, par abréviation pour *Longa area*, vient de la figure oblongue de son

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 172.

(2) *Mémoire du Chapitre. Cont. in. de Nesmond*, p. 3 et 4. *Ex lib. nig. Bajoc.*

territoire qui s'élargit aux deux extrémités, et se rétrécit dans le milieu. Elle a une lieue de long, trois quarts de large depuis Livry jusqu'aux Orailles, 2 hameaux de sa dépendance, et demi-lieue du côté de Maupertuis, autre hameau.

Outre ces 3 hameaux, on trouve encore Douchy, la Poterie, l'Église, la Rue-de-Longray, les Essarts et Berroles. Le côté par où elle est bornée au levant d'été des paroisses de Juaye et de Lingèvres, est un côteau d'où l'on tire de la pierre à chaux, long d'une lieue. Au bas, coule un ruisseau, depuis Maupertuis jusqu'au-dessous de Berrolles, où il va se décharger et grossir la rivière d'Aure qui va à Bayeux; ce ruisseau s'appelle l'eau de Vession. Il prend sa source dans la paroisse d'Orbois, qui la borne au soleil de 10 heures. Le reste de Longraye est un plat pays, partie en prairies, partie en labour, et jouxté par Torteval au couchant d'hiver. Elle est à 3 lieues Nord de Bayeux, 2 lieues Ouest de Caumont, 2 lieues Sud de Villers.

L'église est située sur le ruisseau de Vession et très proche de la paroisse de Torteval. Peu au-dessous, cette paroisse n'a qu'un jet de pierre de largeur entre Juaye et Torteval. Le méridien de Bayeux passe obliquement sur cette paroisse par le pied de l'église.

Jamais paroisse n'a été plus fleurie de fiefs. Le Roy et M. Gosselin, seigneur de Manneville, en ont chacun un. Le sieur Léonard, seigneur d'Argouges en a 2 au haut de Maupertuis, qui sont Le Pain et Le Mesnil. Le châtelain de Tilly y a une extension appelée la verge de. Maupertuis. L'abbaye d'Aunay, un fief dans le village Douchy; le séminaire de Bayeux, un autre au même endroit, nommé le fief de Gueron avec droit de dîme; M. Le Breton du Mesnil-Amant, le fief de Berrolles qui

est le plus étendu de tous ; M. l'abbé de Marguerye, le fief de Livry ; les religieux de Saint-Vigor près Bayeux, le fief de La Fiotte au-dessous de Berrolles, avec droit de dîme ; et le commandeur de Baugis, une extension dans l'enclave de Berrolles appelée le fief du Temple. Le Roy comme possesseur du fief au droit de Mathilde ou Maheust de Solliers ; M. de Manneville, comme tenant le fief dominant, présentant alternativement à la cure, qui était autrefois divisée en 2 portions, l'une à la nomination du duc de Normandie, représenté par le Roy, l'autre à celle du sieur de Préaux, près Evrécy, représenté par le seigneur de Manneville.

Le quart de fief de chevalier à Longraye relevant par foy et hommage de la châtellenie de Montfréville appartient à Robert Gosselin, écuyer, sieur d'Anisy, représentant la comtesse de Saint-Geran. Il s'étend à Longraye, Saint-Germain-d'Ectot, et ès environs.

Louis Gosselin eut 4 fils, l'un seigneur d'Anisy, l'autre de Garcelles, le troisième de Noyers, le quatrième de Manneville. M. d'Anisy est père de M. de Manneville aujourd'hui.

Roger de Planes, écuyer, seigneur de La Malherbière et de Longraye, consentit en 1300, le lundi avant Saint-Mathieu, et amortit pour 60 sous les terres et rentes données au Sépulcre de Caen par M. Jean de Syntheaux, chanoine du dit lieu, pour l'obit de Michel, son frère, aussi chanoine (1).

M. de Montfreville, seigneur du Quesnay et de Longray, portait : de gueules à 3 chevrons d'argent ou d'or. Sa femme était une Carbonnel, veuve Quesnay.

La dîme se partage en 3 parts dans les deux tiers de la

(1) Cartulaire du Sépulcre.

paroisse entre le curé, le prieur de Berrolles et le trésorier. Celui-ci possède sa portion par la réunion de la chapelle Notre-Dame, qui est dans le cimetière où elle sert de chœur à l'église paroissiale. Le prieuré de Saint-Vigor et le séminaire de Bayeux en ont encore chacun un trait dans l'étendue de leurs fiefs.

Noble homme, Richard de La Dangie, écuyer, donna déclaration, à cause de sa femme, du fief de Longraye tenu du Roy par un quart de fief de chevalier. Le chef est assis à Longraye et donne droit de présenter à une des portions de la cure (1). Ce Richard de La Dangie étant au lit de mort abjura l'hérésie de Calvin le dernier décembre 1613, ès-mains de Nicolas Le Roy, prêtre, bachelier de théologie et curé du lieu (2) ; au même temps Denise de Chaumontel son épouse, Jacob de La Dangie, sieur du Saulcey leur fils, Isabeth et Judith leurs filles déclarèrent renoncer aux mêmes erreurs, et rentrer dans la croyance de leurs parents.

Berrolles est un des principaux écarts de Longraye au Nord, sur le ruisseau de Vession. Il est décoré d'un fief et d'un petit prieuré simple. Dans l'aveu du temporel de l'Évêché de Bayeux rendus en 1433 par l'évêque Zanon Castiglione, il est dit que les hoirs de feu Pierre Gaalon, écuyer, tiennent par hommage de M. l'Évêque, à cause de sa baronnie de Saint-Vigor, un quart de fief de chevalier, nommé le fief de Berrolles, assis à Longraye, duquel Jean de Marguerye, écuyer, tient un huitième de fief assis audit lieu. La chapelle, sous le titre de la Sainte-Vierge, est dans la cour de la maison seigneuriale. La nomination et le titre sont attachés à l'abbaye de Longues : le titulaire

(1) *Rec. d'aveux de la vicomté de Bayeux.*
(2) Registre de l'Évêché.

doit la messe tous les dimanches et aux 4 principales fêtes de la Sainte Vierge. La dîme qu'il perçoit à Longraye lui fut aumônée en 1221 par Richard de Berrolles, seigneur du lieu (1).

Loucelles (Notre-Dame de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 35 feux, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse proche celle d'Audrieu, est sur le grand chemin de Bayeux à Caen, à droite à 2 lieues de la première, 4 lieues de la seconde et cinq quarts de lieue du bourg de Creully. L'abbé de Caen nomme à la cure et perçoit les deux tiers de la grosse dîme; l'autre tiers est pour le curé. Ce fut Guillaume d'Audrieu qui donna à l'abbaye de Caen, dans le XII^e^ siècle, l'église de Loucelles avec les aumônes et revenus qui en dépendaient. Anschetil d'Ussy lui aumôna en même temps sa terre de Loucelles, pour être associé à cette abbaye, *ut frater esset loci*, et pour être inhumé dans le cimetière de ce monastère, et après que cette condition eut été exécutée, Richard d'Ussy, son fils, confirma le don, et le mit sur l'autel. On trouve ces donations dans la chartre de confirmation que que Henri II, roi d'Angleterre, donna à la susdite abbaye (2).

On croit que c'est de là qu'a tiré son nom et son origine l'ancienne famille de Loucelles, qui porte pour armes: de gueules à la quintefeuille d'argent, au chef d'hermines. Gervais de Loucelles souscrivit comme témoin à une chartre de Guillaume du Hommet de l'année 1198. Guillaume de Loucelles, seigneur de Rousseville, Jean, seigneur de Cornières (aujourd'hui Anctoville), firent preuve d'ancienne noblesse en 1463 devant Montfaouq.

(1) *Cart. abbatiæ Longi.*
(2) *Neustria Pia*, p. 631-635.

Le patronage honoraire de Loucelles est en litige entre M. le comte de La Guiche et M. de Chivray. La maison de Chivray, originaire d'Anjou, est ancienne. La branche aînée fondit dans la maison de Grammont par le mariage de Françoise-Marguerite de Chivray, dame du Plessis et de Rabasteins, avec Antoine, duc de Grammont, pair et maréchal de France en 1634. Un Chivray, comte de Marançain, cadet de sa branche, vint dans le même siècle en Basse-Normandie, où il épousa demoiselle Élisabeth de Couvert, héritière d'une des branches de Couvert de Coulons. C'est à la représentation de cette dame que MM. de Chivray de Normandie sont seigneurs et patrons de Sottevast, du chef des Couvert, ils possèdent la seigneurie et patronage de Notre-Dame de Blangy du chef d'une Philippe, mère de la dame de Couvert, et la seigneurie et patronage de Ruqueville, du chef de Jacqueline de Thioult de Vaussieu son aïeule.

Mesnil-Patry (Saint-Julien du). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 70 feux, 250 habitants, notariat de Cheux.

Cette paroisse, appelée en latin *parochia de Mesnillo Patricis*, est limitrophe de Bretteville-l'Orgueilleuse, entre les deux grandes routes de Caen à Bayeux et à Torigny, à 3 lieues de Bayeux et de Caen, et à trois quarts de lieue du bourg de Cheux. La nomination de la cure appartient au seigneur. Les dîmes sont partagées entre les religieux de l'abbaye de Saint-Vincent-du-Mans et le curé. Le patronage utile a été longtemps contesté par ces religieux aux seigneurs du Mesnil-Patry, tels qu'à Guillaume Martel en 1356, et à Richard de Vassy en 1465, qui possédaient la seigneurie de ce lieu.

Le principal fief mouvant du Roy est ès-mains de

M. Robert André de Gouville, écuyer, seigneur et patron du Mesnil-Patry, qui a une belle maison accompagnée de bosquets. Il y a un autre fief pour le seigneur de Sainte-Honorine. La seigneurie du Mesnil-Patry a été possédée par les maisons de Martel, de Bertrand et de Vassy. Jean Martel était seigneur du Mesnil-Patry au milieu du XIVe siècle. Il donna un de ses enfants qui fut envoyé en Angleterre avec le fils unique de Pierre, sire de Tournebu, pour servir d'otages à ce dernier qui avait été fait prisonnier au château de Caen en 1346 par Thomas Holland. Ces enfants étant morts en prison, le seigneur du Mesnil-Patry poursuivit le sire de Tournebu, pour le paiement de 550 livres restants de sa rançon, dont enfin il y eut compromission, selon des contrats de 1380 et de 1387 (1).

Symon Guesdon, de Caen, acheta le 25 mars 1370, de Jean de Meulan, seigneur du Quesnay, un membre de fief assis au Mesnil-Patry, tenu par un quart du seigneur de Saint-Vaast (2).

Un contrat du 8 janvier 1398 fait mention d'Isabelle de Meulan du Neubourg, dame de l'If et du Mesnil-Patry. Elle était alors veuve pour la troisième fois, ayant épousé Olivier Painel, baron de Hambie, Guillaume de Montenay, baron de Garencières, et Henri de Thieuville, seigneur de Thieuville. Elle mourut en 1407 (3).

Missi (Saint-Jean-Baptiste de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 100 feux, notariat de Noyers.

Cette paroisse est arrosée par la rivière d'Odon, et a

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 280.
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 67.
(3) *Hist Harc.*, t. I, p. 141.

4 hameaux qui sont La Félière, La Flaguaye, Monciaux et les Forges. Le grand chemin de Caen, en Bretagne, passe par ce dernier hameau. La cure est à la pleine collation du chanoine de Missi, qui perçoit toutes les dimes.

Il n'y a qu'un seul fief qui fut porté au commencement du xv^e^ siècle par Jeanne de Missy, fille de Colin, seigneur de Missy et de Brucourt et de Guillemette Suhard à son mari Colibeaux, seigneur de Criquebeuf. Celui-ci, descendu en ligne masculine de la maison d'Estouteville, fut un des 119 gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1413. Son fils Simon, seigneur de Criquebeuf, Chamelles, Missy, Brucourt, du Han, d'Anneville et du Parc, demeura toujours fidèle à son prince légitime. Sa fidélité fut cause que Henri V, roi d'Angleterre, usurpateur de la Normandie, le dépouilla de ses biens pour les donner à Colart de La Porte en 1421 et 1422. Il est nommé dans un arrêt de l'échiquier de 1445. Il mourut sans enfants, et laissa pour héritière Perrette de Criquebeuf sa sœur, qui avait épousé Richard de La Rivière, seigneur de Gouvy, fils d'Enguerrand seigneur de Romilly (1). De cette alliance sortit entre autres : Jean de La Rivière leur second fils, seigneur de Gouvy et de Missy qui laissa postérité de sa femme Jeanne de La Haye dame de Lebisey. La seigneurie de Missy appartient aujourd'hui à M. Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches. Cette paroisse est à trois quarts de lieue du bourg d'Evrécy et à 3 lieues de Caen.

(1) *Hist. des gr. offi.*, t. VIII, p. 102. *Hist. Harc.*, t. I, p. 531.

Mondrainville (Saint-Denis de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 69 feux, notariat de Cheux.

Elle est bornée au Midi par l'Odon qui la sépare de Baron et de Gavrus, et au Nord par le ruisseau de Salbet qui la partage en partie du terroir de Cheux. Le grand chemin de Caen en Bretagne traverse son terroir au Midi de l'église. A 20 ou 30 perches de cette église, et du même côté, il y a un fort beau parc d'environ trois quarts de lieue de tour, et tout emmuraillé pour le seigneur. On y voit : terres à labour, herbages, bois taillis et de hautes futaies, et un grand étang.

La paroisse est comme partagée en deux parties à peu près égales par rapport aux habitations. La moitié consistant en 20 maisons porte le nom de hameau de l'Eglise ou de Mondrainville, l'autre, appelé Colleville, situé entre le Nord et l'Est à un petit tiers de lieue de l'église a, outre autant de maisons, une terre et une maison considérable pour M. de Gouville-Pontoger avec une chapelle domestique, et des halles pour la boucherie qui tient tous les samedis, et durant le mois d'aoust, tous les dimanches en faveur des Oûtrons (1). Il y a devant la place une chapelle sous l'invocation de la Nativité de la Sainte-Vierge, laquelle est annexée à la cure de Mondrainville. Le curé est dans l'usage d'y faire dire la messe les 4 dimanches du mois d'aoust, et les jours de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte-Vierge.

M. de Bernières de Gavrus est seul seigneur de Mondrainville. Le prieuré du Plessis-Grimoult a la nomination de la cure, et les deux tiers de la grosse dîme ; le curé a l'autre tiers. Cette paroisse est à 2 lieues et demie

(1) *Oûtrons*, ou *Aoutrons*, ouvriers engagés pour faire la récolte en août.

de Caen, une lieue du bourg d'Evrecy et deux tiers de lieue du bourg de Cheux.

Il paraît par la chartre que Richard II donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, que ce prince lui avait aumôné, la moitié de la paroisse de Mondrainville, voisine de celle de Verson qu'il lui avait donnée également. *Trado etiam perpetua donatione... medietatem cujusdam villæ Mondrevillæ quæ his adjacet, terræ nempe Versum.* Hugues de Bayeux, évêque de cette ville, est signé à cette chartre (1).

Jean de Mondreville, écuyer, au lieu de Jean de Mondreville, son prédécesseur, tenait, en 1453, à foy et à hommage, de la baronnie de Douvre, un huitième de fief assis à Mondreville et ailleurs, nommé le fief de Mont-Gautier (2).

Etienne Duval, riche marchand de la ville de Caen, et natif de Mondrainville, a rendu sa mémoire recommandable dans l'histoire par le service important qu'il rendit à son prince, en faisant entrer adroitement quantité de vivres dans Metz en 1552, peu de temps après qu'elle fut assiégée par Charles-Quint. Le roy Henry II, pour l'en récompenser, lui donna gratuitement des lettres de noblesse. Ce Duval, seigneur de Mondrainville, fut trésorier de l'Ordre de Saint-Michel (3), le 8 mars 1569, au lieu de Nicolas de Neuville, dit Le Gendre, seigneur de Villeroy. Il laissa deux enfants de Louise de Malherbe, fille du lieutenant général de Caen, où il mourut fort âgé.

Jacques Duval de Mondrainville, son fils, lui succéda dans la même charge, et en donna sa démission, après avoir été fait chevalier du même Ordre le 27 septembre

(1) *Neustria Pia*, p. 378.

(2) *Aveux de l'Evêque de Bayeux* en 1453.

(3) *Dict. de Moreri*, au mot : Ordre de Saint-Michel.

1577. Il prend les qualités de seigneur de Mondrainville, Rotz, Dampierre et baron de Ham, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme de sa chambre, et gouverneur de Sainte-Ménehould, dans la provision qu'il donna en 1587 pour la cure de Saint-Martin-de-Fontenay. Cahagnes dit qu'il avait parcouru l'Italie et l'Allemagne, et qu'il savait le grec, le latin, l'italien, l'allemand et l'espagnol. Il fut obligé de sortir de France pour avoir tué en duel Sadinius, Italien, qui avait tenu des propos désavantageux sur les Normands (1). Il se retira chez le duc des Deux-Ponts jusqu'à ce qu'il eut obtenu des lettres de grâce de Henri III. Chargé par ce prince de lever des troupes en Allemagne, il s'acquitta de sa commission avec l'applaudissement de la cour. Il s'attira depuis l'indignation du Roy, qui s'aperçut de ses liaisons avec le duc de Guise. Il fut dépouillé du gouvernement de Sainte-Menehould, perdit ses meubles et effets qui y étaient répostés, et fut enfermé d'où il ne sortit qu'à force d'argent. Il se retira auprès du duc de Lorraine où il passa le reste de ses jours. Il avait épousé une Bossut d'une illustre famille de Champagne, et en eut plusieurs enfants. L'aîné porta les armes en Hongrie pour l'Empereur contre les Turcs.

Monts (Saint-Martin-de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 120 feux, notariat de Noyers. *Ecclesia de Montibus.*

Cette paroisse, bornée au soleil couchant par la Seulle, est traversée par trois doits ou ruisseaux : Le Faicq, Le Revel et Le Fains, qui se réunissent pour se décharger ensuite dans la Seulle, au même lieu. 5 hameaux ou vil-

(1) *Elogia civium Cadomensium*, 83.

lages composent son territoire, savoir : Le Faicq, La Vallée, La Landelle, Les Houlles, et Jugy, Messieurs de Bonnefonds et de Sallen présentent alternativement à la cure ; le chanoine de Monts en l'église de Bayeux en est le collateur, et jouit des grosses dîmes. Elle est à une lieue du bourg de Villers.

Moüen (Saint-Malo-de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 60 feux, notariat de Cheux.

Elle est sur la rivière d'Odon, et s'étend jusqu'au hameau de Colleville du district de Mondrainville, où elle réclame 3 maisons. Le grand chemin de Caen en Bretagne passe au travers de la bruyère de Moüen. L'abbé de Caen nomme à la cure de plein droit, et perçoit les deux tiers de la grosse dîme, l'autre tiers est pour le curé.

La chartre de confirmation de Henry II, roy d'Angleterre, pour l'abbaye de Saint-Etienne nous apprend comment le patronage et les dîmes lui furent donnés. Le passage mérite d'être rapporté. *Robertus filius Bernardi incendit quatuor domos Stephani, et unum torcular, cum omnibus vinariis, quorum magna copia erat apud Mool, tempore vendemiarum, et sic cum prædicto damno fuit aliud magnum de vino, scilicet nec non et de cubatis, de bobus et de pluribus aliis rebus, pro quibus damnis dedit ipse Robertus 40 solidos census et decimam de Moüen juxta Ceux et omnes illas consuetudines et vadimonia et emptiones, absque eleemosinis quas ipsi monachi tenebant ad Mool, de Hugone de Rovrey et Emma uxore sua.* M. de Jumilly est seigneur temporel de Moüen. Elle est à une demi-lieue du bourg de Cheux et à 2 lieues de Caen.

(1) *Neustria Pia*, p. 636.

Noyers (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 180 feux, 500 communiants, lieu de notariat.

Cette paroisse est située sur la grande route de Caen en Bretagne qui traverse le milieu de son territoire. Elle a pour paroisses voisines : Grainville, au levant ; Missy et Le Locheur, au midi ; Tournay et Mons, au couchant ; Vendes et Bretteville-sur-Bordel, au nord. Il y a 13 hameaux : La Picardie, La Croix, Le Londel, Sourdeval, Carreley, Cachy, Roty, Landelles, La Senevière, Bordel, Bretteville, Qudeville et Belle-Jambe.

La petite rivière de Bordel y prend sa source dans le hameau du même nom. Elle est grossie par les ruisseaux de Cachy et de Senevière, qui viennent du bas des Landes de Montbroc dont il y a une bonne portion sur Noyers ; de là elle va à Fontenay-le-Pesnel se perdre dans la Seulle. Il y a encore le ruisseau de la vallée Quesnay qui prend sa source entre Noyers et Tournay, passe par Arry, et va se perdre dans l'Odon.

Le bénéfice est régulier. Les religieux du Plessis-Grimoult y présentent, et perçoivent les grosses dîmes. M. de Manneville en est seigneur ; il y a un château qui porte le nom de la paroisse. Le seigneur y possède 4 fiefs, qui sont : Noyers, Anisy, Caligny et Clinchamps, et tiennent le premier rang. Il y a en outre les fiefs d'O, du Plessis, de Belle-Etoile, de Ténières et de Saint-Contest. Les fiefs d'O et de Ténières ont chacun une grosse ferme. Celui-ci est possédé sous le nom de baronnie par l'abbaye d'Ardenne. Il y avait anciennement une chapelle. Elle tient : *Baroniam de Thesnariis cum omnibus juribus, et pertinentiis una cum domibus* de la libéralité de Richard-Cœur-de-Lion, duc de Normandie, roi d'Angleterre (1).

(1) *Neustria Pia*, p. 706.

Vaultier, archevêque de Rouen, souscrivit à la donation en date du 27 mars de la première année de son règne, c'est-à-dire de l'année 1189.

Elle est à 3 lieues et demie de Caen, à une lieue et demie de Villers-Bocage, et à une lieue des bourgs d'Evrecy et de Cheux.

Orbois (Saint-Pierre-d'). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 55 feux, notariat de Lingèvres.

Elle est sur la petite rivière de Candon et n'a rien de remarquable qu'une lande ou commune de 300 vergées. Son nom latin, suivant le mémoire communiqué par le sieur curé, est *Aureatum Lignum*. Le Livre Pelut de l'évêché l'appelle tout uniment *ecclesia de Orboys*. 4 hameaux composent son territoire : Le Moutiers, Lietot, La Londe et Feugueret. L'abbesse de Cordillon présente à la cure et jouit des dîmes. La seigneurie temporelle relève de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Elle appartient à M. de Touchet, à cause de demoiselle Louise-Léonard d'Orbois, sa femme. La paroisse est à cinq quarts de lieue du bourg de Villers.

Parfourru-sur-Odon (Saint-Laurent-de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 30 feux, notariat de Noyers.

Cette paroisse est située en côteau sur la rivière d'Odon, bornée à l'Orient par Tournay, et à l'Occident par Espinay. Son territoire est petit. Il n'y a point de hameaux. La maison seigneuriale quoi qu'ancienne, est fort belle. Elle est accompagnée de 2 avenues de chênes et de sapins, avec un carré d'eau dans la cour qui se répand dans les terres et leur porte la fertilité. L'abbé de Cerisy présente de plein droit à la cure ; la dîme appartient au curé. La seigneurie est un quart de fief d'haubert mouvant du

Roy. Elle a été possédée par une famille noble du nom de Boussel. Le dernier, mort sans postérité en 1761 d'une demoiselle Dubois de Litteau, sa femme, était ancien capitaine et major de dragons, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et pensionnaire du Roy. Il avait servi plus de 40 ans, et s'était trouvé à plusieurs sièges et batailles. Elle est à 4 lieues et demie de Caen, une lieue et demie d'Aunay, et une demi-lieue de Villers.

Saint-Vaast. Châtellenie, sergenterie de Villers, élection de Caen, 40 feux, notariat de Cheux.

Cette paroisse est située sur la rivière de Seulle, où dans le hameau d'Etregy, elle est grossie par deux ruisseaux qui séparent Saint-Vast et Vendes, et qui, après leur réunion, coulent dans la première paroisse. Le patronage de la cure, et la nomination de l'ancienne chapelle de Saint-Marc dans le château, sont attachés à la seigneurie de Saint-Vast. Le curé a les dîmes. Les seigneurs s'étant fait Calvinistes y établirent un consistoire, qui fut le dernier détruit dans la Province, après la révocation de l'Edit de Nantes. Il était situé dans le hameau d'Etregy, on en voit les ruines. C'est aujourd'hui une petite maison manable, dont jouit un paroissien de Vendes. Ses biens ont été réunis aux hôpitaux de Caen.

C'est dans cette paroisse que les habitants de Macé (1), près d'Alençon, vinrent cacher vers l'an 865 les reliques de saint Ravend et de saint Rasiphe. Ces saints avaient souffert une mort aussi injuste que cruelle à Macé, vers le VI^e^ siècle, par ordre d'un seigneur breton de leur pays. Leurs corps demeurèrent dans l'oubli jusqu'en 1047, que Hugues, évêque de Bayeux, par la révélation d'une sainte

(1) *Dict. univ. de la France*, au mot : Macé. T. II, col. 431.

religieuse, alla processionnellement avec son clergé les lever de terre, où ils furent trouvés à 20 pieds de profondeur, ensevelis dans une peau de cerf (1). On les apporta dans l'église cathédrale où le duc de Bouillon-La-Mark, gouverneur de Normandie, les fit jeter au vent ou cacher en 1562, pour avoir l'or de la châsse où ils reposaient. On bâtit sur leur tombeau uue chapelle qui subsiste encore, et où l'on va réclamer l'intercession de ces deux saints pour les fruits de la terre. A propos de ces deux saints, il faut remarquer que Hermant a avancé que l'abbaye de Cordillon était primitivement dans la paroisse de Saint-Vast (2), et qu'il n'existe ni preuve ni monument pour prouver qu'il ait jamais existé une abbaye dans cet endroit.

Noble homme Yves Durevye, seigneur de Saint-Vast de la R. P. R. (Religion prétendue réformée), avait servi sons le duc de Longueville (3). Etant mort sans enfants, il fut enterré par ceux de sa communion le 18 juin 1596, dans le chœur de l'église de Saint-Vast. L'official, à la requête du promoteur, ordonna l'exhumation du corps pour être mis en terre prophane, et interdisit l'office divin dans l'église comme étant polluë. Le curé, au lieu de satisfaire à la sentence, se porta pour appelant au Parlement de Rouen qui lui enjoignit de l'exécuter de point en point (3). Demoiselle Jeanne de Glatigny, veuve dudit seigneur, intervint au procès, et se porta pour appelante de toute la procédure au Grand-Conseil, etc. Il portait : d'azur au cygne d'argent, au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable.

(1) *Breviarium Bajocense*, 23, *Julii*.
(2) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 26.
(3) Mém. tirés de l'Evêché.

Cette paroisse est à 4 lieues de Bayeux.

Le fief de Saint-Vast et d'Ondefontaine doit à la temporalité de l'évêché de Bayeux, duquel il relève à cause de la baronnie de Saint-Vigor, un cor et un éperon tout neuf fourby par chacun an (1). Il est sujet au service de deux chevaliers au pays de Normandie en l'ost du prince, quand il est mandé, et au service d'un ancien chevalier de hors iceluy pays de Normandie, selon l'ancien établissement. Le seigneur du fief de Saint-Vast et Ondefontaine est encore sujet à conduire et mener l'évêque de Bayeux d'un côté, quand il vient de nouvel en son église de Bayeux prendre sa possession, c'est à savoir, depuis le prieuré de Saint-Vigor-le-Grand jusqu'à ladite église de Bayeux, et pour ce, doit avoir la première coupe ou hanap ou autre vaissel en quoi boit ledit évêque, la première fois qu'il dîne en son manoir ou hôtel épiscopal audit lieu de Bayeux, et n'est sujet au relief, treizième et aides coutumiers ès cas offrants, et aux droitures et hommages appartenants.

Le seigneur de Saint-Vaast tient la gauche du prélat, et le châtelain de Beaumont la droite. C'est un privilège que leur donnent leurs seigneuries, et non pas une servitude comme le pense le vulgaire mal instruit, puisque ces deux places près d'un évêque qui pontifie, n'appartiennent qu'au sacerdoce, la plus respectable de toutes les conditions.

Robert fils, Hamon-le-Hardi (*Audens*), est le premier seigneur de Saint-Vast que l'on connaisse. Il laissa de Mabille de Montgommery sa femme, plusieurs enfants qui héritèrent de lui. On compte entre autres : Sibille, femme de Robert de Kent, comte de Glocester, fils natu-

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux du 4 avril 1453.

rel de Henri Ier, roi d'Angleterre (1). Les registres de l'évêché marquent que la présentation de la cure de Saint-Vast appartenait en 1356 à l'héritier de Jean Tesson, et que le droit de présentation formait un litige en 1466 entre Guy des Biars, chevalier, et Guillaume de Cerisay.

Guyon des Biars, Loys Badin, écuyers, tenaient en 1453 ainsi que les demoiselles leurs femmes, héritières ou ayant cause par raison d'elles, de défunt Jean Tesson, en son vivant écuyer, de la baronnie de Saint-Vigor-le-Grand, par hommage nuëment et sans moyen, les terres et seigneuries de Saint-Vast et d'Ondefontaine, noblement et franchement, à court et usage et simple gage, et s'étendant ès dites paroisses (2). Cette seigneurie est à présent unie et incorporée au marquisat de Malherbe-Juvigny, et possédée par messire Augustin-François, marquis de Malherbe.

Desquels fiefs de Saint-Vast et Ondefontaine sont tenus en hommage les fiefs nobles qui suivent :

Un fief entier assis ès paroisses d'Epinay, viconté de Bayeux, et de Saint-Manvieu en la viconté de Caen, appartenant à messire Thomas du Bois, chevalier.

Les héritiers de feu messire Richard de Cully, en son vivant chevalier, en tiennent un quart de fief dont le chef est assis en la paroisse de Cully, et s'étend illec et ailleurs, viconté de Caen.

Item en est tenu un demi-fief de chevalier assis en la paroisse de Cagny, qui jadis fut tenu par feu messire Loys Le Bourgeois, en son vivant chevalier.

Les religieux de Saint-Evroult en tiennent un quart de fief assis à Boulon, viconté de Falaise.

(1) *Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 1067.
(2) Même aveu que ci-devant.

Les héritiers de feu Thomas du Pont et sa femme à cause d'elle, ont certaines tenures et moulins à Saint-Laurent-sur-la-Mer.

Un quart de fief assis en la paroisse de Bernesq, viconté de Bernesq, qui jadis fut à feu Colin de Bernesq, en son vivant écuyer.

Un fief ou noble tenure à Juaye, qui fut à messire Robert de Percy.

Un membre de fief assis en la paroisse de Formigny, Engranville et Tournières, viconté de Bayeux, et à Bucheville en Cotentin, qui fut jadis à messire Robert Le Moyne, jadis chevalier.

Un quart de fief de chevalier assis en la paroisse de Vigne (*Vieux* ?) viconté de Caen.

Les hoirs Colin Fobin (?) et Jean d'Arclais à cause de leurs femmes, tiennent un membre de fief assis à Neuilly-le-Malherbe, viconté de Caen, et le fief de Montbosq en la viconté de Bayeux.

Un quart de fief nommé le Fieu de La Londe-sur-Drôme, viconté de Bayeux, qui jadis fut au seigneur de Damigny.

Un fief assis en la paroisse de Saint-Vast qui ja pieça fut à feu messire Guillaume du Plessis, en son vivant chevalier.

(Jeanne du Plessis, dame de Saint-Vast, en basse Normandie, sœur de Charles, chevalier, fut mariée en 1512 à Rolland Thésart, seigneur des Essarts (1).)

Item les hoirs de feu Pierre du Fresne en tiennent un fief entier assis en la paroisse du Fresne, viconté de Bayeux, et à Coignepet (?) en la viconté de Caen.

(1) *Histoire des grands Offic.*

Un quart de fief en la paroisse de Villy, viconté de Caen, qui fut à feu Geoffroy de Banville.

Un sixième de fief en la paroisse d'Anisy, viconté de Caen, qui fut à feu Pierre d'Anisy, prêtre.

Les hoirs de Jean du Bois dit Le Gascoing en tiennent un quart de fief appelé le fief de Marcelet, assis à Saint-Manvieu.

Un huitième de fief qui fut à messire Pierre de Juvigny, chevalier, assis au Mesnil-Landon.

Tessel (Saint-Germain de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 50 feux, 160 paroissiens, notariat de Cheux.

Cette paroisse, à trois quarts de lieue du bourg de Cheux, est sur la petite rivière de Bordel, et a deux hameaux : Le Roray et Le Marais. Le corps de l'église est assez beau. On y voit un ancien tombeau qu'on dit être celui d'un chanoine dignitaire de la cathédrale de Bayeux; il est orné de figures et d'une inscription gothique qu'on ne peut presque plus lire, surtout depuis qu'on a blanchi le mur contre lequel elle est placée.

Il y a deux fiefs, celui de Tessel avec le patronage de la cure, que tenait Jean de Villers ou de Villiers en 1360, et Thomas de Carbonnel en 1580, et celui de Roray. M. le marquis de Malherbe en est propriétaire, par l'achat qu'il en a fait de messires de La Bigne pour le premier, et de M. de Mondrainville pour le second. Les religieux de l'abbaye de Caen prétendent en avoir un aussi, mais ils n'en ont d'autre titre qu'une transaction par laquelle les curés prédécesseurs se sont obligés de leur payer la somme de 110 livres par an, pour un trait de dîme qu'ils disent leur appartenir en vertu de leur fief.

Tilly-Verrolles (Saint-Pierre de). Châtellenie, sergenterie de Cheux, élection de Caen, 55 feux, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse, arrosée par la Seulle, a un bourg et des halles, un marché tous les lundis, et une foire le jour de Sainte-Madeleine.

Il y a un beau château neuf entouré de douves et de la rivière. De 11 fiefs, qui sont en cette paroisse, relevants du Roy, il y en a 9 de réunis à la châtellenie. Le possesseur a droits de foire et marché au bourg de Tilly; droits de patronage et de présentation à la paroisse et chapelle du même lieu; droits de garenne, de chasse et de pêche fort étendus ; 2 fours et 4 moulins dont les vassaux sont sujets à la bannalité; beaucoup de rentes seigneuriales et de corvées de différentes espèces; 19 fermes ou métairies en terres labourables; bois-taillis et prés, et plus de 900 acres de domaine fieffé : le tout produisant plus de 17,000 livres de revenu. C'est ainsi qu'en parlent les affiches du 14 décembre 1757 (1).

Notre-Dame du Val-de-Tilly est la chapelle dont on a fait mention ci-dessus. Elle est très ancienne et paraît avoir été considérable autrefois. Il y avait un trésorier et 4 chapelains à la nomination du seigneur, il n'y en a plus que 2 aujourd'hui. M. de Nesmond, évêque de Bayeux, par son ordonnance du 17 décembre 1712, obligea ces deux chapelains à résider à Tilly, à célébrer alternativement la messe chaque jour, et à assister aux offices divins de l'église paroissiale les dimanches et fêtes, au lieu de celui qu'ils étaient tenus de faire dans leur chapelle. Cette ordonnance fut donnée à la requête de M. Jacques Le Fournier, écuyer, sieur de Francheville, châtelain, sei-

(1) *Affiches de Paris* du 14 décembre 1757. 50 feuil., p. 197.

gneur et patron de Tilly et Hottot, pour la seconde portion.

Le chartrier compilé par le sénéchal de la châtellenie, sur le témoignage de 12 hommes d'entre 40 et 70 ans en 1375, rapporte ce qui suit au sujet de cette chapelle :

« La capelle N.-D. du Val-de-Tilly par les seigneurs qui ont été en dit lieu de Tilly anciennement fut illecques fondée en leur fond et domaine, édifiée par eux et du lour, et douée de lours biens possessions et revenus, pour cinq chapelains ou chanoignes, et lesquels seigneurs de Tilly y retindrent participation en prières et oresons et messes, et en autres divins services illecques dis et célébrés, et se y retindrent le patronage pour chacun des lieux et bénéfices desdits chanoignes pour chacune fois qu'ils écharroient vacans, et ovecques s'en y retindrent la seigneurie de ladite capelle, et se y retindrent le pouvoir de droit d'y mettre et instatuer clerc ou cousteur pour desservir ladite capelle, auquel il fut ordonné dès lors certains profis et revenus, et laquelle est pleine de cinq chanoignes qui joïssent chacun de soy des dons faits à la création de ladite chapelle, par manière de prébende ou bénéfice, et le clerc ou coutour qui a ce fut et est ordené, joït et explette ès proufis et émoluments qui a ce sont ordenés, et desquels bénéfices depuis le temps de la création, édification, et dotation de ladite capelle, lesdits seigneurs dudit lieu de Tilly continuelement ont été et sont en possession et saisine paisiblement du patronage et droit de présenter ès cinq bénéfices ou chanoinies, et de mettre et establir illecques ledit clerc ou coutour. »

Le seigneur châtelain de Tilly présente à la cure et aux deux places de chapelains. Il paraît qu'en 1356, suivant le Livre Pelut, la présentation à la cure était en litige entre l'héritier de la terre d'Auvricher et le seigneur de

Tilly. Auvricher est le nom d'un fief sis à Tilly. Le même manuscrit cite cette paroisse sous le nom de *ecclesia de Tilleyo seu de Verrollis*. Dans une provision du 4 août 1484, donnée pour la cure dudit lieu par Renée de Couesme, veuve, et comtesse de Vertus et de Tilly, on l'appelle l'église paroissiale de Verrolles, et le droit de nommer est fondé sur la qualité de dame et baronne de Tilly. Verrolles était-il le nom primitif de Tilly ? ou ces deux noms lui étaient-ils communs ? le nom latin est *Tillium* et *Tilliacum*.

La châtellenie de Tilly est très considérable, tant en domaine fieffé que non fieffé, droits, censives, redevances et prérogatives de toute espèce. M. le marquis de Matignon prétend qu'elle relève immédiatement de lui, à cause de la baronnie de Bricquebec, et il la réclame sur ce que suivant une chartre sans date dont il est saisi, ce fut un Bertrand, baron de Bricquebec qui fit l'inféodation de cette terre, et que Robert Bertrand, un de ses descendants, en la confirmant, fit en même temps de nouvelles inféodations en faveur de Henri de Tilly. Le seigneur de Tilly soutient au contraire que sa châtellenie est relevante nuëment du Roy. Il se fonde sur plusieurs aveux rendus au roy par ses devanciers pour cette terre, et notamment sur des lettres obtenues le 20 septembre 1381 du Roy Charles VI par Philippe d'Harcourt, lequel avait épousé Jeanne, héritière de la branche aînée de Tilly. Cette prétention réciproque a occasionné un grand procès qui subsiste depuis plusieurs années.

Elle a donné le nom à l'illustre maison de Tilly qui porte pour armes : d'or à la fleur de lys de gueules. Les châtelains de Tilly ont tenu un grand rang en Normandie ; ils avaient la qualité de second bachelier de ce duché,

du nombre de quatre, les autres sont les barons de Crépon, de La Ferté, et le sire de Hottot (1).

Ordric Vital, moine de Saint-Evroult, faisant l'épitaphe d'Ernard ou Arnoul, religieux dans la même abbaye, et de Guillaume de Tilly son frère, dit qu'Umfroy, sire de Tilly, leur père, était descendu du sang des Danois, *natus Unfredus de spermate Danorum*, et que son fils Robert était puissant et illustre, lui laissant le titre de Magnifique et de Marquis.

Ernaud ou Arnaud, sire de Tilly, qui est le premier de cette maison dont on ait connaissance, fut avec le duc Guillaume le Bâtard à la conquête du royaume d'Angleterre en 1066. Il eut pour fils :

Umfroy, sire de Tilly, lequel accompagna le même duc en sa conquête, et fut fait capitaine du château de Hastings en Angleterre, l'an 1098. Il eut pour femme Alix de Grentemesnil, fille de Robert sire de Grentemesnil et de Haduise Giroye son épouse, dont il laissa 4 fils : — 1° Robert qui suit; — 2° Ernard ou Arnould de Tilly, moine en l'abbaye de Saint-Evroult; — 3° Guillaume, abbé de Sainte-Euphémie; — 4° Eudes de Tilly, chevalier.

Robert, sire et châtelain de Tilly est celui qu'Ordric Vital qualifie du titre de Marquis, qui était en ce temps-là le nom que l'on donnait aux gouverneurs des frontières d'un royaume. En cette qualité, il fit bâtir le château de Rodebert en Angleterre, en l'an 1138. Il épousa Luce, dame de Baron, de laquelle il eut 3 garçons : — 1° Jean qui suit; — 2° Guillaume, évêque d'Avranches; — 3° Alain, seigneur de Baron, tige de la branche des seigneurs de Baron,

Jean I^er^ du nom, sire et châtelain de Tilly vivait l'an

(1) *Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 797.

1181. Il accompagna le roi d'Angleterre et duc de Normandie Richard, surnommé Cœur-de-Lion, en son voyage de la Terre-Sainte, et au siège qu'il mit devant la ville d'Acre en Palestine, l'an 1190. Il laissa : 1° Pierre qui suit ; 2° Robert de Tilly, chevalier nommé dans une chartre pour les patronages laïcs en 1205 ; 3° Gauthier de Tilly, chevalier.

Pierre, sire et châtelain de Tilly fut honoré par le roi Philippe II pour récompense de ses services, de plusieurs terres, en l'an 1206, comme le fut aussi Gauthier de Tilly son frère. Il assista ensuite à l'échiquier tenu à Rouen en 1213, et défendit le château d'Unfrainville, assiégé par Guillaume roi d'Ecosse. Il eut pour fils, de son mariage accordé avec une femme dont on ignore le nom de famille, savoir : 1° Guillaume qui suit ; 2° Raoul de Tilly, nommé dans la *Chronique de Normandie* vers l'an 1226.

Guillaume Ier du nom, sire et châtelain de Tilly et de Cuye, est nommé dans le rôle des seigneurs normands qui furent invités de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, en l'an 1236, et à Chinon le lendemain de l'octave de Pâques 1242, pour le service de l'Etat. Le nom de sa femme n'est point connu, mais seulement de son fils qui suit :

Jean IIe du nom, sire et châtelain de Tilly et de Cuye, fut un des témoins nommés pour informer, en l'an 1287, de la vie et mœurs de Mathieu, baron de Montmorency. Il signa ensuite à une fondation faite pour l'abbaye de La Victoire, en l'an 1293, et il mourut en 1300, le mercredi après la Toussaint. Il eut d'Isabelle de Beaumont, fille de Thibault, chevalier, seigneur de Luzarches et d'Isabeau Le Bouteiller de Senlis son épouse : 1° Jean qui suit ; 2° Thibaut de Tilly, seigneur de Luzarches

et de Cuye, qui fit échange de ses terres avec le roi Charles-le-Bel, en 1322.

Jean IIIe du nom, sire et châtelain de Tilly, de Boissay-le-Châtel, etc., fut fait chevalier par le roy Philippe-le-Bel, l'an 1313. De son temps, le dénombrement des fiefs de Normandie fut fait par ordre de Philippe-le-Long dans l'intervalle de 1316 à 1321. On trouve que Tilly relevait de la baronie de Bricquebec, appartenant alors à Robert Bertrand : *et hæc sunt feoda quæ tenentur ab ipso Bertrand... apud Tilleyum...* Il eut de Luce de Beauffou, dame des baronnies de Beauffou et de Beuvron son épouse : 1° Guillaume qui suit ; 2° Ferrand de Tilly, seigneur de Boissay-le-Châtel, auteur de la branche des seigneurs de Boissay-le-Châtel ; 3° Gillone de Tilly, femme de Jean de Pierrepont, chevalier.

Guillaume IIe du nom, sire et châtelain de Tilly près Bayeux, baron de Beauffou et de Beuvron, épousa Guillemette de Tournebu, fille de Robert de Tournebu, baron de La Motte-Cesny, et de Jeanne, dame d'Auvillers, son épouse. Il en eut un garçon et une fille, sçavoir :

Jean IVe du nom, sire et châtelain de Tilly, qui fut un des 300 gentilshommes à qui le roi Jean pardonna à Rouen, l'an 1360, et mourut sans hoirs ; 2° Jeanne de Tilly, héritière de son frère, femme de Philippe d'Harcourt, baron de Bonnestable, auquel elle porta en mariage tous les biens de la branche aînée de la maison de Tilly, tels que les baronnies et seigneuries de Beauffou, de Beuvron, de La Motte-Cesny, Grimbosc, Thury en partie, Tilly, Auvillers, Cuye, Fontaines-le-Henry, Couvains, Putot, Saint-Martin-de-Sallen, Barneville, Plannes, Seuvray, Juvigny, etc.

Philippe d'Harcourt, baron de Bonnestable, sire et châtelain de Tilly à cause de sa femme, naquit au châ-

teau d'Harcourt le 6 février 1345 du mariage de Jean, comte d'Harcourt, exécuté depuis à Rouen, et de Blanche de Ponthieu. Il obtint des lettres de Charles VI le 20 septembre 1381, pour obliger les habitants de Tessel, Bucels, Longraye et Torteval au droit de guet et de garde. Elles n'eurent pas d'effet. Il rendit aveu au Roy le 14 mai 1403, au droit de Thomas de Juvigny qui en avait rendu un pareil le 14 juillet 1381, pour un membre de fief de haubert par un quart de fief de chevalier, assis ès-paroisses de Tilly et de Hottot, et illec environ, ès-vicontés de Caen et de Bayeux, lequel fief ledit seigneur d'Harcourt avait eu par jurée faite par les gens et officiers d'iceluy seigneur Roy sur Thomas de Juvigny, écuyer. Il eut pour enfants Cristophe d'Harcourt, évêque de Chartres, et Girard qui suit :

Girard d'Harcourt, baron de Bonnestable, sire de Tilly, suivant un mémoire imprimé par le marquis de Matignon, rendit aveu le 14 juin 1413 au baron de Bricquebec, à cause de ses terres et seigneuries de Tilly, comme il appert par un arrêt de main-levée de la Chambre des Comptes de Rouen de l'année 1400 (1). Ce fut sur lui, et non sur son père, que la terre de Tilly fut confisquée, en 1420, par Henry V roi d'Angleterre, et donnée le 24 novembre de la même année à Jean de Grey, chevalier, à charge de rendre hommage d'une fleur de lys pour tout service au château d'Alençon. Il périt à la bataille d'Azincourt en 1415, laissant le suivant (2) :

Jean d'Harcourt, baron de Bonnestable et Beaufou, sire de Tilly, perdit ses terres, et non son père, comme je l'ai dit cy-devant, pour être demeuré fidèle à son Roy

(1) Erreur de date.

(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 814.

légitime ; mais il eut le bonheur de les recouvrer en 1450, comme il paraît par l'aveu qu'il rendit à Charles VII à Caen le 6 juillet de la même année, à cause de la baronnie de Tilly et de la seigneurie de Fontaine-le-Henry, cité dans un acte du 6 juillet 1454.

François d'Harcourt, sire de Bonnestable et de Tilly, partagea la succession paternelle en 1501 avec ses quatre autres frères. Il eut la seigneurie et châtellenie de Tilly avec ses dignités et appartenances. Les lots avaient été faits dès 1490, et n'eurent plus tôt leur effet à cause des procès qu'ils occasionnèrent. Les autres frères se chargèrent de payer 11 livres tournois de rente aux prêtres clercs et trésor de Tilly, suivant le testament de Jean d'Harcourt leur père. François d'Harcourt et ses frères avaient pour mère Catherine d'Arpajon, dame de Bonnestable, et de Barneville-en-Auge par douaire (1).

Cette dame fit son testament en son château de Tilly, le vendredi 7 mars 1487, par devant les notaires de l'évêché de Bayeux, par lequel elle donnait 5 sols à chacune des religions mendiantes de Caen et de Bayeux, et autant aux églises de Vouvant et de Tilly, ce qui n'était pas alors une somme modique.

Jeanne et Gabrielle d'Harcourt, filles héritières de François, sire de Tilly, épousèrent successivement et par dispense, Charles de Couesme, baron de Lucé, vicomte de Saint-Nazaire. Il mourut en 1543, laissant du second lit : Louis et Renée de Couesme, dont l'état fut contesté par leurs héritiers, nonobstant la dispense accordée en 1526 par le pape Clément VII, mais confirmée depuis. Dans un dénombrement fait en 1523 des tenants fiefs

(1) Sa femme, Anne de Saint-Germain, veuve, citée dans un acte du 20 octobre 1537.

nobles en la vicomté de Bayeux, il est dit que le plein fief et châtellenie de Tilly appartenait à Charles de Couesme, seigneur de Lucé, représentant Jeanne d'Harcourt. [D'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules.] Louis de Couesme, son fils, fit foy et hommage au Roy le 13 mars 1550, à cause de ses châtellenies et seigneuries. Il laissa sa sœur héritière de ses biens (1).

Renée de Couesme, vicomtesse de Saint-Nazaire, châtelaine de Tilly, épousa : 1° Jean du Plessis, seigneur de La Bougonnière ; 2° Odet de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour et d'Ingrande. Du second mariage vint pour fils aîné : Charles de Bretagne, comte de Vertus, châtelain de Tilly, qui prit alliance avec Philippes de Saint-Amadour, dame de Toire, veuve de Jean de Rieux, marquis d'Acerac, et fut père du suivant (2) :

Claude de Bretagne, comte de Vertus, aliéna la châtellenie de Tilly en 1614. Noble homme Jacques Blondel, écuyer, sire d'Ingy, conseiller du Roy, lieutenant-particulier civil et criminel au bailliage de Caen en fut l'acquéreur ; il avait alors 67 ans. Il portait pour armes : d'azur à la face d'argent accompagnée de 2 glands de même en chef et d'une moucheture aussi d'argent, soutenue d'un croissant de même en pointe.

Jacques Le Fournier, écuyer, devint en 1701 propriétaire de la terre et châtellenie de Tilly par acquisition. Il y fit réunir en 1705 les fiefs d'Auvrecy, Cour-Perron, Orbigny, Grestain et Boussigny. Auvrecy est assis en la paroisse de Tilly, et s'étend à Mons et Hottot. Cour-Perron assis à Tilly, Grestain au même lieu, et Boussigny à Fontenay-le-Pesnel.

(1) *Mém. pour le marq. de Matignon*, p. 33.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 875.

Son fils, seigneur et châtelain de Tilly en rendit aveu au Roy en 1735. Il mourut sans enfants vers 1750. Elisabeth-Augustine Le Fournier, veuve de N. du Hamel écuyer, sire de Fontaine, hérita de cette terre par la mort de son frère. Elle la vendit en 175... à messire François-Jean Orceau, chevalier, baron de Fontette, seigneur d'Essayes, Verpillières, Noë, des Grands et Petits-Martels, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la Généralité de Caen, qui la possède à présent.

Il est marqué que Charles d'Harcourt, baron d'Ollonde, fils aîné de Jacques, baron de Lougey, choisit par prééminence d'aînesse le fief-terre et seigneurie d'Auvrecher, anciennement nommé Verrolles, dont le chef est assis en la paroisse de Saint-Pierre-de-Tilly, et s'étend en celles de Fontenay-le-Pesnel, Juvigny, Hottot, Maupertuis, Longraye, Aiguillon, Bernières-en-Bocage, avec droit de présenter à l'église paroissiale de Tilly. Cette choisie fut faite le dimanche 24 janvier 1556 (1). La seigneurie d'Auvrecher relève du Roy à cause de la vicomté de Caen. Elle passa avec ledit patronage à René d'Harcourt, fils puisné de Charles, suivant les lots faits avec son frère nommé Pierre, le 5 mai 1583. Il ne prit point d'alliance. Tilly est à 3 lieues et demie de Caen, 2 lieues et demie de Bayeux, et à un quart de lieue du grand chemin.

Tournay (Saint-Pierre et Sainte-Anne de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 110 feux, 400 communiants, notariat de Villers.

Elle est située sur la grande route de Caen en Bretagne, arrosée par la rivière d'Odon, et divisée en 3 hameaux

(1) *Hist. Harc.*, p. 927.

qui sont : Ragny, Tournay et Villodon. Chaque hameau est titré d'un fief noble : Ragny relève de messire de Mondrainville ; Tournay, du Roy, c'est une fiéferme auquel est attaché le patronage de la cure. Il appartenait au duc de Normandie selon le Livre Pelut ; et Villodon est divisé en deux parties : la première relève de Saint-Pierre-de-La-Vieille, et la seconde, de la première. La première partie de ce dernier fief appartient à M. Le Vaillant, la seconde aux mineurs de M. Le Goubin, de la sieurie de Rencey, au diocèse de Coutances, héritiers d'Adrien Bazire, écuyer, sire de Villodon. M. de Mathan acquit la fiéferme de Tournay en 1672 de M^me^ de Moulineaux ; le fief de Villodon par échange de M. Jean Le Sens, écuyer, sire de Villodon, et le fief de Ragny par son mariage avec M^lle^ de Boran de Castilly. M. le comte de Mathan, capitaine aux Gardes françaises, a vendu ces trois fiefs à M. Le Vaillant de Léopartie en 1746, en sorte que celui-ci est seigneur et patron de Tournay. Il y a dans la cour de sa maison seigneuriale une chapelle titulaire de Sainte-Barbe, à laquelle il présente comme à la cure. Les dîmes appartiennent au curé, excepté un petit trait qui dépend de l'abbaye de Moutons au diocèse d'Avranches.

Tournay est appelé en latin *Turnaïum*, *Tornacum* et *Turrinutum*. Il y a 6 bois taillis qui appartiennent au seigneur. Celui de Ragny est le plus considérable.

C'est de cette paroisse, au village de Villodon, que naquit le brave carabinier qui, à la bataille de Lauffeld, en 1747, arrêta M. Lingonier, général de l'armée anglaise, et donna en même temps des preuves d'un héroïque désintéressement en refusant la bourse, la montre et les autres présents que lui offrit cet officier anglais pour obtenir sa liberté. Son nom est François Aude, fils de

François. Il quitta son pays pour servir dans la milice, et mérita d'être incorporé dans le corps des carabiniers.

Il n'eut de récompense que 25 louis d'or de M. Lingonier, et 200 livres de pension du Roy tant qu'il servirait. Le camarade qui lui aida dans cette prise eut 15 louis et 150 livres de pension. Le sieur Aude est actuellement cavalier dans la Maréchaussée de l'Isle-de-France aux environs de Paris. Tournay est à 4 lieues de Caen et à une lieue des bourgs de Villers et d'Évrecy.

Tourville (Sainte-Trinité de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 53 feux, 130 communiants, notariat de Cheux.

Elle est sur la petite rivière d'Odon, et sur la grande route de Caen en Bretagne, qui traverse le milieu de cette paroisse. Son nom vient, selon le poète Vace, de Torn, divinité fameuse parmi les Goths et les Normands. On l'appelle ordinairement Tourville-en-Bessin-sur-Odon.

Elle a dans son district 9 maisons de celles qui composent le hameau de Colleville en la paroisse de Mondrainville. La bruyère de Mouen est commune avec la paroisse de Tourville, et le ruisseau qui passe au pied de cette bruière pour aller se perdre dans l'Odon, la sépare de Verson, paroisse de l'exemption de Lisieux.

La cure est à la pleine collation du chanoine de Goupillières en la cathédrale de Bayeux. Les dîmes appartenaient anciennement à ce chanoine; mais elles ont été cédées au curé pour sa pension et les autres charges du bénéfice. M. de Bernières de Gavrus est seigneur honoraire de Tourville. Elle est à 2 lieues et demie de Caen, une lieue d'Évrecy et à trois quarts de lieue de Cheux.

Vendes (Saint-Martin de). Sergenterie de Villers, élec-

tion de Caen, 92 feux, 260 communiants, notariat de Noyers.

Elle est bornée au Nord par le terroir de Juvigny, qui s'étend beaucoup vers le Levant. Assez près de là est l'église de Vendes environnée de plusieurs maisons. Il y a entre autres, à l'Orient, un lieu nommé Le Moutier dans les anciens titres. Ce nom ne donne-t-il point à entendre que c'était autrefois un monastère? On n'en voit aucuns vestiges. Les religieux d'Aunay y ont une maison fort simple, qui n'est plus qu'un reste médiocre de ce qu'elle paraît avoir été. Elle est fieffée à un particulier à charge de leur fournir une chambre, grenier et écurie quand ils y viennent faire tenir leurs plaids et recueillir les rentes seigneuriales.

Le plus grand nombre des maisons sont situées sur le bord et aux environs de deux rues. La première, nommée la rue de Vendes, tend de l'église vers le Midi sur le terroir de la paroisse de Monts; environ aux deux tiers de sa longueur, se trouve sur la gauche une cour fermée et une maison distinguée qu'on nomme le pavillon de Vendes, c'est la demeure de M. de Gaalon, chevalier de Saint-Louis et brigadier en la maison militaire du Roy. La seconde, nommée la Vieille-Rue, tend du côté du Levant vers le terroir de Noyers. En arrivant à la lande de Vendes par ce chemin, on trouve sur la droite une maison fort agréable, avec cour et jardin fermés de murailles; c'est celle de M. d'Hérouville-Soynard, procureur du Roy en l'élection de Caen. Entre les extrémités de ces deux rues s'étend la lande ou commune de Vendes, sur le bord de laquelle, du côté du Levant, il y a plusieurs maisons ou cabanes.

Tout le reste de la paroisse consiste en trois petits

hameaux, où il n'y a point de maisons considérables, savoir :

Le Val-Fleury, assez voisin de l'église vers le Couchant. Là se réunissent les eaux qui descendent, tant des sources de La Vieille-Rue, le long d'une prairie devant l'église, que de l'égout des terres de Juvigny, et elles forment un ruisseau qui, coulant vers le Midi, sépare la paroisse de Vendes de celle de Juvigny par cet endroit là.

Le hameau d'Étregy, situé entre le Midi et le Couchant d'hiver par rapport à l'église, en partie sur Vendes et en partie sur Saint-Vaast. Au milieu de ce hameau, sur la paroisse de Saint-Vast, l'on voit les ruines du prêche de Saint-Vast; ce n'est plus à présent qu'une petite maison manable. Là se forme de plusieurs sources et fontaines un petit ruisseau qui, coulant à la rencontre de l'autre du côté du Nord, sépare la paroisse de Vendes de celle de Saint-Vast, et ces deux ruisseaux se réunissant, vont se décharger dans la rivière de Seulle à Saint-Vast.

Le hameau de Cairon, au Levant, touche d'un côté le terroir de Noyers, de l'autre, le terroir de Bretteville-sur-Bordel. En arrivant à ce hameau, on traverse un chemin tendant de la paroisse de Monts par la lande de Vendes au marché de Cheux, distant d'une lieue.

Cette paroisse est à 3 lieues de Caen, vers le Levant d'hiver, et à peu près à une pareille distance de Bayeux vers le Couchant d'hiver. Le patronage appartient aux chanoines d'Arry et de Vendes qui y présentent alternativement. Autrefois il y avait deux portions de cures; elles furent réunies le 18 novembre 1634 par un décret de M. d'Angennes, évêque de Bayeux. Ces chanoines en partagent toutes les dîmes par moitié, et ils y possèdent

chacun un fief ou seigneurie dépendant de leurs prébendes. Les religieux de l'abbaye d'Aunay y ont un fief considérable. Messire de Gaalon en a trois, savoir : les fiefs de Cully, de Cairon et de Beltot. Tous ces fiefs sont entremêlés dans toute l'étendue de la paroisse.

Elle est distinguée par plusieurs beaux esprits qui y ont pris naissance. Tel est messire Gervais Chrétien, fondateur du collège de son nom à Paris. Il signala son amour pour le lieu de sa naissance par le privilège qu'il accorda aux enfants de la paroisse de Vendes sur les bourses de ce collège. En conséquence de ce privilège, il a été jugé par un arrêt de règlement du Grand Conseil donné à Paris le dernier mars 1640, que quand il y a des bourses vacantes, on ne pourra y pourvoir que trois mois après que la vacance en aura été publiée aux enfants de Vendes, afin que ceux qui seront capables de les requérir, ayent lieu de se présenter pendant cet intervalle. On conserve encore aujourd'hui des lettres adressées aux anciens curés de Vendes pour les prier de faire de pareilles publications aux prônes de leur messe paroissiale, et d'en renvoyer leur certificat. Cette formalité n'a point été observée depuis que ce collège a été nouvellement rétabli. Il y a un tènement dépendant de M. le chanoine de Vendes, qui porte encore le nom de messire Gervais Chrétien.

Cette paroisse a encore donné naissance aux deux PP. Porée, jésuites, dont le plus célèbre a été Charles, mort professeur de rhétorique au collège de Louis-le-Grand en 1741, âgé de 65 ans. On lit ce quatrain au bas de son portrait :

Avec ce professeur habile
Qui du public charmé gagna toutes les voix,
Horace, Cicéron, Démosthène, Virgile
Sont morts une seconde fois.

Charles Porée, leur frère, chanoine honoraire du Saint-Sépulcre de Caen, ci-devant de la cathédrale de Bayeux et ancien curé de Louvigny, se distingue encore dans l'Académie des Belles-Lettres de Caen, où il fait les fonctions de secrétaire perpétuel.

EXEMPTION DE NONANT

POUR LE DIOCÈSE DE LISIEUX

Cette exemption est composée de 4 paroisses, savoir : Nonant, Juaye et Ellon, situées dans la viconté de Bayeux, et Verson dans celle de Caen. Elles dépendent pour le spirituel de l'évêché de Lisieux. On croit que Jourdain du Hommet en obtint la juridiction spirituelle de Robert des Ablèges alors évêque de Bayeux, pour lui et ses successeurs évêques de Lisieux (1). *Jordanus de Humeto præsul Lexoviensis pia devotione inductus, cum cœnobium de Monte-Dei fundasset, in terra patrum suorum anno 1214, exemptionem illius ultro obtinuit a Bajocensi antistite, cum tota baronia de Nonanto, quæ protenditur a Bajocis usque Cadomum, quatuor aut quinque ecclesias complectens parœchiales, videlicet : Nonantensem, Juayam (ubi ipsa extructa abbatia), Vellon (pro Ellon), Verson et Mouent* (Mouent n'est point de cette exemption); *quæ quidem loca episcopali Lexoviensis pontificis subjacent jurisdictioni.*

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 249. — *Neust. Pia*, p. 905. — *Gall. Christiana.* — De Brás, cap. X.

Quoique ces paroisses soient soumises à l'évêque de Lisieux, je ne saurais me dispenser d'en parler en passant, comme dépendantes des bailliages de Bayeux et de Caen, et je les place ici, parce que leurs territoires sont limitrophes du doyenné de Fontenay-le-Pesnel.

Nonant (Saint-Martin de). Baronnie, sergenterie de Briquessard, élection de Bayeux, 92 feux, lieu de notariat.

La rivière de Seulle passe par cette paroisse. M. l'évêque de Lisieux en est seigneur et baron, et présente aux deux bénéfices-cures de Nonant. Son chapitre a les deux tiers des grosses dîmes; les deux curés ont l'autre tiers avec les verdages. Jean Bazire, docteur en décret, archidiacre du Vexin normand, chanoine prébendé ès-églises de Rouen et de Lisieux, et curé de Nonant, assista au concile de Basle, pour et au nom de Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen. Henry V, roi d'Angleterre, usurpateur de la couronne de France, fit expédier des lettres à Rouen en 1421, adressées aux vicaires généraux de l'archevêque afin de rétablir cet archidiacre en ses biens et revenus de Normandie, en conséquence de la paix qu'il avait faite avec Charles VI, roi de France, son beau-père (1).

Il y a un hameau considérable appelé Damigny, avec un vieux château et un fief noble, lequel hameau est dans la banlieue de Bayeux.

La châtellenie de Damigny, quart de fief de hauber assis à Damigny, paroisse de Nonant, relève du Roy, selon l'aveu qu'en rendit dans l'autre siècle noble dame Marie de La Guiche, comtesse de Saint-Geran. Elle la tenait à droit d'hérédité de la maison de Longaunay qui

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 511.

l'avait possédée longtemps. Elle a été vendue depuis à messire Foucault, marquis de Magny.

François de Longaunay, né à Damigny, curé du Perron, fut ordonné diacre à Bayeux, en 1551, par M. d'Humières.

Comme il y a encore deux paroisses du nom de Nonant au diocèse de Séez, dont l'une est qualifiée bourg et marquisat, du côté d'Hyesmes, je ne saurais dire de laquelle des trois était Jean de Nonant, qui suivit en 1096 le duc Robert à la Terre-Sainte. Il portait : d'argent au cheveron d'azur. Mais il est certain que ce fut à Nonant, près de Bayeux, que naquit Martin Pinard, doyen de l'église, depuis évêque d'Avranches en 1442, et mort au mois de janvier 1452 (1). Cette paroisse est à trois quarts de lieue de Bayeux.

Ellon (Saint-Pierre d'). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 135 feux, notariat de Nonant.

Cette cure est à la nomination de l'abbé de Mondaye, qui la fait desservir par un religieux prémontré. Les deux tiers des dîmes appartiennent à M. l'évêque de Lisieux, l'autre tiers est pour l'abbaye de Mondaye. Le prieur-curé n'a qu'une pension congrue.

Les hoirs de feu Richard Bigot, dit du Clos, en son vivant écuyer, tiennent de la baronnie de Saint-Vigor, par foi et hommage, un quart de fief en la paroisse d'Ellon, nommé le fief du Clos, à raison duquel lesdits hoirs saisis et possesseurs du dit fief sont tenus servir en personne par dix jours, et garder la porte de l'église de Bayeux par devers le manoir au doyen dudit lieu, toute-

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 364.

fois que nous, ou nos successeurs, étant en ladite église, seraient assaillis de guerre (1).

Messire du Trésor, écuyer, est seigneur honoraire d'Ellon. Elle est à une lieue de Bayeux.

Juaye (Saint-Vigor de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 140 feux, notariat de Trungy.

L'abbaye de Mondaye est située dans cette paroisse; l'abbé présente à la cure. Il la fait desservir par un de ses religieux. L'abbaye en perçoit toutes les dîmes, Messire Le Chanoine, écuyer, officier de cavalerie, est seigneur et patron honoraire de Juaye. Il y a plusieurs fiefs suivant ce qui suit :

Jean Liesseline, écuyer, à cause de deffunt Geoffroy Liesseline, son prédécesseur, tient de la baronnie de Saint-Vigor, nuement, par foi et hommage, un quart de fief de chevalier, nommé le fief de La Haye-d'Aiguillon, dont le chef est assis à Juaye, et s'étend ès-paroisses d'Ellon, Bernières, Longraye et Lingèvres, viconté de Bayeux, duquel il est tenu faire à l'évêque de Bayeux 5 sols tournois de trois en trois ans (2).

Defunt Rolland de Vassy, écuyer, souloit tenir de la même baronnie demi-fief de chevalier à La Haye-d'Aiguillon dont il vint ja pieça en la main du Roy un quart de fief par forfaiture, que tiennent en fiefferme les Religieux, Abbé et Couvent de Mondaë par certaine rente allant au Roy notre seigneur, comme l'on dit, et l'autre quart de fief du nombre d'icelui demi-fief de chevalier Jehan Liesseline, écuyer, tient de nous; duquel quart de fief que tiennent de présent les dits religieux par raison

(1) Aveu de Zanon dē Castig., évêque de Bayeux, 4 avril 1453.
(2) Aveu de l'évêque de Bayeux, 4 avril 1453.

d'icelle forfaiture nous faisons réservation et retenuë d'avoir et poursuivre les droitures et dignités (1).

Juaye est à une lieue et demie de Bayeux.

L'ABBAYE DE MONDAYE

Mons Dei, est située sur une éminence dans la paroisse de Juaye. Elle fut fondée pour des chanoines de Prémontré en 1214, par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, sous l'invocation de Saint-Martin. La fondation fut confirmée et augmentée au même siècle par le Roy Saint-Louis, et par les seigneurs du Hommet, parents du fondateur. Le terrain où elle est bâtie appartenait auparavant à Raoul de Percy, chevalier seigneur de Juaye. L'église est très belle et décorée de belles peintures qui sont sorties du pinceau du Père Eustache Restout, prémontré. Elle fut rebâtie tout en neuf par les soins de l'abbé Philippe L'Hermite qui mourut en 1275.

Il y a proche cette abbaye, dans une prairie, une fontaine appelée la fontaine de Saint-Barthélemi, à cause d'une ancienne chapelle de même nom qui était tout auprès. Elle fournit de l'eau à cette maison par le moyen de canaux de terre qui l'y conduisent. M. le curé de Saint-Ouen-des-Fauxbourgs m'envoya, le 1er janvier 1761, la note suivante au sujet de cette source : « Monsieur et cher confrère, je me souviens d'avoir vu il n'y a pas encore longtemps un conduit d'eau qui prend sa source à cette fontaine. Ce conduit ou aqueduc est tout de pierre et de ciment d'une maçonnerie très dure. Il passe sous terre, par Juaye, Ellon et Monceaux. Je l'ai vu casser plusieurs fois par différentes personnes en faisant des fossés : par un nommé Pierre Le Conte qui est mort ; par Mondval et Pierre Baucher qui vivent encore. Feu mon père m'a

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux, 4 avril 1453.

dit l'avoir vu rompre aussi dans une des pièces de M. de Vallière en faisant des fosses pour planter des pommiers. Il y a plus d'un quart de lieue loin de l'un à l'autre. Il a encore été rompu à plus d'une demi-lieue de là par Laurent Viverant en faisant un fossé à Canchy. Le même m'a dit l'avoir vu pareillement rompre dans la paroisse de Monceaux, en sorte qu'on peut aisément attester qu'il est long de plus d'une lieue et demie en partant de sa source. La commune opinion de tout le pays est qu'Odon, évêque de Bayeux, frère du duc Guillaume-le-Conquérant, en voulait faire une fontaine bouillante dans le jardin de l'évêché de Bayeux, et qu'étant mort, son ouvrage demeura imparfait, etc. »

Verson (Saint-Martin de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 103 feux, notariat d'Évrecy.

Cette paroisse est sur la rivière d'Odon, proche Bretteville. La grande route de Caen en Bretagne passe au travers. Richard, IIe du nom, duc de Normandie, dans la chartre qu'il accorda à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (1), et à laquelle Hugues de Bayeux, évêque, souscrivit, dit : *Trado ecclesiam donatione perpetua quamdam villam sitam in pago Bajocassino, nomine Versum, cum omni terra quæ ad eam pertinet, culta et inculta, cum ecclesiis et molendinis omnibus, et silvulis : mediætatemque villæ Mondrevillæ quæ huic adjacet terræ.* L'abbé du Mont-Saint-Michel, comme baron de Bretteville, est seigneur de Verson. Il y a trois fiefs pour lui. Deux chanoines de Lisieux présentent à la cure et sont décimateurs. Il est à une lieue de Caen, dans une plaine.

(1) *Neust. Pia*, p. 378.

Le notariat de Nonant contient dans son détroit, outre Nonant, Condé-sur-Seulle, Couvert, Ellon, Juaye, Vaux-sur-Seule en partie, Esquay-sur-Seulle et Choüain. Son estimation est de 600 livres.

DOYENNÉ DE VILLERS

Amayé-sur-Seulle (Saint-Vigor d'). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 88 feux, 300 communiants, notariat de Saint-Georges.

Comme cette paroisse est située sur la rive droite de la rivière de Seulle, on ajoute à son nom cette position locale, pour la distinguer d'Amayé-sur-Orne, au doyenné d'Evrecy. Elle relève de la haute justice de Saint-Georges-d'Aunay. L'église est auprès d'un hameau qui porte le nom de Saint-Vigor, patron de la paroisse. L'abbé de Cerisy présente au bénéfice. [L'abbé de Cerisy deux tiers, le curé un tiers.]

A peu de distance de l'église, se trouve le hameau de Saint-Germain, placé entre le Sud et l'Est. Il y en a encore d'autres qui sont : au Sud-Ouest, le village de La Brière ; à l'Ouest, le village d'Orval, dont la moitié est sur Cahagnes ; au Nord-Ouest, La Marinière; au Nord-Est, La Bucaille, dont la moitié sur Cahagnes. Au-delà de ce village, est une petite rivière nommée Havetot, où il n'y a qu'une petite maison détachée. A l'Est, se trouve encore le village des Flaguets, qui est sur Anctoville, excepté une maison sur Amayé. Le dernier village de cette paroisse est Le Houlbey, au Sud.

La seigneurie d'Amayé fut d'abord possédée par Tho-

mas Pellevé, seigneur d'Aubigny et de Tracy, vicomte de Cotentin, comme on l'apprend de l'hommage qu'il rendit au roy Charles VII pour cette terre et celle d'Aubigny, en 1450 (1). Il le renouvela en 1463 à Louis XI. Il mourut peu après, suivant le partage fait le 26 juillet 1466, entre ses enfants sortis de lui et de Guillemette d'Octeville, dame d'Octeville et de Cully.

Thomas Pellevé, IIe du nom, et son troisième fils, eut la terre d'Amayé-sur-Seulle par ce partage. Il en rendit hommage la même année 1466. Il eut aussi, par la suite, les seigneuries d'Octeville et de Cully, et vivait encore le 25 janvier 1507, lors du mariage de Charles, son fils aîné, né de Marie Malherbe, fille aînée de Jean Malherbe, écuyer.

Charles de Pellevé, seigneur d'Octeville, Amayé, fut encore seigneur de Joüy-en-Telles, Liancourt, La Tour-au-Bègue, et de Chaumont, de Rebets, d'Asnières, etc., par la donation que lui en fit, en 1506, Robert Malherbe, chevalier, seigneur de Joüy, qui, se voyant sans enfants, l'adopta pour le marier à la nièce de Jeanne du Fay, sa femme.

D'Hélène du Fay, sa femme, il eut 6 fils et 7 filles, desquels Robert, qui était le second, devint évêque de Pamiers, et Nicolas, le troisième, fut cardinal-archevêque de Sens et de Rheims. Il destinait à Nicolas de Pellevé, dit Le Jeune, seigneur de Javières, leur frère puisné, la seigneurie d'Amayé, mais ce jeune gentilhomme, servant dans le régiment des gardes, fut tué par derrière par son commissaire des guerres, à qui il avait donné un soufflet. Pour quoi Jean de Pellevé, l'aîné de ses enfants, obtint en se mariant les seigneuries d'Octeville, d'Amayé et de Joüy, de son père qui s'en réserva pourtant l'usu-

(1) *Hist. des Grands Officiers*, t. II, p. 76.

fruit. Celui-ci testa le dernier février 1558, et de son épouse Renée de Bouvery, nièce du chancelier Poyet, laissa Pierre de Pellevé, IIIe du nom, seigneur de Jouy, d'Octeville et d'Amayé, décédé sans alliance à Orléans, au mois d'octobre 1568.

Françoise et Roberte de Pellevé, sœurs de Pierre, seigneur de Jouy, recueillirent sa succession, et furent mariées, l'aînée : 1° à Jean de Pisseleu, seigneur de Heilly, 2° à Michel d'Estourmel, seigneur de Guyencourt, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye; et la cadette, par contrat du 17 mars 1567, à Nicolas de Moy, seigneur de Veraines et de Riberpré, chevalier de l'Ordre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Gisors, grand-maître des eaux et forêts de Normandie.

Aujourd'hui, messire Louis-Armand Le Houx, écuyer, est seigneur d'Amayé-sur-Seulle.

Elle est à une lieue de Villers, 5 lieues de Bayeux et 6 lieues de Caen.

Anctoville (Saint-Nicolas d'). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, a 260 feux et 1,100 habitants, notariat de Saint-Germain.

Ce n'est point un bourg, comme le marque le *Dictionnaire universel de la France*, mais bien une paroisse. Son nom primitif était Cornières ou Coisnières. Olivier de Foulogne, qui en était seigneur au commencement du siècle dernier, obtint la mutation de ce nom en celui d'Anctoville.

Le plus ancien titre qui fasse mention de cette paroisse, est la chartre de confirmation donnée en 11.., par Henry, roy d'Angleterre et duc de Normandie, à l'abbaye de Lessay. Après le détail de plusieurs biens accordés par différents particuliers aux religieux de cette ab-

baye, il ajoute : *partem quam habebant in ecclesia de Croisniares (alias de Coisnières) cum pertinentiis, suis, et terram ad unam carrucam, et de his omnibus rectam decimam omnium exituum* (1). Le pouillé du Diocèse, rédigé vers 1356, à l'occasion de cette paroisse, marque : *major portio de Coisneriis abbas de Exaquio, valor communis C^lib.; Taxatio XXXV^lib. minor portio dominus de Croisneriis, valor communis XXXIV^l.; Taxatio XII^l.*

On garde au secrétariat de l'évêché une information faite sous l'épiscopat de M. d'Humières, par Antoine Gaïant, official et grand vicaire de Bayeux, pour l'union des deux portions de Cornières. Elle est suivie du décret de réunion faite par le même grand vicaire le 14 aoust 1570, sur la requête de Gilles Delauney, curé de la petite portion, et de noble seigneur Jacques de Maimbeville, seigneur de Cornières, à charge que l'abbé de Lessay nommera le premier, et le seigneur en second, et ainsi alternativement. Mais il ne paraît pas que cette réunion ait eu lieu, puisque les seigneurs ont continué d'y nommer séparément, comme ils y nomment encore aujourd'hui. Le premier curé a les deux tiers de la grosse dîme, l'autre a le tiers, et ils perçoivent les verdages par moitié.

Cette paroisse est à une petite demi-lieue du bourg de Villers, et à 3 lieues de Bayeux. Elle est séparée en deux parties presque égales par la rivière de Seulle. La petite rivière de Calichon, au Sud-Ouest, partage son territoire d'avec ceux d'Amayé, Cahagnes et Livry. Le ruisseau David la sépare au Sud-Est de Saint-Louet ; ces deux ruisseaux se perdent dans la Seulle. Elle relève en première instance de la haute justice de Saint-Georges-d'Aunay, et en seconde, des bailliages de Caen et de Bayeux,

(1) *Neust. Pia*, p. 619.

par moitié. C'est le lieu natal de Marguerite de Loucelles, abbesse de Cordillon, ès années 1456 et 1461. Elle était fille de Jean de Loucelles, écuyer, de la paroisse de Cornières (1).

Ses villages sont : La Monnerie, Launey, Havetot, Loucelles, le Petit-Bosq, Le Fossard, Hableville, la commune des Flaguets, La Doitie, Le Mesnil, Les Bieux, Le Cours-des-Planches et Les Hauts-Vents.

Un recueil d'aveux pour les fiefs sis en la vicomté de Bayeux, marque que le fief d'Anctoville, assis au même lieu qui fut à Benedict de Foulogne, chevalier, seigneur d'Anctoville, relève du Roy par un plein fief de hautber ; que Pierre de Marguerye avait rendu aveu auparavant d'un demi-fief d'hautber assis en la paroisse de Cornières, tenu du sire de Lesnault, et d'une fiéferme tenue des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, située au même lieu ; et qu'enfin Jean de Loucelles en fit autant pour un quart de fief de chevalier, tenu de messire de Baines, dont le chef assis à Cornières, a des extensions à Amayé-sur-Seulle (2).

Guillaume de Marguerye, écuyer, seigneur de Tour, Cornières et Colleville, est cité dans un contrat passé au tabellionnage de Bayeux, le premier mars 1395, et en un autre à Tour, le 9 mars 1402 (3).

Guillemette Grente, dame de Cornières, épousa : 1° Thomas Le Cloustier, écuyer ; 2° Pierre de Marguerye, écuyer, seigneur de Sorteval, Varaville, Petitville et Vidouville ; 3° Henry de Saint-Gilles, seigneur de Saint-Gilles, qui nomma à la cure de Cornières en 1475, pour la seconde portion : Jean Marguerye, clerc, à la place de

(1) Manuscrit de l'abbaye de Cordillon.
(2) Av. manusc., p. 19, 26 et 71.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 941.

Jean Grente, prêtre, dernier titulaire (1). Du seigneur de Sorteval, son second mari, décédé dès 1461, elle eut entr'autres enfants : Pierre de Marguerye, seigneur de Vidouville et de Cornières, père de Jean, seigneur desdits lieux, qui laissa pour fille unique Marie Marguerye, dame de Cornières, Meuvaine, Asnelles et Vidouville.

Cette héritière fut mariée à Jacques de Mainbeville, seigneur de Fresney, dont sortirent Guillaume de Mainbeville, seigneur de Fresné et de Cornières, décédé sans enfants de sa femme Judith Aux-Épaules de Sainte-Marie-du-Mont, et plusieurs filles qui recueillirent sa succession (2).

Olivier de Foulogne, maître d'hôtel du Roy, acheta la terre et seigneurie de Cornières, des héritiers de Guillaume de Mainbeville, et n'en devint paisible possesseur que par un accord passé entre eux le 3 mars 1616. Ce fut lui qui obtint la mutation du nom de Cornières en celui d'Anctoville. Benedict de Foulogne, seigneur d'Anctoville, conseiller d'État, maréchal des camps et armées, vivait en 1646. Guillaume de Foulogne, chevalier, seigneur et patron d'Anctoville, de Boissay, nomma en 1664 à la petite portion (3).

La seigneurie d'Anctoville entra ensuite dans la maison de Venoix. Messire de Venoix, seigneur d'Anctoville, mort au mois de mars 1758, l'a laissé à son fils aîné.

Besace (La). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, notariat de Caumont.

Petit canton situé entre les sources de La Drôme, et la petite rivière qui vient de la butte de Brémoy. Il en est

(1) Généal. manusc. de la maison de Marguerye.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 938.
(3) Reg. de l'Evêché.

parlé par occasion dans la chartre de confirmation d'Henry II, évêque de Bayeux, accordée l'an 1172 à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen : *prædicto cœnobio confirmamus*, dit le prélat, *consuetudinem plaustrorum quæ de Bisaciâ ad Cadomum venalia ligna ferunt* (1).

Ce canton est divisé en deux paroisses qui ont chacune leur église, Saint-Martin et Saint-Ouen, la première de 233 feux, 800 communiants, la seconde de 230 feux, 506 communiants, et toutes deux à la pleine collation du Scholastique de la cathédrale de Bayeux qui en perçoit les grosses dîmes, et jouit des droits honorifiques dans ces deux églises. Elles sont sur la rivière de Souleuvre, qui partage l'élection de Bayeux de celle de Vire, laquelle prend sa source au pied de la butte de Brémoy, au Nord de La Besace, dans les bois de Brimbois qui sont à M. de Monaco.

Saint-Martin, la première et principale paroisse, est aussi la plus étendue. Il y a dans son district une montagne assez élevée qu'on appelle la butte de Montbosq, qui produit de la mine de fer, et est décorée d'un fief noble relevant par hommage du baron des Biards. Il y a aussi au Sud-Ouest de cette paroisse, une chapelle appelée le prieuré de L'Hermitage [c'était autrefois une communauté de deux prêtres et un frère] avec un fief appartenant à l'abbaye de Mondaye, qui y nomme un de ses religieux, sous le vocable de Saint-Sauveur. A Saint-Martin est la butte de Montbosq, où il y a des mines de fer et des eaux minérales, et environ les deux tiers de La Forêt-l'Évêque.

Les hoirs de feu Guillaume de Saint-Gilles et de demoi-

(1) *Neust. Pia*, p. 645.

selle Lucette Coff, sa femme, tenaient en 1453, par foi et hommage de la baronnie de La Ferrière-Hareng, nuëment, la franche vavassorie de Brimbois, assise à Saint-Martin-de-La-Besace, qui fut auxdits mariés à cause d'elle, et doit 20 sols de relief le cas offrant.

Les hoirs ou ayant cause de Raoul Blanche-Cappe, tenaient en même temps de la susdite baronnie par foi et hommage, une franche vavassorie noblement assise ès paroisses de Saint-Martin et de Saint-Ouen-de-La-Besace, nommée vavassorie de La Connétablie, contenant 200 acres de terre. On trouve, par d'anciennes écritures, que ce fief était sujet de faire service de venir, connaître, mener et lever au commandement du Roy ou de ses maréchaux, les chevaliers qui doivent servir à l'évêque de Bayeux, toutefois qu'il est saison et porter notre bannière en icelui ost, et avec ce, sont sujets aux hommes, à cause de ladite vavassorie, d'être un jour au bois ou forêt de La Besace, quand elle est revisitée sur lesdits forestiers, par nos officiers de la dite baronnie. Il doit 60 sols tournois de relief (1).

La forêt de La Besace est aujourd'hui connue sous le nom de La Forêt-l'Évêque; elle est possédée par M. le prince de Monaco.

Saint-Martin est le lieu natal de Jean Le Chartier, ancien recteur de l'Université de Caën, connu par quelques ouvrages de littérature. Il mourut en 1737 curé de Saint-Ouen-du-Breüil, au diocèse de Roüen. Il était aussi de l'Académie des Belles-Lettres de Caen. Ces deux paroisses sont à 7 lieues de Bayeux, 2 lieues de Torigny et 3 lieues de Villers-en-Bocage, 8 de Caen et 4 du Pont-Farcy.

(1) Aveux de l'Evêché de Bayeux 1453.

Bigne (Saint-Eloy de La). Sergenterie d'Evrecy, élection de Caen, 45 feux, 190 habitants, notariat de Saint-Georges.

Cette paroisse, presque environnée de la rivière d'Odon, est à demi-lieue d'Aunay, 5 lieues de Vire et 7 lieues de Bayeux. Elle relève de la haute justice de Saint-Georges-d'Aunay. La cure est à la pleine collation du sous-doyen de la cathédrale de Bayeux. Robert de Manneville, seigneur de La Bigne et la demoiselle sa femme avaient différent avec Jean d'Harcourt, seigneur d'Auvillers, et demoiselle Marguerite de Batarnay, son épouse, pour lesquels il intervint arrêt le 29 mars 1502 (1).

C'est de là qu'est sortie la noble famille de La Bigne, qui a donné à l'église trois ecclésiastiques distingués, que les auteurs, par la ressemblance de nom et de surnom, ont presque toujours confondu ensemble. Marguerin de La Bigne, n'étant que licencié, fut recteur de l'Université de Caen en 1493; il vivait encore en 1521. Marguerin de La Bigne, official de Bayeux, abbé d'Ardennes, chanoine de Mathieu et curé de Clairefougères après son oncle, et de Saint-Germain-du-Pert, mourut en 1558. Marguerin de La Bigne, chanoine et scholastique de Bayeux, est le célèbre auteur de la Bibliothèque des Pères, dont il vint à bout en l'année 1580, avant l'âge de trente-cinq ans. Il mourut en 1588 (2). Les armes de La Bigne sont: d'argent à 3 roses de gueules, 2 en chef et une en pointe.

Cahagnes (Notre-Dame de). Sergenterie de Briquessard; élections de Bayeux, 306 feux et 1,500 habitants, lieu de notariat, 300 livres, comprend Coulvain.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 913.
(2) *Ant. Hallais opera*, p. 8. — Reg. de l'Evêché.

Cette paroisse, d'une grande étendue, est sur la rive gauche de la Seulle. Elle est à une demi-lieue du marché de Baumont, 3 lieues et demie de Torigny et 5 lieues de Bayeux. Le bénéfice est en règle, et à la nomination de l'abbé du Val qui le fait desservir par un chanoine régulier de Saint-Augustin. [Un tiers le curé, deux tiers l'abbaye du Val].

La seigneurie relève de la viconté de Torigny. Elle appartient à messire de Radepont, au droit de Novince (voir Esquay-sur-Orne). La paroisse, quant au fief de Cahagnes, dépend de la juridiction de Condé, et quant aux autres fiefs de la viconté de Torigny.

Il y a plusieurs fiefs nobles. Un des plus connus est celui de Vauvrecy, qui relève du roi à cause de sa châtellenie de Bayeux par un plein fief d'hautber, comme on le voit par l'aveu d'Étienne Blanchard, seigneur d'Angerville, grand maréchal féodal et héréditaire de l'abbaye de Saint-Denis-en France, au droit de sa femme Marie de Maheas, depuis remariée en 1665 à Alexandre de Moges, seigneur de Saint-Georges d'Aunay (1).

A la vitre du chœur, on lit en gothique :

« Ceste vitre a été faite l'an de.... mil IIIIc L.... des biens et ausmônes de prince Charles VIIe Roy de France, très pieux, très excellent et victorieux nostre veu.... et sa glorieuse.... »

On y voit aussi les armes de France.

Campeaux (Saint-Martin de). Sergenterie de Torigny, élection de Saint-Lô, 160 feux, 900 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse, nommée dans d'anciens titres *parrochia de Campellis*, est à 3 lieues de Viré et à 2 lieues de

(1) Rec. d'aveux de la vicomté de Bayeux.

Torigny. Elle est située sur la rivière de Vire qui la sépare du diocèse de Coutances. Une vieille tradition porte que cette paroisse s'appelait autrefois Saint-Léonard-des-Bois. Depuis un temps immémorial, il s'est conservé dans son église une confrérie sous l'invocation de ce saint, qui y attire beaucoup de pèlerins.

Campeaux est une des dernières paroisses du doyenné de Villers au Sud-Ouest. Il est de l'élection de Saint-Lô pour la levée des tailles, et du bailliage royal de Torigny pour le civil. Son territoire n'est pas d'une petite étendue. On y compte jusqu'à 26 villages : La Menardière, La Pichardière, La Viteroquière, Combefosse, La Huberdière, Le Val-Geffroy, La Fermière, La Grainetière, le fief du Moulin, La Chevalerie, La Bossardière, La Noë, La Mainserie, L'Écasserie, La Blannoquière, La Benardière, Le Coulombier, Lamberdière, Letic, La Bessardière, Les Héberdières, Bertrice, La Hèze, Les Vallettes, Le Hamel-Vincent et le Hamel-Gournay. Il y a encore quelques maisons détachées qu'on appelle : Le Bourg, Le Champ-Touillon, La Fosse, Les Champs-Malherbes et Les Vaux-de-Souleuvres. Le *Dictionnaire universel de la France* place mal à propos cette paroisse et bien d'autres, dans le diocèse de Coutances.

Le terrain de Campeaux est bien inégal; coupé par des collines et des vallons, il a assez la forme d'un amphithéâtre. Des rochers d'une hauteur énorme qui bordent presque partout la rivière sont l'étonnement des étrangers. On prétend même qu'il y a des pierres de marbre.

Philippe, évêque de Bayeux, confirma la donation que Guilbert de Lacy avait faite de l'église da Campeaux au prieuré du Plessis (1).

(1) Deuxième Cartulaire du Plessis.

Guillaume du Huterel vendit au prieuré du Plessis, au mois de janvier 1273, la troisième gerbe qu'il avait à percevoir sur le fief des Étables à Campeaux.

Appointement fait par Louis, évêque de Bayeux en 1369, sur un procès entre Thomas Courbefosse, curé de Champeaux et les chanoines du Plessis, à raison des dîmes des novalles (1).

La cure est à la présentation du prieur commendataire du Plessis-Grimoult. MM. du Chapitre de Bayeux sont seigneurs de la moitié de la paroisse. L'autre moitié est tenue de la Sainte-Chapelle de Paris, sous le titre de fieferme, par concession du roi Philippe V, suivant ses lettres du mois de juin 1318, moyennant 40 livres de rente annuelle et domaniale. *Firmant de Capellis per homines dictæ villæ 40 l.*

Parmi les curés de Campeaux, on doit remarquer Toussaint ou Pierre Le Gueult, docteur de Paris, décédé en 1658; François Le Carpentier, professeur de théologie et grand prédicateur qui fut pourvu de cette cure en 1683, et Raoul Le Pileur, théologal et grand-vicaire de Coutances. Il était fort lié avec Antoine Halley, professeur d'éloquence à Caen, qui lui adressa des vers que l'on voit parmi ses *Opuscules*, p. 344.

Il y a à Campeaux une branche de la noble et ancienne famille de Varroc, dont il est parlé avantageusement dans l'histoire de Bretagne, d'où elle est originaire, et dans celle de Normandie, où elle vint s'établir dans le même temps que celle de Matignon.

Coulvain (Saint-Vigor de). Châtellenie de Condé, élection de Vire, 45 feux, 200 habitants, notariat de Cahagnes.

(1) Deuxième Cartulaire du Plessis.

C'est une des plus petites paroisses du diocèse. Elle n'est composée que de 200 arpents de terre, y compris le labour et prairies, et de trois petits hameaux appelés Le Fouguais, Le Repenty et le Clos-Mesnil. Elle est sur la grande route de Caen en Bretagne, à 6 lieues Sud-Ouest de Caen, et partagée au couchant de la paroisse de Cahagnes, par la rivière de Seulle, au pont de Benneville. La Maison-Blanche, passage considérable, où l'on prend un relais pour la poste à cheval, est sur Coulvain. Mais ce qui mérite davantage l'attention des étrangers, est la bruyère élevée qu'on appelle les Champs-d'Été. Sa position est telle qu'on découvre de là les villes de Caen et de Bayeux, et les plus belles perspectives qu'on puisse imaginer. Cette paroisse dépend pour le royal, de la juridiction de Tinchebray, et pour les affaires ordinaires, de Condé-sur-Noireau.

La seigneurie de Coulvain relève de M. l'évêque de Bayeux par un huitième de fief à simple gage pleige cour et juridiction à basse justice. Messire Charles-François de Syresme, écuyer, seigneur de Coulvain, nomme à la cure, et le curé est seul décimateur.

Dampierre (Saint-Pierre de). Sergenterie de Torigny, élection de Saint-Lô, 163 feux, 610 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse, située sur la rivière de Drôme, est à demi-lieue du bourg de Torigny. Il y a 4 villages et 19 hameaux. Elle relève pour les affaires communes de la haute justice de Torigny, et pour celles de l'église et de la police, du bailliage royal du même lieu.

Le bénéfice est à la nomination de messire le marquis de Longaunay, seigneur de Dampierre. Les dîmes sont partagées entre le curé et le titulaire de la chapelle Saint-Gilles qui est dans la paroisse de Biéville. Il y a 2 fiefs

qui sont sans prérogatives. Messire le prince de Monaco en possède un. Messire Antoine-Anthonin marquis de Longaunay, a l'autre, qui, comme le principal, lui donne la qualité de seigneur et patron de Dampierre. Son château paraît fort ancien. Il est environné de fossés pleins d'eau (1).

Perrette ou Girette de Dampierre, de la sergenterie de Torigny, vivait en 1380 et 1390, avec son mari Hébert Thésart, seigneur des Essarts, neveu de Louis Thésart, seigneur des Granges, vicomte de Rouen, gentilhomme de l'hôtel du Roy ès-années 1472 et 1474, épousa Catherine de Maunoy, ou de Mauny, dame de Dampierre et de Saint-Aignan-le-Malherbe, sergenterie d'Évrecy, généralité de Caen. De ce mariage naquit Marie Thésart, mariée : 1° à Nicolas de Silly; 2° à Jean de Longaunay, seigneur de Damigny. Elle eut des enfants des deux lits, et le 17 juillet 1505, elle laissa à ceux du premier tout le droit qu'elle avait aux seigneuries de sa mère.

Nicolas de Silly, seigneur de Dampierre à cause de Marie Thésart, nomma en 1491, Réné Daché, sous-diacre, à cette cure, vacante par la mort de N. de Juvigny, prêtre. Le marquis de Dampierre est seigneur et patron de Serans, Dampierre, Montaigu et baron de Leuroux (2).

Marie Thésart porta les seigneuries de Dampierre et de Saint-Aignan-le-Malherbe à son mari Jean de Longaunay, II[e] du nom, qui servait les rois Louis XII et François I[er], et avait pour quatrième aïeul Bertrand de Longaunay, vivant en 1320. Marie Thésart fut mère de Hervé III, allié le 13 janvier 1553 à Catherine de

(1) *Hist. des grands Offic.*, t. II, p. 35.
(2) *Tablett. historiq.*, t. V, p. 391.

Sureau. Jaqueline de Silly, dame de Dampierre et aïeule de Marie Thésart, vendit le 3 juin 1561 à ce Hervé de Longaunay, seigneur d'Espinay-sur-Odon, tout le droit qu'elle avait à partager en la terre de Dampierre avec Pierre de Silly, abbé de Saint-André-en-Gouffern. Antoine de Longaunay II, fils d'Hervé, se maria le 27 octobre 1588, avec Anne de Grente, dont le fils puisné fut seigneur de Dampierre, et épousa le 22 fevrier 1621, Charlotte Le Tellier, dame de La Marselière. Il fut père d'Antoine en faveur duquel la terre de Dampierre fut érigée en baronnie par lettres du mois d'octobre 1663. Messire le marquis de Longaunay, mort en 1759, était son petit-fils. Il a laissé des enfants.

Il y a contre le chœur de l'église une chapelle qui sert de sépulture commune à ceux de la famille de Longaunay. On y voit sur une lame de cuivre l'épitaphe de messire Hervé de Longaunay, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant-général en Basse-Normandie, tué à l'âge de 80 ans à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, après y avoir combattu avec toute la valeur d'un jeune homme (1). M. le marquis de Canisy fut pourvu de la Lieutenance générale du bailliage de Cotentin par sa mort. On apprend de la même épitaphe que ce fut la dame, sa veuve, qui, à la mort de son mari, fit édifier cette chapelle.

ÉPITAPHE

De haut et puissant seigneur, messire Hervé de Longaunay en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et Lieutenant-général pour S. M. en Basse-Normandie, sire du lieu, Damigny, Dampierre, Espiney, Franqueville, Bazenville, Les Fresnes, Saint-Martin-Don, La Basse-Connière et Neufville, lequel fut tué en la bataille d'Ivry-la-Chaussée en Normandie, le XIVe de mars mil cinq cents quatre vingts et dix.

(1) *Hist. du Maréchal de Matignon*, liv. III, p. 290.

cy mis et apposé par haulte et puissante dame Catherine de Sureau, dame d'Escachon. Bavent et Les Boscherout, laquelle, après le décès dudit feu seigneur de Longaunay, son mary, fit édifier cette chapelle en l'an de grâce mil cinq cents quatre vingt et douze.

Ne t'esbahis passant de voir la sépulture
Et ce tombeau aourné de si riche peinture.
Les louanges on chante et de bouche et de cœur

. . . . . .

Puisque ce mort était plus que n'est un trophée
Ne pouvant égaler à sa grande renommée
L'art du docte Lysyphe en marbre parien
D'appeler ou de Teuxis ou du Parrhasien,
Car en toy Longaunay dès ta prime jeunesse
Jusqu'au dernier soupir de ta sage vieillesse,
Nous avons vu florir les plus rares vertus
Dont les fameux guerriers ont été revêtus
De courage et valeur, de foy et de constance,
Es affaires d'état de grande expérience :
Ayant de grade en grade acquis tous les honneurs
Par ton propre mérite et non par les faveurs
Des Princes imprudents qui rendent misérable
Cet estat, aujourd'huy faisant qu'il sert de fable
De riz et de mépris aux superbes Germains
Qui jémissaient jadis subjuguez par les mains
De nos braves majeurs. Aussi pour témoignage
De ta fidélité tu as eu en partage
Maints ans sous ton vouloir et ton gouvernement
Le plus riche pays de la Danoise gent
Ou comme un Périclés et cil qui de justice
Eut glorieux surnom, ou avec ta police
Ta force et ta vertu parmi tant de malheurs
Conseryer en repos faisant cesser les pleurs
Des peuples oppressés de toute violance
Par l'inhumain ayant toute licence.
Or ayant là passé de l'automne en hyver
De tes ans plus heureux désirant couronner
D'une loûable fin ta vie vertueuse
Laissant à l'advenir une mémoire heureuse
De tes faits valeureux tu suivis généreux

Les enseignes du Lis lorsque victorieux
Du superbe Espagnol il joncha les campagnes
Et les plaines d'Ivry en faisant des montagnes
De leurs cadavres infaits. On rendit à ta mort
D'un Épaminondas le bonheur et l'effort.
Laissant un grand regret à ta compagne chère
Qui s'iroit consommant d'une douleur amère
Pour se voir séparée de celuy qu'elle avait
Chéri si longuement et dont elle imitait
Les sentiers vertueux, n'était la connaissance
Qu'elle a du bien futur, et la ferme créance
De te revoir bientôt au séjour glorieux
Préparé pour les bons, du grand facteur des Cieux
Consolant sa tristesse et sa douleur amère,
Voyant un beau troupeau duquel elle est la mère,
D'enfants qui, généreux désirent effacer
Pour le moins s'il se peut travaillant d'avancer
Du père les beaux faits par sa grandeur de copiaige
Dont ils ont ja montré un bel apprentissaige
C'est pourquoy, mon passant, ne pleure trop humain
Ce mort cy bien heureux, ains loue le Souverain
Qui fidel a promis de rendre glorieuse
La mort de ses esleus qu'on tenait malheureux
Voyant de ce héros la vie et sà fin
Comblée d'honneur, de gloire, et de repos divin.

Amen.

Essartiers (Saint-Jean-Baptiste des). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 107 feux, 330 communiants, notariat de Caumont.

L'origine de ce mot vient, selon M. Huet, du verbe *exarare*, qui dans la basse latinité, signifie défricher, desserter un lieu couvert d'arbres (1).

Cette paroisse est éloignée du bourg de Torigny de 2 lieues, du marché de Caumont d'une lieue, de Villers

(1) *Origines de Caen*, p. 319.

3 lieues, d'Aunay 3 lieues, de Bayeux et de Vire 6 lieues, et de Caen 8 lieues. Elle est partagée avec les paroisses de La Ferrière-au-Doyen et de Saint-Ouen-des-Besaces, par la rivière du Moulin-Féron qui tombe dans celle de Drôme à un des coins de la paroisse, entre le Midi et le Couchant ; avec la paroisse de Sept-Vents, par la rivière de Thèmes, qui tombe aussi dans la Drôme entre le Couchant et le Septentrion, et avec celle de Dampierre au Couchant par cette dernière.

Il y a 24 hameaux ou villages, y compris les fermes et autres maisons détachées : le village du Home, Le Petit-Vauvrecye, La Maison-Brûlée, La Recussonnière, La Forterie, Beauval, le Village-aux-Poultiers, Le Village-aux-Assis, Thèmes, Brécy, la maison de messire de Banville, environnée d'un étang et 3 petits bois. L'Hôtel-Carrière, le village aux Varlots, Le moulin Bouvet sur la rivière de Thèmes et de Drome, le village Demoiselle, le village aux Bailleuls, le village de La Dentinière, le village du Liot, et L'Hôtel-Piquiet, le village de La Morichée, Les Roquettes, le village de La Roque, le village aux Hamels, le village aux Hervieux, le village aux Vicqs, L'Hôtel-aux-Mares, et le village du Béquet.

Le haut de la paroisse forme un demi-cercle qui se coule entre les paroisses de Cahagnes et des Loges, et qui enferme la moitié de la dernière, et qui est assez disgracieux pour les habitants des villages du Home, de Vauvrecye, de La Maison-Brûlée, de la Recussonnière et de La Forterie, qui, comme appartenants aux Essartiers, sont obligés de traverser la paroisse des Loges pour venir à leur église paroissiale, laquelle est à une grande distance de là.

Cette église n'a rien de remarquable. Elle est petite et sa nef est couverte en paille. Il y a dans le cimetière trois

tombeaux de carreau gris pour la famille des Forestier, et trois autres pour celle des Hamel, comme on le voit par les inscriptions qui sont dessus. Le curé est à la nomination du chanoine des Essartiers fondé en l'église de Bayeux. Il y a trois gros décimateurs : le chanoine des Essartiers, seigneur de la paroisse, à cause de son fief des Essartiers; le chanoine de La Haye-Piquenot, à cause de son fief nommé La Haute-Prébende; et le chanoine de La Mare, à cause du fief Morel qu'il a dans cette paroisse. Le curé a la tierce gerbe des gros blés et la dîme en entier des sarrasins, pois, vesces, et autres menues et vertes dîmes.

Le prieuré de Saint-Laurent de Septvents a ses domaines en partie sur les Essartiers. Il y possède 80 vergées de terre qui ne payent point de dîmes aux gros décimateurs, ni au curé, excepté une pièce de terre nommée Les Valettes, qui est de nouvel acquêt.

Le revenu de la prébende des Essartiers consiste dans les deux tiers de la dîme qu'il a à prendre sur les terres de son fief, et sur celles qui relèvent des fiefs de la Bordunère, de Brécy, de Thèmes, de Saint-Germain et d'Arganchy. Il a encore à prendre tous les ans, au terme Saint-Michel, sur le revenu de l'Évêché, 115 boisseaux de froment un tiers, autant d'orge et de braye, le tout mesure de Bayeux (1).

La braye est estimée à la valeur de l'orge (2).

Selon l'aveu de M. Castiglione, évêque de Bayeux, du 4 avril 1453, demoiselle Jeanne du Fresne, veuve de messire Lucas Malherbe, écuyer, tenait alors nuement,

(1) Aveu du temporel de la cathédrale de Bayeux.

(2) Du Cange dit que la braie ou braye, est une sorte de grain pour faire de la bière.

par foi et hommage de la baronnie de La Ferrière-Hareng, la franche vavassorie noble de Cornic assise aux Essartiers.

Ferrière-au-Doyen (Notre-Dame de La). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 56 feux, 250 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse est située vers la source de la rivière de Seulle, et partagée d'avec celle des Essartiers par la rivière du Moulin-Féron, qui tombe dans la Drôme à l'extrémité occidentale de la paroisse. Elle est titrée d'ancienne baronnie. M. le Grand Doyen de Bayeux, qui en jouit, est patron collateur de la cure et seigneur honoraire. Le curé est seul décimateur. On l'appelle en latin *Ferraria Decani*, comme elle était nommée précédemment *Ferraria Vetus*, pour la distinguer de 2 autres paroisses de même nom, qui sont au diocèse de Bayeux. On l'appelle aussi la Petite-Ferrière, pour la distinguer de la suivante, qu'on nomme la Grande-Ferrière. Elle est à une lieue et demie de Caumont, 2 lieues et demie de Villers et à 6 lieues et demie de Bayeux.

Ferrière-Hareng (Saint-Pierre de La). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 160 feux, 800 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse, appelée en latin *Ferraria Halecis*, est distante dans son milieu, de 2 lieues du bourg de Torigny. La petite rivière de Saint-Denis de Maisoncelles lui sert de limites du côté de l'Orient et du Midi, laquelle rivière s'appelle Souleuvre, du côté du Midi, aussitôt qu'elle a quitté cette paroisse, elle ne coule pas plus de 30 à 35 perches, qu'elle entre dans la rivière de Vire.

Cette rivière paraît tirer son nom d'une lande qui est

à l'extrémité de la paroisse, vers le Midi, et qu'on appelle Les Vaux-de-Souleuvre. Ce lieu est célèbre en ce que ce fut là que l'abbaye sise présentement au Val-Richer, dans l'exemption de Cambremer, fut d'abord fondée par le bienheureux Nivard, frère de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Elle n'en fut ôtée par l'évêque Philippe d'Harcourt, qu'à cause du mauvais terroir de cet endroit. On y a érigé, sur la rivière de Souleuvre, une chapelle sous l'invocation de Saint-Étienne, appelée le prieuré du Souleuvre, et attachée à la grande cure de Carville. Le présentateur est le prieur commandataire du Plessis-Grimoult.

Cette paroisse a environ trois quarts de lieue du Nord au Midi, et une petite demi-lieue de large. Le grand chemin de Torigny à Vire la sépare presque entièrement de Montbertrand et de Campeaux. Il se forme contre l'église qui est presque au milieu du terrain, un petit ruisseau qui se décharge dans le Souleuvre proche son embouchure dans la Vire. Les maisons sont répandues dans tout le territoire et composent environ une douzaine de villages, dont le plus grand est le village de La Vente, presque à l'extrémité de la paroisse vers le Sud-Sud-Est.

Il y a dans le cimetière une très ancienne chapelle de la Sainte Vierge, à qui les fidèles ont beaucoup de confiance et de dévotion. Le haut doyen de Bayeux présente de plein droit à la cure; les deux tiers de la grosse dîme lui appartiennent, le tiers au curé. Il paraît un accord de 1185, fait entre l'évêque Henry II et le doyen Étienne, deuxième du nom, par lequel ce prélat reconnaît que le patronage de La Ferrière-Hareng appartient au doyen, comme le doyen reconnaît que celui des Loges est pour l'évêque (1).

(1) *Hist. de Bayeux*, p. 193.

La Ferrière-Hareng relève de l'ancienne haute justice de Torigny, dans l'élection de Saint-Lô. Messire le prince de Monaco en est le seigneur honoraire. Il la possède sous titre de baronnie sans terre labourable, et La Forêt-l'Évêque dont il y en a une partie sur Saint-Martin-de-la-Besace. La Ferrière-Hareng est une des seigneuries érigées en haute justice, l'an 1477, par le Roy Louis XI, en faveur du patriarche de Harcourt. Les fiefs suivants relèvent de cette baronnie : 1° le fief des Loges, sis aux Loges ; 2° la franche vavassorie aux Essartiers ; 3° la franche vavassorie à Saint-Martin-de-La-Besace ; 4° le fief de Carville, à La Graverie ; 5° la franche vavassorie, aux Besaces ; 6° le fief de Loraille, à La Ferrière-Hareng ; 7° le fief d'Estivy à la dite Ferrière ; 8° la vavassorie Goudinière (aujourd'hui la Guidonnière), à Jurques, etc. Ce n'est que depuis le patriarche d'Harcourt que la baronnie de La Ferrière a été engagée ou échangée avec les ancêtres de M. de Monaco. Il a deux boisseaux d'avoine de rente seigneuriale, à prendre par chaque, excepté dans 2 ou 3 villages auprès de l'église, qui portent le nom de bourgeoisie, et qui ne doivent que 6 liards par feu. Il y a plusieurs fieffes faites audit seigneur, mais moins anciennes (1).

Messires de Maisoncelles-Saint-Denis ont une maison proche l'église ; c'est la plus remarquable de ce lieu. On l'appelle la franche vavassorie de La Ferrière-Hareng.

Le prieur dessous Bernières tient de la susdite baronnie noblement, le membre de fief nommé Loraille, assis à La Ferrière, contenant 90 acres. Pour ce, il est tenu une fois l'an de visiter les forêts des Besaces appartenant à

(1) *Hist. de Bayeux*, p. 351.

l'évêque, et de La Haye-d'Anter, en la compagnie de l'évêque ou de ses officiers, par lui faisant à savoir, et si, doit encore audit évêque prières et oraisons (1).

Messire Michel d'Anfernet, chevalier, tient au droit de feu Simon Guesdon, par foi et hommage de la susdite baronnie, un quart de fief de chevalier assis à la Ferrière-Hareng, nommé le fief d'Estivy.

Feuguerolles (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 34 feux, 120 habitants, notariat de Saint-Germain.

Cette paroisse est située à la jonction de la Seulle et de la Seuline, sur lesquelles, à peu de distance l'une de l'autre sont deux ponts de pierre qui servent de passage, l'un à l'extrémité orientale de la paroisse pour aller de Bayeux à Vire, l'autre au Midi pour aller au bourg de Villers.

S'il est vrai que son nom vient du mot *filix*, comme le pense M. Huet (2), il s'en suit que ce lieu était autrefois couvert de fougères. C'est assez le sentiment de Robert Cenalis (3) quant à l'occasion des deux rivières citées ci-dessus, il dit : *sunt et alii rivuli duo qui ad pontem Filicularum confluentes, gallice* (Foulgerolles) *prodeuntes autem a montibus Anchoræ* (l'Anchre), *Soulleum fluvium* (Soulle) *constituunt.*

Elle est à 4 lieues de Bayeux, 5 lieues de Caen, et à trois quarts de lieues du bourg de Villers. Il n'y a que 2 petits hameaux, Manlo, proche et au Nord de l'église, et la Lèverie, plus éloigné, et à l'Occident. La cure est à

(1) Aveu de l'évêque Castiglione, du 4 avril 1453.
(2) *Origines de Caen*, p. 320.
(3) *De Re Gallica*, lib. II, per. 4, p. 157. fol. vers.

la présentation du seigneur, dont le château est assez près, et au Midi de l'église. Le curé est seul décimateur.

Le fief seigneurial de Feuguerolles est mouvant par foi et hommage de la baronnie de Crépon. Le seigneur est haut justicier de son fief, mais la haute-justice n'est point exercée. Il relève du bailliage de Bayeux ; c'est un fief de chevalier, dont le Roy tient le quart par forfaiture, dans Saint-Louet. Le seigneur a les droits honorifiques dans l'église selon la coutume : droits de chasse, garenne, colombier, pêche, et tous autres droits sieuriaux ordinaires. Les vassaux de la seigneurie sont obligés de donner à la fille aînée du seigneur une robe de velours, son mariage arrivant. Ils sont encore obligés, le fils aîné du seigneur pris par les ennemis portant les armes pour le Roy, de le racheter, tous paiements cessants pour le Roy.

La seigneurie de Feuguerolles, possédée d'abord par ceux du même nom, fut portée en mariage par Luce de Feuguerolles, fille de Jean seigneur de Feuguerolles et de Jeanne de Vaucelles, à Hue de La Haye, baron de Coulonces, dont vint Jean de La Haye, baron de Coulonces, seigneur de Feuguerolles, Saint-Louet, etc., mort en 1247. D'Alix Malherbe de Saint-Aignan, sa femme, il laissa 3 filles héritières. Guionne, la cadette, épousa : 1° Robert de Tournebu, seigneur de Fresnay ; 2° Raoul Bethon, duquel elle eut des enfants à qui elle laissa la seigneurie de Feuguerolles et de Saint-Louet, qu'elle avait eu en partage de la succession de son père, lequel partage fut fait en 1453 (1).

Cette terre demeura un siècle dans la maison de Bethon ; enfin Jean Bethon, écuyer, seigneur de Feuguerolles et de Saint-Louet, la vendit par contrat du 30 octo-

(1) *Hist. Harc.*, t., II p. 1106.

bre 1572, à Gervais Le Marchand, écuyer, pour la somme de 6,200 livres (1). Celui-ci, petit-fils de Jean Le Marchand, Ier du nom, annobli par Louis XI, au mois de janvier 1466 en considération de ses services, *consideratione bonorum et gratuitorum servitiorum*, mourut sans enfants, et laissa la seigneurie de Feuguerolles et de Saint-Louet à Jean Le Marchand, IIe du nom son frère.

De Jean II sortit Guillaume, IIe du nom, seigneur de Feuguerolles et de Saint-Louet, qui épousa, en 1616, Charlotte Léonard, fille de Jacques, écuyer, sieur de La Rivière et d'Orbois, qui lui donna pour fils aîné et héritier, Jean IIIe du nom, décédé le 19 février 1709. Il avait épousé en 1648, Anne Hébert, fille de Jacques, écuyer, sieur de Taillebois, dont vint Bénédict-Olivier Le Marchand, écuyer, seigneur de Feuguerolles, sous-gouverneur et lieutenant des chasses de Saint-Germain-en-Laye, qui, par sa femme Antoinette Le Mercier, fut père de Jean-Jacques Le Marchand, baron de Tracy, seigneur et patron de Feuguerolles et Saint-Louet.

Fresne (Saint-Pierre de). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 61 feux, notariat de Caumont.

Cette paroisse est partagée à l'Occident d'avec celle de Cahagnes par le ruisseau qui passe par le pont de Benneville et va se perdre ensuite dans la Seulle. Elle est à 3 lieues de Torigny, 2 lieues des bourgs de Villers et d'Aunay, et à cinq quarts de lieue de Caumont. Elle ressortit au bailliage de Torigny. Les hameaux de Cantelou, La Sorière et La Houlette, vers le Couchant ; Le Parquet, La Bourderie, Launay, La Rivière et La Cathousière, vers le Midi, en dépendent.

(1) Mém. impr. pour le baron de Tracy.

La nomination de la cure appartient au seigneur, et les dîmes au curé. Le seigneur a un château situé vers le Midi et au milieu de la paroisse. Il y a une chapelle domestique qui y est attachée, et deux fermes, l'une près le château, l'autre proche l'église. Il y a aussi une petite rivière qui passe sous le jardin de ce château, un étang et un réservoir.

Noble dame Catherine-Alphonsine de Sainte-Marie, décédée à Paris le 27 avril 1727, fut apportée et enterrée au Fresne, où l'on voit son épitaphe.

La maison du Fresne porte : de sinople au chef endenché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules. Jacques de Lonlay, écuyer, usufruitier de la terre et sieurie du Fresne, à cause de feue sa femme, nomma à la cure, en 1568 (1).

Perette de Scelles, veuve de Thomas Lambert, écuyer, seigneur et patron du Fresne, tutrice de ses enfants, y nomma en 1635. Nicolas Jouenne, écuyer seigneur et patron du Fresne, y nomma en 1665.

Messire Jean-Baptiste-François Marc de Lignerolles, chevalier, est seigneur et patron de Saint-Pierre du Fresne, Le Hommet et Saint-Bosmer. Marie-Geneviève de Cairon, sa veuve, décéda le 6 juillet 1765, âgée de 90 ans. Il a un fils trésorier de France à Caen. Il porte : d'azur à 3 fers d'argent, et à une étoile de même en chef.

Jurques (Notre-Dame de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 114 feux, 500 habitants, 600 communiants, 900 habitants, notariat de Saint-Georges.

Cette paroisse, située sur la rive droite de la rivière d'Odon, a un territoire fort étendu. Sa distance du bourg de Villers est d'une lieue et demie, de Caen et de Bayeux

(1) Reg. de l'Évêché.

de 6 lieues. Elle est au pied de la montagne de La Goudonnière, dans une situation fort riante et agréable. Le terrain n'en est pas excellent. Le fond est pierreux et sablonneux, couvert de landes à plusieurs endroits et de bruyères. Il y a plusieurs bois-taillis. Décimateur, le curé. Les religieux d'Aunay ont les deux tiers d'un petit canton. Cette paroisse, enfermée entre deux côteaux couverts de bruyères, n'a qu'un quart de lieue de large, sur près de 2 lieues de long. L'école et la chapelle Sainte-Anne sont réunies à la nomination du seigneur. La tour rebâtie en 1761. Le hameau de Query en dépend, et il y a une chapelle de Sainte-Anne, et un fief qui appartiennent au prieuré de Villers-en-Boccage. Le seigneur de Jurques nomme à la cure. Le curé est seul décimateur.

Richard de Mathan, curé de Jurques en 1438, mort en 1460.

Gilles de Mathan, seigneur de Mathan et de Jurques, nomma son fils Jean à la cure en 1493. Pierre de Mathan, seigneur et curé de Jurques, curé de Tilleul, de Pierrefitte, prieur de Saint-Fromond en 1593.

Les hoirs de feu Jean de Cantepie tenaient en 1453, par foi et hommage de la baronnie de La Ferrière-Hareng, la franche vavassorie de Gondouinière qui, anciennement, fut à Guillaume Gondouin, assise à Jurques, « et doivent à la baronnie six sols tournois, trois deniers d'ayde qui se payent de 3 ans en 3 ans, desquels trois sols six deniers le chapitre de notre divine église, et la chapelle Sainte-Catherine fondée en icelle ont la moitié et nous l'autre, aux termes qui sont dus ». C'est ainsi que s'exprimait Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, dans son aveu rendu au Roy le 4 avril 1453.

La seigneurie de Jurques, mouvante du Roy, passa de la maison de Bacon, par le mariage de Marie Bacon,

à Ranulph seigneur de Mathan, qui vivaient ensemble en 1175 (1). D'eux, vint Geoffroy, seigneur de Mathan et de Jurques vivant en 1203. Il fut père, par sa femme Lorette, dame de Villers en partie, de Jean, IIe du nom, seigneur de Mathan, de Jurques, de Saint-Martin-de-Villers, et de Longvillers en partie, dont la postérité a longtemps possédé la terre de Jurques. Après les Mathan vinrent les Lonlay, puis les Fontenelles. Messire Pierre des Asnières, sieur de Fontenelles, conseiller du Roy, receveur des tailles à Caen, était seigneur et patron de Jurques en 1696. Messire Subtil de Bellengreville devint seigneur de cette paroisse, au droit de la demoiselle de Fontenelle sa femme. Elle a été depuis vendue à Messire le marquis de Moges-Buron. C'est aujourd'hui le seul seigneur et patron de Jurques.

Livry (Notre-Dame de). *Liberiacum*, sergenterie de Briquessard, élection de Bayeux, 300 feux, 900 habitants.

Cette paroisse est située à la source de la rivière d'Aure, qui prend son origine dans le village du Val-d'Aure, et qui, conjointement avec plusieurs autres petits ruisseaux, forme à l'extrémité de la paroisse ce qu'on appelle la rivière du Pont-Mulot, et ensuite la rivière d'Aure. Elle est à trois quarts de lieue du marché de Caumont, et à 4 lieues de Bayeux.

L'église est sous l'invocation de la Sainte Vierge. On dit qu'on y gardait autrefois l'Assomption comme fête patronale. Aujourd'hui ce sont les Reliques-des-Saints. La présentation de la cure appartient à la fille héritière de messire Alexandre-Noël L'Hoste, écuyer, seigneur et

(1) Généal. manusc. de la maison de Mathan.

patron de Livry. Michel-Noël L'Hoste, écuyer, sieur de Beaumont, La Mazure, héritier de la fille de Alexandre-Noël son frère. Enfants : 1° Michel-Charles-Noël L'Hoste, né le 22 mai, baptisé le 24 mai 1763 à Livry ; 2° Etienne-Alexandre L'Hoste, né le 3 juin 1764, baptisé le 6 et nommé par le chevalier de Turgot, lieutenant général et gouverneur pour le Roy à Cayenne et Guyanne ; 3° Jeanne-Aimée L'Hoste de Livry, née le 28 août 1765.

Les dîmes, quand aux deux tiers, appartiennent aux abbayes de Saint-Vandrille et de Fécamp, et quand au tiers, au curé. L'abbaye de Mondaye, le seigneur de Livry, le chapelain de Briquessard, et le trésor de Livry y prennent aussi quelques petits traits de peu de conséquence.

On compte à peu près dans cette paroisse, 17 villages ou hameaux : La Menardière, La Rouxellerie, La Calverie, 3 fermes détachées qui sont : Le Bosq-Renard, La Perrelle et L'Epine ; le village de Landon, l'ancien bourg de Bricquessard, Le Mesnil-Evrot, 2 autres fermes détachées qui sont : Le Mont-Mirel et La Brière ; Le Repas ou La Martinière, Le Val-d'Aure, La Girardière, Mistrecaen, Le Mesnil, le petit hameau du Vieil-Homey, La Masure avec le château appartenant à messire le chevalier de Livry, La Capelle, La Vitardière, La Paumerie, La Mierrerie et La Mouginière.

Le château de Livry, pour le seigneur, est proche l'église. Il y a dans son territoire 8 ou 9 bois taillis, dont 2 seulement sont d'une continence un peu considérable : le bois Bacon et le bois Louvet. Les autres portent le nom de ceux qui en jouissent.

Il y a proche Caumont un endroit qu'on appelle la butte du Repas, d'où l'on découvre de fort loin. Il est sur Livry.

Le hameau de Bricquessard est le plus considérable de Livry. C'était anciennement un gros bourg dont le marché a été transféré à Caumont. La mesure de Bricquessard est, dit-on, une des plus anciennes du royaume. Cette terre est titrée de châtellenie et de sergenterie. Les fiefs nobles de Bricquessard ou de La Quièze, et de Borgnerard (Bosc-Regnard), situés à Livry, relèvent tous deux de la baronnie de La Quièze par chacun un quart de fief de chevalier, et lui doivent chacun un chapeau de roses. Est-ce le même fief que celui de Bricquessard, qu'il est dit ailleurs relever du Roy par un quart de fief de chevalier, à cause de sa châtellenie de Bayeux? Cette châtellenie appartient à messire Pierre Cornet, écuyer, seigneur de Saint-Martin-le-Vieux. Il y a une chapelle dans ce lieu, sous le vocable de saint Jean et de saint Avit, à la présentation du châtelain.

La sergenterie de Bricquessard est de l'élection de Bayeux et contient 36 paroisses : Le Quesnay-Guesnon, Couvert, Cahagnolles, Parfouru, Livry, Orbois, La Basoque, Montfiquet, Lingèvres, Sermentot, Chouain, Longraye, Hottot, Valbadon, Nonant, Arganchy, Saint-Amator, Subles, Feuguerolles, Trungy, Juaye, Castillon, Balleroy, Le Tronquay, Anctoville, Bernières, Saint-Martin-le-Vieux, Ellon, Bucéels, Saint-Germain-d'Ectot, Torteval, Foulognes, Planquery, Sainte-Honorine-de-Ducy, Condé-sur-Seulle et Cahagnes.

Dans le district de la sergenterie de Bricquessard, les terres n'y sont pas excellentes. On les laboure ordinairement 4 ou 5 ans; on les laisse reposer autant; lesquels temps elles servent de pâtures aux bœufs de labourage. L'industrie et le travail des habitants se remarquent dans la peine qu'ils se donnent pour engraisser les terres, y conduire les eaux, les retenir ou les faire couler à propos.

Leur art est en cela si profitable, qu'ils vivent avec autant de commodité que ceux des meilleurs pays (1).

C'est une tradition constante que saint Gerbold, avant que de devenir évêque de Bayeux, fit bâtir vers l'an 675 un monastère à Livry (2), mais quant à ce qu'il y fut enterré après sa mort, cette tradition est démentie par les anciens mémoires de l'église de Bayeux, qui assurent qu'il repose dans l'église de Saint-Exupère, où ils indiquent la position de son tombeau. Ce monastère tel qu'il ait été, devint comme bien d'autres, la proie des Normands païens qui le renversèrent de fond en comble au IXe siècle. On voit encore, proche l'église paroissiale, parmi les broussailles et les ronces, beaucoup de débris d'anciens bâtiments, qu'on croit être restés de ce monastère.

La chapelle de Saint-Sulpice, fort connue par les pèlerinages qui s'y font, est encore située à Livry, au milieu d'une lande, éloignée des maisons environ 200 pas. On prétend qu'elle a été bâtie sur le lieu où l'on assure aussi que saint Sulpice fut martyrisé par les Danois, vers le milieu du IXe siècle. Ses reliques y reposaient. Elles furent depuis volées par Simon, abbé de Chelles, auparavant religieux de Saint-Guislain, qui les emporta dans Le Hainaut, où elles sont honorées. A l'égard de la Lande de Saint-Sulpice à Livry, voici ce qu'on lit dans le *Catalogue des Rôles Normands*, sous les années 1200 et 1201 : *Bruillium de Livereyo, et tota terra quam Rex prædictus Richardus habuit apud Noyers juxta montem de Monbron, concessa prædictis abbati et canonicis (nempe de Ardena)* (3). Cette bruyère et la chapelle

(1) *État de la France*, par le comte de Boulainv., t. II.
(2) *Neust. Pia*, p. 345.
(3) T. I, p. 242, num. 31.

de Saint-Sulpice appartiennent encore aux religieux d'Ardenne qui la font desservir par un prêtre.

Par une suite des mêmes traditions, on prétend que saint Gerbold et saint Sulpice, évêques de Bayeux, dont nous venons de parler, étaient natifs de Livry même. S'il n'est point d'autorité pour contrarier ces opinions, il n'en est pas davantage pour les soutenir.

La seigneurie de Livry est un fief noble avec droit de présenter aux cures de Livry et de Caumont, qui relève de la baronnie de Saint-Vandrille par un plein fief d'hauber, et lui doit un chapeau de roses.

Loges (Saint-Martin des). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 120 feux, 400 habitants, 230 communiants, notariat de Caumont.

Cette paroisse à mi-côte, est arrosée au Levant par la Seulle, et limitrophe de celle des Essartiers. La nomination de la cure appartient au seigneur des Loges, et la dîme au curé. Le seigneur tient le droit de nommer par rétrocession des évêques de Bayeux ; car, selon un accord de 1185, il fut reconnu que Henry évêque de Bayeux, était patron de ce lieu, comme Etienne, grand doyen, l'était de La Ferrière-Hareng. Messire de Juigné-Le-Clerc, est seigneur patron des Loges. Gabriel Le Clerc, marquis de Juigné au Maine, colonel au régiment de Champagne. Elle relève du bailliage de Torigny, et est à cinq quarts de lieue du bourg de Caumont, 2 lieues et demie de Villers, 5 de Vire et 6 lieues de Bayeux.

Roger Païen, au lieu de Guillaume Becourvels, écuyer, tenait en 1453 de l'évêché de Bayeux, à cause de la baronnie de La Ferrière-Hareng, nuëment par foi et hommage le fief, terre et seigneurie des Loges par un quart de fief de chevalier assis en ladite paroisse, avec

extension ès paroisses de Saint-Jean-des-Essartiers et de ladite Ferrière, auquel il y a plusieurs droitures, patronage et autres dignités, et doit un quart de service de chevalier en l'ost du Prince à la décharge de l'évêque (1).

Longvillers (Saint-Vigor de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 80 feux, 350 habitants, notariat de Villers.

Cette paroisse est sur la rive gauche de l'Odon, et le passage de Vire à Caen, entre les bourgs d'Aunay au Midi, et de Villers au Nord, dont elle est éloignée de trois quarts de lieue. On y compte 5 lieues et demie de Bayeux et 5 lieues et demie de Caen. Elle relève de la haute justice de Saint-Georges-d'Aunay.

Le chapitre de Bayeux nomme à la cure, et a les deux tiers de la grosse dîme ; l'autre tiers est pour le curé. Il y avait anciennement une famille noble du même nom, dont étaient Robert et Raoul de Longvillers qui possédaient le patronage par moitié. En effet, on trouve que Henry II évêque de Bayeux, par un titre sans date, iustitua Richard Le Petit, clerc, possesseur de la première portion de Longvillers, sur la nomination de Robert de Longvillers, et de l'autre portion, sur celle de Raoul de Longvillers (2). Robert donna, en 1198, sa portion et la chapelle Notre-Dame fondée audit lieu à l'abbaye d'Aunay pour l'entretien d'un religieux, et cette abbaye s'en désaisit l'an 1211 en faveur du Chapitre de Bayeux qui acquit, vers le même temps, l'autre portion de Roger et Richard Guilbert père et fils, seigneurs en partie de Longvillers, car il est dit dans les titres de l'abbaye

(1) Aveu de Zanon Castiglione, évêque de Bayeux.
(2) *Ex manuscripto Abbatiæ Alneti.*

d'Aunay, que l'an 1211, Henry, abbé d'Aunay, et tout son couvent, donnèrent et cédèrent au Chapitre de Bayeux tout le droit qu'ils avaient dans l'église de Saint-Vigor-de-Villers, et dans la chapelle Notre-Dame dudit lieu, qui leur avaient été aumônés par Robert de Longvillers et Richard de Deslonde. *Henricus abbas Alneti,* est-il dit ailleurs, *de consensu fratrum dedit Capitulo Bajocensi jus patronatûs et decimas et terras ad suum monasterium pertinentes in parochia de Longvillers* (1). On trouve, dans un autre titre, que Roger Guilbert, chevalier, seigneur de Longvillers en partie, donna au Chapitre de Bayeux la portion du patronage en entier qu'il avait dans l'église de Longvillers, et que Richard Guilbert, son fils, confirma et approuva la susdite donation par une chartre du mois de février de l'année 1245.

La chapelle de Notre-Dame dont il est fait mention dans cet article, était une église aussi grande que celle de la paroisse, avec un clocher affourché sur le milieu, et 2 cloches. Ce vaisseau méritait une attention particulière par la sculpture et les figures dont il était décoré en dedans et sur le portail. Il y avait 3 autels dédiés sous l'invocation de la Sainte Vierge, de Saint-Job et de Saint-Roch. Cette chapelle était en grande vénération, et la tradition porte qu'il y venait des processions de plus de 30 lieues loin. Elle est interdite à présent et abandonnée. Elle est environnée d'un grand cimetière, et le cimetière des maisons du village, est appelé Notre-Dame.

Au bout de ce cimetière il y a une fontaine qu'on nomme la fontaine au Docteur, et des pièces de terre qui portent le même nom, et qui, à ce qu'on dit, sont d'anciens domaines de cette chapelle.

(1) *Neust. Pia,* p. 764.

La paroisse de Longvillers a pour limites, au Midi : les paroisses d'Aunay et de Mesnil-au-Grain ; au Nord : Maisoncelles-Pellevey et Epinay-sur-Odon ; au Levant : les mêmes paroisses de L'Epinay et du Mesnil, et au Couchant : Saint-Georges-d'Aunay. Ses villages sont : L'Eglerie, La Lombardière, La Capelle, Lénauderie, La Chapelle ou Hamel-Notre-Dame, Claire-Fontaine, Trianon, Lévoterie, La Moquillonnière, Capauville, Boislonde, La Rue, Lengleschérie et Loysonnerie. On y fait un grand commerce de coton filé et de laines pour les draps de Vire. Il y a 2 moulins à foulon, pour les draps et étoffes, et on y teint aussi ces étoffes de toutes couleurs. Le terrain est très bon en pâturages, prairies et à labour.

Le fief de Longvillers fut partagé de bonne heure. La première partie entra dans la maison de Mathan et en a pris le surnom. L'autre partie fut possédée par des Guilbert, et entra ensuite dans la maison des Malherbe aux Lyons. Cette partie est-elle ce fief de Longvillers que Pierre de Rupaley, écuyer, tenait en foi et hommage par un demi-fief de chevalier, de la baronnie du Plessis, et qui doit à l'évêque de Bayeux 40 sols tournois d'aide-l'évêque, lesquels se perçoivent de 3 ans en 3 ans (1) ?

Le fief de Mathan, sis à Longvillers, relève du Roy. Messire Adrien de Mathan, par aveu rendu en 1669, avoua tenir par foi et hommage nuëment et sans moyen, un plein fief de chevalier nommé Mathan, dont le chef est assis en la paroisse de Longvillers, et s'étend ès-paroisses d'Aunay, Beauquay, Le Mesnil-au-Grain et aux environs. Il y a une chapelle titulaire. A ce fief sont attachés : droiture de manoir avec fossés pleins d'eau autour, droit de colombier et de chapelle en dedans, et de

(1) Aveu de Zanon Castigl., évêque de Bayeux, du 4 avril 1453.

cor et de cerfs, patron honoraire pour la moitié de la paroisse et église de Saint-Vigor-de-Longvillers, et de la chapelle Notre-Dame dudit lieu. Les vassaux sont tenus au chariage des meules et tournants de son moulin, et au curage des biens d'icelui, à fener, charier et tasser ses foins, à cueillir et piler ses pommes, et faire asseoir le marc, et entretenir son cidre, à cause des terres qu'ils tiennent dudit fief; plus, aux jours Saint-Vigor et de Noël, il lui est dû des offrandes; au jour Saint-Jean-Baptiste, un chapeau de roses, et une chanson, et la nuit de Noël, une chandelle de suif vert.

Le 9 janvier 1613, fut donné à Rouen un arrêt de la Cour, entre messire Pierre de Mathan, et messire Nicolas Malherbe, seigneurs chacun en sa partie de la paroisse de Longvillers, par lequel il est ordonné qu'ils jouiront conjointement des honneurs et droits honorifiques de l'église Saint-Vigor-de-Longvillers et de la chapelle Notre-Dame dudit lieu, comme représentant les patrons desdites église et chapelle. Cet arrêt est cité par Berault dans la Coutume de Normandie au titre des fiefs et droits féodaux.

Le château de Mathan est ancien. Il est accompagné de 2 petits étangs, où le ruisseau de Vidame prend sa source, et va tomber dans un autre ruisseau nommé le Bec-David, qui va se perdre à son tour dans la rivière d'Odon; et de 3 avenues qui vont rendre, l'une au bois du Bec-David-Mathan, l'autre à Aunay et l'autre à Longvillers. C'est le chef-lieu du marquisat de Mathan, qui fut érigé en titre, par lettres patentes de 1736, en faveur de messire Bernardin de Mathan, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, lieutenant du Roy au château de Caen, par la famille duquel la terre de Longvillers est possédée depuis plus de 500 ans. Son fils aîné est messire Anne-Louis,

comte de Mathan, capitaine au régiment des Gardes Françaises et brigadier des armées du Roy.

Maisoncelles-Pellevé (Saint-Georges de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 50 feux, 300 habitants, notariat de Saint-Georges.

Cette paroisse est arrosée par la petite rivière de Seuline, et tire apparemment son surnom de Richard Pellevé, son seigneur, qui signa comme témoin, vers 1180, à un visa d'Henry, évêque de Bayeux, pour la cure de Longvillers, sur la présentation de Robert et Raoul de Longvillers (1). Son territoire est composé de 5 hameaux : La Ville, proche l'église, Hermilly, Lieury, Coëneville, et La Truelle. Elle dépend de l'élection de Caen pour la taille, et de celle de Bayeux pour le sel. L'abbé d'Aunay nomme à la cure; ses religieux ont les deux tiers de la dîme, et le curé l'autre tiers avec les verdages. Le fief dominant s'appelle Bavent. Il appartient à messire Pierre-Charles Le Viconte, marquis de Blangy. Elle est à demi-lieue du bourg de Villers, et à 5 lieues et demie de Caen et de Bayeux.

Elle relève de la haute-justice de Villers. Le demi-fief de chevalier assis à Maisoncelles et à Cairon, que possédait anciennement la dame du Molay, relève par foi et hommage de la châtellenie de Montfréville.

Mallotté (Notre-Dame de). Sergenterie de Torigny, élection de Saint-Lô, 28 feux, 80 communiants, notariat de Torigny.

Cette paroisse est située sur la rivière de Vire. Outre 5 maisons écartées, dont le presbytère et le logis du seigneur font partie, elle a 3 hameaux : le village du Pont, proche la Vire, le village du Mesnil, et le Hamel-Farin.

(1) *Ex cartul. abbat. Alneti.*

Il y a aux environs de l'église des côteaux très élevés, au pied desquels il s'en trouve un qui est attaché aux autres, et qui, à la hauteur d'environ 120 pieds, contient une concavité en forme de grotte. On l'appelle la Grotte de Saint-Ortaire, parce qu'on tient par tradition, que c'est là où ce saint religieux venait souvent faire des retraites. Il y paraît deux petits appartements continués, et distingués seulement par un degré de pierre d'un pied de haut. Malloüé relève du bailliage de Torigny dont il est éloigné de 2 lieues.

Messire Guillaume Nantier, chevalier, seigneur de Malloüé, présente à la cure. Les dîmes appartiennent au curé. La seigneurie de Malloüé a longtemps été possédée par messires de Merlet. François de Merlet, écuyer, seigneur et patron de Malloüé, nomma à ladite cure Michel Merlet, clerc, son fils, le 10 juillet 1604 (1). Il est sorti de cette famille : André Merlet, docteur en théologie du collège de Navarre, nommé abbé de Saint-Lô en 1638, et député de la province de Rouen en 1641 pour l'Assemblée générale du Clergé de France ; et André Merlet, neveu dn précédent, auquel il succéda dans l'abbaye de Saint-Lô en 1646. Il était fils de Jean Merlet, docteur et professeur de médecine à Paris ; il mourut plein de mérites au mois de septembre 1664.

Montbertrand (Saint-Martin de). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 115 feux, 500 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse est à 2 lieues du bourg de Torigny. On y compte 20 hameaux ou villages : la hamel au Maréchal, La Lorignière, la Mainnerie, Cavarinnière, La Cabo-

(1) Registre de l'Évêché. — *Nov. gal. Christiana*, t. XI, col. 939.

tière, Les Ecasseries, Les Enouvières, La Héroudière, La Hamelinière, La Mazière, La Cousinnière, Le Colombier, Les Houlettes, La Chevallerie, La Pannerie, La Roullandière, Loiselière, L'Hôtel-Hamel, le hamel Berteaume, et La Poussinnière.

Le chanoine de Cully fondé en l'église de Bayeux, nomme de plein droit à la cure, et perçoit toutes les dîmes, La seigneurie est attachée à la comté de Torigny et dépend de sa haute justice. Messire le prince de Monaco en est le seigneur honoraire.

La grande route de Caen à Avranches sépare cette paroisse au Nord avec celle de Guilberville, et le chemin de Saint-Lô à Vire le sépare en partie au Levant avec celle de La Ferrière-Hareng, si on en excepte les villages de La Cousinnière et du Colombier, qui, quoiqu'au-delà du chemin, sont du territoire de Montbertrand. Elle n'est arrosée que par un petit ruisseau qui prend sa source au bas du côteau sur lequel l'église est bâtie, et qui va se perdre dans la Vire, à l'extrémité de La Ferrière-Hareng. On y voit aussi pour messire le prince de Monaco, un bois de haute futaie assez étendu.

Saint-Georges-d'Aunay. Sergenterie de Villers, élection de Caen, 250 feux, lieu de notariat.

Cette paroisse, située sur la rivière d'Odon, a près de 8 lieues de circuit, et est distante de Bayeux et de Caen de 6 lieues, de Vire et de Saint-Lô de 7 lieues, des bourgs d'Aunay et de Villers-Bocage d'une lieue.

Elle contient 30 hameaux qui sont : La Vallée, La Cellerie, La Buterie, La Vallette, Angerville, Le Mondehart, La Donjonnerie, Pitot, Le Mont-Damien, Le Breüil, Les Champs-Robin, Piétaillis, Sauques, La Prévostière, Beaussieu, La Lande, Le Manoir, Courcelles, Les Brus,

Boislonde, le hameau d'Odon, le hameau Peullier, Quévruë, La Porte-Vaultier, Raville, Coigny, La Perdrillère, La Fresnée, Les Roseries, et Lomont.

Il y a plusieurs bois. Les plus connus sont ceux d'Angerville et de Buron. Il y a sur le haut du bois de Buron, à l'extrémité de Saint-Georges et sur son territoire, une troche d'arbres qu'on nomme ordinairement la troche d'Ondefontaine. Elle est remarquable en ce qu'elle est fort élevée, et vue de très loin par terre et par mer.

La cure est divisée en deux portions. Messire le marquis de Buron nomme à la première; le Chapitre de Bayeux à la seconde. On trouve un accord de l'évêque de Bayeux et de son Chapitre passé au mois de décembre 1466, par lequel il fut reconnu que le patronage de cette portion appartenait au Chapitre, et la collation et juridiction à l'Évêque, avec le déport par moitié. L'évêque Louis de Harcourt prétendait à cette portion, et en conséquence, ses grands-vicaires y avaient nommé Guillaume de Castillon (de Castillione) archidiacre des Veys, le 29 mars 1465 (1).

Les deux curés ont chacun leur territoire séparément. Le curé de la première portion perçoit sur son territoire le tiers des grosses dîmes avec les vertes et menues; les deux autres tiers sont partagés entre l'église de Saint-Georges, les religieux de l'abbaye d'Aunay et le titulaire de la chapelle de Courcelles. Voici comment se fait le partage : l'église a deux petits traits, qu'on nomme les traits de la Charité et de la Lampe, où elle prend les deux tiers, et laisse l'autre tiers au curé, à l'exclusion des religieux d'Aunay et du chapelain de Courcelles. Dans tout le reste, les religieux ont la moitié de la totalité, et le cha-

(1) Reg. du secret. de l'Évêché.

pelain un sixième. Le second curé a, avec les vertes et menues dîmes, le tiers de la grosse de sa portion ; les deux autres sont pour les religieux d'Aunay.

Il y a plusieurs fiefs dans cette paroisse ; le principal et le dominant est celui de Saint-Georges, autrement dit : Champin, auquel est attaché le droit de présenter à la première portion. C'est un fief de hautber qui relève immédiatement du Roy. Buron est un autre fief avec une grosse ferme située dans le même lieu. Ces fiefs et ceux de Ronde-Fougère, d'Ardennes et de Moges, furent unis et érigés en titre de marquisat, sous la dénomination de Moges-Buron en 1725. Les lettres patentes en furent érigées à Marly, au mois de mars, et enregistrées ès-Cours de Parlement, aides, comptes et finances de Rouen, le 16 et 29 de novembre suivant, en faveur de Léonor-Théodose de Moges-Buron.

La seigneurie de Saint-Georges d'Aunay et la baronnie d'Asnebec furent portées par mariage, à la fin du XIIIe siècle, à Païen de Meheudin, IIe du nom, seigneur de Meheudin et de Rouvrou, par Agnès de Neubourg, troisième fille de Robert, baron de Neubourg et de Marguerite de Glocestre (1). Elles passèrent ensuite par alliance dans la maison de Husson, d'où Marguerite de Husson les transporta à son mari, Samson de Saint-Germain, chevalier, avec lequel elle vivait en 1454 (2).

Messire Samson de Saint-Germain, chevalier, baron d'Asnebec, seigneur de Saint-Georges, de Rouvrou et de La Selle, à cause de sa femme, obtint en 1463 des lettres pour le rétablissement des marchés du Pont-d'Ouilly et de Saint-Georges-d'Aunay.

(1) *Hist. d'Harc.*, t. I, p. 260-261.
(2) *Hist. d'Harc.*. p. 261-866.

Jean de Saint-Germain, seigneur de Saint-Georges-d'Aunay, épousa Catherine de Chesné, par contrat passé à Condé-sur-Noireau le 3 février 1476 (1).

Jacques de Saint-Germain, seigneur de Saint-Georges-d'Aunay et de Fontenay-le-Husson, épousa Jaqueline de Martainville, par contrat reconnu à Caen le 25 juin 1508. La dame sa femme, étant veuve, acheta le 15 septembre 1528, le fief de Repenty assis à Saint-Georges, de Jean de Murdrac, seigneur de Contrières, et de Guillemette de Saint-Germain son épouse, et des autres héritiers aux meubles de Jean de Saint-Germain, frère aîné de son mari.

François de Saint-Germain, seigneur de Saint-Georges d'Aunay et de Fontenay-le-Husson, épousa demoiselle Antoinette du Saussey, par contrat du 25 décembre 1537,

Anne de Saint-Germain, fille héritière de Louis de Saint-Germain, seigneur et patron de Saint-Georges d'Aunay, vendit le 28 septembre 1892, la terre de Saint-Georges au suivant (2).

Scipion de Moges, conseiller au Parlement de Rouen, seigneur de Saint-Georges par acquêt, était fils de Nicolas de Moges, écuyer, seigneur de Buron, du Breüil, de La Haye et d'Estouville, et d'Anne de Prétonville, dame d'Ifs. Il fit un partage le 25 octobre 1677 avec Pierre de Moges, conseiller au Parlement de Rouen, et Pierre et Jacques de Moges, hommes d'armes de la compagnie de Monsieur frère du Roy, et gentilshommes servants de ce prince, en présence et du consentement de leur mère, des biens qui leur étaient échus par la mort de leur père. Il s'allia le 12 octobre 1595 de Marie Baudoüin, fille de noble homme Gaston Baudoüin, sieur de Préaux.

(1) *Hist. d'Harc.*, t. II, p. 1411 et 1512.
(2) *Arm. gén. de la France*, reg. Ier, p. 386 et suiv.

Lanfranc de Moges, écuyer, seigneur de Moges, de Saint-Georges-d'Aunay, conseiller au Parlement de Rouen et commissaire aux requêtes du Palais, pourvu au mois de juillet 1620, et reçu au mois d'août suivant, puis conseiller honoraire par lettres du 7 octobre 1654, fut marié : 1° le 13 juin 1621, à Françoise de Boivin, fille de noble homme Jacques sieur de Bonnetot, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Rouen; 2° le 28 juin 1635, à Geneviève de Morand, fille de noble homme Guillaume de Morand. Il fit hommage au Roy en sa chambre des comptes, le 23 juin 1627, à cause de ses fiefs, terre et seigneurie de Moges, mouvants du vicomté de Caen et de la châtellenie d'Evrecy. Du premier lit vint :

Alexandre de Moges, écuyer, seigneur et patron de Saint-Georges, de Ronde-Fougère, et de La Bucaille, conseiller au Parlement, et commissaire aux requêtes du palais à Rouen, pourvu le 8 octobre 1654. Il épousa le 27 janvier 1665, Marie Mahéas, lors veuve d'Etienne Blanchard, écuyer, sieur d'Angerville, et fille de Jacques Mahéas, écuyer, sieur de Vaudrecy, dont :

Léonord-Théodose de Moges, seigneur et marquis de Moges-Buron, s'allia par contrat passé le 1er mai 1695, au bourg de Saint-Georges, devant le vicomte de Caen, à Marie-Charlotte de Moges, sa cousine germaine, étant fille de Charles de Moges, conseiller du Roy, général de ses monnaies en Normandie, fils puisné du second lit de Lanfranc de Moges, et sortie de son mariage avec Charlotte Baudri d'Imbleville.

Léonor-Théodose de Moges, IIe du nom, seigneur et marquis de Moges-Buron, naquit en 1701, et épousa noble dame Jeanne-Catherine Vagnon de Mortemer, dont :

Charles-Jean-Théodose de Moges, seigneur et marquis de Moges-Buron, pourvu en 1760 de la cornette générale de cavalerie.

Sauques est un hameau de Saint-Georges, où il y a pour le marquisat de Moges-Buron une haute justice qui relève du bailliage et présidial de Caen. Les paroisses qui en dépendent sont : Saint-Georges-d'Aunay, Longvillers en partie, Epinay-sur-Odon, Tracy-en-Bocage, Amayé-sur-Orne, Anctoville en partie, et La Bigne. Il y avait une chapelle titulaire en ce lieu, fondée dans le XVII^e^ siècle, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Liesse, par Lanfranc de Moges et Geneviève de Morand, sa seconde femme; mais sur la permission de l'ordinaire du 4 novembre 1750, elle a été transférée dans le château proche l'église Saint-Georges, où elle sert de chapelle domestique (1). Le chapelain est tenu d'y dire la messe les dimanches et fêtes, et le jour du décès du fondateur et de la fondatrice.

Courcelles est un autre hameau de Saint-Georges, où il y a aussi une chapelle, du titre de la Sainte-Vierge et de Saint-Célerin, qui fut fondée le vendredi après la Sainte-Croix de septembre de l'année 1322, par noble homme Guillaume de Meheudin, chevalier, comme on l'apprend d'une présentation à cette chapelle faite le 10 d'août 1610, par messire Daniel Radulphe, écuyer, seigneur et patron de Saint-Georges-d'Aunay (2). Elle a été pareillement transférée de son ancien emplacement dans le manoir de Léonor-Charles-Alexandre Radulphe, seigneur de Beaumer, son présentateur, situé dans le même hameau. Le consentement de l'ordinaire est du 29 décembre 1755. On y doit la messe les dimanches et fêtes, excepté celles prohibées par le droit. Messire Ra-

(1) Reg. de l'Evêché.
(2) Reg. de l'Evêché.

dulphe vendit l'année suivante sa terre de Courcelles et le patronage de cette chapelle à Mme la marquise de Buron, qui les possède actuellement.

Saint-Germain-d'Ectot. Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 75 feux, 500 habitants, lieu de notariat.

Le ruisseau de Candon, qui prend son origine dans les bruyères de Livry, arrose son territoire. Les écarts de Candon, de La Rivière, d'Ectot, et de La Rue-Saint-Germain en dépendent. Il y a un autre hameau appelé Crosville, qui en est aussi, mais qui est enclavé et partagé par la paroisse de Torteval, au Nord de Saint-Germain.

L'église, bâtie à une des extrémités de la paroisse, sur le chemin de Caen à Torigny, a pour premier patron, saint Germain, évêque d'Auxerre, et avait autrefois pour second, saint Loup, évêque de Bayeux. Messire Pierre-Léonor de Seran, baron d'Audrieu, est seigneur et patron de Saint-Germain, au droit de Marie-Madeleine Radulphe, son épouse, fille de François Radulphe et de Madeleine Guillereau de Saint-Germain. Les dîmes appartiennent en intégrité au curé. Jean Jourdain, seigneur de Saint-Germain, nomma Jean Léonard à la cure en 1490.

Il y avait proche l'église un petit prieuré ou léproserie dépendant de l'abbaye de Cerisy, et dont il ne reste point d'autres vestiges que environ 4 vergées de terre que possède le titulaire. Le fief dominant de qui dépend le patronage de la cure s'appelle Ectot. Il y a encore ceux de Méry et de Rouville, qui appartiennent à messire Gosselin, seigneur de Manneville. Elle est à cinq quarts de lieue du bourg de Villers, et 4 lieues au Midi de Bayeux.

Saint-Louet-sur-Seulle. Sergenterie de Villers, élection de Caen, 50 feux, 200 habitants, notariat de Villers.

La situation de cette paroisse entre la Seulle, au Couchant, et la Seuline, au Levant, forme une presqu'île de figure oblongue. Elle dépend de l'élection de Caen pour la taille, et de celle de Bayeux pour le sel. Il n'y a que 3 hameaux : le bas Saint-Louet, le haut Saint-Louet et La Doitie.

Son église, presque au milieu du territoire, est sous l'invocation de saint Lô, évêque de Coutances, et à la nomination alternative du Roy et du seigneur de Feuguerolles; le curé perçoit les dîmes en intégrité. On y voit au maître-autel, du côté de l'évangile, le tableau d'un évêque qui, d'une main, tient une crosse, une palme et une hache. Le sieur curé m'a assuré que c'est le vrai portrait d'un charpentier de ce lieu, qui, pour réparation d'un scandale commis dans cette église, fut condamné de donner le tableau de saint Lô, son patron, et se fit représenter sous la figure de cet évêque.

Pendant les troubles de 1561, les Huguenots commirent plusieurs saccagements, meurtres et voleries dans cette paroisse. Ils entrèrent même dans l'église, la dépouillèrent de tous ses reliquaires et ornements, et y tuèrent un habitant nommé Jean du Fresne, sans aucune raison (1); mais sur les plaintes qu'en fit au Roy son frère, qui était sommelier du goblet de ce prince, et sur la recommandation du cardinal de Lorraine, ils furent sévèrement punis par M. de Matignon, lieutenant pour le Roy en Normandie.

On dit que Saint-Louet était autrefois succursale de Feuguerolles, et qu'elle fut érigée en paroisse en 1325;

(1) *Histoire du Maréchal de Matignon*, p. 45-46.

ce qui paraît assez invraisemblable, car, quand l'archidiacre du canton fait ses visites, il prend plein droit à Feuguerolles, et moitié seulement à Saint-Louet. De plus, ces deux paroisses ne composent qu'un même fief, dont les vassaux sont obligés de se présenter aux plaids devant la porte du château de Feuguerolles, excepté la quatrième partie de ce fief, située à Saint-Louet, qui est ès-mains du Roy par forfaiture. Le fief de Feuguerolles et de Saint-Louet est mouvant par foi et hommage de la baronnie de Crépon. Elle est à un tiers de lieue du bourg de Villers et à 4 lieues de Bayeux.

Sermentot (Saint-Aubin de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 46 feux, 200 habitants, notariat de Saint-Germain.

Cette paroisse, bordée au Levant par la Seulle, et au Couchant par le ruisseau de Candon, est située sur le bord du grand chemin de Villers à Bayeux. Elle est à 3 lieues de Bayeux, et à cinq quarts de lieue de Villers. Il y a des carrières de pierres dures, grises et plates, excellentes à bâtir, mais qui ne se taillent point.

Le seigneur nomme à la cure, et le curé a toutes les dîmes. On voit dans l'église, proche les fonts baptismaux, les vestiges d'une ancienne cheminée qui, selon les apparences, servait à chauffer l'eau lorsque le baptême par immersion était encore en usage. On a bâti à la place de cette cheminée de nouveaux fonts et un escalier qui conduit à une tribune. La tradition en est encore récente dans la paroisse, et prouve l'antiquité de ce lieu.

Proche l'église est le hameau de Saint-Aubin; au Nord est le maison de Longla, autrefois hameau; au Levant, quelques maisons de l'ancien village de La Vallée; ensuite, la maison du seigneur, le village des Moulinets

vers le Sud-Ouest, puis les Ponts-de-Feuguerolles sur la rivière de Seulle.

Sermentot est une basse justice du ressort du bailliage de Caen, divisé en 2 fiefs : Sermentot et Beltot. Il relève de la baronnie de Crépon, et a droit de présenter à la cure. Sermentot est un huitième de fief; il appartient au fils héritier de feu messire de Formont, écuyer, seigneur de Sermentot, qui avait pour père messire de Cléronde, conseiller au Parlement de Rouen.

Selon l'échiquier de Normandie tenu à Rouen, au terme de Pâques 1463, noble dame Marguerite Le Servain, dame de Saint-Paër-le-Servain et de Sermentot, veuve de Jean de Meulan, seigneur du Quesnay, transporta, par contrat du 5 juillet 1435, à Guillaume Aze, le fief de Sermentot, mais resaisie de ce fief par lettres du 13 octobre suivant, elle le donna en échange du fief de Lion, à messire Thomas de Meulan, chevalier, baron de Courseulle (1).

Richard de Tilly, seigneur d'Escarbouville épousa Robine de Thère, dame de Sermentot, laquelle lui apporta cette seigneurie en mariage. Il avait pour père Raoul de Tilly, seigneur d'Escarbouville, et pour mère Jeanne de Carbonnel-d'Orglandes. Raoul était second fils de Nicolas de Tilly, seigneur de Baron, qui avait pour trisaïeul Alain, seigneur de Baron, troisième fils de Robert, sire et châtelain de Tilly, et de Luce, dame de Baron.

De ce mariage sortirent : 1° Raoul qui suit; 2° Ferrand de Tilly, seigneur de Sermentot, capitaine de Cherbourg pour les Anglais en 1448 (1).

Raoul de Tilly, seigneur d'Escarbouville et de Ser-

(1) *Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 95.

mentot, eut pour femme Alix de Thieuville-de-Guehébert, dont vinrent : 1° Robert de Tilly, seigneur d'Escarbouville, mort sans enfants; 2° Richard qui suit; 3° Raoul, chevalier.

Richard de Tilly, seigneur d'Escarbouville et de Sermentot, épousa Jeanne de Hottot, fille de Richard, seigneur de Beaumont, de laquelle il eut : 1° Jean de Tilly, seigneur d'Escarbouville et de La Hougue. L'échiquier de 1500 nous représente comme Jean de Tilly, écuyer prétendant présenter au bénéfice de Saint-Aubin-de-Sermentot, qui relevait de la baronnie de Crépon, eut, à cause de cela, un procès contre Jean de Montalais, écuyer, seigneur de Chambellay, et Françoise de Rosenivinen, sa femme, dame de Courseulle et de Sermentot, à la représentation de la maison de Meulan ; 2° Guillaume de Tilly, seigneur de Sermentot, en 1505 ; 3° Gilles, curé et seigneur d'Orglandes ; 4° Catherine, femme d'Henri Heuzé, seigneur de Fermanville et de La Haulle. Dans le dénombrement des fiefs de la vicomté de Bayeux, du 14 février 1503, il est dit que Guillaume de Tilly possédait un quart de fief appelé Sermentot, ayant droit de présenter à la cure dudit lieu.

Jean Le Viconte, écuyer, seigneur et patron de Sermentot, nomma à la dite cure en 1583 (1).

Septvents (Notre-Dame de). Sergenterie de Torigny, élection de Bayeux, 200 feux et 800 habitants, notariat de Caumont.

Cette paroisse est séparée de Dampierre au Sud-Ouest par la Drôme, de celles de Drôme et de La Vacquerie à l'Ouest, par le ruisseau d'Amboy ; de Cahagnes au Levant, par le ruisseau d'Ecorigny, et de Saint-Jean-des-Essar-

(1) Registres de l'évêché.

tiers au Midi, par le même ruisseau qu'on nomme alors le ruisseau de Taine. Elle est à une lieue du marché de Caumont, et à 6 lieues de Bayeux.

Ses hameaux sont : Les Scellots et Maître-Lucas, le manoir seigneurial, et celui d'Orval, ceux de La Boissellière et de Beauval. Ses villages sont : La Hoguette, Le Bourg, Clutaine, La Froslière, Le Moutier, La Pèlerine, le vieux Septvents, La Maugerée, L'Engresserie, La Bedantière, Fierville, Hometière, La Huberie et La Bataille.

L'abbaye de Saint-Etienne de Caen nomme à la cure et au prieuré de Saint-Amand dudit lieu, qui est bâti sur le bord du ruisseau de Taine, et dont les domaines sont en partie à Septvents et en partie à Saint-Jean-des-Essartiers.

L'abbaye de Saint-Etienne a un fief noble, manoir et foire le jour Saint-Laurent. Il est dit dans la chartre de confirmation de Henry II, roy d'Angleterre, pour l'abbaye de Saint-Etienne, que Guillaume Bacon donna à cette abbaye la portion qu'il avait dans l'église de Septvents et 20 acres de terre situés autour de l'église de Saint-Laurent; qu'Osmond Foulant, vassal de ce seigneur, en donna 5 acres à la même abbaye ; et que Robert Corbegust lui céda aussi la part qu'il avait dans les églises de Septvents, avec la dîme et une mazure de terre appelée Vians (1).

Il y a dans le hameau de Fierville une chapelle titulaire de Sainte-Anne, qui fut fondée par Hervé de Longaunay, seigneur de Septvents, et dotée par contrat du 1er mars 1640. M. Servien, évêque de Bayeux, sur sa requête, accepta et confirma la dite fondation dans le château de Dampierre, le 10 novembre 1655 (2).

(1) *Neustria Pia*, p. 625.
(2) Registre de l'évêché, an 1655, p. 18, fol. vers.

La seigneurie de Septvents relève du Roy par trois quarts de fief de hautber sujet au service du Roy, et à fournir un homme, nommé d'hautber, à pied ou à cheval, ainsi qu'il plaira à S. M. pour le suivre en son ost l'espace de 40 jours, ainsi que porte l'aveu de Geoffroy de Grimouville, seigneur de Septvents, du 14 février 1503. Le marquis de Longaunay prend la qualité de seigneur et patron de Septvents, à cause de 2 fiefs qu'il y possède. Septvents relève du Roy, et Orval de la baronnie de Giéville ou Biéville.

Torteval (Notre-Dame de). Sergenterie de Bricquessard, élection de Bayeux, 110 feux et 400 habitants, notariat de Lingèvres.

Il est parlé par occasion de cette paroisse dans la chartre confirmative d'Henry II, roy d'Angleterre pour l'abbaye Saint-Étienne de Caen : *Concedo sylvam de Malo Pertuso, de Tortavalle, et de Follonia et de Caisneto, cum aquis, et terris, seu omnibus ad eas pertinentibus, hac conditione servata, ut monachi ipsius cœnobii ipsas silvas nullo tempore destruant, propter ipsam terram colendam; seu inhabitandam, retentis in meo dominio cervis, capreolis et apris silvestribus* (1). Le Roy a encore le droit de chasse du sanglier et du cerf. Il y a encore 3 bois dans cette paroisse, lesquels ont plus de 800 arpents d'étendue, savoir : le bois L'Abbé, le bois Saint-Germain, et le bois du Quesnay. Ils appartiennent à l'abbé de Caen. Il y a aussi plusieurs étangs, mais surtout celui du Blanc-Vivier proche l'église, qui contient plus de 60 vergées.

Cette paroisse est une des plus grandes du diocèse, et

(1) *Neust. Pia*, p. 629.

située sur la rivière d'Aure qui la sépare de Parfouru-l'Éclin, du Quesnay-Guênon, et limitrophe au Nord de celle de Longraye. Elle est encore arrosée par 10 ruisseaux qui y prennent leur source à différents endroits, et qui vont tomber dans l'Aure. Du côté de Longraye, il y a une lande ou bruyère de près de 3,500 vergées, et de bonne terre. On a été obligé d'y planter une belle croix, sans laquelle les voyageurs pourraient s'égarer à cause des différents chemins qui s'y trouvent. On compte trois chemins principaux dans cette paroisse : celui de Saint-Lô à Caen, celui de Vire à Bayeux, et celui de Caen à Torigny. On y trouve encore 4 ponts ou planches : le pont Mulot, le pont Jourdain, la planche du Titre et la planche de Parfouru. Elle est à une forte lieue de Caumont et à 4 lieues et demie de Bayeux.

L'église est à l'extrémité méridionale de la paroisse, ce qui rend le bénéfice difficile à desservir, à cause de l'éloignement de plusieurs de ses hameaux qui sont à l'autre bout. Elle est soumise à la juridiction de l'abbaye de Caen, et exempte de la juridiction épiscopale. *Ecclesia de Tortavalle et tota decima parochiæ cum pertinentiis suis, est a synodico debito et circatu cæterisque consuetudinibus ad jus episcopale pertinentibus, libera et absoluta* (1). C'est ainsi que s'exprime Henry II, évêque de Bayeux, dans sa chartre de confirmation.

L'abbé de Caen, baron de Torteval, nomme de plein droit à la cure. Les religieux de son abbaye et de Fécamp perçoivent toutes les grosses dîmes. Le curé, par acte passé devant les notaires de Paris au mois de septembre 1733, a une rente de 22 pistoles en forme de pension, à prendre sur ces dîmes, et recueille en outre les vertes et

(1) *Neust. Pia*, p. 644.

menues dîmes qui consistent en laines, agneaux, lins, chanvres, en fruits et en bois. Le curé paie les débites pour 3 portions.

Il y avait autrefois plusieurs bénéfices à Torteval. On paie encore aujourd'hui des débites pour 3 portions. On ne connaît plus que celui de la cure. Cependant, il y a aussi proche la maison de la baronnie, une ancienne chapelle de saint Blaise, qui fut interdite il y a bien 47 ans. On ignore si elle était fondée à titre, et si elle avait des revenus affectés.

Cette paroisse a titre de baronnie. Ses biens sont considérables dans Torteval, et dans Foulognes qui en dépend, tant en dîmes, terres à labour, bois, moulins et rentes seigneuriales. Il y a une maison fort ancienne qu'on appelle La Baronnie. Cette maison est grande et bien bâtie à peu de distance de l'église. La porte d'entrée est ornée de sculptures, et au haut sont les armes de l'abbé qui l'a fait bâtir.

Le fief est d'hautber. Il s'étend à Torteval, Foulognes, et sur une partie d'Amayé. Cette baronnie est un don fait à l'abbaye de Caen par le duc Guillaume son fondateur. L'abbé de Caen en jouit.

Au haut de Torteval, tout proche de la Baronnie, il y a une croix fort haute, de grès, qui fut plantée en 1755. On l'appelle la Croix-Pigeonnet; c'est une amende de plusieurs particuliers qui furent condamnés pour avoir tiré sur les pigeons de la baronnie.

Il y a 11 villages, dont 5 sont entièrement sur cette paroisse, savoir : le village Groult, La Hogue, Les Fèvres, Les Ravens, La Chapelle; les autres ne sont qu'en partie sur Torteval, savoir : La Couarde, La Calverie, Le Pont-Mulot, Les Orailles, La Poterie, Maupertuis et La Rue-Saint-Germain; car, pour le village de Crosville, quoi-

qu'enclavé dans le territoire de Torteval, il dépend de Saint-Germain-d'Ectot, et a une étendue assez considérable, n'ayant que 2 maisons sur Torteval.

Les principales maisons détachées sont : Le Moulin-à-Vent, Les Hauts-Vents, Candon, Le Bosq, Le Val, La Lulardière, le Lieu-Bessin, Clerbecq et plusieurs autres moins connues.

Tracy-Bocage (Saint-Raven et Saint-Rasiphe de). Baronnie, sergenterie de Villers, élection de Caen, 82 feux, 300 habitants, notariat de Villers.

Cette paroisse n'est pas d'une grande étendue, et ses hameaux les plus considérables ne sont que de chacun 3 ou 4 maisons. Elle relève de la haute justice de Saint-Georges-d'Aunay. C'est la grande route de Caen en Bretagne. Elle est à une demi-lieue du bourg de Villers.

L'abbé de Cerisy nomme à la cure.

Les actes des martyrs saint Raven et saint Rasiphe font mention d'un miracle opéré dans cette paroisse vers l'an 865, lors de la translation de leurs reliques du village de Macé à Saint-Vast. Les chevaux qui portaient ce dépôt précieux, en passant par Tracy, ne voulurent jamais passer outre, de sorte que le seigneur dudit lieu fut obligé de donner de jeunes chevaux qui n'avaient point encore été dressés, pour le conduire au lieu de sa destination. Ce fait, dont je ne voudrais pas garantir la vérité, prouve au moins l'antiquité de cette paroisse (1).

Il y a une montagne d'or, si clair, si luisant à Tracy, que tout ce qu'on en tire semble vrai or (2). M. de Bras, qui a fait cette observation, nous apprend que plusieurs

(1) *Hist. de Bayeux*, p. 26.
(2) *Antiq. de Caen*, p. 27 et 28.

Allemands vinrent y fouiller en 1537, mais rebutés par les grands coûtages, ils abandonnèrent leur entreprise sans qu'on ait su si l'or pourrait être affiné.

Cette terre est une ancienne baronnie d'où a tiré son nom la maison de Tracy, une des plus distinguées de Normandie sous nos ducs rois d'Angleterre. Le sire de Tracy passa en 1066 en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant (1). Turgis de Tracy et Guillaume de La Ferté furent établis commandants au Mans par le même prince, mais ils en furent chassés en 1072 par les artifices de Foulques d'Anjou, ce qui attira une rude punition aux Manceaux pour leur révolte. Osmond de Tracy, fils de Bérenger, fut du nombre des députés envoyés par le duc Robert à son frère, roi d'Angleterre, pour lui proposer un accommodement. Il n'eut point d'effet, et la bonne foi du duc fut cause de sa perte, ayant été pris en 1106 à la bataille de Tinchebray (2).

Parmi le grand nombre d'enfants naturels sortis des amours de Henry Ier, roi d'Angleterre, il se trouve un Guillaume, surnommé de Tracy. Était-ce pour avoir possédé cette baronnie? N'est-ce point aussi ce Guillaume de Tracy qui, avec trois autres gentilshommes, eut l'impiété de massacrer, en 1170, saint Thomas de Cantorbéry dans son église? Les autres étaient : Richard Le Breton, seigneur de Castillon, Hugues de Morainville et Renaud Le Lourd.

Pierre Pellevé, écuyer, seigneur d'Aubigny, Quiry, Tracy, etc., était mort en 1402. De sa femme Jeanne de Marigny, que l'on dit fille du seigneur de Lamberville, il laissa (3) :

(1) *Hist. de Dumoulin*, p. 215.
(2) *Chroniq. de Norm.*, p. 147, fol. verso.
(3) *Hist. Harc.*, p. 224-310.

Thomas Pellevé, Ier du nom, seigneur d'Aubigny, Tracy, Amayé, Quiry, écuyer, viconte de Cotentin sous le Roy d'Angleterre en 1438. Il mourut peu après 1463, suivant le partage que firent ses enfants le 26 juillet 1466, nés de lui et de Guillemette d'Octeville, dame d'Octeville et de Cully.

Jean de Pellevé, son quatrième fils, eut la terre de Tracy en partage. Il servit le roi Charles VII dans les guerres contre les Anglais qui le firent prisonnier dans un combat. Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie qui l'avait pris en affection, prêta une somme considérable pour payer sa rançon. Sa mère et ses frères composèrent pour le remboursement avec Jacques de Brézé son fils, comte de Maulévrier, et lui payèrent deux cents écus, par traité fait à Nogent le 11 mars 1466.

Il eut 3 fils et 5 filles de sa femme Françoise du Bois-de-l'Épinay-Tesson. François, seigneur de Coulvain, et Vast seigneur d'Arcy, qui étaient les puisnés, moururent sans enfants; mais Richard de Pellevé, leur aîné, seigneur de Tracy, chevalier de l'Ordre du Roy, qui servit sous les rois Louis XI et Charles VIII, et fut lieutenant de l'armée de mer sous le duc d'Albanie, laissa 3 fils de Louise du Gripel, dame de La Landelle, savoir :

Henry de Pellevé, baron de Flers, qui eut postérité. (Voyez l'article de Flers). Jean de Pellevé, seigneur de Tracy et de La Landelle, capitaine de 300 chevau-légers qui, s'étant signalé dans toutes les guerres contre les hérétiques, fut tué au port de Piles, sans enfants de Marie Javercy; et Richard de Pellevé, seigneur de Calligny et du Quesnay, capitaine d'une compagnie de cavalerie, tué pour le service du Roy à la bataille de Montcontour, l'an 1569 (1).

(1) *Hist. des Grands Officiers*, t. II, p. 76.

La baronnie de Tracy a été possédée depuis par messires Le Marchand, seigneurs de Feuguerolles, d'où elle est passée successivement par vente à Mire d'Achey, à Mire le baron d'Audrieu, et enfin en 1756, à Mire Léonard-Charles-Alexandre Radulph, chevalier, seigneur de Beaumer, lieutenant-général de police, qui tient à présent tous les fiefs de la paroisse de Tracy.

Villers, bourg, chef-lieu de doyenné rural et de sergenterie, 100 feux, 400 habitants, lieu de notariat.

Les chartres latines le nomment *Villariæ*, *Villarii*, *Villarium* et *Villare*, et plusieurs titres français des deux derniers siècles, *Villars*. Il est situé à peu de distance de la rivière de Seuline qui partage son territoire avec celui de Tracy-en-Bocage. Il est à 5 lieues de Bayeux et de Caen, et à cinq quarts de lieue du bourg d'Aunay. Il dépend de l'élection de Bayeux pour le sel, et de celle de Caen pour la taille. Il y a marché tous les mercredis, et 4 foires par an. Les foires de Saint-Pierre et de Saint-Louis sont anciennes, les foires du jour de l'An et de La Marcesque sont nouvelles. Celles-ci se tiennent les mercredis d'après la Circoncision et de l'Annonciation. Le doyenné de Villers-en-Bocage a 31 paroisses dans son ressort; la sergenterie n'en a que 26.

Le château de Villers orné de plusieurs belles avenues et d'un bois taillis, est situé au Midi et à peu de distance du bourg. Il y a pour le seigneur une haute justice, qui dépend du bailliage de Caen. Il y a aussi une ancienne chapelle domestique, sous le titre de Saint-Jacques et de Saint-Romphaire. Dans une nomination du 7 mai 1609 pour cette chapelle, Robert de Roncherolles, chevalier, seigneur du lieu et de Villers, dit qu'il l'a trouvée ruinée, démolie, et à présent vacante depuis environ 16 ans,

et qu'elle doit 2 messes par semaine. Elle a été rétablie depuis.

Le bourg de Villers a 2 églises paroissiales et un prieuré hospitalier. Saint-Germain est la première. Elle est à la nomination du seigneur de Villers. La moitié des dîmes, avec la dîme du bois en entier, appartient à la cure. Le Chapitre de Bayeux a l'autre moitié. Saint-Martin est la seconde. Elle dépend, pour la présentation, de l'abbé d'Aunay. Le curé n'a qu'une pension sur toute la dîme.

Il n'y a pas de hameau dans le territoire de Villers, mais seulement quelques fermes écartées, dont une, située au Midi du bourg, est appelée : la ferme du Château ; une autre, entre le Midi et l'Est, nommée Les Canchères, et les deux autres, du côté de l'Est, portent le nom des Hauts-Vents, et des Maillères ou de Montbroc.

Le prieuré hospitalier de Villers, sous le titre de Sainte-Elisabeth, doit son origine à la piété de Jeanne Bacon, châtelaine de l'Isle, dame du Molay et de Villers. Elle le fonda dans un grand manoir qu'elle avait acquis de Perrin Castel, en sa bonne ville de Villers, paroisse de Saint-Germain, par chartre du premier août 1366, et elle le dota de 200 livres de rente qui, à sa requête, furent amorties par le Roi de France. Comme le premier contrat ne marquait, ni quelle espèce de service divin y devait être acquitté, ni le nombre et l'état de ceux qui devaient gouverner l'hôpital, il en fut passé 3 ans après, c'est-à-dire en 1369, un second plus explicatif.

L'objet de la fondation était que Dieu y fut servi et honoré, le divin service célébré, les pauvres repus, et toutes les œuvres de miséricorde accomplies. La fondatrice voulut que le soin et l'administration de cet hôpital fut confiée à deux prêtres séculiers, dont l'un, prieur et

administrateur en titre, et l'autre chapelain ; que ce prieur fut institué et établi par l'évêque diocésain, s'en étant réservé la nomination pour la première fois seulement, et qu'il rendît compte à l'évêque de son administration une fois chacun an tout le moins. Après quoi elle fixa la somme qui serait assignée au prieur et au chapelain pour leur état et gouvernement. Dans le premier acte, le consentement et l'approbation de l'évêque avaient été omis ; dans le second, la fondatrice veut, au moyen de la cession d'une petite dîme, et de 10 livres de rente, indemniser l'évêché de Bayeux dont le fief de Villers relève, en récompensation de ce que le sieur évêque a consenti à la création, fondation et dotation de l'hôpital situé avec ses héritages, sur le fief de Villers.

Cet établissement si utile ne demeura pas longtemps dans un état florissant. Le laps du temps, la négligence des prieurs, y apportèrent beaucoup d'altération. Il fut insensiblement réduit à l'état de prieuré simple. C'est de cette façon que Jean Masson, frère du célèbre Papyre Masson, obtient en 1615, par permutation de l'archidiaconé de Caen en l'église de Bayeux, le prieuré de Villers-en-Bocage, de Robert Le Comte, qui en était titulaire.

M. d'Angennes, évêque de Bayeux, pour remédier à cet abus, substitua, du consentement du seigneur de Villers, à la place du prieur, une prieure et des religieuses bénédictines qu'on appela à cet effet de l'abbaye de Vignats, au diocèse de Séez. La démission de cet hôpital par le prieur Truffaut, en faveur de la dame de Belin, religieuse, est du 26 juin 1643. Le décret de l'évêque, donné le 12 septembre suivant, porte union du prieuré de l'hôpital de Villers au monastère des religieuses nouvellement établies en ce lieu. Il fut confirmé par des lettres patentes de S. M. du mois

d'avril 1647, et du 20 février 1650, enregistrées au Parlement de Rouen le 3 juin 1652.

Malgré ces précautions, on n'a pu empêcher la révolution qu'il vient encore d'éprouver. Le mauvais état du temporel, de l'hospitalité et de l'hôpital, obligea les supérieures de faire défense à la communauté en 1740 de recevoir des novices. M. de Luynes, alors évêque de Bayeux, de concert avec la commission, détermina la suppression, non de l'hôpital, mais des religieuses. Il se proposa aussi d'affecter leurs fondations aux Bénédictines de Bayeux, qu'il affectionnait beaucoup. L'ouvrage aurait été consommé, sans la forte opposition de Mre le marquis de Blangy, seigneur de Villers, de ses enfants, et des religieuses. Néanmoins, par arrêt du 15 avril 1743, il a été chargé de transférer ailleurs ces religieuses, et de faire administrer par un économe le revenu du prieuré, en attendant qu'il en soit ordonné autrement.

Le prieuré hospitalier de Villers par concession du 30 août 1697, porte pour armes : d'azur à une reine d'or revêtue d'un manteau d'hermine, tenant de la main gauche une palme de synople et donnant de la droite une pièce d'argent à un Maure habillé d'argent, et au chef de l'écu une couronne de gloire.

LISTE DES PRIEURES DE VILLERS-EN-BOCAGE

I. — *Anne d'Averton de Belin*, religieuse bénédictine de l'abbaye de Vignats, fille d'un mérite distingué, fut choisie pour jeter les premiers fondements de ce nouvel établissement. Elle amena avec elle Françoise d'Averton de Belin, Marguerite Barrier de Pierrepont, Aldégonde Barrier de Pierrepont, professe de la même abbaye. Elle gouverna son monastère l'espace de 25 ans, avec autant

de sagesse et de zèle pour édifier le spirituel, que de peines et de travaux pour l'établissement du temporel. Après avoir reçu 26 religieuses de chœur et 4 converses, elle sortit de cette maison en 1668, en quitta le gouvernement pour mener une vie privée dans l'abbaye de Fontevrault, et l'année d'après elle en chargea la suivante.

II. — *Marie-Françoise de Longaunay-Dampierre*, sœur de Mire Charles de Longaunay, grand-doyen de l'église de Bayeux, prit possession le 15 avril 1669. C'est elle qui fit bâtir la maison conventuelle de Villers, et ce fut par ses soins que l'on plaça la belle croix qui est dans la cour, et sur le pied de laquelle on lit :

Cy gist le corps de demoiselle Marie Barrier, qui m'a donnée, décédée le 30 novembre 1694.

La prieure mourut en 1715.

III. — *Madeleine-Louise Le Viconte de Blangy*, professe de l'abbaye de Caen, fut nommée pour lui succéder. Mme de Tessé, abbesse de Caen, en écrivit ainsi à Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, le 10 juin 1715 : « Je vous suis infiniment obligée, Monseigneur, de l'honneur que vous voulez bien faire à ma sœur de Blangy, de vouloir bien jeter les yeux sur elle pour remplir la place de Mme Dampierre-Longaunay, qui a si bien rétabli cette maison. J'espère, Monseigneur, que vous aurez sujet d'être content de ma sœur de Blangy ; c'est une fille fort sage, remplie de vertus et de régularité, et qui maintiendra le bon ordre qui est dans cette maison. C'est une perte pour la nôtre, mais je ne dois pas préférer ma satisfaction à la gloire de Dieu. C'est, Monseigneur,

le témoignage que je suis obligée de vous rendre de sa vertu. » Elle mourut en 1718.

Le 12 juin 1725, levée du corps de Mme Gillain de Bénouville, prieure de Villers-Bocage, pour être porté de Saint-Jean de Caen à son prieuré.

IV. — *Marie-Suzanne de Longaunay* lui succéda ; elle portait : d'azur au sautoir d'argent.

V. — *Charlotte d'Esson de Douville* mourut le 30 août 1745, et fut enterrée au milieu du chœur de son église ; ses armes sont : d'azur au château d'argent, accompagné de 3 croissants de même.

VI. — *Marie Bernard de Sainte-Thérèse*, professe du couvent des bénédictines de Bayeux, fut nommée après la précédente ; mais elle abdiqua en 1747. La raison, c'est, dit-elle dans une lettre à M. de Luynes du 7 septembre 1749, « que les personnes bien instruites que je consultai pour lors, m'avaient assuré qu'il était comme impossible que ce monastère subsistât, ce qui m'y faisait pressentir bien des chagrins, que je ne me croyais pas assez de force pour supporter. »

VII. — *Suzanne d'Achey* fut nommée à sa place, et lors de la dispersion de ses religieuses, elle a été transférée à l'abbaye de Coutances.

La seigneurie de Villers relève de l'évêché de Bayeux, et doit à sa temporalité le service d'un chevalier en l'ost du prince quand il est mandé, et 10 livres tournois de rente à la Saint-Michel en septembre. Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, dans l'aveu qu'il rendit au Roi le 4 avril 1453, dit : « Dame Marguerite de Mauny, dame de Torigny, tient de notre baronnie de Saint-Vigor, par foi et hommage, noblement et franchement, par un fief de chevalier entier, le fief, terre et seigneurie de Villers-

en-Bocage, avec toutes ses appartenances, dont le chef est assis audit lieu de Villers, et s'étend ès paroisse de Maisoncelles-Pellevé, Neuilly-le-Malherbe, Savenay, et autres lieux d'icelle viconté de Caen, duquel est tenu un quart de fief de chevalier assis audit lieu de Maisoncelles, que souloit tenir Jehan Grosparmy, à cause de sa femme, et de présent le tient Jehan Houel. Philippot..... en tient une franche vavassorie à Parfouru-sur-Odon.

Elle a longtemps appartenu à une famille du nom de Villers. Le sire de Villers accompagna Robert Courteheuse, duc de Normandie, en 1096, à la Terre-Sainte (1). Il portait : fascé d'argent et d'azur de 6 pièces. Guillaume de Villers, par une chartre sans date, donne et accorde aux pauvres chevaliers du Temple de Jérusalem 2 gerbes de sa dîme de Villers, et une acre de sa terre pour faire une maison, lesquelles seront libres et affranchies de toutes coutumes, et les mit ès mains de l'évêque qui les leur donna (2). Le Cartulaire de la chapelle N.-D. de Bayeux contient la ratification faite en 1295, par Robert de Villers-en-Bocage, chevalier, *Robertus de Villaribus in Boscagio miles*, pour plusieurs terres et rentes acquises dans Villers par les chapelains de cette chapelle (3).

Jeanne de Villers, fille unique du seigneur de Villers, n'eut de Roger Bacon, sire du Molay, son mari, que Jeanne Bacon (4), fondatrice de l'hôpital de ce lieu, laquelle mourut en 1376, sans postérité de ses deux maris, le vicomte de Roncheville, Guillaume Bertrand, et Jean de Luxembourg, châtelain de Lille. (Voyez l'article du Molay-Bacon, doyenné de Campigny.)

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin.
(2) *Inventaire des titres de Baugy*, p. 17.
(3) *Cartulaire*, p. 51.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 79.

La terre de Villers avait déjà été partagée auparavant, car nous voyons par la généalogie manuscrite de la maison de Mathan, que Laurette de Villers, dame de Villers, en partie, avait épousé vers 1203, Geoffroy, seigneur de Mathan et de Jurques, auquel elle porta une portion de Villers, et les descendants de ce seigneur l'ont possédée longtemps, prenant parmi leurs titres la qualité de seigneurs de Saint-Martin de Villers.

La châtellenie de Villers-en-Bocage possédée par Mre Olivier de Mauny, baron de Torigny, fut portée par Marguerite de Mauny, sa fille unique, à Mre Jean Goïon, sire de Matignon, qu'elle épousa en 1420.

Isabeau de Goïon de Matignon, dans le partage fait le 11 juillet 1476 avec ses frères, enfants des précédents, eut les terres de Villers-en-Bocage, Maisoncelles, Tracy, Neuilly, Bavent, Cahagnes, Planquery, Montfiquet, La Basoque, Vains, Chantore, Saint-Pierre-Langier. Elle épousa Guyon sire d'Epinay, père de Henri sire d'Epinay, chambellan de Louis XII, décédé en 1506, laissant entre autres : Guy, seigneur de Villers, dont la fille, Renée d'Epinay, fut mariée, en 1558, à Philippe de Roncherolles, baron du Pont-Saint-Pierre, père de Robert Ier, père de Robert II, qui eut de la succession de son aïeul, par partages faits en 1609, les terres de Villers-Bocage, Maisoncelles et Tracy.

Noble homme Robert Morin, écuyer, sieur d'Escajeul, devint après seigneur de Villers-Boccage en épousant, en 1577, Isabeau Vauquelin, dame dudit lieu. Il était petit-fils de Robert, seigneur de Banneville, par Jean Morin, son père, et Anne de Fontaines, mariés en 1544. Il mourut en 1590, et la dame sa veuve nomma en 1631 à la chapelle du château de Villers. Elle laissa pour fils unique :

Jacques Morin, seigneur et châtelain de Villers, Maisoncelles et Tracy, conseiller du Roi et trésorier-général de France, à Caen, marié, en 1612, à Gabrielle de Bricqueville. Il est enterré dans la chapelle du prieuré de Villers. Ce seigneur et le précédent ont mérité, par leur savoir, d'être mis au rang des illustres citoyens de Caen, qui ont illustré leur patrie (1).

Gabriel Morin, seigneur châtelain de Villers, etc., chevalier de l'Ordre du Roy, est enterré, auprès de son père, dans le prieuré de Villers, où l'on voit leurs armes et leur épitaphe ainsi conçue, contre le mur :

Cy gisent les corps de Messires Jacques et Gabriel Morin, père et fils, seigneurs de Villers, et fondateurs de ce prieuré.

Les armes sont au-dessous, environnées du collier de l'Ordre de Saint-Michel. Gabriel avait épousé, en 1652, Jacqueline de L'Epinay, dont le suivant:

Louis Morin, chevalier, seigneur de Villers, Maisoncelles, nomma, en 1685, à la cure de Saint-Germain dudit lieu. Mire Pierre-François Le Viconte, chevalier, seigneur de Blangy, lui a succédé, et par sa mort, en 1760, messire son fils.

Villy (Saint-Hilaire-de). Sergenterie de Villers, élection de Caen, 120 feux, 500 communiants, notariat de Villers.

Cette paroisse, distante d'un grand quart de lieue du bourg de Villers, et de 4 lieues et demie de Bayeux et de Caen, est située sur la petite rivière de Seulline, qui la sépare des paroisses de Saint-Louet, de Feugueroles et de Sermentot, et qui fait moudre les moulins de Gournay et de Pierrelée. A un demi-quart de lieue de ce dernier, le ruisseau de Seulline se réunit à la rivière de

(1) *Origine de Caen*, p. 341.

Seulle avec laquelle il se confond, et entretient pareillement, sur le territoire de Villy, un troisième moulin, nommé le moulin de Ingy.

Cette paroisse est fort étendue. Son territoire est ingrat et de mauvais rapport. Il y en a même une partie entièrement inculte, surtout dans les environs des buttes de Montbrocq, du côté de Villers-en-Bocage, où l'on prend de la mine de fer pour les forges de Damvou, et cy-devant aussi pour celle de Balleroy. Ses hameaux sont au nombre de 10 : le Haut-Villy, Le Maiserais, Gournay, Le Val, Pierrelée, les Ponts, La Moulinerie, Fains, Buquet et Ingy. Elle renferme aussi quantité de petits bois taillis qui, réunis, formeraient un objet assez considérable. Enfin, on y voit de 3 sortes de carrières, savoir : des carrières de roches pour la construction des maisons, des carrières de grosse ardoise, et des carrières de pierre à chaux. Ces dernières surtout, fournissent non seulement une pierre qui se taille fort proprement et supplée au défaut du carreau pour l'embellissement des maisons, mais elles présentent encore aux naturalistes, des objets intéressants, tels que la pierre bélennite en grande quantité, des coquilles de différentes figures, et des pétrifications propres à enrichir les cabinets des curieux.

Selon le Livre Pelut, rédigé vers 1356, la cure de Villy était déjà divisée en 3 portions : la première, à la nomination de Guillaume de Vauville, écuyer; la seconde, à celle de Colin *de Fournellis*, écuyer, et la troisième, à la présentation du duc de Normandie. Pierre de Villy, sieur et patron de Villy, conseiller du Roi au présidial de Caen, dans une provision de l'année 1618 pour la première portion de cette cure, dit que la susdite portion avec les chapelles de Saint-Jean et de Saint-Eloy de Fains,

dépendantes dudit bénéfice de Villy, sont à sa nomination, à cause de sa sieurie de Villy, dite Vauville (1),

Les 2 premières portions, desservies par 2 curés, l'un au droit du fief de Vauville, l'autre au droit du fief de Villy, ont été réunies en un seul et même titre par un décret solennel de M. de Luynes, évêque de Bayeux, daté du 1er décembre 1747, à charge d'un vicaire, et pour être à la nomination alternative du possesseur du fief de Villy en premier, et du seigneur du fief de Vauville en second. L'autre portion cy-devant la troisième et à présent la seconde, est toujours à la nomination du Roi. Les 3 curés auparavant faisaient alternativement et chacun leur semaine toutes les fonctions curiales dans toute l'étendue de la paroisse, le troupeau n'étant point divisé. Aujourd'hui le premier curé, conjointement avec son vicaire, fait les mêmes fonctions pendant 2 semaines consécutives, contre le second qui n'est obligé qu'à une semaine seulement.

Les dîmes appartenaient autrefois à plusieurs décimateurs. Elles ont été cédées depuis environ 75 ans aux curés, pour et au lieu de leur pension congruë.

Mire Pierre-Charles Le Viconte, seigneur de Blangy, possesseur des fiefs de Vauville et de Villy, et patron présentateur de Villy, a laissé par sa mort, en 1760, cette seigneurie à messires ses fils. Outre ces 2 fiefs, il y en a encore 3 autres dans cette paroisse : le fief de Montbroq, le fief de Fecq et le fief d'Ingy. La baronnie de Than, appartenante à l'abbaye de Savigny, a une extension dans Villy. Comme cette extension est dans le hameau de Gournay, elle en porte le nom. Le domaine non fieffé a été inféodé dans le xve siècle par cette abbaye (2).

(1) Reg. de l'évêché.

(2) *Mém. pour l'abb. de Savigny*, in-4°, p. 2.

DOYENNÉ DE VIRE

Arclais (Saint-Samson-d'). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 34 feux, notariat du Tourneur.

Cette paroisse, à 3 lieues de Vire, est arrosée par les ruisseaux de Rubec et de Blandoüit, qui environne une bonne partie de son territoire. Elle relève de la haute justice de Vassy, et est la seule paroisse de ce nom en France, suivant le *Dictionnaire universel de la France*, qui y compte 156 habitants. Le prieur du Plessis-Grimoult nomme à la cure.

Elle a donné le nom à une famille d'ancienne noblesse qui a toujours possédé les mêmes terres, surtout celles de Montamy, depuis le XIVe siècle. Ses armes sont : de gueules au franc quartier à senestre d'or, chargé d'une bande d'azur, et 3 molettes d'argent posées 2 et 1.

Beaulieu (Notre-Dame-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 32 feux, 100 communiants, notariat du Bény.

Cette paroisse, à une lieue et demie de Vire, est sur la petite rivière du Bény, qui partage leurs territoires. Elle dépend de la haute justice du Bény. La nomination de la cure appartient à l'abbé de Troarn et les dîmes au curé. Le fief dominant dépend des héritiers de feu Mire le marquis de Renty, seigneur du Bény, et ce fief est relevant de celui de Mire Guillaume Nantier, écuyer, seigneur honoraire de Beaulieu.

Bény (Sainte-Honorine-du). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 180 feux, lieu de notariat. IIII livres.

Paroisses : Carville, La Graverie, Le Reculey, Beaulieu, Le Désert et Montchamps.

C'est un bourg décoré d'une baronie et d'une haute justice dont dépendent les paroisses du Bény, de Beaulieu, Carville en partie, Le Reculey, La Graverie en partie, Neuville et Sainte-Marie-Laumont. Le marché et la haute justice tiennent tous les jeudis. Son territoire est arrosé par deux ruisseaux qui naissent dans cette paroisse et qui vont se joindre à la rivière de Crincelle. Cette paroisse est à 2 lieues de Vire.

L'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie par les soins et aux frais du baron de Renty qui n'avait pas encore 20 ans, quand il l'entreprit. Il avait cet ouvrage si à cœur, dit l'auteur de sa vie, qu'il y travaillait avec les ouvriers, depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Il s'y faisait même apporter à manger, et renonçait pour cela à tous les divertissements des personnes de son âge et de sa condition. L'abbé de Troarn nomme à la cure, et le prieur du Désert en a toutes les dîmes.

Ce lieu a donné 2 abbés à Saint-Sever : Raffin et Renty (1).

Il y a un château accompagné de jardins, de terrasses et de bois de haute futaie. La seigneurie appartenait autrefois à la maison de Carbonnel, une des plus anciennes et des plus illustres de Normandie. Elle passa ensuite dans la famille des Nantier, d'où Françoise Nantier seule héritière, la transporta vers l'année 1565 à son mari M^re^ Jacques de Renty, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de La Ferté, Acorain, Superon, qui se distingua à la bataille de

(1) *Gallia Christ.*, t. XI, col. 915.

Jarnac et au siège de Bourges, en 1659; et le marquis de Renty, son fils, sous Henri IV. De celui-ci naquit, en 1611, au château du Bény, Gaston-Jean-Baptiste de Renty, baron de Landelles et du Bény, mort en odeur de sainteté, à Paris, le 24 avril 1649, âgé de 37 ans. Il avait épousé Elisabeth de Balzac d'Entragues, fille de Mre le comte de Dunes, comte de Graville, à l'âge de 22 ans. Son fils, Jean-Jacques de Renty, chevalier, seigneur et marquis de Renty, baron de Landelles et du Bény, se signala, sous Louis XIV, à la bataille d'Ensheim, en 1674. Il servit en qualité de maréchal de camp au siège de Luxembourg, et fut fait lieutenant-général des armées du Roi, en 1688. Son fils, le marquis de Renty, fut pareillement distingué sous le même règne; mais les blessures qu'il reçut dans une bataille, le mirent hors d'état de servir. Il mourut, en 1756, au château du Bény, sans laisser de postérité.

Bernières-le-Patry (Saint-Gerbold de). Bailliage de Tinchebray, élection de Vire, 200 feux et 900 communiants, notariat de Fresne.

Cette paroisse, à une lieue de Tinchebray et à 2 lieues de Vire, est arrosée de plusieurs ruisseaux, dont le principal est celui de La Jouvinette, qui la partage avec Saint-Quentin, du côté du midi. Elle est à la gauche de Chênedollé, en allant à Vire. Ses villages et hameaux sont : les Mottes-Morin, La Retoudière, La Rufaudière, La Mazure, Bellefontaine, Le Mesnillet, le village de Sur-le-Mont, la ferme de Fréval, La Vallerie, La Brotillerie, la terre de La Roque, Lébaudière, Le Buisson, Le Parc-de-Normandie, Montfroux, Carcel, Noron, Goupillet, Carpiquet, la Hotellerie, le hameau Collet, La Pillière, La Butte, La Pontelière et le Manoir.

Les prairies domineraient, si elles étaient bonnes. Proche le château du seigneur, il y a le bois de Bernières, qui est assez grand et bien tenu ; il y a encore quelques petits bosquets comme celui de La Garanterie, de La Reine, mais c'est peu de chose.

Les 2 portions de cure furent réunies par décret du 2 décembre 1741 en un seul bénéfice, qui est à la nomination alternative du seigneur de Bernières et du prieur du Plessis. Les abbayes de La Blanche, près Mortain, et de Belle-Etoile, et le prieuré du Plessis, perçoivent les deux tiers des grosses dîmes, l'autre tiers est pour le curé.

Il y a 4 fiefs. Le seigneur en possède 3 : Bernières, Le Mesnillet et La Basse-Rochelle. La Haute-Rochelle, qui est le quatrième, appartient à M. d'Eron. Mre le duc d'Orléans y en a aussi un petit, qui est partagé par la Morte-eau et le chemin de Truttemer à Vassy. Ce prince est seigneur suzerain, et a présenté à la cure pendant la minorité de Mire François-Amable de La Roque de Mesnillet, seigneur de Bernières ; il est fils de Georges-Julien de La Roque, et petit-fils d'Etienne de La Roque, écuyer, seigneur et patron de Bernières, conseiller du Roy, trésorier de France à Caen. La seigneurie de Bernières-le-Patry était possédée auparavant par la maison du Parc, baron d'Yngrande en Anjou (1). Jean du Parc, seigneur de Bernières, de Brucourt et de Clairefougère, était fils d'Adrien du Parc, chevalier de l'Ordre du Roi, baron d'Yngrande, seigneur et patron de Bernières-le-Patry et de Guillemette-de-Pellevé, vivants ensemble en 1480. (Voyez Clairefougère, doyenné de Condé.)

C'est la patrie de Margarin de La Bigne, célèbre doc-

(1) *Hist. des gr. Offic.*, t. II, p. 77.

teur de la maison et société de Sorbonne, qui y naquit, dit-on, vers 1546, d'une famille noble et ancienne de Normandie. La Croix-du-Maine, qui vivait dans le même temps, le fait natif de Bayeux. Il est très connu par l'ouvrage immense de la Bibliothèque des Pères, dont il donna la 1re édition en 1575, en 8 vol. in-folio. M. Ladvocat a donné de lui 2 articles dans son *Dictionnaire historique*. Il dit, dans le premier, qu'il mourut en 1589, à 43 ans, et dans l'autre, que ce fut en 1588, à 68 ans; lequel des deux vaut-il mieux?

Brémoy (Saint-Jean-Baptiste-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 120 feux, notariat du Tourneur.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Druance, qui prend sa source dans le même lieu. Elle dépend de la haute justice de Vassy; le seigneur de Brémoy présente à la cure. Il y a une butte ou montagne fort élevée, d'où l'on découvre les perspectives les plus charmantes; on l'appelle la butte de Brémoy, ou butte des Hauts-Vents. Il y a aussi la brière de Montbosq, où l'on trouve une mine de fer et une excellente fontaine d'eaux minérales. Elle est à 3 lieues de Vire.

Haute et puissante dame Marthe de Beaudre, dame et patronne de Brémoy, d'Angoville, du But, Montaigu et du Hamel, nomma à la cure de Brémoy en 1685; elle était alors veuve de Mre Robert Néel, chevalier, seigneur et patron de Tierceville, Neuville, Coulombiers, baron de Valencé, châtelain de Tracy et du Fay, décédé dès 1654. Le seigneur de Tierceville-Néel qui en est descendu, possède encore la seigneurie de Brémoy.

Burcy (Notre-Dame de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 170 feux, notariat de Pierres.

Cette paroisse est sur la rivière d'Allières et dépend de la haute justice de Pierres, où l'on exerce la sienne. Il y a un prieur-curé, chanoine de Saint-Augustin, et un curé. Le prieur commendataire du Plessis nomme au prieuré et le seigneur à la cure. C'est en cette qualité que Jean-Emmanuel de Burcy, écuyer, seigneur et patron honoraire de la première portion de Burcy, nomma à la seconde en 1692. Il avait épousé demoiselle Anne Cotelle.

C'est la patrie de Jacques Lair, professeur royal en grec, qui y naquit au mois de février 1647. Il mourut, âgé de 51 ans, en 1698. Elle est à une lieue de Vire.

Campandré (Saint-Pierre-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 46 feux, notariat de Lénault.

Cette paroisse limitrophe du Plessis-Grimoult, est sur un ruisseau qui vient de la butte d'Hamars, et qui se décharge à quelque distance de là dans la Durance. On voit des vestiges d'anciens camps sur son territoire et dans les environs, mais en quels temps ont-ils servi, on n'en sait rien. Le prieur du Plessis nomme à la cure. On y compte une lieue et demie du bourg d'Aunay et 4 lieues et demie de Vire.

Carville (Notre-Dame et Saint-Anne-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 200 feux, notariat de Bény.

Cette paroisse est mentionnée dans la bulle d'Innocent III, en l'année 1210, pour l'abbaye de Troarn (1) : *Ecclesiam de Caravilla cum decimis, capellis et obventionibus et aliis quæ habetis in ipsis.* Elle est arrosée

(1) *Neust. Pia*, p. 564.

par les rivières de Vire et de Souleuvre. Une partie dépend du bailliage de Torigny, l'autre de la haute justice du Bény. Elle est à une lieue et demie de Vire.

Il y a 2 cures ; la grande portion est possédée par un chanoine régulier qui est prieur de Souleuvre, et à la nomination du prieur du Plessis ; la petite, par un prêtre séculier, est à la nomination de l'abbé de Troarn. Les deux tiers de la dîme appartiennent au prieur du Désert.

Mire du Hamel, écuyer, frère puîné de Mire de Saint-Denis-de-Maisoncelles, et Mire de Carville, sont co-seigneurs de cette paroisse. Un des fiefs relève de la baronnie de La Ferrière-Hareng. Richard de Mahias en rendit aveu le 12 décembre 1475 au patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux, et en cette qualité baron de La Ferrière (1). Ceux du nom de Mahias descendent en ligne masculine de la maison de Vassy ; ils en portent les armes pleines. Ils ont aussi longtemps possédé la baronnie de Vassy.

Cauville (Notre-Dame-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 112 feux, notariat de Clécy.

Cette paroisse est à 7 lieues de Caen, 6 de Vire, et 2 des bourgs de Condé et d'Aunay. Elle contient 16 petits hameaux et est arrosée par quelques ruisseaux, entre autres, par la petite rivière d'Herbion qui y prend sa source à la ferme Harivel. Elle relève de la vicomté de Vassy. Mire Le Vaillant en est seigneur ; c'est un lieu de conférence.

L'église a 2 saints patrons, la Sainte-Vierge et Saint-Barthélemy. Le prieur du Plessis nomme à la cure. Il perçoit les deux tiers de la dîme, et le prieur de Culley

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1006.

l'autre tiers. Cette paroisse et celles de Montsegret et de Fresne furent cédées en 1153, par le chapitre de Bayeux, au prieuré du Plessis, en échange pour l'église de Saint-Exupère de Bayeux, que ledit Chapitre possède aujourd'hui (1).

Chapelle-en-Gerbold (Saint-Gerbold-de-La). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, .. feux, notariat de Vassy.

Cette paroisse, à une lieue de Condé et à 4 lieues de Vire, est située sur la rivière de Druance. Le seigneur de Saint-Vigor-des-Mézerets nomme à la cure.

Chênedollé (Saint-Georges-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 100 feux, notariat de Pierres.

Cette église fut donnée au Plessis par Richard de Roullours II[e] du nom, sous Henry II, roi d'Angleterre, et Henry II, évêque de Bayeux.

Cette paroisse, à une lieue de Vire, est arrosée par un ruisseau qui y prend naissance, et qui y forme un étang de 100 arpents de terre. Elle dépend de la haute justice de Vassy. Le prieur du Plessis nomme à la cure, et les deux tiers des dîmes lui appartiennent, l'autre tiers au curé.

Clécy (Saint-Pierre-de). Bourg, sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 392 feux et près de 2,000 âmes, lieu de notariat qui comprend : La Villette, Saint-Lambert, Cauville, Culey-le-Patry, Saint-Mard-d'Ouilly et Cahan, 900 livres.

Ce bourg, à 2 lieues de Condé-sur-Noireau et à

(1) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 192.

7 lieues de Vire, est sur la droite de l'Orne, et arrosé au Nord par un ruisseau qui vient de Pontécoulant. Il s'y tient un marché tous les samedis, et une foire le lendemain de Notre-Dame de septembre. L'eau-de-vie qu'on fait à Clécy est fort renommée.

C'est peut-être le lieu appelé *Eliclacus* dans un *præceptum* de Charles-le-Chauve, par lequel il donne à son fidèle sujet Adalgise, à la prière de la reine Hermindrade, son épouse, *res quæ sunt sitæ infrà comitatum Bajocensem super fluvium Olnæ, hoc est, villa quæ vocatur Eliclacus, in qua consistunt mansi XII, vel quidquid ad eamdem villam jure legaliter pertinere dinoscitur* (1).

La paroisse a près de 7 lieues de tour, est placée dans un mauvais terrain couvert de vignons et de bruyères. Dans le hameau de La Landelle, il y a une chapelle et un bateau sur l'Orne ; il y a encore 2 autres bateaux, celui de Cantepie et celui du Vey, sur la même rivière et à Clécy.

La cure est à la nomination de l'abbé de Fontenay. On peut remarquer parmi ses illustres curés : Thomas Le François, docteur en théplogie, chanoine de Vendes et scholastique en l'église de Bayeux, décédé en 1465 (2), et son successeur André Vallois, docteur-ès-droits, pourvu de la cure de Clécy, le 3 octobre de la même année.

M. de Bras rapporte, que durant les ravages des Protestants de l'année 1562, il y eut 3 prêtres de tués par ces Réformés (3).

Mire Pierre-François de Lesdain, chevalier, seigneur de

(1) *Appendix capitul.*, t. II, col. 1475.
(2) *Registre de l'évêché*, an 1465, p. 18.
(3) *Antiquités de Caen*, p. 180.

La Chalerie et de La Haute-Chapelle, seigneur, patron et haut justicier de Clécy, La Landelle, La Villette, Saint-Lambert, Saint-Martin-de-Sallen, Saint-Marc, Saint-Bénin, seigneur et patron de Saint-Rémy, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de Domfront.

Culey-le-Patry (Notre-Dame-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 159 feux, notariat de Clécy.

Cette paroisse, à cinq quarts de lieue du bourg d'Harcourt, est arrosée par la petite rivière d'Herbion, et par un autre ruisseau dont les eaux se perdent dans l'Orne, à l'Est de cette paroisse.

L'abbé de Fontenay nomme à la cure et au prieuré simple qui est dans le même lieu, sous le titre de Saint-Georges. Le titulaire de ce prieuré perçoit la dîme de Culey, et le curé de Culey a le tiers de la dîme de Carville, paroisse limitrophe.

Ce fut Guillaume Patry, seigneur de Culey, qui aumôna en 1229 la dîme au prieuré de Culey (1); le seigneur a dans son château une chapelle de la Sainte-Vierge à laquelle il présente.

Cette paroisse tire son surnom de la famille Patry, d'une ancienne noblesse qui l'a possédée autrefois, et dont les armes sont : de gueules à 3 rays d'argent grénetés d'or. La seigneurie relève de la baronnie de La Motte-Cesny, et la confiscation en appartient à cette baronnie par droit de forfaiture (2). Jean Patry, écuyer, seigneur de Culey, dans un aveu de 1414, déclare relever de

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1177.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1228. — T. I, p. 785.

Richard de Tournebu, baron de La Motte, à cause de son fief entier de Culey-le-Patry. Il eut pour femme Alix d'Estouteville, quatrième fille de Robert, seigneur de Ranes (1). Madeleine Patry, fille héritière en partie de Geoffroy, seigneur de Culey, porta cette terre à Pierre de Crasmenil dit Malet, seigneur de Drubec, qu'elle avait épousé par traité du 18 décembre 1541, reconnu le 21 janvier suivant à Clécy, vicomté de Vire (2).

François Malet, seigneur de Drubec, chevalier de l'Ordre du Roi, leur second fils, eut pour partage la terre de Culey. Elle passa à son deuxième fils Olivier Malet, conseiller au Parlement de Rouen, prieur commendataire de Beaumont, puis à Jean Malet, chevalier, seigneur de Drubec, frère aîné de cet abbé, et ensuite à Ferry Malet de Graville, marquis de Valsemé, second fils de Jean. Ferry a été capitaine lieutenant des chevau-légers de M. le duc d'Orléans. Il mourut en 1700.

Le seigneur honoraire de Culey-le-Patry est Mre du Bourg, au droit de la dame Le Vaillant, sa femme.

Damvou (Saint-Vigor-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 54 feux, notariat d'Aunay.

Cette paroisse, distante de 2 lieues du bourg d'Aunay, est située sur la rivière de Druance. Il y a une grosse forge où l'on fabrique le fer avec la mine que l'on tire de Montboscq. Le chanoine de Damvou est patron collateur de la cure et d'une chapelle fondée dans l'église paroissiale. Il perçoit les dimes. Sa prébende est une de celles qui furent fondées à Bayeux par Odon de Conteville, évêque de cette ville. Son fief est situé à Damvou et à Ondefontaine.

(1) *Hist. des gr. Offic.*, t. VIII, p. 94.
(2) *Hist. des gr. Offic.*, t. VII, p. 872 et suiv.

Désert (Notre-Dame-du). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 60 feux, notariat du Bény.

Elle est sur la rivière de Grincelle et dépend de la haute justice de Vassy. L'abbé de Troarn présente à la cure, et le prieur du Désert possède toutes les dîmes. Ce prieur a une maison proche l'église où il y avait autrefois des moines de Troarn auxquels Henry Ier roi d'Angleterre, duc de Normandie, donna en 1108 les dîmes du revenu du château de Vire.

Le prieuré du Désert est un prieuré claustral dont l'abbé de Troarn est présentateur. Le prieur du Désert est seigneur de cette paroisse et son fief s'étend dans les paroisses de Montchamps et de Presles, et la baronnie de Saint-Sauveur-de-Chaulieu lui appartient; il possède des dîmes considérables dans plusieurs paroisses, savoir : toutes les dîmes de Montchamps, du Désert, du Bény, les deux tiers de celles de Campagnolles, de Carville, du Reculey, et le tiers de celles de Presles. Il est à 2 lieues de Vire.

Estry (Notre-Dame-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 184 feux, 700 habitants, notariat de Pierres.

Cette paroisse est située sur deux demi côteaux, l'un au Midi, l'autre au Septentrion, et divisée environ par la moitié, par le grand chemin de Vire à Aunay ; à l'extrémité et du côté méridional est la petite rivière d'Allières. Son étendue est d'une lieue de long sur demi-lieue de large. Elle est composée de 22 hameaux ou villages assez étendus pour la plupart, dont un distant d'une lieue de l'église, ne peut être visité qu'en passant par dessus la paroisse du Theil. Vire en est à 2 lieues et

demie, le bourg d'Aunay à 3 lieues, et Vassy à une lieue et demie.

Quoique la Sainte Vierge soit la patronne de l'église, on solennise comme fête patronale le jour des Saintes-Reliques du diocèse, le 8 novembre. Les présentateurs de la cure sont les religieux du Plessis qui perçoivent aussi les dîmes, la cure étant à pension congruë.

Il y a dans cette paroisse une fondation de Jacques Olivier, bourgeois de Versailles, pour l'érection de 2 écoles publiques en faveur des garçons et des filles. Les fonds n'étaient pas encore placés en 1757, et néanmoins on tenait ces 2 classes.

On y compte 5 fiefs : le premier sur lequel l'église est bâtie, appartient aux religieux du Plessis ; le second et le troisième à Mire Jean-Robert-Constantin de Fréval, écuyer, seigneur et patron d'Estry ; le quatrième à Jean-Baptiste Coquard, élu à Vire, et le cinquième à Mire Jacques du Châstel, écuyer, sieur de La Varrinière.

Les affaires, pour les cas royaux, la taille et les eaux et forêts vont à Vire, et les autres causes, à la haute justice de Vassy.

Ferrière-Duval (Saint-Anne-de-La). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 29 feux, notariat d'Aunay.

Cette paroisse, située sur la rivière de Druance, est à 7 lieues et demie de Bayeux, 5 lieues de Vire, 3 lieues et demie de Vassy, et cinq quarts de lieue du bourg d'Aunay.

Le grand doyen présente de plein droit à la cure, et le curé a toutes les dîmes. Seigneur : le prince de Monaco.

Il est parlé par occasion de cette paroisse, dans la chartre de fondation de l'abbaye d'Aunay : *Habent monachi (Alneti) totam terram Willelmi de Colleville, de*

Ferraria Valle, cum nemore ad eandem terram pertinente (1). C'est le titre d'une prébende unie depuis longtemps au Grand-Doyenné de l'église de Bayeux. Elle est une des 7 que l'évêque Odon de Conteville avait fondée des biens du rebelle Grimoult, seigneur du Plessis, confisqués par le duc Guillaume.

Graverie (Notre-Dame-de-La). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 180 feux, notariat du Bény.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Vire et par celle de Grincelle ou Guillardet. Elle dépend, partie de la haute justice du Bény, partie de celle de Torigny. L'abbé de Fontenay est présentateur de la cure ; un trait de la dîme appartient à la cappellenie de L'Angevine de Vire, et de l'Hôtel-Dieu du dit Vire. Elle est à une lieue de cette ville.

Jean de La Bellière, abbé de La Luzerne, et les religieux dudit lieu, accordèrent à Julien Simon, curé de Notre-Dame-de-La-Graverie, une petite portion de la partie de la Vraie-Croix qu'ils ont dans leur abbaye, suivant le procès-verbal qu'ils en dressèrent le 12 septembre 1612 (2); il est marqué qu'avant ce temps, l'église de La Graverie avait possédé une portion de cette précieuse relique, laquelle avait été perdue par les ravages et malheurs des guerres, « et qu'à cause d'iceluy relique tant le peuple de la dite paroisse, que grande affluence de processions avaient de coutume venir en grande dévotion visiter l'église de la dite paroisse aux fêtes et solennités de l'Exaltation et Invention de la Sainte-Croix. » Le même procès-verbal marque encore d'où provient cette

(1) [1131] *Neust. pia*, p. 759.

(2) Procès-verbal du 12 septembre 1612. *Registre des coll. de l'évêché de Bayeux.*

portion de la Sainte-Croix, c'est-à-dire de la Sainte-Chapelle-de-Paris, et voici comment : « Catherine de Médicis, mère de Charles IX, régente du royaume en 1574, ayant plein pouvoir sur la dite relique, en distribua charitablement en plusieurs lieux, spécialement aux Filles-Pénitentes de Paris, et que leur père spirituel, Jacques Chauvet, de la paroisse de Fleury, diocèse de Coutances, décédé en 1590, obtint d'elle une petite portion, laquelle fut donnée, après sa mort, à l'abbaye de La Luzerne, par Nicolas Chauvet, son frère.

Les héritiers de feu Guillaume de Carville tiennent de la baronnie de La Ferrière. (c'est-à-dire en 1453), par foi et hommage, un demi-fief de chevalier nommé le fief de Carville, dont le chef est assis en la paroisse de La Graverie, et s'étend en celle de Carville, duquel feu Pierre Ruault tint un quart de fief de chevalier assis audit lieu de Carville nommé le fief des Fondreaux.

Le fief de Carville doit à la baronnie de La Ferrière, 40 sols pour l'aide de l'évêque, payable de 3 ans en 3 ans. Il appartient à M^ire^ le chevalier du Hamel de Saint-Denis, frère cadet du seigneur de Saint-Denis-de-Maisoncelles.

Lacy (Saint-Rémy-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 218 feux, notariat de Lesnault.

Cette paroisse est arrosée par la Druance qui la partage au Nord avec la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc. Elle est à 3 lieues de Vire et à une lieue de Vassy. Le roi et M. l'évêque de Bayeux présentent alternativement à la cure.

Hermant a observé dans la vie de l'évêque de Guillaume de Beaujeu, que par une sentence donnée au bailliage de

Caen en 1334 (1), il fut jugé suivant la possession, que le duc de Normandie et l'évêque de Bayeux présenteraient alternativement à la cure.

Plusieurs écrivent Lassy. Claude Cœuret, seigneur de La Roque et de Lassy en la vicomté de Vire fut chargé, le 7 janvier 1599, de donner une somme au marquis d'Harcourt au nom du comte de Matignon. Il portait : d'argent à 3 cœurs de gueules 2 et 1 (2).

En 1683 et 1690, Mire Tenneguy de La Mariouze, écuyer, était seigneur et patron de Lassy et de La Roque.

En l'année 1265 ou environ, la terre de Lassy fut fieffée et passée par adjudication à Etienne Gouëlon par 35 livres, 4 sols, 4 deniers de rente foncière que l'on fait au domaine de Vire. Dans cette aliénation, les patronages de Lassy et de La Roque n'étaient point compris ; mais environ 300 ans après, il furent aliénés au possesseur de la dite fiefferme (3). Jean de La Mariouze épousa une demoiselle Cœuret qui possédait pour lors tous ces biens-là, dont eux et leurs descendants ont joui jusqu'en 1725, que le sieur des Rotours présenta une requête au Conseil, expositive d'une enchère de 300 livres de rente qu'il mettait sur la dite terre de Lacy. Le Roi n'accepta point cette enchère, parce que lors de l'aliénation de la fiefferme, les rois pouvaient aliéner le domaine de leur couronne ; mais il s'empara des 2 patronages de Lassy et de La Roque, aliénés vers le xve siècle, parce que les rois ne pouvaient plus en ce temps-là engager le domaine de leur couronne. Le seigneur a le droit de l'alternative par

(1) *Hist. de Bayeux*, p. 266.

(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1238.

(3) Lettre manuscrite du 8 décembre 1759 de Mme de La Mariouze de Saint-Rémy.

une transaction faite avec le seigneur, et un de La Mariouze.

Guillaume Caret (peut-être Cœuret) et sa femme à cause d'elle, tiennent de la baronnie du Plessis, par foy et hommage, un quart de fief de chevalier, qui fut à feu Mre Michel Pellart, prêtre, dont le chef est assis à Lassy, avec extension à La Roque, et en est tenue une franche vavassorie à Lassy qui fut anciennement à Mire Thomas d'Escorchebœuf (1) : item en est tenue une autre franche vavassorie à Lassy que souloit tenir Robert de Quesnel. Il est trouvé dans d'anciennes écritures que le tout souloit être tenu par un fief de chevalier entier ; à cause d'iceluy quart de fief, sont dus à l'évêque de Bayeux 5 sols tournois d'aide de 3 en 3 ans.

Noble homme, Jean des Pas, écuyer, baron de Coulonces, tient de la baronnie du Plessis, par foy et hommage, un quart de fief de chevalier assis à Lassy et à La Roque, et doit au dit seigneur évêque, 5 sols tournois d'aide tierchonnière de 3 ans en 3 ans.

Colin du Quesnel, au lieu de Thomas, tient de la baronnie du Plessis, par foy et hommage, un huitième de fief de chevalier assis à Lassy et à La Roque.

Binet de La Motte, au lieu de Guillaume d'Escorchebœuf, tient de la baronnie du Plessis, par foy et hommage, une franche vavassorie assise à Lassy, et doit au seigneur évêque quelques deniers de rente.

Jean de Brou, au lieu de Guillaume de Brou, son prédécesseur, tient, par foy et hommage, de la baronnie du Plessis, un quart de fief assis à Lassy, nommé le fief de

(1) Aveu de l'Évêché de Bayeux du 4 avril 1453.

Brou, et doit au dit seigneur évêque, 10 sols tournois au terme Saint-Michel, de 2 ans en 2 ans (1).

Vigor du Pont, écuyer, par succession de ses prédécesseurs, tient de la dite baronnie, un quart de fief nommé le fief du Pont, assis à Lassy, et doit au seigneur évêque, 5 sols tournois d'aide, de 3 ans en 3 ans à la Saint-Michel.

Parmi les seigneurs qui suivirent le duc Guillaume en 1066 à la conquête d'Angleterre, se trouve Gautier de Lacy, qui s'y distingua beaucoup. Il paraît qu'il était un de ceux qui méritèrent le plus la confiance de ce prince. Il commandait, en 1071, conjointement avec le comte de Breteüil, les troupes qui défirent Risen, Caducan et Muradock, roi des Galles, assistés du comte Urson. Il empêcha, en 1073, la jonction du comte d'Hereford et de Raoul Guader, qui s'étaient révoltés, et battit leurs troupes (2).

Guillaume-le-Conquérant donna à Ilbert de Lacy, chevalier, qui l'avait suivi en Angleterre, et à ses héritiers à perpétuité, le domaine de Blat-Burnschire, avec le domaine et les honneurs de *Ponte fracto* et beaucoup d'autres terres (3). Cet Ilbert eut un fils appelé Ilbert le Jeune, dont sortit Henry de Lacy, son fils et héritier. Ce dernier fonda l'abbaye de Birkestable en 1147; il eut pour fils Robert de Lacy, vivant sous Henry II roi d'Angleterre, lequel mourut sans enfants. Sa succession passa à Richard, connétable de Cestre, qui avait épousé Aubraye, sœur unique de Robert de Lacy.

Robert de Lacy donna du bien au prieuré de Nostel,

(1) *Hist. Harc., ut supra.*

(2) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin, p. 211 et 217.

(3) *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 905-906.

desservi par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Henry Ier, roi d'Angleterre, confirma ses donations (1). Les chanoines avaient été fondés par Ilbert de Lacy, père du donateur, et Turstin, depuis archevêque d'Yorck, en avait été chanoine.

Hugues de Lacy signa comme témoin à la chartre de confirmation que Henry II, roi d'Angleterre, donna à l'abbaye de Jumièges (2).

L'an 1174, le roi de France envoya des troupes pour conquester l'Angleterre. Richard de Lacy, grand sénéchal d'Angleterre, et Robert, comte de Glocester, allèrent au devant avec plusieurs, et s'opposèrent à leurs entreprises (3).

Lesnault (Notre-Dame-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 104 feux, lieu de notariat.

Cette paroisse, à 2 lieues de Vassy et à 5 lieues de Vire, est arrosée par 2 ruisseaux qui naissent au Plessis, et viennent se mêler avec la Druance dans cette paroisse. Le Chapitre de Bayeux a la juridiction contentieuse sur elle ; la nomination de la cure et les dîmes appartiennent au chanoine de Landes.

Robinet Le Painteur, écuyer, tient noblement à foy et hommage de la baronnie du Plessis-Grimoult le fief entier de chevalier nommé Lesnault, qui fut jadis à Mire Jean de Carbonnel, chevalier, et à dame Jeanne de Chacheguay, sa femme, assis à Lesnault avec extension à Saint-Pierre-de-la-Vieille, Le Plessis, Saint-Jean-le-Blanc et Périgny, vicomté de Vire, et à Saint-Ouen-de-La-Besace, vicomté de Bayeux, avec droit de patronage. Le

(1) *Monasticon anglicanum*, t. II, p. 33-34.
(2) *Neustria pia*, p. 325.
(3) *Hist. de Norm.*, *ut supra*, p. 397.

fief de Lesnault doit à M. l'évêque de Bayeux le service d'un chevalier pour sa décharge en l'ost du roi quand il est mandé, et même on trouve par anciennes écritures, que ce fief était de 5 fiefs de chevalier (1).

De ce fief, les hoirs de feu Thomas de Cornières tiennent un demi fief de chevalier à Cornières, vicomté de Bayeux.

De lui sont encore tenus : un quart de fief de chevalier assis à Maltot, qui fut à Colin Le Bessinier ; un huitième de fief de chevalier, nommé le fief de Villodon, qui fut à Robert de Hamars ; l'abbé et couvent de Saint-Etienne de Caen tiennent aussi un huitième de fief nommé La Haute-....., enfin un autre huitième de fief à Athis, qui fut au dit Thomas de Cornières (2).

Gabrielle Le Painteur, dame de Lesnault, épousa vers 1590, Rolland de Parfouru, seigneur d'Athis, dont sortit Nicolas, seigneur de Lesnault, qui, de Marie de Parfouru, sa cousine, laissa Marie de Parfouru, héritière de Lesnault (3), mariée à Charles Radulph, sieur de Beaumont et de La Sallerie en 1638. Il était fils de Louis Radulph, écuyer, sieur de Beaumont et de La Sallerie, avocat au Parlement de Rouen et maître des requêtes de la Reine, et de demoiselle Catherine du Moncel. Il eut de son mariage Nicolas Radulph, écuyer, seigneur de Lesnault, allié à demoiselle de Mancel, fille de M. de Secqueville, et Jacques, écuyer, seigneur de Beaumont marié à la demoiselle Broize (4).

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux, 4 avril 1453.
(2) Aveu de l'évêque de Bayeux, 4 avril 1453.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1550.
(4) Généalogie de la famille de Radulph.

Maiserets (Saint-Vigor-des). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 120 feux, 300 communiants, notariat de Vassy.

Cette paroisse, à deux lieues de Condé, est sur la rivière de Druance qui la partage au nord avec Périgny. La cure est en règle, et desservie par un chanoine de Saint-Augustin à la nomination du prieur du Plessis. Le seigneur a une chapelle domestique dans sa maison, et il y en a une autre titulaire dans l'église paroissiale, sous l'invocation de Saint-Laurent-des-Prés ou des Aunais, à la présentation du prieur du Plessis.

La seigneurie était possédée dans le XI^e^ siècle par la famille de Clinchamps (1). Hugues, chevalier, seigneur de Clinchamps et des Maiserets, fit des fondations en 1138. Un autre Hugues de Clinchamps, chevalier, tenait les fiefs des Maiserets et du Rosel, sous le règne de Philippe-Auguste en 1210 et 1226, comme on l'apprend des registres de la Chambre des Comptes. Vigor de Clinchamps, écuyer, passa un contrat le 27 mai 1417. Il fut père de Philippes et d'Olivier, seigneurs des Maiserets et de La Basoque, dénommés en des lettres patentes du 22 août 1453, et du 14 septembre 1469. Nicolas de Clinchamps, seigneur des Maiserets, fils d'un autre Nicolas, fit sa preuve de noblesse vers 1640, remontant à celle que Philippe, seigneur des Maiserets, avait faite devant Montfaouq en 1463.

Philippot des Maiserets, écuyer, tenait en 1453, au droit de Richard Le Beuf, de la baronnie du Plessis, par foi et hommage une franche vavassorie noblement à Saint-Vigor-des-Maiserets, laquelle doit 5 sols tournois d'ayde de trois ans en trois ans, selon l'aveu de Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, rendu au roi le 4 avril 1453.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1557 et 1559.

Maisoncelles (Saint-Denis-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 90 feux, notariat du Tourneur.

Cette paroisse est à 3 lieues de Vire, 4 lieues de Villers, et 8 lieues de Bayeux. Elle est arrosée par la rivière de Souleuvre ; elle a sa haute justice. L'abbé de Saint-Sever nomme à la cure, et le curé est seul décimateur. Le seigneur est Mire Jean-Baptiste du Hamel, écuyer, seigneur et patron de Saint-Denis-de-Maisoncelles. Il est neveu et filleul du célèbre Jean-Baptiste du Hamel, prieur de Saint-Lambert.

Maisoncelles-la-Jourdan (Saint-Amand et Saint-Jean-Baptiste-de). Bailliage de Tinchebray, élection de Vire, 153 feux, 600 habitants, notariat de Chaulieu.

On écrivait anciennement : Maisoncelles-le-Jourdain ou Maisoncelles-le-Jourdan. Aujourd'hui on l'appelle Maisoncelles-la-Jourdan, *Domicellæ, domicellarum*. Cette paroisse, dans une lieue et demie de longueur sur demi-lieue de largeur, forme un ovale. Elle est bordée à son Midi par la petite rivière de Lande, et à son Septentrion par celle de Maisoncelles. Ces deux rivières prennent leur source à la butte de Brimballe, dans la paroisse de Saint-Sauveur-de-Chaulieu, où celle de Maisoncelles jouxte d'un bout et de l'autre à la bruyère dite Les-Monts-de-Vire.

L'église est éloignée d'une lieue de la ville de Vire, et le bord de la paroisse n'en est qu'à une demi-lieue, et de 2 lieues du bourg de Tinchebray du bailliage duquel elle dépend. Il y a une chapelle et confrérie du Rosaire ; Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, en permit et approuva l'érection en 1664, et reçut aussi la donation de 23 livres de rente, aumônée par Christophe Du Hamel, prêtre, et autres aumônes faites tant au trésor

qu'au prieur, prêtres et chapelains dudit lieu, pour le service de ladite confrérie (1). Le prieur du Plessis nomme à la cure qui est en règle. Cette cure fut donnée au Plessis par Jourdan *de Campo Arnulphi vel de Campis*, du consentement d'Henry, évêque de Bayeux. Le prieuré du Plessis a les grosses dîmes et paye au prieur curé pour sa pension 120 boisseaux de seigle et 120 boisseaux d'avoine, mesure de Tinchebray.

Il n'y a point de hameaux considérables ; les plus grands ne sont que de 3 ou 4 feux, ce sont toutes fermes détachées, au nombre de 38. Le territoire est maigre. Il produit beaucoup de genêt et de vignon. Il est rempli de fossés où il croît beaucoup de bois, et surtout du hêtre, ce qui fait que les plus grandes pièces de terre ne contiennent qu'une ou deux acres environ, à l'exception de deux. Il y a un bois-taillis de 122 acres qui, pour la plus grande partie, appartient au seigneur.

La moitié de la paroisse, du côté de Vire, est remplie de pierres, d'où vient qu'il n'y a tout au plus que la troisième partie propre au labour. Parmi ces pierres, il y en a d'une grosseur prodigieuse que l'on voit sur la surface de la terre ; entr'autres, une qu'on appelle La Roche-de-Saint-Amand, située dans le bois-taillis du seigneur, mérite l'attention des curieux.

Il y a du côté de Vire, au bout de la paroisse, une fontaine d'eau minérale assez estimée des médecins de cette ville. Les habitants sont laborieux, mais pauvres, entêtés et chicaneurs, dit-on.

La seigneurie est un simple fief qui relève de M. le duc d'Orléans, seigneur suzerain. Elle appartient à M^ire^ Guillaume-Hippolyte de Boaisne de Camfort, écuyer, pensionnaire du roi.

(1) Reg. de l'évêché de Bayeux, an 1664, p. 37 fol. vers.

Mesnil-Auzouf (Saint-Christophe-du). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 100 feux, 300 communiants, notariat du Tourneur.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Courbeuson qui y prend sa source, et par celle de Druance. Elle dépend de la haute justice de Vassy, et sa seigneurie fait partie de la baronnie de Crennes. L'abbé de Saint-Sever est présentateur de la cure. Elle est à 4 lieues de Vire. Elle a pour principal hameau ou écart le village de La Cérandière, où il y a une chapelle titulaire de la Sainte Vierge. Thomas Guérard, écuyer, sieur de Mézeray, conseiller élu de Vire et de Condé, en fut le fondateur. Il la dota par contrat passé devant les notaires de Vire le 1er août 1686, confirmé le 28 octobre suivant par Mgr de Nesmond évêque de Bayeux. Cette chapelle est à la nomination des héritiers du fondateur : Mire de Vendes, écuyer (1).

Montchamps (Saint-Martin-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 300 feux, 1,200 habitants, notariat du Bény.

Cette paroisse est arrosée par les rivières de Grincelle et de Souleuvre qui y prennent leur source, et par le ruisseau de Rebec. Elle est à 2 lieues de Vire. Il y a une haute justice qui se tient le mercredi, et 2 cures qui sont à la nomination de l'abbé de Troarn. Toutes les dîmes appartiennent au prieur du Désert. Il y a aussi un très beau château pour le seigneur.

Le village des Bonfaits est un écart de Montchamps, distant d'une demi-lieue de l'église. Roger Boyvin, sieur des Bonfaits, y bâtit une chapelle dans sa maison en

(1) Regist. du secrét. de l'évêché, an 1686.

1655, par permission de Mgr Servien, évêque de Bayeux, et par contrat du 10 août audit an, il la dota de 15 livres de rente, à charge d'une messe tous les dimanches. Elle est sous le titre de Notre-Dame-des-Bonfaits (1).

Montchamps est la patrie d'Antoine-Rodolphe Le Chevalier, qui, par son rare savoir, a mérité un éloge dans l'histoire de M. de Thou. Il était Calviniste, et la journée de Saint-Barthélemy, en 1572, le fit fuir en l'île de Guernesey, où il est mort (2).

On trouve un petit ouvrage imprimé à Vire en 1663, fait par Simon Passard, curé de la première portion de Montchamps, sous ce titre : « Instruction chrétienne, exercice spirituel en faveur de ses paroissiens et du peuple des missions. »

La seigneurie de Montchamps appartient d'ancienneté à la maison de Percy, une des plus illustres de Normandie, qui tire son origine de Mainfred de Percy, venu de Danemarck en Normandie vers le temps du fameux Raoul Ier, duc de Normandie. Ses armes sont : de sable au chef endenché d'or de l'un en l'autre.

Guillaume de Crennes, chevalier, seigneur de Montchamps, Boisgirout et Davien, fut élu capitaine et bailli d'Evreux en 1400, et en fut privé en 1417 par Henri V, roi d'Angleterre, usurpateur de Normandie, pour être demeuré fidèle au roi de France (3). Il laissa pour fille Marie de Crennes, dame de Montchamps, qui, suivant des contrats de 1429 et 1433, épousa Guillaume de Percy, chevalier, veuf en premières noces de Jeanne de La Haye, fille de Guillaume, chevalier, et de Jeanne

(1) Regist. du secrét. de l'évêché, an 1655, p. 5 et suiv.
(2) M. Huet, *Origine de Caen*, p. 417.
(3) *Hist eccl. et civile d'Évreux.*

de Grosparmy, dame de Villebaudon, Beaucoudray et La Haye-Bellouse. Il était fils aîné de Robert de Percy, chevalier, seigneur de Percy, Gennes, Saint-Vast, Lonchamps, La Chapelle, Soulles, Draqueville, Dravisan, Huppain, Escaliers et Durescu, et de Huguette de Chiffrevast.

Guillaume de Percy, chevalier, seigneur de Montchamps, par cette alliance avec l'héritière de Crennes, fut père du suivant (1) :

Raoul de Percy, chevalier, seigneur de Montchamps, fit sa preuve d'ancienne noblesse en 1463. Il épousa Catherine Le Despensier, fille de noble homme Huë Le Despensier, anglais, bailly de Cotentin et capitaine de Saint-Lô, selon un arrêt de l'échiquier de 1444.

Pierre de Percy, seigneur de Montchamps, fut conjoint en mariage avec Jacqueline d'Assy, fille de Christophe, par contrat de 1518. Il fit sa preuve de noblesse en 1540, et comparut à l'arrière-ban, suivant le certificat de 1543.

Jean de Percy, seigneur de Montchamps, épousa, par traité de 1557, Anne Patry, fille de Rolland, seigneur de Villerey, et obtint décharge des francs-fiefs en 1577.

Pierre de Percy, seigneur de Montchamps, épousa Judith Clerel de Rampan, par traité passé à Vire le 5 octobre 1588. Il fut déchargé de l'arrière-ban en 1597, attendu le service qu'il faisait au Roi, et vérifia sa filiation en 1598.

André de Percy, seigneur de Montchamps, fut marié à Marie Bérart, par contrat passé à Vire le 13 juin 1624.

Jean-Baptiste de Percy, seigneur de Montchamps, était alors chef du nom et des armes de sa maison. Il épousa N. du Prey, dont il laissa de la postérité.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1920 et suiv.

Antoine-Guillaume de Percy, seigneur de Montchamps, baron de Montchauvet, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne-de-Toscane, épousa, le 3 mars 1719, Françoise du Puy, fille de François, seigneur de Bosmarsat et de Charlotte de Selve, dont des enfants.

Un de Percy accompagna le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre en 1066, et un autre, le duc Robert, à la Terre-Sainte, en 1096. Richard de Percy se distingua dans les armées de Philippe-Auguste et sous Philippe V en 1322. Un de Percy eut le commandement des troupes de France sous Louis XI, en 1463, et un autre se distingua à la conquête du royaume de Naples par Charles VIII en 1495.

Moncy (Notre-Dame-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 150 feux, 500 communiants, notariat de Vassy.

Elle est sur la rivière de Tortillon qui naît dans cette paroisse, et dépend de la haute justice de Vassy. M^ire de Marguerye, marquis de Vassy, est seigneur de Moncy et présentateur de la cure. Les deux tiers de la dîme pour l'abbaye de Belle-Étoile, le curé le tiers.

Montamy (Saint-Martin-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 80 feux, notariat du Tourneur.

Cette paroisse est entre les rivières de Courbeuson et de Blandouit. On y compte 4 lieues de Vire, 3 lieues de Villers et 7 lieues de Bayeux. Elle relève de Vire directement. Le seigneur du lieu nomme à la cure, et le curé est seul décimateur.

La seigneurie de Montamy appartient à M^ires d'Arclais depuis le XIV^e siècle. M^ire Didier d'Arclais, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien major de cavalerie, pensionnaire du Roi, premier maître d'hôtel de M. le

duc d'Orléans, seigneur et patron de Montamy, nomma en cette qualité, en 1756, à cette cure Louis d'Arclais, son frère, cy-devant curé de Condé-sur-Noireau.

Montchauvet (Saint-Samson-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 172 feux, notariat d'Aunay.

Cette paroisse, à 2 lieues et demie de Vire, est arrosée par la rivière de Rebec qui y prend sa source. Le prieur du Plessis nomme à la cure.

C'est la patrie de Pierre Vengeon, professeur de rhétorique au Collège du Plessis-Sorbonne, mort à Paris, le 11 janvier 1667 (1).

La seigneurie appartenait dès le xv^e^ siècle à la maison d'Amfernet (2). Jacques d'Amfernet épousa, par traité du 18 avril 1482, Perrine de Pont-Bellenger. Il prend la qualité de seigneur de Montchauvet, et fut père de Julien. Son petit-fils, Jean d'Amfernet, seigneur de Montchauvet et du Mesnil-Patry, fut marié, par dispense du pape, l'an 1562, à Suzanne du Pont-Bellenger, sa cousine, fille du baron de Montbray.

Neuville (Notre-Dame-de). Banlieue et élection de Vire, 150 feux, 600 habitants, notariat de Vire.

Cette paroisse, attenante au faubourg de la ville de Vire, est située sur la rive orientale de la rivière de Vire, qui partage en cet endroit le diocèse de Bayeux de celui de Coutances. Elle est encore arrosée de l'Allière, qui la traverse de l'Orient à l'Occident. Tout proche cette rivière est un côteau nommé le Pont-Ferron, d'où l'on tire d'excellente

(1) M. Huet, *Origine de Caen*, p. 425-426.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1524.

ardoise et de grands plâtrons propres à paver les églises, les cloîtres, et même les cuisines des particuliers. Le grand chemin de Vire à Saint-Lô, Caen et Paris, passe sur le territoire de Neuville.

L'église a pour patronne la Sainte-Vierge, et fête son Assomption. Il y a une confrérie érigée en l'honneur de sainte Geneviève, qui est regardée comme seconde patronne. On en fait la fête le dimanche d'après le 3 de janvier, et, ce jour-là, l'église est pleine de pèlerins et de malades qui viennent implorer son intercession. La présentation de la cure appartient à l'abbé de La Couture du Mans. Le curé est seul décimateur.

Les principaux villages ou hameaux sont : Le Gast, La Milouzière, La Sorière-du-Moulin, La Sorière-du-Perrey, La Grande et Petite-Herbélière, La Blanquaire, La Lande, La Papillionnère, Le Pont-Ferron, Lerrevie, Buain, Maupas, La Mercerie et Le Bois. Il y a deux châteaux : le château de Neuville, remarquable par son fameux portail, son pont-levis, et ses deux grosses tours, et le château de Tracy; trois maisons distinguées : La Galonnière, La Butte et La Bastière; le bois-taillis de Neuville et le petit bois de haute-futaie nommé La Galonnière.

Neuville a une foire tous les ans qui se tient dans le plant du château de ce nom le lendemain de la Saint-Nicolas. Il relève de la haute justice du Bény.

Il y a 3 fiefs : Neuville, qui est le principal et le dominant, relève du roi, et a les droits honorifiques; le fief de Tracy, c'est une châtellenie assez considérable d'où relèvent les fiefs de Saint-Vigor, le fief de Sainte-Marie-des-Monts, le fief d'Espagne en la paroisse de Saint-Vigor-des-Monts, et le fief Rouxel en la paroisse de Sainte-Cécile. Le troisième fief est celui de La Galonnière qui relève du

roi. Ces trois fiefs appartiennent aux héritiers de Mire le marquis de Renty, décédé sans enfants le 25 août 1756. La seigneurie de Neuville a été possédée anciennement par la famille de Néel, dont plusieurs se sont distingués dans les armes. Le dernier qui la posséda fut Robert Néel, écuyer, seigneur de Neuville, décédé en 1654. Après sa mort, les terres et seigneuries de Neuville, furent décrétées, et Mire Jean-Jacques de Renty, chevalier, seigneur et marquis de Renty, s'en rendit adjudicataire par décret, l'an 1671.

Il y a dans Neuville une ancienne chapelle de Saint-Nicolas, que les vieux titres qualifient de prieuré ou de Maladrerie. Jean des Chevaux, qui prend les titres de *miles et dominus de ecclesia parochiali B. M. de Neuville et de Leprosaria juxta Viriam*, nomma en 1464 à cette chapelle (1). M. Petite, dans un écrit de sa main, marque que de son temps le prieuré de Saint-Nicolas, sis à Neuville, pouvait avoir 400 livres de revenu; qu'une partie servait à payer les professeurs du collège de Vire, et que la nomination était alternative entre les échevins de Vire et le seigneur de Vire, et la colllation à Mgr l'évêque de Bayeux; mais qu'un nommé Gueuzet s'en fit pourvoir en vertu des provisions de M. le cardinal Antoine, grand aumônier de France, comme d'une maladrerie; qu'il en prit possession, et obtint arrêt du conseil pour jouir de la moitié du revenu comme administrateur. Il est dit ailleurs que cette chapelle fut donnée en 1666, aux chevaliers de Saint-Lazare, ensuite réunie en 1693, à l'Hôtel-Dieu de Vire, et depuis cédée à l'Hôpital-Général de cette ville, qui en possède le revenu. Cette chapelle, interdite par Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, ne sert plus qu'à des usages profanes.

(1) Registre du secrét. de l'évêché.

Parmi les illustres curés de Neuville, on distingue le célèbre Margarin de La Bigne, qui en cette qualité, fut cité comme absent dans une calende tenue à Vire l'an 1570. François Le Chartier, docteur de Sorbonne, curé de Neuville et doyen de Vire, fonda, en 1682, le collège de Vire, et réserva par sa fondation l'instruction gratuite audit collège pour tous les écoliers de sa paroisse. En vertu de cette fondation, les régents sont obligés de venir faire tous les ans un service en l'église de Neuville pour leur bienfaiteur (1). Il est enterré dans le cimetière où l'on voit son tombeau qui porte cette inscription :

Tombeau de maître François Le Chartier, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Neuville, doyen de Vire et fondateur du collège de Vire, de trois petites écoles, de quatre lampes ardentes, et bienfaiteur des pauvres à Neuville, Campagnoles, Coulonces et Le Tourneur, décédé le 19 mai 1683.

Maître Nicolas Goutard, docteur de Sorbonne, curé de Neuville, fonda, en 1732, 2 prix en chaque classe du dit collège, et en 1733, 2 harangues dans les classes de rhétorique et de seconde, et suivant les termes de ses fondations, le préfet et professeurs de rhétorique et de seconde sont obligés de venir tous les ans au mois d'octobre conférer avec lui et ses successeurs au sujet de ses donations.

Ondefontaine (Saint-Germain-d'). Bailliage de Tinchebray, élection de Vire, 118 feux, notariat d'Aunay.

Cette paroisse est environnée de bois et de côteaux, sur la rivière d'Odon qui y prend sa source. Il y a dans l'église une chapelle titulaire, et cette chapelle et la cure sont à la pleine collation du chanoine de Damvou, fondé en l'église cathédrale de Bayeux. Ce chanoine est gros

(1) *Registre de l'évêché.*

décimateur de cette paroisse. Il y a 2 fiefs : l'un, qualifié de châtellenie, appartient au prince de Monaco; l'autre, sur lequel l'église est bâtie, appartient au chanoine de Damvou. Elle est à 8 lieues de Caen, à autant de Bayeux.

Perrigny (Saint-Julien de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 40 feux, 180 habitants, notariat de Lesnault.

Cette paroisse, à 2 lieues de Condé-sur-Noireau, et à 2 grandes lieues de Vassy, est sur la rivière de Druance qui la partage au Midi de la paroisse de Saint-Vigor-des-Mézerets. La petite rivière de Cresme la partage avec Saint-Pierre-de-la-Vieille, et quelques petits ruisseaux sans nom la séparent au Nord et au Couchant de cette même paroisse et de celle de Lesnault.

Elle dépend du bailliage de Condé-sur-Noireau. Les affaires communes se plaident en la nouvelle haute-justice de Condé; les autres vont au bailliage de Vire qui en est à 5 lieues. Son territoire, de l'étendue d'environ 320 acres de terre, consiste en terres labourables, prés et quelques bois taillis.

La nomination de la cure appartient au prieuré du Plessis-Grimoult, les dîmes au curé, et la seigneurie aux enfants mineurs de Mire Gohier de Précaire. En 1453, Jean Guillemin, écuyer, tenait de la baronnie du Plessis, un quart et un huitième de fief de chevalier assis ès paroisses de Perrigny, de Damvou et ailleurs, noblement et franchement (1); ils doivent 15 sols tournois de rente de 3 ans en 3 ans.

Cette paroisse contient 6 petits villages : le Hamel-

(1) Aveu de l'év. de Bayeux, 4 avril 1453.

Danne, la Commune, environ à trois portées de fusil est la ferme Bergonne, le village Genverin ou Hamel-Briard; sur la rivière de Druance sont le Val-Rosé et le Moulin-au-Bœuf; sur la rivière de Crême est le Val-Mérienne et un peu-au-dessous, deux maisons appelées les Hauts-Champs. La ferme du seigneur est seule proche l'église.

Pierres (Saint-Pierre-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 160 feux, lieu de notariat; 1,200 livres; les paroisses dépendantes sont : Burcy, Rully, Chênedollé, Viessoix, Presles et Estry.

Cette paroisse, limitrophe de Vassy, a sa haute justice dont les paroisses de Vaudry et de Viessois dépendent. Le seigneur de Pierres présente à la cure. La seigneurie appartient aux descendants de Michel de Banville, écuyer, seigneur et patron de Pierres et de Ronfugeray, et seigneur des fiefs de Grisgallon et Isigny, qui nomma à ce bénéfice le 21 août 1655. Saint-Denis, Saint-Diodore et Saint-Marcien, martyrs, sont les patrons d'une chapelle titulaire fondée à Pierres, par Bernardin de Banville, sieur d'Avilly (1) qui en avait obtenu des reliques dans son voyage de Rome. Mgr Servien, évêque de Bayeux, lui permit de la doter de 25 livres de rente, le 24 août 1654, pour une messe chaque semaine, et le fondateur se réserva pour lui et ses successeurs, le droit d'y nommer. Elle est à 2 lieues de Vire.

Plessis-Grimoult (Saint-Étienne-du). Bourg, baronnie, sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 160 feux, notariat de Lesnault.

Ce lieu est arrosé par 2 rivières qui y prennent leur

(1) *Registre de l'évêché*, an 1655, p. 6 et 7.

source, et qui vont de là se mêler avec La Druance. Il dépend de la haute justice de Condé; on y tient deux foires par an : le deuxième lundi d'après la Pentecôte, et le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix, 15 de septembre. Le prieur commandataire du Plessis nomme à la cure qui est en règle.

La baronnie du Plessis, avec ses appartenances, fait partie du domaine de l'évêché de Bayeux. L'évêque Pierre de Venoix, ou de Villaines, fut maintenu dans ses droits de juridiction, par rapport à cette baronnie, et les officiers royaux qui l'avaient inquiété furent condamnés dans les assises de Caen, tenues le vendredi après les cendres 1349. Le roi Louis XI l'érigea en haute justice par lettres de 1477, en considération de son cousin le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux. Les honneurs de cette baronnie ont été cédés depuis à Mire de Matignon, comte de Torigny, dont les descendants les possèdent aujourd'hui.

Les fiefs relevant de la baronnie du Plessis, sont : 1° le fief et seigneurie de Lesnault; 2° la franche vavassorie à Saint-Jean-le-Blanc; 3° autre vavassorie audit lieu; 4° le fief de Courvaudon, à Savenay; 5° le fief de Pontécoulant; 6° autre fief au même lieu; 7° le fief Quesnel à Saint-Jean-le-Blanc; 8° le fief Bigot à Savenay; 9° le fief de Perrigny; 10° le fief de Lacy; 11° autre fief à Lacy; 12° autre fief à Lacy; 13° le fief de Saint-Vigor-des-Maiserets; 14° vavassorie à Lacy; 15° le fief de Brou, à Lacy; 16° le fief du Pont, à Lacy; 17° et le fief de Longvillers.

On voit proche l'église paroissiale, les ruines d'un vieux château qui appartenait, dit-on, à Ganelon, si fameux sous Charlemagne par ses trahisons, et l'auteur de la défaite de son arrière-garde dans la plaine de Roncevaux, l'an 778.

L'*Histoire de Normandie* nous apprend que Grimoult, seigneur du Plessis, un des plus puissants seigneurs de son temps, descendait de Ganelon. Il avait son château et de grands biens dans la paroisse du Plessis qui a tiré son surnom de lui (1). Il ne démentit point le sang dont il sortait, il fut un des principaux chefs de la conjuration de Guy de Bourgogne qui voulut détrôner le duc Guillaume. Il le trouva à la bataille des Dunes, en 1047, laquelle assura la couronne ducale à Guillaume par la défaite totale de ses ennemis. Il voulut même ramasser quelques désespérés pour faire de nouvelles courses, mais il fut fait prisonnier et conduit à Rouen. Depuis, Selle de Lignières (je dirais volontiers Serlon de Lingèvres), chevalier de Lusignan lui reprocha sa trahison. Il voulut en tirer raison, mais la nuit qui précéda le duel, il fut trouvé étranglé dans sa prison, et enterré dans la chapelle de Saint-Marc, en 1047 (2).

Le même historien dit qu'après la mort de Grimoult-du-Plessis, tous ses biens furent confisqués et donnés, moitié à Notre-Dame de Bayeux et le reste à des seigneurs en reconnaissance de leur fidélité (3). La donation faite à l'évêque et à l'église de Bayeux est de l'année 1074. Odon de Conteville, alors évêque et frère utérin du duc Guillaume, unit pour toujours à la manse de l'évêché, la baronnie du Plessis. Elle est à 4 lieues de Vire et à 2 lieues de Condé-sur-Noireau.

Il y a un prieuré commendataire de chanoines réguliers de Saint-Augustin au Plessis, sous l'invocation de

(1) *Hist. de Normandie*, par Dumoulin, p. 137 et *Chroniq. de Normandie*, p. 71.

(2) Dumoulin, p. 141.

(3) Dumoulin, *ibid.*, p. 141.

saint Étienne, martyr. L'évêque Odon, des biens de du Plessis qui lui avaient été donnés par son frère, en employa une partie à fonder 7 prébendes dans la cathédrale de Bayeux, et destina l'autre pour doter le prieuré qu'il s'était proposé de fonder dans le château du Plessis. Les religieux du Plessis ne le reconnaissent pas cependant pas pour leur principal fondateur; ils prétendent que ce fut Richard de Douvres, évêque de Bayeux, qui fonda ce prieuré auquel il donna l'église paroissiale, avec le fief et les terres qui lui appartenaient dans cette paroisse, et Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, affranchit ces biens des droits qui lui étaient dus. Il donna en outre de son chef plusieurs paroisses avec leurs dîmes, ce qui arriva en l'année 1130 à laquelle on fixe l'époque de la fondation de ce prieuré. Le roi Henri II, duc de Normandie, confirma les donations précédentes, et obtint en 1180 une bulle du pape Alexandre III, en faveur du prieuré du Plessis et des églises d'Yvrande, de Fresne et de Montsecret, dépendantes de ce prieuré, et qu'il avait exemptées de toutes sortes de charges et redevances; et enfin Henri II, évêque de Bayeux, ratifia l'an 1200 toutes ces exemptions.

Ce prieuré est à la nomination du roi. On compte 32 prieurs depuis Samson, jusqu'à M. l'abbé Le Mercier, nommé en 1758. Ce prieur nomme à un assez bon nombre de cures. En voici la principale partie : Le Plessis, Roullours, Carville *pro prima*, Chênedollé, Truttemer, Montsecret, Fresne, Saint-Jean-le-Blanc, Campandré, Montchauvet, Arclais, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Saint-Vigor-des-Maiserets, Perrigny, Cauville, Proucy, Bernières-le-Patry, Maisoncelles-la-Jourdan,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1632.

Estry, Saint-Cristophe-d'Amfernet, Beauchêne, Claire-Fougère, Proucy, Saint-Cornier, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Quentin-des-Chardonnettes, Yvrande, Bonnemaison, Courvaudon, Bully, Feuguerolles, Fontaine-Etoupefour, Rozel, La Cambe, Saint-Clément-sur-les-Veys, Mondrainville, Noyers, Planquery, Saint-Germain-d'Elle, Bretteville-le-Rabet, Campeaux, Colombelles, etc.

Pontécoulant (Saint-Michel-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 44 feux, notariat de Vassy.

Cette paroisse, sur la rivière de Druance et sur la grande route de Vire à Falaise, est à 3 lieues de Vire, et à demi-lieue du bourg de Condé-sur-Noireau; le seigneur présente à la cure.

Selon l'aveu de Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, rendu au roi le 4 avril 1453, Richard du Guey, écuyer, au lieu de Thomas Rouzé tient de la baronnie du Plessis par foy et hommage, un quart de fief de chevalier en la paroisse de Pontécoulant, et doit 20 sols d'aide tierçonnière nommée l'aide-l'évêque de 3 en 3 ans au terme Saint-Michel, et Jean Doulcet, écuyer, au droit de Guillaume du Pont, tient de la dite baronnie du Plessis par foy et hommage un quart de fief de chevalier assis ès paroisses de Pontécoulant, Perrigny et ailleurs, et doit 5 sols d'aide tierçonnière. Le Livre Pelut de l'évêché, rédigé en 1356, nous apprend qu'en ce temps-là Guillaume de Braye ou de Bray, prêtre, était seigneur et patron de Pontécoulant: il était encore seigneur de Bray, de Cernon, de Barenton, de Rully, de Vassy, pour une portion, et de La Chapelle-Engerbold. Blanche de Bray, sa sœur et son héritière, porta toutes ces terres à son

mari, Guillaume d'Harcourt, chevalier, baron de La Ferté-Imbaut, vicomte de Thouars et de Coutances, qui vivait encore en 1402 (1). La seigneurie de Pontécoulant passa quelques années après dans la maison des Le Doulcet, dont les armes sont : d'argent à la croix fleurdelisée de sable.

Jean Le Doulcet, écuyer, vivait vers l'an 139... et en 1425, et eut pour femme Jeanne de Digny.

Robert Le Doulcet, écuyer, seigneur de Pontécoulant, un de ses descendants au sixième degré, qualifié noble homme dans un accord qu'il passa le 19 juin 1570, épousa en 1571...

Jean Le Doulcet, écuyer, seigneur de Pontécoulant, vivait en 1540 avec demoiselle Péronne de La Bigne, sa femme. Noble homme Le Doulcet, leur fils et seul héritier, fut accordé en mariage le 2 septembre 1571 avec demoiselle Jeanne Hérault, depuis remariée à Messire de La Cour, seigneur de Maltot, vicomte de Caen en 1584, et fille de Nicolas, seigneur de Saint-Jean-du-Corail (1). Il eut pour fils :

Jacques Le Doulcet, écuyer, seigneur de Pontécoulant, de Rully et de Saint-Christophe, prit dans divers actes la qualité de seigneur de Plomb ou de Saint-Jean-de-Plomb. Il fut chevalier de l'Ordre du roi, et gentilhomme de sa chambre. De son mariage accordé le 31 août 1603 avec Charlotte d'Oilliamson, fille de Thomas, chevalier, seigneur de Saint-Germain-Langot, sont issus cinq enfants : 1° Thomas en 1638, capitaine d'une compagnie de 100 mousquetaires à cheval ; 2° Jacques qui suit ; 3° Rolland en 1649, premier capitaine et major au régiment de cavalerie d'Esclainvilliers, et en 1658, capitaine comman-

(1) *Armor. généal. de la France*, 2e reg. Ire partie, p. 5 et 6.

dant le régiment du commissaire général de la cavalerie légère de France; il eut pour femme Anne Colardin; 4° Jacques, seigneur du Demeine, capitaine commandant la noblesse de l'élection de Vire en 1674.

Jacques Le Doulcet IIe du nom, écuyer, seigneur et patron de Pontécoulant et de La Trinité, naquit en 1612, et était en 1642 capitaine-lieutenant de la compagnie royale de Salligny. Il épousa par contrat du 19 mai 1646, Françoise de La Rivière, fille de Charles seigneur de Gouvix et des Isles, dont Jacques qui suit, et Louis, écuyer, seigneur de La Fresnaye, qui servait comme son frère en 1674 dans l'arrière-ban en qualité de brigadier.

Jacques Le Doulcet IIIe du nom, écuyer, seigneur de Pontécoulant, servait en 1674 dans l'arrière-ban en qualité de brigadier. Il mourut le 13 août 1716, laissant de son mariage accordé le 28 juin 1686 avec Jeanne-Françoise du Mesnil, fille de feu Tenneguy, écuyer, seigneur et patron du Meslay et d'Angélique de Madaillan, le suivant :

Jacques Le Doulcet IVe du nom, écuyer, seigneur et patron de Pontécoulant, du Meslay, né le 27 novembre 1691, premier capitaine dans le régiment Royal-Piémont-cavalerie et chevalier de saint Louis, épousa par contrat du 7 janvier 1722, Marie-Charlotte-Thérèse-Louise de Chennevière, fille de Guillaume-Gaspard, seigneur de Hautbois et d'Anne-Marie-Louise d'Orglandes. Il mourut à Parme le 25 septembre 1734, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Guastalla, laissant de son mariage :

1° Léon-Armand, seigneur de Pontécoulant, baptisé le 14 septembre 1726, page du Roy de la grande écurie, le 30 mars 1740 sur les preuves de sa noblesse, et il obtint au mois de mai une compagnie de cavalerie dans le régiment de Condé ;

2° Jacques-René-Louis Le Doulcet, né le 5 octobre 1731;

3° Charles-Jacques-Jude-Antoine, baptisé le 22 décembre 1732;

4° Marie-Jaqueline-Aimée, née le 29 décembre 1729.

Presles (Notre-Dame-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 180 feux, notariat de Pierres.

Cette paroisse est arrosée par la rivière d'Allière et par un ruisseau qui prend sa source au même lieu, et va se joindre avec la Grincelle. Elle dépend de la haute justice de Vassy. Elle est à demi-lieue de Vire.

L'abbé de Troarn est présentateur de la cure; le tiers des dîmes appartient au prieur du Désert, et les deux autres tiers au prieur d'Yvrande et à l'abbaye de La Blanche près Mortain. La bulle du pape Innocent IV, de l'année 1210, l'appelle *Ecclesia de Praeriis* (1).

Reculey (Saint-Barthélemy et Saint-Ouen-du). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 88 feux, notariat du Bény.

Cette paroisse, arrosée par les rivières de Grincelle et du Bény, est à une lieue et demie de Vire. La présentation du bénéfice appartient à l'abbé de Troarn, et la seigneurie a été possédée par Mires Anfrye de Chaulieu, ancêtres de l'abbé de Chaulieu. Le roy Henry IV nomma à la cure le 16 mai 1606, à cause du litige entre l'abbé de Troarn et le sieur Anfrye seigneur de Reculey. Cette paroisse est appelée *Ecclesia de Retulei* par la bulle d'Innocent IV de l'année 1210, et *Ecclesia de Reculeyo*, par le Livre Pelut de l'évêché.

(1) *Neust. pia*, p. 564.

Roque (Saint-Étienne et Sainte-Anne-de-La). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 32 feux, notariat de Lesnault.

Cette paroisse est arrosée par le ruisseau de Sécande qui se joint à celui de Tortillon. Le roi et M. l'évêque de Bayeux nomment alternativement à la cure. Elle est à 2 lieues de Vire et demi-lieue de Vassy.

Roucamps (Saint-Laurent-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 40 feux, 250 habitants, notariat d'Aunay.

Cette paroisse est fort étroite et aboutit en forme de langue et en pointe, vers le couchant du soleil d'hiver, sur le bord du grand chemin de Vire à Caen. Elle est placée entre les bois et bruyères d'Aunay et du Plessis, à trois quarts de lieue de ces deux bourgs, du Plessis au soleil du Midi, et d'Aunay au couchant d'été. On y compte 6 lieues de Caen et 5 lieues de Vire. Elle relève de la haute justice de Vassy pour les affaires communes, et du bailliage de Vire en dernière instance.

L'église est presque au milieu, et bâtie à mi-côte. On voit derrière le mur de la nef cette inscription sépulchrale gravée sur le carreau :

Cy-devant gist Lucette Le Conte, en son vivant épouse de Richard du Hamel, mère de M^e^ Gilles du Hamel chanoine de Châtillon, collateur et patron de céans, laquelle trépassa le premier jour d'octobre 1525.

Le chanoine de Châtillon est patron collateur de la cure, et le curé est seul décimateur de la paroisse. Le prince de Monaco est seigneur des deux tiers de Roucamps, comme baron du Plessis-Grimoult; le marquis de Tessé est seigneur du reste, comme baron d'Aunay.

Les hameaux sont au nombre de 10 : le hameau de La Rûe, de 2 familles, et le plus proche de l'église; le Pôtil, principal hameau de 10 ou 12 familles, à demi-quart de lieue de l'église au soleil levant ; 2 maisons écartées, dites le Brifou, du même côté ; Maulny, de 4 familles, au couchant d'hiver; le Bois-d'Aunay ou Sur-le-Mont, de 4 à 5 maisons du même côté à demi-lieue; La Reinière, Le Foucoupé et Le Coudré, de 2 familles chacun; La Turpinière, de 2 familles, et Origny, de 2 familles.

Il y a dans le village d'Origny, à demi-lieue de l'église, une ancienne chapelle de Saint-Célerin, confesseur, qui n'a d'autre revenu que les offrandes des pèlerins qui viennent la visiter pendant le mois de mai. Elle est ouverte les dimanches et fêtes seulement, et les oblations retournent au curé, qui est tenu de l'entretenir.

Roullours (Saint-Martin-du). Banlieue et élection de Vire, 140 feux, notariat de Vire.

Cette paroisse joint les faubourgs de Vire; elle dépend de la haute justice de Vassy, et est arrosée par le ruisseau de Roullours qui y prend sa source. La cure est un prieuré-cure, ordre de Saint-Augustin, dépendant et à la nomination du prieur du Plessis. Ce prieuré fut fondé vers la fin du XII^e^ siècle, par Richard de Roullours. M^ire^ de Thoury, écuyer, est seigneur de cette paroisse, éloignée de 3 lieues de Vassy.

Rully (Saint-Martin-de). Bailliage de Tinchebray, élection de Vire, 193 feux, notariat de Pierres.

Elle est sur une petite rivière qui porte son nom, parce qu'elle y prend naissance au village de Monfroux. Le bénéfice est à la nomination du seigneur de Rully. Elle est à 3 lieues de Vire, et à demi-lieue de Vassy. Le curé prin-

cipal décimateur ; l'abbaye de Belle-Etoile les deux tiers d'un trait.

Saint-Germain-du-Crioult. Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 320 feux selon Masseville en 1722, 1250 habitants selon le *Dictionnaire universel de la France* en 1726, et 277 feux selon le dénombrement des paroisses de la France en 1742, lequel la qualifie de bourg. Notariat de Vassy.

On y tient une foire le mardi avant les Rogations. Cette paroisse, d'une grande étendue, est arrosée par les rivières de Tortillon et de Druance. Elle est proche Condé-sur-Noireau, à 3 lieues de Vire.

Il y a deux portions de cure à la nomination du seigneur. Ce seigneur présente à la première, à cause du fief de Saint-Germain-de-Crioult, et à la seconde, comme seigneur du fief de Gouvix. La première portion est chargée d'une redevance de 35 livres par an envers l'abbaye de Barbery pour et au lieu des dîmes qui appartenaient à cette abbaye sur le fief d'Urville. La nomination de cette portion dépendait de Guillaume de Clinchamps, seigneur de Saint-Germain-du-Crioult qui y nomma en 1597, à Philippe de Clinchamps qui y nomma en 1604, et à Charles du Rozel, écuyer, seigneur de Saint-Germain qui y nomma en 1655 et 1671. Cette paroisse relève de la haute justice de Vassy.

Le fief de Gouvix est situé dans cette paroisse avec une maison seigneuriale et une chapelle titulaire de la Sainte Vierge. Elle fut dotée par Charles de La Rivière, écuyer, seigneur de Gouvix, Mesnil-Saalles, Les Isles, Romilly et patron en partie de Saint-Germain-du-Crioult, suivant le contrat passé au tabellionnage de Vire le 8 décembre 1650, et bénie suivant la permission de l'ordinaire le

9 février 1651, par François Le Chartier, docteur de Sorbonne et curé de Neuville. Le fondateur donna deux pièces de terre au curé du Crioult qui est à sa nomination, à charge par lui de faire 25 livres de rente au chapelain de Gouvix. Cette terre appartient de temps immémorial à la maison de La Rivière, dont on voit dans l'église plusieurs inscriptions sépulchrales qui démontrent l'ancienneté de cette famille.

La maison de La Rivière du Crioult prétend descendre en ligne masculine de celle de Vassy. En effet, les armes de La Rivière sont : d'argent à trois annelets de sable, et celle de Vassy, d'argent à trois tourteaux de sable, ce qui insinue une même origine. Cette persuasion engagea Jean et Enguerrand de La Rivière à faire leur preuve de noblesse en 1463, conjointement avec messire Olivier de Vassy, seigneur de La Forêt-Auvray. Plusieurs de cette famille se sont distingués dans les armes. Le seigneur de La Rivière se signala à la bataille de Cocherel en 1364; le sieur de La Rivière commanda les troupes sous Charles V, et fit le siège d'Evreux en 1378; un de La Rivière se signala à la bataille de Rocroy en 1643.

M^ire^ Guillaume de la Rivière, chevalier, seigneur de Romilly, et du Mesnil-Saalles, vivait sous le règne de Louis VIII en 1226; on voit son épitaphe dans l'église de Crioult. Il fut père de Robert qui suit et de Geoffroy sieur de Romilly, prêtre, curé de Mesnil-Saalles.

Robert de La Rivière, I^er^ du nom, chevalier, seigneur de Romilly et du Mesnil-Saalles, vivait du temps de saint Louis, en 1260. On voit son épitaphe au Crioult. Il eut pour fils le suivant :

Gervais de La Rivière, chevalier, seigneur de Romilly et du Mesnil-Saalles, était du temps de Philippes, fils de saint Louis en 1284. Il est enterré au Crioult. Il fut père

de Richard qui suit et d'Enguerrand, chevalier, sieur de Romilly.

Richard de La Rivière, Ier du nom, chevalier, seigneur de Romilly et du Mesnil-Saalles, vivait en 1310, sous le règne de Philippe-le-Bel. On voit son épitaphe au Crioult; il épousa demoiselle Philippe de Gouvix, dont le suivant :

Jourdain de La Rivière, chevalier, seigneur de Romilly, du Mesnil-Saalles, de Gouvix, de La Manselière, vivait en 1350; il laissa pour fils : Robert qui suit et Robert seigneur de La Manselière, mort sans hoirs.

Robert de La Rivière, IIe du nom, chevalier, seigneur de Romilly, du Mesnil-Saalles, de Gouvix, du Mesnil-Aumont, vivait en 1364. Il eut 1° Enguerrand qui suit; 2° Thomas de La Rivière, seigneur de La Manselière, père de Robert, chevalier de Gouvix, et de Richard, sieur de La Manselière, tous deux décédés sans hoirs; 3° Richard, curé de Saint-Germain-du-Crioult.

Enguerrand de La Rivière, Ier du nom, chevalier, seigneur de Romilly, du Mesnil-Saalles, de Mesnil-Aumont, de Gouvix et d'Ailly, épousa demoiselle Guillemette Malherbe, dame de Maltot, avec laquelle il vivait en 1387. Ils eurent : Enguerrand qui suit; Jean, curé de Saint-Germain-du-Crioult; Robert, curé après son frère; Guillemette, femme de Jean de Carville, seigneur de Carville, et Jeanne, alliée à Richard du Guay, seigneur de Pontécoulant.

Enguerrand de La Rivière, IIe du nom, chevalier, seigneur de Romilly, du Mesnil-Saalles, Gourguisson, Cardurosnel, Palacet, Gouvix, Vautirel, épousa demoiselle Jeanne Malherbe, fille de Pierre, chevalier, seigneur de La Londe, Banneville et Escorchebeuf, et vivait en 1443. Il eut : 1° Richard qui suit; 2° Jean, sieur de La Mesan-

gère, mort sans hoirs; 3° Gilles, curé de Saint-Germain; 4° Enguerrand qui a été la tige des seigneurs de Gourguesson; 5° Robert, chef des seigneurs de Mesnil-Saalles; 6° Cardine, femme de Regnault de Mautailly, écuyer, seigneur de Cresnay; 7° Robine, femme de Jean de La Manselière, écuyer; 8° Guyonne, femme de Thomas de Cairon, écuyer, sieur de Breuilly; 9° Mariette, femme de Guillaume de La Bigne, écuyer, sieur de La Bigne.

Richard de La Rivière, IIe du nom, chevalier, seigneur de Romilly, de Gouvix et du Vautirel, épousa en premières noces demoiselle Catherine Le Cordier, fille de Jean, seigneur de La Malherbière, et en deuxièmes noces Jeanne de Missy, fille de Jean, seigneur de Missy et de La Londe et de Jacqueline de Caligny, et vivait en 1481. Il eut : 1° François, seigneur de Romilly, lieutenant-général de Mire le viconte de Bayeux, chef d'une branche; 2° Richard qui suit; 3° Jean, curé de Saint-Germain; 4° Jacques, seigneur de Gouvis, mort sans hoirs; 5° Rolland, sieur de Romilly et de La Locardière, qui de sa femme, Marie d'Argouges, eut Jeanne et Barbe, mariées à Pierre et Richard Le Vaillant, seigneurs de Banneville et de Monthorderon; 6° Jean de La Rivière, curé d'Argouges, religieux au Plessis; 7° Robert, mort jeune; 8° Catherine, femme de Jean Le Blanvillain, sieur de la Ferrière, et ensuite de Charles Hébert, sieur de Brunville; 9° Madeleine, femme de Jean de La Roque, écuyer, sieur du Theil; 10° Marie, femme de Jean d'Anisy, seigneur de La Londe; 11° Marguerite, femme de Jean Malherbe, sieur de La Londe; 12° Appolonie, femme de Pierre Allain, sieur des Bois; 13° Suzanne, femme de Jean de Bouja, écuyer; 14° et Germaine, femme de Pierre de La Cour, seigneur de Maltot et du Buisson.

Richard de La Rivière, IIIe du nom, seigneur des Iles

et de Gouvix, bailli de Thorigny, nommé à la seconde portion de Saint-Germain-du-Crioult en 1558. Il épousa demoiselle Michelle Le Foullon, dame de Houlles, dont : 1° Guillaume qui suit; 2° Jean, seigneur de Gouvix, allié de Henriette Le Verrier, fille de Charles, baron de Vassy; 3° Jacques, curé de Saint-Germain; 4° Suzanne, femme de Pierre de La Mare, écuyer, sieur de La Mare; 5° Marie, femme de Robert du Châtel, écuyer, sieur de La Varinière; 6° Anne, femme de Jean Varroq, écuyer, sieur du Buret; 7° Catherine, femme de Charles du Châtel, écuyer, sieur de La Varinière; 8° et Germaine, femme de Jacques de Clinchamps, seigneur de Saint-Germain.

Guillaume de La Rivière, seigneur de Gouvix et des Iles, épousa demoiselle Marie de Malfilâtre, fille du sieur de Malfilâtre, dont Jean-Jacques décédé sans hoirs, et Charles qui suit :

Charles de La Rivière, seigneur de Gouvix, Mesnil-Saalles, les Iles et Romilly, et patron en partie de Saint-Germain-du-Crioult, fonda et dota une chapelle, en 1650, dans sa maison de Gouvix à Saint-Germain. Il épousa Jeanne de Germont, fille de Christophe, seigneur de Germont, grand-maître des eaux et forêts de Mortain et de Domfront.

Clément-Nicolas de La Rivière, chevalier, haut-justicier de Meuvaine, seigneur et patron de Saint-Germain-du-Crioult, Gouvix, Romilly, Mesnil-Saalles, eut de demoiselle Elisabeth-Antoinette de Bellemare de Valhebert, morte le 6 décembre 1723, et enterrée aux Augustins de Bayeux : 1° Philippe-Antoine-Victor qui suit; 2° Joseph-Anne Clément-Ravend de La Rivière, né à Saint-André de Bayeux, le 11 septembre 1723.

Philippe-Antoine-Victor de La Rivière, chevalier,

haut-justicier de Meuvaine, Asnelles, Maromme, seigneur et patron de Saint-Germain-du-Crioult, baron de Baudemont, fut tué d'un coup de fusil le 10 février 1751, dans sa maison d'Ecos, par un nommé Pierre-Robert Delu dit Bellemare, lequel, par arrêt du Parlement du 14 octobre suivant, fut condamné à être rompu vif, en la ville de Gisors. Il avait épousé Louise-Charlotte Danviray dont il est sorti un fils et des filles.

Saint-Jean-le-Blanc. Sergenterie de même nom, élection de Vire, 200 feux, 1,200 habitants, notariat de Lesnault.

Cette paroisse, à 4 lieues de Vire, est arrosée par la rivière de Druance, et dépend de la nouvelle haute justice de Condé, 5 lieues de Vire, 2 d'Aunay, 8 lieues de Bayeux.

Le prieur du Plessis est présentateur de la cure, dont est prieur-curé un chanoine régulier de Saint-Augustin. Toutes les dîmes appartiennent au prieur du Plessis. C'est le titre d'une des prébendes de la cathédrale de Bayeux fondée par l'évêque Odon, d'une portion des biens de Grimoult, seigneur du Plessis (1). L'an 1153, Philippe d'Harcourt, un de ses successeurs, unit pour toujours, du consentement de son chapitre, cette prébende et le patronage de la cure au prieuré du Plessis. Les prieur et religieux du Plessis tiennent de la baronnie du Plessis un quart de fief de chevalier, noblement et franchement, nommé le fief Quesnel, assis à Saint-Jean-le-Blanc, à cause duquel ils doivent à l'évêque de Bayeux prières et oraisons (2).

Robinet Le Painteur, seigneur de Lesnault, tient de la

(1) *Hist. de Bayeux*, p. 133-171.

(2) Aveu de l'évêque de Bayeux, du 4 avril 1453.

susdite baronnie, par foi et hommage, une franche vavassorie nommée d'Estures, sise à Saint-Jean-le-Blanc, qui fut jadis à Pierre de Juvigny, et en doit chacun an 24 sols 11 deniers tournois à l'évêque de Bayeux. Jean Le Bon, écuyer, tient aussi de ladite baronnie, au lieu du dit Juvigny, par foi et hommage, une vavassorie nommée des Pleys, située à Saint-Jean-le-Blanc (1).

Saint-Jean-le-Blanc est le chef-lieu d'une sergenterie de 25 paroisses, élection de Vire, savoir: Saint-Jean-le-Blanc, Le Plessis, Campandré, Roucamps, Damvou, Montchauvet, Arclais, La Ferrière-Duval, Lacy, La Roque, Perrigny, Lesnault, La Villette, Cauville, Saint-Lambert, Culley, Cahan, Saint-Vigor-des-Maiserets, La Chapelle-Engerbold, Pontécoulant, Saint-Pierre-de-la-Vieille, Saint-Marc-d'Ouilly, Clécy, Mesnil-Hubert et Rouvrou.

Saint-Lambert. Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 180 feux, notariat de Clécy.

Cette paroisse est arrosée par la petite rivière d'Herbion qui la partage de Culey-le-Patry, et qui se perd dans l'Orne à l'extrémité orientale de son territoire. Elle est à 2 lieues de Condé-sur-Noireau, cinq quarts de lieue du bourg de Clécy, et 4 lieues de Vire. L'abbé de Fontenay nomme à la cure. Mire Pierre-François Lesdain de La Challerie, seigneur et patron haut-justicier de Clécy, gouverneur de Domfront, est seigneur honoraire de Saint-Lambert.

Tarantaigne (Saint-Pierre de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 150 feux, notariat de Tourneur. Elle est arrosée par la rivière de Courbeuson et par celle

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux, du 4 avril 1453

de Blandoüit qui se joignent toutes les deux à la rivière de Souleuvre qui passe par cette paroisse. Elle est à 3 lieues de Vire, et dépend de la haute justice de Vassy. L'abbé de Saint-Evroult est présentateur de la cure et décimateur en entier. Le baron de Crennes est seigneur de cette paroisse. La baronnie de Crennes, dont le premier fief est dans cette paroisse, s'étend dans celle du Tourneur et du Mesnil-Ouzouf.

Theil (Saint-Martin et Saint-Eloi-du). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 170 feux, 600 personnes, notariat de Vassy.

Cette paroisse est à 3 lieues de Vire et une lieue du bourg de Vassy. Elle a dans son territoire les ruisseaux de Tillard et de Rocquereuil qui y prennent naissance, et qui se réunissent pour former la rivière d'Allière à l'extrémité de son territoire sous Rocquereuil. Une partie dépend de la haute justice de Vassy. Elle contient 19 villages ou hameaux. Le seigneur présente au bénéfice une fois, et le recteur des Jésuites de Caen trois fois, ainsi qu'il a été jugé par arrêt du grand conseil, le 20 janvier 1728, celui-ci au droit du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge uni au collège des Jésuites, et celui-là à cause du fief de La Bigne uni à celui du Theil, lesquels fiefs relèvent du roi et appartiennent à un même seigneur. Le curé perçoit les dîmes en intégrité.

Tourneur (Saint-Martin-du). Chef-lieu de sergenterie, élection de Vire, 300 feux et 1,250 habitants, lieu de notariat. 1,800 habitants, 1,200 communiants. Cette paroisse est parsemée de collines.

Cette paroisse, de grande étendue, est à une lieue du bourg de Bény et à 2 lieues de Vire. Elle est arrosée par

les rivières de Courbeuson et de Souleuvre. Elle dépend de la haute justice de Vassy, L'abbé de Saint-Sever présente à la cure et a les deux tiers des grosses dîmes; l'autre tiers est pour le curé. La seigneurie du Tourneur appartient au baron de Crenne. Il y a dans son territoire le fief de La Malherbière. La maison du seigneur de ce fief a une chapelle titulaire à sa nomination.

Le chevalier de Crenne, lieutenant civil au baillage de Vire et M^ire de Baudre de Noyers, partagent l'honneur du cimetière et non 1,200 livres de l'église (?).

Le notariat du Tourneur comprend avec celle-ci, les paroisses de : Brémoy, Arclais, Saint-Denis-de-Maisoncelles, Saint-Pierre-Tarentaigne, Montamy et Mesnil-Ouzouf.

La sergenterie du Tourneur a 22 paroisses, savoir : Le Tourneur, Brémoy, Cauville, Mesnil-Ouzouf, Montamy, Bény, Reculey, Beaulieu, Le Désert, Montchamps, Estry, Le Theil, Presles, La Graverie, Burcy, Saint-Denis-de-Maisoncelles, Saint-Pierre-de-Tarentaigne, Chênedollé, Viessoix, Truttemer, Saint-Sauvenr-de-Chaulieu et Saint-Martin-de-Chaulieu; cette dernière est du diocèse d'Avranches.

Truttemer (Saint-Martin-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 200 feux, notariat de Chaulieu.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Maisoncelles où il y a beaucoup d'écrevisses, et par celle de Guyenne, qui naît dans ce lieu et y forme le vivier des Brousses. Elle est à 2 lieues de Vire; son territoire est d'une très grande étendue. Il y a deux églises paroissiales possédées par un seul et même titulaire qui est chanoine régulier, et à la nomination du prieur du Plessis. On distingue le grand et petit Truttemer. Le premier et le principal lieu

s'appellait autrefois, dit-on, Saint-Martin-de-Tallevende, et l'autre Saint-Martin-des-Fougerais. Cette dernière, annexe de la première, dépend de l'élection de Mortain et du doyenné de Condé. Le grand Truttemer relève de la haute justice de Vassy.

Le prieur curé a la dîme en entier du Petit-Truttemer et le tiers seulement du Grand; les deux tiers au prieuré du Plessis. Les dîmes et le patronage furent donnés au Plessis par Richard de Roullours, IIe du nom. Le Grand-Truttemer relève de l'élection de Vire; le Petit de celle de Mortain.

Vassy (Notre-Dame, Sainte-Anne et Saint-André-de). Baronnie, vicomté, chef-lieu de sergenterie, 600 feux et plus de 5,000 âmes, lieu de notariat, 2,500 livres, il contient : Saint-Germain-du-Crioult, Calligny, Pontécoulant, La Chapelle-en-Gerbold, Saint-Vigor-des-Maiserets, Le Theil et Moncy. 11 lieues de Bayeux et 9 de Caen.

Cette paroisse, d'une vaste étendue, est à 3 lieues de Vire, sur la rivière de Tortillon qui y prend naissance. *Vassiacum, Vaccetum*, et *Vasteyum*.

Le bourg a un marché tous les samedis et 6 foires par an : 1° le lendemain de fêtes de la Pentecôte; 2° .....; 3° le mardi de l'octave du Saint-Sacrement; 4° le jour de Sainte-Anne, 26 juillet; 5° le mardi d'après la Notre-Dame de septembre; 6° la foire Saint-Romain, le mardi d'après le 20 d'octobre. Les droits appartiennent au seigneur. Ce bourg est décoré d'une juridiction de vicomté qui tenait tous les mardis pour les 2 sergenteries de Vassy et de Saint-Jean-le-Blanc, et pour les 5 paroisses de la moyenne justice de la comté de Flers, par rapport aux actions réelles de ces 5 paroisses seulement. Cette

viconté fut démembrée de celle de Vire par l'édit de 1630; elle a été supprimée depuis avec la vicomté de Vire. Il y a aussi une haute-justice qui fut levée par le seigneur de Vassy, en conséquence de l'édit du mois d'avril 1702.

23 paroisses en dépendent, savoir : Vassy, Moncy, La Villette en partie, Campandré, Roucamps, Clairefougère, Montchauvet, Arclais, Le Theil en partie, Saint-Martin-de-Chaulieu, Saint-Sauveur-de-Chaulieu, Presles, Roullours, Le Tourneur, Champ-du-Bout, Saint-Pierre-Tarentaigne, Mesnil-Ouzouf, Gatemo, Brémoy, Estry, Chênedolé, Le Désert et Truttemer.

La sergenterie n'est que de 19 paroisses, savoir : Vassy, Pierres, Monsegré, Fresne, Clairfougère, Moncy, Cerisy, Flers, Halouze, Aubusson, La Selle, La Basoque, Landisac, Saint-Pierre-d'Entremonts, La Chapelle-Biche, Saint-Georges-des-Groseliers, Caligny, Montigny et Saint-Germain-du-Crioult.

Cette grande paroisse est desservie par 3 curés qui sont à la nomination du seigneur de Vassy. Il y nomme par la réunion qu'il a faite des fiefs, en 1366. Guillaume de Bray, prêtre, présentait à la première; Jean de Haris à la seconde, et Raoul de Haris à la troisième. En 1571, Philippe de Crouen, dame et baronne de Vassy, nomma à la seconde portion, et Nicolas de Clinchamps, écuyer, seigneur des Maiserets, Launey, Le Theil, La Chapelle-Engerbold et Lacy en partie, y nomma en même temps, à cause de son fief de La Chapelle-Engerbold.

Les curés ont leurs cantons séparés; le curé de Saint-André est le premier; il a toute la dîme de son canton; les curés de Notre-Dame et de Saint-Martin ont un revenu bien inférieur.

Les religieux de l'abbaye d'Aunay y possèdent un trait de dîme considérable.

L'hôpital de Corval, annexé à la commanderie de Beaugy, est dans le territoire de Vassy ; son fief s'étend dans les paroisses de Rully, Bernières, Chênedollé et Beaumesnil. Il fut donné par Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, l'an 1192, aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le chapelain qui dessert la chapelle de Corval, suivant les privilèges de l'Ordre de Malte, et depuis un temps immémorial, est dans l'usage de faire l'eau et le pain bénit tous les dimanches à sa messe (1). M. de Nesmond, évêque de Bayeux, dans une calende qu'il fit en 1665 dans ce canton, défendit à l'avenir cet usage à Noel Castel, chapelain de Corval, sur quoi, François de Gastine, commandeur de Beaugis et de Corval, déclare s'opposer, par exploit du 29 août audit an, déclarant à ce prélat que ce qui a été fait par lui, ou pourra être fait par la suite, ne préjudiciera point aux droits, privilèges de lui commandeur et de son ordre (2).

Le commandeur de Baugis a un trait de dîme à percevoir à Vassy, suivant une transaction en forme de sentence arbitrale passée le 9 septembre 1681, entre François Gastines, commandeur, et le sieur Grimoult, curé de la première portion. Ce commandeur prétend avoir les deux tiers de toutes les gerbes, sur les fiefs de Romilly, du Vautivel, du Bény, de l'abbesse de Caen et sur les masures des Hayes, de La Herbelière, de La Tirlière et de Gremesnil. Il jouit en effet de toute la grosse dîme du susdit canton.

(1) Manuscr. de la commanderie de Baugis.
(2) Registre du secrétariat de l'évêché.

Il y a grand nombre de hameaux à Vassy, tels que ceux que je viens de citer, tels encore que les hameaux de La Bretonnière, de La Clasdière et d'Alligny.

La maison de Vassy, une des plus nobles et des plus anciennes de Normandie, tire son origine de la terre et baronnie de Vassy qu'elle a possédée originairement. Ses armes sont : d'argent à 3 tourteaux de sable, avec cette devise : *nodos virtute resolvo*. La Roque et quelques autres, ont prétendu que la maison de Vassy est descendue de Raoul de Vassy, fils de Robert, archevêque de Rouen, comte d'Évreux, petit-fils de Richard Ier, duc de Normandie (1) ; mais cela paraît démenti par l'histoire même de Normandie, car Dumoulin marque expressément que ce Raoul, fils de l'archevêque de Rouen, s'appelait Gacé et non Vassy, qu'il était seigneur de Varenguebec, et qu'il fut connétable de Normandie (2). Bien plus, il ajoute que Robert de Gacé, son fils, étant mort sans enfants, ses terres furent réunies au domaine du Prince, l'an 1061 (3).

Les seigneurs de Vassy se sont distingués dans les armées de nos ducs. Hugues de Vassy était du nombre des héros qui furent, en 1066, à la conquête de l'Angleterre. Guillaume de Vassy fut un des seigneurs qui défendirent courageusement le château d'Umfranville assiégé par Guillaume, roi d'Ecosse. Rolland de Vassy suivit, en 1096, le duc Robert, à la première croisade (4).

Grégoire de Vassy, *armiger*, par chartre de l'an 1271, donna pour le salut de son âme et de Julienne, sa mère, et de Clémence, sa femme, aux chapelains de la chapelle

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1004-1006. — *Ib.*, p. 1000.
(2) *Hist. de Norm.*, p. 127.
(3) *Hist. de Norm.*, p. 160-161.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1000.

Notre-Dame de Bayeux, *ad usum...* de la messe (1), l'hommage de Geoffroy Le Varlet, avec 4 boisseaux d'orge, 2 poules et un pain. Ce revenu lui était dû par le susdit Geoffroy, à cause d'une pièce de terre qu'il tenait de lui, sise en la paroisse de Juaye, entre celle de Jean de Louvigny et Robert de Percy, *miles*.

Philippe de Vassy est renommé parmi les chevaliers bannerets, en 1210, sous Philippe-Auguste. Amaury de Vassy fut un des seigneurs de Normandie qui partirent après la Pentecôte 1236, pour le service du roi Saint Louis (2).

La maison de Vassy se trouva divisée par la suite en plusieurs branches dont une, en conservant la terre et les armes pleines de Vassy, prit le surnom de Mahias et de Florie (3). Ainsi, Bertin ou Bertaut Mahias qui, le 6 avril 1372, donna son aveu de la terre de Vassy pour pleine baronnie, portait dans son sceau l'écu de Vassy. Il est qualifié noble homme, chevalier, seigneur de Vassy, dans un arrêt de l'échiquier de l'année 1386. Ainsi, par une information de 1540, Richard Florie, demeurant en la viconté de Vire, justifia être descendu de Guillaume Mahias, frère puisné de messire Richard Mahias, chevalier, seigneur et baron de Vassy.

Bernardin Marguérye, seigneur d'Estrehan, Neuville-sur-Port, châtelain de Villers-sur-Port, épousa, par contrat du 23 novembre 1612 ou 1618, demoiselle Esther Le Verrier, décédée en 1635, fille unique de Claude, baron de Vassy, et de demoiselle Catherine de Vassy. De ce mariage sortirent 4 fils et 7 filles. L'aîné, capucin, sous le nom de Père Constantin de Vassy, de beaucoup

(1) *Cartul. capellæ B^a-M^a Bajoc.*, p. 43.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 317-319.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1906.

d'esprit, connu à la Cour, où l'on voulut lui donner un évêché qu'il refusa. Le puisné fut :

Jacques Marguerye, chevalier, seigneur et baron de de Vassy, Moncy, Neuville, conseiller au Parlement de Bretagne. Il nomma à la première portion de Vassy en 1689. Sa femme était Jeanne de Marbeuf, fille de Claude, président au même Parlement, et de Roberte Le Fèvre.

Claude-François Marguerye, marquis de Vassy, châtelain de Villers et de Neuville-sur-Port, épousa, par contrat du 5 juin 1692, Louise Le Prévost, dame de Reviers, fille aînée et héritière en partie de Louis, seigneur de Reviers, de Douxmarais, Coupesarte, les Authieux, et de Suzanne-Laurence Castel de Saint-Pierre.

Henry-Charles-Antoine Marguerye, marquis de Vassy, seigneur de Moncy, Reviers, Clairefougère, La Motte-Bigot, Le Theil en partie, et des fiefs et seigneuries d'Hermanville et du Perthuis, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, enseigne des gendarmes de Bretagne, ensuite maître de camp de cavalerie, épousa, en 1727, Louise de Montéclair, fille unique de Louis-François de Montéclair, seigneur de Fontaines-le-Henry, Bény, Biéville, Domville, et de dame Urbaine Boutier.

Sa fille aînée a épousé, en 1754, messire de Carbonnel-Canisy.

Vaudry (Saint-Martin-du). Banlieue et élection de Vire, 170 feux, notariat de Vire.

Cette paroisse est attenante aux faubourgs de la ville de Vire, sur la rivière d'Allières. Elle dépend de la haute justice de Pierres. C'est là qu'est située cette belle et abondante fontaine couverte et fermée d'une voûte, d'où l'on conduit les eaux par des canaux jusqu'à la ville de

Vire, et qui en fournit abondamment à toutes les fontaines de cette ville. Cette paroisse est à 3 lieues de Vassy. Le curé est décimateur.

La terre et seigneurie de Vaudry, à laquelle sont attachés les patronages des cures de Vaudry et de Viessoix, appartenait, en 1242, à Thomas, baron de Coulonces. Sa fille, Lucette de Coulonces, vivait, en 1247, avec Roger de Hottot, son mari. Jeanne de La Haye, descendue de Quarain de La Haye, seigneur d'Arondeville, et de Jeanne, héritière de Hottot, épousa Adrien Ier du nom, sire de Bréauté et vicomte de Meneval, châtelain de Neuville, auquel elle porta la terre de Hottot et la seigneurie de Viessoix, et décéda le 20 octobre 1545 (1). Cette seigneurie passa ensuite par vente à messire Guillaume du Halley, écuyer, seigneur de Morville, qui l'échangea avec le sieur du Rozel, abbé de Saint-Sever, et dont l'arrière-neveu est aujourd'hui messire Charles du Rozel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix et Fontenermont.

La famille de Rozel est connue, dès l'an 1060, sous le duc Guillaume, et en 1203, sous Philippe-Auguste, roi de France, lorsqu'il fit la conquête de la province de Normandie. On voit encore ses armes au Mont-Saint-Michel, parmi celles des gentilshommes qui défendirent cette place. Ses armes sont : de gueules à 3 roses d'argent 2 et 1. Elle a formé plusieurs branches, et donné des chevaliers de Malte avant 1400. Il en existait encore un en 1696 et 1697.

On trouve Jourdain du Rozel nommé un des principaux seigneurs du comté de Mortain, qui prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste, et qui rendit hommage à

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1109-1113.

ce souverain. On croit qu'il eût pour fils : Léon Ier du nom, écuyer de la reine Blanche, mère de Saint-Louis. On voit dans Montfauq un Rault du Rozel, descendu d'un cadet dudit Léon Ier,

Il y a aussi un du Rozel de Beaumanoir, proche Condé-sur-Noireau, capitaine des vaisseaux du Roi, qui reçut Louis XV au Hâvre-de-Grâce, où il commandait alors.

Cette famille a donné 2 lieutenants généraux des armées du Roi, sous Louis XIV. Ils habitaient la Touraine. L'un a commandé en Normandie ; l'un et l'autre étaient parents de Charles du Rozel, mis au nombre des anciennes noblesses de la sergenterie de Vassy dans la recherche de messire Chamillard, intendant de Caen. Ce Charles du Rozel eut plusieurs enfants dont 2 furent tués dans la même bataille, et le troisième, nommé Guillaume, après avoir servi dans les cadets gentilshommes et dans l'arrière-ban, fut aide-major d'infanterie. Il reçut plusieurs blessures dans les différentes actions où il se trouva. Les maréchaux de Matignon et d'Harcourt faisaient grand cas de sa bravoure, et il fut estimé des 2 lieutenants généraux de son nom et ses parents.

Le dit Guillaume a laissé plusieurs enfants en bas âge : l'aîné desquels est mort au service ; le second est mort en approchant de sa majorité ; le troisième, Charles du Rozel, aujourd'hui vivant, seigneur et patron des paroisses de Vaudry, Viessoix, Fontenermont, Chérencé-le-Héron, et de ses fiefs du Mesnil-Thébaut, est marié avec Elisabeth de Bois-Yvon, fille de François le dernier mâle de sa branche. De ce mariage est né un fils nommé Louis-Charles-François du Rozel, seigneur et patron de Saint-Germain-du-Crioult, a plusieurs enfants, et le cinquième, Jacques du Rozel, est mort sans avoir été marié ; il avait

servi dans les Gardes du Corps du Roi, et s'était trouvé à la bataille du Mein.

La grande tante de Charles du Rozel a fondé les Ursulines de Vire et y a donné 400 livres de rente, et son grand oncle, le frère d'Avoye, fut conseiller clerc au Parlement de Rouen, grand-archidiacre de Rouen, grand-doyen de Lisieux, et abbé de Saint-Sever en Basse-Normandie.

La seigneurie et patronage de Vaudry occasionna d'assez longues contestations entre messires du Rozel et du Halley, sur ce que ces derniers prétendaient qu'il y avait eu de la fraude dans l'échange dont j'ai parlé ci-dessus. Ce fut à cause de ce litige que le Roi nomma à la cure de Vaudry, en 1672 ; il y nomma encore, en 1685, en même temps que Jean-Charles du Halley, écuyer, seigneur et patron de Montchamps et de Neuville, comme tuteur naturel de son fils, Anonyme du Halley, seigneur et châtelain du Vaudry et de Viessoix, et Jacques de Livet, chevalier, seigneur et patron de Barville, comme seigneur et baron de Coulonces, à cause de Françoise Le Cornu, son épouse. Les collations accordées sur ces différentes nominations sont du 25 juin, du 13 août, et du 2 octobre de la même année 1685.

Le sieur du Halley rentra ou voulut rentrer en possession de la seigneurie du Vaudry, échangée par son père, d'où vient que son fils, Guillaume du Halley, prenait la qualité de seigneur et patron dudit lieu, en 1680. On voit cependant un visa du 10 décembre 1683 donné pour cette cure, sur la nomination de Nicolas du Rozel, écuyer, tuteur de Jacques du Rozel, son fils, seigneur et patron du Vaudry et de Viessoix, héritier absolu de feu François du Rozel, son aïeul, seigneur desdits lieux.

Vieille (Saint-Pierre-de-*La*). Sergenterie de Saint-Jean-

le-Blanc, élection de Vire, 220 feux, notariat de Lesnault.

Cette paroisse, à 2 lieues de Condé-sur-Noireau, est sur la rivière de Druance. La petite rivière de Cresne la partage avec Perrigny. Les vieux titres l'appellent *S. Petrus de Vetula*. Or la Vieille, selon M. Huet, se dit par corruption pour la *Veule*, dont l'origine doit être prise dans l'anglo-saxon *Waal*, qui signifie puits ou fontaine, d'où ce savant conclut qu'il faudrait plutôt l'appeler Saint-Pierre de la Fontaine. Il en attribue l'erreur à Orderic Vital qui, faute de savoir l'origine et la signification de ce nom, la nomme en latin *de Vetulis*.

Le chanoine de La Vieille, fondé en la cathédrale de Bayeux, est patron collateur de ce bénéfice dont il perçoit les dîmes. Messire de Corday, écuyer, seigneur d'Orbigny, est seigneur honoraire de Saint-Pierre-de-La-Vieille.

Viessoix (Saint-André et Saint-Sébastien-de). Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, 216 feux, 600 communiants, notariat de Pierres.

Cette paroisse est à une lieue et demie de Vire, 2 lieues de Vassy, et autant de Tinchebray. Elle est environnée d'une douzaine de hameaux, et arrosée par 2 ruisseaux qui viennent l'un du bois de Pirié, l'autre de l'étang de Chênedollé, après quoi ils se réunissent aux planches de Viessoix, sur le grand chemin de Vire à Vassy. Le bois de Pirié, d'environ 80 acres d'étendue, est du territoire de cette paroisse à demi-lieue au Midi de l'église. Messire du Rozel, seigneur et patron du Vaudry et Fontenemont, est seigneur et patron de Viessoix. La paroisse dépend de la haute justice de Pierres, et la dîme du curé.

(1) *Origines de Caen*, p. 309.

Villette (Saint-Sauveur et Sainte-Trinité-de-*La*). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 100 feux, notariat de Clécy.

Cette paroisse, à un quart de lieue du bourg de Clécy, 9 lieues de Bayeux, 3 d'Aunay, cinq quarts de Condé-sur-Noireau, est arrosée par 2 ruisseaux qui vont se perdre dans l'Orne à l'extrémité de son territoire. La cure est à la nomination de l'abbé de Saint-Vincent-du-Mans. Décimateurs : le curé, et les abbayes de Fontenay et de Saint-Vincent-du-Mans.

Il y a dans l'église, proche le chœur, une chapelle titulaire de Tous-les-Saints, qui fut fondée par contrats passés devant les notaires de Vire pour les sièges de Clécy et du Pont-d'Ouilly, le 2 juillet 1654 et 6 avril 1657, approuvés et ratifiés par Mgr l'évêque de Bayeux. La chapelle a été fondée par messires du Guey, ancêtres de messire Poret, et le clocher par messires de Suhard, au temps de M. Du Moustiers.

Il y a 2 seigneurs honoraires : Pierre-François de Lesdain, seigneur de La Challerie, patron et haut justicier de Clécy, gouverneur de Domfront, est le premier ; Louis-Charles-François Poret, seigneur de La Challerie et de La Porte, est le second et présentateur de la chapelle de Tous-les-Saints.

Vire, Viria, Castrum Viriæ, et *Castrum Viriense*, ville capitale du pays de Bocage, lieu de notariat, est située sur la rivière de Vire, à 13 lieues de Bayeux et de Caen.

Il y a des sièges de bailliage, de viconté, d'élection, mairie, police, maréchaussée, des juridictions de trait, quart-bouillon et de consulat.

Il paraît, par un ancien manuscrit de l'abbaye de

Saint-Sever, que la place où est à présent la ville de Vire, n'était pas encore habitée au commencement du VIe siècle. Elle faisait partie d'une vaste forêt au milieu de laquelle *Corbesenus*, qui était alors seigneur du Bessin, du Cotentin et du Val-de-Vire, avait un château où il passait une partie de l'année avec toute sa famille pour prendre le plaisir de la chasse. On voit encore à présent les ruines de cet ancien château dans la forêt de Saint-Sever, à une demi-lieue du bourg, et l'étang et le moulin qui sont au-dessous de ces ruines s'appellent encore à présent l'étang et le moulin du Vieil-Châtel.

On apprend de ce vieux manuscrit, que la religion chrétienne était établie dans le territoire de Vire dès le Ve siècle. Corbesenus avait à son service saint Sever, qui le convertit par ses miracles avec toute sa famille. Le père et la mère de saint Sever étaient chrétiens, et l'église de Saint-Martin, de la paroisse des Sept-Frères, avec la chapelle de Saint-Quentin qui en est proche, étaient déjà bâties.

Le château de Vire fut bâti vers le milieu du VIIIe siècle, comme il paraît par un ancien papier terrier du domaine de Vire écrit, en 1544, par Jacques des Loges, vicomte de Vire, en exécution de la déclaration du Roi de l'an 1540, par laquelle il était ordonné à tous les vicomtes de Normandie de dresser des papiers terriers des revenus du domaine du Roi dans l'étendue de leurs vicontés. Suivant les termes de ce papier terrier, « le château de Vire, « de façon fort ancienne, se trouve par mémoires anciens « avoir été fait et bâti sont 800 ans, et de longtemps « précédent qu'il y ait eu ville close audit Vire. »

On avait cru ci-devant, que ces anciens mémoires dont parle l'auteur du papier terrier, ne méritaient pas beaucoup d'attention, eu égard à l'antiquité qu'ils donnaient

au château de Vire, et on leur préférait sans balancer l'autorité de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, qui, dans son supplément à la chronique de Sigebert, dit que le château de Vire fut bâti par Henry Ier, roi d'Angleterre, l'an 1123. On ne doutait pas que ce fameux abbé, qui vivait dans le même temps, instruit par conséquent de tout ce qui s'était passé sous le règne de Henry, ne méritât beaucoup plus de foi que les mémoires cités dans le papier terrier. Cependant les religieux de Troarn ont produit dans le procès qu'ils ont eu avec ceux de La Belle-Etoile pour la chapelle de Saint-Maur sous le château de Vire, une copie collationnée d'un titre qui semble infirmer beaucoup le témoignage de cet abbé, et appuyer le papier terrier.

Ce titre est une chartre qui contient la donation de l'église du château de Vire faite à l'abbaye de Troarn par Henry Ier, roi d'Angleterre, et souscrite par Richard, comte de Cestre. Quoique cette chartre n'ait point de date, suivant l'usage du temps, il est néanmoins certain qu'elle a été faite avant 1112, puisqu'elle est signée de Richard, comte de Cestre, qui fut noyé le mardi 25 novembre 1112, proche Barfleur, dans ce fameux naufrage où Guillaume Adelin, fils du roi Henri, périt avec quantité de seigneurs et dames de Normandie, selon Orderic Vital. D'où il faut conclure que l'abbé du Mont-Saint-Michel s'est trompé quand il a écrit que Henry Ier avait fait bâtir le château de Vire l'an 1123; car, puisqu'il avait donné plusieurs années auparavant l'église du château de Vire avec la dîme du revenu du château, il est absolument nécessaire, qu'avant l'année 1123, le château fut déjà bâti, et par conséquent, l'on doit s'en tenir au sentiment de l'auteur du papier terrier.

Tout ce que l'on peut dire en faveur de l'abbé du Mont,

qui d'ailleurs est très habile, c'est qu'il y a bien de l'apparence que Henry Ier augmenta considérablement le château de Vire en l'année 1123, et que ce fut lui qui fit ajouter à l'ancien château une seconde enceinte, et qu'il fit faire la porte d'entrée avec les deux tours qui la défendaient, la plate-forme, et le donjon qui étaient des ouvrages véritablément dignes de la magnificence d'un grand roi. La différence qui se trouve dans la manière dont les murailles de ce château sont bâties ne laissent pas lieu de douter qu'il a été fait à deux fois, et qu'il y en a eu une partie faite longtemps avant l'autre.

Ce château a beaucoup souffert par le laps des temps, et par le ravage des guerres qui en ont désolé la meilleure partie. Les habitants ont fait élever dans le donjon une représentation du Calvaire qui attire beaucoup de curieux par la beauté et la singularité de l'ouvrage.

Vire était un gros bourg, dès l'an 1100. Il y avait une viconté, des tabellions, des gardes des sceaux, des moulins et des halles. Il s'y tenait des marchés et des halles considérables. Il ne fut érigé en ville et fermé de murailles que vers la fin du XIIIe siècle, comme il paraît par le papier terrier, et plusieurs autres anciens titres. Elle a 4 portes, et de grands faubourgs; ses murailles sont flanquées de hautes tours et accompagnées de fossés.

On ne sait sur quoi le curé de Manneval s'est fondé, pour dire comme il a fait dans son *Histoire de Normandie*, que Vire était un comté réuni à la couronne. Il paraît par tous les anciens titres, que Vire n'a jamais été qu'une châtellenie, et qu'elle n'a point eu depuis Henry Ier, roi d'Angleterre, d'autres seigneurs que les ducs de Normandie et les rois de France, après la réunion de ce duché à la couronne de France.

Vire était déjà une ville si considérable dès l'an 1339,

que le roi d'Angleterre la demanda pour la rançon du roi Jean fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avec le Pont-de-l'Arche, La Rochelle et autres; et peu de temps après, le connétable Du Guesclin étant venu en Normandie lever des troupes contre les Anglais, choisit Caen et Vire pour les lieux d'assemblée. Cependant, si l'on en croyait l'auteur de la vie du connétable, Vire n'était encore alors qu'un château entouré de bois. Il dit que « Bertrand du Guesclin ayant reçu 1,200 hommes d'armes, et quelques gentilshommes normands s'étant joints à son armée dans la ville de Caen, il partit, vint coucher au château de Vire, lequel parce qu'il était trop petit pour loger tout, il n'y eut que ledit sieur et les principaux officiers qui logèrent dedans, le reste se coucha sur des feuilles qu'ils ramassèrent à l'entour dudit château, qui tombaient déjà, parce que le dit château est entouré de bois de toutes parts. »

Cet auteur était mal informé de la grandeur du château de Vire qui aurait pu contenir facilement la petite armée de du Guesclin. D'ailleurs le château est situé sur un rocher escarpé et entouré de la rivière de Vire de 3 côtés où il ne peut croître d'arbres; ainsi, il est impossible que pour lors, il en fût entouré de toute part. On ne peut pas douter que cet auteur ne se soit trompé, car il est certain que Vire était une ville fermée de murailles dans le temps que du Guesclin y vint avec son armée, qui fut en l'année 1364, dans laquelle il prit, suivant les annales de France, les châteaux de Valognes, de Carentan et plusieurs autres. Ce qui est si vrai que les mêmes annales rapportent que 3 ans après, c'est-à-dire en 1367, la ville de Vire fut prise par les Anglais, lesquels ne purent prendre le château.

En 1417, la ville de Vire, ainsi que toute la Norman-

die, tomba au pouvoir des Anglais qui la gardèrent jusqu'en 1450, que les Français la reprirent sur eux après la bataille de Formigny. [Messire Martial de Paris, dit d'Auvergne, procureur en Parlement, p. 81.] L'auteur des *Vigiles du roi Charles VII* en parle ainsi :

Après cette déconfiture
Les Français allèrent de tire
A toute leur bonne adventure
Mettre le siège devant Vire.
Messire Henry de Norbery
Qui estoit de céans capitaine
Ne voulut pas être prins au bry,
Ains rendit la ville sans peine,
Permis que quatre cents Anglois
Estant céans en garnison
S'en yroient à tout leurs harnois,
Et leurs biens saoufs en leur maison.

Duchesne dit que ces habitants ayant tenu le parti des Anglais, obtinrent du roi Charles VII une amnistie qui leur fut accordée au mois de novembre 1450 (1).

On compte parmi les vicontes de Vire : Thomas de Crépon en 1348, Jean de Saint-Fromond en 1427, Jean Fauquet en 1428, et Jean Anzeray en 1448.

Jacques de Luxembourg, chevalier, sorti de la maison des ducs et comtes de Luxembourg, comtes de Saint-Pol et de Ligny, qui ont tenu l'empire d'Occident, les royaumes de Bohême et de Hongrie et plusieurs autres terres souveraines en Allemagne, était viconte de Vire en 1455, tenant la charge et jouissant conjointement du domaine (2).

Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable,

(1) *Antiq. des villes de France.*
(2) *Hist. Harc.*, t. II.

prince du sang de France, et enfin duc de Bretagne, fut pourvu, en 1456, de la charge de viconte de Vire, suivant les lettres qui lui en furent expédiées à cette fin.

Guillaume de Rosnivinen, pourvu de l'office de premier échanson du Roi, sur la démission de Jean de Rosnivinen, son oncle, par brevet du 16 janvier 1446 donné aux Montils-lès-Tours, et de son autre office de maître des eaux et forêts, sur sa résignation du 21 février 1454, fut ensuite capitaine de Vire, en 1457, en la place du connétable de Richemont; il mourut au château du Parc-d'Avaugour au Bas-Maine, vers la fin de 1495, et fut enterré aux Cordeliers de Dinan où l'on voit son épitaphe (1).

Antoine de Crouy, comte de Porcien, seigneur d'Araines, Renty, Crouy, Bar-sur-Aube, Rosan et Montcornet, titulaire de la charge de viconte de Vire, et possesseur du domaine de cette viconté, fut confisqué en 1476.

Pierre de Rohan, seigneur de Gié et du Verger, duc de Nemours, comte de Marle, maréchal de France, fut créé viconte et châtelain de Vire, et mis en possession du domaine en 1477. Le roi Louis XI retira Vire d'entre ses mains en 1480, et lui céda en échange la seigneurie de Molihernes, au diocèse d'Angers, avec Baugé et la forêt de Monais (2).

Gilles de Carbonnel suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples et se distingua à la bataille de Fornoüe. Le roi lui donna en récompense de ses services le gouvernement du château et de la ville de Vire en 1495 (3).

(1) *Hist. des grands officiers*, t. VIII, p. 580.
(2) *Dictionnaire univ. de la France*, au mot MOLIHERNES.
(3) Mém. manusc.

Messire de Bordeaux, baron de Coulonces, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine et gouverneur pour S. M. des ville, château et viconté de Vire, vivait sous les règnes d'Henry III et d'Henry IV. André Le Chevalier lui dédia les poésies de Robert et Antoine Le Chevalier, seigneurs d'Aigneaux, son père et son oncle, qui furent imprimées à Caen en 1591. C'est ainsi que ces 2 poètes parlent du gouverneur de Vire dans le sonnet qu'ils lui adressèrent sur l'ode qu'ils avaient faite touchant l'heureux avènement d'Henry IV à la couronne :

Puis à vous proprement nous l'avons présentée,
Qui du repos public entre tous désireux,
Avez toujours montré par vos faits généreux
L'amour que vous avez à la France portée.
Vous n'avez épargné vos biens ni votre corps,
Pour aider à sauver en ces mutins discords
Cet état menacé de ruine prochaine :
Qui bientôt recouvrant son ancien bonheur
Comme vous avez eu votre part de la peine,
Aussi en aurez-vous votre part de l'honneur.

La ville de Vire fut exposée aux ravages des Calvinistes durant les guerres de la Religion. Elle fut prise et reprise plusieurs fois. Montgommery s'en empara dès le commencement des troubles en 1562. Il pilla et enleva toute l'argenterie et les châsses de l'église, se montant à 45 marcs. Le duc d'Estampes la reprit sur Montgommery, et Montgommery s'en empara une seconde fois en 1563. La ville fut encore prise et pillée pour la troisième fois par Montgommery en 1568 ; il la surprit le premier jour de septembre, en allant joindre le prince de Condé, qui s'était retiré à La Rochelle. Cette troisième prise ne céda rien aux deux autres pour les impiétés excécrables et les cruautés qui y furent commises. Montgommery enleva

généralement tout ce qui était dans les églises, brûla le couvent et l'église des Cordeliers, et fit mourir beaucoup d'ecclésiastiques et de moines.

On compte entre autres 5 Cordeliers du nombre desquels était Pierre Gosset, né à Vire, qui avait embrassé dès sa jeunesse l'habit de saint François au couvent de cette ville, et s'y était distingué par sa piété et son exactitude à remplir les devoirs de sa règle. Il fut un prédicateur célèbre. Il était âgé de 80 ans lorsque, célébrant la messe, il fut attaqué par les Calvinistes qui l'arrachèrent de l'autel, et le pendirent à un pilori dans le château, le 13 septembre 1568 (1).

Cette ville prit beaucoup de part aux troubles de 1639, qui agitèrent en même temps toutes les villes de Normandie, au sujet des Va-Nu-Pieds. Elle était menacée de pillage par l'armée du roi, sous les ordres de messire de Gassion, qui venait pour punir ses habitants, ainsi que ceux des autres villes qui s'étaient révoltés ; mais elle en fut préservée par la prudence et la sage conduite de Philibert Le Hardy, écuyer, avocat du Roi, qui arrêta l'orage prêt à fondre sur elle. On conserve, dans les archives de la maison de ville, l'acte authentique de ses services, qui fut passé le 26 novembre 1640.

La famille de ce zélé et digne citoyen est une ancienne noblesse originaire de la généralité d'Alençon dont une branche vint s'établir, en 1600, dans celle de Caen. Jacques Le Hardy Ier du nom, sieur de La Pilonnière et de Verson, quitta la ville de Falaise, où il occupait une place dans la magistrature, et vint s'établir à Vire, où il épousa Marie Radulph. Il y acheta la charge de second Avocat du Roi, de nouvelle création, devint ensuite

(1) Le P. Arthur, récollet martyr des Franciscains au 13 septembre, p. I.

premier Avocat du Roi jusqu'à son décès, arrivé en 1631. Philibert Le Hardy, un de ses fils, lui succéda, et s'acquitta des fonctions de cette charge avec distinction jusqu'en 1667. Ses armes sont : de gueules à un chevron rompu d'or, avec 4 lions affrontés d'argent, 2 en chef et 2 en pointe, avec cette devise : *Nec leporem feroces procreant imbellem leones.*

Cette ville a essuyé, au commencement de juillet 1759, un cruel incendie qui réduisit en cendres une grande partie d'un de ses faubourgs. On fit monter le nombre des maisons brûlées à 200, et celui des ménages à 700.

Vire a 3 marchés par semaine : le lundi, le mercredi et le vendredi, et 4 foires par an : à la Saint-Michel, à la Sainte-Catherine, à la Saint-Nicolas et aux Rogations. Les manufactures de draps et de papier font son principal commerce. Autrefois ses draps n'avaient que trois-quarts de largeur, présentement ils ont une aulne, et on en fait même de cinq-quarts qui sont aussi bons que ceux de Rouen et d'Elbeuf. Il n'y a guère d'année que l'on y fabrique 17 à 18,000 draps, qui se distribuent par toute la France et même dans les pays étrangers. Il se fabrique aussi à Vire une très grande quantité de papiers dans 15 moulins qui sont proches de la ville sur la rivière de Vire, et sur celle d'Atée qui se joint à celle de Vire, sous le couvent des Cordeliers.

Il y a un lieutenant de police et un maire ; mais on n'y élit point d'échevins. On y compte environ 8,000 communiants et 1,200 chefs de famille.

Vire, chef-lieu d'un doyenné rural de 53 paroisses est sous l'évêché de Bayeux, excepté une seule rue de ses faubourgs, nommée la rue du Pont, séparée de la ville par la rivière de Vire, laquelle est de la paroisse de Tallevende sous l'évêché de Coutances. On fait l'office pour

les habitants de cette rue dans la chapelle de Sainte-Anne, qui est une annexe de Tallevende.

Cette ville est fertile en gens d'esprit, il en est sorti beaucoup qui se sont distingués par leurs éruditions et leurs ouvrages.

L'élection de Vire, divisée en 6 sergenteries, contient 124 paroisses dans son district, savoir :

1° Sergenterie de la banlieue, 8 paroisses.

La ville et faubourgs
Neuville
Roullours
Vauldry
} Diocèse de Bayeux.

Saint-Germain de Tallevende
Saint-Martin de Tallevende
Coulonces
La Lande-Vaulmont
} Diocèse de Coutances.

2° Sergenterie du Tourneur, 22 paroisses.
3° Sergenterie de Vassy, 19 paroisses.
4° Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, 22 paroisses.
5° Sergenterie de Pontfarcy, 20 paroisses. } Dans le diocèse
6° Sergenterie de Saint-Sever, 17 paroisses. } de Coutances.
7° Baillage de Condé-sur-Noireau, 10 paroisses.

Paroisses adjointes, savoir : Bernières-le-Bocage, Rully, Maisoncelles et Ondefontaine.

Notre-Dame de Vire. — Il n'y a que cette seule église paroissiale dans l'enceinte des murs. Ce n'était d'abord qu'une chapelle, qui fut bâtie vers le commencement du XII^e^ siècle, sous le règne de Henry I^er^, roi d'Angleterre. Elle ne fut vraisemblablement établie paroisse qu'en l'année 1272, lors de sa dédicace qui fut faite le dimanche avant la Saint-Clair, suivant la remarque du curé Grandin, dans son livre de l'*Orgueil mondain*. Depuis ce temps-là, l'église Saint-Thomas, qui était l'église paroissiale, a servi d'auxiliaire.

L'église Notre-Dame est grande, belle et assez ornée. Les curieux voient avec plaisir sa croix, sa chaire et son pupitre. On y conserve un ancien ciboire de plomb ou d'étain, qui renferme depuis un temps immémorial une hostie pareille à celles dont on se sert pour communier les fidèles. Elle est sans aucune altération, et on la montre au peuple le Vendredi-Saint et le jour de Pâques.

Les prêtres et bourgeois établirent dans leur église une confrérie de la Passion du Sauveur. Les lettres de confirmation de M. de Boisjugan, official de Bayeux, sont du 29 mai 1504. Elle a été confirmée depuis 1565 par Mgr d'Humières, et en 1618 par Mgr d'Angennes, évêques de Bayeux.

Le clergé de cette église est composé de plus de 40 prêtres. La nomination de la cure appartient à l'abbé de Troarn.

Saint-Thomas. C'est une ancienne chapelle située dans un faubourg de Vire, et qui sert d'auxiliaire à la paroisse de Notre-Dame. Elle était primitivement, à ce qu'on croit, l'église matrice, et la plus ancienne de la ville, ce qu'on remarque par la manière dont ses murs sont bâtis, et par ses fenêtres qui par dehors n'ont pas plus d'un demi-pied d'ouverture sur 8 à 10 pieds de hauteur. Elle dépend du curé de Vire. On y fait l'office tous les dimanches et fêtes; mais on n'y baptise plus.

Il y a dans les faubourgs de Vire 5 couvents : 2 d'hommes et 3 de filles; un Hôtel-Dieu et un Hôpital-Général, et plusieurs chapelles, savoir : la chapelle de Sainte-Anne, qui appartient à l'Hôtel-Dieu, la chapelle de l'Hôpital-Général, celle de Saint-Maur et celle de Saint-Roch. Il y a encore les Frères de la Doctrine Chré-

tienne, et les sœurs de La Providence, qui ont chacun leur chapelle.

Les Cordeliers furent établis à Vire en l'année 1481, par la libéralité des habitants, qui obtinrent à cet effet une bulle du pape Sixte IV, la même année. Ce fut noble homme Thomas de Bourdeaux et demoiselle Jeanne Le Bège, son épouse, qui donnèrent, par acte du 15 septembre 1481, le fond où leur couvent est bâti, avec une somme considérable pour y aider. Ce couvent fut mis dans sa perfection en 1491, et l'église fut consacrée sous le titre de Saint-Michel le 20 mai 1500, par Guillaume, évêque de Porphyre, et selon quelqu'uns, de Caypha en Phœnicie. Il en est sorti plusieurs religieux distingués par leur condition. Les Calvinistes, en haine de la religion romaine, firent mourir par différents genres de supplice, le 3 septembre 1568, 5 religieux de cette maison : Pierre Gosset, Julien Meignen, Jean Buni, et Guillaume de Gramont, prêtres, et Jean *Mecensis*, diacre.

Les Capucins s'établirent à Vire en 1625. Ce fut le sieur Jean de La Becquetière-Halbout, conseiller assesseur au bailliage de Vire qui fut leur fondateur, leur ayant donné la place où ils ont bâti leur couvent. Le sieur de La Becquetière persuada dans la suite à sa femme de se faire religieuse. Elle se retira au couvent de Villers-Canivet, où elle fit profession. Son mari entra aussitôt aux Capucins, où il fit profession sous le nom de frère Elzéar de Vire, et mourut à Caen en 1626 en odeur de sainteté.

Les Ursulines s'établirent à Vire en 1631. Ce fut demoiselle Avoye du Rosel qui leur donna 400 livres de rente pour fonder leur couvent. Cette pieuse fille, par un motif d'humilité, référa l'honneur de cette fondation à

Claude du Rosel, son frère, abbé commendataire de Saint-Sever et conseiller au Parlement de Rouen, qui consentit et approuva cette donation. La demoiselle du Rosel mourut âgée de 104 ans en 1675, en odeur de sainteté, dans ce couvent où elle s'était retirée.

Les Bénédictines furent fondées à Vire le dernier septembre 1646, par Claude Mangeot, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et par la dame Hélène de La Flèche, son épouse. Cette dame, après la mort de son mari, fit profession dans cette maison et en devint prieure perpétuelle.

Par transaction passée le 4 juin 1710 entre le curé de Vire et ces deux communautés de filles afin d'arrêter le procès mu entr'eux, il fut arrêté par les experts, qu'au lieu des dîmes dues au curé, les Ursulines lui paieraient annuellement 33 livres et les Bénédictines 22 livres. Les arbitres furent : Jacques Juhel, élu en élection, et Nicolas Castel, sieur de La Blanquière. Le curé y consentit le même jour et les deux communautés le lendemain.

L'Hôtel-Dieu fut fondé vers le milieu du XIIIe siècle par un roi d'Angleterre, duc de Normandie. Il est administré par un prêtre prieur et seul administrateur, nommé par le Roi qui a droit de nommer au prieuré et administration de cette maison. Il existe au chartrier de Beaugis une transaction du 8 juin de l'année 1370, entre D. du Buisson, prieur de la Maison-Dieu de Vire, et le commandeur de Beaugis. On y établit en 1661 des religieuses hospitalières pour avoir soin des pauvres malades. Dame Anne Davy, veuve de Jean La Bigne, écuyer, sieur de Montfroux, fut leur fondatrice.

L'Hôpital-Général fut établi l'an 1683, conformément

à la déclaration du roi, par laquelle il est ordonné que dans toutes les villes et bourgs considérables, il serait fait des hôpitaux-généraux.

La Chapelle de Saint-Maur, autrement dite : la chapelle au Payen, parce qu'elle a eu pour fondateur un gentilhomme du nom de Payen, fut bâtie en 1348. Elle est située sous le château de Vire, et appartient aux religieux Prémontrés de l'abbaye de Belle-Étoile.

DOYENNÉ DE CONDÉ-SUR-NOIREAU

Athis (Saint-Vigor-d'). Bourg, châtellenie de Condé, élection de Vire, 600 feux, 3,000 habitants, lieu de notariat.

La cure est à la nomination du seigneur, le bourg est à une lieue et demie de Condé. Son territoire est étendu. Elle est à l'extrémité du diocèse de Bayeux et arrosée par la rivière de Lambron qui la partage d'avec l'évêché de Séez. Les Protestants y ont eu un consistoire; ils tenaient leurs assemblées à Sainte-Honorine-la-Chardonne, paroisse limitrophe.

Le vicaire général du diocèse donna, le 14 juillet 1475, un visa à Robert de La Mare, chanoine de Rouen, pour la cure d'Athis, à laquelle il avait été nommé par Richard des Hayes, procureur de vénérable et circonspecte personne Jean Chrétien, prêtre, seigneur de Barquet, de Launay, des Bos et d'Athis (1). Les 24 avril et 26 mai 1479, il en expédia un autre pour la même cure vacante par le décès du précédent à Jean Chrétien lui-même sur la présenta-

(1) Registres du secrétariat de l'évêché.

tion de Jean du Bec, chanoine de Bayeux, qu'il avait établi son procureur.

L'an 1502, il s'éleva une contestation entre trois gentilshommes héritiers de Jean Chrétien pour le patronage de cette cure, savoir : Béatrice d'Aulge, veuve de Richard d'Aulge, écuyer, et Richard d'Aulge son fils; noble homme Jean de Nantrieul, écuyer; et Philippe de Renneville, seigneur de Barquet (1). L'affaire fut portée devant Robert Josel, lieutenant général du bailli de Cotentin et commissaire député en cette partie du bailli de Caen. Celui-ci, après avoir examiné les droits des parties, jugea en faveur du seigneur du Barquet, et en conséquence le grand vicaire donna un visa daté du pénultième octobre 1502, à Simon de Renneville, prêtre nommé par ledit seigneur de Barquet.

La seigneurie d'Athis-dit-Barquet passa depuis dans la maison de Saint-Germain, par le mariage de Jean-Paul de Saint-Germain, seigneur d'Entremonts, conclu le 15 août 1618 avec Gillette de Renneville, fille et héritière de Guillaume de Renneville, seigneur d'Athis (2). Le droit de patronage pour la cure d'Athis fut encore contesté au seigneur d'Entremonts, à cause de sa femme; mais il y fut confirmé par arrêt du Parlement de Rouen du 8 février 1634, et en cette qualité il nomma à la cure en 1648, et Gillette de Renneville, sa veuve, en 1659. Louis de Saint-Germain, chevalier, seigneur d'Athis, y nomma aussi en 1687. Pierre de Saint-Germain en 1707, et André de Saint-Germain, seigneur d'Athis, en 1733.

Aubusson (Saint-Célerin-d'). Sergenterie de Vassy,

(1) Registres du secrétariat de l'évêché.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1512.

élection de Vire, 66 feux, 280 habitants, notariat de Flers.

Cette paroisse est située à une lieue du bourg de Flers, L'église est sur la plus grande hauteur de son territoire. Il est borné au Septentrion et au Nord par la rivière de Vère, qui, à quelques lieues de là, va se décharger dans celle de Noireau. Il contient 9 hameaux : La Gosselinière, la Villière, Le Hamel-du-Bois, La Maillardière, Le Coudray, La Guermondière, Le Vivret, La Richardière et La Masure. La seigneurie et le patronage appartiennent à messire le comte de Flers, et les dîmes au curé. Aubusson relève en première instance de la haute justice de Flers et en seconde instance du baillage de Vire.

Basoque (Saint-Christophe-de-*La*). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 42 feux, notariat de Flers.

Cette paroisse est à une lieue du bourg de Flers, et à cinq quarts de lieue de celui de Condé. Messire le marquis de Saint-Germain-d'Oilleançon est patron présentateur de la cure. Son fief de La Basoque dépend en entier de celui de Calligny. Le curé jouit des dîmes en intégrité.

Cette paroisse, composée de 6 hameaux, est arrosée par 3 ruisseaux qui y prennent leur source : le ruisseau du bourg de La Basoque, proche l'église; le ruisseau du Bonis à demi-quart de lieue de l'église, et le ruisseau de La Tortulière, à un quart de lieue de l'église. Ils tirent leurs noms des hameaux par où ils passent, et qui sont les principaux de la paroisse. Ils sont entre l'église de La Basoque et la paroisse de la Lande-Patry. Les deux premiers vont se joindre à d'autres dans la paroisse de Cerisy-Belle-Etoile, et le troisième va former l'étang de Montbotrel dans la même paroisse.

Beauchesne (Saint-Pierre-de). Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 166 feux, 550 habitants.

Cette paroisse est à l'extrémité du diocèse de Bayeux, proche la forêt de La Lande-Pourrie, sur la rivière d'Egrenne. Elle est à 2 lieues de Tinchebray et à 5 lieues de Vire. La cure est à la présentation du prieur du Plessis; la seigneurie appartient à messire Louis-François Le Harivel, chevalier, seigneur de Beauchesne, Mesnil-Cibout, Fresne, etc.

Berjou (Notre-Dame-de). Châtellenie de Condé, élection de Vire, 120 feux, 500 habitants, notariat de Condé.

Cette paroisse, qui relève de la haute-justice de Condé, et pour le royal, de Tinchebray, est à une lieue du bourg de Condé. Le bénéfice est en règle et à la nomination de l'abbé d'Ardenne. Les dîmes appartiennent, partie aux religieux de Belle-Etoile, prémontrés, partie à ceux de Lonlay, bénédictins, et partie au prieur de Saint-Nicolas-sur-Orne. Cette paroisse, d'environ un quart de lieue de diamètre, est sur la rivière de Noireau qui, à quelque distance de là, va se mêler dans les eaux de l'Orne au Pont-d'Ouilly et sur laquelle est le Pont-Martin qui la partage avec la paroisse de Méré.

Les hameaux suivants en dépendent : Le Haut-Berjou, Les Cours-Vervants, La Gilberdière, Les Coudrés, Cambercour, Lefaut, L'Abbé et Le Bourg. Ses maisons détachées sont : Les Fugerais, La Sallerie et La Butte. Cette paroisse est en côteau du côté de Méré. Ce côteau est escarpé et presque perpendiculaire sur la rivière, plein de rochers, couvert de bois-taillis, et au-dessus une bruyère qui règne tout le long. C'est dans cette bruyère qu'est le hêtre appelé, par le vulgaire, le Fou de Berjou, du mot latin *fagus*, et qu'on voit de 3 à 4 lieues à la ronde.

Il y a 3 fiefs dont le dominant est celui de messire Jean-François-Antoine Poret, seigneur de Berjou.

Cahan (Saint-Pierre-de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 98 feux, notariat de Clécy.

Cette paroisse est à une lieue et demie du bourg de Condé, 6 lieues et demie de Vire, sise sur la rivière de Noireau, à peu de distance de l'endroit où elle se perd dans l'Orne proche le Pont-d'Ouilly. L'abbé du Val présente à la cure. Seigneur : messire de La Rocque.

Calligny (Saint-Eloi et Saint-Clair-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 245 feux et près de 700 communiants.

La cure est à la nomination du seigneur. Les religieux de Belle-Etoile ont la moitié des dîmes solites, le reste est pour le curé.

Cette paroisse, située à une lieue de Condé et à 2 lieues de Vassy, est de grande étendue. Elle a 30 villages. C'est une ancienne tradition du pays, qu'elle est appelée Calligny, parce qu'elle décrit par son étendue la figure d'un *k ligné*. La rivière de Noireau passe par le milieu, coulant de l'Occident à l'Orient. Elle fournit de l'eau à 4 moulins, dont 3 servent à fouler les étoffes, l'autre est pour le grain. Il faut remarquer que ce dernier a 3 tournants pour moudre blé, sarrazin et avoine. Il y a aussi plusieurs ruisseaux : celui de Vère qui partage Calligny de La Lande-Patry et de Saint-Georges-des-Groiseliers, celui de La Forge qui le sépare de Montilly, au Midi; celui de La Boulière, vers le Nord, et celui de Pont-au-Mouette.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette paroisse est le lieu situé sur la route de Condé à Vire, où il y a

4 croix plantées sur les extrémités d'autant de paroisses qui sont : Calligny, Moncy, Saint-Pierre-d'Entremonts et Saint-Germain-du-Crioult. Ce passage est appelé les Quatre-Croix. Il y a encore une autre route qui va de Condé à Tinchebray et en Bretagne, laquelle s'appelle la Croix-à-la-Main, à cause d'une croix placée sur le passage.

La seigneurie de Calligny appartient à messire Jacques-Alexandre d'Oilliamson, marquis de Saint-Germain. Elle est mouvante du fief des Bos, situé à Athis, possédé par le même seigneur. Cette seigneurie a une haute-justice composée des paroisses de Calligny, Montilly et La Basoque. Ses appels vont au bailliage de Vire.

La terre de Calligny entra dans la maison de Bricqueville vers le milieu du XII^e^ siècle, par le mariage de Rohais, dame de Calligny (1) avec Osbern, sire de Bricqueville et de Laune. Messire Guillaume de Bricqueville, sire de Laune et de Calligny, un de leurs descendants, fut reçu en qualité de chevalier à Saint-Lô, le premier octobre 1369, avec un autre chevalier et 12 écuyers, pour servir le roi en ses guerres (2). Roger I^er^, sire de Bricqueville son fils, fut père de 5 fils dont Jean de Bricqueville, le cadet de tous, eut la seigneurie de Calligny après Henri son frère aîné, mort sans alliance (3). Il laissa Bernard, bâtard de Bricqueville, dit le bâtard de Calligny, qui constamment n'eut point de lignée, quoique le contraire ait été avancé par La Roque. Eustache, III^e^ fils de Roger, et frère aîné de Henri et de Jean, est dit mal à

(1) Pour Calligny, V. les notes sur Noyers, doyenné de Fontenay.

(2) *Hist. Harc.*, t. II, p.

(3) *Arm. généal. de la France*, première partie, p. 4 et suiv.

propos mort sans avoir été marié ou du moins sans postérité; car le même ouvrage d'où j'ai tiré ceci, marque ailleurs que Jean Droullin, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Fleuriel et de Bois-d'Avêne, connu par des titres de 1472 et 1477, épousa en premières noces demoiselle Marguerite de Bricqueville, fille unique d'Eustache; mais quoique le seigneur de Fleuriel ait eu des enfants, sa généalogie ne dit point s'ils sont sortis de cette première femme, ou de demoiselle Jacqueline Le Lièvre qu'il épousa en deuxièmes noces.

La seigneurie de Calligny entra depuis dans la maison de Flers-Pellevé, et ce fut à ce titre que Pierre de Pellevé, baron de Tracy, seigneur et patron de Calligny, nomma à la cure le premier avril 1629 Julien Martin, prêtre, docteur en théologie (1). Elle a passé ensuite à messire le marquis de Saint-Germain, seigneur, haut-justicier de Calligny.

Cerisy-Belle-Etoile (Saint-Jean-Baptiste-de). Baronnie, sergenterie de Vassy, élection de Vire, 200 feux, 1,000 habitants, notariat de Fresne.

L'abbé de Lonlay nomme à la cure et perçoit les deux tiers des grosses dîmes.

Elle n'est point mentionnée dans la charte de fondation de l'abbaye de Lonlay faite en 1026 par Guillaume, comte de Bellême (2); mais dans la charte confirmative donnée un siècle après à Tinchebray par Henri II, roi d'Angleterre, l'église *de Cerasey*o se trouve parmi celles dont la possession appartient à cette abbaye.

Cette paroisse est située au pied du Mont-de-Cerisy à

(1) Registres du secrétariat de l'évêché.
(2) *Neust. pia*, p. 426.

l'Orient, bornée au Nord par la rivière de Noireau, au Nord-Est par Calligny, à l'Orient par La Basoque, au Sud par la Lande-Patry, dont elle est séparée par la petite rivière de Visance, au Sud-Ouest par Landisac, à l'Occident par Fresne et Montsegré, à qui appartient presque la moitié du Mont-de-Cerisy, et au Nord-Ouest par Saint-Pierre-d'Entremonts. Elle est à une lieue et demie de Condé-sur-Noireau, de Vassy et de Tinchebray et à 4 lieues de Vire.

Cette paroisse a titre de baronnie et dépend, pour le civil, de Condé, et pour le royal, du baillage de Vire. La baronnie avec tous les fief de la paroisse appartient à l'abbé de Belle-Etoile qui y fait tenir 2 foires par an : le jeudi d'après la Pentecôte et le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix en septembre.

On y compte 37 villages qui n'ont ni commerce ni fabriques. Un tiers et plus de son territoire consiste dans le Mont-de-Cerisy, tout couvert de bois et de bruyères. Il y a au haut une chapelle sous le titre de Saint-Jacques, qui appartient à Belle-Etoile, avec une ferme tout proche et une source d'eau presque sur le haut. Cette chapelle était autrefois occupée par des hermites ; les Prémontrés y disent la messe tous les seconds jours de Pâques et de la Pentecôte. Sur le bord de la rivière de Noireau on voit une fontaine d'eau minérale, appelée la fontaine de santé. il y a aussi une petite rivière depuis les bois de Belle-Etoile jusqu'à un moulin à blé, lequel partage la paroisse; un autre petit ruisseau qui descend de l'étang de Montbotrel dans celle de Cerisy, et un autre de La Mare-aux-Chiens dans la même rivière de Cerisy.

L'abbaye de Belle-Etoile, ordre de Prémontré, est dans le territoire de Cerisy, à une demi-lieue au Sud de

l'église paroissiale, presque renfermée entre des rochers, des bois-taillis et de hautes futaies. Cette situation, jointe à l'humidité de son terroir, fait que l'air qu'on y respire n'est pas trop sain. L'église, d'ailleurs, et les maisons sont assez bien bâties. Cette abbaye fut fondée en 1216 sous l'invocation de la Sainte Vierge, par Henri, baron de Beaufou, à la sollicitation de Dice de Roumilly, ou autrement d'Edicie de Roumilly son épouse. Il avait fait bâtir quelques années auparavant la chapelle du Mont-de-Cerisy, où il avait établi des hermites, et comme cette chapelle dépendait des moines de l'abbaye de Lonlay, patrons de la cure, il acheta d'eux en 1213 le droit qu'ils avaient sur cette chapelle et sur la foire qui s'y tient à la Sainte-Croix, et les donna aux religieux de Prémontré pour lesquels il fit bâtir l'abbaye de Belle-Etoile.

Cures dépendantes : Bevel (1), Asnières, Brocottes (Lisieux), Bernay (Séez), Chanu (Bayeux), Mesnil-Vilman (Avranches); Chapelle Saint-Maur au château de Vire, desservie par un prémontré de nomination laïque.

On tient par tradition que le fondateur donna le nom de Belle-Etoile à cette abbaye, à cause d'une étoile que son épouse vit ou crut voir en plein jour dans une fontaine proche le château où elle demeurait, ce qui l'engagea d'y bâtir une chapelle, espérant après le retour de son mari qui était alors à la guerre sainte, d'y former un établissement plus considérable. On voyait, il n'y a pas encore longtemps, près de l'église abbatiale, les ruines de cette chapelle et de cette fontaine. Après la mort du fondateur, arrivée en 1217, la dame de Roumilly, sa veuve, ratifia toutes les donations de son mari, et y en ajouta plusieurs autres de son chef et du consentement de son

(1) La Chapelle-Bayvel.

fils, qu'elle fit confirmer par Louis VIII, roi de France, et par Robert des Ablèges, évêque de Bayeux. Après son décès, son fils aîné commença l'église abbatiale et y fit plusieurs donations.

Cette abbaye fut pillée et réduite dans un état déplorable durant les guerres civiles. Philippe de La Grainaire ou Grainerie, son abbé, ayant donné dans le parti de la Ligue, et s'étant retiré à Orléans en 1589, avec les ligueurs, Henri IV le traita comme rebelle, confisqua tous ses biens, et donna l'abbaye de Belle-Etoile en commande à Jacques de Crux, écuyer, sieur de Belle-Fontaine, officier huguenot, pour récompense de ses services, ainsi qu'on le voit par acte du roi donné à Dieppe le 20 octobre 1589, et gardé en original dans cette abbaye. On peut juger quelle fut la désolation de Belle-Etoile, gouvernée par un officier protestant. Il paraît par le procès-verbal de visite faite par le vicaire général de l'ordre de Prémontré en 1597, que le sieur de Belle-Fontaine avait chassé tous les religieux de cette abbaye, à l'exception d'un seul, réduit à une si grande pauvreté qu'il avait peine à vivre; que l'abbaye au lieu de religieux était remplie de soldats et hommes de guerre huguenots; que le sieur de Belle-Fontaine y nourrissait des oiseaux, des chevaux et des chiens de chasse du revenu du monastère; que l'église sans porte servait à loger les chevaux; le réfectoire était converti en un jeu de paume, et que tous les édifices et maisons étaient en ruine.

Cet officier se maintint en possession de cet abbaye jusqu'en 1623 que Pierre Scarron, évêque et prince de Genève, en fut nommé abbé, et il n'en fut totalement privé qu'en 1625, par un arrêt du conseil privé qui maintint le nouvel abbé, et mit fin aux violences et usurpations du sieur de Belle-Fontaine.

Les cures à la nomination sont : Chanu, diocèse de Bayeux; Mesnil-Vilman, diocèse de Coutances; une au diocèse de Séez; et 3 au diocèse de Lisieux : Asnières, etc., et Saint-Maur de Vire desservie par un religieux de Belle-Etoile à la nomination de M. de Saint-André, seigneur laïc.

Chanu (Saint-Martin-de). Sergenterie et élection de Domfront, 400 feux, lieu de notariat pour lui seul, 600 livres.

Le Dictionnaire universel de la France met mal à propos cette paroisse dans le diocèse du Mans; mais ce n'est pas la seule bévue qu'il fait. Chanu est de la généralité d'Alençon, situé proche la forêt d'Halouse, à l'extrémité du diocèse de Bayeux, à une lieue de Tinchebray, 4 lieues de Domfront, et à 3 lieues de Condé-sur-Noireau.

Décimateur, le prieur curé.

Le bénéfice est en règle et desservi par un religieux prémontré à la nomination de l'abbé de Belle-Etoile. Messire de Flers, seigneur en partie.

D. Thomas Chancerel, chanoine prémontré, en était curé lorsqu'il fut nommé en 1498 abbé de Belle-Etoile. Il mourut le 17 mai 1531 (1). Il eut pour successeur dans cette cure D. François Carpion ou Capon, qui en obtint le visa de l'ordinaire, le 2 novembre de la même année.

Chapelle-au-Moine (Saint-Gerbold-de-*La*). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 300 communiants.

(1) Registres du secrétariat de l'évêché.

Cette paroisse, située à 2 lieues de Tinchebray et à 16 lieues de Bayeux, s'appelait originairement La Chapelle-Armentier, comme on le voit par le vieux pouillé de l'évêché rédigé vers 1356, où il est dit dans l'article du doyenné de Condé-sur-Noireau : *ecclesia de capella Armantier, valor communis, 20 l. patronus Dominus de Burnachia, et non taxata ;* et à la marge on a ajouté d'une écriture plus récente : *et appellatur Sancti Clari de Halouze et Capellaria-au-Moyne.*

Ainsi, la paroisse de La Chapelle-Armentier ou au Moine, comprenait anciennement le territoire de celle de Saint-Clair et la forêt d'Halouze. Une partie de cette forêt ayant été défrichée, il s'établit au-delà une grosse forge, avec des habitants qui y bâtirent une chapelle de Saint-Clair. Un des anciens curés s'étant fixé dans ce nouveau hameau, fut imité en cela par ses successeurs qui, par leur séjour proche la chapelle de Saint-Clair, la rendirent insensiblement l'église matrice, au préjudice de la Chapelle-Armentier. Les curés, dans ces circonstances, se contentèrent de mettre dans la dernière un vicaire gagé par an à 40 livres seulement, et accoutumèrent les habitants de ce canton à venir à Saint-Clair pour la réception des sacrements et pour les inhumations.

La grande distance de La Chapelle-au-Moine à la paroisse de Saint-Clair occasionna par la suite beaucoup de négligence pour le spirituel du premier canton. Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, pour remédier à ce mal, et de concert avec le seigneur patron, ordonna que cette paroisse serait divisée, et distinguée de celle de Saint-Clair, et que son titulaire aurait pour revenu les dîmes des hameaux du bourg, de La Hélisière, des Brousses hautes et basses, de Lambuche et du Pont-Ramon, moyennant quoi, le curé de Saint-Clair serait déchargé

des 40 livres de rente qu'il lui faisait (1). En conséquence de cette division, Antoine de Pellevé, comte de Flers, seigneur des dits lieux, nomma le 10 septembre 1681, Robert de Vesc, prêtre, à la cure de la Chapelle-au-Moine. Enfin, sur la requête et du consentement de messire de La Motte-Angot, comte de Flers, Mgr de Rochechouart, actuellement évêque de Bayeux, a érigé en nouvelle paroisse la Chapelle-au-Moine, dite Armentier, et l'a séparée de celle de Saint-Clair-d'Halouze, par décret du mois de juillet 1759. Il n'a fait en cela que remettre dans son état primordial cette ancienne paroisse qui avait perdu son titre par la négligence de ses habitants.

Cette cure est estimée à 400 livres de rente. Elle est à la nomination de messire le comte de Flers. Le curé est décimateur.

Chapelle-Biche (Saint-Pierre-de-*La*). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 100 feux et environ 450 communiants, notariat de Flers.

Cette paroisse, à une lieue du bourg de Flers, 5 lieues de Vire et 3 lieues de Condé, contient 15 hameaux dans son territoire. Elle est sur la petite rivière de Visance, entre le bois Dauphy et la forêt d'Halouze. Ses dîmes appartiennent au curé. Son fief est uni à la conté de Flers, et messire le comte de Flers présente à la cure.

Chaulieu. Sergenterie du Tourneur, élection de Vire, lieu de notariat, 600 livres.

C'est un petit canton situé aux extrémités des diocèses de Bayeux et d'Avranches. Le notariat de Saint-Sauveur-de-Chaulieu contient : Truttemer, Saint-Sauveur et Saint-Martin de Chaulieu, et Maisoncelles-la-Jourdan.

(1) Registres de l'évêché.

Il est divisé en 2 paroisses : Saint-Sauveur, dans le diocèse de Bayeux, et Saint-Martin dans celui d'Avranches. On compte 108 feux dans la première. Elle a titre de baronnie appartenante au prieur du Désert, et l'abbé de Troarn présente à la cure. Cette paroisse est à 2 lieues de Vire et à 2 lieues de Tinchebray.

La butte de Brimbale est dans le territoire de Chaulieu. Les auteurs des deux cartes topographiques du diocèse de Bayeux la placent dans la paroisse de Saint-Sauveur-de-Chaulieu (1) ; Cenalis veut que ce soit dans le diocèse d'Avranches et conséquemment dans la paroisse de Saint-Martin. Voici ses termes : *Est in Abrincensi tractu colliculus unus cognomento Brimbalius gallice* : la butte de Brimbale *in parochia divi Martini ad Calvum, Calidum ve locum, vulgo* Chaulieu, *alias* Chauvelieu *positus*. Quoi qu'il en soit, cette petite montagne donne l'origine à 4 rivières qui coulent séparément, savoir : la Vire, la Séez, l'Egrenne et Noireau. *Unde ad angulos sibi ex diametro adversus quatuor affluunt totidem scaturigines, suisque alveis in diversa loca fluentes* (2). Ces rivières partagent le diocèse de Bayeux de ceux de Coutances, d'Avranches et du Mans.

Gilles de Bourget, écuyer, seigneur et patron de Saint-Martin-de-Chaulieu, vivait en 1570 et 1598. Son fils, Pierre du Bourget, écuyer, seigneur et patron de Saint-Martin-de-Chaulieu, receveur des tailles à Vire, fit sa preuve de noblesse devant messire de Roissy le 19 janvier 1599. Jacques du Bourget fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1602.

(1) MM. Petite et Outhier.

(2) *Cenalis de Re Gallia*, lib. 2e per. 4, p. 154, fol. vers.

La maison Anfrye de Chaulieu est connue et distinguée dès le temps que l'Angleterre et la Normandie obéissaient à un seul souverain. Les premiers de ce nom étaient originairement Anglais, et s'établirent en Normandie de la même manière qu'un grand nombre de familles anglaises ou normandes, qui passaient souvent d'un pays dans l'autre, sans croire s'expatrier, parce qu'alors les deux peuples étant soumis à la même domination n'en faisaient qu'un. Après Radulphe Anfrye, l'histoire nomme son fils Raoul Anfrye, Thomas Anfrye, seigneur de Clermont, son petit-fils, Louis Anfrye, seigneur de Chaulieu, fils de ce dernier, qui tous se signalèrent au service de nos rois. Les terres de Clermont, de Reculey, de Chaulieu et de La Gilletière étaient dans la même province, et possédées par la même famille, de même que Saint-Martin-de-Tallevende qui entra dans cette famille par le mariage de Raoul Anfrye avec Catherine de Tallevende, riche héritière de ce nom. Guillaume Anfrye, dans son contrat de mariage du 7 mai 1587, est qualifié noble homme. Il entra dans le Parlement de Normandie.

Cette famille Anfrye de Chaulieu est dite ailleurs être originaire de Vire, d'où elle se transporta à Rouen. Elle a été illustrée dans la personne de Guillaume Anfrye de Chaulieu, abbé commendataire de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale, si connu dans l'histoire. Ses armes sont : d'azur à 3 triangles d'or posés 2 et 1, et un chef de gueules chargé d'une tête de licorne, ayant son col posé de profil et accosté de 2 croisettes aussi d'or.

Julien Anfrye, aïeul de Guillaume, conseiller à Rouen, laissa 3 fils : Jean, Louis et Thomas qui formèrent chacun une branche. La terre de Chaulieu et le fief de La Gilletière, furent le partage de Louis, frère puîné de

Jean, qu'il ne conserva pas longtemps par son peu d'économie, et pour avoir pris partie dans les guerres civiles sous Charles IX et sous Henri III, ce qui fit que ses domaines furent souvent la proie du parti opposé au sien. Ayant été lui-même fait prisonnier, il fut contraint de vendre sa terre de Chaulieu pour payer sa rançon. Il retint seulement le nom de sa seigneurie que ses descendants ont toujours porté depuis successivement. Guillaume et Jean Anfrye prirent le parti de la robe.

Guillaume Anfrye, seigneur de Chaulieu, fut reçu conseiller aux requêtes du Parlement de Rouen en 1690 (1). Il eut pour fils Jacques-Paul Anfrye, seigneur de Chaulieu, mort doyen de la Chambre des Comptes de Rouen l'an 1655, et père de Jacques Anfrye, seigneur de Chaulieu, conseiller au même Parlement, reçu en 1656. De lui sortit Jacques-Paul Anfrye, écuyer, seigneur de Chaulieu en Normandie, diocèse de Bayeux, élection de Vire et seigneur de Saint-Martin-de-Tallevende, diocèse de Coutances, susdite élection de Vire, reçu page du roi dans sa grande écurie l'an 1676, successivement lieutenant, puis capitaine de dragons, pourvu en 1691 d'une charge de sous-lieutenant des gendarmes de Bourgogne (2). Il reçut une blessure à la bataille de Marsaille en Piémont, dont il demeura estropié. Il épousa le 10 septembre 1700, Marie-Madeleine-Angélique Pellard, fille d'Etienne Pellard, commissaire provincial des guerres, et de Cécile Bourduceau (3).

Claire-Fougère (Saint-Martin-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 80 feux, notariat de Fresne.

(1) *Hist. de Rouen*, t. II, p. 190.
(2) *Armor. généal. de la France*, reg. Ier, Ire partie, p. 15.
(3) Reg. des collations de l'évêché.

Ecclesia de Clara-filice comme portent les vieux titres.

Cette paroisse, arrosée par les petites rivières de Guyenne et de Rully, qui viennent se réunir dans son territoire, est à une lieue des bourgs de Vassy et à 3 lieues de Vire. Elle dépend de la haute-justice de Vassy et le seigneur nomme à la cure. C'est en qualité de possesseur de Lambosné, situé dans cette paroisse, et qui donne son nom à un des principaux hameaux, qu'il présente à cette cure. Il appartient à messire le marquis de Vassy. Les titres font mention de 2 chapelles sises à Claire-Fougère, savoir : Notre-Dame-des-Epinets, et Sainte-Radegonde ; la première est unie à la cure. Le curé décimateur.

Parmi les curés de Claire-Fougère, j'en trouve trois qui ont été distingués. L'an 1492, Margarin de La Bigne, prêtre licencié en théologie, fut pourvu, par un visa du 2 mai, de la cure de Claire-Fougère et de la chapelle des Epinets qui lui avait été unie depuis peu (1). *Et capella B. M. des Espines eidem ecclesiæ nuper annexa.* Deux jours après Robert Roger, clerc, se présenta aux fins d'obtenir un visa pour le même bénéfice, qui lui fut refusé. Procès en conséquence entre noble homme Bertrand de La Bigne, seigneur de Lambosne et de Saint-Christophe, qui avait nommé le premier, et noble homme Jean du Parc, seigneur de Bernières-le-Patry et de Brucourt, présentateur du second. L'affaire portée aux assises de Vire, il fut jugé par Girard Bureau, lieutenant de Messire le Bailli de Caen, que le sieur Margarin de La Bigne serait maintenu dans la cure (2), comme ayant été pourvu par le seigneur de Brucourt, et que Robert Roger serait mis en possession de la chapelle des Epinets sur la nomination

(1) Registres des collations de l'évêché

(2) Le visa est du 26 juillet.

du seigneur de Lambosne; que dorénavant le sieur du Parc serait tenu pour patron présentateur de Claire-Fougère, à cause de son fief de Brucourt, et que le sieur La Bigne, par rapport à son fief de Lambosne, aurait la nomination de la susdite chapelle. C'est assurément le même Margarin de La Bigne, depuis docteur en théologie, professeur et théologal en l'église de Bayeux qui fut pourvu de la prébende d'Amayé en 1505, et de celle de Grisy en 1597. Il avait été nommé dès 1495 à la cure de Rully qui devint vacante par sa mort en 1523, comme le portent les registres de l'évêché.

L'an 1521, Margarin de La Bigne, clerc, fut nommé à la chapelle des Epinets par le précédent docteur qui était son oncle, et l'an 1546 (1), à la cure de Claire-Fougère (2) par noble et puissant seigneur Robert de La Bigne, seigneur de Lambosne et de Brucourt, au droit de sa femme, fille de Bertrand du Parc, seigneur de Bernières. Dans une assemblée du clergé, tenue à Bayeux le 24 février 1551, pour la réception des notaires apostoliques du diocèse, messire de La Bigne s'y trouve comme député du chapitre, et y prend les qualités d'official de Bayeux, d'abbé d'Ardennes, chanoine de Mathieu, et curé des paroisses de Claire-Fougère et de Saint-Germain-du-Pert (3). Il mourut, selon le P. du Moustier, au mois de décembre 1558 (4).

Enfin Margarin de La Bigne, *clericus doctor theologus Bajocensis diœcesis*, comme porte son visa du 21 septembre, fut nommé en 1566 par noble homme Robert de La Bigne, seigneur de Lambosne et de Bru-

(1) Le visa est du 9 mai.
(2) Registres de l'évêché.
(3) *Neust. Pia*, p. 708 et 709.
(4) Collat. du 7 mai.

court, à la cure de Claire-Fougère vacante par le décès de messire Jacques Radulph, dernier titulaire; mais ayant négligé d'en venir prendre possession, le seigneur patron nomma à sa place Jean Eudes, prêtre, qui en obtint la collation le 29 avril 1570. C'est ce Margarin de La Bigne, depuis chanoine pénitencier et scholastique de Bayeux et doyen du Mans, qui s'est rendu célèbre par son ouvrage de la Bibliothèque des Pères. Il est clair par ces citations qu'il y a eu 3 Margarins de La Bigne; cependant la plupart des écrivains les ont presque tous confondus.

Messire Jean des Vaulx, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Lévaré, premier lieutenant de la grande venerie du roi, nomma en 1651 à la cure de Claire-Fougère, au droit de Léonore d'Auray, dame dudit lieu, son épouse. Il se dit dans la nomination, seigneur à cause d'elle, de la terre, fief et seigneurie de Lambosne et Brucourt, seigneur, patron fondateur et présentateur de l'église, cimetière, presbytère et aumônes de la paroisse de Saint-Martin-de-Claire-Fougère, et de la chapelle de Notre-Dame-des-Epinets, en la vicomté de Vassy, évêché de Bayeux. Anne de Lévaré des Vaulx, sa fille, marquise de Saint-Rémy, dame douairière et patronne de Claire-Fougère, y nomma aussi en 1711 (1).

Condé-sur-Noireau (Saint-Martin-de). *Condatum, Condœum, Condetum,* bourg, châtellenie, chef-lieu de doyenné, élection de Vire, près de 3,000 habitants, lieu de notariat.

Ce bourg, situé dans une vallée, sur la rivière de Noireau, est un des plus considérables de Normandie. Il est même qualifié de ville par tous les géographes modernes.

(1) *Recher. et Antiq. de Normandie,* p. 55.

Il était décoré, selon M. de Bras, du titre de sous-bailliage, de vicomté et d'élection, ressortissant au Parlement de Rouen comme ayant haute-justice. On trouve en effet un Jean Le Verrier, qui dans les titres de 1474 et 1484, se qualifie bailli de Condé-sur-Noireau (1); mais ces juridictions ont été depuis réunies à celle de Vire, et il ne lui resta plus qu'une mairie, quart-bouillon et 2 hautes-justices, l'une ancienne pour le châtelain de Condé, l'autre nouvelle pour le Roi.

Les Protestants ont tenu 2 synodes en ce lieu; l'un le 2 juin 1655, l'autre le 6 de juin 1674.

Le bailliage de Condé est composé des paroisses de Condé, de Bréel, Proucy, Aunay et Bauqué, Athis, Berjou, Sainte-Honorine, Meré, Saint-Pierre-du-Regard et Coulvain. Les paroisses suivantes lui sont adjointes : Bernières-le-Patry, Rully, Maisoncelles et Ondefontaine.

Le bourg de Condé est abonné pour la levée des tailles, et on y tient un gros marché tous les jeudis, et 6 foires par an : à la Mi-Carême, au Jeudi-Saint, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Saint-Sacrement, et à la Saint-Luc le 1er septembre; celle-ci dure 2 jours. Son commerce consiste principalement en cuirs, draps et coutellerie. Ce bourg est à 5 lieues de Vire et 4 lieues de Tinchebray, longitude 16° 58′, latitude 48° 50′.

Il y a 2 églises paroissiales : Saint-Martin qui, l'église matrice, est dans la campagne, et Saint-Sauveur, qui est succursale et dans le bourg. Le curé y met un prêtre *ad nutum* pour la desservir, et lui-même est à la nomination du seigneur châtelain de Condé; il est gros décimateur. Il y a aussi un hôpital qui fut fondé et doté vers le milieu

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1514.

du XII^e siècle par N. Turgot, conjointement avec Laurence de La Pierre, sa femme. Cet hôpital est à la présentation du trésor et des paroissiens de Condé. Messire Corneille rapporte (1) d'après Davity, que les processions de ce lieu ont coutume de porter une épée nue pour bannière dans les fêtes solennelles. On ignore cet usage dans le pays. On l'attribue aussi à Mortain (2).

Les environs de Condé sont assez stériles, ainsi que ceux de Vire et de Tinchebray. Les terres labourables n'y produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des blés noirs. On y a peu de prés, et pour pâturages seulement des landes et des bruyères; mais ces cantons sont pourtant plus vivants que les autres, car, hormis le pain de froment dont on se peut passer, ou qu'il est aisé de tirer des pays voisins, tous les autres vivres y sont communément meilleurs et à meilleur marché que dans les pays gras.

C'est la patrie d'Enguerrand Signard, confesseur de Charles, duc de Bourgogne, mort évêque d'Auxerre en 1485. On prétend aussi que Turstein, archevêque d'Yorck en Angleterre au commencement du XII^e siècle, et Audouin, évêque d'Evreux, son frère, sont nés à Condé-sur-Noireau. Je pense au contraire qu'ils sont sortis du village et de la maison de Condé-sur-Seulle, au doyenné de Fontenay-le-Pesnel. On peut y voir mes conjectures.

Les Protestants, au commencement de leur Réforme, tinrent leurs assemblées à Condé; mais le comte de Flers qui en était seigneur, leur ayant refusé l'exercice de leur religion sur ses terres, ils furent contraints de se retirer dans le hameau des Isles à Proucy, paroisse limitrophe de

(1) *Dict. geogr.*
(2) *Dict. de Moreri.*

Condé. Ce fut un des motifs de leurs plaintes dans le manifeste qu'ils publièrent en 1621 après l'assemblée de La Rochelle, représentant : Article IX. « Qu'ès lieux où « ils sont en possession de faire ledit exercice depuis les « années 1596 ou 1597, où partant ils ont par l'édit toute « liberté, ils y sont troublés comme..... au bourg de « Condé en Normandie. »

Ils bâtirent donc un temple en 1629 dans le village des Isles, sur le fief de La Purée, avec la permission du possesseur de ce fief. Dès 1621, en vertu d'une sentence du 2 octobre, le bailli du seigneur haut-justicier de Thury, de la justice duquel ce fief relève, ils vérifièrent d'avoir eu l'exercice dans ce lieu depuis 1593; mais cet exercice de personnel ou de fief ne devint réel qu'en 1629, et ce fut alors seulement qu'ils commencèrent à bâtir un temple, comme il paraît par le procès-verbal qui en fut dressé le 27 septembre audit an, et par la sentence du 2 octobre suivant, du bailli de Thury, qui leur permet de continuer ledit bâtiment. Dans la suite, ils furent attaqués par le marquis de Thury, seigneur haut-justicier du fief de La Purée, sur lequel un temple avait été bâti, par la raison que ce fief n'est qu'un quart de hautber; mais le lieutenant du bailli de Caen, par sentence du 25 août 1671, permit au sieur Jacques Radulph de faire l'exercice suivant les Edits dans ses fiefs des Isles et Purée qu'il tient de sa femme. Lors du synode de l'église réformée de Normandie assemblé à Alençon le 29 d'avril 1671, les Protestants de Condé y envoyèrent messire Barbot ancien, avec des lettres d'envoi, et les lettres de messire Le Marchand pour s'excuser furent admises. Le temple de Condé fut détruit en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat du 16 septembre 1680.

Dès l'année 1619, Jean Blanchard, ministre des Isles,

eut une dispute par écrit avec le sieur Isaac Matrouillet, curé de Condé. La dispute, commencée par des écrits privés, devint publique, le curé en ayant publié une partie des actes sous le titre de : Impertinences et impudences ministrales (1), Blanchard composa une : Réponse au livre injurieux d'Isaac Matrouillet par M. X. Y. Z. (2) auquel le curé répliqua par un écrit qu'il intitula : *La Ferule classique*, etc. (3) pour donner sur les doigts de messire Jean Blanchard. Il y avait viron 25 ans que le sieur Matrouillet était curé de Condé, où, après avoir travaillé aux controverses en divers lieux pendant un grand nombre d'années, il était en 1594, prenant le titre de principal et de régent du collège de Condé-sur-Noireau.

Il y avait en effet un collège qui subsistait encore en 1722, car cette année-là, Thomas Benard, prêtre, professeur de rhétorique au collège de Condé, publia une satyre à laquelle il donna pour titre : *La Dévotion du Siècle*. Cette pièce, d'environ 260 vers, fut imprimée à Caen chez Jacques Hoüel, en 8 pages in-octavo.

C'est une très ancienne châtellenie, qui, avec ses appartenances et dépendances, faisait autrefois partie des domaines du comté de Mortain. Elle comprend 8 paroisses et 9 en partie; et 32 fiefs ou vavassories en relèvent.

Guillaume de Belesme, comte de Mortain, châtelain de Condé-sur-Noireau, fonda l'abbaye de Lonlay en 1026 (4). Dans la charte de fondation il dit : *Apud Condatensem vicum damus molendinos cum omni jure mo-*

(1) *Hist. de la Rebell. de France, 1620-1621*, p. 202-203. A Caen, in-12, 1619, p. 76.

(2) *Hist. de la rebell. de France, 1620-1621*, p. 202-203. A Caen, in-12, 136 pages.

(3) *Ferula class.*, par Matrouillet, p. 31-33.

(4) *Neust. Pia*, p. 423 et 425.

lendinariæ delationis bannualis leugæ, ita libere, sicut ibidem teneo : ecclesiam sancti Martini cum decimis, et cum omnibus pertinentiis. Henri Ier, roi d'Angleterre, confirma la susdite fondation et les donations faites par ce seigneur, entr'autres : *ecclesiam sancti Martini de Condeto..... molendina de Condeto constructa et construenda cum jure bannalis leugæ molendinariæ delationis.*

Il n'est pas douteux que les premiers seigneurs de Mortain l'ont été aussi de Condé-sur-Noireau, cette seigneurie étant une dépendance de l'autre. Guillaume Warlenge (1), fils du comte Mauger, était comte de Mortain sous les premières années du règne de Guillaume duc de Normandie, surnommé le Bâtard. Il se brouilla avec ce prince pour de légers sujets, *pro minimis occasionibus*, il fut dépouillé de ses biens et chassé de Normandie. La comté de Mortain et conséquemment la châtellenie de Condé furent données par ce prince à Robert, fils de Herluin, comte de Conteville, qui avait épousé Herlève, mère du dit duc Guillaume. Ce Robert, frère utérin de son souverain, et frère propre d'Odon, évêque de Bayeux, fut un seigneur des plus distingués de son temps. *Robertus comes Moritoniensis vir admodum dives, valde sublimatus est, et apud omnes præstantissimus habitus, belli pacisque tempore* (2). Il mourut en l'abbaye de Grestain en 1090, et il y fut enterré auprès de sa femme. C'était Mathilde, fille de Roger comte de Montgommery et de Mabille comtesse de Belesme (3). Il en eut le suivant :

Guillaume de Conteville, comte de Mortain, seigneur châtelain de Condé-sur-Noireau, eut beaucoup de part

(1) Ord. Vital., lib. 7, ad an. 1087.
(2) *Will. Pictav. in gestis Willel. Nothi.*
(3) *Neust Pia*, p. 529.

aux guerres qui troublèrent la Normandie. Il soutint le parti de Robert, duc de ce pays, contre Henri son frère, roi d'Angleterre. Il se trouva au funeste combat de Tinchebray en 1106. Il fut fait prisonnier avec le prince Robert et quantité de seigneurs de Normandie. Le roi Henri confisqua ses terres et les donna à Étienne comte de Blois (1).

La châtellenie de Condé suivit le sort de la comté de Mortain. Ainsi Étienne, comte de Blois, roi d'Angleterre, fut comte de Mortain (2), auquel succéda Guillaume son fils qui, n'ayant point d'enfants, Marie de Boulogne, sa sœur, femme de Mathieu d'Alsace, lui succéda au comté de Mortain, dont Ide, comtesse de Boulogne et de Mortain, mariée à Renaud, comte de Dammartin, desquels vint Mahaud, comtesse de Boulogne et de Mortain, mariée à Philippe de France, comte de Clermont en Beauvoisis en 1210. Il était fils de Philippe-Auguste. De ce mariage sortit une autre Mahaud, comtesse de Boulogne et de Mortain, femme de Gaucher, seigneur de Châtillon, baron de Domfront, qui n'eut point d'enfants.

Le roi Philippe de Valois jouissant depuis du comté de Mortain, transigea le 14 mars 1335 avec Philippe, roi de Navarre, comte d'Evreux, lui cédant Mortain pour la tenir en baronnie et pairie. Au roi Philippe de Navarre, succéda Charles II, roi de Navarre, et à celui-ci Pierre de Navarre.

Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois, jouit longtemps de la châtellenie de Condé, à qui son frère Charles, roi de Navarre, dit le Mauvais, l'avait cé-

(1) Ord. Vital, lib. II, ad an. 1003.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 427.

dée (1). Cette princesse, dont les grandes qualités lui avaient mérité le surnom de La Belle Sagesse, s'était retirée dans son château de Neaufle, où elle mourut en 1398.

Par acte donné à Neaufle le premier mai 1388, elle rendit aveu de sa terre de Condé-sur-Noireau au roi Charles VI; comme cet acte contient les droits de cette châtellenie, il mérite d'être rapporté tout au long :

« Nous Blanche, par la grâce de Dieu, Royne de France, confessons et advouons tenir du Roy notre très-cher et très-aimé fils, en la vraye subjection et obéissance, notre châtel et châtellenie de Condé-sur-Noireau avec toutes les parties et dépendances quelconques, là et comme elles s'étendent tant en la dite ville et paroisse de Condé, comme à autres villes et paroisses cy-après nommées en tant comme et en chacune des dites paroisses en a ou peut avoir, en la dite châtellenie s'étend, peut ou doit s'étendre, lequel châtel et châtellenie de Condé avec les appartenances et dépendances fut anciennement de la comté de Mortaing, et le tenons comme droit hérédital et par manière de partage de père et de mère, à nous baillié et ja piéça tant illec qu'ailleurs, par le roi de Navarre notre frère qui pour lors vivait, lequel la nous baillia avec toute haute basse et moyenne justice partout où la dite châtellenie, terre et seigneurie du dit lieu de Condé avec les appartenances et dépendances s'étendent, tant dans la dite ville et paroisses de Condé, Saint-Pierre-du-Regard, Athis, Bréel, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Berjou, Meré, Proucy, Le Détroit, Cahagnes, Aunay, Balleroy, Bauqué, Landes, Croisilles, Les Pins, Les Moutiers, comme partout ailleurs en quoi aucune chose en a, avec les aislerons qui s'étendent à Barbery, Culley,

(1) *Hist. de France*, par Villaret, t. XII, p. 282.

Caumont, Sainteaux, Beneauville, Gouvix, et illec comme elle s'étend et comme il en appartient à la dite châtellenie, avec les appartenances et dépendances comme dit est; et illec avons baillif, viconte, sergeants, l'exploit de l'épée, tabellions, et autres officiers selon la coutume du pays, et en obéissance du roy notre fils; à moy baillée par notre dit frère à la tenir comme il la tenait au temps passé, en laquelle ville et châtellenie de Condé nous avons foires et marchez, prévôts et coutumes qui se lèvent et cueillent tant dans la dite ville et châtellenie de Condé comme ailleurs en plusieurs villes, ponts et passages d'illec et prochains, et à iceux, et dont il y a partie sur la terre du Roy notre fils, c'est à savoir le Pontécoulant, Le Pont-Saint-Laurent-des-Aulney, Le Pont-de-Biholeu, le pont de Marsengle, de Pins, le Canur, le pont des Isles, le pont de Calligny, le pont Vauvert, les planches de Noirée, le pont de Montilly, le pont de Cerisy, le travers de Montsegré, l'issue de la foire de Saint-Lucas de Tinchebray et d'Entremonts; et sont les dépendances de la prévôté de Condé, et illec avons personnes, dignitez, franchises, et libertés, patronages dont présentations d'église et bénéfices à cure et sans cure, et autres en autel de religion, comme autrement en plusieurs manières dont il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de faire pleine expression..... en ce présent bail, rentes et revenus, bois, forêts, garennes et étangs, rivières, viviers, autres droits, héritages et possessions, hommages, fiefs et arrières-fiefs, foüages, tiers et danger en toute justice et seigneurie, haute moyenne et basse justice, et toutes autres choses appartenantes au dit châtel, châtellenie, terre et seigneurie de Condé tant en fiefs qu'arrières fiefs dont cy apres en sont mencion... (ensuite est la déclaration de trente-deux fiefs et vavassories possédées par plusieurs particuliers dans les paroisses

et dessusdites terres), et en témoin et avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Neaufle, etc. »

Après la mort de Blanche de Navarre, la châtellenie de Condé échut à Jeanne de Navarre, femme de Jean Ier du nom, vicomte de Rohan, fille de Philippe II, roi de Navarre et de Jeanne de France (1). Leur fils, Charles de Rohan, seigneur de Guémené et de Gyé, mort en 1438, fut père de Louis Ier, seigneur de Guémené, mort en 1462, laissant de Marie de Montauban, sa femme, Louis II, seigneur de Guémené, lequel fit hommage au roi, le 14 février 1469, de ses terres de Condé-sur-Noireau, Tracy et Vassy, et mourut le 29 mai 1508. Son arrière-fils Louis VI, prince de Guémené, comte de Montbazon, sénéchal d'Anjou, de Léonore de Rohan, dame du Verger et de Gué, sa cousine, eut plusieurs enfants, entre autres Isabelle de Rohan, qui porta les terres de Condé-sur-Noireau et de Tracy à son mari Nicolas de Pellevé, comte de Flers, fils aîné de Henry, et de Jeanne de Grosparmy. La terre de Condé a été acquise depuis par messire le comte de Valentinois, qui avait épousé la princesse de Monaco, et messire le comte de Valentinois, son fils puîné, l'a eu dans son partage et en jouit.

Entremonts (Saint-Pierre-d'). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 220 feux, notariat de Fresne.

Cette paroisse tire son surnom de plusieurs montagnes qui l'environnent. Elle est arrosée de la rivière de Noireau, et dépend de la haute-justice de Condé, dont elle est éloignée d'une lieue et demie, et à 2 lieues de Vassy. L'abbé de Savigny nomme à la cure.

La seigneurie appartient depuis longtemps à la maison

(1) *Hist. des grands offic.*, t. IV, p. 59.

de Saint-Germain, une des plus considérables de Normandie, laquelle est alliée par femmes à celles de Longueville, de Conty et de Harcourt. Samson de Saint-Germain, baron et seigneur de Rouvrou, du Bois, d'Entremonts et du Mesnil-Hubert, nomma en 1497, Pierre Regnault, docteur en droit, à la cure d'Entremonts. Le visa est du 24 mars (1).

Julien de Saint-Germain, seigneur d'Entremonts et de La Selle, et Jean de Saint-Germain, seigneur de Rouvrou, fils du précédent, passèrent entr'eux un accord le 5 décembre 1523. Julien épousa Gillette de Montglandes (2) par traité du 2 décembre 1532, dont Pierre de Saint-Germain, seigneur d'Entremonts, marié par contrat du 27 mai 1571 à Marie Le Cordier. Leurs enfants furent Robert, Pierre et Jean-Paul qui firent entr'eux un traité à Vire le 23 juin 1605. Jean-Paul de Saint-Germain, seigneur de Saint-Pierre-d'Entremonts, père, par Gillette de Renneville, dame d'Athis sa femme, de Robert, seigneur de Saint-Germain. Celui-ci obtint de Mgr Servien, évêque de Bayeux, une permission du 8 novembre 1655 pour faire dire la messe dans une chapelle domestique qu'il avait fait bâtir dans sa maison d'Entremonts (3). Il eut François de Saint-Germain, allié à Françoise Brossard.

D'eux, naquit à Entremonts, l'an 1668, Jean-François de Saint-Germain, chevalier, seigneur et patron de Saint-Pierre-d'Entremonts, et associé à l'Académie des belles-lettres de Caen, lequel y mourut le 26 juillet 1735, âgé de 67 ans, sans avoir eu d'enfants de Mlle de Camilly,

(1) Registres de l'évêché.

(2) *Alias* de Montgaudois.

(3) Registres de l'évêché, an. 1655, p. 20-21.

son épouse, qui était morte avant lui (1). Il s'était donné à l'étude de sa langue, et l'avait apprise si parfaitement qu'il devint une autorité à laquelle on avait recours et que l'on consultait en dernier ressort. Il se familiarisa aussi avec le langage du siècle de Marot, et il a fait, dans le goût de ce poète, quantité de pièces de vers qui faisaient les charmes des sociétés de son temps. Plusieurs de ces pièces ont été imprimées, et l'on y remarque beaucoup de naturel et de génie. Les lettres qu'il écrivait à ses amis mériteraient aussi, dit-on, de voir le jour, et se feraient lire avec plaisir et utilité. Mille traits de littérature cités à propos, une grande naïveté, des vers pleins d'esprit et de saillies, la variété de style, en rendent la lecture intéressante et agréable, selon le jugement de ceux qui les possèdent.

Flers (Saint-Germain-de). Bourg, comté, sergenterie de Vassy, élection de Vire, 450 feux, 1,500 communiants, 2,400 habitants, lieu de notariat. Haute justice ressortissant au bailliage de Vire. Décimateur, le curé; un trait pour Belle-Etoile.

Ce bourg, situé à 2 lieues de Condé et à 5 de Vire, a un marché tous les mercredis et quelques foires pendant l'année. Il y a un ancien château environné d'eau, célèbre autrefois par ses avenues de cèdres. La cure et la chapelle de Saint-Marc dans le château sont à la nomination du comte de Flers. L'abbaye de Belle-Etoile a le tiers des dîmes, le reste est pour le curé. Les rivières de Vère et de La Selle viennent se réunir dans cette paroisse, et arrosent son territoire, qui a de l'étendue.

Louis de Pellevé, baron de Flers, avait fondé, en 1637,

(1) *Nouvel. littér. de Caen*, par M. du Touchet, 1744.

dans la forêt de Flers un hermitage sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, pour des anachorètes. Il lui aumôna 2 arpents de terre avec un réservoir ou canal adjacent, et pour l'entretien des hermites et de la chapelle, la somme de 200 livres de rente à prendre sur le revenu de la grosse forge de Halouze. Les conditions étaient que les anachorètes porteraient le nom d'hermites de Saint-Jean, qu'ils vivraient conformément à la règle et aux conditions que le dit seigneur devrait présenter pour être approuvées par l'Eglise, et que cet hermitage demeurerait chef et propre maison de l'Ordre des Hermites de Saint-Jean, sous la dite règle. Il se réserva sur le total du revenu ci-dessus, 10 livres pour la réparation de la chapelle, et 40 livres pour les messes qui y seraient acquittées par le prêtre par lui choisi (1).

Cet établissement, approuvé par les assises de Vire en 1639, fut augmenté par Philippe du Hazé et Philippe Le Bachelier, habitants de Flers. Frère Thomas Martin, le premier hermite de ce nouvel Ordre, Jean Huard, Jacques Cabourg et Guillaume Henry, commencèrent à l'habiter; mais les deux derniers étant tombés dans le dérèglement, prirent la fuite, et le frère Huard, successeur de frère Martin, restant seul, ne put acquitter ni la règle, ni les charges de la fondation. Il fut contraint d'y renoncer, et se retint 100 livres pour sa pension.

Il était libre à Antoine de Pellevé, comte de Flers, petit-fils du fondateur, de rentrer en possession du bien donné à ces hermites, suivant la restriction de son aïeul lors de cet établissement; mais, par un pieux motif, il s'en servit pour fonder au bourg de Flers un chapelain à simple tonsure, à charge par lui d'instruire les enfants

(1) Regist. des collat. de l'évêché, 1623, p. 2 et suiv.

du bourg et des paroisses voisines. Le comte de Flers se déchargea seulement de la rente de 200 livres à prendre sur la forge de Halouze, et substitua à la place des terres d'une égale valeur.

Mgr de Nesmond étant alors à Proucy pendant le cours de ses calendes, éteignit et supprima l'hermitage ; il érigea à la place et approuva le maître d'école, par acte du 11 octobre 1673.

Cette place doit être remplie à la nomination du comte de Flers, avec l'approbation et confirmation du curé. Le titulaire est tenu de faire prier Dieu par les enfants tous les samedis, pour le fondateur, à la fin de l'école, de faire chanter la messe à diacre et sous-diacre le jour de Saint-Jean-Baptiste, et de faire dire les messes de Saint-Antoine, de Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, Sainte-Madeleine, et de la Visitation de la Sainte Vierge, et tous les dimanches et fêtes, dans la chapelle du château.

Le fief de Flers est une ancienne baronnie érigée depuis en comté, dont dépendent les paroisses de Flers, de Halouze, de La Chapelle-Biche, d'Aubusson et de Saint-Georges-des-Groiseliers. Il y a une moyenne justice dont le sénéchal connaît des actions personnelles et mixtes des habitants de ces paroisses. M. de La Roque remarque que Robert de Harcourt, sire de Beaumesnil, avoua tenir en 1383, du Roi, la terre de Flers par un titre de baronnie (1). Marie d'Harcourt, sa sœur et héritière, laissa de son mari Guillaume Paisnel, sire de Milly, Marie Paisnel, qui fit baron de Flers, Guillaume de Tournebu, sire de Marbœuf, qu'elle avait épousé.

Cette baronnie entra depuis dans la maison de Grosparmy, qui a donné à l'Eglise un cardinal légat du Saint-

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1823.

Siège, et un évêque d'Orléans. Raoul de Grosparmy, baron de Flers, seigneur de Beuville, vivait en 1404. Nicolas de Grosparmy, baron de Flers, chambellan du Roi, est qualifié *nobilis et egregius vir*, dans un acte de 1467. Jean de Grosparmy, baron de Flers, épousa Françoise de Montereau, laquelle étant veuve, en 1509, présenta à la cure de Flers, son fils Etienne de Grosparmy, qui fut refusé à cause de sa grande jeunesse (1). Guillaume de Grosparmy, baron de Flers, laissa pour héritière Jeanne de Grosparmy, laquelle porta en mariage, l'an 1546, la baronnie de Flers à Henry de Pellevé, seigneur de Tracy, cousin issu de germain du cardinal Nicolas de Pellevé, archevêque de Rheims (2). Brantôme parle de ce baron de Flers comme d'un fort noble et brave gentilhomme, et dit qu'il se trouva assez puissant pour faire tête en Normandie au maréchal de Matignon, qui en était le gouverneur (3).

La maison de Pellevé, originaire de Normandie, s'est distinguée de tous temps par les armes. Un Pellevé accompagna le duc Guillaume, en 1066, à la conquête d'Angleterre. Yon Pellevé se distingua sous le connétable Du Guesclin. Le seigneur de Tracy-Pellevé commanda les troupes légionnaires sous François Ier, en 1534. Le seigneur de Pellevé commandait les troupes sous le duc de Bouillon, en 1562. Le comte de Pellevé se distingua à la bataille de Saint-Denis, en 1567, et Richard de Pellevé à la bataille de Moncontours, en 1569. Georges de Pellevé, maître de camp, se distingua à la bataille de Nordlingue, en 1643 ; le comte de Flers au siège de Valognes en 1630,

(1) Reg. de l'évêché.
(2) *Hist. des grands offic.*, t. II, p. 87.
(3) *Mémoires de Brantôme*, t. III, 375-376, 1666.

et Louis-Emmanuel de Pellevé dans la campagne de Hollande, en 1674.

Henry de Pellevé, baron de Flers par sa femme Jeanne Grosparmy, seigneur de Bots, de La Malherbière, Cahan, etc., chevalier de l'Ordre du Roi et chambellan du duc d'Anjou, était fils aîné de Richard de Pellevé, seigneur de Tracy, et de Louise du Gripel, dame de La Landelle (1).

Nicolas de Pellevé, en faveur duquel la baronnie de Flers fut érigée en comté en 1598, seigneur de Tracy, la Landelle, épousa Isabelle de Rohan, dame et châtelaine de Condé-sur-Noireau, III^e^ fille de Louis VI, prince de Guémené, dont sortirent Louis Pellevé, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, mort sans enfants de N. du Refuge, depuis remariée à Antoine de Sillans, marquis de Creully (2); et Pierre, qui suit :

Pierre de Pellevé, baron de Tracy, puis comte de Flers après son frère, épousa, en 1631, Henriette du Refuge, fille de Henry, seigneur de Balon, dont le suivant :

Antoine de Pellevé, comte de Flers après son aîné Louis, mort sans alliance, capitaine au régiment de cuirassiers du roi, épousa Anne-Marie Fauvel de Lébisey, baronne de Larchant, dame et châtelaine de La Lande-Patry, dont vint Louis, qui suit :

Louis de Pellevé, III^e^ du nom, comte de Flers, baron de Larchanps, seigneur de Tracy, La Landelle, châtelain de La Lande-Patry, viconte de Condé-sur-Noireau, mourut le 23 avril 1722, laissant de sa femme Madeleine-Angélique-Françoise de Gauréault du Mont le suivant :

Louis de Pellevé, IV^e^ du nom, comte de Flers, capitaine lieutenant des gendarmes de Berry en 1718, et

(1) *Tablet. hist.*, t. IV, p. 288.
(2) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 88.

gouverneur de Meudon, mourut sans postérité au mois d'avril 1736. Il portait pour armes : d'azur à la tête humaine de poil levé d'or.

Noble dame Antoinette-Jourdaine de Pellevé, sa sœur, devint par là héritière de la comté de Flers, à laquelle elle fit réunir, par lettres patentes de juillet 1737, la baronnie de Larchant et la châtellenie de La Lande-Patry. Elle était en outre dame de La Fresnaye, Chanu, Belle-Fontaine, Hemeré, Riou, etc. Elle avait épousé, le 11 juin 1717, Philippes-René Ango, seigneur de La Motte et de Ville-Badin, baron d'Ecouché près Argentan, conseiller au Parlement de Normandie, décédé en 1737, fils puîné de messire Jean Ango, marquis de Lézeau, aussi conseiller au même Parlement. Elle mourut à Paris le 6 janvier 1738, dans la quarantième année de son âge (1).

Messire Ange-Hyacinthe de La Motte-Ango, comte de Flers, capitaine de cavalerie, épousa, le 9 juin 1744, Madeleine-Charlotte de Chertems de Seüil, dont des enfants.

Fresnes (Notre-Dame-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 360 feux, lieu de notariat, 2,000 livres, Landisac, Monsegré, Cerisy, Belle-Etoile, Saint-Pierre-d'Entremonts, Claire-Fougère et Bernières.

Cette paroisse, arrosée par la rivière de Noireau, est à 2 lieues de Condé et à 3 de Vire. Elle a sa haute-justice ; son fief a titre de baronnie, et le prieur du Plessis nomme à la cure.

C'est une des 3 cures qui furent cédées en 1153 à ce prieur à titre d'échange, par le Chapitre de Bayeux, pour l'église de Saint-Exupère de cette ville (2). Le pape

(1) *Merc. de France*, févr. 1738, p. 369.
(2) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 192.

Alexandre III, à la prière d'Henry II, roi d'Angleterre, donna, en 1180, une bulle en faveur de cette église et de quelques autres qu'il avait exempté de toutes charges et redevances, et Henry, évêque de Bayeux, ratifia toutes ces exemptions, en 1200.

Sur la fin du siècle dernier, Antoine Hamelin, prieur curé d'Yvrande, prétendit que le bénéfice de Fresnes dépendait du sien, et qu'il n'en était qu'une annexe; mais par arrêt du Parlement de Rouen daté du 20 février 1669, il fut déclaré que la cure de Fresnes, dont était alors titulaire Joseph de Beaussieu, serait distinguée comme elle l'avait été précédemment de celle d'Yvrande, et que le patronage en appartenait au prieur du Plessis-Grimoult.

Les Protestants avaient un Temple dans cette paroisse, et, par sentence donnée aux assises de Vire le 18 juin 1611, il leur fut permis d'y continuer leurs exercices, avec le seigneur de Fresnes qui passa, le 27 avril 1615, une transaction avec eux. Le nommé Moussy se qualifie ministre de Vire et de Fresnes dans des actes de 1599 et de 1603. Dans les actes du synode des Protestants de Normandie tenu le 29 d'avril 1671 à Alençon, l'église de Vire se fit excuser, et celle de Fresnes y envoya messire Chrétien, ancien, avec des lettres. Mais messire de Haupées, son ministre, fut excusé d'y comparaître. Le temple de Fresnes fut abattu en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Halouze (Saint-Clair-d'). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 191 feux et 400 communiants, notariat de Flers.

On l'appelle encore Saint-Clair-outre-Halouze. Cette paroisse est ainsi surnommée dans les anciens titres, parce qu'elle est située de l'autre côté de la forêt d'Halouze,

à l'extrémité du diocèse de Bayeux. Elle est à 2 lieues des bourgs de Flers et de Tinchebray.

C'est un ancien démembrement de La Chapelle-Armentier, autrement La Chapelle-au-Moine. Les forges qui y ont été établies, lui attirent des travailleurs et des marchands. On y bâtit une chapelle de Saint-Clair, pour leur commodité, et le canton de La Chapelle-au-Moine se dépeupla, en sorte que les curés préférèrent demeurer à Saint-Clair, qui devint insensiblement le chef-lieu. Il y a trois quarts de lieue de La Chapelle-au-Moine à Saint-Clair, et pour aller de l'une à l'autre, il faut traverser en totalité la forêt de Halouze, laquelle est entrecoupée en différents endroits de fossés, de minières et de malières, et absolument impraticable en hiver. C'est ce qui détermina Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, à ordonner un desservant à La Chapelle-au-Moine, qui serait à la nomination du comte de Flers, seigneur de ce lieu en 1681. Enfin, sur la requête du comte de Flers, Mgr de Rochechouart, par un décret du mois de juillet 1759, sépara totalement la paroisse de La Chapelle-au-Moine de celle de Saint-Clair, pour en faire 2 bénéfices réellement distincts.

Saint-Clair-d'Halouze est à la nomination de M. le comte de Flers. Le curé a toutes les dîmes de son district et quelques terres d'aumônes. Henry de Pellevé, seigneur baron et châtelain de Flers, chambellan ordinaire de messire le Duc, dans une provisisn de 1580 pour cette cure, l'appelle Saint-Clair-outre-Halouze, dite autrement Chapelle-Armentier. Antoine de Pellevé, chevalier, seigneur et comte de Flers, y présenta le 12 juin 1679, à raison de sa comté de Flers et du fief de La Brunette.

La forêt d'Halouze est de 2,000 arpents de terre. Il y a

une forge, des mines de fer, et des carrières de grandes pierres.

Lande-Patry (Notre-Dame-de-*La*). Châtellenie, sergenterie et élection de Domfront, généralité d'Alençon, 356 feux, lieu de notariat pour lui seul, 400 livres.

Cette paroisse, arrosée par les rivières de Vère et de Visance, est à un quart de lieue du bourg de Flers et à 2 de Tinchebray. Elle tire son surnom de cette noble et ancienne famille dont était Guillaume Patry, qui suivit le duc Guillaume, en 1066, à la conquête d'Angleterre (1). L'abbé de Saint-Vincent-du-Mans nomme à la cure. Le curé fait 10 livres de rente au Chapitre de Bayeux pour un trait de dîme par lui cédé.

La seigneurie est titrée de châtellenie. Elle fut portée en mariage par Anne-Marie Fauvel de Lébisay, dame dudit lieu et de Larchant, à Antoine de Pellevé, comte de Flers, dont l'arrière-petite-fille la fit réunir au comté de Flers par lettres patentes de 1737.

Il y a un petit prieuré, sous le nom de Saint-Laurent, situé au confluent des rivières de Visance et de Vère.

Lande-Saint-Siméon (Saint-Siméon-de-*La*). Sergenterie au Breton, élection d'Argentan, généralité d'Alençon, 90 feux, notariat de Ségrie. Décimateur : le curé.

Cette paroisse est à une lieue et demie de Condé-sur-Noireau, au confluent des rivières de Lambron et de Rouvres, laquelle sépare en ce lieu le diocèse de Bayeux et celui de Séez. Il paraît assez vraisemblable que c'est un démembrement de la paroisse de Segrie-Fontaine, qui lui est limitrophe. M. Petite, official de Bayeux, l'a omise

(1) *Chroniq. de Norm.*, p. 111, fol. vers.

dans sa carte topographique de ce diocèse. La présentation de la cure appartient au seigneur de Segrie-Fontaine.

Landigou (Saint-Pierre-de). Sergenterie et élection de Domfront, généralité d'Alençon, 139 feux, notariat de La Ferrière.

Elle est à 2 lieues de Condé-sur-Noireau. L'abbé du Val nomme à la cure.

Landisac (Saint-Etienne-de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 180 feux, notariat de Fresnes.

Cette paroisse, à 3 lieues de Condé-sur-Noireau, est arrosée par la rivière de Visance, qui y prend naissance. L'abbé de Savigny nomme à la cure.

Larchant (Saint-Ursin de). Baronnie, sergenterie et élection de Domfront, généralité d'Alençon, 150 feux, notariat de Lonlay ou Larchant, 1,700 livres.

Cette paroisse est entre les forêts de Halouze et de La Lande-Pourrie, à l'extrémité du diocèse de Bayeux. L'auteur du *Dictionnaire universel de la France* la place mal à propos dans le diocèse du Mans. Elle est célèbre par ses mines et forges de fer.

Il y a un ancien château avec une chapelle titulaire de Saint-Antoine. Cette chapelle et la cure sont à la nomination du seigneur de Larchant. Elle fut rebâtie par messire le comte de Flers, et bénie de nouveau en 1677 par permission de l'Ordinaire (1).

Dans le même temps, Edmond Le Sénéchal, curé de Larchant, lui fit une donation de 50 livres de rente foncière.

(1) Reg. du secr. de l'Evêché, 1677.

Guillemette de Larchant héritière de sa maison, porta cette baronnie en mariage à Guillaume de Grimouville avec la terre de La Lande-Patry. Elle nomma par procuration à cette cure, ès-années 1474 et 1493 (1), son fils Jean de Grimouville, baron de Larchant, seigneur de La Lande-Patry en 1523, et Gilles de Grimouville, seigneur de Larchant en 1536.

Celui-ci, de sa femme Anne d'Estanson, eut : 1° Georges de Grimouville, baron de Larchant, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel des arrières-bans de Normandie, qui présenta aussi à cette cure en 1557 (2) et 1573; 2° Nicolas de Grimouville-Larchant, seigneur d'Auteuil et de La Boulaye, chevalier de l'Ordre du Roi, de la promotion du 31 décembre 1583, conseiller d'Etat, capitaine de 100 archers de sa garde, décédé le 8 mars 1583 sans enfants; 3° Louis de Grimouville-Larchant, conseiller d'Etat, gouverneur d'Evreux, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'Ordre du Roi, de la promotion du 5 janvier 1597 (3).

La baronnie de Larchant passa depuis à Jacques de Crux, seigneur de Belle-Fontaine, [porte d'azur à 2 cotices d'argent et 6 coquilles de même en orle, et une en cœur. Ces coquilles sont de saint Michel, n'ayant point d'oreilles]; car ayant laissé des enfants sous-âge, Antoine de Crux, chevalier, seigneur des Loges, comme leur tuteur, nomma à la cure de Larchant en 1640 Edmond Le Sénéchal qui en obtint le visa le 1er de mars.

Après, Antoine de Pellevé, comte de Flers, devint baron de Larchant, du chef de sa femme, Anne-Marie

(1) 1er visa du 16 juillet; 2e visa du 16 avril.
(2) Visa du 9 juin et du 30 octobre.
(3) *Hist. des grands officiers*, t. IX, p. 81-125.

Fauvel de Lébisay, et présenta à la cure en cette qualité en 1678. Antoinette-Jourdaine de Pellevé, son arrière-petite-fille, la même année qu'elle perdit son mari, Philippe-René de La Motte-Ango, marquis de Lezeau, c'est-à-dire en 1737, fit réunir cette baronnie et la châtellenie de La Lande-Patry à la comté de Flers par lettres patentes du Roi.

Meré (Saint-Denis et Saint-Martin de). Châtellenie de Condé, élection de Vire, 196 feux, 450 communiants, notariat de Condé.

Cette paroisse est à demi-lieue de Condé et à 11 lieues de Caen, sur la rivière de Noireau. Elle a 2 églises paroissiales : Saint-Denis et Saint-Martin, desservies par un seul curé. Dans l'une, on fait l'office de la paroisse, et dans l'autre on dit une messe basse les dimanches, et celle-ci a un cimetière qui sert de commune sépulture aux paroissiens.

Ces deux églises formaient anciennement 2 paroisses distinctes entre elles. Saint-Martin était à la nomination du prieur et religieux de Beaulieu, près Rouen, et Saint-Denis à celle du seigneur de Meré. Il y avait aussi une maladrerie de Saint-Lazare, à la présentation du châtelain de Condé. Ces deux paroisses, avec leur chapelle, furent réunies par la suite, comme on le voit par une collation du 20 mars 1709, sur la présentation du seigneur de Meré, dans laquelle Mgr de Bayeux s'exprime ainsi : *Rectoriam parochialis ecclesiæ sanctorum Dionisii et Martini de Meré cum illi annexis capellis.* Saint-Martin, dans plusieurs titres antérieurs, est regardé comme la principale église paroissiale, et porte le nom de Saint-Martin-des-Champs et du Vieux-Meré. Le seigneur seul

aujourd'hui présente à ce bénéfice, et la dîme appartient au curé.

C'est de là qu'a tiré son nom la famille de Meray, qui descend en ligne masculine de la maison de Vassy. On voit, dans un cartulaire de Notre-Dame de Beaulieu, que Robert de Meré, fils de Roger de Vassy, donna aux chanoines réguliers de ce prieuré, du consentement de messire Jean des Préaux, l'église et patronnage de Saint-Martin-de-Meray. De plus, le même, qualifié encore fils de Roger de Vassy, donne aux mêmes religieux, une rente, etc. Témoins : entre autres Raoul de Meray et Serlon, son frère, clerc. Ces chartres, sans date, sont, dit M. de La Roque, de l'année 1236 ou 1242; mais elles doivent être plus anciennes en ce qu'il y est fait mention de Henry II, évêque de Bayeux, décédé en 1204.

La seigneurie de Meré est dans la famille de Radulph depuis plusieurs siècles. Jean Radulph, écuyer, sieur de Cailly, vivant en 1300 avec sa femme, demoiselle N. de Mathan, fut père d'Arnoult Radulph, écuyer, sieur de Cailly, qui, de Perrette de La Rivière de Gouvy, avec laquelle il vivait en 1345, eut pour fils Raoul Radulph, écuyer, sieur de Cailly, vivant en 1411 avec Girardine de Bence. Son fils fut :

Thomas Radulph, écuyer, seigneur de Cailly et de Meré; femme, Guillemette de Saint-Germain; enfants, 1° Arthur Radulph, écuyer, sieur de Cailly, père d'une fille mariée à messire Turgot de Saint-Clair; 2° le suivant :

Louis Radulph, écuyer, sieur de La Londe, patron de Meré; femme, demoiselle Le Verrier; enfants : Robert, mort sans alliance, Jacques, qui suit, Guillaume, chef des seigneurs de La Vallée.

Jacques Radulph, écuyer, sieur de Meré et de La Sallerie; femme, Anne Sallet du Repas, dont :

Edmond Radulph, écuyer, seigneur et patron de Meré et de La Sallerie, avocat du Roi à Vire, vivant en 1588 et 1602; femme, Judith Le Vannier; enfants : Louis, qui continua la branche aînée, sieur de Beaumont et de La Sallerie, et François qui suit :

François Radulph, écuyer, seigneur et patron de Meré, lieutenant criminel à Vire : femme, demoiselle de Boisyvon; Edmond, qui suit, et Robert.

Edmond Radulph, IIe du nom, écuyer, seigneur et patron de Meré et de Placy : femme, Renée du Hamel de Moulines, dont :

Claude Radulph, écuyer, seigneur et patron de Meré et Placy : femme, Marie Radulph, sa cousine germaine, issue de Robert Radulph, écuyer, sieur de Blon, dont le suivant. Il présenta à la cure de Meré en 1709.

Edmond Radulph, IIIe du nom, écuyer, seigneur et patron de Meré, possède encore cette seigneurie.

Mesnil-Cibout (Saint-Barthélemy de). Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 71 feux, 250 communiants.

Cette paroisse est à trois quarts de lieue de Tinchebray, 2 lieues de Vire et 3 lieues de Condé. Elle est qualifiée chapelle de Cinqbout dans une provision de 1464, à la nomination de Philippe de Clinchamps, chevalier; aujourd'hui, son patronage appartient à messire Louis-François Le Harivel, seigneur et patron de Mesnil-Cibout.

Mesnil-Hubert (Saint-Martin de). Sergenterie de Saint-

Jean-le-Blanc, élection de Vire, 166 feux, 460 communiants, notariat d'Athis.

Cette paroisse est arrosée par la rivière d'Orne. Elle est à une lieue de Condé et 6 lieues de Vire. La cure est à la nomination du seigneur temporel. Décimateur, le curé. Demoiselle Barbe de Rupierre, dame de Segrie-Fontaine, La Lande-Saint-Siméon et Le Mesnil-Hubert, et son mari Jacques de La Vigne, écuyer, seigneur de Saulcey, de La Chaze et de Foucarville, y nommèrent le 9 mars 1584. Le marquis de Vassy-Brécey, seigneur à présent.

Montilly (Saint-Pierre de). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 278 feux, 400 communiants, notariat de Condé.

Cette paroisse, à une lieue de Condé, est arrosée par les rivières de Noireau et de Vère. Elle dépend de la haute-justice de Calligny. Messire le marquis de Saint-Germain, premier seigneur et patron de Montilly, nomme à la cure alternativement avec les religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. La seigneurie est une fiefferme que tient le marquis de Saint-Germain. Il y a beaucoup de bruyères et de bois. L'église est presque au milieu. Messire du Rosel-Beaumanoir a une chapelle domestique dans son château, éloigné d'un quart de lieue de l'église. Ses villages sont : Le Grand-Jardin, La Cornière et La Casne, au levant de l'église; La Masure, La Maillardière, La Salière et La Groudière, au couchant. Il y a 4 bois. Les deux premiers, appelés Montilly, sont pour messires de Montilly et de Beaumanoir; le bois de Damsent pour messire de Boisville; le quatrième pour messire Caillerie.

Montsecret (Saint-Michel de). Sergenterie de Vassy,

élection de Vire, 227 feux, 1,000 habitants, notariat de Fresne.

Cette paroisse a 2 lieues de tour, et est arrosée par la rivière de Noireau et par celle de Saint-Quentin, qui se joignent au même endroit. Le Mont-de-Cerisy est presque à moitié sur cette paroisse. Le bénéfice est en règle et à la présentation du prieur du Plessis-Grimoult. La maison presbytérale est à demi-quart de lieue de l'église, et cet éloignement rend l'administratiou des malades assez difficile, surtout dans l'hiver, lorsque la rivière de Noireau venant à déborder, rend le passage à l'église impraticable. Il y avait autrefois une chapelle dans le presbytère pour garder le Saint-Sacrement; mais elle est détruite à présent.

Le prieur-curé de Montsecret possède toutes les dîmes de sa paroisse, sur quoi il est obligé à 300 livres de rente qu'il fait au prieur-curé d'Yvrande, pour et au droit de 7 chanoines réguliers qui doivent y être entretenus par le prieur claustral du Plessis pour l'administration des paroisses voisines où ils avaient des dîmes ou du revenu. Cette fondation, qui est des ducs Henry et Richard, rois d'Angleterre, ne subsiste plus depuis plus d'un siècle.

Le terroir de cette paroisse est fort ingrat et stérile. Elle dépend du bailliage de Vire pour les cas royaux, et de la juridiction de Condé pour le reste.

Le seigneur patron honoraire de Montsecret est messire Jean-Baptiste de La Roque, écuyer, seigneur de Granvilliers au Perche, résidant à Domfront. Son fief est d'hautber. Il y a des extensions de fief : celle du fief de Mesle, appartenant au châtelain de Flers; de Pertout, à l'abbaye de Belle-Etoile, et de Lambosne, au marquis de Vassy.

Guy, comte de Laval, rendit hommage au roi ès-an-

nées 1461 et 1463. Un de ces hommages contient le dénombrement des fiefs qu'il possédait à cause de dame Françoise de Dinan, sa femme, ès-paroisses de Chênedolé, Fresne, Montsecret et Montilly, assis en la vicomté de Vire, et de tout ce qu'il possédait aux paroisses de Sainte-Honorine de Ducy, Cahagnolles, Ryes, vicomté de Bayeux (1).

Françoise de Dinan était fille unique de Jacques de Dinan et de Catherine de Rohan, et veuve de Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, de laquelle vinrent : Pierre de Laval, seigneur de Montafilant, François, seigneur de Châteaubriand, et Jacques, seigneur de Beaumanoir.

Proucy (Notre-Dame de). Bailliage de Condé, élection de Vire, 182 feux, notariat de Condé.

Cette paroisse, située sur la rivière de Druance, est limitrophe et à demi-lieue de Condé-sur-Noireau. Elle a une grande étendue de terrain. Ses principaux hameaux ou écarts sont : Montbray, éloigné d'une forte demi-lieue de l'église paroissiale, et Les Isles, encore plus loin de l'église.

L'église de Proucy a été bâtie sur le fief de Proucy, appartenant aujourd'hui à messire le comte de Valentinois, châtelain de Condé, mais la construction et la dotation ont été fournies par le seigneur de Montbray, et la preuve, c'est que l'auteur de messire de Valentinois, sur trois vacances de bénéfice, ne présentait qu'une seule fois, et que le seigneur de Montbray présentait deux fois (2). Cela est si vrai que, actuellement, les religieux du

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 674.

(2) Consultation de la dame veuve de Montbray pour la chapelle dudit lieu, p. 17 et 18.

Plessis, auxquels le seigneur de Proucy fit aumône de son droit, ne présentent qu'une seule fois sur 3 vacances, et que sur ces mêmes 3 vacances, les religieuses de Villers-Canivet présentent 2 fois, en vertu de la chartre par laquelle *Nigellus de Montbrayo* aumôna à ladite abbaye de Villers *ecclesiam de Proceis, et quidquid juris in prædicta ecclesia habebat.*

Trois présentations données au Plessis par Nigel de Montbray; Alexandre III et Henry II, évêques, y consentant.

La maison de Montbray, une des plus illustres de Normandie, possédait anciennement la terre de Proucy. Roger de Montbray fonda vers 1140 le prieuré de Villers-Canivet, pour le salut de l'âme de lui, de Nigel d'Aubigny, son père, et de Gondrée, sa mère (1). Nigel de Montbray, fils de Roger, confirma la susdite fondation; il donna lui-même aux religieuses de Villers-Canivet le patronage de Proucy, et cela du consentement de Guillaume, Robert et Philippe de Montbray, ses fils (2).

Le curé de Proucy jouit du tiers des dîmes. Le seigneur de Montbray en a donné les deux tiers à son chapelain de Montbray, et il a réservé l'autre tiers au curé, conformément au Concile d'Avranches, dans l'intégrité de sa paroisse. La fabrique, dans un certain canton, et le chanoine de Mortain dans un autre, des deux tiers de la dîme en ont joui et jouissent encore de la manière que le titulaire de Saint-Aubin a joui, et jouit encore des deux tiers des dîmes sur les fiefs de Montbray, Les Isles et La Fresnaye. Ce titulaire possède aussi la dîme des sarrasins croissants sur ces dits fiefs, et il fut conservé dans sa pos-

(1) *Neust. Pia*, p. 791 et 792.
(2) *Ex authographo.*

session par arrêt du Parlement de Rouen du 20 juin 1747, au préjudice du curé qui la lui contestait (1).

Le hameau de Montbray est décoré d'un plein fief de chevalier, et d'une ancienne chapelle de Saint-Aubin, située à la porte du manoir seigneurial de Montbray. Le titulaire est tenu d'y dire la messe tous les dimanches de l'année (2). Son revenu consiste dans les dîmes dont il vient d'être fait mention. Le seigneur de Montbray présente à cette chapelle, et comme son fief est dominant, il est le principal seigneur de Proucy. Autrefois il avait contre le chœur de l'église paroissiale une chapelle attenante qui lui tenait lieu de banc.

Originairement cette chapelle était fort petite, mais elle fut allongée sur la fin de l'autre siècle par l'abbé du Hamel, son titulaire. Il y a un clocher et une cloche, et autour un cimetière où l'on fait quelquefois la procession, ou plutôt une espèce de terrain sur lequel les seigneurs de Montbray ont toujours fait planter des arbres nouveaux à la place des anciens.

Par contrat du 1er août 1599, passé devant les tabellions de Vire en la sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, René Fortin, écuyer, sieur de Montbray, donna en échange afin d'héritages, à nobles hommes Arthur, Jacques, Gabriel et Abraham Radulph, frères, sieurs de Collybron, La Mercerie et La Duquerie, le fief, terre et seigneurie de Montbray, qui se consiste en un plein fief de chevalier, duquel sont tenus, mouvants et dépendants les fiefs des Isles et de La Fresnaye, le patronage et droit de présenter à la chapelle de Saint-Aubin... droits des deux tiers des dîmes des blés croissants sur les dits fiefs de Montbray, La Fresnaye et Les Isles.

(1) Consultation susdite, p. 25.

(2) Consultation susdite, p. 2.

La sieurie de Montbray fut saisie réellement vers 1615 en la haute-justice de Thury, à l'instance de Nicolas de Malfilâtre, écuyer, sieur de La Haulle, sur Arthur Radulph, et le 8 octobre 1616 l'adjudication passa au bénéfice de Bertrand du Guay, écuyer, sieur de La Litinière. Appel du décret par Jean Fortin, écuyer, fils et héritier de René; arrêt du Parlement qui fit surseoir la tenue de l'état jusqu'au 22 novembre 1622; il fut consommé le 10 octobre 1623. Elle passa depuis ès-mains du sieur Jean de La Cour, dont la fille et héritière fut épousée par Thomas de Sarcilly, écuyer, sieur de Saint-Lambert, lequel, dans un aveu qu'il rendit au seigneur suzerain le 14 décembre 1661, parle en ces termes : « Nous avons, à cause dudit fief, droit de chapelle et séance et sépulture dans le chœur de ladite paroisse de Proucy, au côté droit d'icelle, laquelle est à présent démolie, et la pouvons faire rebâtir lorsque nous aviserons bien (1). »

Elle était possédée en 1740 par messire Georges-Anne Le Vaillant, chevalier, seigneur de Montbray et des Isles. Dame Madeleine Angot, sa veuve, entreprit de transférer la chapelle de Montbray proche et contre l'enceinte de son manoir des Isles, et présenta en conséquence sa requête à Mgr de Bayeux, le 14 décembre 1755, mais l'opposition de Louis-Jacques de Neuville, chevalier, seigneur de La Frésangère, du sieur de La Porte, et leurs adjoints en ont arrêté l'exécution.

Le hameau des Isles, situé à l'autre extrémité de la paroisse, et encore plus éloigné que le hameau de Montbray, est pareillement décoré d'un fief noble; il relevait immédiatement du fief de Montbray, ainsi que celui de La Fresnaye, possédé par le sieur de La Porte, en relève

(1) Consultation susdite.

encore par un quart de fief d'hautber. Ce fief des Isles ayant été vendu, messire Le Vaillant, en qualité de seigneur suzerain, à cause du fief de Montbray, en fit le retrait; il le réunit et incorpora au fief de Montbray.

On distingue Les Hautes et Basses-Isles. Les Hautes-Isles sont sur Saint-Germain-du-Crioult; les Basses-Isles sont sur Proucy.

Le hameau des Isles est assez peuplé; c'est là où les Protestants de Condé-sur-Noireau et des environs avaient fait bâtir un temple, avec le consentement du seigneur du fief de Purée, sur le terrain duquel il est situé. [Voir Condé].

Ronfugeray (Saint-Hilaire de). Sergenterie de La Forêt, élection de Falaise, généralité d'Alençon, 172 feux, notariat de La Carneille.

Cette paroisse, arrosée par les petites rivières de Lambron et de Balançon, est proche le bourg de La Carneille, situé au diocèse de Séez, et à une lieue de celui de Flers. La cure est à la nomination alternative de l'abbé du Val et du seigneur temporel. Décimateur, le curé. Richard Malherbe, seigneur de Jurques et de Ronfugeray, lieutenant-général du viconte de Bayeux, cité dans un acte de 1587. Gilles du Pont, écuyer, tuteur de son fils Louis, seigneur de Ronfugeray, y nomma en 1618. Jean du Pont, sieur et patron de Ronfugeray, en 1622. Le roi en 1626; et Michel de Banville, écuyer, seigneur et patron de Pierres et de Ronfugeray, Segrie, Galon et Isigny, en 1658. Messire Le Cordier, écuyer, seigneur de Ronfugeray.

Rouverou (Notre-Dame de). Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 49 feux, notariat d'Athis.

On dit que Rouverou, *Roboretum*, s'est formé de Rouvre, composé sur le latin *Robur*, qui signifie chêne. Cette paroisse est située au confluent des rivières d'Orne et de Rouvre, à une lieue et demie de Condé-sur-Noireau et 2 lieues de Clécy. Ce lieu fait la séparation des diocèses de Bayeux et de Séez. Il y a un prieuré simple sous l'invocation de la Sainte-Vierge, lequel, avec la cure, est à la nomination de l'abbé de Fontenay.

C'est une baronnie appartenant anciennement à une famille de même nom, dont les armes sont : d'hermine à un chevron de gueules et à 3 points d'azur sur le chevron. Messire Guillaume baron de Rouverou, suivit le duc Guillaume en 1066 à la conquête d'Angleterre. Jean de Rouverou, chevalier banneret, était renommé en 1210 sous le roi Philippe-Auguste (1).

La baronnie de Rouverou passa depuis dans la maison de Méheudin, dont les armes sont : d'hermine à un chevron de gueules, chargé de 3 molettes d'or, que plusieurs disent être des quintefeuilles, à cause de leur ressemblance (2). Payen de Meheudin, seigneur de Meheudin, de Rouverou et de Moulineaux, est représenté dans un titre de 1204. Il fut père de Payen de Méheudin, IIe du nom, seigneur de Méheudin, Rouverou et Moulineaux. Celui-ci ayant épousé Agnès de Neubourg, IIIe du nom, fille de Robert, IIe du nom, baron de Neubourg, et de Marguerite de Glocestre, devint à cause d'elle baron d'Annebec, de Saint-Georges et de Torigny en partie. De cette alliance vint Guillaume de Méheudin, chevalier, sire de Rouverou et baron d'Annebec, duquel et de Jeanne Labbé, sa femme, dont il est parlé dans un titre de 1344,

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin. *Hist. Harc.*, t. I, p. 317.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 260.

son fils Guillaume de Méheudin, chevalier, seigneur de Rouverou, qui était parmi les chevaliers, 1383, qui servirent sous le sire de Bonnestable, le roi de France contre les rebelles de Flandre. Il épousa Alix de Tournebu, fille de Richard, baron de Tournebu et d'Alix de Ferrières, dame de Lisors, dont il eut un fils et une fille décédés jeunes (1).

N. de Méheudin, sœur du seigneur de Rouverou et son héritière, porta cette baronnie et plusieurs autres terres à Fraslin Husson, chevalier, qu'elle avait épousé, et avec lequel elle vivait selon un titre de 1344. D'iceux descendit par degrés Marguerite Husson, dame et baronne d'Annebec, de Rouverou et de la vicomté de Fontenay, selon l'échiquier de 1484 (2). Elle avait épousé Samson de Saint-Germain, chevalier, sur lequel le roi d'Angleterre confisqua tous ses biens et les donna à Guérard Hungh, chevalier anglais, lequel rendit hommage à ce prince, le 21 août 1430, de la seigneurie de Rouverou et de la baronnie d'Annebec.

La maison de Saint-Germain de Rouverou, ancienne noblesse alliée aux Turgot, aux La Bazoche et aux Farcy, porte : de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans de même 2 et 1.

Samson de Saint-Germain rentra en possession de ses biens en 1450, lorsque les Anglais furent chassés de Normandie. Il avoua tenir la baronnie d'Annebec, à cause de sa femme, par lettres du 2 mai 1454, et donna le 29 août 1461, l'aveu de ses fiefs de La Selle et de Boussay. Le roi Louis XI lui conféra son ordre de chevalerie le 15 août 1461, jour auquel ce prince fut couronné à

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 261, 801 et 802.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1413.

Rheims. Il était mort en 1474. Ses enfants furent entre autres : Samson qui suit, et Geoffroy, seigneur de La Selle, protonotaire du Saint-Siège et prieur d'Yvrande, près de Château-Gontier. Samson de Saint-Germain, IIe du nom, baron de Rouverou, commanda les nobles du bailliage de Caen dans l'arrière-ban de 1488. Il avait épousé, l'année précédente, par contrat passé le 1er mai à Bruquemel en Bretagne, Jeanne d'Arquenay. Il est dit ailleurs avoir été marié à Catherine d'Harcourt. Ses enfants furent : Jean qui suit, Julien, seigneur de La Selle et d'Entremonts, et Madeleine, abbesse de Villers-Canivet. Ce fut la dernière par élection. Elle succéda en 1538 à Jacqueline Malet (1).

Qu'est-ce que François de Saint-Germain, seigneur de Rouverou, commissaire du roi, qu'un rôle du 19 octobre 1491 marque avoir eu la conduite des nobles et de ceux qui tenaient des fiefs au bailliage de Caen ? (2).

Jean de Saint-Germain, seigneur de Rouverou, de La Pommeraye et de Saint-Christophe-sur-Orne, est représenté en 1523 parmi les tenants fiefs nobles de la vicomté de Falaise. Il épousa, par contrat de 1525, Prijente de Melun, fille de noble et puissant seigneur Louis de Melun, baron des Landes et de Normanville (3). Il fut capitaine des nobles et tenants fiefs au bailliage de Caen ès-années 1523 et 1528. Il obtint en 1551 la charge de lieutenant au château de Caen, dont il fut gratifié par Anne de Montmorency qui en était commandant. De lui vint Jean de Saint-Germain, IIe du nom, baron de Rouverou, qui partagea avec sa mère en 1564, et fut père, par

(1) *Neustria Pia*, p. 792.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 865.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 867.

Charlotte Gamard, de Jean de Saint-Germain, IIIe du nom, seigneur de Rouverou, marié à Gillette Milet, par traité de 1586, dont sortit Claude de Saint-Germain, seigneur de Rouvrou, qui épousa en 1619 Antoinette de Saint-Ouen (1).

Daniel d'Achey, seigneur de Rouverou, IVe fils de Jean d'Achey et de Renée Le Comte, épousa Marthe de Franquetot, dont Hervé, seigneur de Fontenay, allié à Marie de Saffray, fille de Jean, seigneur de Varaville, et de Marie de Sillans; ladite de Saffray depuis remariée à Etienne Blanchard, seigneur d'Angerville.

Saint-Christophe-d'Enfernet. Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 59 feux.

Cette paroisse fait la séparation du diocèse de Bayeux avec celui d'Avranches. Elle est située proche la butte de Brimbale, et arrosée par la rivière de Noireau. Le prieur du Plessis nomme à la cure (2).

Jean des Chevaux, chevalier, seigneur d'Enfernet, vivait en 1464. Jean du But, écuyer, seigneur et patron d'Enfernet, en 1598. Gilles du But, écuyer, seigneur et patron de Saint-Christophe-d'Enfernet, épousa Anne Murdrac par contrat du 25 avril 1626 (3). Jean de Méherenc, écuyer, seigneur et patron de Favilly et de Saint-Christophe-d'Enfernet, en 1636; et messire de La Bigne, écuyer, seigneur et patron d'Enfernet, vivant actuellement (4).

Saint-Cornier ou *Saint-Corneille*. Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 247 feux.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1511 et 1870.
(2) Registres de l'évêché.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1992.
(4) Registres de l'évêché.

Cette paroisse est à une lieue de Tinchebray. Son terroir est fort maigre ; il ne produit que du seigle, de l'avoine et du sarrazin. Les habitants s'occupent à faire du clou. La cure est en règle, et à la nomination du prieur du Plessis.

Saint-Georges-des-Groiseliers. Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 140 feux, notariat de Flers.

Cette paroisse, située sur la rivière de Vère, est à une lieue et demie de Condé, et à un quart de lieue et demi du bourg de Flers. Sa longueur est d'une demi-lieue et sa largeur d'un petit quart de lieue. Elle contient les trois quarts au moins du bois de Flers, et beaucoup de bruyères, ce qui rend ses dîmes fort modiques ; encore sont-elles contestées en partie au curé, et le procès à cet égard est pendant. Le patronage de la cure est attaché à la seigneurie de Saint-Georges, l'un et l'autre appartiennent au comte de Flers.

Cette paroisse dépend de la moyenne juridiction de Flers, de l'élection et bailliage de Vire, et de la viconté de Vassy pour les plaids d'héritages. Elle est divisée du Nord au Midi par le grand chemin de Caen à Domfront ; séparée d'Aubusson à l'Orient par un ruisseau, au Midi, par le ruisseau qui descend de l'ancien hermitage de Flers, et la partage de cette paroisse, et à l'Occident et au Nord, par la Vère, qui la sépare de La Lande-Patry et de Calligny. Il y a 12 villages ou hameaux : le village du bourg où est l'église ; le village des Groiseliers à un demi-quart de lieue au plus à l'Est de l'église, Launey, Les Bruyères, Le Haut et Le Bas-Hay, Vère, La Bourdonnière, La Haute et Basse-Riptière, La Fosse et Le Castel.

Sainte-Honorine-la-Chardonne. Bailliage de Condé, élection de Vire, 290 feux, notariat d'Athis.

Cette paroisse est située entre les deux rivières de Vère et de Lambron, et arrosée par un ruisseau qui vient d'Athis, à demi-lieue du bourg de ce nom. C'est aussi, selon quelques-uns, un bourg où la cure est divisée en 2 portions, à la nomination du prieur du Plessis et de l'abbé du Val. Jacob de Saint-Sauveur, écuyer, seigneur et patron de Sainte-Honorine-la-Chardonne, d'Espinouze et du Rocher, prétendit nommer à une de ces portions en 1645. Il y a aussi une chapelle de Saint-Sauveur proche la maison seigneuriale. Les Réformés y ont eu un temple qui fut bâti vers 1600; il servait aux habitants de Sainte-Honorine et d'Athis. Il fut démoli à la fin du même siècle par arrêt du Conseil.

Saint-Jean-des-Bois. Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 120 feux.

Cette paroisse, proche la source de la rivière de Noireau, qui arrose une partie de son territoire, est à une lieue de Tinchebray. Elle s'appelait autrefois Fomaheu. Le nom de Saint-Jean-des-Bois lui a succédé comme étant environnée de bois, ce qui rend son terrain fort ingrat. La cure à la nomination du prieur du Plessis-Grimoult.

Saint-Médard-d'Oüilly, et par abréviation *Saint-Marc-d'Oüilly*. Sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, 162 feux, notariat de Clécy.

Il y a un bourg appelé Le Pont-d'Ouilly. Il est situé au confluent de la rivière de Noireau avec celle d'Orne. Une partie dépend du diocèse de Séez, l'autre, du diocèse de Bayeux. La première partie porte le nom de Oüilly-le-Basset; la seconde s'appelle Saint-Médard-d'Oüilly. Son église, située à demi-lieue du bourg, est sous le vocable de Saint-Médard. Elle a une succursale du titre

de Saint-Gilles. Il y a un marché qui se tient le lundi, et 5 foires par an, dont les droits appartiennent à M. le duc d'Harcourt, comme principal seigneur du bourg. Son commerce consiste surtout en chapeaux. Un titre de 1463 contient les lettres obtenues pour le rétablissement de ce marché et celui de Saint-Georges-d'Aunay, par messire Samson de Saint-Germain, chevalier, seigneur et baron d'Annebec, et par Marguerite de Husson son épouse (1). Ce bourg fut brûlé par accident le 16 juillet 1757. Il y eut plus de 40 ménages réduits en cendres, et la perte fut estimée à la somme de 55,523 livres pour les maisons, et à la somme de 20,000 livres pour les meubles, suivant le procès-verbal dressé en présence de MM. les officiers de l'élection de Vire.

La cure d'Ouilly est à la présentation de l'abbaye de Fontenay. Dans une présentation du 25 mai 1619 pour cette cure, les religieux s'expriment ainsi : *Ad ecclesiam parochialem sancti Medardi cum duabus capellis sanctorum Egidii et Marci de Ouilleya.* Ce qui fait connaître que les chapelles de Saint-Gilles et de Saint-Marc, situées dans cette paroisse, ont été unies à la cure. Il y a encore, sur le chemin de Falaise à Vire, sur une montagne, une chapelle de Saint-Rock dont on fait la fête le lendemain de la Pentecôte. Le bourg du Pont-d'Ouilly est à 3 lieues de Falaise, et à 2 lieues de Condé.

La maison d'Ouilly a eu beaucoup de réputation sous nos ducs, tant en Normandie qu'en Angleterre. Le seigneur d'Ouilly accompagna le duc Guillaume, en 1066, dans le conquête d'Angleterre. Un autre suivit le duc Robert, son fils, en 1096, à la Terre-Sainte. Marguerite d'Ouilly avait épousé Henry, IIe du nom, comte de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 866.

Warvick, dont vint Thomas de Meulan, comte de Warvick, décédé en 1184 (1). Guillaume d'Ouilly, archidiacre d'Angers, fit une donation en la paroisse d'Ouilly, à l'hôpital de la Porte-Milet de Caen, selon la bulle d'Innocent III, en 1210. Guillaume d'Ouilly est compris parmi les seigneurs de Normandie qui, suivant un rôle de la Chambre des Comptes de Paris de l'an 1236, furent sommés de comparaître après la Pentecôte pour le service du roi saint Louis. Richard d'Ouilly, chevalier, seigneur d'Ouilly, devait la moitié d'un chevalier à cause de ses fiefs de Tilly et de Valthebaut, comme on l'apprend d'un dénombrement des services dus au duc de Normandie par les chevaliers de la province, au chapitre intitulé : Le bailliage de Falaise. Un autre Richard d'Ouilly, seigneur d'Ouilly, est compris entre les chevaliers normands dans l'armorial dressé du temps du roi Charles V. Il portait pour armes : d'argent à une bande de gueules.

Saint-Pierre-du-Regard. Bailliage de Condé, élection de Vire, 218 feux, notariat de Condé.

Cette paroisse, voisine de Condé-sur-Noireau, est arrosée par la rivière de Vère et par celle de Noireau sur laquelle il y a un passage pour aller à Condé. L'abbé de Lonlay, au diocèse du Mans, est présentateur à la cure. Il en est parlé dans la chartre de fondation de cette abbaye faite en 1026 par Guillaume, comte de Bellesme, où le fondateur donne entre autres : *ecclesiam sancti Petri de Respectu cum decima, et terram quam tenuit Algarus presbyter, quam ei dedit Reginaldus episcopus* (2). Il en est encore fait mention dans la chartre

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 233, 314 et suiv.
(2) *Neust. Pia*, p. 423.

de confirmation de Henry, roi d'Angleterre, pour cette abbaye (1).

Saint-Quentin-des-Chardonnettes. Châtellenie de Tinchebray, élection de Mortain, 234 feux.

Le bénéfice est à la nomination du prieur du Plessis. La chapelle de Notre-Dame et de Saint-Jean qui est dans ce lieu, est à celle d'un seigneur laïc.

Segrie-Fontaine (Notre-Dame de). Sergenterie au Breton, élection d'Argentan, généralité d'Alençon, 120 feux, lieu de notariat pour lui et pour Lande-Saint-Siméon, 300 livres.

Cette paroisse est bordée à une extrémité par la rivière de Rouvre qui la sépare du diocèse de Séez. Elle est à 2 lieues de Condé-sur-Noireau. Le bénéfice est régulier et à la nomination de l'abbé d'Ardenne.

Segrie dépend de Harcourt, et est suzerain de Sarcilly. Décimateur : le curé.

On compte, parmi les curés : Pierre de Silly, qui reçut les 4 moindres en 1557, de Mgr d'Humières, évêque de Bayeux, dans sa chapelle du palais (2).

Ancien seigneur : messire de Valembras, marquis de Segrie, seigneur de Sainte-Colombe. Seigneur actuel : messire de Noirville, seigneur de Mesnil-Villemant, baron de Rouverou, lequel tient Segrie au droit de son père, qui l'avait acheté. L'église et les maisons au pied d'une montagne sur laquelle est le château qui a les plus belles vues.

Les fiefs de Segrie-Fontaine et de La Lande-Saint-

(1) *Neust. Pia*, p. 425 et 426.
(2) Registre de l'évêché.

Siméon, assis en la paroisse de Segrie, composent un plein fief de chevalier, tenu de la seigneurie de Cuïe, avec droit de présenter à la cure de La Lande-Saint-Siméon. C'est ce qui paraît par l'aveu qu'en rendit Antoine de Rupierre, seigneur de Rupierre et de Belhôtel à messire Charles de Couesme, chevalier, seigneur de Cuïe, chambellan du Roi, et dans lequel aveu il déclare que ladite seigneurie de Segrie et de La Lande sont tenus pour quatre huitièmes de fiefs de chevalier (1). Charles de Couesme, décédé en 1543, était seigneur de Cuïe au droit de ses deux femmes, Jeanne et Gabrielle d'Harcourt de Bonnestable, sœurs, qu'il avait épousées successivement.

Selle (Saint-Sauveur de *La*). Sergenterie de Vassy, élection de Vire, 170 feux, notariat de Flers.

Cette paroisse est arrosée par 2 ruisseaux qui y prennent leur source, et vont se joindre à la Vère dans le territoire de Flers. Elle est à une lieue de ce bourg ; le seigneur de La Selle nomme à la cure.

Il y a longtemps que la seigneurie de La Selle est dans la maison de Saint-Germain. Samson de Saint-Germain, chevalier, baron d'Annebec et Rouverou, bailla par lettres données à Paris le 29 août 1461, le dénombrement des susdites baronnies et des fiefs de La Selle et du Roussay, qu'il tenait du chef de dame Marguerite Husson, son épouse (2). Julien de Saint-Germain, son petit-fils, seigneur de La Selle et d'Entremonts, passa un contrat avec Jean, son frère aîné, chevalier de Rouverou, le 14 juin 1504, au Pont-d'Ouilly. Il épousa Juliette de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 875 et suiv.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 864 et suiv.; t. II, p. 1513.

Montgaudais (ou de Montglandes) par contrat du 2 septembre 1532. Il nomma à la cure de La Selle en 1570.

Jean et Louis de Saint-Germain sont compris pour les fiefs de La Selle et de Saint-Georges-d'Aunay, dans le rôle des possédants fiefs, dans les vicontés de Vire et de Caen de l'an 1575. Pierre de Saint-Germain, seigneur de La Selle, fils de Louis, fit sa preuve le 24 février 1641. Julien-Bertrand de Saint-Germain, seigneur et patron de La Selle, fils aîné de Jacques, seigneur du dit lieu, nomma à la cure en 1672 (1). Pierre-François de Saint-Germain, seigneur et patron de La Selle et de Larchant, y nomma aussi en 1715. La seigneurie de La Selle est encore occupée par un de ses descendants.

Tinchebray (*Tinchebrayum* ou *Tenerchiebraïcum*, selon Cenalis). Petite ville, châtellenie, élection de Mortain, sur la rivière de Noireau.

Il y a une juridiction royale, bailliage civil et criminel, ressortissant uniquement au Parlement de Normandie. Cette juridiction est fort étendue pour les cas royaux. Les paroisses y dépendantes sont : Tinchebray, tant la bourgeoisie que le village, Saint-Pierre-d'Entremonts, Saint-Quentin-des-Chardonnettes, Mesnil-Cibout, Truttemer, Berjou, Saint-Christophe-d'Enfernet, Saint-Cornier, Saint-Jean-des-Bois et Yvrande. On y tient marché tous les lundis, et 12 foires par an, dont la plus ancienne est celle de Saint-Luc, au mois d'octobre, laquelle est fort considérable. Celles-ci sont encore anciennes : le lundi d'après Quasimodo, le 9 mai, le 11 juin, le 22 juillet, jour de Sainte-Madeleine. Les suivantes sont nouvelles, savoir : la foire de Saint-Simon et Saint-Jude, au 25 octobre, et

(1) Registres de l'évêché.

celles de tous les seconds lundis des mois de novembre, décembre, janvier, février, mars, août et septembre.

Tinchebray, quoique petit, a toujours joui du titre de ville. Les dictionnaires le lui donnent, et il est déclaré tel par les arrêts du Conseil d'Etat des 18 et 25 avril 1747. Il jouit aussi du privilège et droit de franche bourgeoisie, et a un bureau de poste. Il est fort ancien et a toujours fait partie du comté de Mortain. Il appartient à M. le duc d'Orléans, qui en est le principal seigneur. Les rentes seigneuriales s'y paient différemment. C'est un sol par acre dans quelques villages, 2 sols dans d'autres qui sont terres novales, et du blé dans d'autres. Il est à 3 lieues de Vire.

Il y a 3 églises paroissiales : Saint-Rémy, Notre-Dame et Saint-Pierre. L'église de Saint-Rémy est placée au milieu de la ville. C'était d'abord une chapelle qui, par la suite, est devenue église paroissiale. L'office s'y fait, mais toujours avec une espèce d'alternative avec l'église Notre-Dame, qui est distante de la ville de près d'un demi-quart de lieue. Le curé de Notre-Dame la dessert par lui-même ou par un vicaire. Il y a une confrérie en l'honneur de Saint-Michel, dont la messe se dit tous les mercredis, et une fondation remarquable en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, lequel est exposé aux messes des premiers jeudis de chaque mois.

Notre-Dame est l'église matrice de Tinchebray. Elle est, comme je l'ai dit, distante de la ville de près d'un quart de lieue ou au moins de demi-quart de lieue et une moitié de demi-quart. Elle est située sur la rivière de Noireau, qui prend sa source aux extrémités de Saint-Jean-des-Bois et de Saint-Christophe-d'Enfernet. Sa principale fête est l'Assomption. Il y a une confrérie de Sainte-Anne, avec une messe tous les mardis. Le présentateur est le curé de

Mortain, comme chanoine de Notre-Dame, lequel, en cette qualité, est gros décimateur de la paroisse de Notre-Dame de Tinchebray ; il y a cependant une portion des dîmes qui appartient au curé de cette paroisse, et une autre au Chapitre de Mortain. Les prières nominales sont dues à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, comme principal seigneur de Tinchebray.

Le territoire de cette paroisse, dans sa plus grande longueur, est d'environ une lieue et demie, et dans sa largeur une lieue commune. Il y a 7 villages dont chacun de 5 feux au moins, 21 hameaux contenant moins de 5 feux, mais toujours plusieurs, et 34 maisons où il n'y a qu'un feu à chacune, qui ont cependant un nom particulier comme les villages et hameaux. De ces maisons détachées, 6 sont des moulins à eau, savoir, sur la rivière de Noireau : moulin à huile, moulin à couteaux, moulin foulon, moulin à blé, etc. Ces villages, avec la ville, composent 400 familles environ.

Le bois taillis le plus considérable est celui de Cent-Acres ou de La Bionnière. Il y en a plusieurs autres, mais on ne croit pas devoir en parler.

L'église de Saint-Pierre est renfermée dans la bourgeoisie tout proche celle de Notre-Dame, en sorte qu'il n'y a aucune séparation entre les deux cimetières. Messire du Châtel, écuyer, qui y demeure, présente à la cure en vertu de son fief. Les deux tiers des dîmes appartiennent au chanoine de Notre-Dame, habitué dans la collégiale de Mortain ; l'autre tiers au curé. Il y a cependant un petit trait de novalle qui est possédé par le théologal de cette cathédrale.

La paroisse de Saint-Pierre est partagée de celle de Notre-Dame par les ruisseaux de Roulon et du Gage. Elle est divisée en 2 parties. Les plus proches villages

sont éloignés de plus d'un quart de lieue. Les plus éloignés environ trois quarts de lieue. Une de ces parties s'étend au Nord du côté de Saint-Quentin-des-Chardonnettes, ses villages sont : Martigny, Le Gage, La Provostière, Le Rocher, La Huberdière, Le Bouillon, Vautiger, La Houlette, La Vallée-aux-Boisles ; les fermes séparées sont : La Bichetière, Mont-Bahier, Les Genestés, Le Pavillon, La Butte et Beau-Soleil.

L'autre partie s'étend du côté des paroisses de Saint-Cornier, de Landisac et de Fresnes, et le ruisseau de Roulon qui, de ce côté, la sépare de Notre-Dame-de-Tinchebray, fait tourner 3 moulins à papier et un moulin foulon. Ses villages sont : Planche-Couderette, La Honguerie, Le Désert, les Archeries, La Fucherie, Les Mazières, Les Hardouinnières, La Guitorière, Le Pont-de-Fer, le petit Pont-de-Fer, la fieffe du Crêste, Les Carreaux. Les petites terres détachées sont : L'Epinette, Cherbion, La Coudrette, La Vallée, La Bénardière, Le Gros-Four, Blanche-Lande, Le Gassel, Tourtouret-Baudouin, La Manselière, les Communes, La Gauberdière. Le tout compose environ 125 feux.

Il y a dans le territoire de Notre-Dame une chapelle de la Madeleine où l'on dit la messe 3 fois l'an. Elle est présentée avec la cure et conférée de même.

Il y a pareillement dans le territoire de Saint-Pierre, à la ferme des Genestés, une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne, laquelle est située sur une pièce de terre appelée le Clos-Christine, et distante environ d'une demi-lieue de l'église paroissiale. Elle fut fondée en 1661, avec le consentement du curé de Saint-Pierre, du mois de mars, et des vicaires-généraux, le siège vacant, du 21 avril, par Nicolas Guillouet, curé de Fresné-le-Viel, lequel la dota de 200 livres à prendre

sur un fond affecté à cela, tant pour l'entretien du chapelain que de la chapelle, par contrat passé à Tinchebray le dernier mars 1661 (1). Mgr de Nesmond étant venu prendre possession de son évêché, approuva et ratifia cette fondation le 12 décembre 1662, et le 18 juin 1663. Le fondateur, par sa requête présentée aux vicaires généraux, demande que la messe soit célébrée dans cette chapelle les dimanches et fêtes, les lundis et samedis de chaque semaine, que le chapelain fera le catéchisme les dimanches et fêtes, qu'il sera présenté par lui, et après son décès par Jean Guillouet, avocat à Tinchebray, sieur des Genestés, ou ses héritiers, le côté paternel préféré au maternel, et qu'en cas qu'il y eut eu de sa famille qui voulussent se faire promouvoir aux ordres, il sera préféré pour cette chapelle (2).

Guillaume Le Mauvais, tenant hôtellerie proche la ville de Tinchebray, sur le grand chemin de Bretagne à Caen, Rouen et Paris, et sa maison étant éloignée d'un quart de lieue de l'église paroissiale, présenta sa requête aux vicaires généraux, le 16 juin 1653, pour fonder une chapelle en faveur de ses hôtes (3) ; messire de La Bardoüille, vicaire général, le siège vacant, lui permit de bâtir proche sa maison cette chapelle où les prêtres qui passeraient par là, pussent célébrer la sainte messe. Elle fut fondée sous l'invocation de Saint-Etienne et de Saint-Guillaume, et dotée de 20 livres de rente, avec droit de présentation en faveur du fondateur, et après lui, ses représentants. Il obtint l'érection et la confirmation de cette chapelle de Mgr Servien, évêque de Bayeux, le 3 août 1655.

(1) Registres de l'évêché, p. 9, 10 et 11.
(2) Mêmes registres.
(3) Registre de l'évêché, p. 4.

Guillaume Guerlant, comte de Mortain, et conséquemment châtelain de Tinchebray, fut dépouillé de ses biens et banni de Normandie, en 1049, par le duc Guillaume, pour avoir tenu des discours contraires au repos de l'Etat. Ce prince investit du comté de Mortain, Robert, fils de l'écuyer Herluin, son beau-père (1).

Guillaume, comte de Mortain et de Cornouaille, était fils de Robert. Il demanda à Henry, roi d'Angleterre, le comté de Kent que Odon, évêque de Bayeux, avait eu, et jura même de ne rendre aucun service à S. M., qu'elle ne le lui eut abandonné auparavant. Le Roi, piqué de ce discours, confisqua toutes ses terres, et le bannit à perpétuité. Cela arriva en 1104. Le comte de Mortain repasse en Normandie, jette les feux de sa colère sur Richard, comte de Cestre, qui était alors à la cour d'Angleterre, surprend quelqu'unes de ses forteresses, les brûle et les rase. Il attira à lui Robert de Bellesme, son oncle, et l'un et l'autre ravagèrent tellement les terres des sujets du Roi, que les pauvres villageois furent contraints de se retirer en France (2).

Le roi Henry passe en Normandie avec ses grandes forces, il assiège le château de Tinchebray, mais pour ne pas perdre du temps devant cette place qu'on ne pouvait enlever qu'avec de grandes difficultés, il dresse un fort vis-à-vis, et y laissa en garnison Thomas de Saint-Jean avec de la cavalerie et des piétons. Guillaume de Mortain, seigneur de Tinchebray, suivi de la fleur de ses amis et soldats, donna du secours aux assiégés, tant en hommes qu'en vivres, et non content de cela, coupa les grains d'alentour qui n'étaient pas encore mûrs, et les porta

(1) *Hist. de Normandie*, de du Moustier, p. 146 et suiv.
(2) *Hist. de Normandie*, de du Moustier, p. 287-288.

dans le château pour nourrir les chevaux. Saint-Jean et ses Anglais virent ces actions et n'eurent jamais le courage de s'opposer à ses desseins. Le Roi, grandement irrité de cela, revient avec ses troupes et enceint le château de toutes parts.

Cependant le comte de Mortain, pour faire lever le siège de Tinchebray, implore le secours du duc Robert, de Robert de Bellesme, de Robert d'Estouteville, de Guillaume de Ferrières et de tous leurs sujets. Leurs troupes assemblées, le Duc mande à son frère qu'il lève le siège ou qu'il se prépare au combat. Henry refuse le premier et accepte le second. Ils en viennent aux mains en bataille rangée. Les troupes de Robert furent battues ; il fut pris par Baldric, aumônier et chapelain de S. M., le comte de Mortain, par les Bretons qui le vendirent au Roi, avec Robert d'Estouteville et Guillaume de Ferrières. Le duc Robert et le comte de Mortain furent emprisonnés à Kardif, au pays de Galles. Cette bataille se donna le 27 de septembre 1106. Par cette défaite, le roi Henry réunit toute la Normandie sous son pouvoir, et le comté de Mortain avec Tinchebray à la couronne ducale.

La *Chronique de Normandie* rapporte l'affaire différemment. Elle marque que Henry, roi d'Angleterre, et Robert, duc de Normandie, son frère, se promirent réciproquement de se trouver à jour limité à Tinchebray, avec chacun 100 hommes d'armes, que le duc Robert parut assisté des comtes d'Aumale, du Perche, de Mortain et d'Harcourt ; et que le roi Henry, dérogeant à sa parole, y vint avec 3 à 4,000 hommes d'armes divisés en 3 bandes, en sorte que, au lieu d'une entrevue, il se livra une bataille où furent défaits et faits prisonniers, le duc Robert et plusieurs grands seigneurs de Normandie.

Les religieux de l'abbaye de Lonlay, fondée en 1026, profitèrent du séjour que le roi Henry fit au château de Tinchebray après cette bataille, pour obtenir de lui une chartre confirmative des biens aumônés de cette maison (1).

Le château de Tinchebray était situé proche la ville de ce nom; on en voit encore les ruines. Il a soutenu plusieurs sièges. Robert, comte de Glocestre, le prit par capitulation en 1139. Il a été ruiné depuis (2).

Yvrande (Notre-Dame d'). Bailliage de Tinchebray, élection de Mortain, 132 feux, 550 habitants.

Cette paroisse, située à l'extrémité du diocèse de Bayeux, est séparée de la paroisse de Ger, au diocèse d'Avranches, par la petite rivière de Grenne ou d'Egrenne.

C'était d'abord une communauté de 6 chanoines réguliers de la Congrégation de Sainte-Geneviève, fondée par Henry II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui mourut le 6 juillet 1190. Il la donna au prieuré du Plessis (3). ***Henricus nobis ecclesiam de Yvrandia, cum omnibus libertatibus, et possessionibus ejus necnon centum libras, per singulos annos, multaque alia bona largitus est.*** Ces religieux, n'ayant point de fonds suffisants pour subsister, furent obligés de se retirer. Après leur retraite, cette place fut occupée longtemps comme bénéfice simple par un prieur; ensuite, il se fit beaucoup de défrichements dans la forêt de Lande-Pourrie, dans laquelle était enclavée cette communauté. Ces défrichements procurèrent des habitants dans le voisinage de cette église, qui fut érigée en paroisse.

(1) *Neust. Pia*, p. 427.
(2) Manusc. Eusebii, p. 197.
(3) *Neustria Pia*, p. 742.

La petite église d'Yvrande est située sur une hauteur de dessus laquelle on découvre au Midi huit ou neuf lieues de terrain. Elle est à une lieue de Tinchebray, 3 lieues de Mortain, 3 lieues de Domfront, et 4 lieues de Vire. Elle a été, dit-on, très célèbre jadis par les pélerinages et les fréquents miracles qui s'y opéraient par l'intercession de la Sainte-Vierge, sous l'invocation de laquelle elle est dédiée; mais les différentes révolutions que ce lieu a essuyé, l'ont mis dans l'oubli. Il ne tiendrait pas à M. le prieur actuel d'Yvrande, M. Turpin, de rétablir son nom. La cure est en règle, et à la nomination des religieux du Plessis-Grimoult. Les dîmes des défrichements appartiennent aux chanoines de la collégiale de Mortain, parce qu'elles faisaient partie du bénéfice du théologal de cette collégiale à laquelle elles furent réunies vers 1750. Le prieur-curé ne possède qu'une petite portion du fond de l'ancienne communauté, parce que la plus grande partie a été aliénée, tant par les religieux que par ses prédécesseurs. Il a encore la dîme de 3 petits villages, qui, selon la tradition, se séparèrent de la paroisse de Notre-Dame-de-Tinchebray, dans un temps de peste, pour avoir été abandonnés de leur curé.

La paroisse d'Yvrande contient dans son territoire 14 petits villages : le village aux Guittons, Huche-Pie, le village aux Lièvres, Les Trois-Cheminées, La Dépoiserie, La Bazinnerie, Le Bourg-Jouvin, La-Butte-aux-Peignerres, La Foûtelaye, La Bouverie, La Bégarrie, La Vallée, Brèche-d'Os et La Petite-Vente; 3 hameaux nommés La Butte-Louvel, La Joubinnerie et La Vente-Niobé; 15 petites fermes détachées : la cour et ferme du sieur prieur-curé, Plaine-Chauline, la fieffe aux Guélodés, La Bouguenollerie, Le Vallet, Les Hautes-Sources, Les Aunais, Les Noés, la fieffe à La Rivière, La Noé-Roger,

Clairette-Fontaine, Pierre-Blanche, le champ du Perray, La Vente-des-Buttes et Pilchannevaye.

Il n'y a point d'autres bois que la forêt de Lande-Pourrie, qui est entrecoupée par les susdits villages. Cette forêt, ainsi que Yvrande et toutes les paroisses voisines, sont des apanages de Mgr le duc d'Orléans, à cause de son comté de Mortain, Les habitants sont presque tous cloutiers. Le terrain est fort maigre; il ne produit que des vignons et de la bruyère, et à force de travail un peu de seigle et de sarrasin dont on fait sa nourriture dans le pays, avec aussi les morêts qui viennent dans la susdite forêt. Les malheureux habitants, desséchés par le feu et par la misère, feraient quasi croire que c'est particulièrement contr'eux que Dieu a prononcé cette sentence : *In sudore vultus tui vesceris pane.*

DOYENNÉ D'EVRÉCY

Amayé-sur-Orne (Notre-Dame d'). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 100 feux, 400 habitants, notariat de Clinchamps.

Il y en a qui écrivent : *Mayé*, conformément à ce que l'on trouve dans le vieux pouillé de l'évêché; *Ecclesia de Maeyo super Oulnam;* mais les plus anciens titres et les autres actes de cette paroisse portent constamment *Amayé*. Elle est dite : *sur-Orne* parce qu'elle est située sur cette rivière, et pour être distinguée d'une autre paroisse de même nom qui est du doyenné de Villers.

Cette paroisse est à l'extrémité du doyenné d'Evrécy, à 2 lieues et demie de Caen et à une lieue du bourg d'Evrécy. Elle a 3 gros hameaux : le haut d'Amayé ou tout

simplement Amayé, Le Pont-du-Coudray et le hameau de La Coquerie.

L'église paroissiale est dans le hameau d'Amayé. On y garde comme fête patronale l'Assomption de la Sainte-Vierge. Il y a deux grands reliquaires qui, selon les inscriptions, contiennent les reliques des saints Faustin, Placide, Liberat et Victorin. Elles furent obtenues de Rome le 10 avril 1675, et autorisées par Mgr de Nesmond le 11 décembre 1684, comme le porte le procès-verbal qui en fut dressé. Proche l'église est un terrain d'environ cent perches de grandeur, entouré de fossés larges et profonds, au milieu duquel on voit quantité de décombres enfouis dans terre. Ce sont, dit-on, les débris de l'ancien château des seigneurs. Ce lieu s'appelle encore : Le Châtelier.

Le hameau appelé Le Pont-du-Coudray porte ce nom à cause de sa situation sur l'Orne, et qu'il y avait un pont dont on voit les vestiges au milieu de l'eau. Immédiatement au-dessous, il y a un bac qui appartient au seigneur d'Amayé. C'est un passage considérable qui porte le nom du hameau. Il est d'autant plus fréquenté que depuis le bac de Fontenay jusqu'à Harcourt, les voitures n'ont point d'autre passage par où elles puissent aller librement. Les marchands de volailles et de bétail qui vont de Villers, Caumont, Torigny, Saint-Lô, à Paris, passent le plus ordinairement par là. On peut remarquer que c'est sur toute la rivière l'endroit le plus propre pour y construire un pont, attendu qu'on pourrait se servir des fondements de l'ancien qui sont encore parfaitement bons. Il y a environ cent et quelques années, à ce qu'on dit, que messire de Rotot, seigneur d'Amayé, fut sur le point de le faire reconstruire à ses frais, et que l'alleu en fut même arrêté pour environ 1,500 francs.

Le hameau de La Coquerie est situé sur la petite rivière

de Guigne qui partage la paroisse d'Amayé de celles de Vieux, Feuguerolles et Bully. Le lieu désigné dans la carte du diocèse sous le nom de Brieux, en deça du hameau de La Coquerie, est une grosse ferme sise proche la rivière d'Orne.

Le seigneur d'Amayé présente à la cure, et le chanoine d'Amayé fondé en l'église de Bayeux, qui tire son nom de cette paroisse, donne la collation au présenté. Ce chanoine a les deux tiers de la grosse dîme; le surplus est pour le curé. Le chanoine de Sainte-Honorine a 12 boisseaux de froment et 12 d'orge, à prendre sur la dîme que perçoit le chanoine d'Amayé.

La seigneurie d'Amayé titrée de châtellenie et de *honneur d'Amayé*, prétend avoir droit de haute-justice, et même d'officialité, dont il ne paraît pas qu'elle ait fait usage. Il y a cependant beaucoup de titres qui le justifient, qui sont ès mains du seigneur. On dit que ce n'est que par une concession des anciens seigneurs, ou par leur négligence à maintenir les droits de leur haute-justice, et à la pourvoir d'officiers, que la paroisse d'Amayé s'est trouvée ressortissante de la viconté d'Evrécy avant sa réunion au bailliage de Caen.

On lit dans l'aveu que Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, rendit au Roi le 4 avril 1453 du temporel de son évêché, que messire Jehan de Tollevast, chevalier, ou ses ayant-cause, tenaient alors noblement par foy et hommage de la baronnie de Douvres, le fief, terre et seigneurie de Gouvix par quatre fiefs de chevalier, dont le chef est assis à « Mayé-sur-Orne, que anciennement l'on souloit appeler l'honneur d'Amayé. » De ce fief sont tenus :

Le fief de Froville assis au dit Amayé et à Maizet, appartenant à Jean Le Herichie, écuyer, et un quart et demi-fief, avec un huitième de fief qui furent à Jean de

Combray, et maintenant au dit Le Herichie, assis à Amayé et à Sainte-Honorine-du-Fay. *Item* Gabriel Bonixan, au lieu de Richard Bonixan, en tient un quart de fief au dit lieu d'Amayé. *Item* le Roi notre Sire en tient en sa main, au lieu de messire Robert de Robarton, chevalier, un huitième de fief au dit lieu de Mayé. *Item* Pierre Patry et sa femme, au lieu de feu Jamet de Verdun, en tiennent deux franches vavassories assises au dit lieu de Mayé, l'une qui fut à Guillaume de Cornières, et l'autre appelée de Guemrechie, Guillaume de Anferneur et Jean Le Herichie, au lieu de Fustrevast, en tiennent un fief à Sainte-Honorine-du-Fay; *item* messire Raoul Ruault, au lieu de messire Michel de Mondreville, en tiennent une franche vavassorie au dit Mayé.

Messire le chevalier de Bezons, capitaine de dragons, est seigneur d'Amayé, du chef de M^me^ la marquise de Bezons, sa nièce, fille de messire François Besnard de Maisons, à qui cette terre appartenait.

C'est la patrie de Gilles Le Hays, qui, après avoir professé la rhétorique dans les collèges du Plessis, du cardinal Le Moine et de Beauvais, devint curé de Gentilly, au diocèse de Paris, où il mourut le 9 d'août 1679. M. Huet a fait son éloge, et remarque qu'il avait un grand talent pour la poésie latine (1).

Avenay (Notre-Dame d'). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 70 feux, 300 communiants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse, sur la petite rivière de Guigne, est à demi-lieue du bourg d'Evrécy, 2 lieues de Caen et 6 lieues de Bayeux, sur la grande route de Caen en Bre-

(1) *Origines de Caen*, p. 397.

tagne. Le seigneur d'Avenay est seul seigneur de cette paroisse et présente à la cure. Toutes les dîmes appartiennent aux chanoines de Croissanville; le curé est à pension congruë.

La seigneurie d'Avenay relève de Mgr l'Évêque de Bayeux par foi et hommage, à cause de la baronnie de Douvres, par un demi-fief de chevalier, et s'étend à Crasmesnil. Jean Le Rubesteng, écuyer, la tenait en 1453 de la succession de ses prédécesseurs à lui venue naguère, et doit un gant audit évêque (1).

La seigneurie d'Avenay passa depuis à messire Regnaud. Alain Chartier dit que Guillaume Regnaud, du pays d'Auvergne, fut fait chevalier l'an 1429, par le comte de Richemont, connétable, ayant pris prisonnier le comte de Suffolk au siège de Jargeau (2). Pierre Regnaud, selon Monstrelet, fut un des seigneurs qui se trouvèrent au siége de Pontoise en 1449, assiégé par le Roi en personne. De lui descendait Denis Regnaud, seigneur d'Avenay, avocat du Roi à Caen, qui fut tué malheureusement par Jean de Fontenay, seigneur de Bretteville, le 4 juillet 1545 (3). Cet avocat était homme de grand et subtil esprit, bien éloquent et de bonne grâce; mais, parce qu'il était de trop haute entreprise pour sa qualité, il avait des ennemis.

De la même famille était sorti Jean Regnaud, seigneur de Segrais, célèbre poète français, dont on trouve l'éloge dans les *Origines de Caen*, page 408 et suivantes. Ce seigneur de Segrais, de la paroisse et sergenterie d'Evrécy, fut déclaré noble par les quatre degrés, dit M. de Cha-

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux du 4 avril 1453.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p 756 à la marge.
(3) *Antiquités de Caen*, par De Bras, p. 138.

millard, en 1666. Il eut pour père François Regnaud, écuyer, sieur de Segrais, marié en 1623 à demoiselle Colombe Ménard de La Ménardière, fille de Louis, seigneur de Cuverville, et de Françoise de La Fresnaye. Guillaume Regnaud, son aïeul, fils de Jean Regnaud, écuyer, demeurant à Evrécy, obtint comme personne noble un arrêt des juges députés pour juger des appellations des francs-fiefs le 13 juin 1567, et sur ses titres fut confirmé dans sa noblesse par M. de Roissy en 1599.

La seigneurie d'Avenay était possédée en 1600 par Michel Répichon, conseiller du roi, président et trésorier-général de France à Caen. Elle passa depuis à messires de Sainte-Marie de Quilly, qui en sont seigneurs aujourd'hui.

Aunay (Saint-Samson d'). Bourg, baronnie, sergenterie de Saint-Sever, élection de Vire, 340 feux, 1,500 habitants, lieu de notariat.

Ce bourg, situé près de la rivière de Douvet, qui prend sa source dans le voisinage, est à cinq quarts de lieue de celui de Villers-Bocage, 5 lieues de Vire, 6 lieues de Caen et 6 lieues et demie de Bayeux. La dénomination de ce lieu vient de ce qu'autrefois il était planté de bois d'aunes, et son nom latin *Alnetum* s'est formé d'*Alnus*. Masseville marque qu'il y a 6 paroisses en Normandie qui portent le nom d'Aunay (1).

L'église est sous l'invocation de saint Samson, évêque du Mans (2); la cure à la pleine collation de l'abbé de Caen. Cet abbé a les deux tiers de la grosse dîme; le curé a l'autre tiers. Henri II, roi d'Angleterre, fait mention de

(1) *Etat géographique de Normandie*, p. 408.

(2) Saint Samson, évêque de Dol, n'a jamais été évêque du Mans.

la paroisse d'Aunay dans sa chartre de confirmation pour l'abbaye de Saint-Étienne de Caen : *Confirmo etiam*, dit-il, *donationem quam fecit Ingerannus cum Agnete uxore, sua, de ecclesia cum tota decima de villa quam vocant Alnetum ab omni episcopali consuetudine quietam et liberam ; et una acra terræ ubi possit grangia fieri : dabit autem chrisma ecclesia Alneti ecclesiæ de Bauchæ* (1). Henri II, évêque de Bayeux, dans la charte qu'il accorda à la même abbaye en 1172, déclare que l'église d'Aunay avec toute la dîme de cette paroisse et ses appartenances est exempte du synode, du droit de visite, de *circata*, et des autres devoirs épiscopaux.

Il y a proche le bourg d'Aunay un château pour le seigneur qui était fortifié. Il fut assiégé et pris en 1139 par le comte de Glocestre (2). *Robertus comes Glocestriæ in æstate transfretravit Normanniam... obsedit castellum Alneti et cepit.* Ce château a bien changé de face depuis ce temps-là, par les divers événements qui y sont arrivés. Il y a une chapelle titulaire sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut bénie, à la prière de M^me^ la comtesse de Tessé, le 19 juin 1686, par Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, qui y dit la messe le même jour (3), et depuis, par décret du 29 décembre 1714, le même prélat y réunit le revenu de la chapelle de Saint-Michel de La Suhardière, située dans la paroisse de Bonnemaison, après en avoir éteint et supprimé le titre à perpétuité.

A quelque distance du bourg, sur la rivière d'Odon, est une célèbre abbaye de la filiation de Savigny, ordre de Savigny. Ses religieux sont réformés, et la réforme y

(1) *Neust. Pia*, p. 633.
(2) Manuscrit Eusebii, p. 197.
(3) Reg. du secrét. de l'évêché.

est en bon état. Elle fut fondée en 1131 par Jourdain, baron de Say et d'Aunay, Il la fit bâtir dans un lieu qui est comme on descend de la terre du Mont-sur-Odon; mais Richard du Hommet, son beau-fils, ne la trouvant pas bien placée, la fit réédifier tout en neuf auprès de cette rivière, sur un terrain qu'il lui avait aumôné. L'église, sous l'invocation de la Sainte Vierge, est très bien bâtie. Elle fut dédiée solennellement le 28 d'avril 1190, comme le marque cette inscription qu'on y voit :

Anno ab Incarnatione Domini M. C. XC. dedicata est ecclesia in honore sanctæ Trinitatis, et beatissimæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ, atque omnium Sanctorum. 3. calendas maii à Domino Bajocensi, et domino Guillelmo Constantiensi episcopis, Johanne abbate tertio, Deo auctore, præsentem ecclesiam regente. Amen.

Richard du Hommet étant veuf, s'y fit moine quoique fort âgé, et y mourut en 1181, après un an et demi de profession. Elle devint fort peuplée par la suite, et on remarque que sous l'abbé Thomas du Manoir, mort en 1361, il y avait 40 religieux qui vivaient dans cette communauté, et dont les noms sont encore écrits dans la chapelle de la Sainte-Vierge où il fut inhumé. Cet abbé y avait fondé 5 chapelles en 1349, sous les titres de la Sainte Vierge, de saint Thomas de Cantorbéry, de sainte Madeleine, de saint Jean-Baptiste et de saint Martin.

Cette abbaye souffrit beaucoup en 1462 de la part des Calvinistes qui la pillèrent, et mirent les religieux en fuite. Le Père Tassin (1), vieillard de 70 ans, détenu au lit à cause de ses infirmités, n'ayant pu fournir à ces barbares 10 écus qu'ils lui demandaient pour sauver sa vie, ils l'attachèrent à un arbre où ils le firent périr à coups d'arquebuses. Le pieux M. Le Camus, évêque du Bellay, et

(1) D. Tassin de Montfiquet.

l'illustre M. Huet, évêque d'Avranches, ont été abbés d'Aunay. Ce dernier l'a rendue célèbre par les ouvrages qu'il y composa dans les longs séjours qu'il y fit quelques années de suite dans la belle saison.

Du bourg d'Aunay et peut-être de cette abbaye, est sorti Roger Bissonet qui, de prieur de Savigny en devint abbé en 1220, et y mourut 5 ans après (1).

La terre d'Aunay est qualifiée d'ancienne baronnie. C'est une terre considérable qui vaut 30,000 livres de rente, suivant le *Dictionnaire universel de la France*. Elle appartenait originairement aux barons de Say, qui tenaient un grand rang en Normandie et en Angleterre. Leurs armes sont : de gueules à 2 fasces de vair. Geoffroy de Say signa des premiers aux lettres de Richard Cœur-de-Lion, expédiées le 5 janvier 1194 à Spire, par lesquelles ce prince confirme au grand maître et aux frères hospitaliers de Jérusalem, toutes les aumônes, immunités et franches coutumes qui leur avaient été octroyées en ses états et seigneuries (2). Il se croisa avec le roi Richard pour la Terre-Sainte. Il souscrivit encore aux lettres du même prince données à Rouen le 16 octobre 1197, concernant l'échange fait entre lui et Gauthier, archevêque de Rouen pour les places d'Andely, Louviers, etc. Parmi les autres témoins, on trouve Guillaume du Hommet, Robert de Tournebu, le sénéchal d'Anjou et Raoul Tesson.

Guillaume, baron de Say et d'Aunay, épousa Agnès, fille du comte de Beaumont ; ce Beaumont est celui qui fut depuis surnommé Le Richard, proche Isigny. Jourdain de Say, baron d'Aunay, seigneur de Beaumont et de Bal-

(1) *Gallia Christ.*, t. XI, col. 547.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 311 et 312.

leroy : *vir inclytus ac strenuus* fonda l'abbaye d'Aunay en 1131. Il souscrivit à une chartre donnée le 5 des nones de mars 1113 par Henri Ier, roi d'Angleterre, pour confirmation de l'abbaye de Savigny (1) et à une autre chartre du même prince pour confirmer une fondation faite en faveur des chanoines réguliers de Saint-Lô. Il eut pour femme Luce, dont le surnom est ignoré, et laissa 3 enfants: 1° Enguerrand de Say, mort jeune; 2° Gilbert de Say, qui ne prit point d'alliance. Il donna à l'abbaye d'Aunay, en 1152, sa terre et son fief de Vendes, par chartre expédiée en son château de Marigny, et décéda peu de temps après; 3° et Agnès de Say, unique héritière de sa maison.

Richard du Hommet, connétable de Normandie, épousa, vers 1155, Agnès de Say, dame d'Aunay, de Beaumont, Balleroy, etc. Il fit bâtir l'abbaye d'Aunay et y mourut religieux en 1181, laissant de son mariage : Guillaume, Eméran ou plutôt Enguerrand et Jourdain.

Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, obtint de Henry II et Richard Ier, rois d'Angleterre, la confirmation de tous les biens qu'il avait reçus d'eux, et notamment la dignité de connétable. Il fit dédier l'église abbatiale d'Aunay en 1190. De Luce, sa femme, il eut pour fils : Richard, Guillaume, Henry, Jourdain, Thomas et Enguerrand.

Richard du Hommet, connétable de Normandie, épousa Gillette, dame de Varreville, et obtint de Richard, roi d'Angleterre, la confirmation de tous les biens qui lui étaient échus par la mort de son père, et du chef de sa femme ; la chartre sans date, fut expédiée à Chinon. Son fils fut le suivant :

Guillaume du Hommet, connétable de Normandie,

(1) *Neust. Pia*, p. 760.

confirma, en 1213 tous les biens aumônés par ses ancêtres à l'abbaye d'Aunay. Son épouse, dont le nom est ignoré, fut enterrée dans l'église de cette abbaye avec cette épitaphe :

Hic jacet D. Laurentia uxor Willelmi de Humeto quæ obiit anno Domini 1240. Requiescat in pace.

Son fils fut le suivant :

Jourdain du Hommet, connétable de Normandie. Il confirma en 1258, à l'exemple de son père, tous les biens qui avaient été aumônés à l'abbaye d'Aunay.

Cette illustre maison fut divisée en plusieurs branches qui se sont éteintes comme l'aînée. Enguerrand et non Emeran, second fils de Richard du Hommet, fit de grands biens à l'abbaye d'Aunay, et mourut après son père et la même année, en 1181 (1). *Obiit Ingerannus de Humeto filius Richardi de Humeto : cui successit filius ejus, Richardus natus de filia Guillelmi de Semilleïo.* Un autre Enguerrand du Hommet, chevalier, confirma les biens aumônés à l'abbaye de Mondaye par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, son frère. L'acte de confirmation est de l'année 1220 (2).

Le P. du Moustier dit que Jeanne du Hommet, héritière de toute cette illustre famille, épousa Jean de Melun, comte de Tancarville, que Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, leur confirma leurs biens et dignités par chartre de 1347, et qu'il confirma en même temps les biens aumônés à l'abbaye d'Aunay. Cet auteur s'est trompé sur l'article de cette héritière, femme du comte de Tancarville; elle ne portait pas le surnom de du Hommet.

La baronnie d'Aunay passa par alliance dans les mai-

(1) *Contin. Sigeberti.*
(2) *Neust. Pia*, p. 906.

sons de Mortemer et du Bec-Crespin (1), d'où elle ressortit par le mariage de Jeanne Crespin, dame de Varenguebec et d'Aunay, petite fille de Guillaume Crespin, maréchal de France, contracté en 1337 avec Jean de Melun, comte de Tancarville (2).

Jacques d'Harcourt, comte de Montgommery, en épousant en 1417, Marguerite de Melun, petite-fille du précédent, devint chambellan de Normandie, comte de Tancarville et baron d'Aunay. Marie d'Harcourt, sa fille unique, fut mariée en 1439 au fameux Jean d'Orléans, comte de Dunois, tige des ducs de Longueville (3).

Louis des Essarts prend la qualité de seigneur d'Aunay, dans un titre de 1490 (4). Il s'allia d'Isabelle du Bosc, fille de Robin, seigneur d'Esmandreville et de Jeanne de Cormeilles. Son fils, Antoine des Essarts, seigneur et baron d'Aunay, assista en 1546 à la révision et approbation de la chartre de fondation de l'abbaye d'Aunay, par le notaire du bourg d'Evrécy (5).

Marie-Françoise Auber, baronne d'Aunay, porta par mariage en 1677, cette terre à messire René de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France. Elle mourut en son château d'Aunay en 1709 et fut enterrée dans l'église de l'abbaye. Leur fils, le comte de Tessé, la vendit depuis avec tous ses droits à son frère puîné, messire René-Louis de Froulay, marquis de Tessé, qui la possède aujourd'hui.

L'abbaye d'Aunay présente à 18 cures : Marigny, Notre-Dame-de-Cenilly, Saint-Martin-de-Cenilly, Saint-

(1) *Dictionn. de Moreri.* (C'est une erreur.)
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 348 et 349.
(3) Tout cela est fort inexact. G. L. H.
(4) *Hist. des grands Officiers*, t. VI, p. 355.
(5) *Neust. Pia*, p. 758 et 759.

Sauveur-de-Bonfossé, Remilly, Saint-Ebremond-de-La-Barre-de-Semilly, les deux portions de Saint-Sulpice-de-La-Vacquerie, Balleroy (le seigneur en a fait retrait), Saint-Martin-de-Villers, Chevry, Maisoncelles-Pellevé, Bauqué, Benneville, Cambes, Anfréville, Hérouvillette, Grainville. Elle présente encore à la chapelle de Saint-Léger et à la chapelle de Saint-Benoît de.....

Baron-Tourmeauville (Notre-Dame-de-l'Assomption). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 220 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse est sur la rive droite de l'Odon, à trois quarts de lieue du bourg d'Evrecy, 2 lieues et demie de Caen et à 5 lieues et demie de Bayeux. On y voit les vestiges d'une grande route faite par les Romains. On l'appelle le Chemin-Haussé. C'est une erreur de croire qu'elle avait été faite par le duc Guillaume-le-Conquérant. Elle vient de Falaise et va vers Bayeux. Elle sépare cette paroisse avec celle de Fontaine-Etoupefour.

Le bénéfice a deux portions de cure, dont les paroissiens sont séparés, et toutes les dîmes sont partagées entre les deux curés et le trésor. La première portion, connue sous le nom de fief de Tourmeauville, était à la nomination des Jésuites de Caen, à cause de leur prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge; la seconde, sous le fief de Baron, est à celle du seigneur.

Jean de Villiers, baron de Coulonces en 1356, était seigneur patron de la deuxième portion de Baron, et de la chapelle Sainte-Catherine (1).

Noble messire Olivier de Vassy, chevalier, tenait en 1453 de l'évêque de Bayeux, à cause de la baronnie de

(1) *Ex lib. Pelut.*

Douvres, noblement, par foi et hommage, un quart de fief qui fut à Jean de Villiers, baron de Coulonces, dont le chef est assis à Baron (1).

Gaspard Bateste, seigneur de Baron, fils de Jacques Bateste, demeurant en la sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, fit preuve d'ancienne noblesse en 1598 devant M. de Roissy.

Nicolas de Malfilâtre, baron de Curcy, seigneur de Martinbosq et de Baron, nomma à la seconde portion de Baron, Jean Ribet, prêtre, aumônier de Mme la comtesse de Soissons, le 18 mai 1613 (2).

Haut et puissant seigneur Antoine de Moüy, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes, gouverneur des ville et château de Honfleur, marquis de Moüy, y nomma aussi le 13 août de la même année, à cause du fief de Tourmeauville. Il tenait ce fief du chef de Marie-Madeleine de Moges sa femme (3). Cette dame étant veuve, comme propriétaire du fief et seigneurie de Tourmeauville, nomma à la chapelle dudit lieu en 1645 (4).

Nicolas Le Cordier de Bigars, marquis de La Londe, seigneur du Tronq, baron de Normanville, président en la Chambre des Comptes, laissa de Marie Bontemps sa femme, François Le Cordier, marquis de La Londe, conseiller du Roi en tous ses conseils, et aussi président à la Chambre des Comptes du Roi, lequel nomma à la cure de Baron en 1685.

Aujourd'hui, c'est messire de Mondrainville qui est seigneur de Baron-Tourmeauville.

(1) Aveu de l'évêque de Bayeux du 4 avril 1453.
(2) Registre de l'évêché.
(3) Registre de l'évêché.
(4) Registre de l'évêché.

Le hameau de Tourmeauville, décoré d'un fief noble, fait partie de la paroisse de Baron. Il y avait une chapelle de Sainte-Catherine, d'ancienne fondation, à charge de 2 messes par an. Sur la requête du seigneur de Baron-Tourmeauville, Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, en transféra le titre et office, par décret du 24 décembre 1751, dans la chapelle du château de Gavrus, paroisse limitrophe.

Beauqué (Notre-Dame et Saint-Mathieu de). Sergenterie de Saint-Sever, élection de Vire, 200 habitants, notariat d'Aunay.

Cette paroisse est sur la grande route de Caen à Vire, entre la rivière d'Odon et celle de Douvet qui prend sa source à Aunay. Il y a une chapelle de Saint-Marc sur le bord du grand chemin. L'abbé d'Aunay présente à la cure; le curé perçoit les dîmes, sur quoi il fait 50 écus de rente à ladite abbaye. Cette paroisse est membre de la baronnie d'Aunay. Le baron d'Aunay en est seigneur. La taille se perçoit conjointement avec celle d'Aunay. La chartre de fondation de l'abbaye d'Aunay appelle cette paroisse *Bocquerium*. Elle est à demi-lieue du bourg de ce nom, 5 lieues et demie de Caen et 6 lieues de Bayeux.

Banneville-sur-Ajon (Saint-Mélaine-de). Sergenterie d'Evrecy, élection de Caen, 320 habitants, notariat de Saint-Georges.

Cette paroisse est située sur la petite rivière d'Ajon, et on lui en donne le surnom pour la distinguer de Banneville-la-Campagne qui est du doyenné de Troarn. Elle est éloignée d'une lieue et demie du bourg d'Evrécy, de 4 lieues de Caen et de 6 lieues de Bayeux.

L'abbé d'Aunay présente à la cure. Il y a une chapelle

titulaire de Saint-Clair et de Saint-Jacques à la présentation du seigneur. Selon l'aveu de messire Richard de Tournebu, chevalier, baron de La Motte, rendu en 1414, les hoirs de messire Huë de Vierville, seigneur de Banneville, relevaient de la baronnie de La Motte-Cesny (1). Dame Élisabeth de Maupeou, veuve de Pierre-Joseph de Montmorency, comte de Laval, tué le 26 juillet 1757 à la bataille d'Hastenbeck, est dame honoraire de Banneville-sur-Ajon.

Bonnemaison (Saint-Martin-de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 80 feux, 350 habitants, notariat de Hamars.

Cette paroisse, bordée au Midi par les bois d'Aunay, est à demi-lieue du bourg de ce nom, 6 lieues de Caen et 7 lieues de Bayeux. La cure est à la nomination du prieur du Plessis. Il y avait une chapelle titulaire de saint Michel dans le village de La Suhardière, mais son titre fut transféré en 1714 à la chapelle du château d'Aunay, à la requête du maréchal de Tessé, baron d'Aunay. Messire de Sebville, seigneur.

Bougy (Saint-Pierre-de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 30 feux, 116 habitants, notariat de Noyers.

Cette paroisse, située sur la rive droite de l'Odon, est à demi-lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues de Caen et 9 lieues de Bayeux. Le hameau de La Vallée de Bougy en dépend. La cure est à la nomination du seigneur. Le curé a un tiers des grosses dîmes et les verdages; les prieur et religieux de Saint-Étienne de Caen un tiers, et

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 785.

l'abbesse de Caen et le prieur de Marchesyeux l'autre tiers.

Mlle Le Révérend de Calonges est dame de tous les fiefs de Bougy, dont une partie relève de la baronnie de Douvres. Cette terre est depuis longtemps dans sa maison qui a produit des hommes distingués par leur mérite.

Michel Le Révérend, seigneur de Bougy, est compté parmi les seigneurs qui allèrent joindre à Caen le duc de Montpensier, que Henri III avait envoyé en Normandie pour empêcher que la Ligue ne lui débauchât entièrement cette province. Il était père d'Olivier Révérend de Bougy, dont Mézeray parle en ces termes (1) :

« Caen était perdu, si la résolution et le jugement d'Olivier Révérend de Bougy, gentilhomme du pays qui s'y rencontra, n'eussent arrêté cette irruption. Il sort courageusement dans la rue, fait avertir ses amis, excite les habitants, et cependant prévoyant bien que les ennemis fermeraient la porte du pont, il envoie un de ses gens y clouer promptement une pièce de bois entre les feuillures, de sorte que lorsqu'ils la veulent fermer, et plus ils se hâtent, moins ils s'aperçoivent de l'empêchement; il arrive là-dessus avec 15 ou 20 hommes animés par son exemple. Sa venue les étonne et les met en trouble, et comme ils ne peuvent faire joindre la porte, un de ceux qui l'accompagnaient, nommé La Rivière-Renouf, s'étant poussé avec autant de courage que de hardiesse par l'ouverture, va donner du pistolet dans la tête à La Mothe-Corbinnière, et fait par sa mort évanouir son entreprise et son parti. La ville reconnut mieux la grandeur du péril quand il fut passé, et le Roi rendit depuis ce

(1) Mézeray, *Hist. de France*, t. III, p. 776, édit. 1685.

témoignage à Bougy, que sa fidélité qu'il avait déjà éprouvée en d'autres occasions, lui avait en celle-ci sauvé toute la Basse-Normandie. »

Cet Olivier Révérend, sieur de Bougy, fut annobli pour mérites et pour services, par chartre de septembre 1594, registrée à la Chambre des Comptes le 10 février, et à celle des aides le 14 mars 1595, sans indemnité (1). Demeurant à Caen, il produisit ses lettres de noblesse devant messire de Roissy en 1599, ayant pour fils alors : Michel, François et Louis Le Révérend.

Michel Le Révérend, écuyer, seigneur de Bougy, eut pour frère François Le Révérend, sieur de Calix, qui, conjointement avec Pierre Le Marchand, sieur de Saint-Manvieu, fit bâtir en 1619 la belle chapelle des Deux-Amis dans l'église des Pères Cordeliers de Caen. Ils voulurent même qu'elle leur servît de commune sépulture après leur mort (2). Le seigneur de Bougy eut 16 enfants tant fils que filles. Les plus distingués furent : Thomas qui suit, et Jean Le Révérend, marquis de Bougy, qui aura un article après son frère.

Thomas Le Révérend, écuyer, seigneur de Bougy, de la paroisse de Saint-Étienne de Caen, fit preuve de noblesse devant Chamillard en 1666. Il avait traduit en français et publié l'*Octavius*, de Minutius Felix, l'an 1617, âgé de 16 ans. Il s'était fait recevoir avocat à Paris et y avait fréquenté le barreau. Le partage des biens de sa famille l'ayant rappelé à Caen, il y passa le reste de ses jours dans une assez grande oisiveté, et y mourut le 20 mai 1672, âgé de 61 ans. Il était d'une humeur rude, brusque, hargneuse, mais son esprit était beau, vif et dé-

(1) Recherches de Roissy.
(2) M. Huet, *Orig. de Caen*, p. 230.

licieux lorsqu'il était animé par quelque compagnie qui lui plaisait.

Jean Le Révérend de Bougy, marquis de Bougy, lieutenant général dans les armées de France sous Louis XIV, se distingua en mille rencontres par des actions de cœur et de tête, et par une fidélité inviolable qui le tint toujours attaché à son souverain, lorsque tant d'autres embrassèrent le parti rebelle au temps de la dernière guerre civile, en 1649 (1). Il était de la Religion Réformée. Il fut cornette des gendarmes du maréchal de Gassion qui conçut pour lui tant d'amitié et tant d'estime, que cela seul peut nous convaincre de sa bravoure et de ses autres vertus militaires, et de là il s'avança de degré en degré. Étant en Guyenne, il y épousa, en 1654, Marie de La Chausade de Callonge, très riche héritière dont il n'a laissé qu'un fils qui suit. Il mourut d'une fluxion de poitrine à sa maison de Callonge, l'an 1658, à l'âge de 40 ans. Il fut généralement regretté de tout le monde. Le Roi, la reine et le cardinal de Mazarin firent l'honneur à sa veuve de lui écrire des lettres de consolation.

Le Roi avait érigé en marquisat la seigneurie de Bougy; mais comme c'est une terre qui relève de divers seigneurs, on forma tant d'opposition à l'enregistrement des lettres patentes, qu'elles n'eurent point d'effet. De là vint que cette érection fut transportée à la baronnie de Callonge, qui relève immédiatement du Roi. Les lettres patentes en furent expédiées au mois de novembre 1667, et enregistrées en la Chambre des Comptes le 9 septembre 1669. Elles contiennent un ample détail des services que le marquis de Bougy rendit au Roi; ils con-

(1) *Dict. de Bayle*, 5e édit., t. V, p. 49.

sistent non-seulement en actions guerrières, mais aussi en négociations.

Jean-Jacques Le Révérend, seigneur et marquis de Bougy, naquit en 1655. Il servit 9 ans en qualité de maître de camp du régiment-colonel, et ne quitta le service qu'à cause de sa religion. Il se retira en Hollande. Il avait épousé, en 1674, Élisabeth de Bar de Campar-nau, dont il eut un fils qu'il perdit depuis sa sortie de France, et 2 filles dont est Mlle de Bougy (mariée à N. Hue).

Chaine (Notre-Dame de *La*). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 30 feux et 100 communiants, notariat de Hamars. Le nom latin de cette paroisse est *Catena* et on l'appelle en français *La Caine*, quoi qu'on écrive la Chaine.

Elle est située sur la petite rivière d'Ajon, à une lieue de celle de l'Orne. On y compte une lieue et demie du bourg d'Aunay, cinq quarts de lieue du bourg d'Har-court, 4 lieues de Caen et 6 lieues de Bayeux.

La nomination de la cure appartient à l'abbaye de Beaumont près Tours et la totalité des dîmes au curé. Il y a un prieuré dépendant de la même abbaye, dont les maisons sans chapelle sont contiguës à l'église. Les hameaux de son territoire sont de peu de conséquence, et la plupart de ses habitants sont pauvres.

Courvaudon (Saint-Martin de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 420 habitants, notariat de Hamars.

Cette paroisse s'appelait autrefois *Savenay*, et ce nom est encore demeuré à un de ses principaux hameaux qui est un fief noble. Courvaudon, qui n'était alors qu'un hameau de Savenay, a pris la place et on ne connaît plus

cette paroisse que sous ce nom. Elle est à demi-lieue du bourg d'Aunay, 5 lieues de Caen et 6 lieues et demie de Bayeux. La petite rivière d'Ajon y prend sa source ; de là elle passe par Maisoncelles et Banneville, et va se perdre dans l'Odon.

Courvaudon fut érigé en marquisat en 1690, en faveur de messire de Courvaudon, président au Parlement de Rouen. La maison seigneuriale est distinguée par elle-même et par les belles avenues qui l'accompagnent. Il y a une chapelle domestique. Le bénéfice est en règle, et desservi par un chanoine régulier à la nomination du prieur du Plessis. Ce prieur en perçoit toutes les dîmes. Il paraît, par la chartre du roi Philippe V, que Savenay est une fiefferme redevable au domaine de la somme de 15 livres 19 sols 2 deniers de rente, laquelle rente ce prince donna avec bien d'autres à la Sainte-Chapelle de Paris au mois de juin 1318.

Alix de Canville, fille de Jean, seigneur de Courvaudon et de Jeanne Malfilâtre de Curcy, porta cette terre à son mari Jean Anzeré, écuyer, seigneur de Buron, qui fit sa preuve d'ancienne noblesse en 1463 (1). Elle avait été mariée auparavant à Simon de Villers, seigneur de Mutrécy, et elle et son second mari sont compris dans des contrats du 12 octobre 1440 et du 24 janvier 1444.

Il est dit, dans l'aveu de l'Évêque de Bayeux rendu au Roi le 4 avril 1453, que Jean Anzeré et sa femme héritière à cause d'elle de Jean de Canville, tenait par foi et hommage de la baronnie du Plessis un quart de fief nommé Courvaudon, assis ès-paroisses de Savenay et Bonnemaison, redevable à l'Évêque de Bayeux, par chacun an, de 10 sols de rente à la Saint-Michel.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 991 et 993.

Il est encore marqué dans le même aveu que les prieurs et religieux du Plessis tiennent dans la même baronnie une portion de fief nommé le Fief-au-Bigot, dont le chef est assis à Savenay, et pour lequel ils doivent au dit Évêque prières et oraisons.

Jean Anzeré, seigneur de Courvaudon, était fils de Simon Anzeré, écuyer, vicomte d'Evrécy et garde du scel des obligations du dit lieu. Il portait pour armes : d'azur à 3 têtes de léopards d'or. Il fut père du suivant :

Simon Anzeré, seigneur de Courvaudon et du Bois-Normand ; sa femme fut Isabeau Patry.

Pierre Anzeré, seigneur de Courvaudon ; sa femme fut Etiennette Le Forestier.

Geoffroy Anzeré, seigneur de Courvaudon ; sa femme fut Jacqueline Thibout, et ses enfants, Philippe Anzeré, prêtre, curé d'Épinay et seigneur de Savenay, François qui suit :

François Anzeré, seigneur de Courvaudon, conseiller, fut reçu président au Parlement de Rouen le 17 juillet 1581; sur la résignation de Nicolas d'Amours, parisien, dont il avait épousé la fille, Marie d'Amours ; mort en 1607 (1).

Gilles Anzeré, seigneur de Courvaudon, fils du précédent, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, conseiller aux requêtes, avocat général, fut reçu président au Parlement de Rouen en 1607. Il mourut le 26 janvier 1629, et fut inhumé aux Carmes. Voyez dans l'*Histoire de Rouen*, t. II, p. 211, l'épitaphe de son grand-père et de son père et de sa mère, qu'il fit dresser conjointement avec François Anzeré, chevalier, seigneur

(1) *Hist. de Rouen*, t. II, p. 152.

de La Fontenelle et de Durcet son frère. Il avait épousé en secondes noces Barbe Le Fèvre.

François Anzeré, chanoine de la Cathédrale et conseiller au Parlement de Rouen, où il fut reçu en 1634, et mourut en 1664.

Charles Anzeré, seigneur de Courvaudon, fils de Gilles, fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1636 et conseiller aux Requêtes du Palais. Il mourut sans postérité de noble dame N. Budes de Blanches-Landes (1).

Olivier Anzeré, seigneur de Courvaudon, conseiller en 1665, mort en 1681.

Maximilien-Constantin Anzeré, marquis de Courvaudon, conseiller de Rouen, fut reçu en 1703 président à mortier au même Parlement. Il mourut doyen de sa compagnie en 1762, et messire le marquis de Blangy est un de ses héritiers.

Curcy (Saint-Jean-Baptiste de). Baronnie, sergenterie de Préaux, élection de Caen, 600 habitants, notariat de Hamars.

Cette paroisse est appelée dans des titres Curcy-le-Malfilâtre, pour avoir été possédée anciennement et longtemps par des seigneurs de ce nom. Elle comprend le trait du Haut-Bosc, et le trait du Quesnay, autrement appelé Château-Gontier, qui sont au-delà de Hamars. Ses bornes au Couchant et au Nord sont les paroisses de Hamars et de Saint-Martin-de-Sallen. Elle est partagée avec cette dernière par un ruisseau qui va se perdre dans l'Orne. Au soleil de 10 heures, elle est bornée par Croisilles et par l'Orne, sur laquelle il y a un bac pour

(1) *Hist. Harc.*, p. 992. — *Hist. de Rouen*, p. 214.

le seigneur de Curcy ; et au Levant, par les paroisses de La Chaîne et d'Ouffières.

Son terroir consiste, partie en terres labourables, partie en bois de futaie, taillis, vallons, côteaux, rochers et autres terres qui servent seulement aux pâturages. Il est généralement assez mauvais et de peu de revenu. On y ramasse plus de seigle que de froment.

Les prieur et religieux de Saint-Vigor près Bayeux présentent à la cure ; ils ont les deux tiers de la grosse dîme, le curé a l'autre tiers avec les vertes et menues dîmes. Le patronage et la dîme de cette paroisse furent aumônés au prieuré de Saint-Vigor par Odon de Conteville, évêque de Bayeux, comme il paraît par la chartre d'union de ce prieuré à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, expédiée à Bayeux en 1096.

Il y a 2 masses informes de terre ; l'une, proche le cimetière, appelée le château de La Motte, qui fut autrefois à messire de Beaussein, puis à messire Alexandre, et maintenant au baron de Curcy ; c'est la glèbe d'un fief de même nom. L'autre porte le nom de Château-Gontier. On voit encore sur la rivière proche le bac, un ancien pont qui fut ruiné, dit-on, par les Anglais lors de leur évasion de Normandie, et une chapelle de Sainte-Anne, dont il ne subsiste qu'une côtière et le gâble. Le pont et la chapelle étaient dans une presqu'île que la rivière d'Orne enferme des deux côtés. On y trouve aussi une belle carrière d'ardoise proche laquelle est un manoir appelé Martinbosq, appartenant au seigneur.

La terre de Curcy est qualifiée de baronnie. Elle est composée des fiefs de Curcy, Martinbosq, La Motte, Fresney et Argences, tous de hautber. Il y a une fiefferme qui porte le nom de la paroisse ; les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris ont 60 livres de rente à prendre

dessus, par la donation que leur en fit, en 1318, le roi Philippe-le-Long.

Thomas de Malfilâtre, seigneur et baron de Curcy, paraît parmi les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Caen, dans la bulle d'Innocent III, en 1210. Nicolas de Malfilâtre, baron de Curcy, seigneur de Martinbosq, Fresney, Argences, Haut-Bost, Mesnil-Ongrain et Baron, vivait en 1613 (1). Il laissa une postérité qui a possédé cette seigneurie encore plus d'un siècle. Enfin messire Gislain, marquis de Bénouville, en est aujourd'hui seigneur par succession.

Entre les illustres curés de Curcy, on doit distinguer maître Jacques Duval, qui mourut en 1453. Il était de Caen, et un des protonotaires de Jean, cardinal de Lorraine. « C'était, dit M. de Bras (2), un savant et bien moriginé personnage, qui fut très regretté d'un chacun. »

Esquay (Notre-Dame-d'). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 25 feux, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse, arrosée au Levant par la petite rivière de Guigne, a de forts beaux points de vue, principalement dans le petit bois de Cailloué, d'où l'on découvre de très loin. Elle est à demi-lieue du bourg d'Evrécy, deux lieues et demie de Caen, et 6 lieues de Bayeux. La nomination de la cure et les deux tiers de la grosse dîme appartiennent à l'abbé du Mont-Saint-Michel, et la seigneurie à Mme la marquise de Radepont.

C'est de là que tirait son origine cette ancienne famille de Normandie dont était messire Girard d'Esquay qui accompagna le duc Robert en 1096 à la Terre-Sainte. La Roque le fait originaire d'Esquay-sur-Seulle (3) ; il s'est

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 314.
(2) *Antiq. de Caen*, p. 136.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1148.

trompé, c'est de celle-ci dont il s'agit. Il portait pour armes : d'argent au chevron de sable.

Les seigneurs d'Esquay portent depuis longtemps le titre de vicomtes d'Esquay, et voici pourquoi. Girard, seigneur d'Esquay et d'Englesqueville-sur-le-Vey, écuyer du corps du roi, viconte de Falaise et de Caen en 1410 et 1414, eut de son épouse Marie de Brucourt, un fils aussi appelé Girard d'Esquay, qui succéda à son père dans les charges de vicontes de Falaise et de Caen en l'année 1428 et les suivantes. Depuis ce temps-là, leurs héritiers et successeurs, barons de Flers et seigneurs de Beuville, du nom de Grosparmy, et ceux de Hellenvilliers et de Maimbeville, prirent tous la qualité de *vicontes* d'Esquay, en mémoire de ces vicontes de Falaise, et sans érection en titre de viconté héréditaire, seulement, ajoute La Roque, parce que cette marque était considérable dans leurs familles.

Colin de Grosparmy est qualifié seigneur d'Esquay dans une quittance du premier mai 1394 (1). Il avait fait montre de 7 écuyers de sa compagnie à Saint-Lô le 26 août 1388, et avait donné quittance le dernier de septembre suivant de 120 livres sur ses gages ; son scel de : 2 jumelles en fasce, surmontés d'un lion passant.

Jacques de Hellenvilliers, chevalier, baron de La Ferté-Fresnel, seigneur d'Autheville, Beuville et vicomte d'Esquay, eut de sa femme, Marthe ou Marguerite de Maricourt, un fils et 4 filles (2). Il était fils d'Allain et de Marie de Boissey, et petit-fils de Jean, baron de La Ferté-Fresnel, et d'Ambroise de Loré. Ce dernier était mort en 1510 (3).

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. VI, p. 272.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 939. — T. II, p. 1893.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1893.

Nicolas de Hellenvilliers, baron de La Ferté-Fresnel, seigneur des Planches, Auteuil, Beuville et vicomte d'Esquay, fils de Jacques, mourut sans enfants d'Anne de Rouville, sa femme ; ses sœurs en héritèrent.

Françoise ou Marie de Hellenvilliers, la troisième épousa, par traité du 11 octobre 1550, Olivier de Maimbeville, seigneur de Launay, et eut dans son partage les seigneuries de Beuville, des Planches et la vicomté d'Esquay. De ce mariage vint Jean de Maimbeville, seigneur de Launay, qui, par sa femme Marie Lévêque de Marconnay, fut père d'Adrien de Maimbeville, seigneur de Launay, Beuville, vicomte d'Esquay, lequel épousa Anne Martel, dont sortirent : Adrien de Maimbeville, IIe du nom, mort sans enfants, Françoise, dame d'Esquay, femme de Louis de Novince, baron d'Aubigny et de Crépon, et Jourdaine, dame de Beuville, femme du baron d'Echaufour.

Evrécy (Notre-Dame-d'). Bourg, chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 78 feux et près de 500 habitants, lieu de notariat.

Il donne son nom à un des doyennés ruraux de l'archidiaconé de Bayeux et ressortit à l'officialité de Caen. Evrécy en latin *Eversium*, dit Masseville, vient du mot *Eversio*, renversement. C'est *Evrecheyum*, selon le livre Pelut. On dit plus communément *Evreceium*. Cette paroisse a dans sa circonférence Baron à son Nord, Esquay au Nord-Est, à l'Orient Avenay, Fierville et Amayé-sur-Orne ; au soleil de 10 heures Maizet ; au Midi Sainte-Honorine-du-Fay et Vacognes ; à l'Occident, Neuilly-le-Malherbe et au Nord-Ouest Bougy et Gavrus.

Le bourg d'Evrécy, à 3 lieues de Caen et des bourgs d'Aunay et de Villers-Bocage, est situé entre deux grandes

routes, l'une qui tend de Caen à Aunay et à Vire, l'autre qui conduit aussi de Caen à Hamars et à Condé-sur-Noireau. Le marché y tient tous les jeudis.

Le prieur et religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel présentent à la cure ; ils ont les deux tiers de la dîme, le curé a l'autre tiers, et le chantre de la cathédrale de Bayeux a celle qui se prend sur l'extension de son fief seulement. Il y a à quelque distance de ce bourg une chapelle titulaire dite Sainte-Catherine de Rougemont, située proche la ferme seigneuriale de Mondeville, Mesnillet, laquelle est à la nomination du possesseur de ce fief.

Il y avait à Evrécy une viconté particulière d'ancienne création, qui fut réunie en 1741 au bailliage de Caen. Les affaires qui étaieut du ressort de ce bailliage s'y jugeaient de 6 semaines en 6 semaines devant le bailly de Caen ou son lieutenant qui y allait tenir les assises. Les affaires de la vicomté s'y jugeaient le jeudi de chaque semaine devant le vicomte qui était particulier pour ce siège, ainsi que les gens du Roi et quelques autres officiers, mais les assesseurs étaient les mêmes que ceux de la vicomté de Caen.

Noble homme Pierre Costard, viconte d'Evrécy, seigneur de Honubois et de Bautaut, fils de Robert, seigneur de La Rivière-Costard et de Jeanne de Houllefort, sœur de May de Houllefort, bailli de Caen, est cité dans plusieurs échiquiers des années 1463, 1464 et 1469, et dans un acte de 1470 (1).

Antoine de Batarnay, seigneur de Vaugrix, bailli de Caen, était encore châtelain héréditaire et juge de la vicomté d'Evrécy au droit du roi, suivant un dénombrement du 5 décembre 1481.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 908.

Simon Anzeré, écuyer, viconte d'Evrécy et garde du scel des obligations dudit lieu, est mentionné dans un contrat passé le 8 février 1482, devant les tabellions de Villers et d'Evrécy (1).

Olivier Bellette, sieur de Gournay, était en 1672 conseiller du roi et viconte d'Evrécy (2).

Il y a 2 hameaux : le hameau du Bô-de-Fay, entre la bruyère de même nom et l'église de Sainte-Honorine, et le hameau du Homme entre Sainte-Honorine et Vacogne; 2 châteaux : le château de Champ-Goubert, dont dépendent les fermes de Hardouin et de Bellefontaine, et le château de Montafila, à demi ruiné, proche l'église.

Dans le chœur, sur le pavé, on lit :

Cy gist messire Philippes-Simon de Laistre, chevalier, comte de Fontenay, seigneur de Champ-Goubert, Vaucoulans, conseiller du Roi en tous ses conseils, ancien secrétaire ordinaire du conseil d'État, décédé le 9 aoust 1755 âgé de 65 ans.

Il portait : d'azur au chevron d'or, accompagné de 7 poules d'argent (?)

Le château du Champ-Goubert, au pied duquel passe la petite rivière de Guigne, est décoré d'un fief. Selon l'aveu de Mgr l'évêque de Bayeux du 4 avril 1453, Jean de Troismonts, écuyer, tenait par foi et hommage de la baronnie de Douvres, le fief, terre et seigneurie du Champ-Goubert, par un fief de chevalier entier, dont le chef est assis à Evrécy, avec extension à Mondeville et ailleurs ; il doit à l'évêque de Bayeux le service d'ost comme à fief de chevalier entier appartient de faire en l'ost du prince de Normandie quand il est mandé.

La prébende d'Albray, fondée en l'église de Bayeux,

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 991-993.
(2) *Armor. de la France*, t. I, p. 52.

tire son nom de la terre d'Albray, située en cette paroisse, d'où vient que les vieux titres l'appellent aussi : la prébende d'Evrécy. Ce chanoine y possède un beau domaine, mais point de dîmes. Il y a 2 fermes qui portent le nom de Grand et de Petit-Albray, et plusieurs autres comme celles de Verdun, de Flavigny, La Verderie, Le Closage, Mondeville, etc., et le long du chemin d'Aunay vers Bougy, un calvaire avec 3 maisons détachées, nommées La Pillardière; 3 petits bois taillis : le petit Bois-Carré, le bois de Mondeville et le bois du Champ-Goubert; et 3 ponts : la planche à La Bergère, entre Flavigny et La Verderie, le Pont-Orcy, proche l'église, et le Pont-Barsin, contigu au moulin de même nom.

Les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris y possèdent, par donation de Philippe-le-Long, en 1318, 3 rentes annuelles, l'une de 50 livres à prendre sur le moulin d'Evrécy, l'autre de 30 livres à prendre sur la fiefferme d'Evrécy, appelé *Evrechiacum*, et l'autre de 28 livres, sur le moulin de Mondeville.

J'avais oublié de remarquer que la prébende d'Albray est une de celles qui furent fondées par Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Ce chanoine a une maison manable à Evrécy, une grange, écurie, bergerie, étable avec une cour, jardin potager et colombier (1). Il y possède 46 acres de terre en plusieurs pièces, à raison de 24 pieds la perche, et de 12 pouces au pied, suivant la mesure faite de tout le terroir d'Evrécy, rendu exécutoire par le Lieutenant-Général du Présidial de Caen du 5 avril 1665. Il ne doit payer la dîme des bestiaux y sujets, et des grains et fruits croissants sur son entretenant qu'à la vingt-et-unième, et il a droit de percevoir 20 sols avant qu'on puisse

(1) Aveu du temporel du chap. de Bayeux.

dîmer sur les autres terres. Il a en outre, plusieurs rentes.

Il est constant qu'il y a eu un monastère dans Evrécy, lequel fut fondé au VII^e siècle par l'abbé Chedulphe qui eut pour successeurs, Baudry et Annobert (1), qui donna tous ses soins pour instruire ses moines dans la règle de saint Benoît. Ce fut ce dernier abbé, qui, à la prière de saint Gerbold, évêque de Bayeux, fit passer des moines dans le couvent des Deux-Jumeaux, à la place des chanoines qui y demeuraient. Après avoir gouverné l'abbaye d'Evrecy 31 ans, il se retira dans un désert, avec un disciple nommé Turpin, où il mourut saintement. Depuis lui, on ne voit plus rien de ce monastère d'Evrécy, qui, sans doute, fut détruit comme bien d'autres dans le IX^e siècle durant les ravages des Normands.

Il n'est guère de personnes qui n'aient entendu parler de la dévote d'Evrécy et de ses prétendues révélations (2). Cette fille, nommée Marie Letoc, sortie de parents laboureurs et ne sachant ni lire et écrire, commença à se faire connaître sur la fin de l'année 1716 par des extases ou syncopes qu'on disait qu'elle avait après ses communions, et quelquefois même pendant la messe et ses prières ordinaires. Dans ses extases elle voyait, disait-elle, deux hommes vénérables dont l'un se donnait le nom de Baltfride, évêque de Bayeux, et l'autre celui de Hugues, son grand vicaire. Ils lui assuraient, ajoutait-elle, qu'ils avaient été martyrisés par les Danois dans le IX^e siècle, que leurs corps étaient inhumés dans le lieu d'une ancienne chapelle qui faisait partie de l'église d'Evrécy, et dont il reste encore quelques vestiges; que c'était Baltfride qui avait fait bâtir cette église, et qu'enfin ils lui avaient

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, col. 407.

(2) *Conduite du sieur Heurtin dans la paroisse d'Evrécy*, 1 vol. in-12, 1739.

ordonné de déclarer le tout à son confesseur afin qu'il en avertît les supérieurs pour lever leurs corps et les exposer à la vénération des fidèles. Ces prétendues révélations firent grand bruit pendant 2 ans; mais enfin elles n'eurent d'autre effet que de faire éloigner du lieu, par ordre des supérieurs, le sieur Heurtin, vicaire d'Evrécy et confesseur de cette fille, et de faire mettre cette dévote aux Bénédictines de Bayeux, et ensuite à l'Hôpital-Général, par lettres de cachet, où elle a demeuré plus de 20 ans. Les extases de cette pieuse fanatique ont été regardées avec raison comme l'effet d'une imagination blessée, et des rêveries de son confesseur qui y sont entrées pour beaucoup; aussi n'ont-elles eu du cours que parmi les idiots.

Un événement plus certain, par rapport à Evrécy, est qu'en 1562, pendant les troubles de la Religion, et quelques jours après la défaite de 200 Anglais à Oystreham, M. de Matignon, depuis maréchal de France, averti par le capitaine Julio Ravilio, qui commandait à Bayeux, que La Motte-Tibergeau assemblait des troupes à Evrécy, y accourut avec sa diligence ordinaire, les dissipa toutes, et fit quelques prisonniers qui ne purent échapper à la vitesse de ses chevaux (1).

Les paroisses de la sergenterie d'Evrécy sont au nombre de 19, savoir : Evrécy, Eterville, Bougy, Baron, Maisoncelles-sur-Ajon, Esquay, Montigny, Vacognes, Valcongrain, La Bigne, Courvaudon, Neuilly-le-Malherbe, Banneville-sur-Ajon, Fontaine-Etoupefour, Bonnemaison, Gavrus, Mesnil-Ongrain, Landes et Saint-Aignan-le-Malherbe.

Le notariat d'Evrécy a : Vieux, Avenay, Landes,

(1) *Hist. du maréchal de Matignon*, liv. I, chap. VII, p. 55.

Préaux, Baron, Fierville, Fontaine-Etoupefour, Vascongne, Esquay, Troismonts, Sainte-Honorine-du-Fay et Maizet.

Fierville-en-Bessin (Saint-Eloi-de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 13 feux, 75 habitants, notariat d'Evrécy. On l'appelle Fierville-en-Bessin, pour la distinguer d'un autre Fierville-en-Cinglais, proche Saint-Sylvain.

Cette paroisse, à trois quarts de lieue du bourg d'Evrécy, 2 lieues de Caen et 6 lieues de Bayeux, est sur la rivière de Guigne qui de là va à Bully se décharger dans l'Orne. Il y a près de cette rivière le petit hameau de La Coquerie, dont les habitants pour la plupart sont d'Amayé-sur-Orne. L'abbé de Fontenay nomme à la cure; il a les deux tiers de la dîme, le curé l'autre tiers avec les verdages.

Parmi les épitaphes qui sont dans l'église, je n'ai pu avoir que celle-ci gravée sur un tombeau élevé de 3 pieds, sous une voûte, dans l'épaisseur du mur du chœur du côté de l'évangile, avec la figure d'une dame :

Cy gist noble dame Isabeau de Couvert, en son vivant dame de Couvert, Estreham-le-Perreux, femme de noble homme Guillaume Le Hérissy, écuyer, seigneur de Fierville, morte l'an 1511.

Ses armes peintes sur le tombeau sont : d'azur à 2 fasces d'argent, chargées chacune de 2 sautoirs de gueules. Les mêmes armes parties de celles d'Hérissy, sont encore aux vitres de la maison seigneuriale d'Estrehan.

La seigneurie de Fierville, possédée longtemps par la maison des Hérissy, relève de la châtellenie d'Amayé-sur-Orne. La maison seigneuriale est un ancien château

qui a assez d'apparence. Les religieuses de la Visitation de Caen sont à présent dames de Fierville, par l'acquisition qu'elles ont fait de ce fief.

Gavrus (Saint-Aubin-de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 26 feux, 78 habitants, notariat de Noyers.

Cette paroisse, située sur la rivière d'Odon et dans une belle position, est à demi-lieue du bourg d'Evrécy, 5 lieues et demie de Bayeux, et 3 petites lieues de Caen. La cure est à la pleine collation du chanoine de Gavrus fondé en la cathédrale de Bayeux ; il a un fief dans cette paroisse, et perçoit les deux tiers de la grosse dîme ; le curé a l'autre tiers et fait 21 boisseaux de froment de retour au chanoine. Le chapitre de Bayeux a aussi un petit trait de dîme à prendre sur l'extension du fief de Champ-Goubert.

Le seigneur a une très belle maison accompagnée de dehors agréables et d'avenues fort étendues. Ce seigneur est messire François-Jean-Baptiste de Bernières, seigneur de Gavrus, Mondrainville, Baron-Tourmeauville. Il y a fondé une chapelle domestique à laquelle il fit réunir en 1751 l'office et revenu de celle de Tourmeauville. Ce seigneur et le chanoine de Gavrus sont en litige pour les droits honorifiques de l'église.

Goupillières (Saint-Eustache-de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 40 feux et 180 habitants, notariat de Saint-Martin-de-Sallen.

Cette paroisse est sur la rive gauche de l'Orne, à une lieue du bourg d'Evrécy, 4 lieues de Caen, et 6 lieues et demie de Bayeux. Le chanoine de Goupillières de la cathédrale de Bayeux, est seigneur et patron de cette paroisse et y présente de plein droit. Son fief seigneurial

est assis ès-paroisses de Saint-Ouen-des-Besaces et de Vaux-sur-Aure.

Hamars (Notre-Dame et Saint-Léonard-de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 130 feux, 600 habitants, 550 communiants, lieu de notariat.

Cette paroisse, à 2 lieues du bourg d'Aunay, 2 lieues et demie d'Harcourt et 8 lieues de Bayeux, est fort connue par la grande route de Caen en Bretagne qui traverse son territoire, et sur le bord de laquelle est un gros village appelé La Vallée-d'Hamars. Elle est arrosée par un ruisseau qui, prenant naissance aux bois d'Aunay, va de là se décharger dans l'Orne. Il y a un autre village à peu de distance du premier, appelé Les Trois Maries.

L'église, autrefois sous l'invocation de saint Léonard, est à présent sous celle de la Sainte Vierge. Comme elle tombait en ruine et était mal placée, on en rebâtit une autre en 1715 dans un lieu plus commode. La cure est à la nomination du seigneur de Hamars. Les décimateurs sont : le curé, le Chapitre de Bayeux, et les Emmurées de Rouen qui partagent par tiers.

De là est sortie cette famille noble dont était Raoul d'Hamars qui prend la qualité de monseigneur et de chevalier dans des titres de 1390, 1403 et 1434. Louise d'Hamars, dame du lieu, sa fille unique, fut mariée à May d'Houllefort, chevalier, seigneur de Vienne, Bonnemaison, La Suhardière, Saint-Martin de Salan, Maisoncelles-sur-Ajon, Savenay, Lamberville, Planes, Aunay, Barbières et Estrehan-en-Bessin (1). Il en est fait mention dans les échiquiers de 1463, 1484 et 1497, qualifié chambellan du Roi, bailly de Caen. Il laissa pour

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 909 et 912.

fille unique et héritière Renée de Houllefort, dame d'Hamars, etc.

Cette demoiselle épousa Antoine de Batarnay, seigneur de Vaugrix, bailly de Caen après son beau-père. De ce mariage sortirent pour héritières : Marguerite et Catherine de Batarnay, qui partagèrent leur riche succession en 1501. L'aînée, dame d'Hamars, fut mariée à Jean d'Harcourt, châtelain d'Auvillers; la cadette, à François de Laval, seigneur de Marcilly ; celle-ci mourut sans enfants en 1535. L'aînée fut mère de Thomas d'Harcourt, châtelain d'Auvillers, seigneur d'Hamars. Il mourut aussi sans postérité, et ses biens furent partagés par ses héritiers (1).

Cette seigneurie appartient aujourd'hui aux héritiers de M. le Président de Courvaudon, M^me^ de Sébeville.

Landes (Notre-Dame de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 60 feux, 200 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse, située proche le confluent de la rivière d'Ajon avec l'Odon, est à un lieue du bourg d'Evrécy, 4 lieues de Caen, et 5 lieues et demie de Bayeux. Elle dépend du Chapitre de Bayeux pour la juridiction contentieuse. La nomination de la cure est alternative entre le seigneur et le chanoine de Landes, et ce chanoine est seul collateur; il a la moitié des dîmes. Messire Pierre Le Vaillant, écuyer, seigneur de Léaupartie, est seigneur de Landes, par l'acquisition qu'en fit un de ses ancêtres du chanoine de Landes, moyennant 30 livres de rente foncière. Il a pour fils messire Jacques-François Le Vaillant, seigneur de Saint-Denis, cy-devant avocat général au Parlement de Rouen.

(1) *Hist. Harc.*, p. 917.

Le sieur Jean Heurtin qui, de vicaire d'Evrécy, fut pourvu le 6 février 1723 de la cure de Landes, s'est rendu fameux dans le diocèse par plusieurs directions qui firent beaucoup d'éclat. Les prétendues révélations de la fille d'Evrécy, les possessions imaginaires des demoiselles de Landes qu'il dirigeait, occasionnèrent pour et contre des brochures qui occupèrent le public pendant quelque temps. Enfin elles aboutirent à une lettre de cachet qui l'exila à Barbeville, près Bayeux, chez son neveu, qui en était curé, et où il est mort fort âgé en 1757. Au reste, c'était un prêtre d'une conduite irréprochable, et qui ne péchait que par un zèle outré.

Maisoncelles-sur-Ajon (Saint-Sulpice de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 35 feux, 156 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse est divisée en deux parties par la petite rivière d'Ajon. L'église est presque à l'extrémité du côté de l'Ouest. Il y a un pèlerinage trés accrédité le 17 janvier et le premier dimanche de septembre principalement, à cause d'une fontaine qui est toute proche. On y compte une lieue et demie du bourg d'Aunay, 4 lieues de Caen et 6 lieues de Bayeux.

Le seigneur de Maisoncelles nomme à la cure, et les dîmes appartiennent partie au prieuré de Villers-Canivet, diocèse de Séez, partie au prieuré des Moutiers, diocèse de Bayeux, et partie au curé. Il y a 2 fiefs principaux : Maisoncelles et Les Granges, qui sont ès-mains de messire Jean-Pierre Achard, seigneur de Vacongnes ; le dernier relève du Roi, et a juridiction de plaids et gages plèges avec hommes tenants et vassaux tant à Maisoncelles qu'à Saint-Aignan-le-Malherbe, qui en est à une lieue de distance. Les villages de La Ripaudière, de Saint-

Fresnes, du Mont et de Galleté, sont de sa dépendance. Il y a dans ce dernier, à l'Occident de l'église, une montagne fort élevée.

Maizet ou *Maiset* (Saint-Vigor de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 50 feux, 240 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse, à demi-lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues de Caen et 7 de Bayeux, est à mi-côte sur la rivière d'Orne et sur la grande route de Caen en Bretagne. Le hameau de Valency proche l'Orne en dépend. Il y a une chapelle appelée Sainte-Anne-du-Duc, de nomination laïque. Le seigneur présente à la cure. Il est dit, dans l'aveu de l'évêque de Bayeux, de l'année 1453, que Girard Thiboult de Falaise tenait de lui, à cause de la baronnie de Douvres, un quart de fief de chevalier assis à Maizet par foi et hommage.

La seigneurie a appartenu à messire de Beaulard. Il y a plus de 100 ans qu'elle est à messires Le Harivel, Guy-Louis Le Harivel, chevalier, seigneur et patron de Maizet, mourut le 30 janvier 1763, âgé de 83, ans et fut enterré dans le chœur. Il porte : de gueules à 3 roses d'argent, 2 et 1. Le curé seul décimateur.

Mesnil-Ongrin (Saint-Ouen-du). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 44 feux, 200 habitants, 150 communiants, notariat d'Evrécy ou Saint-Georges.

Cette paroisse est sur la petite rivière de Douvet, un peu au-dessous de son embouchure dans l'Odon, et le grand chemin de Caen à Vire traverse son territoire qui n'est pas de grande étendue. Elle est à demi-lieue du bourg d'Aunay, deux lieues et demie d'Evrécy, 5 lieues de Caen, et 6 lieues de Bayeux. Mgr l'Évêque de Bayeux

est patron collateur de la cure. Décimateur : l'évêque de Bayeux deux tiers, le curé un tiers. C'est une des 4 cures camérières de l'évêché. Les autres sont : Sainte-Honorine-des-Pertes, Tour et Cricqueville. Leurs curés étaient tenus, en vertu de leurs titres, à demeurer par quartier auprès de l'Évêque.

Thomas Tesson de Hérouville, et Alicia sa femme, donnèrent au prieuré du Plessis tout ce que leur avait donné *apud Mesnil-Ongrain, pro servicio suo, Raoul Malherbe, filius Roberti Malherbe de Mesnil-Ongrain.* Ces donations consistent en rentes, tant grain qu'autrement. Le dit Radulphe Malherbe les ratifia en 1252 (1).

Henry-René Achard, écuyer, seigneur et patron de Mesnil-Ongrin, Fresné, Cléré, Malfilâtre, Mehediot, etc., décédé à Caen le 24 mars 1768, âgé de 68 ans. Son fils est page de la Reine, âgé de 20 ans.

Messire Achard, écuyer, seigneur du Mesnil-Ongrain.

Montigny (Saint-Gerbold de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 50 feux, 200 habitants, notariat de Hamars.

Cette paroisse est séparée de Saint-Aignan-le-Malherbe par la rivière d'Ajon, sur le grand chemin de Caen en Bretagne. Elle se nomme Montigny-le-Bois dans les vieux titres. Elle est à une lieue et demie du bourg d'Evrécy, 4 lieues de Caen, et 6 lieues de Bayeux. Le seigneur présente à la cure.

La seigneurie était possédée, en 1356, par Roger de Longueville, suivant le livre Pelut de l'évêché, et à la fin du XVI^e^ siècle par Jacques de Fresnel, écuyer, seigneur et patron de Montigny-le-Bois et Maisoncelles. Dame

(1) IIIe cartul. du Plessis.

Marguerite Richard, sa veuve, épousa en secondes noces messire Robert de Lannoy, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Cricqueville, Ranville, Hérouvillette et Bray, qui, au droit de cette dame, nomma à la cure de Montigny en 1606 (1). Cette seigneurie appartient aujourd'hui à messire de Cheux, seigneur et patron de Montigny, et du fief de Petiville en la paroisse de Fontenay-le-Pesnel.

Au milieu du chœur est la tombe de Gabriel-Jean-Richard de Cheux de Montigny, décédé le 27 juillet 1761, âgé de 19 ans, fils de Philippe, seigneur et patron de Montigny, Espins, Le Bois et Petiville, et de dame Suzanne-Charlotte-Félicité Le Masurier.

Neuilly-le-Malherbe (Saint-Martin de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 56 feux, 250 habitants, notariat de Noyers.

Firma de Nulliaco, 60 livres à la Sainte-Chapelle par donation de 1318.

Cette paroisse est sur la rive gauche de l'Odon, et séparée par la rivière d'Ajon de la paroisse de Landes. On y compte une demi-lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues de Caen et 5 lieues et demie de Bayeux. Son surnom vient de l'ancienne maison de Malherbe-Saint-Aignan qui en a possédé la seigneurie, et son nom du mot *Noë* (qu'on croit *Noue*) qui veut dire lieux humides et gras. La dite seigneurie fut possédée, dans le siècle dernier et dans celui-ci, par messires de Fontaines qui furent anoblis en 1628 par l'édit de Canada.

Pierre Fontaines, sieur de Neuilly, avocat à Caen, l'un des associés pour l'établissement d'une colonie en la

(1) Registres de l'évêché.

Nouvelle-France, dite Canada, fut anobli par lettres de 1634, en janvier, vérifiées aux Aides le 27 janvier au dit an.

Le dit Pierre Fontaines, sénéchal de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, avait pour femme Anne de Verney (1631). Jacques Fontaine advocat à Caen, et Guillaume Fontaines écuyer, son frère (1631).

De cette famille étaient Claude de Fontaines, écuyer, seigneur de Neuilly, vicomte de Caen en 1648, et Guy de Fontaines, chanoine de Bayeux, supérieur général des Eudistes, mort à Bayeux en 1723.

Jean-Baptiste de Thiesse de Montfort jouit par douaire de la seigneurie de Neuilly, étant veuf de Mlle de Fontaines, fille de messire de Neuilly. Il est membre de l'Académie des belles-lettres de Caen.

Le chanoine d'Arry, fondé en la cathédrale de Bayeux, est collateur de plein droit de cette cure; il en a les dîmes, déduction faite de la pension du curé, et de 8 boisseaux d'orge qu'il fait aux religieux d'Aunay (1).

Ouffières (Saint-Lô et Saint-Mathieu d'). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 40 feux, 200 habitants, notariat de Saint-Martin-de-Salan.

Cette paroisse, située sur le bord occidental de l'Orne, est à 4 lieues de cette ville, une lieue et demie du bourg d'Evrécy et 7 lieues de Bayeux. Elle est ancienne. Il en est fait mention sous le nom d'*Offeriis* dans la chartre d'union du prieuré de Saint-Vigor faite à l'abbaye de Dijon en 1096 par Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Les prieur et religieux de ce prieuré présentent à la cure; ils perçoivent les deux tiers de la dîme, l'autre

(1) Aveu du temporel de la cathédrale de Bayeux.

tiers est pour le curé. La seigneurie a de grandes extensions dans Curcy, paroisse limitrophe. Elle appartient au sieur Pierre-Gabriel Signard, bourgeois de Caen.

Préaux (Saint-Sever de). Chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 50 feux, 180 habitants, 180 communiants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse est à l'Est du grand chemin de Caen en Bretagne, qui règne plus d'un quart de lieue sur l'extrémité occidentale de son terroir. Le principal ruisseau qui l'arrose, prend sa source à La Caine; il se nomme la rivière de Pouquet et va à demi-lieue de Préaux se décharger dans l'Orne. On y compte une lieue du bourg d'Evrécy, 4 lieues de Caen, 6 lieues et demie de Bayeux. Il y a 9 hameaux : La Croix-du-Puy, Verneuil, Ajon, La Place, Lassus, le Haut-Mesnil, le Bas-Mesnil, La Rivière et Bijude.

L'église paroissiale doit être au moins du XIII^e^ siècle, selon cette inscription gothique, trouvée sur un morceau de carreau qui a été tirée d'une des croisées :

An. LX
oo
M. IX
oo
C. C. o

} Ce qui fait 1269.

Une chose encore à remarquer par rapport à cette église, est que tous les ans à Pâques, on distribue un pain de charité à chaque fidèle qui communie. Le curé, à la nomination du seigneur, perçoit toute la dîme. Le terroir de Préaux est assez mauvais et maigre, mais son cidre est renommé.

Les reliques de saint Sever étant portées à Rouen, s'arrêtèrent, dit-on, à Préaux, et s'appesantirent au point qu'on ne put les transporter qu'après avoir fait un vœu de mettre Préaux sous son invocation.

La seigneurie, décorée d'une haute justice, est un fief d'hautber mouvant noblement de la baronnie de Douvres, avec droit de présenter à la cure. Jean Le Hérichie, écuyer, disait en 1453 Mgr l'évêque de Bayeux dans un aveu au Roi, tient de la baronnie de Douvres, nuement par foy et hommage un fief de chevalier entier assis en la paroisse de Préaux et ailleurs, qui jadis fut à Jean de Combray, à luy venu par succession.

La seigneurie de Préaux est unie au marquisat de Malherbe-Juvigny. Le père du marquis d'aujourd'hui l'avait acheté de messire de Verneuil qui le tenait par succession.

Messire Jean-Baptiste-Jacques Olier, seigneur et marquis de Verneuil, maître de la garde-robe de feu Monsieur, frère unique du Roi, gouverneur de Domfront, était seigneur de Saint-Sever de Préaux en 1710. Il a eu pour successeur en ladite terre, messire Augustin-François, marquis de Malherbe-Juvigny, qui la possède à présent.

La sergenterie de Préaux est composée de 19 paroisses, savoir : Préaux, Curcy, Ouffières, Avenay, Vieux, Feugerolles, Goupillières, Maltot, La Chaîne, Sainte-Honorine, Troismonts, Bully, Amayé-sur-Orne, Maizet, Hamars, Saint-Martin-de-Salan, Saint-Bénigne, Athis et Fierville-en-Bessin.

Saint-Aignan-le-Malherbe. Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 40 feux, 150 habitants, notariat de Saint-Georges.

Cette paroisse, de plus d'une lieue de long, sur demi-quart de large, est séparée par le ruisseau de Douvet d'avec celle d'Aunay. Elle est à une lieue et demie du bourg d'Evrécy, 4 lieues et demie de Caen et 6 lieues de Bayeux. Les villages de Courqueray, des Hays, de Savenay, du Haut-Montmort et du Bas-Montmort en dépendent.

L'église paroissiale, sous l'invocation de saint Aignan, évêque d'Orléans, est presque au milieu. L'héritier du marquis de Courvaudon et le baron d'Aunay nomment alternativement à la cure, comme seigneurs par moitié de la paroisse. Le curé n'a que le tiers de la dîme; les deux autres tiers appartiennent au chapitre de Bayeux par donation de Nicolas du Bosc, son évêque, qui l'avait acquise du seigneur, à charge de dire 2 messes basses tous les jours pour ce prélat, et que le prêtre célébrant aux obits, quand il passerait devant sa tombe, réciterait le *De profundis* avec l'oraison.

Saint-Aignan-le-Malherbe tire son nom de l'ancienne maison de Malherbe qui en possédait anciennement la seigneurie. Cette maison a été illustre en Angleterre où elle a longtemps porté les armes. Un Malherbe suivit le duc Guillaume en 1066 à la conquête de ce royaume; un autre se croisa avec le prince Robert, son fils, en 1096, pour la Terre-Sainte. Jean de Malherbe, chevalier, seigneur de Saint-Aignan, eut de Jeanne Bacon sa femme: Guillaume Malherbe, père d'Alix, dame de Saint-Aignan, alliée à Jean de La Haye, chevalier, seigneur et baron de Coulonces près Vire, qui mourut en 1417. Il sortit 3 filles de cette alliance. Guyonne de La Haye, la cadette, par partages faits en 1453, eut la seigneurie de Saint-Aignan qu'elle porta par mariage dans la maison de Tournebu; elle épousa depuis un Beton, seigneur de

Feuguerolles (1). Geoffroy, Louis et Guyon de Tournebu firent des partages avec Jean Beton, leur frère utérin, de la succession de Guyonne de La Haye leur mère, devant les tabellions de Saint-Lô, le dernier octobre 1475. Ceux de Tournebu eurent dans leur lot les baronnies d'Annebec, de Coulonces, et les terres du Guast et de Saint-Aignan-le-Malherbe. A ceux-ci a succédé messire du Pont-de-Saint-Aignan, père de 2 filles qui partagèrent la seigneurie et le patronage de la cure, et qui les ont portées, l'aînée dans la maison d'Anzeré-Courvaudon, la cadette dans celle du baron d'Aunay où elles ont été mariées.

Saint-Benin ou *Saint-Benigne*. Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 39 feux, 130 communiants, notariat de Saint-Martin-de-Salan.

Cette paroisse, bordée au Midi par la rivière d'Orne, est à demi-lieue du bourg d'Harcourt, 5 lieues de Caen et 8 lieues de Bayeux. Elle n'a que 2 hameaux; l'un sur le grand chemin tendant à Harcourt, et l'autre sur le bord de la rivière où il y a un bac pour passer de l'autre côté. Il y a un bac (?) d'environ 15 acres de terre. L'église est au haut de la paroisse. L'abbé de Barbery nomme à la cure, et M. le duc d'Harcourt en est le seigneur honoraire. La seigneurie dépend du duché d'Harcourt. Les dîmes ont été abandonnées au curé pour sa pension congrue.

Les anciens seigneurs de Thury ont donné le patronage de saint Bénigne à l'abbaye de Barbery à charge de 12 boisseaux d'orge qu'ils font audit seigneur.

Sainte-Honorine-du-Fay, ecclesia de Faïaco. Ser-

(1) *Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 788.

genterie de Préaux, élection de Caen, 130 feux, 600 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse est sur le ruisseau de Pouquet qui, à l'Est, va se décharger dans l'Orne. Elle est à demi-lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues de Caen, et 6 lieues de Bayeux. C'est un gros village situé sur la grande route de Caen en Bretagne, 7 lieues de Bayeux et 3 lieues de Caen.

La cure est à la pleine collation du chanoine de Sainte-Honorine fondée en l'église de Bayeux. Les dîmes appartiennent, quant au tiers, au curé, et les deux autres tiers au chanoine du dit lieu qui a un fief dans Sainte-Honorine avec des extensions dans les paroisses de Juvigny et de Troismonts. Messire Le Harivel, écuyer, est seigneur honoraire de Sainte-Honorine, à cause de son fief de Longchamps situé au dit lieu, ainsi qu'il a été jugé par arrêt du Parlement en faveur de ses prédécesseurs contre le chanoine patron qui lui réclamait les honneurs de l'église.

Salan (Saint-Martin-de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 200 feux, 850 communiants, lieu de notariat.

Cette paroisse fait partie de la baronnie de La Motte-Cesny. Elle a été depuis unie et incorporée au duché d'Harcourt, lors de l'érection de ce duché en 1709, en faveur de Henri d'Harcourt, chevalier des Ordres du Roi, maréchal de France. Elle est à trois quarts de lieue du bourg d'Harcourt, 6 lieues de Caen et 9 lieues de Bayeux. Il y a 2 portions de cure, l'une à la nomination du duc d'Harcourt, l'autre à celle de l'abbé de Fontenay. Cette baronnie, possédée anciennement par la maison de Tournebu, fut portée par mariage par Louise dame

d'Hamars, à May de Houlfort, bailli de Caen, qui vivait dans le xv^e^ siècle. Marguerite de Batarnay, héritière de sa petite-fille Renée d'Houllefort et d'Antoine de Batarnay, aussi grand bailli de Caen, en revêtit son mari Jean d'Harcourt, sire d'Auvillers.

Trois-Monts (Notre-Dame de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 70 feux, 300 habitants, notariat d'Evrécy.

Cette paroisse, arrosée au levant par la rivière d'Orne qui la borde dans toute sa longueur, est à cinq quarts de lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues et demie de Caen et 7 lieues de Bayeux. Le patronage de la cure est alternatif entre le Roi et noble homme Mathurin-Charles-Louis Couture de La Pigachière, seigneur et haut-justicier de Troismonts; il est aussi seigneur de Langrune par achat de 1762. Le curé perçoit les dîmes sur lesquelles il doit 100 sols de rente au chanoine de Sainte-Honorine, dont le fief a une extension dans cette paroisse.

C'est de là qu'a pris son nom et son origine la famille dont étaient messire Philippe de Troismonts qui accompagna le duc Robert en 1096 à la Terre-Sainte, et Jeanne de Troismonts, morte abbesse de Cordillon en 1417. Ses armes sont : parti d'argent et d'azur à une fasce de gueule brochant sur le tout.

M. Huet observe qu'Antoine Garaby, sieur de La Luzerne, grand amateur des gens de lettres et connu par un recueil d'ouvrages en prose et vers latins, demeura longtemps avec son père dans sa terre de Troismonts, où le voisinage de Caen l'attirait souvent. Il mourut le 4 juillet 1679, âgé de 62 ans (1).

(1) *Origines de Caen*, p. 428-429.

Valcongrain (Saint-Jean-Baptiste de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 15 feux, 60 habitants, notariat de Hamars.

Cette paroisse, appelée dans les titres *ecclesia de Valle Ongrin*, est située sur la petite rivière qui vient des bois d'Aunay, séparée d'Hamars par le grand chemin de Bretagne, et distante de Caen de 6 lieues, de Bayeux de 7 lieues, du bourg d'Aunay d'une lieue, et d'Evrécy de 2 lieues et demie. Il en est fait mention dans la chartre d'union du prieuré de Saint-Vigor près Bayeux à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon en l'année 1096. Cette chartre et celle du duc Robert, de la même année, l'appellent *ecclesiam de Colgrino*. Elles nous apprennent que ce fut Odon de Conteville, évêque de Bayeux, qui avait aumôné au prieuré de Saint-Vigor le patronage, les dîmes et les terres dépendantes de cette église. Ce sont encore son prieur et ses religieux qui nomment à la cure; le curé perçoit la dîme.

Vascongne (Saint-Martin de). Sergenterie d'Evrécy, élection de Caen, 50 feux et 150 habitants, notariat d'Evrécy.

Vascogne a la même origine que Gascogne, province de France, car l'une et l'autre se nomment en latin *Vasconia*. M. Huet présume que Vascongne peut avoir pris son nom de Gascoing, nom d'une famille qui aura possédé cette terre. Gascoing, nom fort commun en Basse-Normandie, est la même chose que Gascon, et tous deux viennent de *Vasco* (1). Cette paroisse, arrosée par la petite rivière de Guigne, qui y prend sa source, est à trois quarts

(1) *Origines de Caen*, p. 324.

de lieue du bourg d'Evrécy, 3 lieues de Caen et 6 lieues de Bayeux.

Il y a 5 hameaux : Vascongne, La Maillardière, Valjoye, Cornouaille et Le Côtil-Ardent. Il n'y a que le fief des Ifs qui relève du Mesnil-Patry. Le seigneur nomme à la cure et le curé perçoit les dîmes. La maison seigneuriale a de belles avenues qui l'environnent, et dans son jardin une chapelle du titre de saint Adrien, à la nomination du seigneur. Elle fut fondée le 12 juillet 1694 par Anne de Gislain, veuve d'Adrien Le Petit, chevalier, seigneur et patron de Vascongne, à charge de 4 messes par semaine (1).

Ce seigneur mourut glorieusement à la bataille de Nerwinde, aux pieds du duc de Chartres, son maître, l'an 1693, âgé de 44 ans. Il avait fait quelques vers pleins de génie et d'un beau tour, ce qui lui a procuré une place parmi les illustres citoyens de Caen (2). François Le Petit, son père, et ses oncles, auraient réussi dans les belles-lettres, s'ils avaient eu, dit M. Huet, plus de fermeté et de persévérance dans leur conduite. Il laissa pour fille unique demoiselle Marie-Antoinette Le Petit, dame de Vascongne, mariée à messire Charles Achard, seigneur et patron du Pin, dont est sorti Léonor Achard, seigneur et patron de Vascongne et de Maisoncelles-sur-Ajon, décédé le 28 septembre 1761, et enterré sous une tombe élevée de pierre de grès dans le cimetière proche la croix.

(1) Registres de l'évêché.
(2) *Origines de Caen*, p. 395-396.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abléges (des), 129, 149, 216, 255.
Acarin, 203.
Achard, 508, 509, 520.
Acher (d') ou d'Achey, 200, 317, 322, 456.
Agy, 125.
Aigneaux (d'), 33 et suiv.
Aigrefeuille (d'), 173.
Aiguillon (d'), 152.
Ajon, rivière, 491, 492, 507, 511.
Ajon, hameau, 513.
Albray. *Voir* Evrecy, 500, 501.
Alexandre, 495.
Allain, 373.
Allières, rivière, 333, 339, 367, 377, 384.
Alligny, hameau de Vassy, 382.
Amayé, canonicat, 2.
Amayé-sur-Orne, paroisse, 472.
Amayé-sur-Seulles, paroisse, 262.
Amboy, ruisseau, 309.
Amours (d'), 83, 201, 493.
Amphernet. *Voir* Anfernet.
Anctoville, paroisse, 263.
André, 88, 226.
Anfernet (d'), 283, 355, 456.
Anferneur (de), 475.
Anfrye, 367, 417 et suiv.
Angennes (d'), 79, 154.
Angerville, à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Ango, 437.
Angot, 451.
Anisy, fief à Noyers, 232.
Anisy (d'), 191, 373.
Anzeray, 394, 492 et suiv., 500.
Archeries (Les), 466.
Arclais, paroisse, 328.
Arclais (d'), 238, 354.
Ardennes (abbaye d'), 291, 461.
Ardennes (fief d'), à Saint-Georges-d'Aunay, 301.
Argences, fief de Curcy, 495.
Argo (d'), 373.
Argouges (d'), 88, 90, 94, 190. *Voir* Léonard, 221.
Arondel, 199.
Arry, 2, 172, 220.
Arry (d'), 129.
Art (Histoire de l').
Architectes, 94, 103.
Ecrivains, 96.
Peinture, 94, 103, 110, 115, 125, 163, 259.
Sculpture, 124, 138, 161, 162.
Vandalisme, 94, 124, 131, 235.
Bizarreries, 306, 307.
Artur, 117.
Asnières (des), 288.

Asselin, 11.
Antiquités (découvertes d'), 185; vitraux, 209; aqueducs, 259.
Aoutrons — Outrons, 228.
Assollements, t. II, p. 290; labour avec des bœufs, 290.
Assy (d'), 353.
Atée, rivière, 398.
Athis, paroisse, 403.
Auber, 483.
Aubery de Vastan, 138.
Aubigny (d'), 449.
Aubusson, paroisse, 404.
Aude, 250, 251.
Audrieu, 2, 173, 203.
Audrieu (d'), 224.
Aulge (d'), 404.
Aumône (fief de L'), 1.
Aunais (Les), 471.
Aunay (abbaye d'), 294, 478 et suiv.; paroisse, 477.
Auray, 421.
Aure, rivière, 100, 113, 122, 176, 221, 288, 312.
Auvray, 148.
Auvillers (d'), 245.
Auvrecy, fief à Tilly, 248.
Auvricher ou Auvrecher, fief à Tilly, 242, 249.
Auxais (d'), 160.
Aux-Epaules, 266.
Avaugour, 395. *Voir* du Parc.
Avenay, paroisse, 475.
Averton (d'), 320.
Aveugles, 169.
Avice, 155.
Aydye (d'), 201.
Aze, 308.
Bac. *Voir* Cantepie, et le Vey.
Bachelier (Le), 433.
Bacon, 287, 318, 323, 515.
Badin, 237.
Bagigaud, 10.
Bailleul, 80, 86, 90, 172.
Bailleul (Le), 12, 26, 30, 90.
Bailly (Le), 95.
Balençon, ruisseau, 452.
Baldric, 469.
Balzac (de), 330.
Banneville-sur-Ajon, paroisse, 486.
Banville (de), 177, 239, 360, 452.
Bar de Camparneau (de), 491.
Baratte, 190.
Barbeville, 508.
Barbey (Le), 11, 154.
Barbières, 2.
Barbot, 424.
Bardouille (de La), 467.
Baron-Tourmeauville, paroisse, 484.
Barquet, fief d'Athis, 404.
Barrier, 320, 321.
Barsin (Le Pont), 501.
Basoque (La), paroisse, 405.
Bataille (La), hameau, 310.
Batarnay (de), 499, 506, 518.
Bateste, 485.
Baudart, 123.
Baudoin, 302.
Baugy. *Voir* Beaugy.
Baussy, fief, 86.
Bavent, fief de Maisoncelles, 297.
Bayeux, *Collégiale* Saint-Nicolas-des-Courtils, 61.

Paroisses :

Saint-André, 66.
Saint-Exupère, 68.
Saint-Jean, 77.
Saint-Symphorien, 77.
Saint-Flocel, 78.
Saint-Laurent, 83.
Saint-Loup, 84.
Sainte-Madeleine, 86.
Saint-Malo, 88.
Saint-Martin, 100.
Notre-Dame-de-la-Poterie, 109.
Saint-Ouen-du-Château, 111.
Saint-Ouen-des-Faubourgs, 112.
Saint-Patrice, 114.
Saint-Sauveur, 118.
Notre-Dame-des-Fossés, 120.
La Capellette, 120.
Saint-Vigor-le-Petit, 121.

Communautés :

Augustins, 123.
Sachets, 123.
Cordeliers, 129.
Capucins, 141.
Ursulines, 146.
Billettes, 147.
Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, 148.
Bénédictines, 157.
Religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité, 159.
Le Séminaire, 143.
L'Hopital-Général, 169.
Bazanville (de), 212.
Bazinnerie (La), 471.
Bazire, 250, 256.
Beauchesne, paroisse, 406.
Beaudre (de), 332, 378.
Beaufou (de), 245, 411.
Beaulieu, paroisse, 328.
Beaugy ou Beaugis, commanderie, 381, 402.
Beaulieu, prieuré, 443, 444.
Beaullard (de), 509.
Beaumanoir (de), 446, 448.
Beaumont (de), 480. *Voir* Hottot.
Beauqué, paroisse, 486.
Beauregard (de), 144.
Beauregard (quartier de), 75.
Beausoleil, 466.
Beaussein (de), 495.
Beaussieu, à Saint-Georges-d'Aunay, 299; (de), 438.
Beauval, village des Essartiers, 278 ; de Septvents, 310.
Beauval (de), 177.
Bec (du), 404.
Becco (Pont-), 100.
Becquetière (de La), 401.
Bédantière (La), 310.
Bédey (Le), 142, 144.
Bégarrie (La), 471.
Bège (Le), 401.
Bélesme (de), 425, 468.
Belin. *Voir* Averton ; Averton (de), 319.
Belle-Etoile (abbaye de), 406, 409 et suiv., 432.
Belle-Etoile, fief à Noyers, 232.
Belle-Fontaine, hameau, 75, 330, 500.
Belle-Fontaine (Crux de), 412.
Belle-Jambe, village, 232.
Bellemare (de), 374.
Bellet, 177.
Bellette, 500.

Bellière (de La), 341.
Beltot, fief de Vendes, 284 ; fief de Sermentot, 308.
Benais (de), 58.
Bénard, 425, 475.
Bence (de), 444.
Benneville (de), 203, 206.
Bénouville. *Voir* Gillain.
Bény, paroisse, 328.
Bérart, 353.
Berceur (Le), 64, 219.
Bergonne (ferme), 360.
Berjou, paroisse, 406.
Bernard, 322.
Bernesq, 2.
Bernesq (de), 238.
Bernières (de), 117, 228, 251, 505.
Bernière-le-Bocage, paroisse, 176.
Bernières-le-Party, paroisse, 330.
Berroles, fief, 221.
Berroles (de), 224.
Bertrand, 226, 242, 245, 323.
Bertrice, hameau de Campeaux, 271.
Besace (canton de La), 266 ; fief, 282.
Besnard. *Voir* Bénard.
Bessinier (Le), 347.
Bestinière (La), *passim*, 142.
Betton ou Bethon, 89, 284, 515.
Beuf (Le), 348.
Bezons (de), 475.
Biars (des), 237, 267.
Bichetière (La), 466.
Biet, 68.
Bigne (La), paroisse, 269 ; fief, 377.
Bigne (de La), 10, 239, 269, 331, 358, 373, 402, 419, 456.
Bigot, 257 ; fief à Savenay, 361, 493.
Biholeu (pont de), 429.
Bijude (La), 513.
Bionnière (La), 465.
Bissonnet, 480.
Blanchard, 270, 303, 424, 456.
Blanche-Cappe, 268.
Blanche-Lande, 466.
Blandouit, ruisseau, 328, 354, 377.
Blanlo, 79.
Blanquaire (La), village, 356.
Blanvillain (de), 373.
Blin, 174.
Blois (de), 173.
Blondel, 11, 248.
Blouet, 195.
Boaisne (de), 350.
Bô-de-Fay, hameau, 500.
Bois (du). *Voir* Dubois, 178, 184, 237, 239, 316.
Boisgruel (de), 201.
Boisjugan (de), 400.
Boislonde, fief de Fontenay, 198 ; village de Longvillers, 295 ; à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Boisselière (La), 310.
Boissey (de), 497.
Boisville (de), 446.
Boisyvon (de), 386, 445.
Boivin (de), 157, 303, 351.
Bon (Le), 376.
Bonfaits (Les), 351.
Bonis, ruisseau, 405.
Bonixan, 475.

Bonnefonds (de), 219, 231.
Bonnemaison, paroisse, 487.
Bonnet, 59.
Bontemps, 485.
Boran (de), 67, 250,
Bordeaux ou Bourdeaux (de), 396, 401.
Bordel, rivière, 177, 197, 232, 239 ; village, 232.
Bosc ou Boscq (du), 20, 21, 24, 59, 87, 159, 483, 515.
Bosc-Regnard, fief de Livry, 290.
Bosquet, 108.
Bouchers (*Corporation de Francs-*), 104.
Bougy, paroisse, 487.
Bouillon (duc de), 34 et suiv., 235.
Bouillon (du), 152 ; (Le), village, 466.
Bouja (de), 373.
Boulière (La), 407.
Boulogne (de), 427.
Bourdon, 179, 198, 199.
Bourduceau, 418.
Bourg (du), 338.
Bourgeois (Le), 237.
Bourges (de), 10.
Bourget (de), 416.
Bours (de), 11.
Boussel, 234.
Boussigny, fief à Fontenay, 248.
Boutier, 384.
Bouverie (La).
Bouvery (de), 263.
Bray ou Braye (de), 364, 380.
Braye, grain pour faire la bière, 279.
Brazard, 184.
Bréauté (de), 385.
Brèche-d'Os, 471.
Brécy, canonicat ; fief aux Essartiers, 282.
Brémoy (butte de), 266 ; paroisse, 332.
Bretagne (de), 248, 448.
Breton (Le), 87, 221, 315.
Bretteville, 2 ; village, 232.
Bretteville (de), 178.
Bretteville-sur-Bordel, paroisse, 177.
Breuil, (du), 215.
Bréviaire, 104.
Brézé (de), 316.
Bricquessard, sergenterie, châtellenie à Livry, 290.
Bricqueville (de), 325, 408 ; baron de Coulombières (de), 33 et suiv.
Brieux, 474.
Brifou (Le), hameau, 369.
Brimballe (butte de), 349, 416, 456.
Brimbois, fief aux Besaces, 268.
Broize, 347.
Brossard (de), 431.
Brou (de), 344 ; fief à Lacy, 361.
Broué, paroisse, 178.
Brouillerie (La), 330.
Brousses (Les), 414.
Brousses (vivier des), 378.
Brucourt, fief, 419 ; (de), 497.
Brunets, 115.
Brunette (La), fief, 439.
Brunville, hameau, 85.
Buain, village, 356.

Bucaille (La), hameau d'Amayé, 261.
Bucéels, 179.
Bucels (de), 180.
Buhot, 100, 163, 180.
Buisson (du), 402.
Buni, 401.
Burcy, paroisse, 332.
Bureau, 184, 419.
Buret (fief du), 191.
Buron (bois de), 300 ; fief, 301.
But (du), 456.
Butte (La), 466.

Cabourg, 433.
Cachy, village, 232.
Caen. *Voir* Saint-Jean, Saint-Pierre, Notre-Dame-de-Froide-rue, Sainte-Anne.
Cahagnes, paroisse, 269.
Cahan, paroisse, 407.
Cahier ou Caye, hameau, 202.
Caille (Le), 213.
Caillerie, 446.
Cailloué (bois de), 496.
Cailly, fief, 444.
Caine (La), paroisse, 491.
Cairon, fief de Vendes, 253.
Cairon (de), 174, 286, 373.
Calichon, ruisseau, 264.
Caligny, fief à Noyers, 232.
Caligny (de), 373 ; fief, 405.
Calligny, paroisse, 407, 408.
Callonge (de), 490.
Calverie (La), 313.
Calvinistes. *Voir* Protestants et Huguenots, 234, 306, 396, 401, 479.
Cambercour, 406.
Cambette (La), 85.
Cambremer, 2, 86.
Campandré, paroisse, 333.
Campeaux, paroisse, 270.
Campigny ou Champigny (de), 129, 145, 191. *Voir* Hamon.
Camus (Le), 479.
Canchères, hameau, 196, 318.
Candon, ruisseau, 203, 233, 305, 307 ; hameau, 314.
Canonicats et *Prébendes*, 1.
Canteil, 185.
Cantelou, village de Fresne, 285.
Cantepie (bateau de), 336.
Cantepie (de), 287.
Canville (de), 492.
Capauville, village de Long-villers, 295.
Capon, 413.
Carbonnel (de), 239, 308, 329, 346, 384, 395.
Carcagny, paroisse, 180.
Carcel, 330.
Caret, 344.
Carreaux (Les), 466.
Carrelay, village de Noyers, 232.
Carrières, 307, 326, 355, 495.
Carpentier (Le), 272.
Carpion, 413.
Carpiquet, 330.
Cartigny, 1.
Carville, fief à La Graverie, 282, 342 ; paroisse, 333 ; (de), 342, 372.
Casernes, 84.
Casne (La), 446.
Castel, 318, 381, 384, 402.

Castiglione, 22, 23, 28, 30, 114.
Castillon, 1.
Castillon (de). *Voir* Castiglione, 300.
Castilly, 2.
Catrouge, hameau, 202.
Cauvet du Saussey, 144.
Cauville, paroisse, 74, 334.
Caux (de), 87.
Cavelier (Le), 134.
Cèdres, 432.
Cérandière (La), village, 351.
Cerisay (de), 237.
Cerisy-Belle-Etoile, paroisse, 409.
Cerisy (Mont de), 410, 447.
Chacheguay, 346.
Chaine (La), paroisse, 491.
Chambellan (fief au), 191.
Champagne (fief de La), 184.
Champ-Goubert, château, 500, 505.
Champin, fief de Saint-Georges-d'Aunay, 301.
Champion, 113.
Champs-Fleury (Les), 152.
Chancerel, 413.
Chanoine (Le), 258.
Chanu, paroisse, 413.
Chapelle-Armentier, 414, 439.
Chapelle-au-Moine (La), paroisse, 413, 439.
Chapelle-Biche (La), paroisse, 415.
Chapelle-Engerbold (La), paroisse, 335.
Chapelle fondée pour une hôtellerie, 467.
Chartier ou Le Chartier, 28, 29, 99 et suiv., 115, 116, 268, 358, 371.
Château-Gontier, 494 et suiv.
Châtel (du), 340, 374, 465.
Châtelier (Le), 473.
Chatillon (de), 427.
Chaulieu, paroisse, 415.
Chaumontel (de), 194, 195, 223.
Chaussade (de La), 490.
Chauvet, 342.
Chefdeville, 42.
Chemin-Haussé, 484.
Chènedollé, paroisse, 335.
Chennevières (de), 366.
Cherbion, 466.
Chertens, 437.
Chesné (de), 302.
Cheux, paroisse, 181.
Cheux (de), 198, 511.
Chevalier (Le), 352, 396.
Chevaux (des), 456.
Chivray (de), 225.
Chouain, paroisse, 183.
Chrétien, 173, 183, 254, 403, 438.
Cingal (de), 194.
Cinqbouts, 445.
Cintheaux (de), 222.
Citadin, 11.
Claire-Fontaine, village de Longvillers, 295.
Claire-Fougère, paroisse, 418.
Clasdière (La), 382.
Clécy, paroisse, 335.
Clément, 122.
Clerbecq, hameau, 314.
Clerc (Le), 67; de Juigné, 292.
Clérel, 353.
Cléronde (de), 308.

Clinchamps, fief à Noyers, 232.
Clinchamps (de), 348, 370, 374, 380, 445.
Clos (Le), fief à Ellon, 257.
Clos-Mesnil, hameau à Coulvain, 273.
Cloustier (Le), 265.
Clutaine, hameau de Septvents, 310.
Coc *ou* Cocq (Le). *Voir* Coq.
Cocquelet, 11.
Coëneville, hameau de Maisoncelles, 247.
Cohuey, 11.
Coigny, à Saint-Georges-d'Aunay, 300.
Coisnières. *Voir* Anctoville, 263.
Colardin, 366.
Colet, 116.
Colgrin, 519.
Coligny (amiral de), 38, 46, 131.
Colleville, 139; village de Mondrainville, 228, 231, 251; (de), 340.
Combefosse ou Courbefosse, hameau de Campeaux, 271.
Combray (de), 217, 475, 514.
Compamy, 26.
Comte (Le), 319, 368, 456.
Comtesse-de-Boulogne (fief de La), 203.
Conardie (La), village, 172.
Condé (de), 186 et suiv.
Condé-sur-Noireau, doyenné, 403; paroisse, 421.
Condé-sur-Seulle, 185.
Confréries des Pauvres, 9; de Saint-Nicolas, 61; *Autres*, 74, 84, 89, 90, 116, 124, 139, 349, 464; des Francs-Bouchers, 104 et suiv.; de Saint-Marcoul, 109; de l'Immaculée-Conception, 117; du Rosaire, 173; de Saint-Léonard-des-Bois, 271.
Connétablie (La), fief aux Besaces, 267.
Conseil, 10.
Conseillère (fief de La), 121.
Constitution Unigenitus, 103.
Conte (Le). *Voir* Comte.
Conteville (de), 426.
Contho, 8.
Coq (Le), 79, 102.
Coquard, 340.
Coquerie (La), 473.
Corbegust, 310.
Corbesenus, 390.
Corbet, 75, 154, 160.
Corbeuil, 210.
Corbinnière, 488.
Corday (de), 388.
Cordier (Le), 373, 431, 452, 485.
Cordillon (abbaye de), 209, 212, 215 et suiv.
Cornet, 290.
Cornic, fief aux Essartiers, 280.
Cornière (La), 446.
Cornieres, maintenant Anctoville, 263.
Cornières (de), 347, 475.
Cornouaille, hameau, 520.
Corporation des Bouchers, 104; des Cordonniers, 124, 128; des Tisserands, 83.
Corval, commanderie et hôpital, 381.

Cossey, 65.
Costard, 173, 204, 214, 215, 499.
Cotelle, 333.
Cotentin (de), 207.
Couarde (La), hameau, 313.
Coudré (Le), village, 369, 405, 406.
Couesme (de), 247, 462.
Coullard, 85.
Coulombières, 2.
Coulombières (de). *Voir* Bricqueville.
Coulonces (de), 385. *Voir* Bordeaux, Villiers et La Haye.
Coulons (de), 138. *Voir* Couvert, 189, 190.
Coulvain, paroisse, 272.
Cour (de La), 195, 203, 365, 373, 451.
Courbefosse, 272. *Voir* Combefosse.
Courbeusson, rivière, 351, 354, 376, 378.
Courcelles, à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Cour-Perron (La), fief à Tilly, 248.
Courqueray, hameau, 515.
Courvaudon, paroisse, 491; fief, 362.
Cousteur (Le), 90.
Couture, 518.
Couvert, paroisse, 188.
Couvert (de), 189, 225, 504.
Crémelle, village, 75.
Crennes (baronnie de), 351; 377; (de), 352, 378.
Crépon (de), 243, 394.
Cresme, ruisseau, 359, 388.
Crêste (Le), 466.
Crespin, 483.
Crincelle, rivière, 329. *Voir* Grincelle.
Criquebeuf (de), 227.
Cristot, paroisse, 192.
Croisilles (de), 177, 178, 199.
Croix-à-la-Main, 408.
Croix-Pigeonnet (La), 313.
Crosville, village, 305, 313.
Crouen (de), 380.
Crou (de), 395.
Crux (de), 412, 442.
Cule, 462.
Culey-le-Patry, paroisse, 337.
Cully, paroisse, 3, 175, 184, 237; fief à Vendes, 254.
Cully (de), 237.
Cuperlli ou Culperchie. *Voir* Cuperey.
Cuperey, 125.
Curcy, paroisse, 494.
Cussy, 1.
Cœuret, 343.

Dame-Maheust, fief, 211.
Damigny, fief à Nonant, 256.
Dampierre, paroisse, 273.
Dampierre (de), 59.
Damsent (bois de), 446.
Damvou (forges de), 2, 326, 338; paroisse, 338.
Dangie (de La), 223.
Danne (Hameau-), 360.
Danviray, 375.
Danvou, 2. *Voir* Damvou.

Date du temps où écrivait l'au-

teur, 10 décembre 1763, 102, 124.
Dauphy (bois), 415.
Davauleau, 80.
Davy, 402.
Délivrande (Notre-Dame-de-La), 21, 164.
Delon, 201. *Voir* Deslondes.
Delu, 375.
Denyse, 153.
Dépoiserie (La), 471.
Derot, 132.
Descrametot. *Voir* Escrametot.
Désert (Le), paroisse, 339; prieuré, 367.
Deslonde, 294. *Voir* Delon.
Despencier (Le), 333.
Deux-Jumeaux (couvent des), 502.
Digny (de), 365.
Dinan (de), 448.
Dodin, 142.
Doit-de-Barbé, ruisseau, 205.
Doitie (hameau-de-La-), 306.
Dolts ou ruisseanx, 230.
Donatasius, 152.
Doré, 90.
Douchy, hameau, 221.
Douët-Roulard, ruisseau, 179.
Doulcet (Le), 364 et suiv.
Douvet, rivière, 477, 486, 509 515.
Douvres (de), 363, 485.
Drôme, rivière, 266, 273, 309.
Droullin, 409.
Druance, rivière, 340, 342, 346, 348, 370, 388, 448.
Dubois de Litteau, 234. *Voir* Bois.
Duc (Le), 192.
Ducy, paroisse, 193.
Dufour, 137.
Dumoustiers, 389.
Dunois (comte de), 183.
Durand de Missy, 227.
Durevye, 235.
Duval, 152, 229, 496.

Eaux minérales, 172, 350, 410.
Ecoles, 340. 358, 431, 434.
Ecorigny, ruisseau, 309.
Ecrivain (L'), 53.
Ectot, hameau, 196, 305.
Ecuyer (L'), 128.
Egrenne, rivière, 406, 416, 470.
Eliclacus, 336.
Ellon, paroisse, 557.
Enfernet. *Voir* Saint-Christophe et Anfernet.
Enneville (d'), 219.
Entremonts (Saint-Pierre d'), paroisse, 430, 431.
Epènes, hameau, 196.
Epidémie, 114.
Epinay (d'), 324.
Epinets (chapelle Notre-Dame-des-), 419.
Epiney-sur-Odon, paroisse, 196.
Eron (d'), 331.
Escayeul (d'), 201.
Escalley. *Voir* Lescalley.
Escorchebœuf (d'), 344.
Escrametot (d'), 49, 141, 204.
Esmery (L'), 123.
Espagne, fief, 356.
Esquay, 2, paroisse, 496; (d'), 497.

Essartiers (Saint-Jean-des-), paroisse, 1, 277; fief, 282.
Essarts (des), 483.
Essarts (Les), hameau, 221.
Esson (d'), 322.
Estampes (d'), 37, 175, 396.
Estivy, fief à La Ferrière, 282, 283.
Estouteville (d'), 227, 338, 469.
Estreham-Le-Perreux (d'), 190.
Estry, paroisse, 539.
Estures, fief, 376.
Etregy, hameau de Saint-Vaast, 234, 253.
Eudes, 421.
Eurry, 142.
Eustace, 11.
Evrecy, 1; doyenné, 472; paroisse, 498.

Faicq (Le), ruisseau, 230; hameau, 231. *Voir* Fecq.
Fains, fief de Villy, 326.
Faoucq (de), 86, 219.
Fargues (de La), 177.
Faudoas (de), 67.
Fauquet ou Fauques, 394.
Fauvel, 436, 440, 443.
Fay (du), 262.
Faye (Le), 68.
Fécamp (Abbaye de), 312.
Fecq, fief, 327. *Voir* Faicq.
Félière (La), hameau, 227.
Feret, 163.
Ferrière-au-Doyen (La), paroisse, 280.
Ferrière-Duval (La), paroisse, 340.
Ferrière-Hareng (La), paroisse, 280.
Ferrière-l'Evêque (La), 53.
Ferrières (de), 469.
Ferté-Fresnel (de La), 497.
Feu, 11.
Feuardent, 132.
Feugueret, village d'Orbois, 233.
Feuguerolles (de), 217, 284.
Feuguerolles, paroisse, 283; (les Ponts-de), 308.
Feuguerolles-sur-Orne, 1.
Fierville, hameau à Septvents, 310.
Fierville-en-Bessin, paroisse, 504.
Fierville (de), 178.
Fiotte (La), fief, 222.
Flaguaye (La), hameau de Missy, 227.
Flaguets (Les), hameau d'Amayé, 261.
Flais ou Flaye, hameau, 185.
Flambart, 177.
Flavigny, ferme, 501.
Flèche (de La), 402.
Flers, paroisse, 432, 457; (comte de), 405, 415, 439, 441, 443.
Florie, 383.
Fomaheu, 458.
Fondreaux, fief à La Graverie, 342.
Fontaine-Daniel, fief, 198; (Abbaye de), 201.

Fontaine-de-Santé. *Voir* Eaux minérales.
Fontaines (de), 511.
Fontenay (de), 64, 191, 476.
Fontenay-le-Pesnel, paroisse, 197.
Fontenay (Saint-Martin-de), 230.
Fontenelles (de), 288.
Fontette (de). *Voir* Orceau.
Forestier (Le), 279, 493.
Forêt-l'Evêque, 268, 282 ; de la Besace, 268.
Forges (de), 212.
Forges (Les), hameau, 227.
Forges-Hottot (fief des), 204, 213.
Forges de Damvou, 326.
Formont (de), 308.
Fort (Le), 126, 139.
Forte-Main (Auberge de La), 36.
Fortin, 450.
Fossard (Le), hameau d'Anctoville, 265.
Foucault, 257.
Foucoupé (Le), 369.
Fou-de-Berjou (Le), 406.
Fougerais (Les), 379, 406.
Foulant, 310.
Foulognes (de), 90, 263, 265.
Foulon (Le), 374.
Fouquet, 142.
Fournier (Le), 240, 248.
Foutelaye (La), 471.
Franc (Le), 152.
François (Le), 94, 184, 336.
Franquetot (de), 456.
Fresnaye (La), fief, 449 ; (de La), 477.
Fresne (du), 238, 279, 286, 306.
Fresne, paroisse, 285.
Fresnel (de), 510.
Fresnes, paroisse, 74, 437.
Fresney, fief de Curcy, 495.
Fréval, 330, 340.
Froide-Rue (Bayeux), 79.
Froslière (La), 310.
Froulay-Tessé (de), 219, 368, 478, 483.
Froville, fief, 474.
Fucherie (La), 466.
Fugerais (Les), 406.
Fumée, 142.
Fustrevast, 475.

Gaalon (de), 201, 223, 252, 254.
Gâge (village du), 465.
Galleté, 589.
Galonnière (La), 356.
Gamard, 456.
Gambage (droit de), 106.
Ganelon, 361.
Garaby, 518.
Garanterie (La), 331.
Gascoing (Le), 239, 519.
Gassel (Le), 466.
Gassion (de), 397, 410.
Gast (Le), village, 356.
Gastine (de), 381.
Gaubardière (La), 466.
Gauchet, 76.
Gaufre (Le), 76.
Gauréault (de), 436.
Gavrey, 1.
Gavrus, 3 ; paroisse, 505.
Gay (Le),
Gayant, 42, 264.
Gendre (Le), 229.
Genestès (Les), 466.

Genverin, village, 360.
Germain, 11.
Germont (de), 374.
Gilberdière (La), 406.
Gillain ou Gislain, 322, 496, 520.
Giletière (La), fief.
Glatigny (de), 235.
Gohier, 359.
Gondouin, 200, 287.
Gondouinière (La), fief à Jurques, 287.
Gosselin, 221, 222, 232, 305.
Gosselinière (La), 405.
Gosset, 397, 401.
Goubin (Le), 250.
Goudinière. *Voir* Guédonnière.
Gouëlon, 343.
Gouet, 69.
Goupil (Le), 139.
Goupillet, 330.
Goupillières, 2; paroisse, 505.
Gourguesson (de), 373.
Gournay (moulin de), 325.
Goutard, 358.
Gouville (de). 177. *Voir* André, Pontóger.
Gouvix, fief, 370, 474; (de), 371.
Gouye, 11.
Goyon ou Golon. *Voir* Matignon.
Graignerie (de La), 412.
Grainville, paroisse, 202.
Gramont (de), 401.
Grandie, 399.
Granges (Les), fief, 508.
Graverie (La), paroisse, 341.
Graville (de), 139, 157.
Grégoire-Lombard, 129 et suiv.
Grenel, 117.
Grente, 265, 275.
Grestain, fief à Tilly, 248.
Grey (de), 246.
Grimoult, 241, 361, 362, 381.
Grimouville (de), 311, 442.
Grincelle, rivière, 339, 341, 351, 367.
Gripel (de), 316, 436.
Gris (Le), 128.
Grisy, 2.
Gros (Le).
Groiselliers (Les). *Voir* Saint-Georges.
Grosparmy (de), 130, 323, 353, 430, 434, 497.
Groudière (La), 446.
Guay (du). *Voir* Guey.
Guédonnière (La), fief à Jurques, 282.
Guélodes (Les).
Guérard, 351.
Guermondière (La), 405.
Gueron, 2; fief, 221.
Guerrand (de La), 144.
Guesclin (du), 393.
Guerdon, 226, 283.
Guesnel, 10.
Gueult (Le), 272.
Gueuzet, 357.
Guey (du), 364, 372, 389, 451.
Guiche (de La), 256.
Guigne (La), rivière, 474, 475, 496, 500, 519.
Guilbert, 293, 295.
Guillardet, rivière, 341.
Guillaume (*manteau du duc*), 29; *bassin*, 32, 169.
Guillemin, 359.

Guillereau, 305.
Guillouet, 466.
Guitorière (La), 466.
Guittons (village aux), 471.
Guyenne, rivière, 378, 419.

Hableville, hameau d'Anctoville, 265.
Halbout, 401.
Hallé, 73.
Halley (du), 84, 142, 385, 387.
Halouse, paroisse, 438; (forêt d'), 413, 439; forges, 433.
Hamars, paroisse, 506.
Hamars (de), 347, 506.
Hamel, 279.
Hamel (du), 59, 64, 129, 165, 180, 189, 210. 211, 215, 249, 334, 342, 349, 368, 445.
Hamelin, 438.
Hamon, 191.
Harcourt (d'), *passim*, 146, 175, 242, 245, 365, 483, 506, 517.
Harcourt (Patriarche d'), 12, 27, 28, 37, 434.
Hardouin, 142.
Hardouinières (Les), 466.
Hardy (Le), 397 et suiv.
Haribel (Le), 194.
Haris (de), 380.
Harivel (Le), 334, 406, 445, 509, 517.
Haupées, 438.
Haut-Bosc, 494.
Havetot, ruisseau, 261; hameau d'Anctoville, 265.
Haye (de La), 190, 227, 284, 385, 515.
Haye (La), fief à Engranville, 191.
Haye-d'Aiguillon (La), fief à Juaye, 258.
Haye-Piquenot (La), 2.
Hayes (des), 403.
Hays (Le), 475.
Hays (Les), 515.
Hazé (du), 433.
Hébert, 96, 285, 373.
Hélisière (La), 414.
Hellenvilliers (d'), 497.
Hélyes, 68, 90, 115, 117, 147.
Henry, 433.
Hérault, 365.
Herbélière (La), 356, 381.
Herbion, ruisseau, 334, 376.
Héricy ou Hérissy (Le ou de), 64, 191, 504.
Hérichie (Le), 474, 514.
Hermanville, fief, 193.
Hermerel, 81, 138.
Hermitage, 433. *Voir* Belle-Etoile.
Hermitage (L'), prieuré des Besaces, 267.
Hermite (L'), 259.
Hermilly, hameau de Maisoncelles, 297.
Hernies. *Voir* Saint-Mamert.
Héron, 208.
Hérouville (d'). *Voir* Soynard, 252.
Hersant, 110, 134.
Herson, 110.
Hervieu-Hamel, 173.
Heudeline, 54.
Heurtin (l'abbé), 503, 508.
Heuste, 44, 142.

Heuzé, 309.
Heuzebroc, 76, 110.
Hogue (La), hameau, 313.
Hoguette (La), hameau à Septvents, 310.
Home, village des Essartiers, 278.
Hometière, hameau, 310.
Homme (Le), 500.
Hommet (du), 180, 195, 256, 259, 479, 480 et suiv.
Honguerie (La), 466.
Honoré (L'). *Voir* Lhonoré, 157, 165.
Hôpitaux, 423, 460. *Voir* Bayeux, Vire, Juvigny, Villers, etc.
Hoste (L'), 288.
Hôtel (d'), 152.
Hôtel-Dieu. *Voir* Hôpitaux.
Hottot, paroisse, 203.
Hottot (de), 181, 190, 243, 309, 385. *Voir* Beaumont.
Houel, 323.
Houellerie (La), 330.
Houlbey, village d'Amayé, 261.
Houlette (La), village, 285, 466.
Houllefort (de), 499, 506, 518.
Houlles (Les), village, 231.
Houx (Le), 263.
Hoye (de), 213.
Huard, 433.
Huberdière (La), hameau, 271, 466.
Huberie (La), 310.
Huche-Pie, 471.
Hue, 491.
Hue de Launé, 258.
Hues (Les), village, 172.
Huet, 480.
Huey (Le), 35, 64.
Hugon, 115.
Humières (d'), 42.
Hunaudière (de La), 155.
Hungh, 454.
Husson, 301, 454, 462.
Hutrel (Le), 39.
Huterel (du), 272.

Industries locales :

Bagues de Hottot, 204.
Mines de fer de Montbosq, 267 ; d'Halouze, 440 ; de Larchant, 441.
Mines d'or de Tracy, 314.
Draps de Vire, 398.
Clouteries de Saint-Cornier, 457 ; d'Yvrande, 472.
Eaux-de-vie de Clécy, 336.
Chapeaux d'Ouilly, 459.
Coutellerie, 465.

Ingy (moulin d'), 326.
Insurrection des Nu-Pieds, 397.
Irlande (d'), 139.
Isles (hameau des), 423, 448, 450 et suiv.

Jacob. *Voir* L'honoré.
Jean, 11, 152.
Jehan, 148.
Jenvrin. *Voir* Genverin.
Jolly, 165.
Josel, 404.
Josset, 165.
Jouenne, 286.
Jourdan, 128.
Jourdain, 112, 117, 305.
Jouvain (Le-Bourg-), 471.
Jouvinette (La), ruisseau, 330.

Juaye, paroisse, 258.
Jugy, village, 231.
Juhel, 402.
Jumilly (de), 231.
Jurques, paroisse, 59, 117, 286.
Juvigny, paroisse, 204, 274.
Juvigny (de), 206, 239, 246, 376.

Labbé, 453.
Lacy, paroisse, 342 ; fief, 361.
Lacy (de), 271, 345.
Lair, 333.
Laistre (de), 500.
Lalouel, 90.
Lambert, 175, 189, 286.
Lamborne, fief, 285.
Lambosne, fief, 419, 447.
Lambron, rivière, 403, 440, 452, 458.
Lambuche, 414.
Lamy, 136.
Landelle (La), village, 231-336.
Landelles, village, 232.
Lande-Patry (La), paroisse, 440.
Lande-Pourrie (Forêt de La), 406, 470.
Lande-Saint-Siméon (La), paroisse, 440 ; fief, 461.
Landes, 2 ; paroisse, 507.
Landigou, paroisse, 441.
Landisac, paroisse, 441.
Landon, village de Livry, 289. *Voir* Mesnil-Landon.
Langlois, 109.
Lannoy (de), 511.
Lanternier, 48.
Larchant, paroisse, 441 ; (de), 442.
Lassus, hameau, 513.
Lassy, 343.
Laval (de), 447, 507.
Lébaudière, 330.
Leglerie, village de Longvillers, 295.
Lénauderie, village de Longvillers, 295.
Lengleschérie, village de Longvillers, 295.
Léonard, 221, 285, 305.
Lescalley, 33, 153.
Lesdain (de), 336, 376, 389.
Lesnault, paroisse, 346 ; fief, 362.
Lesvelley, 124.
Letic, hameau de Campeaux, 271.
Létoc (Marie), 502.
Lévaré (de), 421.
Léverie (La), village de Feugerolles, 283.
Levis (de), 57, 147.
L'honoré dit Jacob, 36. *Voir* Honoré.
Liesseline, 258.
Lietot, hameau d'Orbois, 233.
Lieury, hameau de Maisoncelles, 297.
Lièvre ou Liepvre (Le), 94, 125, 409.
Ligueurs, 49, 230.
Lingèvres, paroisse, 208.
Lingèvres (de), 180, 211.
Lingonier, 250.
Livres enchaînés, 31, 51.
Livry, paroisse, 288.
Livry, fief, 222.
Locheur (Le), 2 ; paroisse, 219.

Loges (des), 390.
Loges (Les), paroisse, 292 ; fief, 282.
Lombard, 147.
Lomont, à Saint-Georges-d'Aunay, 300.
Londe (La), village d'Orbois, 233.
Londel (Le), village, 232.
Longauney, ferme, 196.
Longaunay (de), 185, 256, 273, 321.
Longchamps, fief, 517.
Longla, hameau, 307.
Longraye, paroisse, 220.
Longueville (de), 510.
Longvillers, paroisse, 293 ; fief, 361 ; (de), 293, 297.
Lonlay (de), 288.
Loraille, fief à La Ferrière, 282.
Loré (de), 497.
Littehaire (de), 217.
Loucelles, paroisse, 224 ; hameau d'Anctoville, 265.
Loucelles (de), 179, 217, 224, 265.
Loup (Saint), 72.
Louvel (La butte), 471.
Louvières (de), 190.
Louvigny (de), 383.
Loyseleur, 139.
Lucas (Le), 94.
Luxembourg (de), 323, 394.
Luzerne (de La), 178.

Macé, village, 314.
Madaillan (de), 366.
Mahéas ou Mahias, 270, 303, 334, 383.
Mahoust, 138, 146, 204.
Mahey, 102.
Maigre (Le).
Maillard, 190.
Maillardière (La), 405, 446, 520.
Maillères (Les), hameau, 318.
Maillet, 173.
Maimbeville (de), 264, 266, 497.
Maiserais (Le), 326.
Maison-Blanche, relais à Coulvain, 273.
Maisoncelles (Saint-Denis-de-), paroisse, 349.
Maisoncelles-la-Jourdan, paroisse, 349.
Maisoncelles-Pellevé, paroisse, 297.
Maisoncelles-sur-Ajon, paroisse, 508.
Maizerets, paroisse, 348.
Maizet, paroisse, 509.
Maladrerie (La), 185, 357.
Malenfant, 83.
Malet, 338, 455.
Malfilastre (de), 124, 374, 451, 485, 492, 496.
Malherbe, 124, 205, 207, 229, 237, 239, 262, 279, 284, 295, 372, 373, 452, 509, 511, 514 et suiv.
Malherbière (La), fief, 378.
Mallet, 142, 207.
Malloué, paroisse, 297.
Mancel (de), 347.
Mancellière (de La), 373 ; (La), 466.
Mangeot, 402.

Mangin, 138.
Manlo, village de Feuguerolles, 283.
Manoir (du), 479.
Manneville (de). *Voir* Gosselin, 232, 269.
Marbeuf (de), 384.
Marc, 286.
Marcel, hameau, 179.
Marcelet, fief à Saint-Mauvieu, 239.
Marchant (Le), 90, 176, 285, 317, 424, 489.
Marchanville, fief, 182.
Marconnets (de), 153 et suiv.
Mare (Le), 194.
Mare (de La), 102. 139, 209, 374, 463.
Mare (Canonicat de La), 2.
Mare-Saint-Etase (La), 110.
Maresq (fief du), 202.
Marguerie (de), 214, 223, 265, 354, 383, 384.
Maricourt (de), 497.
Marigny (de), 315 ; fief, 481.
Marinière (La), hameau d'Amayé, 261.
Mariouze (de La), 343.
Marsengle (pont de), 429.
Martainville (de), 302.
Martel (du). *Voir* Hermerel.
Martel, 225, 226.
Martigny, village, 466.
Martin, 136, 409, 433.
Martinbosq, 495.
Massieu, 90.
Masson, 319.
Masson (Le), 140.
Masure, 142.
Masurier (Le), 511.
Mathan (de), 250, 287 et suiv., 295 et suiv., 324, 444.
Mathieu, 3.
Matignon (de), 41, 143, 218, 242, 324, 361, 503.
Matrouillet, 425,
Maufrais (Le), 11.
Maugerée (La), 310.
Maulny, hameau, 369.
Mauny (de), 213, 274, 322, 324.
Maupas, village, 356.
Maupeou (487).
Maupertuis, hameau, 221, 313.
Mautailly (de), 373.
Mauvais (Le), 467.
Mayé. *Voir* Amayé.
Mazières (Les), 466.
Mazure (La), 330.
Mecensis, 401.
Méhérenc (de), 456.
Méheudin (de), 301, 304, 453.
Meignen, 401.
Melantour, 116.
Melun (de), 455, 482.
Ménard, 477.
Ménardière (de La), 200 ; hameau de Campeaux, 271 ; de Livry, 289.
Meray. *Voir* Meré.
Mercerie (La), village, 356.
Mercier (Le), 285, 363.
Merlet, 298.
Meré, paroisse, 443.
Merville-sur-Mer, 1.
Mery, fief, 305.
Mesle, fief, 447.
Mesnil (du), 366.
Mesnil-Amand, 1.

Mesnil-Auzouf, paroisse, 351.
Mesnil-Cibout, paroisse, 445.
Mesnil-Hubert, paroisse, 445.
Mesnil-Landon, fief, 210, 239.
Mesnillet (Le), 330; d'Evrecy, 499.
Mesnil-Ougrin, paroisse, 509.
Mesnil-Patry, paroisse, 225.
Mesnil-Saalles, 373.
Meulan (de), 181, 198, 226, 308, 460.
Meuldrac, 11.
Mière (Le), 11.
Miharenc (de), 201.
Milet, 456.
Missy, 2, 226.
Missy (de), 227, 373.
Moges (de), 270, 288, 302, 485, fief, 301.
Moigneau, ruisseau, 196.
Moine ou Moigne et Moyne (Le); 89, 117, 338.
Monaco (prince de), 268, 274, 282, 299, 340, 359, 368.
Moncel (du), 347,
Monciaux, hameau, 227.
Moncy, paroisse, 354.
Mondaye (abbaye de), 258 et suiv.
Mondehart, à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Mondeville (Evrecy), 499, 501.
Mondrainville, paroisse, 228; (de), 485.
Mondreville (de), 229, 475.
Monnerie (La), hameau d'Anctoville, 365.
Mons ou Monts, paroisse, 2, 230.
Mont (du), 132, 191, 196.
Montafila, château, 500.
Montalais (de), 309.
Montamy, paroisse, 354,
Montamy (de), 328.
Mantbahier, 466.
Montbertrand, paroisse, 298.
Montbosq (butte de), 267; mines de fer, 267, 338.
Montbotrel, 405, 410.
Montbray, fief de Proucy, 448, 450; (de), 449 et suiv.
Montbroc, hameau, 196, 232, 318, 326.
Montchamps, paroisse, 351.
Montchauvet, 355; (de), 355.
Montdesert (de), 32.
Montéclair (de), 384.
Montereau (de), 435.
Montfiquet (de), 479.
Montfréard (de), 142, 147.
Montfréville, 297.
Montfroux, 330, 369, 402.
Montgaudois (de), 430. 463.
Montglandes (de), 430, 463.
Montgommercy (de), 396, 426.
Montigny, paroisse, 510.
Montilly, paroisse, 446.
Mont-Mirel, hameau de Livry, 289.
Montmorency (de), 487.
Montmort, hameau, 515.
Montpasson, 126.
Mistrecaen, hameau de Livry, 289.
Monts-d'Anchre, 283.
Montsecret, paroisse, 74, 446.
Moon, 1,
Morand (de), 303.

Morin, 148, 149, 151, 159, 324.
Morrenda (de). *Voir* Heuste.
Mortain (de), 426, 468.
Morte-Eau (La), 331.
Mortemer (de), 483.
Motel (du), 199.
Motte (château de La), 495.
Motte (fief de La), 175 ; (de La), 344, 488.
Mouen, paroisse, 231.
Moulinets (Les), hameau, 307.
Moussard, 94, 102.
Moussy, 438.
Moustiers (du), 389.
Moutier (du), 204.
Moutiers, village d'Orbois, 233.
Moutons (abbaye de), 250.
Mouy (de), 485.
Murasson (de), 103.
Murdrac (de), 302, 456.

Nantier, 298, 328, 329.
Nantrieul (de), 404.
Navarre (de), 427.
Néel, 192, 198, 200, 332, 357.
Nesmond (Mgr de), 76, 156, 164, 170.
Neubourg (de), 453.
Neufchâtel (de).
Neuilly, 53.
Neuilly-La-Malherbe, paroisse, 511.
Neuilly-l'Évêque, 148.
Neuville, paroisse, 355.
Neuville (de), 229, 451.
Nicholal (de), 201.
Nihaut, village de Bayeux, 109.
Niobé (La Vente), 471.
Noé (La), hameau, 271, 471.
Noës (Les), 471.
Noël, 44, 146.
Noireau, rivière, 406 et suiv., 416, 430, 437, 446, 456, 458.
Noirville (de), 461.
Nonant, paroisse, 256.
Noron, 72, 330.
Notre-Dame-de-Froide-Rue, 3.
Novince, 270, 498.
Noyers, paroisse, 232.
Nu-Pieds, 397.

O, fief à Noyers, 232.
Octeville (d'), 175, 183, 262, 316.
Odon, év. de Bayeux, 260, 338, 341, 362, 375, 468, 495, 501.
Odon, rivière, 219, 226, 231, 251, 269, 358, 478, 486, 509.
Olliamson (d'), 365, 405, 408.
Olivier, 340.
Ondefontaine (troche d'), 300 ; paroisse, 358.
Ongrin. *Voir* Mesnil-Ongrin et Valcongrain.
Orailles (Les), hameau, 221, 313.
Orbois, paroisse, 233.
Orbois (d'), 233.
Orceau, 209, 249.
Orcy (Le pont), 501.
Orglandes (d'), 366.
Origny, village, 369.
Orne, rivière, 446, 453, 458, 473, 495.
Orval, fief à Hottot, 204 ; fief à Amayé, 261 ; fief à Septvents, 310.
Osmont, 146, 176.
Ouffières, paroisse, 512.

Ouilly (d'), 459.
Ouilly. *Voir* Saint-Marc, et Pont-d'Ouilly.
Ouilly-le-Basset, 458.

Pain (Le), fief à Longraye, 221.
Pain de Charité, 513.
Painel. *Voir* Pesnel.
Painteur (Le), 346, 347, 375.
Paisnel, 434.
Palinods, 73.
Papillonnière (La), 356.
Parc (du), 331, 419.
Parfouru (de), 347.
Parfourru-sur-Odon, paroisse, 233.
Pas (des), 344.
Passard, 352.
Pasturel, 64.
Patry, 337, 353, 440, 475, 493.
Pavillon (Le), village, 466.
Payen, 292, 403.
Péchion, 152.
Peignerres (La Butte aux), 471.
Peintres. Voir Arts.
Pélerine (La), hameau, 310.
Pellart, 344, 418.
Pélerinages. Saint-Sulpice de Livry, 291, Notre-Dame-Saint-Job-Saint-Roch, 294; Saint-Célerin, 369; Autres, 359, 471, 508.
Pelvé et Pellevé (de), 11, 159, 184, 262, 297, 315, 331, 409, 415, 430, 432 et suiv.
Penet, 11.
Perche (*La*), mesure, 501.
Percy (de), 175, 177, 259, 338, 352, 383.
Perreau, 203.
Perrigny, paroisse, 359; fief, 361.
Pertout, fief, 447.
Pesnel, 197, 226, 434.
Peticœur (de), 142.
Petit (Le), 185, 520.
Petiville, fief, 198, 511.
Péyerolles. *Voir* Sables.
Philippe ou Philippes, 39, 81, 139, 225.
Picardie (La), village, 232.
Pichardière (La), hameau de Campeaux, 271.
Piédoue (de), 177.
Pierre (de La), 423.
Pierre-Blanche, 472.
Pierrelée (moulin de), 325.
Pierrepont (de), 245, 320.
Pierres, paroisse, 360.
Pigacière (de La), 195. *Voir* Couture.
Pileur (Le), 272.
Pillet, 115, 126.
Pillière (La), 330.
Pillon ou Pilon, 139.
Pinard, 29, 257.
Piquot, 190.
Pirié (bois de), 388.
Pitot, à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Place (La), hameau, 513.
Plânes (de), 222.
Plessis (Le), fief à Noyers, 232.
Plessis (du), 238, 248.
Plessis-Grimoult, prieuré, 74, 363; paroisse, 360.
Pleys (Les), fief, 376.
Poérier (du), 215.

Poètes inconnus, 110, 134, 157, 423.
Pont (du). *Voir* Dupont, 338, 345, 364, 452, 516; fief à Lacy, 361.
Pont-Barsin (Le), 501.
Pont-au-Mouette, 407.
Pont-d'Ouilly, 458.
Pontécoulant, paroisse, 364; fief, 361.
Pontélière (La), 330.
Pont-Ferron (Le), 555.
Pont-Martin, 407.
Pontoger de Gouville, 228.
Pont-de-Fer (Le), 466.
Pont-Orcy (Le), 501.
Pont-Ramon, 414.
Pont-Roch, village, 173, 180.
Pont-Becco. *Voir* Becco.
Pont-Trubert, 113.
Pont-Mulot, 288, 313.
Ponts-de-Feuguerolles, hameau, 308.
Pont-du-Coudray, 473.
Porée, 254.
Poret, 389, 407.
Port, 3.
Porte (de La), 227, 451.
Poterie (La), hameau, 221, 313.
Potherie (Notre-Dame de La), 110.
Pôtil, hameau, 369.
Pouligny, 3.
Pouquet, ruisseau, 513, 517.
Préaux, paroisse, 513.
Préaux (des), 444.
Prébendes et Canonicats, 1.
Prêches, 171, 234, 403, 423, 438. *Voir* Protestants et Calvinistes.
Presles, paroisse, 367.
Prêtre (Le), 68, 77.
Prévost (Le), 208, 218, 384.
Prey (du), 353.
Protestants, 33 et suiv., 114, 131. *Voir* Calvinistes, 403, 422, 423. 438, 452, 458, 479, 503.
Proucy, paroisse, 448, 452.
Provostière (La), 466.
Puquet, 11.
Purée (fief de La), 424, 452.
Puy (du), 354.

Quatre-Croix (passage des), 408.
Qudeville, village, 232.
Quennet, 90.
Quéry, hameau de Jurques, 287.
Quévrue, à Saint-Georges-d'Aunay, 300.
Quesné (fief du), 184.
Quesnel (de ou du), 344; fief, 361, 375.
Quièze (La), fief de Livry, 290.
Quilly (Sainte-Marie-de), 477.

Radepont (du Bosc de), 496.
Radulph, 176, 304, 305, 317, 347, 397, 421, 424, 444, 450.
Ragny, fief à Tournay.
Rampan (de). *Voir* Clérel.
Ratier ou Rathier, 164, 172.
Ravaschier, 11.
Ravenel, 125.
Ravens (Les), hameau, 313.
Ravilio, 503.
Rébec, ruisseau, 351, 355.

Rebiez, 11.
Reculey (Le), paroisse, 367.
Recussonnière (La), village des Essartiers, 278.
Refuge (du), 436.
Regnault, 94, 199, 431, 476.
Reinière (La), village, 369.
Renneville (de), 404, 431.
Renouf, 488.
Renty (de), 329, 357.
Repas (Le), hameau de Livry, 289.
Repenty, hameau de Coulvain, 273; fief à Saint-Georges-d'Aunay, 302.
Répichon, 477.
Restout, 162, 163, 259.
Rétoudière (La), 330.
Revel (Le), ruisseau, 230.
Révérend (Le), 488.
Réviers (de), 216.
Rhône, ruisseau, 205.
Ribet, 485.
Richard Ier de Normandie, 111.
Richard, 511.
Richardière (La), 405.
Richemond (de), 395.
Riller (Le), ruisseau, 215.
Ripaudière (La), 508.
Rivière (de La), 65, 227, 366, 370 et suiv., 444.
Robarton (de), 475.
Roch (du), 147.
Rochelle (La Haute et la Basse), 331.
Rocher, 79, 146.
Rocquereuil, 377.
Roger, 419.
Rogier, 83, 160 et suiv.
Rohan (de), 395, 430, 436, 448.
Romilly (de), 373, 411; fief, 381.
Roncherolles (de), 317, 324.
Ronde-Fougère, fief de Saint-Georges-d'Aunay, 301.
Ronfugeray, paroisse, 452.
Roque (La), fief, 330; paroisse, 368.
Roque (de La), 331, 373. 407, 447.
Roray (La), fief à Tessel, 239.
Rosel. *Voir* Rozel.
Rossenivinen (de), 309, 395.
Rotours (des), 343.
Rotot (de), 473.
Roty, village, 232.
Roucamps, paroisse, 368.
Rougemont, 499.
Roulland, 113.
Roullours, paroisse, 369; (de), 379.
Roulon, ruisseau, 465.
Roumilly (de). *Voir* Romilly.
Rouverou. *Voir* Rouvrou.
Rouville, fief, 305.
Rouvre (La), rivière, 440, 453, 461.
Rouvrou, paroisse, 452; (de), 453.
Roux (Le), 81, 152, 184.
Rouxel, 176.
Rouzé, 364.
Roy (Le), 90, 223.
Royer, 207.
Rozel (du), 370, 385 et suiv., 388, 401, 446.
Ruaudey, ruisseau, 196.
Ruault, 342, 475.

Rubec, ruisseau, 328.
Rubercy, 65.
Rubesteng (Le), 476.
Rufaudière (La), 330.
Rully, paroisse, 369 ; ruisseau, 419.
Rupalley (de), 108, 115, 295.
Rupière (de), 446, 462.

Sabine (de), 208.
Sacraire ou ostensoir, 24, 30.
Saffray, fief, 185 ; (de), 456.
Saint-André (de), 413.
Saint-Aignan-le-Malherbe, paroisse, 514.
Saint-Amand (de), 111.
Saint-Amand, prieuré de Septvents, 310.
Saint-Aubin, chapelle, 450.
Saint-Bénin, paroisse, 516.
Saint-Bomer (de), 145.
Saint-Célerin, chapelle, 369.
Saint-Christophe-d'Enfernet, paroisse, 456.
Saint-Clair-d'Halouze, 414, paroisse, 438.
Saint-Contest, fief à Noyers, 232.
Saint-Corneille. *Voir* Saint-Cornier.
Saint-Cornier, paroisse, 456.
Saint-Denis-Maisoncelles (de), 282, 334.
Sainte-Anne de Caen, 53.
Saint-Exupère, 72.
Sainte-Chapelle (La), 495, 501.
Sainte-Croix (de). *Voir* Maheust.
Sainte-Honorine-du-Fay, 2 ; paroisse, 516.
Sainte-Marie (de), 286, 477.
Sainte-Radegonde, chapelle, 419.
Saint-Fresnes, village, 509.
Saint-Fromond (de), 90, 109, 190, 394.
Saint-Georges-d'Aunay, paroisse, 299.
Saint-Georges-des-Groiseliers, paroisse, 457.
Saint-Geran (de). *Voir* de La Guiche.
Saint-Gerbold, 291, 292.
Saint-Germain (de), 247, 301, 404, 431, 444, 446, 454, 459, 462. *Voir* Olliamson.
Saint-Germain, hameau d'Amayé, 261.
Saint-Germain-d'Ectot, paroisse, 305.
Saint-Germain-de-La-Lieue, 2.
Saint-Germain-du-Crioult, paroisse, 370.
Saint-Gilles, chapelle d'Ouilly, 459.
Saint-Gilles (de), 265, 267.
Saint-Gratien, 170.
Sainte-Honorine-la-Chardonne, 457.
Saint-Jean-de-Caen, canonicat, 3.
Saint-Jean-des-Besaces. *Voir* Besace (de), 468.
Saint-Jean-des-Bois, paroisse, 458.
Saint-Jean-le-Blanc, 1 ; paroisse, 375 ; vavassorerie, 362.
Saint-Lambert, paroisse, 376.
Saint-Laurent, 2.
Saint-Laurent (de), 194.
Saint-Léger, hameau, 181.

Saint-Louet-sur-Seulles, paroisse, 306.
Saint-Louis, 150.
Saint-Mamert, 54.
Saint-Manvieu (de), 180.
Saint-Marc-de-Flers, chapelle, 432.
Saint-Marc-d'Ouilly, paroisse, 458.
Saint-Marcoul, 109.
Saint-Martin-de-la-Lieue, 1.
Saint-Martin-de-la-Besace, paroisse, 267; fief, 282.
Saint-Martin-des-Champs, 443.
Saint-Médard-d'Ouilly. *Voir* Saint-Marc.
Saint-Nicolas-des-Courtils, collégiale de Bayeux, 61.
Saint-Ortaire (Grotte de), 298.
Saint-Ouen, 111; (de), 456.
Saint-Ouen-de-La-Besace, 267.
Saint-Patrice, 2.
Saint-Pierre-de-Caen, 3.
Saint-Pierre-du-Regard, paroisse, 460.
Saint-Pierre-de-La-Vieille. *Voir* Vieille.
Saint-Pierre-d'Entremonts, paroisse, 430.
Saint-Quentin (de). *Voir* Dodin.
Saint-Quentin-des-Chardonnettes, paroisse, 461.
Saint-Ravend et Saint-Rasiphe, 234.
Saint-Regnobert, 72, 119.
Saint-Rock, chapelle, 459.
Saint-Sauveur (de), 458.
Saint-Sever (forêt de), 390.
Saint-Waast, paroisse, 234.
Saint-Vandrille, fief, 182.
Saint-Vigor, hameau d'Amayé, 261.
Saint-Vigor-des-Maizerets, fief, 362.
Saint-Vincent-de-Paul (Religieuses de), 172.
Saint-Vincent-du-Mans, 389, 440, 446.
Salan, paroisse, 517.
Salbec, ruisseau, 228.
Salerie (La), 406.
Salière (La), 446.
Sallen (de), 197, 231.
Sallet, 445.
Saluces (Cardinal de), 32.
Samson, 115.
Sarcilly (de), 451.
Saturnin (Saint), 73.
Sauques, à Saint-Georges-d'Aunay, 299.
Saussey (du), 173.
Saussey (Le), ferme, 196.
Savenay, 361, 491, 515.
Savonnières (de), 218.
Savigny (abbaye), 478, 481.
Savoureux (Le), 79.
Say (de), 479, 480.
Scarron, 412.
Scellots (Les), hameau, 310.
Scelles, 42, 286.
Sebville (de), 487, 507.
Sécande, ruisseau, 368.
Séez (La), rivière, 416.
Ségrais (Regnauld de), 199, 476.
Ségrie-Fontaine, paroisse, 440, 461.
Séguier, 154.

Selle (La), paroisse, 462; rivière, 432.
Selve (de), 354.
Semilly (de), 482.
Sénéchal, 58.
Senaudière (La), hameau de Bernières, 176.
Sénéchal (Le), 441.
Sénevière (La), village, 232.
Senot, 78, 90.
Sens (Le), 250.
Septvents, paroisse, 309.
Séran (de), 176, 305.
Sermentot, paroisse, 307.
Serre (de La), 199, 200.
Servain (Le), 308.
Servien (Mgr), 159.
Seulle, rivière, 184, 197, 204, 230, 256, 264, 270, 273, 280, 283, 306.
Seuline, rivière, 283, 297, 306, 317, 325.
Sézanne-d'Harcourt (Mme la comtesse de), 103.
Signard, 423.
Sillans (de), 436, 456.
Silly (de), 274, 461.
Simon, 341.
Sohair, 115.
Soliers (de), 212, 216.
Soliers (des ou du), 11.
Sorière (La), village de Fresnes, 285; de Neuville, 356.
Souleuvres (Les Vaux de), 271; (La), rivière, 280, 334, 351, 377, 378.
Soulle (La), rivière, 283.
Sourdeval, village, 232.
Soynard, 252.
Suard. *Voir* Suhard, 142.
Subles, 2.
Subtil, 288.
Sueur (Le), 153.
Suhard. *Voir* Suard, 121, 227, 387.
Suhardière (La), 478, 487.
Superbe (Le), 131.
Sureau (de), 275.
Sur-le-Mont, village, 330, 369.
Syresme (de), 273.

Taine, ruisseau, 310.
Talens (de), 200.
Tallevende, 379, 399; (de), 417.
Tanis. *Voir* Thany.
Tarantaigne, paroisse, 376.
Tellier-de-La-Marseillière (Le), 275.
Ténières, fief à Noyers, 232.
Tessé (de), 368. *Voir* Froulay.
Tessel (de), 217.
Tessel, paroisse, 239.
Tesson, 216, 237, 480, 510.
Than (de), 183.
Thany, 1.
Theil (Le), paroisse, 377.
Thèmes, fief des Essartiers, 278.
Thère (de), 308.
Thésart, 217, 338, 274.
Thibout, 493, 509.
Thiesse (de), 512.
Thieuville (de), 309.
Thioult, 225.
Thue (La), rivière, 179.
Tillard, 377.
Tillaye (bois de La), 209.
Tilly-Verrolles, paroisse, 240.

Tilly (de), 175, 206, 241, 308.
Tinchebray, paroisse, 463 ; (bataille de), 427.
Tisserands (Corporation des), 83.
Torel ou Thorel, 101.
Torteval, paroisse, 311.
Tortillon, ruisseau, 354, 368, 370, 379.
Tortulière (La), ruisseau, 405.
Tollevast (de), 474.
Touchet (de), 233.
Tourmeauville. *Voir* Baron.
Tournay, paroisse, 249.
Tournebu (de), 177, 226, 245, 284, 338, 434, 454, 480, 487, 515, 517.
Tourneur (Le), 138 ; paroisse, 377.
Tourtouret-Beaudoin, 466.
Tourville, paroisse, 251.
Toustain, 117.
Trabuctel, hameau, 202.
Tracy-Bocage, paroisse, 314.
Tracy (de), 315 ; (château de), à Neuville, 356.
Trébuctée, hameau, 202.
Trecot, 11.
Trésor (du), 258.
Trianon, village de Longvillers, 295.
Troarn, 339, 367, 391, 416.
Trois-Maries, village, 506.
Troismonts (de), 218, 500 ; paroisse, 518.
Troussay, 11.
Trousseauville (de), 90.
Truffaut, 319.
Truttemer, paroisse, 378.
Turgot, 133, 423, 444, 454.
Turpin, 471.
Turpinière (La), village, 369.
Tusjan, 11.

Ussy (d'), 224.

Valcongrain, paroisse, 519.
Vaillant (Le), 76, 250, 334, 338, 373, 451, 507.
Vair (Le), 90.
Val-d'Aure, hameau de Livry, 289.
Valembras, 461.
Valency, village, 509.
Valjoye, 520.
Vallerye (La), 330.
Valois (Le), 157 et suiv., 336.
Val-Mérienne, 360.
Val-Richer (abbaye du), 281.
Val-Rosé, 360.
Valru, hameau, 202.
Va-nu-pieds (Insurrection des), 397.
Vannier (Le), 445.
Varlet (Le), 383.
Varroc (de), 272.
Vascogne, paroisse, 519.
Vassy (de), 190, 225, 226, 258, 371, 382 et suiv., 419, 444, 446, 447, 484.
Vassy, paroisse, 379.
Vastan (de). *Voir* Aubery.
Vaubadon (de), 190.
Vaucelles, 2.
Vaucelles (de), 10.
Vaudry, paroisse, 384.
Vaugrix (de). *Voir* Batarnay.
Vaulx (des), 421.
Vauquelin, 324.
Vaussieu (de). *Voir* Thioult.

Vaultier ou Vautier (Le), 129, 195.
Vautiger, 466.
Vautivel ou Vautirel (Le), fief, 372, 381.
Vauville, 326, 327.
Vauvrecy, fief de Cahagnes, 270.
Vaux (de), 205.
Vaux, village, 196.
Vaux-de-Souleuvre (Les), 271, 281.
Vendes, paroisse, 2, 251 ; (de), 351, 481.
Vengeon, 355.
Venoix (de), 266.
Vente-Niobé (La), 471.
Vente (village de La) à La Ferrière, 281.
Ver, 1.
Verderie (La), 501.
Vère (La), rivière, 407, 432, 440, 446, 457.
Vère, hameau, 457.
Vérel, 36.
Verdun (de), 475 ; ferme, 501.
Verneuil, hameau, 513 ; (de), 514.
Verney (de), 512.
Verrier (Le), 374, 383, 422, 444.
Verrières, fief de Lingèvres, 210.
Verrolles, ou Tilly, ou Auvrecher, fief à Tilly, 242, 249.
Verson, paroisse, 260.
Verthamont (de), 154.
Vesc (de), 415.
Vession, ruisseau, 221.
Vey (bateau du), 336.
Vians, fief, 310,
Vicomte (Le), 309.
Viconte de Blangy (Le), 297, 320, 321, 325, 327, 494.
Vieille (Saint-Pierre-de-La), 2 ; paroisse, 387.
Vierville (de), 487,
Viessoix, paroisse, 388.
Vignats (Abbaye de), 319.
Vigne (de La), 446.
Vignel, 83.
Vigney (du). *Voir* Rogier.
Villers, paroisse, 317.
Villers (prieuré hospitalier de), 318.
Villers (de), 323, 492.
Villette (La), paroisse, 389.
Villière (hameau de La), 405.
Villiers (de), 235, 484.
Villodon, fief à Tournay, 250, 347.
Villy, paroisse, 325.
Villy (de), 11.
Vimard ou Vymard, 101.
Vimont, 10.
Vire, doyenné, 328 ; ville, 389 ; château, 390, paroisse Notre-Dame, 399 ; paroisse Saint-Thomas, 400 ; cordeliers, 401 ; capucins, 401 ; ursulines, 401 ; bénédictines, 402 ; hôpitaux, 402.
Vire (La), rivière, 271, 280, 416.
Visance, rivière, 415, 440.
Visitation (dames de la), 505.
Vivien, 98.
Vivier (du), 11.
Vivier (Le), fief, 210.
Vivret (Le), 405.

Voie Romaine, 202, 484.
Vraie-Croix (Reliques de la), 17, 23 et suiv., 341.

Warignies (de), 175.
Warlenge, 426 ; *alias* Guerlant, 468.

Yon, 92.
Yvrandes, paroisse, 470; prieuré, 367, 447.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Archidiaconé de Bayeux :

La Cathédrale 1
Les Prébendes canoniales 1
Les Chapelles ..... 3 et 51
Le Trésor (*Inventaire*) 12
— Ravages des Protestants 33
Collégiale et paroisses de Bayeux 61
Communautés et couvents 124
Doyenné de Fontenay-le-Pesnel 172
Exemption de Nonant 255
Doyenné de Villers 261
— de Vire 328
— de Condé-sur-Noireau 403
— d'Evrecy 472
Table alphabétique 521